

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2012



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE SEPTEMBERSESSION 2012

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 112

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / débat final (14.09.2012_1)

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Développement interpellation 4.202 Jean-Pierre Guex (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), (*Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung)*), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Arlettaz-Monnet Géraldine (suppl.), PLR

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / débat final (13.09.2012_1)

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Bayard Marcel, PDCC

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), (*Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (II)*), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1)

Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.151, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Bonvin Marie-Madeleine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Traitement postulat 3.138, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.210, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1)

Election d'un juge cantonal suppléant (Wahl eines Ersatzrichters beim Kantonsgericht), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Développement postulat 4.201 Beat Rieder (Entwicklung des Postulats 4.201 Beat Rieder), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Election d'un procureur extraordinaire (Wahl eines ausserordentlichen Staatsanwalts), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Bridy Pascal, PDCC

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Développement postulat 4.195, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 2.239, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Brigger Liliane, CSPO

Loi sur le sport (II), (Gesetz über den Sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_1) / débat final (14.09.2012_1)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO

Traitement postulat 3.142 Laura Kronig (suppl.), (Behandlung des Postulats 3.142 Laura Kronig (Suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Buttet Jérôme, PDCB

Développement postulat 3.150 Eric Jacquod, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 2.238 Pascal Dubosson (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.241 Charles Clerc, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Cachat Didier, PLR

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, débat final (14.09.2012_1)

Caillet Alexandre, UDC

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Casays Patricia, PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / débat final (13.09.2012_1)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012)

Clausen Diego, CSPO

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques (Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Clerc Charles, UDC

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Constantin René, PLR

Développement interpellation 3.152, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Copt Jean-François (PLR)

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_1) / débat final (14.09.2012_1)

Crettenand Narcisse, PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.243, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.209 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Darbellay Ghalmi Carole, PDCB

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Delasoie Marcel (suppl.), PLR

Développement motion 4.193 German Eyer, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Delessert Frédéric, PLR

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, SEPTEMBRE 2012, première lecture: discussion de détail (13.09.2012_1)

Délèze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, débat final (13.09.2012_1)

Denis Bertrand, PDCC

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Derivaz Fabien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 3.155 Eric Jacquod, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Diserens Brigitte, PLR

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Dubosson Pascal (suppl.), PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, SEPTEMBRE 2012, première lecture: discussion de détail (13.09.2012_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 2.239 Pascal Bridy, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.240, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement motion urgente 4.211, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_2) / débat final (14.09.2012_2)

Emonet Daniel, PDCB

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi fiscale (modification), (II), (Steuergesetz (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Développement motion 4.193 (Entwicklung der Motion 4.193), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Fournier Yves, PLR

Développement postulat 4.191, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Traitement postulat 3.137, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Traitement postulat 3.142 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Frabetti Bernhard, SVPO/Freie Wähler

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), (Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Furrer Egon, CVPO

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), (Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques (Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1)

Furrer Michel (Suppl.), CSPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Furrer Urban, CSPO

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), (Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (I)), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Développement postulat 4.206 (Entwicklung des Postulats 4.206), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement motion 3.155 Eric Jacquod (Entwicklung der Motion 3.155 Eric Jacquod), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Gaillard Joël, PDCB

Traitement postulat 3.141, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.212, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Ganzer Stéphane (suppl.), PLR

Développement motion 3.155 Eric Jacquod, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Gaspoz Marcel (suppl.), PDCC

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Giroud Willy, PLR

Développement et traitement motion urgente 4.207 Pascal Luisier, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Grand Erno, CVPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / débat final (13.09.2012_1)

Traitement postulat 5.163 (Behandlung des Postulats 5.163.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Grandjean Böhm Michelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Gualino Pierre (suppl.), PDCB

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Heiniger Madeline (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement et traitement résolution urgente 2.242 German Eyer, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Imboden-Abgottspon Ursula (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Loi sur le sport (II), (Gesetz über den Sport (II)), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Jacquod Eric, UDC

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_2) / débat final (14.09.2012_2)

Développement postulat 3.150, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement motion 3.155, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Traitement postulat 3.142 (Behandlung des Postulats 3.142), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement postulat 3.156 (Entwicklung des Postulats 3.156), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Kuonen Urs, CVPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.208 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 4.208), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Lehner Elisabeth (suppl.), PLR

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_2) / débat final (14.09.2012_2)

Luisier Pascal, PDCB

Développement et traitement motion urgente 4.207, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_2)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_1)

Développement postulat 3.151 Benoît Blanchet, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement postulat 3.156 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 5.211, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Maret Marianne, PDCB

Développement postulat 3.156 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 3.160, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Marino Alessandro (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Traitement postulat 3.138 Raymond Borgeat (Behandlung des Postulats 3.138 Raymond Borgeat), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement postulat 3.156 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.156 Laura Kronig (Suppl.)), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Massy Laetitia, PLR

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / débat final (14.09.2012_2)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / débat final (13.09.2012_1)

Traitement postulat 3.142 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement postulat 3.151 Benoît Blanchet, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Développement interpellation 4.205 Alain de Preux, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Développement motion 4.193 German Eyer, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Mottet Xavier (suppl.), PLR

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), , SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.210 Raymond Borgeat, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_2)

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_2)

Nigro Pascal, PDCB

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 2.243, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Oester-Ammann Maria, CSPO

Développement postulat 3.150 Eric Jacquod (Entwicklung des Postulats 3.150 Eric Jacquod), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, débat final (13.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 5.213, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 2.241 Charles Clerc, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 1.241, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Développement motion 6.026 (Entwicklung der Motion 6.026), SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012)

Développement postulat 6.027 (Entwicklung des Postulates 6.027), SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012)

Loi sur le sport (II), (Gesetz über den Sport (II)), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 5.214 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.214), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Loi fiscale (modification), (II), (Steuergesetz (Änderung), (II)), SEPTEMBRE 2012, débat final (14.09.2012_2)

Philippoz Freddy, PDCC

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_1) / débat final (14.09.2012_1)

Pitteloud Albert, UDC

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012)

Porcellana Daniel, PDCC

Développement et traitement résolution urgente 1.242, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Raboud Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_2)

Rausis Joachim, PDCB

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Développement motion 4.203, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.215, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Rebstein Vincent (suppl.), PDCC

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Rey Bernard, PLR

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Développement postulat 3.156 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Rey Jérémie, PDCC

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / débat final (14.09.2012_1)

Rey Pascal, PDCC

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Rieder Beat, CVPO

Loi fiscale (modification), (II), (Steuergesetz (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_2) / débat final (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.214 Philippe Nantermod (Suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 5.215 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.215), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Roch Jean-Didier, PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Développement motion 3.155 Eric Jacquod, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Roh Sébastien, PDCC

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Rossi Mario, PDCC

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Ruppen Felix, Président CVPO

Allocution inaugurale, SEPTEMBRE 2012 (11.09.2012)

Divers, séance du mardi 11 septembre 2012 / séance du mercredi 12 septembre 2012 / séance du jeudi matin 13 septembre 2012 / séance de relevée du jeudi 13 septembre 2012 / séance du vendredi 14 septembre 2012 / séance de relevée du vendredi 14 septembre 2011

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 12 septembre 2012 / séance de relevée du jeudi 13 septembre 2012 / séance du vendredi 14 septembre 2012 – Heure des questions – Urgences / séance de relevée du vendredi 14 septembre 2011, Urgences

Assermentations (Vereidigungen), SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012 / 13.09.2012)

Election d'un juge cantonal suppléant (Wahl eines Ersatzrichters beim Kantonsgericht), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_1)

Label SwissClimate, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Election d'un procureur extraordinaire (Wahl eines ausserordentlichen Staatsanwalts), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Intervention finale, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Salamin Olivier (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 2.169 Bruno Perroud (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012)

Salamin Perruchoud Anne-Lyse (suppl.), PDCC

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement interpellation 4.192, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Schmid Danielle, PDCC

Développement motion 3.155 Eric Jacquod, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Loi fiscale (modification), (II), (Steuergesetz (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Schmid Manfred, CVPO

Traitement postulat 5.166 (Behandlung des Postulats 5.166.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP (Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1)

Développement interpellation 4.190 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung der Interpellation 4.190 Doris Schmidhalter-Näfen), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement interpellation 4.194 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 4.194 German Eyer), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Traitement postulat 5.127 (Behandlung des Postulats 5.127.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Schnyder Philipp, CSPO

Loi fiscale (modification), (II), (Steuergesetz (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur le sport (II), (Gesetz über den Sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_1) / débat final (14.09.2012_1)

Développement postulat 4.200 (Entwicklung des Postulats 4.200), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Schwestermann Hans, CSPO

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP (Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_2) / débat final (14.09.2012_2)

Théoduloz David, PDCC

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012)

Traitement postulat 3.142 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement motion urgente 4.207 Pascal Luisier, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, débat final (14.09.2012_2)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques (Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012)

Développement postulat 4.199 (Entwicklung des Postulats 4.199), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Truffer Markus, CVPO

Développement postulat 3.151 Benoît Blanchet (Entwicklung des Postulats 3.151 Benoît Blanchet), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Tschopp Laurent (suppl.), PDCC

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, débat final (14.09.2012_2)

Turin Alexis, PLR

Développement motion 6.026 Aron Pfammatter (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.204 Jérémie Pralong, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Loi fiscale (modification), (II), (Steuergesetz (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Vanay Guillaume (suppl.), UDC

Développement et traitement interpellation urgente 2.241 Charles Clerc, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Vocat Jean-Claude, PLR

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Voide Nicolas, PDCB

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012)

Vuignier Gilles (suppl.), PDCC

Développement motion 4.193 German Eyer, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques (Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Développement postulat 4.199 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 4.199 Gilbert Truffer (Suppl.), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement postulat 3.159 (Entwicklung des Postulats 3.159), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.213 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.213), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 5.216, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP (Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA), SEPTEMBRE 2012, discussion de détail (14.09.2012_2)

Wellig Diego, CSPO

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP (Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Développement postulat 3.157 (Entwicklung des Postulats 3.157, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Traitement postulat 5.099 (Behandlung des Postulates 5.099.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Wyssen Marc (Suppl.), CVPO

Loi sur le sport (II), (Gesetz über den Sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_1)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Zenhäusern Marcel (Suppl.), CVPO

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP (Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA), SEPTEMBRE 2012, débat final (14.09.2012_2)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, débat final (14.09.2012_2)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012)

Traitement postulat 2.206 SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP (Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Développement motion 4.193 German Eyer (Entwicklung der Motion 4.193 German Eyer), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement postulat 3.156 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.156 Laura Kronig (Suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques (Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer, SEPTEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Développement interpellation 4.189 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung der Interpellation 4.189 Graziella Walker Salzmann), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement interpellation 4.190 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung der Interpellation 4.190 Doris Schmidhalter-Näfen), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement interpellation 4.192 Anne-Marie Sauthier-Luyet, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement interpellation 4.194 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 4.194 German Eyer), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement interpellation 4.196 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.196 Gilbert Truffer (Suppl.)), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement interpellation 4.202 Jean-Pierre Guex (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Développement interpellation 4.205 Alain de Preux, SEPTEMBRE 2012 (13.09.2012_2)

Heure des questions (Fragestunde), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développements et traitements postulat urgent 2.238 Pascal Dubosson (suppl.), postulat urgent 2.239 Pascal Bridy, interpellation urgente 2.240 Jean-Henri Dumont et interpellation urgente 2.241 Charles Clerc, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement motion urgente 4.207 Pascal Luisier, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.208 Urs Kuonen (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 4.208 Urs Kuonen), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.209 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement motion urgente 4.211 Jean-Henri Dumont, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.212 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 4.212 Graziella Walker Salzmann), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.213 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.213 Graziella Walker Salzmann), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.214 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.215 Joachim Rausis, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Heure des questions, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Traitement postulat 5.127 Doris Schmidhalter-Näfen, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Traitement postulat 5.163 Erno Grand, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 5.213 François Pellouchoud (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 5.214 Aron Pfammatter (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 5.215 Beat Rieder, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Loi sur le sport (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_1) / débat final (14.09.2012_1)

Traitement postulat 3.137 Yves Fournier, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Traitement postulat 3.138 Raymond Borgeat, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Traitement postulat 3.141 Joël Gaillard, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Traitement postulat 3.142 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement interpellation 3.152 René Constantin, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement interpellation 3.153 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement interpellation 3.158 Markus Truffer, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Heure des questions, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 3.160 Marianne Maret, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 5.211 Anne Luyet (suppl.), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 5.212 Joël Gaillard, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Loi fiscale (modification), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_2) / débat final (14.09.2012_2)

Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP, SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (14.09.2012_2) / débat final (14.09.2012_2)

Heure des questions (Fragestunde), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 2.241 Charles Clerc, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développements et traitements interpellation urgente 1.241 Edmond Perruchoud et résolution urgente 1.242 Daniel Porcellana, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement interpellation urgente 1.243 Narcisse Crettenand, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (I), (Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (I), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (II), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (11.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1) / débat final (13.09.2012_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (II), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / débat final (13.09.2012_1)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (II), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (II), SEPTEMBRE 2012, entrée en matière (12.09.2012) / discussion de détail (13.09.2012_1)

Développement interpellation 6.025 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Interpellation 6.025 Jean-Luc Addor), SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012)

Traitement postulat 2.169 Bruno Perroud (suppl.), (Behandlung des Postulates 2.169 Bruno Perroud (Suppl.), SEPTEMBRE 2012 (12.09.2012)

Heure des questions (Fragestunde), SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développements et traitements postulat urgent 2.238 Pascal Dubosson (suppl.), postulat urgent 2.239 Pascal Bridy, interpellation urgente 2.240 Jean-Henri Dumont et interpellation urgente 2.241 Charles Clerc, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_1)

Développement et traitement résolution urgente 2.242 German Eyer, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

Développement et traitement postulat urgent 2.243 Pascal Nigro, SEPTEMBRE 2012 (14.09.2012_2)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de septembre 2012

Séances des 11, 12, 13 et 14 septembre 2012

Séance du mardi 11 septembre 2012

Présidence: M. le député Felix Ruppen, CVPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 11 septembre 2012, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Felix Ruppen, CVPO, hält die folgende Eröffnungsrede:

Sehr geschätzte Herren Staatsräte,

Frau und Herr Vizepräsidenten des Grossen Rates,

Meine Damen und Herren,

Liebe Kolleginnen und Kollegen Abgeordnete,

Herr Bumann, Chef des Parlamentsdienstes,

Frau Staatsratspräsidentin,

Liebe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Parlamentsdienstes, der Technik und des Übersetzungsdienstes,

Meine Damen und Herren von der Presse,

Meine Damen und Herren, welche unsere Debatten hier auf der Tribüne oder ausserhalb über Internet oder Kanal 9 / Canal 9 verfolgen,

Herzlich willkommen zur Septembersession!

Wir werden die heutige Session beginnen (darf ich um ein bisschen mehr Silentium bitten) mit dem «Ensemble de percussion, classes de Didier Métrailler et Raul Esmerode». Die jungen Musiker sind Arthur Barras, Stéphane Bertin und Laurent Zufferey. Sie werden uns nun noch ein Stück hier im Saal spielen – das erste haben Sie bereits draussen in der Wandelhalle gehört.

Bitte Musik!

(...)

(Applaus)

Herzlichen Dank den jungen Perkussionisten vom Kantonalen Konservatorium. Sie haben uns einen präzisen und hohen Rhythmus vorgegeben. Einen hohen Rhythmus werden wir auch in dieser Session haben, denn wir haben sieben Gesetze, ein Dekret und einen Beschluss zu behandeln, was einen präzisen und schnellen Ablauf dieser Session voraussetzt.

Vielleicht ist es Ihnen gegangen wie mir: Knapp aus dem Sommer zurück, sieht man im Treppenhaus Tannenbäume. Ich fragte mich schon, ob wir Dezembersession haben... Nein, es passt in mein Jahresmotto hinein. Wie Sie wissen, stehe ich ein für «Handwerk bietet Arbeitsplätze und Innovation» und auch die Förster/der Waldbau ist ein Teil des Handwerkes. Aus aktuellem Anlass der Baumpflanzaktion im Wald zwischen Visp und Eyholz treten heute die Verantwortlichen von Wald Wallis hier im Saal ebenfalls auf. Jeder und jede von Ihnen wird ein Zertifikat für einen Baum, der dann im Wald gepflanzt wird,

erhalten. Dieses Zertifikat können Sie dann im Ausgang am Stand abholen, falls Sie es noch nicht getan haben. Wer heute nicht anwesend ist: Diese Zertifikate werden im Büro des Parlamentsdienstes bereit gelegt und Sie können diese auch noch in den nächsten Tagen abholen.

Wir kommen zur Präsentation der Gebäudetechnik. Wie jede Session wird sich wieder eine Berufssparte vom Bureau des métiers hier in der Wandelhalle vorstellen. Ich zitiere: «Vor dem Hintergrund des 75-jährigen Jubiläums des Bureau des métiers werden den Mitglieder des Grossen Rates die Berufe des Handwerkes vorgestellt. Die Gastgeber der Woche: die vier Berufsverbände der Walliser Gebäudetechnik und der Gebäudehülle namentlich *suissetec Valais romand*, *suissetec Oberwallis*, *AFMA* und *GVCP*. Das Sekretariat dieser Verbände wird vom Bureau des métiers in Sitten und Visp geführt.»

Das Programm sieht folgendermassen aus:

- Dienstag: Gebäudetechnik/Gebäudehülle stellt sich vor
- Mittwoch: Arbeitsbedingungen und Berufsaussichten
- Donnerstag: Innovation und Technologie
- Freitag: die politische Botschaft für energieeffizientes Wohnen im Wallis.

Während der gesamten Woche werden Sie draussen an den Ständen innovative Produkte sehen und vorgestellt bekommen. Selbstverständlich werden zum jeweiligen Tagesthema auch eine Reihe von Broschüren und Prospekten aufgelegt (Sie haben heute ja auch schon einen auf Ihrem Tisch).

Wie Sie bereits wissen, wird für den Freitag in der Mittagspause von diesen Verbänden ein Stehbuffet organisiert. Wir gehen davon aus, dass wir die Mittagspause so machen werden, dass wir nur dieses Stehbuffet hier in der Wandelhalle haben und dann anschliessend die Sitzung wieder aufnehmen werden, so dass Sie nicht ausserhalb des Hauses Ihr Mittagessen einnehmen müssen.

In den jeweiligen Broschüren werden neben den neusten Entwicklungen und Technologien selbstverständlich auch die Berufe und deren Tätigkeitsbereich näher erläutert. Was haben wohl alle Berufe der Gebäudetechnik gemeinsam? Alle haben mit Wasser zu tun: Regen- oder Abfallwasser, heiss oder kalt, flüssig oder gasförmig. Ich bin gespannt auf die Präsentationen und ich hoffe Sie auch.

Eine weitere Information: Am Donnerstag am Anschluss unserer Sitzung werden wir die Ausstellung der «Ecole de Savièse» im alten Gefängnis Valeria besuchen gehen. Wir werden während der Session Anmeldeformulare zirkulieren lassen. Ich bitte Sie, sich dort einzutragen, damit wir der Ausstellung auch melden können, wie viele Leute dort teilnehmen und diese auch genügend Führer für uns organisieren werden.

Und dann habe ich noch eine freudige Mitteilung: Unserer Dienstchef Claude Bumann feiert diesen September sein 10-jähriges Amtsjubiläum als Dienstchef. Wir haben mit ihm einen fachlich ausgewiesenen Chef mit allen wünschenswerten Eigenschaften: kompetent, kollegial, speditiv, neutral, bilingue, hilfsbereit usw. Ich gratuliere Claude zu seinen 10 Jahren, danke ihm und zähle weiterhin auf seine ausgezeichneten Dienste. Er hat sicher einen kräftigen Applaus verdient.

Danke schön!

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (*erste Lesung*)

2. **Entrée en matière**
Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (*deuxième lecture*)
Eintretensdebatte
Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (*zweite Lesung*)
3. **Entrée en matière**
Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (*deuxième lecture*)
Eintretensdebatte
Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (*zweite Lesung*)
4. **Entrée en matière**
Loi fiscale (modification), (*deuxième lecture*)
Eintretensdebatte
Steuergesetz (Änderung), (*zweite Lesung*)
5. **Entrée en matière**
Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP
Eintretensdebatte
Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA

Entrée en matière

1. LOI

sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (*première lecture*)

Eintretensdebatte GESETZ

über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen (*erste Lesung*)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Président: Claude-Alain Richard /Rapporteur: Sébastien Roh

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le groupe PDCC a étudié avec attention le projet de loi relatif à la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires.

Ce projet a patiemment mûri en devant affronter les visions parfois différentes des services compétents en ce qui concernait la fusion des centrales d'alarme. Cette fusion semble aujourd'hui possible moyennant un certain nombre de garanties. Le temps semble donc avoir atténué les craintes des uns et permis aux autres de consolider leur argumentation. Nous en prenons bonne note.

Toutefois, le groupe DC du Centre ne soutiendra le regroupement physique des centrales qu'à la condition exclusive que le principe d'une séparation claire des appels sanitaires des autres appels d'urgence soit rigoureusement appliqué. Il en va de la garantie du secret médical et même de la survie de patients dont les proches ou eux-mêmes pourraient craindre l'intervention des services de la police et renoncer à faire appel aux secours médicaux alors que leur état nécessiterait une prise en charge médicale rapide.

Le groupe DC du Centre a bien compris que le Concept SP 2000+ et l'adoption de la loi sur la PCi nécessitait un cadre juridique propre à garantir des opérations efficaces et coordonnées lors d'une situation particulière ou extraordinaire.

En ce qui concerne les points positifs du présent projet, nous relevons que le passage à une centrale unique devrait se faire sans frais supplémentaires pour autant que les frais d'entretien et de rénovation des deux centrales correspondent aux montants qu'il faudra engager lors de la transition.

De même tout le processus de gestion intégrée des risques par les trois axes que sont la prévention, la préparation et la coordination nous a séduits comme l'introduction d'une couverture de responsabilité civile obligatoire pour les intervenants qui devra couvrir les spécificités locales avec une couverture minimale fixée à 5 millions.

En ce qui concerne la conduite, nous relevons la suppression, d'une part, de la CECA, soit la Cellule de secours pour les cas de catastrophe, appuyant l'état-major civil de conduite et, d'autre part, la suppression des états-majors de districts reconnus comme obsolètes.

Quelques éléments ne nous satisfont pas encore pleinement, mais ils sont propres à une première lecture qui se doit de permettre aux parlementaires de clarifier ce qui doit l'être.

Il en est ainsi de l'absence d'harmonisation des concepts avec le feu et la protection civile pour peut-être préserver une autonomie communale.

Les états-majors communaux qui, jusque-là, avaient avant tout un rôle d'assistance se verront confier de nouvelles missions de conduite pour lesquelles ils devront se préparer et sur lesquelles je souhaite m'arrêter quelques instants.

Le niveau de formation de ces états-majors nous inquiète. Madame la conseillère d'Etat, pouvez-vous nous informer de l'état de préparation actuel de ceux-ci car il semblerait que certaines lacunes et carences soient avouées par certaines communes. Des formations seront certes proposées gratuitement par le canton mais engendreront des frais pour ces communes. Celles-ci ne devront-elles pas défrayer leurs représentants qui devront acquérir ou renforcer leurs compétences ou les compétences nécessaires à remplir leurs missions? Une fois opérationnels ces responsables devront entreprendre des travaux d'Hercule car, même si la loi ne traite pas expressément de ces sujets, ils devront étroitement collaborer à la finalisation des cartes des dangers, à l'analyse des risques propres à leurs communes, à la planification des documents d'intervention ainsi qu'à la prise de mesures préventives concourant à la maîtrise des catastrophes. Toutes ces missions ne font, en effet, pas partie de la présente loi mais seront, à notre sens, du ressort presque exclusif de ces états-majors.

La fonction du chef d'intervention au sein de l'état-major est aujourd'hui de la compétence communale. En ce qui concerne le passage de témoin entre le chef d'intervention et le chef de l'état-major, il semblerait que, sur le Haut-Plateau comme à Sion d'ailleurs, le chef d'intervention devienne chef de l'état-major mis sur pied. Il est donc intégré et non pas subordonné comme le prévoit l'article 8 à son alinéa 2. A Monthey, le chef d'intervention devient chef des opérations en étant intégré et donc subordonné au sein de l'état-major. Les Coteaux du soleil, quant à eux, voient le chef d'intervention conserver sa place au front et être ainsi subordonné mais fort éloigné de l'état-major.

Nous pouvons constater des modes opérationnels divers sans perdre de vue que la personne ayant dirigé l'intervention depuis le départ doit pouvoir transmettre le relais et participer aux décisions opérationnelles. Il faut donc qu'elle soit intégrée à l'état-major avec un cahier des charges des plus clairs qu'une ordonnance pourrait certainement régler à satisfaction.

Le passage de témoin entre le chef d'intervention et le chef de l'état-major nous semblant insatisfaisant, nous déposerons un amendement visant à ce que le chef d'intervention soit intégré à l'organe de conduite compétent et non pas subordonné à celui-ci.

Mais, dans tous les cas de figure, tant le chef d'intervention que le chef de l'état-major restent naturellement subordonnés à l'autorité communale.

Nous relevons ici et regrettons que lors d'une situation dite ordinaire, selon la définition du message, il ne soit pas possible au chef d'intervention de demander l'aide d'une partie de l'état-major en appui à l'engagement.

L'attribution de la compétence de conduite des opérations à l'organe cantonal de conduite, un organe qui s'est consacré jusqu'ici à l'appui et la prévention, nous interpelle également. Faut-il attribuer à ses responsables des compétences opérationnelles qu'ils n'exerceront que rarement? En effet, telle que rédigée à son article 9, la loi permettra-t-elle à un chef de service, en l'occurrence le chef de l'OCC, de passer outre le Conseil d'Etat (art 9 al. 4 lettre b)? Nous redéposerons dans ce sens l'amendement refusé par la commission à cet article.

Finalement, nous relevons avec satisfaction que, le 14 mars 2012, le Conseil national a suivi et accepté la motion de notre conseiller aux Etats Jean-René Fournier relative à l'obligation de mettre sur pied une assurance tremblement de terre dans toute la Suisse.

Si la Suisse est exposée à un risque sismique moyen, sa forte densité d'urbanisation et la concentration élevée de valeurs constituent un risque de dommages très importants en cas de tremblement de terre. Le canton de Zurich était, en fait, le seul à proposer une assurance tremblement de terre pour les bâtiments. Une telle couverture obligatoire n'existe pas en Valais, région, elle, particulièrement exposée à ce risque, même si certaines assurances en font un produit d'accroche relativement onéreux. Pour surmonter un tremblement de terre qui s'inscrit dans le cadre des situations extraordinaires, il faudra une collaboration définie en amont, collaboration que nous définissons par la présente loi, mais également une répartition des charges entre les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics. Les coûts supportés par l'ensemble des Confédérés permettront des primes certainement plus abordables que celles proposées actuellement.

En me réjouissant avec vous de cette solidarité fédérale, qu'il est bon de relever en ces temps où nous pourrions en douter, je vous remercie de votre attention et des réponses qui pourront être apportées aux interrogations du groupe DC du Centre. Merci.

Herr Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Die Bevölkerung zu schützen, ist eine der grössten Herausforderungen für unseren Staat. In erster Linie sind heute aber nicht mehr bewaffnete Konflikte die grösste Gefährdung, vielmehr müssen wir uns auf die Bewältigung der Folgen von Naturkatastrophen vorbereiten.

Der vorliegende Gesetzesentwurf über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen regelt den Einsatz, das Vorgehen und die Zusammenarbeit der verschiedenen Partnern wie Polizei, Feuerwehr, Sanität, technische Dienste, Zivilschutz bis hin zur Armee.

Mit diesem Gesetz werden die aktuellen Organisationen verbessert, die Gesetzesgrundlagen gesichert und möglichst professionelle Einsätze gewährleistet. Die Gefahren und Risiken, die uns garantiert auch in Zukunft begleiten werden, kann dieses Gesetz nicht vermindern. Dieses Gesetz stellt unseren Einsatzkräften, Führungsorganen und Behörden zumindest ein funktionierendes Rechtsinstrument zur Verfügung.

Wir, die CVPO-Fraktion, stehen hinter dem Gesetz und sind für Eintreten.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le projet de loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires a retenu toute l'attention du groupe UDC.

Ledit projet de loi a, tout d'abord, le mérite de clarifier la situation, de définir clairement les deux échelons de commandement de la conduite et de supprimer l'état-major de conduite de district, organe obsolète et qui, dans notre district, n'a quasiment jamais fonctionné.

Ledit projet de loi, et ce n'est pas son moindre mérite, prévoit à côté des états-majors communaux pour les communes importantes la possibilité de créer des états-majors intercommunaux à la manière de ce qui se fait déjà pour les corps de sapeurs-pompiers et cela en respectant la volonté de chaque commune. L'importance de maintenir la compétence au niveau local est à saluer mais, pour que celle-ci puisse s'exercer valablement, il faut insister sur le niveau de formation et sur l'uniformité des tactiques d'intervention. Nos états-majors communaux ne pourront répondre aux exigences futures sans la qualité et l'exigence d'une formation donnée sur le plan cantonal et le rôle de cette formation est essentiel dans la mise en place de ce projet de loi.

Le groupe UDC se pose, par ailleurs, la question de savoir si le personnel pour la formation des états-majors de conduite est suffisant.

En conclusion, si la qualité et la pertinence de ce projet de loi semblent faire l'unanimité, en tant que commandant de la cellule CECA de ma commune, je me permets trois remarques qui se veulent constructives et demandent des précisions de la part de M^{me} la conseillère d'Etat:

- La création d'un organe cantonal de conduite permanent nous incite à émettre quelques réserves. En effet, les situations extraordinaires ne représentent, semble-t-il, que 2 à 3% des cas. Je crains que la nouvelle structure, séduisante intellectuellement, risque, par sa centralisation, d'ignorer progressivement l'autonomie communale et il sera essentiel de bien préciser les principes de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité, surtout en matière de coûts.
- Le problème de la relève reste un souci pour les états-majors communaux, si une meilleure rémunération pouvait être une piste à étudier, Madame la conseillère d'Etat. Cependant, une négociation avec les employeurs pour faciliter les possibilités de formation est-elle envisagée?
- Je tiens à saluer la qualité et le professionnalisme des cours donnés dans le cadre de la formation des états-majors communaux. Cependant, en cas de situation extraordinaire, dans plusieurs régions de notre canton, la dotation en personnel d'aide au commandement communal est-il suffisant?

Le groupe UDC remercie la commission pour son travail et approuve l'entrée en matière du projet de loi sur la protection de la population.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de votre attention et remercie M^{me} la conseillère d'Etat pour ses réponses.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Der Bevölkerungsschutz ist auf das derzeitige und absehbare Gefährdungsspektrum ausgerichtet, das heisst primär auf die Bewältigung von Katastrophen und Notlagen und nicht mehr auf bewaffnete Konflikte.

Der Bevölkerungsschutz hat sich als wichtiges Instrument in der Sicherheitsarchitektur der Schweiz etabliert und seinen Nutzen bei verschiedenen grossen Schadenereignissen wie bei den Lawinen im Februar 1999, den Unwettern vom Oktober 2000 oder von deren im vergangenen Herbst im Lötschental unter Beweis gestellt.

Darum liegt es auf der Hand, die kantonale Gesetzgebung den aktuellen Gefahren anzupassen. Gleichzeitig werden auch die neuen Bestimmungen aus der Bundesverordnung über die Warnung und Alarmierung und aus dem Bundesgesetz über den Bevölkerungsschutz und Zivilschutz geregelt.

Eine Arbeitsgruppe aus der Kantonspolizei und der Kantonalen Walliser Rettungsorganisation (KWRO) befasste sich bereits im November 2008 mit den beiden Einsatzzentralen. Untersucht sollten hier die Kosten, die operative Wirksamkeit, die Sicherheitsaspekte sowie die Zweckmässigkeit, zwei getrennte Zentralen zu führen.

Gestützt auf die Empfehlungen dieser Arbeitsgruppe will der Staatsrat die Zusammenlegung der beiden Einsatzzentralen unter einem Dach realisieren, wobei die Aktivitäten zu trennen sind, um das Arzt- und Amtsgeheimnis zu wahren.

Die Einführung einer Notfallnummer für das Wallis – ein Postulat der CSPO und der CVPO wurde in der Septembersession 2009 angenommen – soll hier nun realisiert werden.

Auch wenn zusätzliche Aufgaben und Pflichten an die Gemeinden delegiert werden und diese nicht nur mit Mehraufwand sondern auch mit Kosten belastet werden, findet die CSPO das vorliegende Gesetz als recht gut. Die Verantwortlichkeiten bei einem Einsatz werden hier klar geregelt und somit sind Unklarheiten wer für was zuständig ist aus dem Weg geräumt.

Die CSPO ist also für Eintreten.

Ich danke.

Mme la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant le projet de loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires, et relève les points suivants:

Le groupe apprécie la simplification des procédures à travers la mise en synergie des centrales chargées de la réception des appels d'urgence et des alarmes, de la mise sur pied et de l'engagement des moyens d'intervention sur un même site ainsi que la suppression de l'état-major du district.

Soulignons également l'importance de donner aux autorités ou personnes désignées par elles des conditions leur permettant de protéger au mieux tout un chacun par des mesures préventives ordonnées ou par des évacuations par la contrainte.

Un autre point fort réside dans le fait que des dispositions sont prises, d'une part, pour régler les questions de la responsabilité civile et, d'autre part, concernant la couverture d'assurance des intervenants et des collectivités publiques.

Une clarification des moyens et des procédures mis en place pour les situations ordinaires, particulières et extraordinaires était nécessaire.

Cependant, le groupe PLR se pose la question suivante:

Au vu de la difficulté évidente de qualifier la gravité de la nature d'un événement, qu'il soit ordinaire, particulier ou extraordinaire, cela ne pose-t-il pas un problème de responsabilité, voire d'organisation en cas de seuil non définissable entre les niveaux de gravité? Et qui décide, au moment des faits, que l'on se trouve en présence d'un événement ordinaire ou particulier (police, pompiers, sanitaires, etc.)?

Revenons sur la dramatique situation de Sierre du 13 mars 2012 (28 morts dont 22 enfants) déclarée ordinaire par le chef de la sécurité civile, auteur de cette loi:

- 200 sauveteurs
- 8 hélicoptères
- 16 ambulances
- transport et logement des familles
- gestion des relations internationales
- identification des corps, rapatriement, etc.

Situations qui ont été gérées par la CECA.

Si l'on se réfère à cette nouvelle loi, ce genre d'importante intervention devrait, dès lors, être géré par l'état-major communal.

Ce qui nous fait également réfléchir sur le bien-fondé de la suppression de la CECA qui, il faut le reconnaître, a été plus qu'efficace lors de cette tragédie.

De plus, le groupe PLR se pose les questions suivantes:

Concernant l'article 5 alinéa 4, lorsqu'une commune n'est pas touchée par l'événement, elle doit mettre à disposition les moyens publics en personnel et en matériel gratuitement. Seront-elles d'accord avec ces exigences?

Toujours à l'article 5 alinéa 5, qu'entend-on par frais considérables et quelle part pourra demander une petite commune voisine à une grande ville?

En ce qui concerne l'OCC, quels soutiens pourront attendre les petites communes en cas d'événements ordinaires mais néanmoins importants?

Concernant les communes proches de l'aéroport de Sion, que ce soit lors d'une manifestation ou d'une utilisation régulière de celui-ci, des études d'intervention et de partage des responsabilités ont-elles été faites en cas de crash d'un aéronef d'une certaine importance sur une zone d'habitations relativement dense nécessitant des moyens extraordinaires?

Le groupe PLR est favorable à l'entrée en matière et sera très attentif aux réponses données à ses interrogations.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Bernhard Frabetti, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat den Gesetzesentwurf geprüft und Folgendes festgestellt.

Das vorliegende Gesetz regelt den Bevölkerungsschutz und die Führung in besonderen und ausserordentlichen Lagen. Des Weiteren noch die Vorbereitung, Organisation, Koordination und Umsetzung der Massnahmen zur Bewältigung dieser Lagen.

Die im Gesetz vorgeschlagenen Abläufe und Verfahren sollen den Betrieb und die Zusammenarbeit der geschaffenen Institutionen optimieren. Es soll zu einer sinnvollen Verwendung der öffentlichen Gelder und zur Koordination aller Einsatzmittel führen. Erhöhte Synergien zwischen den verschiedenen Partnern sollen geschaffen werden. Die Qualität und Effizienz der Alarmierung soll verbessert werden. Die Behörden, die Führungsorgane und die Einsatzkräfte erhalten ein wirksames Rechtsinstrument.

All diese Verbesserungen in den Abläufen und in der Organisation sind zu begrüssen. Trotzdem bleibt zu hoffen, dass dieses Gesetz möglichst keine Anwendung findet.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Le groupe DC du Bas a analysé avec toute l'attention voulue ce projet de loi censé régler la gestion des situations particulières et extraordinaires qui pourraient toucher notre canton.

Le projet de loi permet de définir clairement les responsabilités et les tâches de chaque instance d'intervention et de chaque échelon de commandement. Il ne s'agit pas de remettre en cause les prérogatives des instances de première intervention, bien au contraire.

Le groupe se pose néanmoins quelques questions:

Le projet est-il RPT II compatible, non seulement au niveau de la répartition des frais d'alarme à 50%-50% entre le canton et la commune (art. 34 de la loi) mais surtout d'un point de vue philosophique pourrait-on dire, soit dans le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes?

Y a-t-il des redondances avec la loi sur la protection civile, voire avec d'autres lois en lien avec la sécurité des personnes et des biens? Y a-t-il des redondances à l'intérieur de l'Etat entre différents services qui se préoccupent tous à un degré divers de la sécurité des personnes et des biens?

De manière plus ponctuelle, notre groupe se pose la question de la répartition des frais liés à l'alarme, selon l'article 34 précédemment cité: est-ce que ce taux est modifié par rapport à la situation actuelle?

Finalement, quel sera le rôle dévolu aux états-majors communaux de catastrophe? Quelle marge de manœuvre auront-ils et, corollaire, quel degré de responsabilité les élus communaux endosseront-ils en cas de situations particulières ou extraordinaires sur leur territoire?

Fort de ces questions et remarques, le groupe DC du Bas accepte d'entrer en matière sur ce projet et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

C'est au nom du groupe ADG que je prends la parole.

Evidemment, nous avons examiné attentivement le projet de loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires.

De prime abord, nous pourrions être tentés de dire que cette loi n'est réellement qu'un lifting et une formalisation de la situation actuelle, car elle permet d'assurer et de clarifier une coordination déjà efficace entre les services et les différents intervenants en cas de catastrophe majeure.

Mais revenons malgré tout sur certains éléments.

Le premier tient au niveau du vocabulaire. J'imagine que de nombreuses personnes peuvent avoir de la peine à définir une graduation entre les différents types de situations ordinaire, particulière et extraordinaire. Pour cela, il est impératif de mettre de côté l'aspect émotif. Comment, en effet, percevoir de manière tangible que l'accident de Sierre, dont on a parlé tout à l'heure, ne constitue, en effet, qu'un cas ordinaire, dans la mesure où la population locale n'est pas en situation de danger dans le cadre d'un tel événement.

Cet aspect émotif doit être dépassé lors de l'analyse de cette loi et plus spécifiquement pour les cas de gestion de longue durée d'un événement particulier ou dans les phases de transition. Pour ce faire, il est nécessaire d'être réellement rigoureux. Cette rigueur doit être de mise tant au niveau du suivi que de la définition des périmètres des états-majors de conduite régionaux ou communaux.

Au niveau du suivi, il est évident qu'il est nécessaire de dépasser l'idée de la gestion de «mon petit feu à moi». Un équilibre entre trop de laxisme et trop d'interventionnisme de la loi doit être trouvé.

Le groupe ADG déposera un amendement à l'article 9 alinéa 4 lettre b afin de reprendre les ajouts de délégation introduits par la commission dans les deux articles 10 et 11.

Le groupe ADG regrette que les périmètres d'intervention définis par les lois sur le feu et la PCi ne soient pas repris et appliqués dans cette loi. Même si, dans les faits, ces périmètres devraient à la longue se confondre, une incitation plus ferme aurait été souhaitable.

En outre, cette loi permet d'avancer dans l'idée de la création d'une centrale unique. Le groupe ADG se réjouit de noter qu'il devrait s'agir plus précisément de deux centrales sous un même toit, avec, d'un côté, la police et, de l'autre, les secours. Ce système devrait permettre, tout en développant des synergies et l'efficacité, d'éviter quelques collusions de fonctionnement. Mais si cette centrale risque de devenir très prochainement une urgence, le

groupe ADG craint la répétition d'une situation déjà rencontrée avec les établissements pénitentiaires. En effet, tout le monde semble unanime pour reconnaître des besoins mais cette belle unanimité disparaît lorsqu'il s'agit de voter le budget. Alors, à quand cette centrale? Finalement, c'est bien le Grand Conseil qui détient la réponse à cette question.

Finalement, et pour rester sur l'aspect financier, soulignons encore que, pour la maintenance des sirènes, suite à la modification de la loi fédérale, les frais diminuent de l'ordre de 50%.

Le groupe ADG entre donc en matière pour cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Voilà bientôt dix ans que les travaux ont débuté afin d'élaborer ce projet de loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires qui nous est présenté ce jour. En effet, le Conseil d'Etat a désigné le 2 avril 2003 un groupe de travail interdépartemental chargé notamment de procéder à une évaluation de l'efficacité des structures d'intervention actuelles et de lui proposer un avant-projet de révision de la LOCS, cela suite aux graves intempéries de février/mars 1999, dont l'avalanche d'Evolène faisant 12 morts.

L'objectif de ce projet de loi est l'adaptation de la législation cantonale aux menaces actuelles. Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui les menaces les plus graves ne sont plus les mêmes. Ce sont les catastrophes naturelles et les événements majeurs qui représentent le plus important défi que la protection de la population devra relever à moyen terme.

La loi règle notamment:

- la protection de la population
- la conduite en situations particulière et extraordinaire
- la préparation, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre des actions permettant de faire face aux situations particulières et extraordinaires.

La protection de la population est un système coordonné dont les tâches fondamentales sont:

- d'assurer la protection, l'assistance, le sauvetage et l'approvisionnement des personnes et des biens
- d'assurer la conduite des opérations
- d'assurer le fonctionnement des institutions politiques et des services publics en situations particulière et extraordinaire
- de garantir l'alerte, l'alarme et la diffusion de l'information des autorités et de la population ainsi que l'exécution des tâches déléguées par la Confédération.

Les autorités compétentes sont:

le Conseil d'Etat

- pour l'organisation et la coordination des mesures permettant de faire face aux situations particulières et extraordinaires
- pour l'approvisionnement économique du canton
- pour la conclusion de conventions intercantionales ou transfrontalières

le Conseil d'Etat et le conseil communal

pour la maîtrise des événements en situations particulière et extraordinaire.

Lorsqu'un danger se concrétise ou persiste, ces autorités ont un devoir général et permanent d'intervenir.

Mesures préventives

Le Conseil d'Etat définit, pour chaque danger, les mesures de prévention proportionnées au risque et économiquement acceptables. Il édicte les dispositions nécessaires, coordonne leur mise en œuvre et en assure le contrôle.

Les communes collaborent à l'accomplissement des tâches de prévention qui leur sont attribuées par les dispositions d'exécution de cette loi.

Coordination

Le département désigné par le Conseil d'Etat dispose d'un organe permanent chargé de coordonner, d'analyser, d'élaborer et de mettre à jour les procédures visant à la maîtrise des situations particulières et extraordinaires. Cet organe n'engendrera aucune nouvelle dépense supplémentaire pour l'Etat, ces collaborateurs travaillant dans différents services de l'Administration.

Ce projet de loi prévoit également une simplification de la conduite en cas de catastrophe, notamment par l'abandon des états-majors de district, il définit les échelons de responsabilité et fixe les mesures nécessitant une coordination entre les partenaires. Les organes de conduite et les forces d'intervention seront dotés d'un réseau de communication (POLYCOM) compatible entre les différents partenaires du canton et de la Confédération.

La conduite est assurée de manière modulaire à l'échelon cantonal par l'organe cantonal de conduite (OCC) et, à l'échelon communal, par les états-majors de conduite communaux (EMC) ou états-majors de conduite régionaux (EMCR).

Lors d'événements imprévisibles, tant en situations ordinaires que particulières et extraordinaires, l'alarme et la prise des premières mesures d'urgence sont toujours assurées par la police cantonale.

La LPPEx définit trois types d'événement: les situations ordinaires, particulières et extraordinaires.

On entend par situation ordinaire, tout événement inattendu pouvant être géré par un dispositif habituel d'intervention (feux bleus) sans mesures particulières. La présente loi ne s'applique pas à ces activités qui sont réglées par d'autres lois (loi sur la police cantonale, loi sur les secours, loi sur la protection incendie, etc.). Cela représente environ le 90% des situations.

S'agissant des mesures particulières, elles se caractérisent par un événement inattendu dont l'impact et ses conséquences nécessitent une concentration de plusieurs moyens d'intervention coordonnés (exemple Löttschental octobre 2011).

Enfin, les situations extraordinaires sont des événements dont l'impact touche tout ou partie du territoire cantonal et dont les conséquences exigent une concentration de tous les moyens d'intervention (exemple inondations d'octobre 2000).

Ce projet de loi permet, suite à un rapport élaboré conjointement par la police cantonale et par l'Organisation cantonale valaisanne des secours, une mise en synergie des centrales chargées de la réception des appels d'urgence et des alarmes afin de pouvoir assurer en permanence la mise sur pied des intervenants et une coordination accrue des engagements des divers partenaires. Ce projet sera réalisable sous certaines conditions: entre autres que le Grand Conseil accepte les investissements nécessaires et que l'organisation mise en place garantisse le secret médical et le secret de fonction des partenaires.

Cette loi intègre également les nouvelles dispositions découlant de l'ordonnance fédérale sur l'alerte et l'alarme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Ces dispositions règlent la gestion et la transmission de l'alarme à la population. Le canton assumera la coordination générale et la planification de l'alarme à la population en collaboration avec les communes concernées et les exploitants des barrages.

Aujourd'hui, on peut compter environ 480'000 francs par année de frais d'exploitation et de maintenance pour l'ensemble du parc des sirènes des cantons. Suite à la

mise en place encore en 2012 par la Confédération, en étroite collaboration avec les organes responsables, le nouveau système de déclenchement des sirènes POLYALERT permettra de réduire sensiblement les coûts globaux actuels de plus de 200'000 francs et plus particulièrement la part des communes.

Evacuation par la contrainte

Voilà un des points très importants de ce projet qui stipule que les autorités compétentes peuvent soumettre toute personne à des mesures préventives ou à des évacuations par la contrainte. Certaines conditions doivent, cependant, être réunies avant une évacuation.

Les collectivités, les autorités communales, les chargés de sécurité, les chefs d'intervention, etc. seront, avec certaines dispositions de cette loi, convenablement couverts au niveau de la responsabilité civile (couverture d'assurance de 5 millions de francs). Par contre, l'Etat et les collectivités communales devront assurer leurs agents et les autres membres de l'organisation partenaire contre les risques de maladie, d'accident et de perte de gains résultant de leurs interventions.

En conclusion, ce projet de loi se veut être simple, clair et performant.

Il tient compte de la jurisprudence récente et des modifications légales intervenues sur le plan fédéral.

Il assure une cohérence avec les autres bases légales cantonales et fédérales.

Les processus et procédures proposés corrigent les carences et dysfonctionnements identifiés par le groupe de travail interdépartemental désigné par le Conseil d'Etat le 2 avril 2003.

En quelques mots, les modifications apportées par la commission.

Je n'aborderai pas les modifications rédactionnelles de certains articles.

A l'article 10 alinéa 2 lettre b, Etat-major communal de conduite (EMC), la commission propose un ajout à la lettre b, ce qui permet d'être plus précis concernant la mise sur pied de l'EMC par le chef de l'EMC ou son remplaçant. Je cite: «Le chef de l'EMC ou son remplaçant, si l'instance mentionnée sous lettre a ci-dessus ne peut être atteinte ou n'est pas à même d'ordonner ladite mesure.»

A l'article 11 Etat-major de conduite régional (EMCR), il s'agit exactement de la même proposition qu'à l'article 10, mais celle-ci concerne l'EMCR.

A l'article 27 Droit de réquisition, alinéa 1, ajouter «et de spécialistes». Je cite: «En cas de besoin, l'engagement de chauffeurs, de pilotes et de spécialistes sera requis.» Cet ajout permettrait d'engager d'autres spécialistes en cas de besoin.

A l'article 36 alinéa 1 Frais liés à la formation des organes de conduite, ajouter «et à l'organisation des cours destinés aux organes de conduite des communes». Je cite: «Le canton supporte les frais liés à la formation des organes de conduite de niveau cantonal et à l'organisation des cours destinés aux organes de conduite des communes.» Cet ajout spécifie que les communes sont également exemptées des frais de formation.

La dernière modification apportée par la commission est d'enlever le «s» à «intervention» dans l'ensemble du texte.

C'est à l'unanimité que la commission de la sécurité publique a accepté ce projet de loi.

Je remercie tous les groupes qui ont accepté l'entrée en matière.

Je laisserai la cheffe du département répondre aux différentes questions des intervenants et je donne d'ores et déjà rendez-vous à la commission sécurité publique demain après-midi, une heure et demie après la fin de nos débats de la matinée, à la salle de conférence 2 dans ce bâtiment.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich danke allen, die das Wort ergriffen haben bei dieser Eintretensdebatte und möchte ein paar einleitende Worte dazu sprechen und dann auf die Fragen eingehen.

Es ist effektiv so, dass unser Kanton, bedingt durch die Geographie, immer wieder mit Natur- und Umweltkatastrophen oder -gefahren konfrontiert ist. Ich erinnere an die Überschwemmungen 1993 und 2000, dann an die verschiedenen Brände und auch an die Unwetterkatastrophe im Lötschental. Es gilt sich wirklich möglichst gut vorzubereiten und alles zu unternehmen was wir können und wie es Herr Frabetti gesagt hat, am liebsten hätten wir ja wirklich keine Katastrophe; aber eben wenigstens können wir uns vorbereiten.

Das bestehende Gesetz über die Katastrophenhilfe wurde total revidiert und wir sprechen heute vom Gesetz über Bevölkerungsschutz. Es ist effektiv so, seit 2003 haben verschiedene Arbeitsgruppen nach neuen Möglichkeiten, nach einer Revision gesucht und ich muss sagen, jedes Ereignis, das sich abspielte, wurde genau analysiert (wo sind die Schwächen, wo sind die Stärken für das neue Gesetz) und diese Analyse ist in den Gesetzesentwurf eingeflossen.

Sie haben es mehrheitlich gesagt, es geht darum, die Führung zu vereinfachen, die Verantwortlichkeiten zu klären und die Koordination herzubringen. Mehrfach wurde auch darauf hingewiesen: auf die verschiedenen Lagen. Wir sprechen von einer normalen Lage, von einer besonderen und von einer ausserordentlichen Lage. Die normale Lage – das möchte ich hier nochmals betonen – wird in diesem Gesetz nicht behandelt. Es wird auf die einschlägigen Gesetze verwiesen. Bei einer normalen Lage sind es die sogenannten «Blaulichtorganisationen», die diese Lage beherrschen und es braucht keine spezifischen Massnahmen.

Frau Arlettaz, Sie haben gefragt, was das sei und ich zitiere Ihnen den Artikel 7 Absatz 3. Es ist so, dass immer die Polizei zuständig ist, wenn es um eine Katastrophe oder um eine besondere Gefahr geht. Es ist die Polizei, die immer sofort auf Platz ist, die die Mittel hat, sofort auf Platz zu sein. Wenn man sich den Unfall von Siders vorstellt, bis dort ein kommunaler Führungsstab entschieden hätte, wäre es zu spät gewesen. Es ist immer zuerst die Polizei und erst dann, wenn die Polizei die Sache nicht mehr als ihre Angelegenheit betrachtet, geht es über an die kommunalen oder interkommunalen Führungsstäbe. Ich zitiere Ihnen trotzdem diesen Artikel: «Dans tous les cas, l'alarme et les mesures d'urgence sont déclenchées par la police cantonale. De ce fait, elle assure la conduite et la coordination des forces et des moyens de première intervention durant ces dernières. Dans des situations particulières ou extraordinaires, la conduite est reprise dès sa mise sur pied par l'organe de conduite mentionné à l'alinéa 1.» Das heisst, es ist immer zuerst die Polizei und je nach Situation übergibt dann die Polizei die Angelegenheit an das entsprechende Führungsorgan sei das kommunal, interkommunal oder kantonal. Bei der besonderen Lage sind mehrere koordinierte Einsätze erforderlich. Bei der besonderen Lage ist meistens eine Gemeinde oder eine Region betroffen. Dort haben wir das Beispiel vom Lötschental; das ist eine besondere Lage. Und wenn der gesamte Kanton betroffen ist – wie bei der Überschwemmung im Jahr 2000 – sprechen wir von einer ausserordentlichen Lage.

Im Gesetz wurde auch klar geregelt, was die Warnung und Alarmierung ist. Es wurden die Verantwortlichkeiten zwischen dem Kanton und den Gemeinden und den Kraftwerkbetreibern geregelt. Es ist klar geregelt, was sind die kommunalen, interkommunalen oder kantonalen Führungsstäbe. Es werden aber die Bezirksführungsstäbe, die nicht funktionierten, gestrichen.

Es ist auch die Rede von der Einsatzzentrale. Es wird eine Haftpflichtversicherung für die Gemeinden eingeführt und es werden auch die Finanzen geregelt, wenn es um Beiträge an Private oder an Gemeinden geht aus diesem Fonds (wer bekommt Geld, was sind mögliche Zuwendungen?).

Ich gehe nun auf die einzelnen Fragen ein.

Herr Pascal Rey, Sie haben von dieser Zentrale gesprochen. Es ist so, im Moment haben wir ja zwei Zentren: eine Zentrale von der Nummer 144 und eine von der Polizei. Gerade beim Unglück von Siders hat man gesehen, wie wichtig eine Zusammenarbeit ist, dass man diese Zusammenarbeit stärken muss. Am Anschluss an dieses Unglück haben alle Beteiligten einen Rapport unterschrieben, wo sie sagen, es sei zukünftig notwendig, die Zentrale unter einem gemeinsamen Dach zu haben, aber mit einer klaren Trennung in der Administration, damit das Arztgeheimnis, die Patientenrechte gewährleistet sind. Aufgrund dieses Rapportes hat der Staatsrat weitere Arbeiten in Auftrag gegeben, um zu untersuchen: Was brauchen wir zukünftig für eine Technik für diese neue Zentrale, was brauchen wir für Räumlichkeiten? Wir erwarten den Bericht in nächster Zeit.

Sie haben auch die Erdbebenversicherung angesprochen. Die Erdbebenversicherung wurde ja auf eidgenössischer Ebene debattiert und die Motion von Jean-René Fournier ist angenommen worden und der Bundesrat ist daran, eine Arbeitsgruppe aufzustellen mit einem «comité de direction» mit verschiedenen Arbeitsgruppen, die uns aufzeigen soll, dass heisst allen Kantonen, wie man eine obligatorische Erdbebenversicherung gestalten könnte. Zurzeit hat nur der Kanton Zürich eine obligatorische Erdbebenversicherung und die anderen Kantone nicht. Der Kanton Wallis ist sehr interessiert, dass diese kommt, denn wir sind ein Gebiet, das erdbebengefährdet ist und wir hoffen, dass diese Erdbebenversicherung auf eidgenössischer Ebene bald einmal kommt, weil nur eine eidgenössische auch solidarische Versicherung wird finanziell gerade für unsere Hausbesitzer tragbar.

Sie haben auch verschiedene Fragen aufgeworfen, wie da die Führung sich zusammensetzt in den Gemeinden. Was beim Zivilschutz ist, bei dieser Führung. Ich muss sagen, Sie haben sehr viele operative Fragen aufgeworfen. Es besteht eine gewisse Autonomie in den Gemeinden wie sie ihre Organe bestellen. Vom Departement aus ist man verantwortlich das wir wissen, die Sicherheit oder die Prävention ist gewährleistet. Wie die einzelne Gemeinde diese Personen in die Organe ernennt, da greifen wir nicht ein.

Von Seiten der CVPO (Herr Egon Furrer) und Herrn Raymond Borgeat wurde gesagt, dass sie es begrüßen – und das ist effektiv so –, dass im Gesetz die Führungsverantwortung modular ist. Je nach Ereignis muss gesagt werden: es braucht zusätzliche Kräfte, es braucht noch mehr. Das Ganze haben Sie in der Botschaft im Schema, wie das modular aufgebaut ist, wie es Sinn macht.

Herr Caillet, Sie haben vom Ausbildungsniveau gesprochen. Es ist tatsächlich vorgesehen, mehr in die Ausbildung zu investieren, einheitlich die Leute auszubilden, aber es ist immer subsidiär. Es sind immer die Gemeinden, die verantwortlich bleiben. Was die Entlohnung betrifft, dort kann ich Ihnen keine Antwort geben. Das muss jede Gemeinde selber sagen, aber der Kanton wird eine vermehrte Qualität fordern, was die Ausbildung betrifft.

Herr Furrer Urban, Sie haben über die Einsatzzentrale gesprochen. Ich habe schon geantwortet, wo das Projekt ist. Wenn Sie von einer Nummer sprechen, wäre das wirklich das Beste. Momentan haben wir drei Nummern und das wird eine gewisse Zeit brauchen, bis sich vielleicht die internationale Nummer 112 einspielt, aber zwischenzeitlich – und das kann man technisch sehr gut machen – ob die Leute auf die 112 oder die 144 oder eines Tages 118 anrufen, kann man das auf die gleiche Zentrale zuspeisen lassen und in dem Sinn merkt der Kunde nicht, dass dahinter die gleiche Nummer ist. Klar, es wäre besser, wenn wir nur eine Nummer hätten, vor allem auch für die Touristen, die sich nicht mit unserer Situation auskennen, dass die sehr leicht anrufen können.

Frau Arlettaz, ich habe Ihnen schon geantwortet, was die einfachen Situationen sind. Sie haben noch gefragt: Warum müssen die Nachbargemeinden mithelfen? Ich bringe Ihnen hier ein Beispiel: In Visp hatten wir den Waldbrand. Der Waldbrand erstreckte sich weit gegen die Gemeinde Visperterminen und die Wasserzugänge von der Gemeinde Visperterminen waren bei Weitem näher beim Brand als die von Visp. Und daher macht es

Sinn, dass solche Gemeinden aufgeboten werden, in einer solchen Situation zu helfen, wo sie ihre Mittel eben sehr schnell zur Verfügung haben.

Herr Joachim Rausis, Sie haben nach den Kosten gefragt und ob das ganze Gesetz RPT tauglich ist. Das ganze Paket RPT wurde ganz lange bevor es hier im Parlament war zwischen den Gemeinden und der Verwaltung ausdiskutiert und man hat sich dann geeinigt, diese 28 Gesetze zu ändern und die anderen Gesetze nicht zu touchieren oder in einer späteren Phase wieder zu diskutieren. Was die Kosten von der Warnung und Alarmierung betrifft, ist das Bundesgesetz, das seit 2011 in Kraft ist, massgebend. Wir haben hier diese Verantwortlichkeiten, die im Bundesgesetz festgelegt sind nochmals in unser kantonales Gesetz integriert und auch die Kostenaufteilung entsprechend gemacht. Wie es der Kommissionspräsident gesagt hat, die Kosten sind bei Weitem geringer. Heute erlaubt es die moderne Technologie wirklich, Kosten einzusparen und es sind mehr als 200'000 Franken weniger, die auf die Gemeinden zukommen.

Ich habe die Tour gemacht. Ich denke, die Abänderungsanträge liegen vor und das ist auch natürlich bei einem solchen Gesetz, das jetzt 10 Jahre bearbeitet wurde und ich glaube in der Kommission muss man auf die einzelnen Anträge dann nochmals genau eingehen und die Vor- und Nachteile der Abänderungen sehen.

Ich würde es begrüßen, wenn Sie auf das Gesetz eintreten, weil es ist das dritte Gesetz. Wir haben das Feuerwehrkonzept. Das Feuerwehrkonzept muss bis Ende von diesem Jahr (d.h. bis Ende 2012) umgesetzt werden. Seit dem 1. Januar 2012 ist das Zivilschutzgesetz in Kraft – das ist das zweite Gesetz – und das dritte ist jetzt das Gesetz über den Bevölkerungsschutz. Alle drei gehen eng ineinander; sind aufeinander abgestimmt und es ist dann der dritte und letzte Stein, um eine moderne Gesetzgebung zu haben und um so gut als möglich auf mögliche Katastrophen und Ereignisse vorbereitet zu sein.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Herr Grossrat Alexandre Caillet wünscht noch einmal das Wort, aber im Prinzip spricht nach der Staatsrätin niemand mehr. Sie können das in der Kommissionssitzung dann behandeln.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 septembre 2012.*)

Entrée en matière

2. LOI

sur le droit de cité valaisan (modification), (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

GESETZ

über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (*zweite Lesung*)

Präsident: Jean-Daniel Bruchez / Rapporteure: Géraldine Arlettaz-Monnet (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die CVPO ist mit diesem Gesetz sehr zufrieden, hat sie doch ihre Anträge in der Kommission erfolgreich durchgebracht.

Das vorliegende Gesetz kennt zudem nur Gewinner:

- Erstens die Gemeinden, die dank der summarischen Begründung weniger Arbeit haben und dank dem eingeführten Kostenvorschuss keine zusätzlichen Kosten fürchten müssen.
- Zweitens die Institutionen generell: Der Grosse Rat, der ebenfalls dank der summarischen Begründung weniger Arbeit hat, der Staatsrat, der vollständig entlastet wird und das Verfahren an sich, welches generell verkürzt und damit vereinfacht wird.
- Und zu guter Letzt, meine Damen und Herren, auch die Gesuchsteller – auch diese profitieren. Anhand der summarischen Begründung erfahren sie, warum ihr Gesuch abgelehnt worden ist und wenn dort beispielsweise steht wegen zu wenig sprachlicher Kenntnisse, erübrigt sich wohl eine Beschwerde. Diejenigen, die wirklich das Recht auf eine Beschwerde haben, können ohne Einsprache, ohne Zwischenschritt an den Staatsrat, direkt ans Kantonsgericht gelangen und dort zu ihrem Recht kommen.

In diesem Sinne, meine Damen und Herren, ein Gesetz, das nur Gewinner kennt, ist strikt, fair, klar und einfach und demzufolge ist diesem Gesetz zuzustimmen.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Vous n'avez pas daigné, tout à l'heure, donner la parole à mon collègue Alexandre Caillet qui avait fait une intervention, à laquelle aucune allusion n'a été faite dans la réponse de M^{me} la présidente du Conseil d'Etat.

Ce n'est pas la première fois, non pas chez M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten mais chez d'autres conseillers d'Etat. De manière peu élégante, on snobe l'UDC en ne remarquant pas les arguments que nous avons apportés au débat.

Dont acte.

Je viens maintenant à la loi sur le droit de cité.

On fait avant tout de la cosmétique sans doute, mais il se justifie quand même d'apporter quelques éléments de réflexion.

Le premier élément est de nature formelle et s'adresse plus à M. le chef du Service parlementaire, M^e Claude Bumann. Lorsque vous présentez un article 1bis alinéa 2 de manière isolée, c'est incompréhensible pour les juristes et ça l'est pour le commun des mortels. S'il vous plaît, lorsqu'une modification est faite, présentez l'article dans son intégralité, en précisant ce qui est modifié.

Cette loi est avant tout une approche cosmétique, ai-je dit. Ce qu'il aurait été intéressant de faire est de reconsidérer les critères d'intégration. A cet égard, je trouve que les réponses que l'on donne au niveau de la nationalité, de l'acquisition de la naturalisation, assez affligeantes. Affirmer que l'on a intégré, cela ne veut rien dire. Je trouve qu'un critère important serait l'appartenance à des sociétés sportives ou culturelles (la fanfare, la société de gym, le football, que sais-je?). Cela serait un critère d'appartenance beaucoup plus fort.

J'aimerais aussi dans les critères, et l'UDC revient, pourquoi ne pas demander la religion. Je citerai à cet égard Charles de Gaulle: «La république est laïque mais la France est chrétienne.» Inspirez-vous de ce qu'un grand homme d'Etat européen a dit. On devrait revenir à cette conception.

Autre chose, vous allez consulter – et vous voyez que notre lecture est intelligente – le site Internet du PDC Suisse qui propose de signer une charte d'intégration. L'UDC fait chorus à une proposition enfin intelligente.

Je viens maintenant au texte de l'article 1bis. Ce sont donc les reliquats de l'affaire Amraoui. J'aimerais, avec cet alinéa 2, faire l'observation que voici: Lorsque l'on parle des «autorités compétentes», on s'accorde qu'il s'agit des autorités de première instance, c'est-à-dire l'autorité de proximité. Cette autorité doit avoir un plein pouvoir de cognition. Par

contre, lorsqu'il s'agit de recours, selon l'article 18 du projet, c'est bien en vertu de l'alinéa 5 nouveau, la procédure sur la juridiction administrative, qui s'applique. Cela signifie que le Tribunal cantonal, en principe, ne refait pas l'instruction, prend les faits comme ils sont proposés.

L'article 18: ici, je salue la pertinence du travail de la deuxième commission, d'une part, en demandant l'avance de frais. Cette avance devra être tarifée selon – si vous me permettez la répétition – la loi sur le tarif. Comme on fait des recours, il y a un tarif qui prévoit qu'on doit faire des avances et ces avances doivent être garanties. Et puis, d'autre part, lorsque vous avez supprimé la réclamation comme prétendue voie de droit, je crois que, enfin, et encore une fois sous la présidence du député Jean-Daniel Bruchez, ça ne pouvait sortir qu'une solution de qualité, la réclamation n'a rien à faire dans une loi comme celle-ci. Vous l'avez supprimée et, à ce moment-là, on a effectivement des voies de droit et non pas des solutions qui n'en sont pas.

Tout cela amène le groupe UDC, en souhaitant que cette fois-ci on relèvera mon intervention, Madame la présidente, à accepter d'entrer en matière.

Mme la députée Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Depuis 2009, la naturalisation est considérée comme un acte relevant du droit administratif. En janvier 2011, la Haute cour a rappelé l'exigence d'instituer dans la législation cantonale valaisanne une voie de droit auprès d'une autorité judiciaire contre les décisions du Grand Conseil en matière de naturalisation ordinaire.

La commission de deuxième lecture s'est penchée sur la modification de l'article 1bis alinéa 2 et sur l'article 18 concernant les voies de droit.

Aucune modification n'a été apportée à l'article 1bis alinéa 2.

Dans l'article 18, le premier alinéa a été supprimé. Cette suppression a été acceptée à l'unanimité. En cas de refus d'octroi du droit de cité communal, une procédure de réclamation est adressée aux autorités communales. Le dossier repassera devant le conseil municipal pour réexamen de la situation et prise de nouvelle décision. En cas de nouvelle décision négative, le requérant pourra recourir directement auprès du Tribunal cantonal. Cela évitera un surcroît de travail aux communes. Les recourants auxquels le Grand Conseil aura refusé la citoyenneté cantonale pourront recourir directement auprès du Tribunal cantonal. Actuellement, environ 40 cas de recours sont pendants et cela depuis 2009. La décision de refus de la commune ou du Grand Conseil sera sommairement motivée. Le requérant aura la possibilité de demander, dans les 30 jours, une modification de la décision moyennant une avance de frais afin d'éviter des recours inutiles. Le groupe ADG soutient cette proposition.

Quant à l'article 3 alinéa 1, il n'était pas prévu dans le document de travail. Cependant, un postulat concernant cet article avait été accepté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Il demandait la suppression de l'obligation de résider depuis trois ans dans la commune du requérant et d'y rester domicilié durant toute la procédure. Le chef du Service de la population et des migrations relève que ce postulat est en cours de traitement et que l'aval de la Fédération des communes valaisannes est nécessaire. La Fédération des communes valaisannes a rejeté cette proposition et maintient une durée de résidence de trois ans au total. Cependant, elle accepte deux communes de domicile durant cette période de trois ans. La seconde commune devra demander un préavis à la commune de résidence précédente du requérant.

En outre, M. de Lavallaz rappelle que des informations parviendront dans le courant de l'automne et que le droit fédéral sera modifié d'ici à un à deux ans. L'article sera modifié à ce moment-là selon le nouveau droit fédéral. En raison des informations données par le chef du SMP, il a été décidé de maintenir tel quel l'article 3 alinéa 1.

La mobilité est une exigence dans le monde du travail. Il est parfois difficile, voire impossible de continuer à résider dans une même commune. Et pour les requérants dans

cette situation, tout repart à zéro, c'est-à-dire trois ans dans la nouvelle commune et la durée de la procédure de la naturalisation allant de 22 à 25 mois, voire plus.

En conséquence et afin de ne pas préteriter ces personnes qui changent de communes de résidence, le groupe ADG déposera un amendement allant dans le sens de la proposition de la Fédération des communes valaisannes et accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO:

Das Gesetz über das Walliser Bürgerrecht wurde in zweiter Lesung im Artikel 18 eingehend diskutiert. Die Einsprachemöglichkeit wurde gestrichen und der Rechtsmittelweg ist für das Verwaltungsverfahren atypischer Weise abgekürzt. Schliesslich wird die Kostenvorschusspflicht für begründete Entscheide eingeführt.

Wenn mit diesen gesetzlichen Änderungen Einbürgerungswillige abgeschreckt werden sollten, dann kann die CSPO dem nicht zustimmen. Wenn dies jedoch zur Beschleunigung der Verfahren dienen soll, dann könnte sich die CSPO damit grundsätzlich einverstanden erklären.

Die CSPO ist mit der Verkürzung des Rechtsmittelwegs, das heisst dem Überspringen der Verwaltungsebene auch im neuen Vorschlag nicht einverstanden. Wir werden einen entsprechenden Abänderungsvorschlag hinterlegen. Obwohl das Verwaltungsverfahren im Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflicht detailliert geregelt ist, wird hier ein anderes Verfahren eingeführt, dass ansonsten nur bei Bussenentscheiden im Verwaltungsstrafrecht zur Anwendung kommt. Wenn bei den Rechtsmittelverfahren nicht eine gewisse Kohärenz eingehalten wird, wird das ganze Regelwerk immer komplizierter. Weiter ist anzumerken, dass in den meisten anderen Kantonen die Regierung Beschwerdeinstanz ist. Da die Einbürgerung nach bundesgesetzlicher Regelung ein Verwaltungsakt ist, führt der Rechtsmittelweg auch über den Staatsrat als Beschwerdebehörde.

Andererseits stellt die CSPO fest, dass hier Aufgaben verschoben werden, ohne jedoch die entsprechenden Ressourcen auch beim Personal zu verschieben. Wir fragen uns deshalb, wie viele zusätzliche Ressourcen das Kantonsgericht für diese zusätzliche Aufgaben erhält und wie viele Ressourcen bei der instruierenden und den entscheidungsvorbereitenden Dienststelle abgebaut werden.

Schliesslich hat die CSPO mit Befremden davon Kenntnis genommen, dass es für die Dienststelle anscheinend nicht möglich war, einen neuen Wortlaut für den Absatz 1 von Artikel 3 zu finden. Und warum soll das Parlament eine Frage nicht behandeln können, zu welcher der Staatsrat keinen Entscheid gefällt hat?

Die CSPO ist trotzdem für Eintreten.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Au terme des débats de première lecture, il avait été proposé par la commission thématique de ne procéder qu'à une lecture unique de ce projet de loi sur le droit de cité valaisan.

Le groupe PDCB, par sa porte-parole la députée Marianne Maret, avait demandé une deuxième lecture arguant qu'il était indispensable de pouvoir consulter les communes valaisannes avant de prendre des décisions définitives concernant l'article 3 de ladite loi.

Force est de constater que la députée Marianne Maret a fait son travail puisque la Fédération des communes valaisannes a pu, dans l'intervalle, donner son avis sur la question.

Le groupe PLR a un sentiment mitigé par rapport à cette deuxième lecture et ce pour les raisons suivantes:

- Sans aucunement mettre en doute les capacités des représentants de l'autorité cantonale, nous regrettons l'absence de M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten lors de la séance de la commission.
- Il avait été demandé que la commission de deuxième lecture planche sur le postulat de notre collègue Fabien Girard, à savoir l'obligation d'avoir son domicile depuis trois ans dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée. Il semblerait, en lisant le rapport de la commission, que celle-ci se soit effectivement penchée sur la question mais qu'elle n'ait pas brillé par sa prise de décision.
- En cas d'égalité dans les votes, la voix du président de la commission est prépondérante. Dans ce cas, c'est l'absence du vote du président qui aura au final fait pencher la balance.

Si l'on entre plus en détail dans les divers articles, le groupe PLR peut vivre avec la nouvelle proposition de la commission faite à l'alinéa 1 de l'article 18. Cette proposition va dans le sens d'une simplification, tout en garantissant les mêmes droits aux recourants.

Par contre, nous nous élevons contre la nouvelle formulation de l'alinéa 2 de ce même article. Exiger qu'une avance de frais soit faite par le requérant pour qu'il puisse obtenir une décision motivée de la commune ou du Grand Conseil nous paraît aberrant. Quand on sait qu'il y a moins de dix recours par année sur l'ensemble du canton et qu'on lit que la commission a décidé d'ajouter cette mention «pour éviter des recours inutiles», on en reste pour le moins perplexe.

La décision motivée rendue par la commune ou le Grand Conseil contient les éléments qui permettront au requérant d'étayer s'il le désire son recours auprès du Tribunal cantonal. Vouloir exiger une avance de frais à ce stade, c'est vouloir permettre seulement aux personnes qui ont de l'argent de faire recours. C'est vouloir une justice à deux vitesses. En simplifiant, on pourrait résumer cet ajout de la commission par «si vous voulez savoir exactement pour quelles raisons nous vous refusons, payez d'abord»!

Notre groupe proposera donc un amendement demandant le retour à la version initiale.

De même, nous déposerons un amendement demandant la suppression de l'alinéa 1 de l'article 3. Vouloir exiger qu'un requérant à la nationalité ait son domicile depuis trois ans dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée ne nous paraît aucunement en conformité avec les problèmes de mobilité ou de logement inhérents à notre société du XXI^e siècle.

Tout en vous remerciant de votre attention, le groupe PLR entre en matière.

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport de deuxième lecture du projet de loi sur le droit de cité valaisan.

De nombreux problèmes ont été réglés durant les travaux de la commission mais la pierre d'achoppement reste évidemment l'article 3 concernant la durée de résidence dans la ou les communes.

Un postulat concernant le nombre d'années au sein de la même commune et accepté par le Parlement à une large majorité est toujours en cours de traitement auprès du service de l'Etat.

Le vote serré entre le maintien du texte proposé à l'article 3 et celui défendu par la Fédération des communes valaisannes n'a finalement pas trouvé de solution.

Le groupe DC du Centre relève que la proposition de la Fédération des communes valaisannes avait le soutien de la cheffe du département.

Face à cette situation particulière et compte tenu que le droit fédéral sera modifié dans un ou deux ans, la commission a voté le texte accepté en première lecture.

Néanmoins, le groupe DC du Centre déposera un amendement à l'article 3 alinéa 1 qui va dans le sens de la Fédération des communes valaisannes.

Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat die Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht geprüft und hier in zweiter Lesung Folgendes festgestellt:

Unsere Fraktion unterstützt den Beschluss der Kommission, dass bei Beschwerden gegen Einbürgerungsentscheide ein Kostenvorschuss geleistet werden muss. Dadurch können unnötige Beschwerden vermieden werden. Dies hat nichts mit einer Zweiklassenjustiz zu tun.

Ebenso sind wir hier damit einverstanden, dass gegen ablehnende Entscheide über die Erteilung des Gemeindebürgerrechts direkt beim Kantonsgericht Beschwerde erhoben werden kann und nicht mehr bei der Gemeinde Einsprache eingereicht werden muss. Der direkte Weg an das Kantonsgericht entlastet nämlich die Gemeinden.

In diesem Sinne sind wir mit dem vorliegenden Entwurf einverstanden und die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Dicté par les exigences fédérales et jurisprudentielles, c'est sans retenue que le groupe DC du Bas entre en matière au sujet de cette modification de la loi sur le droit de cité valaisan.

Les nouvelles dispositions de la procédure apporteront plus de clarté et de simplicité à tous les échelons.

Tout à fait acquis à l'idée d'introduire une voie de droit contre les décisions négatives en matière de naturalisation ordinaire, nous aimerions même aller plus loin en demandant d'adapter cette loi à la mobilité du mode de vie actuel, comme l'a proposé la Fédération des communes valaisannes. Ainsi, nous proposons d'amender l'article 3 alinéa 1 dans le sens d'une plus grande souplesse quant aux exigences en matière de domiciliation dans une commune. Nous sommes favorables à laisser la possibilité de cumuler les trois ans exigés sur deux communes au lieu d'une seule, comme cela est en vigueur actuellement.

De plus, nous aimerions poser une question, à laquelle nous n'avons pas trouvé de réponse dans les textes: une commune déboutée par le Tribunal cantonal peut-elle faire recours et, si oui, à quelle instance?

Merci de votre attention et de votre soutien à cette entrée en matière.

La discussion est close.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les groupes puisque tout le monde accepte d'entrer en matière.

En ce qui concerne les priorités par rapport à la deuxième commission, comme vous l'avez souvent entendu, c'était surtout par rapport à l'étude du nouveau droit fédéral et, ensuite, que la nouvelle législation cantonale devait entrer en vigueur en janvier 2013, d'où l'accélération de certaines choses.

Concernant l'article 3, j'aimerais quand même préciser que cet article n'a pas été discuté en première lecture, comme cela a été expliqué très justement, suite au postulat du groupe PLR qui a été accepté et une demande ensuite d'intervention auprès de la Fédération des communes valaisannes. Au mois de mai, lors des décisions en première lecture, cela n'a jamais été discuté alors que le postulat date de mars 2012 (réponse du Conseil d'Etat). La Fédération des communes valaisannes a été contactée le 4 juin 2012 pour donner une réponse. Et ici, je la félicite pour sa célérité puisque, le 20 juin 2012, on avait déjà la réponse au niveau du département. Pour information, lors de la séance de préparation du 26 juin 2012, ce texte nous a été présenté car le postulat était revenu à charge, à juste titre, concernant cet article.

Ensuite, je ne peux que faire un *mea culpa* par rapport à ce qu'a relevé le groupe PLR concernant le vote qui a eu lieu, le premier vote, soit 6 à 6, je me suis abstenu. Il est bien clair que, lors du deuxième vote, 6 à 5 vu mon abstention, je ne connaissais encore pas, malgré mes années de service au sein du Parlement, la procédure. Cela veut dire qu'à ce moment-là, il y aurait eu 6 à 6 et alors la voix présidentielle était décisive... et puis le sort aurait été le même qui a été redemandé dans le débat final. Donc, c'est clair, pour cela, il y a des amendements qui vont venir concernant cet article 3 et nous allons pouvoir rediscuter de cela demain.

Je tiens vraiment encore à remercier mes collègues de la commission.

Ensuite, aux quelques questions, je laisserai la cheffe du département répondre.

Pour la séance, la salle est déjà réservée, mais il faudra voir selon la disponibilité de la conseillère d'Etat pour savoir à quelle heure nous allons fixer la séance. J'aimerais la fixer à la fin des débats de demain matin; sinon, on la reportera dans l'après-midi du fait qu'elle a déjà une séance à 13 h 30.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Die Sache ist eigentlich ganz einfach. Seit 2009 hat man das Einbürgerungsgesetz geändert und es gibt seither das Bundesgesetz und auch Entscheide des Bundesgerichtes, dass wir ein Beschwerde-, ein Rekursverfahren einführen müssen.

Wir haben zurzeit rund 40 Entscheide pendent und die müssen behandelt werden. Und das war auch der Sinn dieser Vorlage, dieser kleinen Revision und man könnte denken, das sei einfach.

Es ist, wie Herr Bregy gesagt hat, ein Gewinn für alle, es ist für alle besser, aber wenn ich jetzt die Debatte gehört habe, sind doch andere Fragen aufgetaucht und die gilt es jetzt zu behandeln.

Herr Perruchoud, Sie haben die Frage aufgeworfen wegen der Kriterien der Integration. Dort möchte ich sagen, zurzeit ist eine Revision des Schweizerischen Bürgerrechts weit fortgeschritten. Es ist vorgesehen, dass bereits in der Wintersession die Räte diese Revision behandeln und bei dieser Revision geht es vor allem darum, die Einbürgerung zu vereinheitlichen, das heisst, die Verfahren zu vereinheitlichen und auch die Kriterien zu vereinheitlichen. Und im Sinn dieser Revision macht es keinen Sinn heute hier in einer kantonalen kleinen Revision solche Kriterien einzuführen.

Dann gibt es einige, die haben auf diese 3 Jahre hingewiesen. Das war nicht Bestandteil der Revision, diese Änderung vorzunehmen. Heute müssen ja Leute, die sich einbürgern lassen wollen, 12 Jahre in der Schweiz gelebt haben, davon 5 in unserem Kanton und 3 Jahre in der Gemeinde und auch während der Prozedur des Einbürgerungsverfahrens müssen sie in der gleichen Gemeinde sein. Es kann rund 12 bis 14 Jahre dauern bis jemand eingebürgert wird.

Jetzt hat man in der ersten Lesung ein Postulat angenommen, dass wir dieses prüfen und die Dienststelle hat eine kurze Vernehmlassung an den Verband der Gemeinden

gemacht mit drei Vorschlägen. Die wurden in dem Sinne kombiniert und der Gemeindeverband hat folgende Formulierung uns vorgeschlagen (ich lese das vor): «Beibehaltung der Bedingung einer Wohnsitzdauer von insgesamt 3 Jahren. Während dieser 3 Jahre darf der Gesuchsteller in maximal 2 Gemeinden wohnhaft gewesen sein (also ein einziger Wohnungswechsel ist möglich). Die zweite Wohnsitzgemeinde muss bei der ersten Wohnsitzgemeinde eine Vormeinung einholen.» Sie haben es gelesen, die Kommission hat diesen Vorschlag lange debattiert und schlussendlich abgelehnt im Sinne, dass eine Revision auf eidgenössischer Ebene ansteht. Es ist erneut an der Kommission, Ihre Abänderungsanträge zu prüfen und was auch immer Sie annehmen, wir werden uns meinerseits und auch von der Dienststelle her einbringen, damit das neue System nicht administrativ zu kompliziert wird. Das gilt es im Gesetz festzuhalten und auch in der entsprechenden Verordnung. Und wenn eben die Frage aufgeworfen wurde von Herrn Nigro: Was heisst es, gibt es Komplikationen bei dem Rekurs? dann müsste man probieren, das möglichst genau festzulegen, damit wir genau diese Situation vermeiden.

Herr Schwestermann hat nochmals darauf hingewiesen, dass sie nicht einverstanden sind, dass wir die Kantonsverwaltung praktisch auslassen. Warum ist jetzt dieser Vorschlag hier auf dem Tisch? Wir haben zwei Arten von Einsprachen oder von möglichen Personen, die gegen die Nichtannahme der Eingliederung sind. Erstens auf Gemeindeebene und dann hier auf Ebene des Grossen Rates. Und aus Sicht des Staatsrates ist es das einfachste, wenn die gleiche Instanz diese beiden unterschiedlichen Einbürgerungsgesuche oder -ablehnungen behandelt. Darum der Vorschlag, das direkt dem Kantonsgericht zu übergeben. Ob dies sehr viele neue Ressourcen braucht, sei dahin gestellt. Wir müssen einen Rekursweg aufzeigen und es sind rund 10 Einbürgerungen pro Jahr, die nicht angenommen werden. Ich denke auch, das ist eine kleine Anzahl und die werden auch sehr ähnlich gelagert sein. Also in dem Sinn betrachten wir das nicht als eine allzu grosse Arbeit für das Kantonsgericht.

Ich danke in dem Sinn für die Vorschläge und bin bereit, an der Detailberatung möglichst mitzuarbeiten. Am 26. Juli war es mir leider nicht möglich dabei zu sein.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 septembre 2012.*)

Entrée en matière

3. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les étrangers (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

EINFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (*zweite Lesung*)

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Philippe Nantermod (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Le canton du Valais est actuellement sous le régime d'un décret d'application de la loi fédérale sur les étrangers et ce décret est valable jusqu'au 31 décembre 2012.

Nous devons donc adopter une nouvelle loi d'application de la loi fédérale et cela pour qu'elle entre en force au 1^{er} janvier 2013 afin d'être en conformité avec le droit fédéral.

Nous aurions souhaité mettre sous le même toit, c'est-à-dire la même loi d'application, les éléments liés aux étrangers et ceux liés à l'asile. Ces deux questions sont intimement liées. La majorité de la commission en a décidé autrement sous prétexte qu'une loi fédérale sur l'asile est en préparation.

Nous ne voulons, cependant, pas attendre la nouvelle loi fédérale pour définir les règles minimales de communication entre le canton et les communes concernées par l'installation de requérants d'asile sur leur territoire. Les communes sont les partenaires du canton. Le principe de transparence qui gouverne les politiques publiques impose un minimum de communication, dans le domaine de l'asile et des étrangers aussi. Raison pour laquelle le groupe PLR a déposé un amendement sur ce sujet, qui sera développé lors de la deuxième lecture jeudi matin.

Le domaine des étrangers est un domaine sensible qui dépend principalement de la Confédération soumise, elle, à des traités internationaux, mais notre humanité dans ce domaine implique aussi le respect des règles et la rigueur dans l'application du droit.

Le groupe PLR entre en matière.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das vorliegende Gesetz ist ein Einführungsgesetz. Unsere Gestaltungsräume sind entsprechend klein.

Was am Gesetz stört: Es erlaubt, Personen einzusperrern, die weder straffällig geworden noch verurteilt worden sind. Ihre Situation ist somit vergleichbar mit den administrativ Versorgten, bei denen sich Bundesrätin Widmer-Schlumpf vergangenes Jahr entschuldigt hat. Ich bin überzeugt, dass sich unsere Nachkommen eines Tages ebenfalls für die Beugungshaft entschuldigen werden. Doch diese Entscheidung für die Beugungshaft ist im nationalen Parlament gefallen. Dazu haben wir hier im Walliser Grossen Rat bei der Umsetzung nichts mehr zu sagen.

Unsere Fraktion ist demnach dennoch für Eintreten. Damit wir aber diesem Gesetz zustimmen können, müssen Änderungen vorgenommen werden. Deshalb reichen wir zwei Abänderungsanträge ein. Einerseits hat die zweite Kommission bei den Subventionen die Bekämpfung der Diskriminierung aus dem Text geworfen. Sie hat sich am Wortlaut gestört. Deshalb schlagen wir den Wortlaut des Bundesgesetzes vor: «Der Kanton kann für die Integration von Ausländern und das Schaffen günstiger Rahmenbedingungen für die Chancengleichheit Subventionen entrichten.» Damit wird Rechnung getragen, dass in der Gesetzgebung des Bundes die Bekämpfung der Diskriminierung ein wichtiger Pfeiler ist und es wird sicher gestellt, dass Projekte wie der Lauf gegen Rassismus weiterhin Teil des Integrationskonzeptes sein kann. Der Bund verlangt entsprechende Projekte. Ihm muss deshalb das Integrationskonzept unterbreitet werden und das Integrationskonzept muss den Vorgaben entsprechen, um Finanzierungen vom Bund zu erhalten. Mit dieser Änderung schaffen wir die dafür nötige rechtliche Grundlage.

Als Zweites beantragen wir die Streichung des Artikels 12 Absatz 3. Nur schon aus rechtswissenschaftlicher Sichtweise ist dieser Absatz fragwürdig. Er basiert auf einem Verfassungsartikel. Es ist jedoch am Bundesrat und am Parlament, ein entsprechendes Bundesgesetz zu schreiben und anzupassen, welches wir wiederum in ein kantonales Ausführungsgesetz umsetzen. Dieser Absatz gehört deshalb nicht in dieses Gesetz – erst recht im Wissen darum, dass in Bern die Umsetzung dieses Verfassungsartikels im Gang ist.

Mme la députée Patricia Casays, PDCB:

C'est avec toute l'attention voulue que les quatre districts du PDC du Bas ont pris connaissance des modifications pertinentes apportées par la commission de deuxième lecture concernant la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers.

Hormis quelques modifications apportées à cette loi par la commission de deuxième lecture, il est important de préciser le rajout d'un alinéa 3 (nouveau) à l'article 12 Poursuite et

jugements des infractions qui stipule: «Le service ouvre une procédure tendant au retrait du titre de séjour ou d'établissement en Suisse lorsqu'un étranger a fait l'objet d'une condamnation pénale en force pour des actes relevant de l'article 121 alinéa 3 de la Constitution fédérale.»

A toutes fins utiles, je rappelle que le Valais dispose actuellement d'un décret concernant l'application de la loi fédérale sur les étrangers qui expire à fin 2012, qu'il s'agit bien de la loi sur les étrangers et non pas de la loi sur l'asile qui est en révision actuellement et que l'entrée en vigueur de cette loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers est prévue pour le 1^{er} janvier 2013.

Au vu de ce qui précède, le groupe DC du Bas soutient les propositions de la deuxième commission telles que proposées et entre en matière. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le groupe UDC soutient évidemment l'entrée en matière sur ce projet tel qu'il a été adopté par la commission en deuxième lecture.

Je relèverai juste trois points au sujet de ce projet:

Un point positif d'abord, qui vient d'être relevé à l'instant: nous nous félicitons évidemment que cette loi comporte une disposition qui facilite l'exécution d'une initiative qui a été approuvée par le peuple suisse mais aussi par les Valaisans visant à renvoyer les étrangers criminels.

Deuxième élément: nous reviendrons avec une proposition tendant à instaurer une charte d'intégration. Cela avait été refusé en première lecture mais nous restons persuadés que, dans ce domaine quand même assez particulier, il est bon que les étrangers, en tout cas ceux qui souhaitent rester durablement chez nous, prennent un engagement qui va au-delà simplement de ce que certains considèrent comme une sorte de banalité, à savoir entre autres le fait de respecter la loi.

Troisième aspect, qui a été relevé par le groupe PLR: c'est la question de l'asile. Nous sommes, nous aussi, de l'avis que comme ça a été fait dans le canton de Berne (à Berne, ça ne semble pas fonctionner moins bien qu'ici en Valais), on peut parfaitement régler dans une seule et même loi les questions des étrangers (c'est le cas maintenant) et quelques questions qui doivent être réglées en matière d'asile. Les arguments qui ont été avancés contre cette idée résistent difficilement à l'examen, surtout celui qui consisterait à dire qu'on devrait attendre les résultats de la prochaine révision de la loi sur l'asile parce que tout le monde sait qu'à peine une révision est entrée en vigueur, la suivante est déjà en chantier. C'est une loi qui, depuis qu'elle existe, est en perpétuelle révision. Donc, dire qu'il faudrait attendre que la prochaine révision entre en vigueur avant de faire quelque chose dans ce domaine-là revient à dire que l'on ne devrait rien faire du tout. Dire aussi qu'il faudrait attendre l'opinion d'un prof d'uni sur les conflits qui peuvent exister entre les exigences d'hébergement des demandeurs d'asile et celles de l'aménagement du territoire, ça ne résiste pas non plus à l'examen. En effet, la situation, c'est qu'il y a un problème qui est réel, c'est la politique du fait accompli que mène l'Etat du Valais depuis trop longtemps à l'égard des communes en ce qui concerne l'implantation sur leur territoire de centres de demandeurs d'asile.

Nous redéposerons ici en deuxième lecture une proposition d'amendement qui consiste finalement à introduire dans cette loi une disposition analogue à celle qui fait l'objet de notre initiative sur l'asile que nous déposerons lundi prochain.

J'aimerais dire à ce sujet que cette proposition (ceci ressort des propos du porte-parole du groupe PLR de tout à l'heure), la nôtre n'a rien de révolutionnaire puisque, finalement, elle est tout à fait analogue à une demande qui n'était rien d'autre qu'une demande du droit d'être entendu pour les communes qui avait été faite par une motion qui avait été rejetée en mai 2012, de justesse, et ce serait peut-être l'occasion pour le Grand Conseil, après avoir raté cette occasion en mai 2012, après avoir raté cette occasion au sein

de la commission de deuxième lecture, eh bien!, cette fois-ci, en deuxième lecture, de saisir pour la dernière fois finalement dans ce processus législatif l'occasion qui nous sera donnée cette semaine d'en finir avec la politique du fait accompli menée par l'Etat du Valais et de permettre enfin aux communes dans ce domaine tout de même très sensible d'être considérées par le canton non pas comme des adversaires mais bien comme des partenaires.

Merci.

Herr Grossrat (Suppl.) Michel Furrer, CSPO:

Damit das Bundesgesetz über die Ausländer und Ausländerinnen im Kanton Wallis in Kraft treten kann, muss der Grosse Rat dieses Einführungsgesetz in dieser Session verabschieden. Dies allein darf aber nicht das Argument sein, hier nun für Eintreten zu diesem Gesetz zu sein.

Die CSPO begrüsst die Trennung zwischen Ausländergesetz und Asylproblematik. In Anbetracht der Probleme im Asylwesen denken wir, dass Zusätze im Bereich der Asylproblematik in diesem Gesetz Schnellschüsse gewesen wären. Des Weiteren pochen wir auf eine separate Lösung, die auch mit den verschärften Regelungen der Bundesgesetzgebung in Einklang steht.

Das Fallenlassen der Prävention im Bereich der Diskriminierung werte ich, und das ist nun persönlich, als keinen guten Entscheid. Gerade in Anbetracht der verstärkten Herausforderungen in diesem Bereich, der sich von der Schule, der Jugend, dem Arbeitsplatz bis neu ins Pensionsalter zieht, erachte ich es als wichtig, der Prävention in diesem Gesetz einen Platz zu geben. Schliesslich ist die Integration ein Prozess, der Nicht-Schweizer sowie Schweizer betrifft.

Wir unterstützen des Weiteren die Bildung der in Artikel 13 beschriebenen «konsultativen Kommission» und deren Zusammensetzung.

Die CSPO steht dem Gesetz positiv gegenüber und glaubt, dass es seinen Zweck erfüllen wird. Wir sind für Eintreten.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe DC du Centre a planché sur ce projet de loi pour la deuxième fois en quelques mois mais sa vision des choses n'a pas changé. Nous sommes positifs sur le principe d'une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les étrangers, avec notamment la répartition des tâches entre les diverses collectivités, la détermination des autorités compétentes, la clarification des procédures et, en particulier, la détermination des voies de recours, sans oublier l'important chapitre de l'intégration des migrants. Je ne parlerai ni du concept d'intégration, ni de la stratégie, ni du financement, car je crois que tout a été dit en première lecture.

Ce projet de loi cantonale d'application se rapporte à la loi fédérale sur les étrangers de 2008; 2008-2012, quatre ans pour aboutir à ce projet de loi. Quatre ans, ça peut paraître long mais cette loi fédérale a remplacé la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931, qui a vécu 77 ans, l'âge maximum des tintinophiles, ainsi que la loi fédérale sur les mesures de contraintes en matière de droit des étrangers de 1994. Mais, la loi sur l'asile, elle, n'a pas été remplacée. Ainsi, le projet qui nous occupe aujourd'hui devrait, à l'exception du domaine des mesures de contraintes présentes dans la loi fédérale, ne pas traiter du domaine de l'asile; j'ai bien dit «devrait» car sans déclaration du Conseil d'Etat inscrite dans le mémorial de sa détermination à étudier et à proposer au Parlement une loi d'application cantonale de la loi fédérale sur l'asile, nous serions gênés, voire confus de refuser d'incorporer dans ce projet de loi des éléments pertinents applicables à la loi sur l'asile ou, à défaut, nous devrions déposer une intervention dans ce sens.

Cependant, quand on aborde un thème aussi délicat que celui de l'asile, nous préférons annoncer la couleur sans retard: il ne sera aucunement dans nos intentions

d'aborder le sujet du droit de *veto* des communes, sujet que nous avons déjà refusé dans un débat antérieur. D'ailleurs, le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport, dont je tairai l'appartenance politique, a déjà donné des signes clairs de la ligne future concernant l'hébergement et la nécessité de trouver des solutions.

Le groupe DC du Centre accepte donc cette entrée en matière et déposera un seul amendement, le solde du texte lui convenant, avec l'espoir de voir ce projet aboutir et remplacer avantageusement le décret.

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Der Grosse Rat am 7. Februar 2007 das kantonale Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Zwangsmassnahmen mit einem Dekret an die neuen Bestimmungen angepasst, um diese Forderung zu erfüllen und die Bestimmungen im Bereich der Zwangsmassnahmen zu vollziehen, bis ein neues kantonales Einführungsgesetz vorgelegt wird. Das Dekret ist bis am 31. Dezember 2012 gültig.

Das bestehende Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz ist sehr ausführlich und schränkt den Handlungsspielraum für den Kanton sehr stark ein. So wird das bestehende Dekret vom 2008 im Grossen und Ganzen ins Gesetz umgewandelt.

Die Forderung einiger Kommissionsmitglieder in der vorbereitenden Kommissionssitzung, das Asylgesetz in diesem Gesetz zu integrieren ist unzweckmässig, weil:

1. es ein anderes Gesetz ist;
2. das Gesetz zurzeit in Bearbeitung im Bundesparlament ist.

Darum ist es besser, das sich in Bearbeitung befindende Bundesgesetz abzuwarten.

Ein wichtiger Artikel in diesem Gesetz ist beim Artikel 12 der neue Absatz 3 der besagt, dass die Dienststelle das Verfahren zum Entzug des Aufenthalts- und Niederlassungstitels in der Schweiz eröffnet. Durch diesen Gesetzesartikel wird die Ausweisung von straffälligen Ausländern gleichzeitig mit der Strafe ausgesprochen. Es braucht somit kein zusätzliches Verfahren.

Das vorliegende Gesetz regelt die Kompetenzen aller zuständigen Stellen und erlaubt damit eine wirksame Umsetzung des Bundesrechts durch die kantonalen und kommunalen Behörden.

Die CVPO ist für Eintreten und wird dem Gesetz zustimmen. Danke.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Pratiquement tout a été dit par les groupes et je ne reviendrai pas sur la nécessité législative.

Pour rentrer directement dans le vif du sujet, je dirai que la discussion a tourné principalement sur les six points importants suivants:

Tout d'abord, fallait-il ou pas introduire dans cette loi la question de l'asile? Cela a été relevé ici par les groupes PLR et UDC qui souhaiteraient rouvrir la discussion. La problématique de l'asile, notamment ce qui touche les centres de requérants d'asile, est avérée, spécialement pour les communes sites. Cela a été relevé par la commission. Mais la commission a suivi majoritairement la logique qui veut que si une loi est en révision au niveau fédéral, il est préférable d'attendre son adoption avant d'en faire une loi d'application cantonale. De plus, au niveau fédéral, il existe deux lois bien distinctes. Nous avons eu également la confirmation que la cheffe du département est d'accord de discuter de cette

problématique dans le cadre du groupe de travail concernant la révision de la loi sur l'asile. La commission est d'avis qu'il ne faut pas travailler dans l'urgence, qu'il existe encore des conflits avec d'autres services de l'Etat et que tout cela doit être correctement étudié.

L'article 4 alinéa 2 avait été ajouté par la commission de première lecture et adopté par le Parlement. Si notre commission a soutenu le maintien de cet article, elle a estimé qu'il était nécessaire d'ajouter «pour ceux dont le séjour est légal et durable». En effet, il ne faut pas exiger d'apprendre une langue nationale aux personnes au bénéfice d'un permis de courte durée comme les professeurs de ski, le personnel auxiliaire saisonnier de l'hôtellerie ou de l'agriculture.

Plus loin, à l'article 5, nous avons estimé que «la prévention des discriminations» ne rentrait pas dans le cadre de la loi fédérale et devait être supprimée.

L'article 6 a été simplifié. Nous jugeons inutile de préciser la composition et les tâches de la commission consultative pour l'intégration des personnes migrantes. Nous laissons la liberté au Conseil d'Etat de le faire dans l'ordonnance.

Par contre, l'expression «personnes migrantes» a suscité le débat par rapport au terme «étrangers». Les explications du département et la prépondérance du vote du président de la commission ont rompu l'équilibre parfait de deux votes en faveur du texte de la première lecture.

Finalement, à l'article 12, il a été ajouté un alinéa que la commission a jugé sensible. L'idée est d'avoir une cohérence entre la poursuite pénale et la poursuite administrative, soit le retrait du titre de séjour ou d'établissement, et que les deux décisions tombent en même temps lorsqu'un étranger a fait l'objet d'une condamnation pénale pour des actes relevant de l'article 121 alinéa 3 de la Constitution fédérale (meurtre, viol ou tout autre délit sexuel grave, brigandage, traite d'êtres humains, etc.).

Le débat final a relevé encore quelques frustrations, notamment sur la problématique des personnes qui sont enfermées sans jugement (le groupe ADG tout à l'heure en a fait écho) et la non-intégration du volet asile dans la présente loi.

En conclusion, je soulignerai que les buts de cette loi d'application, qui va remplacer le décret valable jusqu'à la fin de cette année, sont de bien déterminer les compétences de chacun et de permettre ainsi aux différentes autorités d'appliquer efficacement le droit fédéral. De plus, la présente loi ne devrait avoir aucune incidence financière.

Je remercie tous les groupes de leur entrée en matière et la commission qui a majoritairement soutenu ce projet de loi. Nous prenons bonne note des propositions d'amendement qui ont été ici déposées. Et puis, je souhaite donner rendez-vous aux membres de la commission demain. Sachant que notre conseillère d'Etat est passablement occupée demain après-midi, je vais, d'entente avec elle, trouver le moment le plus propice.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich mache es nicht allzu lange. Der Präsident, Herr Jean-Didier Roch, hat es kurz und gut zusammengefasst, aber auch schon andere Redner (wie die Herren Kuonen und Bridy) haben gesagt, um was es geht.

Wir haben das Ausländergesetz; das ist seit 5 Jahren in Kraft. Wir müssen ab 2013 eine gesetzliche Grundlage haben. Dazumal, 2008, wurde die Form des Dekretes gewählt, um bei den Zwangsmassnahmen sofort eine Handhabung zu haben. Hier geht es wirklich um ein Applikationsgesetz vom Ausländergesetz und bei den Zwangsmassnahmen, die integraler Bestandteil sind des Ausländergesetzes.

Es wurde mehrfach die Frage aufgeworfen (von Herrn Addor und Frau Casays und auch von Herrn Crettenand): Warum könnte man nicht auch Asylfragen in diesem Gesetz regeln? Es gilt zu sagen, es sind zwei Gesetze auf Bundesebene und es macht auch Sinn, in zwei kantonalen Einführungsgesetzen diese Gesetze zu behandeln. Dazu kommt, dass

momentan auf Bundesebene das Asylgesetz revidiert wird. Die Kommissionen sind am Arbeiten, das Parlament wird beschliessen und wird voraussichtlich schon bis Ende Jahr neue Beschlüsse wirksam beschliessen. Es macht keinen Sinn, heute hier – und es wurde auch das Wort «Schnellschüsse» genannt – sehr schnell etwas einzufügen, das in zwei Monaten vom Bundesgesetz und vom Bund uns anders vorgeschrieben wird.

Zur Integration: Das wurde von Frau Kronig und Herrn Furrer genannt. Es ist effektiv so, dass der Bund klare Vorstellungen hat, was ein Integrationskonzept ist. Er verlangt jetzt von den Kantonen, dass wir bis Ende dieses Jahres unser kantonales Integrationskonzept abliefern und der Bund sagt auch, in welchen Bereichen Schwerpunkte bei der spezifischen Integration gesetzt werden müssen. Dort ist auch immer ein Betrag oder ein Bereich gegen die Diskriminierung vorgesehen. Wir haben das bisher schon genutzt; wir haben jedes Jahr eine sogenannte Antirassismuswoche durchgeführt. Wir haben Geld bekommen für diese Sensibilisierungskampagne und es wäre schade, wenn uns das Geld verlustig geht. Man kann sich dann über den Wortlaut streiten, ob es Antirassismus oder Diskriminierung heissen soll oder positiv formuliert – wie es im Bundesgesetz steht – über die Chancengleichheit. Aber ich denke es ist wichtig, dass man sich bewusst ist, zu einer guten Integration gehört immer auch das Vorgehen gegen Diskriminierung. Das ist nicht ein kantonaler Ansatz, das ist ein Schweizerischer Ansatz und wir möchten hier auch unseren Beitrag liefern, dass wir in diesem Bereich sensibilisieren können.

Was noch gesagt wurde, ist, wegen unserem kantonalen Vorgehen betreffend die Asylzentren. Im Anschluss an die schwierige Situation mit der Gemeinde Simplon-Dorf wurde eine Arbeitsgruppe einberufen. Diese Arbeitsgruppe ist am Arbeiten und sie hat gewünscht, einen zusätzlichen schweizerisch anerkannten Experten beizuziehen – es ist Jean-Baptiste Zufferey. Er wird uns seine Sicht der Dinge über das Raumplanungsgesetz schweizerischer Art, aber auch wie wir es im Kanton anwenden, darlegen und einen Bericht verfassen und aufgrund von diesem Bericht ist vorgesehen, meinerseits oder vom Departement aus, eine ausserparlamentarische Gruppe einzusetzen, um die Fragen zu klären, wie wir zukünftig miteinander umgehen. Das heisst, bei der ganzen Asylpolitik ist nicht der Kanton, es sind nicht die Gemeinden die verantwortlich sind. Wir sind gemeinsam verantwortlich. Und es gilt gemeinsam diesen Weg zu suchen.

Ich danke für die Annahme des Eintretens.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 septembre 2012.*)

Entrée en matière

**4. LOI FISCALE
(modification), (deuxième lecture)**

Eintretensdebatte

**STEUERGESETZ
(Änderung), (zweite Lesung)**

Präsident: Beat Rieder / Rapporteur: Pascal Luisier

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich bin Fraktionssprecher der CVPO. Ich habe hier einen Redetext für ca. 2 Minuten vorbereitet. Ich lege ihn auf die Seite und stelle zwei Fragen an das Parlament und mache einen Vorschlag.

Die erste Frage, meine Damen und Herren: Gibt es jemanden in diesem Saal, der gegen den Vorschlag des Staatsrates ist, die Steuern zu senken?

Die zweite Frage: Gibt es jemanden in diesem Parlament, der gegen den Vorschlag der zweiten Kommission – die ja einstimmig war beim Eintreten und einstimmig in der Schlussabstimmung – wie man das machen will?

Wenn dem so ist, dann mache ich folgenden Vorschlag: Wir könnten hier die Redezeit wesentlich verkürzen. Ich habe nachgeschaut, im Reglement vom Grossen Rat steht in Artikel 82, dass die Fraktionssprecher 10 Minuten Zeit haben, um ihren Vorschlag zu begründen. Heute habe ich gesehen, dass man in der Regel bei der Eintretensdebatte 2 Minuten braucht.

Also mein Vorschlag: Die Fraktionssprecher stehen auf und sagen: Unsere Fraktion ist mit dem einverstanden und sagen Ja. Meine Damen und Herren, wir würden damit ein Exempel statuieren, dass dieses Parlament nicht nur gescheit reden kann, sondern dass es auch schweigen kann in Angelegenheiten, wo eigentlich Einstimmigkeit herrscht. Ich mache diesen Vorschlag an den Herrn Grossratspräsidenten.

Bitte sehr, wir sind alle für Steuersenkungen zugunsten des Mittelstandes und draussen habe ich vorhin gelesen: «KMU steht für Arbeitsplätze und Innovation». Es muss unseren Konsumenten nützen, den Einwohnern, unserer Bevölkerung nützen und zum Zweiten, die KMU brauchen genau jetzt das Geld für innovative Investitionen.

Meine Damen und Herren, ich fordere Sie auf, stimmen Sie dem zu und die Detaillesung wird dann folgen. Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Danke für den guten Vorschlag, aber trotzdem müssen wir das jedem Sprecher selber überlassen, welche Zeit er für dieses Thema aufwenden will.

Mme la députée Laetitia Massy, PLR:

Le Parlement traite aujourd'hui d'une nouvelle loi, d'une nouvelle modification de sa loi fiscale.

Le groupe PLR ne peut que se réjouir de constater que l'on cherche à alléger quelque peu le portemonnaie du contribuable valaisan.

Les déductions pour les primes de caisse maladie demandées par ce même Parlement ainsi que celles liées à l'aide bénévole aux personnes âgées apporteront un souffle, certes léger, mais un souffle tout de même aux ménages valaisans.

Force est de constater que les baisses fiscales accordées jusqu'à présent n'ont pas, grâce à la conjoncture favorable il est vrai, pesé trop lourdement sur les finances cantonales qui affichent des chiffres noirs depuis plusieurs exercices déjà.

Il n'en va, cependant, pas toujours de même dans les communes, déjà lourdement touchées par les effets de la RPT II, dont les répercussions s'annoncent plus importantes que prévues. A chaque modification par le Grand Conseil de la loi fiscale cantonale, des effets importants sont induits sur les communes qui en sont préjudicées.

Le groupe PLR ne souhaite pas que nos municipalités doivent, à terme, tout supporter, au risque de devoir augmenter leurs impôts ou amputer gravement certains de leurs projets. Les incidences liées aux primes de caisse maladie sont défrayantes pour certaines communes. Nous ne pouvons que saluer ainsi la solution de compromis trouvée, à savoir l'introduction par étapes.

Le groupe PLR s'inquiète, par ailleurs, du mauvais classement du Valais en ce qui concerne la situation des personnes morales. Si notre canton souhaite réellement attirer des entreprises de taille importante, il va falloir corriger sa faible attractivité fiscale. En effet, l'arc lémanique étant en surchauffe, le Valais doit réellement se montrer proactif s'il entend

prendre la main dans ce domaine et créer des emplois de qualité. Le Valais doit profiter de cette occasion pour corriger le tir et, à l'instar d'autres cantons, devenir plus attractif pour les entreprises.

Dans cette optique, nous proposerons un amendement à l'article 89 afin d'introduire progressivement une diminution de l'impôt cantonal sur le bénéfice des sociétés à partir de 150'001 francs et plus. Cette mesure aura, certes, des répercussions financières importantes sur les rentrées cantonales mais, dans la proposition que nous formulons, elles se feront en plusieurs étapes afin d'atteindre, en 2017, le taux de 5%. De plus, il faut être conscient du fait que, si le but est atteint, d'autres impôts viendront atténuer ou compenseront cette perte. Pensons qu'une seule grande entreprise y parviendrait.

Afin de rester cohérents avec nos remarques du début de l'intervention, nous précisons que cet amendement ira bien entendu de pair avec une modification de l'article 180 afin de ne pas toucher l'impôt communal avec cette mesure d'encouragement. En cas de graves changements économiques, il est évident que le Parlement pourra toujours y revenir mais, à l'heure actuelle, nos finances le permettent et notre développement économique y est fortement lié.

Le groupe PLR accepte ainsi l'entrée en matière et vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Ich habe auch einen Vorschlag, um abzustimmen. Wir könnten hier eine Abstimmung machen, wer dafür ist, dass die Gemeinden weniger Geld in der Kasse haben. Und dann wären wahrscheinlich diejenigen, die vorher für Ja gestimmt haben bei den Steuererleichterungen auch dafür, dass den Gemeinden Geld in der Kasse bleibt. Insbesondere jetzt im Hinblick auf die bevorstehenden Gemeinderatswahlen, möchte man natürlich die Gemeinden stützen und man möchte nicht der Sündenbock sein, der dafür ist, dass die Gemeinden weniger Geld in der Tasche haben. Und genau, wenn man natürlich Steuern senkt, dann hat jemand auch weniger Geld zur Verfügung. Und wir sind ja die Gemeinden, wir sind das Volk – das ist also ein zweischneidiges Schwert.

Nun, grundsätzlich – wie ausgeführt – ist ja niemand gegen Steuererleichterungen. Und es ist natürlich wahltaktisch klug, für Steuererleichterungen einzutreten. Wer aber nicht kurzfristige Wahlerfolge im Auge hat, sondern auch längerfristig verantwortungsvoll das Allgemeinwohl, der kann sich durchaus auch kritische Gedanken zu Steuererleichterungen erlauben. Die CSPO gehört zur zweiten Sorte.

Die CSPO war zusammen mit dem Verband der Walliser Gemeinden, welcher ja bekanntlich die Interessen eben unserer Gemeinden vertritt, bereits in erster Lesung der Ansicht, dass die beabsichtigte Erhöhung der Abzüge für Versicherungsprämien und Sparkapitalien im jetzigen Zeitpunkt für die Gemeinden nicht vertretbar sei. Die Tatsache, dass auf eidgenössischer Ebene Bestrebungen im Gange sind, Krankenkassenprämien für Kinder total zum Abzug zuzulassen, sowie die weitere Tatsache, dass heute der Kanton Wallis bereits die Krankenkassenprämien mit 195 Millionen Franken pro Jahr subventioniert, führen direkt oder indirekt bereits zu einer massiven Belastung des öffentlichen Haushaltes, bzw. Entlastung des privaten Portemonnaies. Auch die vorgesehene Etappierung der Abzugsberechtigung ändert nichts an der Tatsache, dass schlussendlich den Gemeinden Steuersubstrat verloren geht. Ja sogar die Wirtschaftsindikatoren haben sich fast zwischen erster und zweiter Lesung deutlich abgeschwächt, so dass nicht mehr argumentiert werden kann, allein das Wirtschaftswachstum würde die Ausfälle schon auffangen.

Der Kanton, aber insbesondere die Gemeinden, stehen vor grossen wirtschaftlichen Herausforderungen, wie im Bereich des Tourismus, der Infrastruktur und der Energie etc. Die Gemeinden sind praktisch täglich neuen Herausforderungen und Wünschen ausgesetzt. Und überall ist die Quintessenz, dass hier und dort der Gemeinde für irgendeine öffentliche oder pseudo-öffentliche Aufgabe Geld aus der Tasche geholt wird. Auch auf diesem Hintergrund sind massive Steuerausfälle eigentlich nicht zu verantworten.

Auf diesem kritischen Hintergrund betreffend die Erhöhung der Pauschalabzüge auf Versicherungsprämien und Sparkapitalien ist die CSPO grundsätzlich für Eintreten, wird aber jeden Antrag unterstützen, der in diesem Bereich zu weniger Steuerausfällen bei den Gemeinden führt und wird sich aber auch Anträgen widersetzen, die sogar noch weitere Steuerausfälle mit sich ziehen würden, als in erster Lesung bereits beschlossen. Danke.

M. le député Mario Rossi, PDCC:

De manière générale le groupe DC du Centre salue les mesures prises en faveur de la classe moyenne. Celle-ci a, en effet, financé la grande partie de l'augmentation des recettes fiscales de ces dix dernières années. La classe moyenne est le moteur de notre économie et notre politique fiscale, si elle veut être viable à long terme, doit encourager cette dernière à travailler et à investir.

Nous saluons également l'introduction de déductions destinées à reconnaître et encourager l'engagement des familles en faveur de leurs aînés. Nous craignons, cependant, que la complexité de leur application pratique ne vide ces mesures de toute portée effective et demandons que le bon sens prime sur les contraintes administratives.

En outre, notre groupe regrette que cette nouvelle révision de la loi fiscale valaisanne – la neuvième, sauf erreur, depuis le début du siècle – n'ait pas été l'occasion de procéder au dépoussiérage ou, mieux encore, à la révision complète de la présente version qui date de 1976, en appliquant ainsi un postulat déposé fin 2008.

Concernant l'imposition des couples mariés et après mûres réflexions, le groupe DC du Centre renonce à déposer des amendements. Les incertitudes quant aux conséquences pratiques des modèles actuellement en discussion à Berne nous ont semblé trop importantes à ce stade. Voilà bientôt 30 ans que le Tribunal fédéral a précisé que les couples mariés ne devraient pas être contraints à une imposition supérieure à celle des couples non mariés. Il est plus que temps que cet arrêt soit appliqué.

Tout en étant favorables à l'entrée en matière, nous souhaiterions néanmoins connaître quelles sont les réflexions du Conseil d'Etat à ce sujet.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Böse Zungen behaupten: Sparen der Öffentlichkeit heisst, die Steuergelder nur mit einer Hand zum Fenster hinauswerfen. Dies behaupten böse Zungen.

Tatsache ist, ständig höhere Einnahmen verführen zu ständig höheren Ausgaben. Die Begehrlichkeiten steigen mit den frei zur Verfügung stehenden Mitteln – ein kurzfristiges Handeln und langfristig ein äusserst gefährliches Verhalten. Langfristig und vor allem nachhaltig bringen wir die Finanzen nicht mit ständig schleichenden Mehreinnahmen in Ordnung, sondern nur, wenn wir verantwortungsbewusst die Ausgaben in der Laufenden Rechnung in den Griff bekommen.

Mit gezielten und massvollen Steuererleichterungen stärken wir gleichzeitig unsere Wirtschaft, da unsere Steuerzahler vermehrt Mittel für Investitionen und Konsum zur Verfügung haben.

Seit 12 Jahren hat der Kanton Wallis seine Steuergesetzgebung neunmal geändert. Dies fast ausnahmslos zugunsten von Steuererleichterungen und trotzdem stiegen die Steuereinnahmen während der gleichen Zeit massiv.

Der uns vorliegende Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes hat zum Ziel, den bei uns stark geforderten und teils gefährdeten Mittelstand zu entlasten. Selbst die dienenden Feuerwehrleute, welche sich in ihrer Freizeit der Sicherheit und dem Wohle der Allgemeinheit aufopfern, kommen in den Genuss einer legalen Steuererleichterung für ihren nicht immer leicht verdienten Sold.

Der uns vorliegende Gesetzesentwurf ist ein kleiner Schritt mit grosser Wirkung. Mit grosser Wirkung, weil er in die richtige Richtung geht und bedenkt, kontrollierte, kleine Schritte, die wir ausführen, sind besser als grosse, die wir planen.

Aufgrund dieser Tatsachen und vor allem in der Erkenntnis, dass Steuerzahler keine Sparschweinchen sind, die dauernd und schleichend gemolken werden dürfen, ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten in die zweite Lesung.

Ich danke Ihnen.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur les propositions pour la deuxième lecture.

Effectivement, nous nous réjouissons des baisses d'impôts prévues mais nous pensons, et en particulier au vu des derniers développements de l'économie, que ce Parlement devrait profiter de cette neuvième révision pour donner un signe important en augmentant l'attrait de notre canton pour les entreprises. En effet, le taux d'imposition pour les personnes morales restera, même après les propositions, un des plus élevés de Suisse. Or, il existe actuellement une réelle opportunité d'attirer dans notre canton des entreprises qui peinent de plus en plus à trouver de la place dans d'autres régions urbaines saturées de notre pays. Nous devons oser miser sur l'avenir en nous demandant quelles places à haute valeur ajoutée nous pouvons créer dans ce canton. En outre, notre groupe reste persuadé, comme l'a dit d'ailleurs mon préopinant, que les potentialités de baisser les dépenses publiques restent importantes et qu'une baisse des rentrées fiscales pourra être un aiguillon salutaire dans ce sens-là.

Au vu donc de l'évolution de la conjoncture économique, de la nécessité désormais évidente à tout le monde de diversifier l'économie valaisanne, le groupe UDC se permettra de déposer un amendement demandant de baisser le taux d'imposition des personnes morales.

De plus, nous pensons que les déductions introduites pour les aides-soignants des personnes âgées doivent aussi être élargies aux personnes gravement handicapées. Non seulement cette mesure n'aura que peu d'influence fiscale – peu de personnes seront réellement concernées – mais permettra même des économies substantielles – alors on a parlé de charger les communes – au niveau des prestations complémentaires qui sont à la charge des communes. En même temps, elles apporteraient une reconnaissance – ce qui n'est pas négligeable – du travail parfois important effectué par les proches des personnes handicapées.

Dans ce sens, le groupe UDC entre en matière sur ce projet. Merci.

M. le député (suppl.) Pierre Gualino, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'est penché sur la révision partielle de cette loi fiscale. A nos yeux, il en ressort deux points principaux:

- la déduction intégrale des primes de cotisations aux caisses maladie et
- la montée du palier d'imposition privilégié des personnes morales, ce palier passant à 150'000 francs au lieu des 100'000 francs actuellement.

Au sujet de la déduction des primes de caisse maladie, tout a été dit lors de la première lecture.

En ce qui concerne les communes et afin de les rassurer:

Nous saluons la proposition d'entrée en vigueur par palier sur trois ans car elle permettra aux communes de respecter les plans quadriennaux d'investissements qu'elles ont mis sur pied.

Le but premier de cette révision est de clairement augmenter le pouvoir d'achat des ménages qui souffrent grandement de la perpétuelle hausse des primes de caisse maladie ainsi que les augmentations de taxes en tout genre.

On le rappelle, il ne s'agit pas de prêter les communes car le canton fait aussi un effort fiscal dans cette nouvelle loi. De plus, la situation des communes et du canton n'a jamais été aussi bonne. Tous deux peuvent donc supporter cet allègement, compensé, comme chaque baisse fiscale depuis dix ans, par l'augmentation du nombre de contribuables. Pour les communes, il ne devrait donc pas y avoir de diminution de rentrées d'impôts.

On le rappelle et on le souligne, il ne s'agit pas ici de prendre de l'argent aux communes pour le donner au canton mais bel et bien de soulager les contribuables valaisans.

Le groupe DC du Bas est très sensible à favoriser par cette loi la classe moyenne. Cette révision partielle de la loi fiscale valaisanne soulagera pour une fois cette classe moyenne, fortement sollicitée fiscalement et qui n'a quasiment jamais bénéficié des effets des précédentes révisions de la loi fiscale. Il est important pour un canton de favoriser, lorsque les finances le permettent, cette classe de contribuables.

Notre groupe est également très sensible à la santé de nos PME qui sont le poumon économique de notre canton. L'augmentation du palier d'imposition privilégié des personnes morales sera une aide bienvenue pour les PME pourvoyeuses d'emplois dans ce canton. De plus, cette augmentation du palier contribuera à l'attractivité fiscale du canton.

Enfin, cette révision s'inscrit parfaitement dans la volonté de la commission des finances qui, par l'intermédiaire de la fameuse MOMO (motion modérée de la commission des finances), souhaitait des baisses fiscales ciblées et modérées. L'objectif sera donc atteint.

Le groupe DC du Bas aimerait savoir si les coûts de formation continue et les coûts pour la maîtrise sont compris dans cette loi car il est très important, dans tous les secteurs d'activité, que les gens puissent continuer à se tenir à niveau et à progresser techniquement.

En vous remerciant déjà pour votre réponse, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre écoute.

Herr Grossrat German Eyer, ADG:

Die Fraktion Alliance de gauche ist in der ersten Lesung nicht auf die Revision des Steuergesetzes eingetreten. Trotzdem haben wir seinerseits Abänderungsanträge eingereicht, um die Steuerausfälle für den Kanton und die Gemeinden zu minimieren. Die Anträge wurden allesamt abgelehnt. Die Fraktion Alliance de gauche hat verlangt, dass die Revision in einer zweiten Lesung beraten wird. In der Hoffnung, dass die zweite Kommission zu etwas mehr Vernunft findet. Im Rückspiegel betrachtet, hätten wir uns diese Runde sparen können. Nichts Wesentliches wurde geändert. Staatsrat Maurice Tornay hatte die Kommission ganz offensichtlich fest im Griff. Es ist in diesem Zusammenhang nicht mehr als logisch, als dass die Fraktion Alliance de gauche auch in der zweiten Lesung gegen Eintreten ist. Kollege Jean-Marie Schmid, Sie haben richtig gehört, die Alliance de gauche ist gegen dieses Steuersenkungspaket, obwohl ich natürlich durchaus Verständnis habe, dass gerade im Vorfeld von Wahlen Steuergeschenke durchaus attraktiv sind. Und obwohl wir gegen Eintreten sind, werden wir auch dieses Mal Abänderungsanträge einreichen.

Wenn ich mich an die Debatten in den letzten Sessionen erinnere, so zieht sich ein roter Faden durch; immer und überall werden neue Begehrlichkeiten angemeldet. Es braucht:

- mehr Geld für den Tourismus,
- mehr Geld für die Bergbahnen,
- mehr Geld für die Hotellerie,

- mehr Geld, um die Auswirkungen der Initiative Weber abzufedern,
- mehr Geld für den Unterhalt der Bergstrassen und so weiter und so fort – die Liste liesse sich beliebig fortführen.

Und einige von diesen finanziellen Begehrlichkeiten oder Mitteln können durchaus Sinn machen. Und vor diesem Hintergrund macht zum jetzigen Zeitpunkt eine Steuersenkung absolut keinen Sinn und hat auch mit «gouverner, c'est prévoir» nicht mehr viel zu tun.

Aber es kommt noch schlimmer: Die vorliegende Revision ist ein echter Schildbürgerstreich. En français, on dit une nigauderie. Pourquoi?

Bei der Revision des Gesetzes über die Langzeitpflege haben der Staatsrat und eine Mehrheit in diesem Saal beschlossen, einen Teil der Kosten für die Langzeitpflege auf die Heimbewohner/-innen und Gemeinden abzuwälzen. Bei der Präsentation des Budgets haben wir erfahren, dass es sich dabei um einen Betrag von 23 Millionen Franken handelt. Für diesen Betrag muss vorläufig noch der Kanton aufkommen, weil die Sozialdemokratische Partei Oberwallis erfolgreich das Referendum ergriffen hat.

Also, es handelt sich um einen Betrag von 23 Millionen Franken. Mit der vorliegenden Steuergesetzrevision soll ein Betrag von 22 Millionen Franken eingespart werden. Merken Sie es? Auf der einen Seite gibt man den Stimmbürgern und den Steuerzahlern 22 Millionen zurück, um mit der anderen Hand aus der linken Tasche mit spitzen Fingern 23 Millionen wieder herauszuziehen. Das ist ein Schildbürgerstreich!

Ich habe es einleitend gesagt, die Fraktion Alliance de gauche macht mit diesen Spielchen nicht mit und ist gegen Eintreten. Es erstaunt eventuell – und Jean-Marie Schmid hat es auch gesagt –, dass unsere Vertreter in der Kommission für das Gesetz gestimmt haben. Ich kann Ihnen versichern, dass unsere Kommissionsmitglieder in der Fraktionssitzung gekämpft haben wie Löwen. Sie haben die Revision verteidigt. Die Argumente halfen jedoch nicht und weil auch bei uns die demokratischen Spielregeln spielen, hat eine Mehrheit der Fraktion sich gegen Eintreten ausgesprochen.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Wenn Sie der Eintretensdebatte zur Revision des kantonalen Steuergesetzes gefolgt sind, konnten Sie feststellen, dass bis auf eine Fraktion alle Fraktionen für Eintreten sind. Der Schildbürgerstreich ist wahrscheinlich eher bei der Fraktion der ADG zu suchen, welche ihre Kommissionsmitglieder im Regen stehen liess.

Der Kanton Wallis befindet sich im Gegensatz zu anderen Kantonen der Schweiz in einer relativ komfortablen Finanzlage und kann es sich daher erlauben, in einer für den Kanton Wallis wirtschaftlich heiklen Situation gezielte und für die Walliser Wirtschaft positive Steuersignale auszusenden. Die Hauptziele der vorliegenden Revision sind:

- die Senkung der Steuerbelastung des Mittelstandes durch eine Erhöhung der Pauschalabzüge für Versicherungsbeiträge;
- die Unterstützung der freiwilligen Arbeit für Betreuung von Betagten durch einen Steuerabzug;
- die Förderung der Weiterbildung durch die Gewährung von Abzugsmöglichkeiten bei den Aus- und Weiterbildungskosten und
- die Steuererleichterung für juristische Personen, vor allem für kleinere und mittlere Unternehmen, indem für die Gewinne bis 150'000 Franken ein reduzierter Satz von 3% zur Anwendung kommt.

Um diese vier Schwerpunkte geht es hier und um diese vier Schwerpunkte wurde auch in der zweiten Kommission diskutiert.

Diese Steuerabzüge entlasten den Mittelstand sowie die kleinen und mittleren Unternehmen im Kanton Wallis, welche bis heute die tragenden Säulen unserer kantonalen Wirtschaft und damit der Steuereinnahmen waren. Sie fördern die bessere berufliche Ausbildung und wir erwarten durch diesen Förderungsmechanismus gleichzeitig ein höheres Bildungsniveau und damit zu einem späteren Zeitpunkt höhere Steuereinnahmen durch gut ausgebildete Fachkräfte.

Sie unterstützen zum ersten und zum einzigen Mal jene Freiwilligenarbeit im Bereich der Betreuung der Betagten, welche bis anhin durch viele Walliserinnen und Walliser unentgeltlich gemacht wurde, mit einem Steuerabzug. Dies ist eine Anerkennung für diese Leistungen, welche einerseits unseren Gesundheitsapparat entlasten und andererseits zu weniger Kosten im Gesundheitswesen führen.

Diese gezielten Steuererleichterungen entsprechen nicht dem Giesskannenprinzip und sind an und für sich unbestritten, weshalb bereits in der ersten Lesung eine grosse Mehrheit der Abgeordneten dem Gesetz in dieser Form zugestimmt hat.

Die zweite Kommission hat sich nun die Mühe genommen, noch einmal jene zwei Punkte eingehend zu debattieren, welche bereits bei der ersten Lesung zu Kritik Anlass gaben.

Steuerausfälle für Gemeinden – das ist der Hauptkritikpunkt an diesem Paket.

Selbstverständlich – und dies ist nicht wegzudiskutieren – führt jede Steuererleichterung und jede Erhöhung der Abzüge zu einem Steuerausfall bei Kanton und Gemeinden. Dies ist unserem Steuersystem inhärent. Die Gefahr, dass die Gemeinden durch diese Steuerrevision aber finanziell in eine bedrohliche Situation gebracht werden könnten, hält die grosse Mehrheit der Kommission für völlig falsch. Die Gemeinden des Kantons Wallis waren in den letzten zwei Jahrzehnten noch nie in einer solch vorzüglichen Finanzlage. Bis auf einige wenige Fälle befinden sich die Finanzen der Gemeinden im Kanton Wallis alle im grünen Bereich, ja sind sogar zum Teil hervorragend.

Wenn nicht jetzt, wann dann können wir eine Steuersenkung gegenüber den Gemeinden verantworten? Die Bedenken diesbezüglich halten wir für genügend berücksichtigt. An die Adressen der Gemeinden ist zu sagen, dass diese Steuerrevision zeitlich gestaffelt zu tragen kommt. Daher kann sich die kommunale Finanzplanung sehr wohl auf die allfällig zu erwartenden Steuerausfälle einrichten und die entsprechenden Massnahmen treffen.

Des Weiteren erwarten wir durch die gezielten Steuersenkungen wiederum positive Effekte bei den zukünftigen Steuereinnahmen oder mit anderen Worten, die vorliegende Steuersenkung wird dazu führen, dass der Kanton und die Gemeinden in ein paar Jahren wieder höhere Steuereinnahmen generieren können. Und das ist nicht Fiktion, sondern das wurde durch den Staat Wallis bei den letzten neun Steuererleichterungen vorgespielt. Wir haben Steuererleichterungen vorgenommen und jedes Mal sind die Steuereinnahmen anschliessend wieder gestiegen.

Diesbezüglich hat daher auch die zweite Kommission entsprechende Anträge beim Artikel 29 Absatz 1 Buchstabe n des Steuergesetzes abgelehnt und ist dem Vorschlag der ersten Lesung gefolgt. Wir sind aber auch gegen weitergehende Steuerentlastungen für Unternehmen und wehren uns daher auch gegen entsprechende Anträge, welche eine höhere Belastung vorsehen. Vordringliches Ziel ist aber bei der heutigen Wirtschaftslage und insbesondere bei den enormen Schwierigkeiten im Tourismusbereich, dem Steuerzahler wieder mehr Geld in seiner Haushaltskasse zu belassen, damit er die Binnenwirtschaft ankurbeln kann. Dies ist erfahrungsgemäss immer die beste Medizin für unsere Wirtschaft.

Ein zweiter Punkt war der Abzug bei den Krankenversicherungsprämien.

Dort sah ein Antrag in Artikel 29 Absatz 1 Buchstabe g weitergehende Vorschläge vor. Auch hier ist die grosse Mehrheit der zweiten Kommission dem Vorschlag der ersten

Lesung gefolgt. Wir halten den diesbezüglichen Vorschlag, welcher bereits in der ersten Lesung vorgebracht wurde für überbissen und halten an der Lösung, wie dem Parlament bereits vorgelegt, fest.

Ein Gleichgewicht zu finden zwischen Steuererleichterungen und den berechtigten Ansprüchen von Gemeinden und Staat für Steuereinnahmen ist schwierig. Und daher hat die Kommission diesen Mittelweg eingeschlagen und verteidigt ihn auch mehrheitlich konsequent in der zweiten Lesung.

Ich danke Ihnen für die doch mehrheitlich wohlwollende Aufnahme dieses Gesetzesentwurfes. Wir werden die Kommissionssitzung für die Abänderungsanträge morgen nach der Debatte führen. Ich kann Ihnen aber Zeit und Ort noch nicht bekannt geben, weil ich diesbezüglich noch eine Abstimmung mit dem Staatsrat vornehmen muss.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je vais d'emblée, étant donné les rappels qui viennent d'être faits par M. le président de la commission, que je remercie du reste pour son travail et pour la présidence qu'il a assumée à la perfection, répondre à une deuxième invitation qui me vient des rangs du groupe CVPO par le député Jean-Marie Schmid qui a dit que, finalement, nous pouvions écourter l'entrée en matière. Parfois, j'ai le sentiment que cet appel est aussi pour les rangs du Conseil d'Etat..., je vais donc essayer de directement apporter à vos remarques quelques réponses sans relancer le débat, sans rappeler les notions que nous avons voulues dans le cadre de cette révision, c'est-à-dire ciblée et correspondant à nos capacités, d'une part, et, d'autre part, aussi aux incertitudes que nous avons en matière économique tant il est correct de ne pas se lancer dans des réformes fiscales aux effets par trop importants dans la situation économique que nous vivons aujourd'hui.

Alors, merci tout d'abord au député Jean-Marie Schmid d'avoir soutenu, dans le cadre de son intervention, les diverses propositions qui sont faites, d'une part, et, d'autre part, la proposition consistant à dire que nous pourrions aller vers un débat alléger.

Mais, je vais néanmoins répondre aux différents autres intervenants sur le souci des communes. C'est ce qui ressort un tout petit peu de l'ensemble de cette entrée en matière comme parmi les points principaux. Je voudrais dire que nous les partageons, qu'il n'y a pas les communes d'un côté et puis le canton de l'autre. Lorsqu'il s'agit de finances publiques, nous sommes au moins dans le même bateau et bien entendu que nous partageons les préoccupations des communes valaisannes. Nous les partageons tellement que leur position nous a été extrêmement favorable et nous avons, dans le cadre de la consultation, en réponse très claire à la position de la Fédération des communes valaisannes, échelonné la déduction ciblée qui coûtait le plus de non pas de moins d'impôts à l'Etat mais d'une progression des recettes plus faible. Il faudra bien qu'un jour on le dise: une progression des recettes plus faible. J'ai entendu dans ces travées ceux qui ont dit les choses comme elles étaient, c'est-à-dire qu'à la suite des révisions que nous avons faites, nous n'avons pas baissé, nous avons réduit la progression de la croissance de nos recettes, certes aussi dû à une économie très forte, et c'est pour cela que nous devons avoir une certaine prudence parce que, aujourd'hui, les incertitudes sont plus grandes dans ce domaine. Mais, le souci des communes, nous le comprenons et nous avons donc étalé les déductions dans le temps puisque l'on parle de n+1 et de n+2 dans le cadre de l'entrée en vigueur de ces diverses mesures relatives à la déduction des primes de caisse maladie.

J'aimerais préciser tout de suite à l'attention du député Philipp Schnyder que, bien entendu, il y a une relation entre les subventions que nous distribuons (environ 180 millions à 190 millions) et la déduction ici qui nous permettra de déduire les primes de caisse maladie effectivement payées. Donc, toutes les personnes qui bénéficient de ces subventions n'auront pas droit à cette déduction, ce qui fait et ce qui nous permet d'affirmer que, pour

une fois, on a trouvé une mesure qui favorise la classe moyenne. Cela est essentiel dans le cadre de cette révision. Il y a donc bien une coordination entre les 180 millions à 190 millions, montant ô combien important que nous donnons pour les subsides aux primes de caisse maladie et le paiement des primes à ceux qui ont des difficultés, et puis, de l'autre côté, la proposition que nous faisons ici.

Les personnes morales, faut-il les attirer dans notre canton avec des mesures fiscales plus fortes? Bien évidemment que j'ai entendu, comme vous, que l'on pourrait – dans certains cantons, on l'a même affirmé, mais bien sûr que je ne l'ai pas vérifié, et il faut vérifier –, avec une situation permettant l'arrivée d'un seul gros contribuable, compenser les pertes que nous envisageons. Nous avons deux ou trois arguments, que je donnerai bien sûr demain à la commission par rapport à des propositions allant dans ce sens-là, mais j'aimerais aujourd'hui faire trois remarques principales sur cette notion liée à l'attractivité des personnes morales. D'abord, nous avons un outil, et il est bon, et nous l'utilisons de manière opportune au niveau du Conseil d'Etat: c'est la possibilité de rester attractif pour les personnes qui veulent s'installer et venir chez nous à travers la notion que nous venons du reste, Madame la députée Laetitia Massy, d'utiliser dans votre région pour Constellium. Nous avons cette notion qui nous permet, lorsqu'une nouvelle activité vient s'installer dans notre canton et qu'elle ne fait pas concurrence à des activités qui sont dans le canton, d'avoir cet outil de l'exonération fiscale, qui est extrêmement performant, qui permet de répondre, cas par cas, à une situation donnée. C'est déjà pour nous, par rapport à cette attractivité fiscale que nous visons ensemble et que nous cherchons ensemble, bien sûr une mesure qui est des plus ciblées.

Il y a un deuxième élément: nous menons une grande discussion sur le sujet de l'imposition des personnes morales dans ce pays. Vendredi encore à Berne, dans le cadre de ces discussions, les cantons ne veulent pas, dans le cadre de ces discussions Suisse – Union Européenne, faire, eux, l'effort initial de baisser la fiscalité. Je l'ai déjà dit du reste à un de mes groupes préférés de cette salle lorsqu'il avait déposé une motion dans ce sens qu'il ne fallait pas aller dans le sens d'une baisse de l'impôt des personnes morales. Je suis convaincu que, demain, en commission, j'arriverai aussi en tout cas à démontrer que ce que j'ai pu faire comprendre au groupe DC du Bas-Valais, je devrai normalement pouvoir aussi le faire aux groupes dont nous partageons la même philosophie économique en tout cas.

Pour le député Mario Rossi, qui souhaite bien sûr du bon sens dans l'application de la mesure relative à la déduction des aidants bénévoles, nous l'avons dit, il y a, en commission, un formulaire qui a été présenté, et nous avons aussi affirmé qu'il n'y aurait pas obligatoirement la signature d'un médecin mais la signature du responsable du centre médico-social, respectivement de la responsable, et cela serait suffisant pour qu'on puisse aller dans ce sens-là. Nous n'avons pas envie effectivement de rendre cette mesure inaccessible à travers des dédales ou des complications administratives. Nous partageons votre souci et nous allons faire en sorte bien sûr que, dans l'application, il en soit ainsi.

Deuxième élément, et ici je dois quand même faire l'une ou l'autre petite correction même si je pense que, sur le fond, nous partageons exactement la même chose, il n'y a pas de problème en Valais d'imposition des couples mariés, tout simplement parce qu'à partir de 1984..., alors, je ne vais pas pour autant vite vous dire qu'il faut signer une initiative, je ne fais pas de la politique... politicienne, mais je vais néanmoins vous dire qu'il n'y a pas de problème d'imposition des couples mariés dans ce canton et que nous avons, contrairement au droit fédéral, une constitutionnalité des dispositions cantonales qui a été examinée par le Tribunal fédéral. Et en 1984, lorsque ce fameux arrêt est tombé, où on a dit qu'il n'y avait pas de justification à imposer de manière plus importante les couples que les concubins, eh bien!, les cantons ont eu trois ans pour se mettre à jour. Donc, dès 1987, nous avons introduit cette déduction pour couples mariés de 30% avec des minimums et des maximums pour justement être bien dans la cible, on l'a passée à 32% – c'était ma première proposition de député en mai 1989..., j'ai encore quelques souvenirs du reste. Et puis, on a passé maintenant à 35%. Donc, nous avons résolu le problème des couples mariés dans notre canton, à tel point que M^{me} la présidente de la Confédération, vendredi, en réunion du comité

lorsqu'on est seulement cinq ou six autour de la table, a dit qu'une des variantes possibles était de choisir celle que le Valais avait trouvée depuis 1987. Ce n'est pas celle qui est proposée pour l'instant, mais on peut aussi envisager que la nôtre soit un jour – si vous me permettez l'expression – nationalisée ou plutôt élevée au niveau national pour l'ensemble des autres cantons. Mais en tout cas, jamais je ne le proposerai parce qu'il s'agit d'une compétence au niveau fiscal qui touche à des règles matérielles et les cantons sont souverains. Point! Donc pas d'exportation de notre modèle au niveau fédéral. Par contre, si les gens veulent le copier, c'est leur problème.

Le groupe UDC a aussi fait des remarques sur les signes pour les entreprises. Je répéterai ici à l'attention de l'ensemble de ceux qui ont fait des remarques dans cette direction-là que nous avons, avec 3% au niveau de l'impôt cantonal et 3% au niveau de l'impôt communal jusqu'à 150'000 francs de bénéfices imposables, les meilleurs taux de Suisse. Sur 11'500 contribuables, il y en a 1'600 seulement, donc 10%, qui déclarent des bénéfices plus importants que 150'000 francs. Donc, nous faisons un gros effort déjà mais bien entendu que, pour attirer une multinationale, il faudra probablement un jour faire plus, je vous l'accorde. Mais, ce moyen-là, nous n'avons pas, dans le cadre de cette révision et au niveau du Conseil d'Etat, pour l'instant, décidé de le prendre avec nous parce que coûtant trop de recettes bien entendu. D'autant plus que la proposition consistant à dire qu'on est d'accord de le faire au niveau de l'article 89 mais pas au niveau de l'article 180 laisse évidemment un petit goût difficile au fond de la gorge du chef du Département des finances, mais on en discutera en commission demain bien entendu, Chers amis, sur cette indispensable corrélation qu'il doit y avoir entre les bases fiscales du canton et les bases fiscales des communes. C'est déjà tellement compliqué, n'ajoutons pas à ces mécanismes compliqués des procédures de ce type-là, ce serait du reste totalement contraire au principe d'harmonisation. Mais, je ne veux pas ne pas tenir ma parole d'entrée et, si possible, je veux suivre l'invitation du député Jean-Marie Schmid.

Je voudrais quand même terminer par la discussion politique probablement très vive qui a eu lieu dans votre groupe, Monsieur le député German Eyer puisque vous passez une fois au oui, une fois au non et puis vous mélangez tout afin de faire en sorte que vous puissiez justifier votre position. Comme si, dans notre canton, il n'y avait pas toutes sortes de mesures que l'on prenait et qui, forcément, ne seraient pas en totale adéquation avec une autre dans un autre domaine, et je pense que même dans votre activité professionnelle, c'est ainsi, et si vous cherchez des exemples, je vous les donnerai. J'aimerais dire ici à tous ceux qui ont compris – parce qu'il y en a encore quelques-uns qui n'ont pas compris – qu'augmenter les impôts, ce n'est pas s'assurer une augmentation des recettes, parce que vous avez compris que le contribuable pourrait avoir un comportement différent, qu'il pourrait adapter y compris jusqu'à son domicile, qu'il pourrait peut-être, au lieu, si on augmente l'impôt sur les véhicules à moteur – et on a fait le contraire, Monsieur le député German Eyer, on l'a baissé – de rouler avec une voiture, il pourrait peut-être prendre un vélo. Et puis, vous pouvez aussi savoir que si nous prenons des mesures sur l'impôt sur les successions et les donations – ce que votre parti propose – eh bien!, tous les contribuables en Suisse, en tout cas ceux qui en ont les moyens et y compris les autres, ont pris les dispositions avant pour y échapper. C'est une réalité. «Trop d'impôt tue l'impôt», beaucoup dans cette salle l'ont compris, j'espère que vous ferez aussi partie de ceux-là un jour.

Merci à M. le président de la commission d'avoir rappelé tous ces points et puis nous coordonnerons nos agendas pour pouvoir fixer une séance de la commission, sachant que je dois encore voir s'il y a des propositions concernant la RPLP, sujet qui arrive maintenant.

Merci à chacun d'être entré en matière et j'invite aussi bien sûr le groupe du député German Eyer et en tout cas ceux qui ont déjà voté une fois l'entrée en matière de renouveler cette bonne direction.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Fraktion ADG ist gegen Eintreten. So müssen wir für das Eintreten abstimmen.

L'entrée en matière est acceptée par 96 voix contre 19 et une abstention.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du vendredi 14 septembre 2012.)

Entrée en matière

5. DECISION

concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA

Commission de l'équipement et des transports /

Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Philippe Nantermod (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a analysé avec soin le projet de décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la RPLP.

Pour rappel, le but de cette redevance est de couvrir les coûts externes engendrés par le trafic poids lourds et améliorer les conditions cadres pour le transfert des marchandises sur le rail.

La commission ET a jugé bon de modifier la clé de répartition en augmentant de 5% la part attribuée au réseau routier, tout en diminuant la part destinée à la réduction des charges liées à la circulation routière et à la police. Sur le fond, nous ne mettons pas en cause des moyens supplémentaires pour l'entretien de notre réseau routier, mais certains éléments apportés ultérieurement par les services concernés nous indiquent qu'une modification de cette clé de répartition doit être faite de manière concertée et réfléchie.

J'en veux pour preuve les conséquences d'une baisse de moyens attribués à la police cantonale dont le nombre de contrôles itinérants des poids lourds sur notre réseau routier serait linéairement diminué, et cette situation influencera directement la sécurité des transports où, par exemple, la part de 2,5% attribuée au Service de la circulation routière sert à recueillir toutes les données techniques concernant les véhicules valaisans soumis à la RPLP pour être ensuite transmises à la Direction générale des douanes, sans quoi le processus ne pourrait pas fonctionner correctement.

Pour toutes ces raisons, et il y en a probablement d'autres, notre groupe déposera un amendement afin de revenir à la répartition du Conseil d'Etat pour les quatre prochaines années, à savoir:

- 70% pour la réduction des charges dans le secteur routier lui-même
- 10% pour la réduction des charges du transport public régional
- 5% pour la réduction des charges liées à la circulation routière et à la police

- 5% pour la réduction des charges liées à l'agriculture
- 5% pour la réduction des charges du ménages général de l'Etat, bien que l'affectation à ce poste devrait être bien plus détaillé.

Dans quatre ans, à l'occasion de la prochaine décision relative à l'utilisation de cette part cantonale, une nouvelle répartition pourrait être proposée par le Gouvernement au Grand Conseil afin d'augmenter les moyens affectés aux routes et aux transports publics de notre canton, tout en tenant compte, de manière claire, des conséquences sur les différents services touchés par l'utilisation de cette part de la RPLP.

Notre groupe accepte l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

Mme la députée (suppl.) Elisabeth Lehner, PLR:

Le groupe PLR soutient la proposition de la commission mais il relève qu'il manque chaque année 2 millions pour l'entretien du réseau routier cantonal.

Le groupe PLR propose que les 5% manquant au réseau routier soient prélevés à raison de 2%, soit environ 800'000 francs, sur le SCN qui, au 31 décembre 2011, comptait un excédent de 2,5 millions et de 3%, soit environ 1,2 million, sur l'ACF car les explications du Conseil d'Etat ne nous semblent pas convaincantes, prévention santé ou boire pour la soif.

Le groupe PLR souhaiterait donc aller plus loin. Partant du principe que ce sont les routes qui sont les plus touchées par rapport au trafic poids lourds, le groupe PLR va déposer la proposition d'amendement suivante à l'article 1 alinéa 2:

«Elle est comptabilisée comme suit dans le compte de l'Etat:

- a) 80% pour la réduction des charges liées au secteur routier;
- b) 10% pour la réduction des charges du trafic régional et des transports;
- c) 2% pour la réduction des charges liées à la police;
- d) 8% pour la réduction des charges dans le domaine de l'agriculture et des autres secteurs économiques y relatifs;
- e) supprimée.»

Le justificatif: Les 2% pris sur le Service de l'agriculture et les 3% pris sur le SCN sont justifiés par le fait que ce sont les deux services qui présentent les excédents les plus importants au niveau des comptes de financement, selon remarque de la commission des finances de juin 2012.

Le groupe PLR propose de prendre les autres 5% sur ce qui revient à l'ACF car il estime que tous les montants doivent être affectés et ne doivent pas rester en main de l'ACF pour des attributions indéterminées.

En conclusion, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et vous remercie pour votre attention.

Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Die CVPO ist mit der vorgeschlagenen Verteilungsvariante einverstanden. Aber, wir sind da ziemlich nahe an der ADG – das ist eigentlich erstaunlich...

Der CVPO ist die Beherrschung der LKW-Flut und deren Bewältigung sehr wichtig. Der Anteil der Dienststellen für Strassenverkehr und Polizei und Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse wird von 5 auf 3% gekürzt – einfach gerechnet eine Halbierung. Es sind jedoch genau diese Dienststellen, die uns von oder vor den Lastwagen schützen. Diese kontrollieren die Arbeits- und Ruhezeiten sowie den Transport von gefährlichen Gütern. Diese Kontrollen haben mit Sicherheit zu tun. Diese Kontrollen schützen auch unsere Wirtschaft. Somit muss die Kürzung via das ordentliche Budget korrigiert werden. Wenn man einem, der wenig hat, noch viel wegnimmt, dann bleibt halt nicht mehr viel.

Die Lastwagen sind für die CVPO immer ein Thema. Wir wollen, dass der Verkehr rollt – und nicht nur steht wie es am Simplon ist. Dieses Bild zeigt eigentlich, dass die CVPO immer am Ball ist.

Zusätzlich wird die CVPO einen Abänderungsantrag betreffend die Inkraftsetzungstermine hinterlegen. Die Inkraftsetzung sollte auf den 1. Januar 2013 erfolgen. Dies betrifft Artikel 3 Absatz 1.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

Saviez-vous que le canton du Valais est le seul canton romand à s'être doté d'un outil légal permettant l'affectation des revenus de la RPLP, remplissant ainsi pleinement les objectifs de cette taxe prélevée maintenant depuis plus de dix ans et dont l'objectif principal est de favoriser et d'améliorer les infrastructures et le transfert du transport des marchandises de la route au rail?

Dans le cadre des conventions-programmes, la répartition des produits de la redevance, qui avoisinent les 40 millions de francs pour le Valais, doit être redéfinie pour la période 2012-2015.

La question de cette répartition a été largement débattue au sein du groupe PDCC, qui se rallie derrière la proposition de la commission pour les motifs suivants:

Il est important que le réseau routier de notre canton soit performant, sûr et que celui-ci tienne compte des assainissements nécessaires pour la protection contre le bruit qui devraient être réalisés d'ici à 2018.

Il est tout aussi nécessaire et important de maintenir les crédits alloués à la mise en œuvre des transports publics sur les rails et sur les routes de qualité et permettant de donner l'accès au fond de nos vallées comme en plaine.

Le maintien des taux alloués à l'agriculture est très utile puisqu'il permet aussi le soutien à l'exportation de nos produits cultivés et façonnés sur notre territoire.

Il est apparu ainsi tout naturel au groupe DC du Centre de retirer quelques deniers au Service de la circulation routière et de la navigation, dont les retombées RPLP alimentent le fonds de financement spécial mais qui n'est paradoxalement pas ou peu utilisé. Cela est d'autant plus justifiable que cette proposition a déjà été faite par la commission des finances par le passé.

Concernant l'attribution au ménage de l'Etat, les quelques pour-cent retirés au profit du DTEE ne vont pas grever de manière énorme le budget général.

Finalement, l'application de cette nouvelle répartition demande une adaptation de l'article 3, avec lequel le groupe DC du Centre peut très bien vivre malgré le fait que le budget 2013 soit d'ores et déjà pratiquement bouclé mais non validé.

Vous l'aurez donc compris, Chers collègues, le groupe DC du Centre entre en matière sur le projet présenté par la commission et ne déposera pas d'amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

Herr Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Ich habe wirklich etwas auf zwei Blättern aufgesetzt und möchte es nicht wie Herr Jean-Marie Schmid zusammenfalten.

Zuerst eine kurze Einleitung, denn es gibt einen Zusammenhang zwischen Kantonsstrassen, A9 und LSVA.

Vor einem Jahr sagte man uns hier im Saal: Aufgrund neuer Vorschriften muss das Pfywaldprojekt erneut aufgelegt werden. Ein Jahr danach sagt der Baudirektor: «Wir sind nun soweit, dass die Planungsmandate übergeben werden können.» Arbeitet man im

Baudepartement wirklich speditiv? Wenn die Kader alle paar Monate ausgewechselt werden müssen, stimmt etwas in der Führung nicht.

So dauert es leider noch eine Dekade – und ich meine hier nicht eine Dekade von 10 Monaten, sondern von 10 Jahren – bis die A9 wirklich total erstellt sein wird. Was haben wir alles verpasst in dieser Zeit? Werden die verantwortlichen Regierungsräte der letzten Perioden nach Staatsrat Franz Steiner je die dafür notwendigen Verantwortungen tragen?

Wie ist es möglich, dass einige wenige Planungsbüros und einige wenige Unternehmen dem Regierungsrat die Dehnung des Autobahnbaus auf 64 Jahre schmackhaft machen konnten? Wie kann man infrastrukturell interessante Industriezonen schaffen, wenn der Regierungsrat für die Homologationen diverser Gemeinudenutzungspläne teils fast 30 Jahre benötigt?

Es kann nicht sein, dass eines Tages diverse Industriebetriebe infolge einer fehlenden Infrastruktur im Oberwallis ihre Produktionsstätten ins Ausland verlegen müssen. Falls dies aus anderen Gründen passieren wird, wird sowieso die fehlende Infrastruktur im Oberwallis als Hauptgrund angegeben.

Vorhandenes personelles Leistungsvolumen nicht nutzen um 84 neue Staatsstellen zu kreieren. Ist das die Lösung?

Die Stärke unserer demokratischen Republik liegt darin, wenn wenige Unternehmen sich an einem kalorienreichen Kuchen über 6 ½ Jahrzehnte bedienen können. Die Regierung glaubt nach wie vor, die Bürger würden dieses abartige Spiel nicht erkennen.

Und nun zur Sache: Solange die Autobahn nicht fertig erstellt sein wird, werden die kantonalen Fahrbahnen derart strapaziert, dass die Unterhaltskosten unweigerlich enorm ansteigen. Der überwiesene Beitrag von Bern reicht bei Weitem nicht. Wo waren 2009 die Walliser Parlamentarier eigentlich, als der Bundesrat den Beitrag an die Kantone von 20 auf 13% senkte?

So oder so, auf alle Fälle sind die LSVA-Gelder enorm wichtig und der Grosse Rat muss schauen, dass diese wirklich zweckgebunden verwendet werden.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler unterstützt darum den Vorschlag 3 der Kommission, wo der notwendige Beitrag für den Unterhalt der Kantonsstrassen und Flüsse von 70 auf 75% erhöht wird.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Ja, das wars! Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié le projet de décision qui nous occupe en ce moment et tient à relever d'emblée que nous regrettons que le délai n'ait pas été respecté par le Conseil d'Etat pour soumettre un nouveau projet de décision, soit en 2011, pour les années 2012 à 2015.

C'est pourquoi nous proposons un amendement dans le sens d'une correction de l'article 3. Je m'explique.

Afin d'éviter de créer un précédent et d'autres surprises de ce genre, nous demandons que la décision du Grand Conseil du 9 octobre 2008 soit prolongée au 31 décembre 2012 et que la répartition définie à l'époque s'applique donc jusqu'à cette date.

De ce fait, par notre amendement, nous refusons l'effet d'une entrée en vigueur rétroactive de ce nouveau projet et demandons d'appliquer la nouvelle clé de répartition dès le 1^{er} janvier 2013 mais bien évidemment jusqu'au 31 décembre 2015, soit pour une période de trois ans.

De plus, nous tenons à rappeler, Chères et Chers collègues, que les deniers perçus dans le cadre de la RPLP doivent être affectés à leur but initial, soit la constitution de fonds destinés, à long terme, aux infrastructures liées au trafic des poids lourds, et contribuer à

favoriser le développement du transport de marchandises par le rail, mais non pas au fonctionnement des services concernés.

Ces propositions et remarques ayant été dites, je terminerai en vous informant que le groupe DC du Bas accepte bien évidemment l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die CSPO ist für Eintreten über die Verwendung des Kantonsanteils der LSVA. Den Kommissionsvorschlag zur Änderung der Aufteilung unterstützt die CSPO ebenfalls.

Im Strassenunterhalt werden immer mehr Geldmittel gebraucht. Die Strassen sind durch strenge Winter und warme Sommer stark in Mitleidenschaft gezogen. So ist eine Erhöhung um 5% angebracht.

Dem Arbeitsschutz, welchem heute 0,5% vom Geld der LSVA zugesprochen wird, muss unbedingt gehalten werden. Die Sicherheit auf den Strassen ist sehr wichtig – sprich Gefahrgüter.

Der CSPO ist im Bericht der FIKO zur Rechnung 2011 folgender Punkt aufgefallen: Die FIKO verlangt vom Staatsrat, wie die Aufteilung der Bedürfnisse der Dienststellen aussieht. Wir haben noch keinen Einblick bekommen, Herr Staatsrat.

Die CSPO stellt sich im Weiteren die Frage, wie der Saldo im Spezialfonds der LSVA aufgeteilt wird. Es werden immer Überschüsse gemacht und diese wurden noch nicht spezifisch zugeteilt. In diesem Zusammenhang wird die CSPO einen Abänderungsantrag in Artikel 1 Absatz 3 hinterlegen, damit die Gelder den Bedürfnissen entsprechend eingesetzt werden können.

Danke.

M. le député Charles Clerc, UDC:

La loi fédérale concernant la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations en son article 1 définit comme but: «La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations doit assurer la couverture à long terme des coûts d'infrastructures et des coûts occasionnés à la collectivité publique par ce trafic dans la mesure où celui-ci ne compense pas ces coûts par d'autres prestations et redevances.»

Deux éléments:

Premier élément: En 1997, lors de la votation populaire, le but était bien d'assurer les coûts des infrastructures occasionnés par le trafic. Il n'était pas question, par cet impôt déguisé, de subvenir au ménage financier de la Confédération ou des cantons.

Le groupe UDC revient sur la proposition faite en commission pour la modification de la répartition de la RPLP, soit de supprimer les montants accordés de cette redevance au ménage général de l'Etat. Selon un rapport Infrastructures routes, 15% des routes valaisannes sont en mauvais état ou dans un état critique. Il n'est pas question ici, comme mentionné dans le rapport de la commission, de se substituer aux tâches de la Confédération mais bien de maintenir notre réseau routier. L'importance des infrastructures, des voies de communication est primordiale pour notre économie.

Deuxième élément: Pour conserver la valeur d'une route cantonale, 2% de la valeur de remplacement doit être consacré à l'entretien, à l'aménagement et aux corrections de nos routes. Pour le Valais, avec près de 2'000 km de routes cantonales, la valeur de remplacement, à raison de 3,5 millions le kilomètre, est de l'ordre de grandeur de 7 milliards de francs. Une conservation adéquate de ce patrimoine devrait se monter à 140 millions de francs par année. La taxe RPLP, impôt déguisé, étant dévolue à la couverture à long terme des coûts d'infrastructures, notre canton se doit, afin de respecter cette volonté de

législateur, d'utiliser ces montants pour l'entretien et la modernisation de notre réseau routier et non pas pour alimenter les revenus du ménage général de l'Etat.

Le groupe UDC déposera un amendement dans ce sens et entre en matière sur le projet de décision.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Die leistungsabhängige Schwerverkehrsabgabe wurde auf Bundesebene per 2001 eingeführt – also bereits vor 11 Jahren. Gemäss Artikel 19 Absatz 3 dieses Bundesgesetzes verwenden die Kantone ihren Anteil am Reinertrag vorab für den Ausgleich der von ihnen – das heisst den Kantonen – getragenen ungedeckten Kosten im Zusammenhang mit dem Schwerverkehr. Diese Bestimmung lässt den kantonalen Praktiken einen grossen Spielraum.

Der Beitrag für unseren Kanton beläuft sich jährlich auf ca. 40 Millionen Franken. Der Grosse Rat hat in den Jahren 2004 und 2008 je einen gleichlautenden Beschluss für die Aufteilung respektive Verwendung des Kantonsanteils verabschiedet.

Um den Bestimmungen des Finanzhaushaltsgesetzes zu genügen und zur flexibleren Handhabung, hat der Grosse Rat in Anlehnung an Artikel 9 des vorgenannten Gesetzes 2008 die Bildung von Spezialfinanzierungskonti genehmigt. Dieses System hat sich als zweckmässig bewährt und sollte beibehalten werden.

Seit dem letzten Beschluss hat der Bund im Jahre 2009 – wir haben es gehört – den Aufteilungsschlüssel zu Lasten der Kantone von 20 auf 13,5% gesenkt und auch den Verteilschlüssel innerhalb der Kantone geändert.

Der vom Staatsrat vorgeschlagene Beschlussentwurf für 2012-2015 entspricht im Wesentlichen dem Beschluss aus dem Jahre 2008 und scheint den Gegebenheiten wahrscheinlich zu wenig Rechnung getragen zu haben. Insbesondere unter dem Blickwinkel der vermehrten Beanspruchung der Strassen – hier seien die Stichworte Mehrverkehr und zunehmender Verkehr durch 40 Tonner genannt – und der Feststellung, dass die Strassen zum Teil in einem schlechten Zustand sind und dem Unterhalt zusätzliche Mittel zur Verfügung gestellt werden müssten, hat die Kommission mit Mehrheitsbeschluss eine Änderung des Verteilschlüssels beschlossen, nämlich +5% zu Gunsten der Strassen, zu Lasten Schifffahrt und Strassenverkehr -2% und -3% zu Lasten des allgemeine Finanzhaushaltes.

Die dem Strassenverkehr entzogenen Mittel sollten aus dem übrigen Staatshaushalt bezogen werden können. Dies zur Sicherstellung der Angaben und Aufgaben der Polizei.

Übergangsrechtlich wird vorgeschlagen, den Beschlussentwurf 2008 für das laufende Jahr 2012 zu verlängern und den neuen Beschluss auf die Jahre 2013-2015 anzuwenden. Dies nachdem es nicht opportun ist, im Nachhinein die Spielregeln zu ändern. Diesbezüglich habe ich gehört, dass die CVPO und auch die PDCB einen entsprechenden Abänderungsantrag eingeben wollen. Vielleicht ist hier der Kommission in der Hitze des Gefechtes ein Lapsus passiert.

In der Schlussabstimmung hat die Kommission den abgeänderten Beschlussentwurf einstimmig genehmigt – inklusive der beiden Vertreter der ADG.

Wir haben heute die Vorschläge der einzelnen Parteien und Fraktionen gehört und stellen fest, dass wir an der Kommissionssitzung einen Strauss von Vorschlägen zu prüfen haben. Unter Einberechnung der Vorschläge der Kommission, des Staatsrates und der hier vorgetragenen Abänderungsanträge haben wir unter sechs Varianten zu entscheiden.

Ich möchte allen Parteien und Fraktionen danken für das Eintreten und bitte den Herrn Staatsrat nach dem Schluss dieser Sitzung kurz zu verweilen, damit wir die Koordination vornehmen können für die Kommissionssitzung.

Ich bedanke mich.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments essentiels ressortent bien sûr de ce projet de décision et c'est à l'article 1 que nous allons tous nous retrouver quant à la notion d'affectation.

C'est vrai que cette disposition légale fédérale, et le député (suppl.) Vincent Rebstein l'a signalé, a fait l'objet en Valais d'une affectation, qui n'a pas du reste été mise en œuvre directement – probablement que l'orthodoxie financière a prévalu pendant un certain temps sachant que c'est une erreur manifeste d'affecter des recettes; ça reste le fondement de toutes nos discussions et bien sûr la conviction que nous avons, y compris au niveau du Gouvernement.

Cependant, nous sommes ici face à une décision qui, quadriennalement, devrait revenir devant le Grand Conseil, ce qui est du reste à la base intéressant, j'allais dire intelligent, parce que cela permet d'adapter les taux qui sont affectés en fonction de l'évolution que l'on constate par-ci et par-là dans certains domaines. Donc, sur le fond, le Conseil d'Etat vous propose bien sûr une solution qui permet cette réflexion au fur et à mesure de la modification des diverses tendances dans les divers secteurs de l'activité étatique.

39 millions sont à peu près à disposition et c'est dans ce sens-là que la manne qui est à disposition permet, ce matin, d'écouter des débats qui ressemblent assez clairement à ceux que l'on entend dans le cadre du budget.

Mais, j'aimerais ici vraiment rappeler ce qu'a dit le député Charles Clerc et dire..., pardon, j'allais dire clairement, mais c'est un lapsus et je ne le voulais pas..., dire que, manifestement, son affirmation consistant à dire que ça ne sert pas à financer les tâches de la Confédération est parfaitement correcte. Nous ne devons pas, et en aucun cas, utiliser ces 39 millions qui viennent dans la caisse de l'Etat du Valais et qui sont affectés à certaines priorités plus qu'à d'autres pour des tâches de la Confédération. Nous souscrivons bien sûr à cette affirmation qui a été faite par le député Charles Clerc.

Je voudrais aussi revenir ici pour dire que, après quatre ans, on constate que cet instrument permet à certains services, et j'ai entendu des critiques par rapport au fait que, par exemple, le Service de la circulation et de la navigation n'avait pas utilisé tous les moyens à sa disposition. J'ai déjà dit à la commission des finances et je continue de le redire ici, au nom du Conseil d'Etat bien entendu, qu'il s'agit d'un outil qui est extrêmement intéressant, qui permet de favoriser une politique d'investissements qui n'est pas forcément assurable par les moyens annuels, et c'est pour cela qu'ils sont du reste souvent limités ou inférieurs aux besoins pluriannuels. Et c'est une utilisation intelligente de ces moyens qui permet à certains de faire une réserve grâce aux fonds pour une utilisation dans les deux ans qui suivent. Il serait quand même dommage que les chefs de service de l'Etat qui ont fait cette planification se voient aujourd'hui pénalisés d'avoir fait une économie pendant une année ou deux afin d'assurer un investissement qui n'entre pas dans le cadre du budget annuel par la suite parce que, justement, le besoin planifié est pluriannuel. Ce serait vraiment une erreur que de pénaliser cette gestion financière. Je pense que nous ne devrions pas modifier cet outil qui donne totalement satisfaction à travers cette notion de fonds permettant d'égaliser les besoins par rapport aux moyens en fonction notamment de certains investissements.

Je crois qu'il est important de donner quatre ans de vie supplémentaires à cet outil, à ce mécanisme des financements spéciaux. Comme l'a dit M. le président de la commission, le député Alwin Steiner, cet outil a fait ses preuves. Il ne faut donc pas aujourd'hui le remettre en cause.

Du reste, ça ressemble de plus en plus à une gestion politique que l'on a de manière générale à travers ce canton et notamment aussi en coordination avec la Confédération. Il suffit de penser aux conventions-programmes. Nous sommes très exactement dans ce genre de situation avec des conventions-programmes qui sont reconduites chaque quatre ans.

Je voudrais aussi dire et donner quittance au député Daniel Emonet pour le groupe DC de l'Entremont, c'est vrai qu'on n'est pas arrivé trop tôt par rapport à cette disposition et nouvelle décision, ce qui a créé une espèce de gymnastique quasi-intellectuelle à l'article 3. Si nous trouvons une solution plus simple dans le cadre des travaux et des propositions qui nous seront faites, je peux d'ores et déjà vous dire que je ne verrai pas de difficulté à aller dans ce sens. Sachant que l'attachement à la période de quatre ans n'est imposé par aucune disposition légale, nous pourrions peut-être faire en sorte que la solution soit simplifiée.

Alors, il reste maintenant la problématique évidemment la plus importante, c'est celle de la remise en question de la clé. Nous pensons, au niveau du Conseil d'Etat, que de remettre en question la clé au niveau d'un service ou au profit d'un service au détriment d'un autre, c'est, à notre avis, une solution que l'on ne devrait pas emprunter. En effet, c'est extrêmement difficile, c'est extrêmement complexe, et puis cela reviendrait bien sûr un jour à peut-être un résultat que personne ne souhaiterait dans cette salle, c'est-à-dire tenir compte de l'ensemble des domaines qui sont touchés par les coûts directs, respectivement les coûts indirects de la RPLP, par les coûts externes, par les coûts internes, et ceux-ci sont difficiles à identifier. Nous n'avons pas l'envie du reste de les identifier de manière approfondie parce que cela n'apporterait rien de pertinent à la gouvernance de ce pays, d'une part, et, d'autre part, ce seraient des études qui nous coûteraient beaucoup de ressources humaines et nous n'en avons pas autant que ça.

Donc, la proposition du Gouvernement de prolonger de quatre années supplémentaires la clé de répartition annuelle répond, pour nous, à l'ensemble de ces diverses préoccupations que nous avons et nous permet, grâce à l'outil du fonds, d'utiliser de manière souple et adaptée ces divers moyens. Nous poursuivrons donc l'ensemble des travaux, des questions et des propositions qui sont présentées en défendant cette proposition du Conseil d'Etat, évitant un jour que l'on renonce simplement à l'affectation parce que c'est peut-être aussi un des éléments vers lequel on pourrait aller si on approfondissait trop dans les tâches des uns et des autres. On ne va juste plus s'en sortir. Et je pense que c'est vraiment une solution raisonnable qui vous est proposée ici de prolonger la clé actuelle qui a été arrêtée par le même Grand Conseil dans la décision précédente.

Pour ce qui est des remarques individuelles, je crois avoir, à travers ces divers propos, répondu à l'ensemble des intervenants.

Le député Diego Wellig, lui aussi, a parlé de ces fonds et de l'excédent, en disant que, finalement, ce n'était pas forcément une solution des plus favorables. Je pense au contraire, et le Conseil d'Etat bien sûr avec moi, que c'est une bonne solution, et nous devrions la maintenir.

Voilà, passer sa soif lorsqu'on a soif, c'est bien sûr aussi assurer sa santé, et ça c'est à l'intention de la députée (suppl.) Elisabeth Lehner qui nous a dit que c'était une poire pour la soif pour le Département des finances, respectivement l'Administration cantonale des finances. Evidemment que non, ce n'est pas une poire pour la soif pour nous. En réalité, toutes les recettes non affectées appartiennent bien sûr à l'ensemble du Gouvernement et à l'ensemble du Parlement, et non pas à M. Charbonnet, chef de l'Administration cantonale des finances. Ce n'est malheureusement pas une poire pour sa soif. Mais je vous le redis parce que, tout à l'heure, vous étiez en discussion avec votre voisin: passer sa soif, c'est assurer sa santé, c'est donc une bonne solution.

Merci à l'ensemble des groupes qui entrent en matière.

Je verrai avec M. le président pour la réunion de la commission ce mercredi.

Merci et bon appétit à chacun.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de levée du vendredi 14 septembre 2012.*)

Der Präsident:

Ich habe noch eine Mitteilung für die Kommission über das Steuergesetz. Im Namen des Präsidenten Jean-Didier Roch, lade ich Sie ein, morgen Mittwoch um 15.00 Uhr hier im Gebäude in der 3. Etage zur Kommissionssitzung.

Ich danke Ihnen für Ihr speditives Mitmachen und schliesse die Sitzung von heute.

Danke.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du mercredi 12 septembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**
Loi sur le sport (*deuxième lecture*)
Eintretensdebatte
Gesetz über den Sport (*zweite Lesung*)
2. **Entrée en matière**
Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer (*erste Lesung*)
3. **Entrée en matière**
Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (*deuxième lecture*)
Eintretensdebatte
Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (*zweite Lesung*)
4. **Entrée en matière**
Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (*deuxième lecture*)
Eintretensdebatte
Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (*zweite Lesung*)
Développements: Présidence
Entwicklungen: Präsidium
5. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: quel lobbying pour le Valais? (12.06.2012) (6.025)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Lobbying für das Wallis (12.06.2012) (6.025)
6. Motion du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, et cosignataires concernant supprimer les lois superflues (14.06.2012) (6.026)
Motion von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend überflüssige Gesetze abschaffen (14.06.2012) (6.026)
7. Postulat des députés Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, et Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, concernant la décentralisation de l'Administration cantonale – où en sommes-nous à ce jour? (15.06.2012) (6.027) (**en collaboration avec le DFIS et le DTEE**)

Postulat der Grossräte Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, und Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, betreffend Dezentralisierung der kantonalen Verwaltung – wo stehen wir heute? (15.06.2012) (6.027) **(in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVBU)**

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

8. Postulat des députés Bruno **PERROUD** (suppl.), UDC, Olivier **SALAMIN** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benno **MEICHTRY** (suppl.), CVPO, Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, et cosignataires concernant un pool interservice pour le suivi administratif des personnes en situation de handicap (09.05.2011) (2.169)

Postulat der Grossräte Bruno **PERROUD** (Suppl.), UDC, Olivier **SALAMIN** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Benno **MEICHTRY** (Suppl.), CVPO, Grossrätin

Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, sowie Mitunterzeichnenden betreffend dienststellenübergreifender Pool für die administrative Begleitung der behinderten Personen (09.05.2011) (2.169)

9. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant: pour un usage judicieux de nos forces policières (16.11.2011) (2.196) **(motion transformée en postulat lors du développement)**

Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend: Für einen sinnvollen Einsatz unserer Polizeikräfte (16.11.2011) (2.196) **(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**

10. Postulat du député (suppl.) Anton **LAUBER**, CSPO, et cosignataires concernant la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels – Inspection des bâtiments (16.11.2011) (2.197)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Anton **LAUBER**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gesetz zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente – Gebäudeinspektionen (16.11.2011) (2.197)

11. Postulat de la députée (suppl.) Anne **LUYET**, UDC, et cosignataires concernant disparu corps et biens (16.11.2011) (2.199) **(en collaboration avec le DFIS et le DEET)**

Postulat von Grossrätin (Suppl.) Anne **LUYET**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Kosten für Sucheinsätze (16.11.2011) (2.199) **(in Zusammenarbeit mit dem DFIS und dem DVER)**

12. Postulat du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la rémunération des avocats-stagiaires: l'Etat doit être un exemple (18.11.2011) (2.202) **(motion transformée en postulat lors du développement)**

Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Entlohnung der Anwaltspraktikanten: Der Staat muss mit gutem Beispiel vorangehen (18.11.2011) (2.202) **(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**

13. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les coûts des mutations dans les alarmes SMT (16.12.2011) (2.205) **(en collaboration avec le DECS)**

Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Mutationskosten in Sachen SMT-Alarme (16.12.2011) (2.205) *(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)*

14. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine **ZUFFEREY MOLINA**, concernant les critères d'intégration lors des demandes de naturalisations (16.12.2011) (2.206)

Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, betreffend Integrationskriterien bei Einbürgerungsgesuchen (16.12.2011) (2.206)

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Bevor wir die Tagesordnung in den Angriff nehmen, können wir zwei Personen **vereidigen**.

Es handelt sich um den Ersatz von Herrn Jérémie Pralong und da wird neu Frau **Patricia Constantin** in den Grossen Rat kommen und von Frau Véronique Jenelten-Biollaz, welche durch Herrn **Joseph Zufferey** ersetzt wird.

Ich bitte Sie, sich zu erheben und die 1. Vizepräsidentin wird die Vereidigungsformel vorlesen.

(...)

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

Je vous souhaite la bienvenue ici au Parlement.

Je vous remercie de vous mettre au service de la communauté valaisanne et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

(Applaudissements)

Im Rahmen unserer Ausstellung in der Wandelhalle darf ich Ihnen folgende Informationen für heute mitgeben.

Heute wird Ihnen aufgezeigt:

- dass die Gebäudetechnik und die Gebäudehülle dank eines modernen Gesamtarbeitsvertrages über ausgezeichnete Arbeitsbedingungen verfügen;
- dass das Arbeitsvolumen in dieser Branche gross ist und die Zukunftsaussichten aufgrund des wachsenden Interesses an erneuerbaren Energien mehr als gut sind;
- dass die Berufe der Gebäudetechnik gerade deshalb so attraktiv für Jugendliche sind, weil für ihre Ausbildung sowohl technisches als auch handwerkliches Geschick gefragt ist;
- dass es interessante Weiterbildungs- und Karrieremöglichkeiten gibt;
- dass die Berufsverbände der Gebäudetechnik sich aktiv im Bereich der beruflichen Grund- und Weiterbildung engagieren und somit die Branche langfristig aufgewertet wird und
- dass die Gebäudetechnik eine Branche ist, die nie still steht, sondern sich dank der zusehends rasanten Entwicklung im Bereich Technik, Bildung und Innovation immer wieder neu definiert.

Sie können diese Ausstellung draussen in der Wandelhalle immer wieder besuchen.

Ich möchte noch eine Information betreffend Kommissionssitzungen durchgeben, da ich da gestern einen Versprecher hatte. Ich möchte klarstellen: die Kommission Rieder (Änderung des Steuergesetzes, 2. Lesung) findet sich heute direkt im Anschluss an diese

Sitzung im 3. OG ein. Die Sitzung über das Ausländergesetz (Kommission Roch) wird um 15.00 Uhr im 3. OG in diesem Gebäude sein. Ich bitte auch die anderen Kommissionspräsidenten ihre Sitzungen dann hier bekannt zu geben, dass ich das mitteilen kann.

Wir gehen über zur Tagesordnung.

Entrée en matière

1. LOI sur le sport (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über den Sport (zweite Lesung)

Président: Jean-François Copt / Berichterstatter: Aron Pfammatter (Suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Sport ist gut für Körper und Geist.

Sport ist gut für die soziale Eingliederung und einen guten Teamgeist.

Sport ist wichtig für das Selbstgefühl und für die Gesundheitsprävention.

Es lebe der Sport!

Dies sei vorweg gesagt, um die Wichtigkeit, die Förderung und die Bedeutung des Sports und dieses Gesetzes über den Sport zu unterstreichen.

Wichtig ist die Förderung vom Sport der Kinder und Jugendlichen, vor allem wenn man weiss, dass viele von ihnen sich zu wenig bewegen und man die gesundheitlichen Folgen kennt.

Die finanziellen Auswirkungen, sprich die Kosten welches dieses Gesetz mit sich bringt, sind deshalb gut investiert.

Dieses Sportgesetz erfasst sämtliche Akteure des Breitensports und des Spitzensports auf eine gemeinsame Plattform.

Die Gemeinsamkeiten und die Anpassungen zwischen den kantonalen und eidgenössischen Gesetzen sind daher unabdingbar.

Die Verbindung von Sport, Tourismus und wirtschaftlicher Entwicklung muss jedoch klar erkannt werden, denn das touristische Angebot an sportlichen Aktivitäten und Anlässen ist von grosser Bedeutung für unseren Kanton.

Die kantonale Politik in Bezug auf grosse Sportveranstaltungen gehört zum allgemeinen Sportkonzept und wir sind gespannt auf dessen Realisierung.

Die CSPO ist grundsätzlich mit diesem Gesetzesentwurf zufrieden, vertritt aber auch die Meinung, dass eine kantonale Sportkommission überflüssig ist, weil in dieser Kommission unter anderem keine klaren Aufgaben definiert werden. Also etwas, was nur auf dem Papier steht und im weitesten Sinne keine konkreten Aufgaben hat, ist unnötig und muss nicht unbedingt erzwungen werden.

Weiter ist die CSPO der Ansicht, dass im Artikel 25 Absatz 2 der Staat im Rahmen seiner Budgetmöglichkeiten den Bau und die Renovierung einer Sportinfrastruktur von regionaler Bedeutung mit kantonalen Tragweite ohne weiteres bis zur Höhe von 25% der anerkannten Gesamtkosten unterstützen sollte. Diesbezüglich hat die CSPO bereits einen Abänderungsantrag eingebracht.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Claude Vocat, PLR:

Cette loi sur le sport a été voulue par ce Parlement suite à la large acceptation d'une motion déposée en 2008.

Cette volonté a été également largement confirmée en première lecture, au cours de laquelle près de 70 amendements ont été traités.

C'est dire si le texte soumis à l'examen de la commission de deuxième lecture incluait déjà nombre d'améliorations proposées par ce plenum. Cet élément explique donc le peu de modifications fondamentales apportées au texte issu de la première lecture.

Notre groupe apprécie le fait que cette loi, qui se veut incitative, soit coordonnée avec la loi fédérale, tout en préservant les spécificités du sport valaisan, que ce soit dans les activités J+S, le sport à l'école ou le sport de compétition. Elle énonce les principes d'éthique, de prévention et de sécurité qui s'appliquent en la matière.

Les missions entre les divers intervenants sont clairement définies. Les objectifs de promotion du sport pour tous, de soutien aux manifestations et événements d'envergure nationale ou internationale trouvent notre plein assentiment, tout comme la base légale apportée au fonds du sport et au mode d'octroi de ses aides financières.

Nous saluons également la décision prise par la commission de deuxième lecture de supprimer la commission cantonale du sport, ce que notre groupe avait requis en première lecture. Les tâches qui lui étaient confiées se recoupent, en effet, déjà avec celles assumées par l'Office du sport.

Enfin, nous tenons à relever avec satisfaction l'apport principal de cette loi qui ancre formellement le soutien financier du canton aux infrastructures et installations sportives d'une certaine importance. Cela devrait, nous l'espérons, inciter fortement les régions et pôles économiques de ce canton à développer et à mettre à niveau leurs installations sportives qui en ont un urgent besoin. Ce canton se doit, en effet, d'offrir à la population valaisanne et à ses hôtes des infrastructures à la hauteur de leurs attentes.

Vous l'aurez donc compris, le groupe PLR accepte sans autre l'entrée en matière et, cerise sur le gâteau, ne déposera aucun amendement, ce qui devrait réjouir les membres de la commission.

Je vous remercie.

Herr Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen, CVPO:

Der FC Sion wurde 12-mal Cupsieger; der EHC Visp 2011 Nationalliga B Schweizermeister; jeden Tag trainieren X Jugendliche in hunderten Vereinen im ganzen Wallis – und das alles ohne Sportgesetz.

Der Sport im Kanton Wallis hat sich trotz Fehlen eines einschlägigen Gesetzes gut entwickelt – das ist erfreulich und gut so. Das Wallis von morgen definiert sich auch über den Sport. Ein Bereich, der bereits in der Vergangenheit einen grossen Beitrag ans positive und dynamische Image unseres Kantons geleistet hat.

Mit dem neuen Sportgesetz soll gewährleistet werden, dass unsere Sportler auch in der Zukunft Erfolge feiern und die Sportbegeisterten unter der Bevölkerung von attraktiven Anlässen profitieren dürfen.

Das «pièce de résistance» dieses Sportgesetzes ist denn auch die Schaffung der gesetzlichen Grundlage, wonach der Kanton den Bau von Sportinfrastrukturen finanziell unterstützen kann und soll, damit das Wallis auch in Zukunft sportlich die Nase vorn hat und zwar im Breiten- wie im Spitzensport. Im Kanton Wallis gibt es nicht weniger als 868 Sportvereine und lediglich 4 Gemeinden haben keinen einzigen Sportverein. Allein diese Zahlen zeigen den Stellenwert des Sports in unserer Gesellschaft. Damit der Sport seinen diversen Funktionen in unserer Gesellschaft und Wirtschaft gerecht wird, braucht es auch entsprechende Infrastrukturen.

Die CVPO ist für Eintreten auf das Sportgesetz, hat aber bereits einen Abänderungsantrag betreffend der Höhe der finanziellen Beteiligung des Kantons an

Sportinfrastrukturen von regionaler Bedeutung mit kantonaler Tragweite eingereicht. Sportinfrastrukturen von kantonaler oder nationaler Bedeutung werden bis zu 30% der Gesamtkosten unterstützt. Bei Infrastrukturen von regionaler Bedeutung mit kantonaler Tragweite beträgt die Unterstützung des Kantons lediglich 20%. In diese Kategorie fallen beispielsweise die Eishallenprojekte der Nationalliga B Klubs Visp, Siders und Martigny. Die CVPO wird sich hier für eine Erhöhung der Beteiligung des Kantons auf 25% einsetzen. Eine Differenz von 10% ist nicht gerechtfertigt oder sachlich begründet und die einzelnen Regionen werden jeden Franken brauchen für solche Projekte. Bei der geplanten neuen Visper Eishalle würde eine Erhöhung der Beteiligung von 5% rund 1,8 Millionen Franken ausmachen, was nur unwesentlich unter dem jährlichen Budget des Vereins liegt.

Wenn wir schon ein neues Gesetz verabschieden, werte Kolleginnen und Kollegen, dann bitte eines mit Entwicklungspotenzial und Siegeswillen und keinen Sportinvaliden.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

La pratique du sport étant bénéfique pour la santé, les députés du groupe DC du Centre ont revêtu, la semaine dernière, leur tenue sportive afin de parcourir avec attention et esprit critique le vaste chantier du sport.

Après une lecture attentive et des réflexions pertinentes, nous avons finalement opté pour la défense de cette loi, comme ce fut le cas en première lecture. Nous rappelons que la création de cette loi a été décidée par le Grand Conseil en 2009. Le soutien financier que permet cette loi, notamment pour la construction d'infrastructures sportives, suffit à la justifier. Comme la commission, une large majorité de notre groupe est d'avis que la commission cantonale du sport est superflue. Ce rôle stratégique devrait être assumé par l'Office du sport en partenariat avec tous les acteurs du sport valaisan. Les modifications apportées à l'article 11 sont très utiles. Le but est de favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de tous les élèves. Cet article vise également à mieux définir le concept «Sport-Art-Formation» et à préciser la répartition des coûts inhérents à l'enseignement et à l'encadrement des sportifs entre le canton et les communes. Le département a-t-il déjà chiffré les charges supplémentaires? A l'article 17, nous déposerons un amendement permettant de supprimer le mot «promouvoir». Les associations sportives doivent absolument veiller, c'est-à-dire faire attention à l'égalité de traitement dans la phase de sélection et pas seulement à promouvoir cette égalité. A l'article 24 alinéa 4, l'approbation des plans financiers par l'Etat devrait empêcher de dépenser des millions pour construire des installations sportives qui ne pourraient pas recevoir des compétitions internationales car ne respectant pas les normes. Nous découvrons aussi des articles intéressants qui traitent des valeurs du sport, de l'éthique du sport, des missions de l'Etat, du département, de l'Office du sport, des communes ainsi que de l'école. Une place de choix est accordée aussi à la promotion de la pratique sportive ainsi qu'à la sécurité et à la prévention des accidents lors d'événements sportifs.

Une loi qui ne clarifie pas tout, mais qui, tout de même, nous aide à avancer dans la bonne direction.

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière de cette deuxième lecture et remercie toutes celles et tous ceux qui ont œuvré afin d'améliorer cette loi.

Merci de votre bienveillante attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist einstimmig für Eintreten und sagt demzufolge auch Ja zu diesem neuen Sportgesetz.

Unser Kanton ist prädestiniert zum Ausüben von Sport. Wir haben eine wunderbare Natur in der sich im Sommer wie im Winter Sportarten jeglicher Art ausüben lassen. Auch kenne ich kaum einen anderen Kanton der es fertig bringt, mit Fussball den Kanton dermassen zu vereinen.

Spitzensport, Jugendförderung, Volkssport, Schulsport und – last but not least – der Behindertensport werden in diesem Gesetz definiert und trägt sämtlichen Anliegen Rechnung. Wir sind stolz auf das bis dato Erreichte, denn vergessen wir nicht, unser Kanton hat schon viele Spitzensportler hervorgebracht. Dies fängt aber schon früh in den Kinderschuhen an. Darum ist es auch richtig, die viele Freiwilligenarbeit, die diesbezüglich geleistet wird, aufzuwerten. Darum muss auch dieser Bereich im Gesetz verankert sein. Unsere Fraktion begrüsst es deshalb sehr, dass keine überflüssige Sportkommission aus der Taufe gehoben wird. Somit kann dieses Geld direkt an die Vereine und zu den aktiven Sportbegeisterten fließen.

Zudem wird neu die Möglichkeit geschaffen, dass der Kanton im Rahmen seines ordentlichen Budgets den Bau von Sportinfrastrukturen unterstützen kann. Dies kommt letztendlich nicht nur dem Sport, sondern der ganzen Bevölkerung sowie auch unserem wichtigen Tourismus zugute. Der Sport verbindet nicht nur Menschen, er ist eine sinnvolle Freizeitbeschäftigung und oft auch eine wertvolle Lebensschule. Ebenso wirkt er prophylaktisch einem heute leider oft auftretenden Bewegungsmangel vor.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für diese Vorlage.

Herzlichen Dank.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Malgré le travail important de la commission de deuxième lecture, qui a permis de clarifier un certain nombre d'interrogations sorties des débats de première lecture, la majorité de notre groupe est toujours d'avis que ce projet de loi n'apporte que très peu d'éléments pour le sport dans notre canton.

Si les trois buts inscrits à l'article 1, soit:

- a) consolider et assurer un contexte favorable du sport (...),
- b) encourager les activités sportives et physiques (...),
- c) promouvoir le respect des valeurs du sport (...),

sont très importants, il nous semble que notre canton n'a pas attendu la rédaction de cet article pour aller, depuis de nombreuses décennies, dans ce sens. Que ce soit les valeurs du sport que nous prônons depuis très longtemps, que ce soit les principes en matière d'éthique, que ce soit les missions de l'Etat, du département, de l'Office du sport, de l'école et des communes ainsi que de la promotion de la pratique du sport, tout existe actuellement et cela fonctionne.

Ce qui manque peut-être, c'est la volonté des communes ou dans les communes de favoriser la pratique du sport, mais le peuvent-elles toujours?

Lorsqu'il s'agit de rectifier une parcelle pour en faire un terrain de football ou installer un parcours Vita, ce n'est pas encore trop compliqué et financièrement acceptable, même pour une petite commune. Mais, dès qu'il faut construire des salles de sport pour y pratiquer le basket, le badminton, le hockey, cela devient plus compliqué, plus coûteux et tout de suite plus régional. Qui peut vraiment se permettre d'avoir une salle de sport qui doit correspondre, de surcroît, aux normes pour évoluer dans certaines ligue à part les villes et les villages très peuplés et à forte capacité financière? De ce point de vue, la loi nous semble inégale.

Alors, que reste-t-il dans cette loi si ce n'est de créer une commission cantonale du sport? Le Conseil d'Etat, voire le département, pourrait le faire en fonction des besoins et sans passer par les termes d'une loi.

Faut-il également une loi pour le financement des infrastructures cantonales? Lorsque, dans ce Parlement, nous souhaitons financer un projet important, édicte-t-on toujours une loi alors qu'un projet de décision est suffisant même pour des projets de plusieurs centaines de millions?

Si notre groupe avait accueilli avec tiédeur la première mouture de la loi sur le sport, nous nous étions réservé la deuxième lecture pour modifier notre point de vue. A l'issue de notre débat de groupe, la semaine passée, une majorité estime toujours que cette loi n'apporte rien de nouveau et qu'elle ne fera pas progresser notablement le sport en Valais.

Nous sommes pour le refus d'entrer en matière une seconde fois même si nous avons massivement soutenu la motion en 2008. Nous ne souhaitons pas que cette loi vienne compléter la liste des lois superflues que combattra, tout à l'heure, le député (suppl.) Aron Pfammatter par sa motion 6.026 que nous soutiendrons.

Maintenant et à l'aune de la position de pratiquement tous les groupes politiques qui se sont exprimés, il semblerait que l'entrée en matière soit effective. Si tel était le cas, nous déposerions un, voire deux amendements.

A l'article 12 alinéa 2, nous proposerions d'ajouter le texte, après «les communes ou groupements de communes»: «qui le souhaitent, organisent...». Toutes les communes n'ont pas forcément les mêmes infrastructures, le personnel et même les clubs sportifs pour mettre en place le sport scolaire facultatif.

Nous avons une question à l'article 13 alinéa 3. Quand on dit «l'Etat» en début de phrase, est-ce bien la même autorité qui désigne et rémunère les experts et les intervenants? Le cas échéant, nous proposerions effectivement de modifier le texte.

Nous sommes persuadés que le sport est important pour le développement de l'enfant et de l'adulte, et qu'il contribue à façonner une image positive du canton – cela dit pour reprendre les termes du Conseil d'Etat – mais, à ce stade, la loi ne nous apportera rien de plus.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Gegensatz zur CVP Unterwallis finden wir, dass ein Sportgesetz nötig und sinnvoll ist. Dies beweist allein die Tatsache, dass der Bund im Jahr 2011 ein Bundesgesetz über die Förderung von Sport und Bewegung erarbeitet und in Kraft gesetzt hat. Verschiedene Kantone waren in den letzten Jahren bemüht, ein Sportgesetz zu erarbeiten. So ist zum Beispiel im Kanton Freiburg am 1. Januar 2011 ein neues Sportgesetz in Kraft getreten.

Dieses Sportgesetz ist nötig, weil damit verschiedene Rechtserlasse, die im Moment den Sport regeln, gebündelt werden können.

Mit diesem Gesetz wird Klarheit geschaffen. Das Eingangstor für sportliche Bereiche im Kanton sowie die Zuständigkeiten werden präzisiert. Gemeinden und Sportverantwortliche werden eine Ansprechperson vorfinden, die kompetent und hoffentlich auch zweisprachig Auskunft geben kann.

Eine Zusammenarbeit des zukünftigen Amtes für Sport mit der Dienststelle für Unterrichtswesen ist zwingend, so dass der Schulsport bei Bewegungs- und Sportprojekten und -programmen genügend beachtet und integriert wird.

Die Sportkommission, auch wenn sie nach der Behandlung der Kommission für die zweite Lesung nicht mehr berücksichtigt werden soll, ist – unserer Meinung nach – nach wie vor zu begrüßen. Richtig geführt, gelangen so Informationen besser zur Allgemeinheit. Bedürfnisse und Fragen können über die Kommissionsmitglieder eingebracht werden.

Um Sport zu treiben, braucht es auch attraktive Sportinfrastruktur. Neben der Unterstützung von Anlagen mit nationaler und kantonaler Bedeutung sind auch in den

Regionen Sportinfrastrukturen zu unterstützen, sofern sie von kantonaler Tragweite sind. Eine Beteiligung des Kantons an diesen Infrastrukturkosten von 25% wäre nach unserer Ansicht – wenn die in Artikel 25 aufgeführten Kriterien erfüllt sind – angemessen und vertretbar.

Die Tatsache, dass zum Beispiel der EHC Visp im letzten Jahr 254 Junioren und der HC Sierre 200 Aktive, betreut von 50 bis 60 ehrenamtlichen Betreuern, Trainern und Helfern, gefördert und trainiert hat, rechtfertigt das Engagement des Staates bei der Finanzierung von Sportanlagen mit kantonaler Tragweite in den Regionen.

Diese Anlagen in den Regionen haben Ausstrahlung und die Animation und Aufforderung zu Bewegung und Sport. Für den Schulsport, den Breiten- und Freizeitsport, aber auch den Leistungssport sind Sportanlagen ein wichtiger Pfeiler der sportlichen Betätigung.

Die Förderung und Ermunterung zu sportlicher Aktivität, die finanzielle Unterstützung von Sportanlagen sowie ein Sportamt mit einem attraktiven Eingangsportal und einer kompetenten Führung sind wesentliche Pfeiler dieses Gesetzes.

Der Kanton Wallis braucht so ein Rahmengesetz, das den Sport und die Bewegung fördert und stützt.

Die ADG / Linke Allianz ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Oui, le sport, c'est bon, c'est sain, c'est sympathique, les sportifs sont sympas, ceux qui les défendent aussi.

Mais la question ici n'est pas de savoir si le sport est quelque chose de bien, de sain ou de sympathique, la seule question est de savoir s'il faut une loi sur le sport. C'est de savoir si, alors qu'on a déjà beaucoup trop de lois, il en faut encore une de plus pour régler un domaine qui n'a pas attendu une loi (comme le collègue Jean-Didier Roch vient de le rappeler) pour se développer d'une manière quand même relativement harmonieuse dans ce canton.

Dans cette loi, on précise que le sport relève en premier lieu de la responsabilité individuelle. C'est exactement ce que nous pensons. Cela relève également de la responsabilité peut-être des communes, des sociétés sportives, mais cela ne relève en tout cas pas d'une loi. Et c'est justement parce que nous sommes d'accord avec cette affirmation que, entre autres, nous sommes, nous aussi, contre cette loi supplémentaire. Comme notre collègue Aron Pfammatter, nous sommes contre la multiplication, la prolifération cancéreuse des lois. C'est le cas apparemment, et nous nous en félicitons, d'une majorité du groupe DC du Bas.

Nous aussi, comme nos collègues DC du Bas, nous estimons que, bien sûr, on peut toujours faire mieux ou plus, mais avec quels moyens? C'est la question. Mais bien sûr que toute une série de choses se sont mises en place avec les moyens qu'on avait et surtout sans loi, et la démonstration n'a pas été faite de la plus-value qu'apporterait une loi, à part un système qui nous paraît lourd et compliqué, à part une sorte de bureaucratie du sport qui nous paraît inutile et surtout inutilement coûteuse. En effet, ce dont on a peu parlé, c'est des incidences d'une telle loi, sympathique mais probablement coûteuse sur les finances de l'Etat, et c'est de ses incidences aussi sur les finances des communes. J'ai la chance, comme mon collègue Jean-Didier Roch, d'appartenir à un exécutif communal. J'aimerais quand même dire ici que si une commune construit des infrastructures, réalise des investissements dans le domaine du sport, elle ne va pas le faire parce qu'il y a une loi ou parce qu'il n'y en a pas, elle va le faire parce qu'il y a un besoin, parce que les sociétés ou je ne sais quelle société n'a plus suffisamment d'infrastructures ou a des infrastructures

désuètes, et puis elle va le faire encore une fois si elle en a les moyens parce que ça coûte cher pour le contribuable. Et ce n'est pas une loi qu'on va faire ici depuis cette salle avec un stylo qui va y changer quoi que ce soit.

Et puis, je ne veux pas m'étendre sur des considérations, auxquelles je m'étais livré dans le débat d'entrée en matière en première lecture, mais enfin on pourrait parler des objectifs qu'on nous donne. Est-ce que vraiment il faut une loi de plus pour nous dire que c'est bien de favoriser l'intégration? Est-ce que le sport a vraiment pour objectif de favoriser cette espèce de tarte à la crème que devient le développement durable? Est-ce qu'on a besoin d'une loi pour nous rappeler cela? Nous n'en sommes nullement convaincus.

Est-ce que cette loi apporte au moins plus de clarté sur un certain nombre de questions qui sont parfois délicates? Je prends un exemple pour montrer que tel n'est pas le cas, c'est la question des frais de sécurité des manifestations. Est-ce qu'il faut une loi supplémentaire pour nous dire simplement que les frais de sécurité des manifestations sportives sont répartis selon les accords intercantonaux et la législation en vigueur? La législation en vigueur, pour le rester, elle n'a pas besoin qu'on le rappelle dans une loi, pas plus que les accords intercantonaux en vigueur.

Qu'est-ce qu'on nous dit qui permettrait de mieux comprendre comment on veut articuler différemment ou mieux les rapports entre le sport de masse et le sport d'élite? Rien. Il me semble que l'on n'apprend rien non plus à ce sujet dans cette loi.

Donc encore une fois, à part principalement un système lourd et compliqué, à part des frais supplémentaires, il nous semble que cette loi n'apportera aucune plus-value qui justifie d'alourdir encore l'arsenal législatif de ce canton.

Raison pour laquelle nous dirons, nous aussi, non à l'entrée en matière.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Je disais lors de mon intervention dans l'entrée en matière du 8 mai 2012: «Bravo et merci à la commission thématique pour avoir corrigé, amélioré et surtout accepté à l'unanimité des 13 membres de la commission le projet de loi sur le sport.»

Chers collègues, je compte aujourd'hui sur vous pour que nous entrons également en matière et que nous préparions une loi que les Valaisans attendent, car le sport jouit d'une bonne image auprès de la population. En effet, 98% des personnes interrogées estiment que le sport a une influence bénéfique sur le développement des enfants et des adolescents. Les jeunes valaisans surtout comptent sur nous.

J'ai fait partie de la commission de deuxième lecture. L'entrée en matière a été acceptée également à l'unanimité et le projet de loi accepté par 12 oui et une abstention.

Quelle ne fut pas ma surprise dans le débat sur les missions de l'Etat de constater que des députés veulent supprimer la commission cantonale du sport (résultat du vote 8 à 5)?

Au Parlement, lors des propositions de modification, nous avons débattu uniquement sur le nombre de membres, c'est-à-dire 9 ou 11. Il n'a jamais été question, en première lecture, de supprimer la commission cantonale du sport.

Dans les documents de travail reçus par la deuxième commission, les services du DECS nous ont donné un rapport sur les compléments demandés.

Sous le point 1: «éléments valaisans», en plus de la loi fédérale, nous relevons:

- l'opportunité donnée à l'Etat d'attribuer des subventions à raison de 20 ou 30%
- la mise en œuvre d'une porte d'entrée unique
- la réalisation d'une plate-forme Internet
- la mise sur pied d'une commission cantonale du sport qui est un plus indéniable de cette loi et
- la reconnaissance de l'engagement des bénévoles.

J'aimerais préciser le but principal de cette commission cantonale du sport, qui a été très combattue dans cette entrée en matière:

Elle soumet au chef du département toute proposition visant à favoriser et promouvoir les activités sportives et physiques, le fair-play, la reconnaissance du bénévolat et les programmes de lutte contre le dopage et la violence – thèmes très d'actualité aujourd'hui.

Elle doit donner au chef du département en charge du sport, respectivement à l'Office du sport, les éléments utiles et nécessaires au niveau de la politique stratégique du canton en matière de sport.

Elle agit comme un centre de compétences, de réflexion et d'analyse au niveau du sport et des activités physiques et sportives. Cette commission hautement stratégique permettrait d'asseoir le développement harmonieux du sport en Valais.

Elle donne son préavis, sur demande, en ce qui concerne les projets au niveau du sport et des activités physiques et sportives novatrices à mettre en œuvre dans le canton.

Elle établit, en collaboration avec le chef de l'Office du sport, un rapport annuel à l'attention du chef du département. Cette commission n'a pas du tout le même rôle et ne vise pas les mêmes buts que la commission du fonds du sport.

Toutes les personnalités sportives reconnues, que nous avons en Valais, pourraient, à travers leur vécu et leurs expériences, faire bénéficier les sportifs actuels et futurs de leurs conseils avisés.

Les missions, détails et composition de la commission cantonale du sport seront donnés dans l'ordonnance concernant la loi sur le sport.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, j'ai déposé une proposition d'amendement pour maintenir, à l'article 7, le point 3 qui serait: «L'Etat met en place une commission cantonale du sport. L'ordonnance en réglera les modalités.»

Comme disaient mon préopinant ainsi que le député Jean-Didier Roch, ils ont également la chance d'être dans un exécutif communal, j'ai également cette chance et je trouve que, pour la ville de Sion et surtout pour le service des sports de la ville, il serait très important d'avoir cette loi sur le sport.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien à cette loi pour le bien-être de la population valaisanne.

Merci beaucoup.

La discussion est close.

M. le député Jean-François Copt, PLR, président de la deuxième commission parlementaire:

J'aimerais, en préambule, remercier tous les groupes qui ont décidé d'entrer en matière et, puisque j'en suis au stade des remerciements, j'aimerais remercier M. le conseiller d'Etat ainsi que ses collaborateurs, MM. Duc, Cleusix et Jirillo, pour leur travail sérieux, et également les commissaires qui ont fait vraiment, pour ces deuxièmes débats, un travail vraiment sérieux. Vous avez pu constater que la commission s'était réunie à deux reprises. Lors de la première séance, une demi-journée a été consacrée vraiment aux questions des députés et aux explications du département et de ses collaborateurs. Je crois que tout cela a été fait de manière, j'allais dire professionnelle.

Si je peux admettre et respecter le fait que l'on décide de ne pas voter l'entrée en matière, j'ai de la peine à comprendre les motivations avancées pour le justifier.

Je crois que j'ai pu compter sur les commissaires à l'intérieur des différents groupes pour bien retranscrire ce qui avait été fait en commission et encore une fois je les en remercie.

Ceci a déjà été dit mais je le redis, l'entrée en matière, lors des travaux de la commission, a été votée à l'unanimité et le vote final a été de 12 oui et une seule abstention.

Tout cela émanait, vous vous en souvenez, en première lecture, l'avalanche d'amendements (71 propositions) et les questions qui ont été abordées à ce moment-là, surtout par le groupe DC du Centre et par le groupe UDC qui avait renvoyé en deuxième lecture ses amendements, ont pu être traitées de manière constructive.

Encore une ou deux généralités

Ceci a été dit également mais je le répète parce que je crois que c'est important, cette loi sur le sport émane d'une motion de la commission thématique qui a été acceptée à l'unanimité par le Parlement, il y a quatre ans de cela, soit en septembre 2008.

Pourquoi une loi? La loi valaisanne précise ce que contient la loi fédérale qui va entrer en vigueur le 1^{er} octobre prochain, en fonction justement des spécificités du canton du Valais concernant J+S, le sport à l'école, le sport de compétition, le sport pour tous, l'éthique et la sécurité. Une chose vraiment importante est que la loi future supplée les directives actuellement en vigueur, qui n'ont pas force légale, pour les aides aux subventions, et ici je parle du fonds du sport, ce sont 4 millions que l'on reçoit par année et qui sont redistribués aux associations sportives et en priorité pour notre jeunesse. A savoir également que la fortune actuelle du fonds du sport s'élève à 8 millions. Donc, on a quand même ce fonds de réserve. Mais je vous laisse imaginer si cette source devait se tarir – on a eu l'exemple, il n'y a pas si longtemps, on a dû se prononcer par rapport au Tactilo –, on peut donc imaginer qu'à longue ou à moyenne échéance, ces subventions pourraient trouver une autre voie et puis que le canton serait privé de tout cela.

Les subventions prévues dans le message du Conseil d'Etat initial, pour 2013 à 2025, sont de 45 millions à 50 millions pour des investissements prévisibles mais non utopiques au niveau infrastructures sportives de 190 millions à 200 millions.

Donc, je crois quand même que ce sont des éléments importants, qui méritaient d'être précisés encore une fois.

Peut-être pour essayer de répondre aux questions qui ont émané des différents groupes.

Concernant l'augmentation pour les infrastructures régionales à portée cantonale de 20 à 25%, l'incidence prévisible est de 6,3 millions, ce qui n'est pas négligeable. Je pense quand même que lorsqu'il y a des infrastructures régionales qui peuvent être mises sur pied, les régions pourraient pallier ces 5% de différence.

Pour le groupe DC du Centre, à l'article 17 qui parle de l'égalité des chances, je crois que là ce sont vraiment des prérogatives des associations sportives, c'est à elles de définir également les critères objectifs pour pouvoir le faire.

Pour le groupe DC du Bas qui parle des infrastructures, etc., dans le message du Conseil d'Etat, justement le fait d'insérer ces infrastructures permettra au Conseil d'Etat une planification plus juste et plus motivée.

Par rapport au sport facultatif, je crois que c'est très bien noté dans l'article: le cas échéant, en associant les associations sportives. Je crois que cela répond exactement à la question qui a été posée. Par contre, pour l'article 13 concernant le financement, le Conseil d'Etat répondra.

Pour le groupe UDC, par rapport à ce qui a été demandé par le député Jean-Luc Addor, les finances, effectivement, on vient d'en parler, les subventions cantonales, je crois que ce n'est quand même pas négligeable lorsqu'une région veut s'équiper d'une infrastructure. Par rapport à l'intégration, je crois quand même que, pas plus tard qu'hier, lorsque l'on a parlé de la loi sur le droit de cité, un de ses collègues a insisté également que le sport était un critère d'intégration important.

Concernant encore une fois notre collègue Freddy Philippoz, membre de la commission, il avait déjà émis cette demande en commission. Je répète: l'Office du sport

ainsi que la commission du fonds du sport répondent en grande partie, à la majeure partie des points les plus importants de ce qui était confié initialement à la commission cantonale du sport. J'en veux pour preuve, lettre d: promouvoir les actions concernant les actions sportives et physiques, et assurer la liaison entre les associations sportives cantonales et le département, promouvoir les activités, participer à la mise sur pied de manifestations, participer à la conception et à la réalisation d'infrastructures. Je rappelle que font partie de cette commission les présidents des huit plus grandes associations sportives du canton.

Voilà pour cette entrée en matière.

Je vous demande instamment, pour ceux qui auraient encore un doute, de voter l'entrée en matière. C'est l'avenir de notre jeunesse qui en dépend.

Je donne rendez-vous aux commissaires à la salle de conférence Porte de Conthey en principe une demi-heure après la séance de ce matin mais s'il y a vraiment trop d'amendements, je vous redonnerai une information mais, je le répète, en principe une demi-heure après la fin de la séance de ce matin.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci à tous les groupes qui entrent en matière.

J'aimerais rappeler malgré tout que le Conseil d'Etat est respectueux des décisions du Grand Conseil. Je n'étais pas très chaud pour faire une loi, je l'ai dit ouvertement, et le Grand Conseil a voté à l'unanimité pour que le Conseil d'Etat réalise cette motion. C'est ce que nous avons fait et nous l'avons fait, je crois, finalement, je l'ai fait aussi avec conviction parce que cette loi nous donne la possibilité d'avoir une incitation supplémentaire et nous donne une deuxième possibilité, soit d'être en ordre avec la loi fédérale puisque la loi fédérale a été mise en place il y a une année. Et puis un point important, évidemment que nous n'avons pas attendu cette loi pour développer le sport, c'est logique, ça fait partie des missions de l'Etat. Mais je m'imagine aussi qu'une loi a non seulement l'incitation mais elle a aussi le devoir de responsabilité, y compris pour les communes, de créer un état d'esprit, et non pas forcément des investissements, sur le sport pour tous. C'est un point que j'aimerais aussi que le peuple valaisan et que les communes, avec le soutien d'une loi et le soutien de l'ensemble de la population, développent le sport pour tous. Je vous rappelle quand même que, au niveau suisse, un tiers de la population ne fait plus de sport et que, à travers une loi, on arrive à donner un certain nombre d'obligations. C'est donc à la fois ce devoir d'incitation, cette responsabilité, c'est aussi peut-être la loi fédérale et enfin la possibilité d'organiser de grandes manifestations, des manifestations à la dimension du canton du Valais pour donner une image, et il a été mentionné que cette dimension est aussi touristique. Donc, je crois que nous avons besoin de cette image, nous avons besoin de grandes manifestations, et la loi nous permet d'aller dans ce sens.

Quelques réponses aux questions qui ont été posées.

Tout d'abord, quant aux amendements qui mentionneront le 20 ou le 25%, il me semble qu'un projet régional a une dimension bien inférieure qu'un projet cantonal et le 5% d'écart est une solution qui me paraît trop généreuse. Je rappelle que j'ai souhaité en son temps mettre une seule patinoire pour la région du centre du Valais jusqu'au haut. Le fait d'avoir deux patinoires coûte, je vous l'assure, Mesdames et Messieurs, bien plus que 5%, et c'est le problème des régions de résoudre ce problème-là. C'est une solution qui est acceptable bien sûr mais qui coûtera plus cher.

En ce qui concerne le financement – c'est une question du député Jérémie Rey –, toutes les questions de financement n'entrent évidemment pas dans la loi. Les questions de financement se posent à travers les budgets. Nous avons fait une appréciation pour de grands événements, pour des infrastructures cantonales, nous avons dit entre 35 millions et

50 millions. Pour le reste, le budget ordinaire doit servir à justifier les investissements ou les frais de fonctionnement qui entrent en compte. Cependant, nous n'avons pas analysé de façon plus précise le financement de l'ensemble de ces dossiers. Mais c'est plus un état d'esprit qu'un financement.

Je reviendrai peut-être aussi sur la question du député Jean-Didier Roch de volonté locale. Les communes sont déjà bien équipées. Nous avons participé, à travers la loi scolaire, aux équipements. Lorsqu'on discute avec les clubs, les sports d'équipe qui viennent en Suisse, nous savons que, en Suisse, nous avons un équipement régional ou local de grande qualité mais il nous manque une infrastructure cantonale et c'est ce que j'aimerais compléter à travers cette loi.

Encore concernant une question qui a été posée sur la lourdeur, que le député Jean-Luc Addor mentionne, je crois que cette loi n'amène pas de bureaucratie. Moi, je trouve plutôt que les 40 amendements qui ont été déposés par un groupe qui sait qu'il n'entre pas en matière me paraissent de la bureaucratie inutile.

Cela dit, je vous prie de croire que les frais de sécurité ne font pas partie de cette loi. La sécurité appartient à un autre domaine, l'accord intercantonal. Il fallait la mentionner dans la loi mais elle n'a pas affaire avec cette loi.

En conclusion, j'aimerais insister pour qu'on entre en matière, pour qu'on résolve les questions qui ont été posées et puis la commission qui siégera vous donnera un certain nombre de réponses pour vendredi matin.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Eintreten ist bestritten; wir müssen also abstimmen.

L'entrée en matière est acceptée par 98 voix contre 16 et 3 abstentions.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

(Suite et fin de l'examen, séance du vendredi matin 14 septembre 2012.)

Der Präsident:

Ich kann Ihnen wieder einige Kommissionssitzungen ansagen; ich bitte um Aufmerksamkeit.

Commission de deuxième lecture droit de cité (commission Bruchez): immédiatement après les débats de ce matin dans la salle de conférence du troisième étage de ce bâtiment.

Die Kommission Familienzulagen (Kommission Varone) trifft sich im Anschluss an die Sitzung von heute Morgen hier im Saal vom Grossen Rat.

Commission sécurité publique: rendez-vous dans ce bâtiment au deuxième étage une heure et demie après la fin des débats (exemple: fin des débats 12 h 30, la séance 14 heures).

Und noch die Sitzung für die LSVA: Diese wird 30 Minuten nach der Session im 3. OG stattfinden.

Voilà, so haben wir – glaube ich – alle Sitzungen angegeben und wir fahren weiter im Tagesprogramm.

Entrée en matière

2. DECRET

**concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques
(première lecture)**

Eintretensdebatte

DEKRET

**betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer
(erste Lesung)**

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Le décret qui nous est soumis ici porte principalement sur l'introduction d'un moratoire sur le retour anticipé des concessions de forces hydrauliques jusqu'à la transposition au niveau légal de la stratégie cantonale Force hydraulique.

Les buts énoncés à l'article 1 sont des principes généraux, auxquels on peut volontiers souscrire.

Les discussions seront certainement plus ardues lorsque, selon la lettre d, il faudra répartir et utiliser les revenus des forces hydrauliques de manière responsable au sein de la communauté valaisanne. Je rappelle que, selon le droit actuel, 10 communes, représentant 1,3% de la population valaisanne, disposeraient du 25% des droits de retour qui sont estimés à 16 milliards alors que 63% de la population valaisanne serait concernée par moins de 2% des produits des droits de retour.

Cette répartition n'est donc pas souhaitable. Si nous assumons nos responsabilités, il faudra définir une autre stratégie mais ça c'est de la musique à venir, à venir rapidement puisque le délai pour adopter une nouvelle stratégie cantonale Force hydraulique est fixé à trois ans. Une rallonge de deux ans est possible avec l'accord du Parlement, selon la volonté de la commission thématique de l'économie et de l'énergie, et nous souscrivons à ces délais.

Ce décret aura un effet rétroactif au 7 mars 2012.

Par rapport à la lettre b de l'article 1 que je cite: «exploiter de façon optimale et harmonieuse le potentiel de production et de valeur ajoutée de la force hydraulique», nous souhaiterions savoir si la faisabilité et le potentiel hydroélectrique du projet d'aqueduc cher à notre collègue Albert Pitteloud seront pris en compte dans la stratégie cantonale Force hydraulique. Ce projet d'aqueduc a le mérite d'exister et, parmi les diverses fonctions qu'il pourrait remplir, nous pensons qu'il recèle un potentiel de production hydroélectrique intéressant.

Nous espérons aussi que la stratégie Force hydraulique ne soit pas la seule stratégie en matière d'énergie du Valais. Les autres sources d'énergie, comme le solaire, l'éolien, la biomasse, ainsi que l'efficacité énergétique doivent bien évidemment être soutenues et promues.

Le groupe PLR entre évidemment en matière sur ce projet de décret.

Herr Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Wir stehen vor einer der wichtigsten Debatten der Zukunft. Wo es um viel Geld geht, entstehen die grossen Diskussionen, da entstehen Begehrlichkeiten, die wachsen.

Mit Blick auf den Heimfall werden der Kanton Wallis und die Nicht-Konzessionsgemeinden aktiv. Sie wollen teilhaben an den wohlerhabenen Rechten der Wasserkraftgemeinden. Die Diskussion so recht auf den Punkt gebracht, hat wohl der Bericht «Strategie Wasserkraft des Kantons Wallis». Alle drei vorgeschlagenen Varianten A, B und C schränken die Wasserkraftgemeinden ein. Alle schlagen eine Neuaufteilung der Heimfallrechte zwischen den Konzessionsgemeinden, dem Kanton Wallis und den übrigen Gemeinden vor.

Der Kanton verspricht sich eine stärkere Stellung gegenüber den grossen schweizerischen Elektrizitätsgesellschaften, vor allem bei der Neukonzessionierung. Wir finden es gut, dass das Wallis, das Walliser Gemeinwesen – Kanton, Gemeinden – anstelle der heute 20% neu 60% der Wasserkraftanlagen beherrschen soll. Ja es ist richtig, wir müssen unsere Interessen, die Interessen des Walliser Gemeinwesens, mit Blick auf den Heimfall bündeln.

Es ist aber nicht so, dass wir – die CVP – und die Wasserkraftgemeinden nicht bereit wären, Kompromisse einzugehen. Dass wir nicht bereit wären, einen vernünftigen Teil unserer Rechte abzutreten. Aber wir werden uns nicht unsere Eigentumsrechte ohne Gegenleistung wegnehmen lassen.

Käme es soweit, dass der Kanton Wallis seine Berggemeinden, sprich Wasserkraftgemeinden, enteignen würde: Mit welchem Grund sollte nicht auch auf der nächsten höheren Stufe eine Nationalisierung der Wasserrechte und damit eine Enteignung der Wasserkraftkantone folgen? Diese Gefahr steht im Raum und verlangt von uns Vernunft. Wir müssen uns einigen; wir müssen nach Lösungen suchen; wir müssen Lösungen finden; wir müssen kompromissbereit sein, aber dafür brauchen wir Zeit. Und diese Zeit verschaffen wir uns mit dem vorliegenden Dekret.

Wir – die CVPO – stehen hinter diesem Dekret und wir unterstützen es. Wir werden uns aber, wie bereits in der Vergangenheit, für die kleinen Gemeinden und für die Wasserkraftgemeinden einsetzen. In diesem Sinne werden wir einen Abänderungsantrag hinterlegen.

Es wird Lösungen geben. Einziges Problem: Wir müssen sie miteinander finden.

Wir sind für Eintreten.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Nous voici au projet de décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques, un document très attendu.

Les ajustements discutés en commission satisfont partiellement le groupe DC du Centre. Contribuer à assurer la sécurité d'approvisionnement en Valais, exploiter le potentiel de production, conserver une majorité des revenus en Valais, répartir les revenus de manière responsable au sein de la communauté valaisanne, voilà des lignes directrices avec lesquelles nous sommes en accord.

Le décret ne doit pas simplement constituer un moratoire. Cela n'est pas possible pour un thème aussi important. Il doit permettre, en maximum trois ans – et trois ans, au vu des enjeux et des convoitises, c'est long, vous l'admettez – de définir la politique énergétique de notre canton.

Notre groupe souhaite ici rappeler, si c'est nécessaire, sa vision.

Le groupe DC du Centre ne croit pas en une cantonalisation.

Le groupe DC du Centre ne soutiendra pas le retrait pur et simple des droits existants aux communautés riveraines.

Le groupe DC du Centre demandera à ces dernières un effort conséquent pour permettre aux communautés non riveraines d'acquérir des participations à des conditions favorables.

A ces différents titres, nous reviendrons avec un amendement, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion en commission et qui a été voté 6-6-1.

Je reviens sur un point qui paraît également, aux yeux du groupe DC du Centre, important: le rapport de la commission. Une erreur s'y est glissée, et une erreur de taille. Je ne peux admettre comme président de groupe que l'on mette des votes avec les termes «en principe» à côté. Cela n'est absolument pas possible. Ce vote était d'une importance capitale, il était 6-6-1. Lorsqu'on a appliqué une correction, on nous a simplement dit: refus par la voix du président alors qu'il n'y avait pas eu de deuxième vote. Cela ne correspond à nouveau pas au règlement.

Je souhaite que ce type d'erreur ne se reproduise plus.

Nous souhaitons, de façon générale, tenir compte des droits actuels des communautés concédantes. Cette vision correspond d'ailleurs à la motion Coudray-Rossier, acceptée, rappelez-vous, il y a déjà quelques années. Le thème n'est absolument pas nouveau.

Rester général, c'est bien mais donner un cap, c'est mieux, c'est même le devoir de ce Parlement. Nous n'évoquerons pas ici les notions plus détaillées de valorisation des ouvrages, de valorisation des participations, de structures juridiques, d'organisation et j'en passe. C'est là une mission capitale qui vous incombera dans les trois ans, Monsieur le chef du département.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Der Staatsrat hat entschieden, dass die kantonale Energiegesetzgebung umfassend überarbeitet werden soll. Dabei anerkennt er die grosse Bedeutung der Wasserkraft als einer der Grundpfeiler der globalen Energiestrategie des Kantons Wallis. Mit dem Dekret will der Staatsrat optimale Bedingungen für die Übergangsphase bis zur Umsetzung dieser neuen Strategie schaffen. Dieser Schlussfolgerung ist von Seiten der CSPO-Fraktion nichts entgegen zu setzen.

Die Energiepolitik steht heute im Brennpunkt der Diskussionen, international wie national. Die jüngsten Vorstösse im Bundesparlament bezwecken eine Änderung der Spielregeln mittels Gesetzesänderungen auf Kosten der verfügungsberechtigten Gemeinwesen und damit indirekt des Kantons Wallis. Wir tun also gut daran, das Kind nicht mit dem Bade auszuschütten und uns die Zeit für eine geordnete Erarbeitung des gemeinsamen Endziels zu nehmen. In diesem Sinne macht ein Moratorium durchaus Sinn. Die CSPO hat erfreut zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat den Terminplan offen dargelegt hat, und somit ist für alle klar, dass die Uhr läuft und die Zeit der Ränkespiele abgelaufen ist.

Gleichzeitig hat die Kommission entschieden oder vorgeschlagen, die Gültigkeit des Dekrets auf 3 Jahre zu befristen. Es geht also vorwärts.

Mit dem Dekret soll gewährleistet werden, dass die Entscheide oder Vereinbarungen im Bereich der Nutzung der kommunalen Wasserkräfte mit den Stossrichtungen der Wasserkraftstrategie bis zu deren Umsetzung im Einklang stehen. Die Modellwahl erfolgt somit nicht zu Beginn des Prozesses, sondern am Schluss, und das ist gut so.

Dabei sind namentlich die Gemeinden massgeblich betreffend Probleme, wie der Kraftwerksbeteiligungen, der Energieabgabe und Weitervermarktung sowie der Verteilung der Wasserrechtsabgaben und Gewinne zu regeln. Also eine Vielzahl offener Fragen. Die neue Strategie hat dabei ausgewogen sowohl die Interessen der Konzessionsgemeinden, der nicht konzedierenden Gemeinden und des Kantons zu wahren. Es wäre wohl ein fahrlässiges Sägen am eigenen Ast, wenn die grossen schweizerischen Unternehmen im vornehmlichen Eigentum der Mittellandkantone von zukünftigen Wasserkraftbeteiligungen ausgeschlossen würden. Wenn wir den Bogen überspannen, wird der Bund verleitet, insbesondere unsere bisherigen Heimfallrechte gesetzgeberisch auszuhebeln. Entsprechende parlamentarische Vorstösse wurden im eidgenössischen Parlament kürzlich bereits eingereicht. Entscheiden werden Mehrheiten und zu diesen gehört das Wallis nicht (die jüngsten raumplanungsrechtlichen Entscheide sind wohl noch allen in bester Erinnerung, also machen wir es dieses Mal besser!).

Die CSPO ist deshalb einhellig für das Dekret und damit für ein Moratorium, damit die für die Walliser Gemeinwesen beste Lösung gefunden werden kann. Das will nicht heissen, dass die CSPO ihrerseits keine Strategie hat. Für die CSPO ist klar, dass der status quo überholt ist, was jedoch nicht für die Rechte der verfassungsberechtigten Gemeinwesen gilt. Ihren Rechten ist im ganzen Prozess gebührend Rechnung zu tragen. Um den Paradigmenwechsel zu schaffen, braucht es rasche und mutige Entscheide, die pragmatisch sind und bei denen die Wohlfahrt der Walliser Gemeinwesen im Vordergrund steht.

Die Zielsetzung der neuen Energiepolitik, wie diese in Artikel 1 formuliert ist, bringt es auf den Punkt und bedarf deshalb nur einer kleinen Ergänzung und zwar insofern, dass die Rechte der verfassungsberechtigten Gemeinwesen mitberücksichtigt werden. Diesen Antrag wird die CSPO hinterlegen und sie ist für Eintreten. Danke.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nous sommes amenés aujourd'hui à aborder un thème important pour l'avenir de ce canton, je veux parler bien sûr de la question des retours de concessions.

Les montants financiers qui sont en jeu poussent de nombreux politiciens, experts, citoyens à se poser toute une série de questions légitimes et à esquisser des pistes de solution allant du statu quo à la création d'une société cantonale propriété des communes et du canton en passant par la solution du fonds souverain. Cela est très bien ainsi car le débat d'idées est une bonne chose en démocratie.

Aujourd'hui, ce que nous propose le Conseil d'Etat au travers de ce décret, ce n'est pas de décider de la mise en œuvre de la stratégie Force hydraulique du canton mais c'est de se laisser le temps pour la réflexion en ne permettant pas de retour de concessions ces trois, cinq prochaines années. C'est, en quelque sorte, une forme de moratoire, même si le terme ne plaira peut-être pas à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, un moratoire sur le retour de concessions.

Est-ce une bonne stratégie pour atteindre le compromis historique souvent évoqué par M. Cina? Au groupe ADG, nous pensons que oui.

Aujourd'hui, une large majorité s'accorde sur les principes d'une sécurité d'approvisionnement pour le Valais et la Suisse d'une exploitation optimale de la production électrique et de sa valeur ajoutée ainsi que sur le fait que les revenus de la production électrique indigène doivent rester en Valais.

Mais, qu'en est-il de la question de la répartition responsable des revenus sur la communauté valaisanne ou plus généralement de la souveraineté des eaux? Les positions des différents partis sur ces questions sont très divergentes. Au groupe ADG, sur ce point, nous considérons, au même titre que le rapport du groupe de travail Force hydraulique, que les revenus après les grands retours doivent être distribués à la communauté valaisanne de manière plus équilibrée que ne le prévoit la situation actuelle et donc que le statu quo n'est pas une solution. Mais, est-ce vraiment au travers d'un décret que nous devons discuter de

ces questions si sensibles, en une seule session, sans consultation préalable, comme le prévoit habituellement le processus législatif lors d'objets importants, et celui-ci en est un? Non, le décret n'est pas l'outil adapté. Chers collègues, ce n'est tout simplement pas acceptable du point de vue démocratique de vouloir introduire aujourd'hui, comme le veut le PDC, des dispositions figeant la réflexion. Cela irait à l'encontre de l'objectif même du décret: laisser un temps pour une discussion ouverte et démocratique sur les retours de concessions. Cette discussion doit être sans tabou et doit aussi aborder la question de la propriété et de la souveraineté des eaux.

Mais, bien entendu, un jour, il faudra décider comment la richesse ou le potentiel de richesse se distribuera sur la communauté valaisanne.

La commission considère que le délai de cinq ans est trop long et propose trois ans de durée de moratoire. Nous rejoignons son analyse et pensons que le compromis historique, s'il existe, devra être trouvé lors de la prochaine législature.

Chères et Chers collègues, l'énergie hydraulique est une opportunité pour toutes les Valaisannes et tous les Valaisans, une opportunité de développer encore économiquement le canton, de trouver des emplois qualifiés, de penser des projets comme le campus des hautes écoles.

Ce décret, s'il n'apporte pas encore de réponse sur la mise en œuvre, laisse le temps à tous les acteurs concernés par ce dossier de trouver la meilleure solution pour toute la communauté valaisanne.

Le groupe ADG soutient cette démarche et entre en matière sur ce décret.

Merci pour votre attention.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le groupe PDCB pourrait, à l'instar des personnes qui se sont exprimées jusqu'à maintenant, répéter l'importance de la matière, de la question de la propriété des eaux à celle de la commercialisation de l'électricité.

Il pourrait aussi emboucher les trompettes ayant déjà résonné pour dire combien les intérêts du canton du Valais, de sa population et de ses communes doivent être préservés et privilégiés dans ce cadre.

S'il ne le fait pas plus avant et seulement sous forme de rappels, c'est non seulement pour ne pas abuser de votre patience mais surtout parce qu'il s'agit d'abord et avant tout de répondre à la question posée: voulons-nous d'un moratoire – et le terme est bien choisi; ce n'était pas M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina qui n'aimait pas ce mot mais plutôt certains membres du PDCB mais, nous, nous acceptons volontiers ce mot «moratoire» –, voulons-nous donc d'un moratoire afin que toutes décisions importantes prises en la matière ces prochaines années, donc en matière de politique énergétique, s'intègrent dans le but décrit à l'article 1 de notre décret? La réponse est clairement oui.

Le groupe PDCB entre en matière en annonçant d'ores et déjà son soutien au texte lui-même.

Ce décret répond, en effet, à la motion 4.003. Le message du Conseil d'Etat le dit à deux reprises au moins et insiste notamment en page 6 sur le fait qu'il s'agit, comme le demandait la motion, de garantir les droits actuels des communes concédantes en assurant aux autres l'énergie nécessaire.

Le dire dans le message, Chers collègues, c'est bien, pardon, c'est essentiel; l'intégrer dans le texte, c'est mieux encore. Nous avons déposé un amendement dans ce sens à l'article 1 alinéa 1.

Pour répondre à mon préopinant, il ne s'agit pas ici d'une nouvelle idée. Il vous suffit de relire la loi actuelle qui prévoit ce principe. Il s'agit de ne rien figer puisque ce sont les discussions qui auront lieu à partir du décret qui permettront de le faire. C'est un simple

rappel de la loi actuelle. Entrer en matière, c'est d'ailleurs s'assurer de pouvoir en discuter avec vous tous, ce dont nous nous réjouissons.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Erlauben Sie mir noch ein paar Worte zum vorliegenden Dekret.

Mit dem vorliegenden Dekret will der Kanton vorzeitige Heimfälle, Verlängerungen von Konzessionen und ähnliche Rechtsvorgänge stoppen. Zu dieser Entscheidung der Regierung kann ich nur gratulieren. Allerdings, und das muss auch gesagt sein, hat der Staatsrat aufgrund des kantonalen Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte schon heute alle Mittel in der Hand, die oben erwähnten Rechtsvorgänge zu stoppen. Ich verweise hier auf Artikel 61 Absatz 1 Buchstabe b des genannten Gesetzes. Da heisst es, dass Erneuerungen von Konzessionen vor deren Ablauf unter Vorbehalt der Genehmigung durch den Staatsrat zu erfolgen haben.

In der Kommission wurden verschiedene Anträge gestellt, die sich schon inhaltlich mit der künftigen Heimfallpolitik befassen wollen. Alle diese Anträge sind abzulehnen. Wenn das Dekret beschlossen wird und alle Konzessionen quasi eingefroren werden, kann zumindest in den nächsten 5 Jahren verhindert werden, dass Gemeinden sich von den Konzessionären über den Tisch ziehen lassen oder noch auf die Schnelle sich abzeichnende Gesetzesänderungen unterlaufen wollen.

Oft wird davon gesprochen, dass einige die Berggemeinden enteignen möchten. Das ist ganz einfach dummes Zeug. Erstens haben viele Berggemeinden keine Wasserrechte, und zweitens haben auch Talgemeinden wie zum Beispiel Bitsch, Naters, Steg und Gampel erhebliche Wasserrechte, um nur die Oberwalliser Beispiele zu nennen. Die von der SP Oberwallis angelegte Strategie sieht vor, dass die Wassergemeinden das Recht auf das Wasser und somit auf den Wasserzins behalten, dass sie auch die Gemeindesteuern erhalten wollen – womit sich diesbezüglich nichts ändern würde. Diese Vorteile können die Wassergemeinden behalten. Umgekehrt aber wollen wir, dass die Wasserwerksgesellschaften bei der Ausübung des Heimfalls ins Eigentum einer Gesellschaft fallen, in denen die Wassergemeinden, aber auch die Wasser-Habenichtse und auch der Kanton Anteile haben. Dieses Konzept entspricht der Variante B des kantonalen Konzeptes vom Juli 2011.

Wie gesagt, die inhaltliche Heimfallpolitik, auch das Konzept der SP Oberwallis, ist nicht Bestandteil dieses Dekrets. Hier geht es darum, den Schüssen ins eigene Bein den Riegel zu schieben und zu verhindern, dass sich ausserkantonale Gesellschaften noch schnell ihr durch die Konzession zeitlich begrenztes Besitztum verlängern oder erneuern wollen. Aber genau das muss verhindert werden.

Gemäss Version der Kommission strebt die neue kantonale Energiepolitik an, eine «Partnerschaft aller Akteure zu finden». Diese Formulierung kann darauf abzielen, dass nach der Ausübung des Heimfalls diese ausserkantonalen Gesellschaften nach wie vor mit im Boot sind. Das ist nicht unsere Politik; Herr Staatsrat Cina weiss das. Da aber das Dekret nur 5 Jahre in Kraft ist, ist nicht matchentscheidend, was in Artikel 1 des Dekrets steht. Die inhaltliche Auseinandersetzung wird in den nächsten Monaten und Jahren erfolgen.

Umgekehrt werden wir aber auch alle Anträge ablehnen, die den Status quo im Dekret oder sonst etwas inhaltlich betonieren wollen. Wer zu solchen Anträgen Ja sagt, holt das Kriegsbeil hervor und wird die Diskussionen um die Lancierung einer Volksinitiative anheizen und beschleunigen.

In Artikel 3 werden wir Abänderungsanträge eingeben. Erstens sollen von der positiven Blockade alle hängigen Dossiers betroffen werden. Es macht keinen Sinn, die Rückwirkung des Dekrets auf den 7. März 2012 zu beschränken. Alle hängigen und vom Staatsrat noch nicht entschiedenen Dossiers müssen betroffen sein. Deshalb beantragen wir die Streichung der Rückwirkungsfrist auf den 7. März 2012.

Und zweitens sehen wir nicht ein, wieso nur Wasserkraftanlagen von 10 Megawatt Leistung betroffen sind. Mit dieser Begrenzung auf 10 Megawatt ist das Kraftwerk Gletsch-Oberwald mit 12,4 Megawatt noch knapp betroffen von diesem Dekret. Man darf nicht vergessen, dass ein Laufwerk mit einer Leistung von 10 Megawatt rund 312 Millionen Kilowattstunden Strom erzeugt. Das sind 312 Gigawattstunden und mit dieser Energie kann man den Bedarf von rund 7'000 Haushaltungen decken. Und solche Kraftwerke sollen nicht betroffen sein vom Moratorium? Das geht nicht! Wir schlagen vor, dass die Limite auf 3 Megawatt angesetzt wird. Damit wären Kleinstkraftwerke (wie z.B. Trinkwasserturbinierung) richtigerweise nicht betroffen, wohl aber die grösseren Kleinwasserkraftwerke.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Ce décret a pour objectif d'empêcher le retour anticipé des concessions sous forme de moratoire et, pour finalité, que les collectivités valaisannes deviennent à terme propriétaires majoritaires des parties sèches et mouillées de l'ensemble des installations de production et de distribution d'électricité sur le territoire valaisan.

Ces objectifs se doivent également d'assurer prioritairement le besoin en électricité et en eau potable des populations locales, et de répartir équitablement le revenu de ces productions à l'ensemble des collectivités du canton.

Ce décret recommande également que le potentiel de production de la valeur ajoutée de l'hydraulique doit être exploité de manière optimale. Aujourd'hui, nous constatons que la politique énergétique que vous entendez promouvoir par le pompage-turbinage ne correspond plus du tout aux conséquences de la sortie du nucléaire du fait de la suppression de la production d'énergie de ruiban issue du nucléaire et de l'évolution technique permettant le stockage par piles à combustible des énergies renouvelables sur leurs lieux de production, ce qui évite les pertes d'énergie mécanique et hydraulique liées au pompage-turbinage et au transport.

La sortie du nucléaire implique 40% d'économie d'énergie et 20% de production d'énergie renouvelable supplémentaire, ce qui correspond annuellement, selon les services de M^{me} Leuthard, à 4 milliards de kWh.

En produisant de Brigue à Lavey 400 millions de kWh par an, soit l'équivalent de 100 éoliennes, le projet aqueduc atteindrait déjà 10% de l'objectif fixé. Au lieu de jeter 3 milliards au Rhône pour le projet R3, il convient de négocier avec M^{me} Leuthard l'investissement de cette somme dans le projet aqueduc qui, par effet de synergie, remplit pleinement les objectifs d'ordres sécuritaire, économique et environnemental.

Pour les objectifs sécuritaires: par la possibilité d'évacuer, à hauteur de Branson, 500 à 600 m³/s lors de crues centennales et milléniales. Ces performances ont été validées par le Dr Orthmann de l'EPF de Zurich.

Pour l'aspect économique: par la production d'électricité de pointe et super pointe, le transport par déclivité et la vente d'eau potable dépourvue de micropolluants sur des distances de plus de 1'000 km et à un rapport qualité-prix défiant toute concurrence.

Pour l'aspect environnemental: les nuisances principales produites sur le Rhône sont dues au marnage qui provoque des chocs hydrauliques et thermiques fréquents durant la journée avec des conséquences catastrophiques sur la faune piscicole. En absorbant les eaux turbinées, l'aqueduc supprime le marnage. Le projet aqueduc impose de fait un aménagement rationnel du territoire permettant entre autres l'enfouissement des lignes électriques et autres ouvrages destinés à traverser le Valais sur sa longueur par le tracé le plus court avec le minimum d'obstacles constitués par les berges du Rhône actuelles. Le projet aqueduc est, en outre, intégralement compatible avec la solution étudiée par les communes riveraines, qui pourrait être allégé vu les performances de l'aqueduc.

En conclusion, le groupe UDC accepte le décret et demande au Conseil d'Etat de réévaluer ses objectifs quant au pompage-turbinage et la valorisation des eaux turbinées en nouvelle production d'électricité et, finalement, en commercialisation d'eau potable.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le surplus, MM. Jean-Michel Cina et Jacques Melly pourraient se renseigner chez leur ami commun et camarade de parti M. Jérémie Robyr qui s'est penché sur le projet avec un groupe d'ingénieurs en collaboration avec les Forces Motrices Valaisannes, qui ont estimé le projet digne d'un très grand intérêt mais incompatible avec les impacts que provoque Rhône 3 sur la plaine.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Das vorgeschlagene Dekret hat zum Ziel, sicherzustellen, dass bei der Nutzbarmachung der kommunalen Wasserkräfte die strategischen Visionen und Zielsetzungen verfolgt werden können, welche im Strategiepapier «Wasserkraft 2050» festgehalten wurden. Zudem gilt es sicher der Anliegen der Motion Rossier/Coudray gerecht zu werden.

Die Kommission wünscht sich hier, dass die Dauer des Dekrets auf 3 Jahre beschränkt wird, mit einer optionalen Verlängerung durch den Grossen Rat auf 5 Jahre. Dies soll sicher als Zeichen gelten, dass man in dieser wichtigen Angelegenheit voran kommt.

Im Kanton Wallis fand die politische Debatte noch nicht richtig statt. Ziel ist es aber, eine einheitliche Walliser Lösung zu finden, so dass alle am gleichen Strang ziehen. In diesem Kontext hat dieses Dekret seine Richtigkeit, ja zeigt sogar seine Wichtigkeit. Es gibt uns die nötige Zeit, wichtige Verhandlungen mit den verschiedenen Partnern (Konzedenten, Walliser Gemeinwesen, Kanton, EVU, Konzessionäre) zu führen und eine bestmögliche Lösung zu finden.

Das oberste Ziel muss die Wahrung der sicheren Versorgung des Wallis sein sowie ein optimales Produktions- und Wertschöpfungspotenzial mit dem Verbleib des Grossteils der Erträge im Kanton Wallis, unter Berücksichtigung der bestehenden Rechte und der Interessen aller Partner. Diese Stossrichtungen wurden einhellig von allen begrüsst.

Jetzt möchte ich nur kurz noch etwas sagen zu den Bemerkungen von Herrn Théoduloz. Es ist sicher richtig, ich habe etwas gelernt als Präsident (ich glaube man lernt immer etwas und das ist auch gut so). Ich werde das nächste Mal bei einer neutralen Abstimmung sicher ein zweites Mal abstimmen lassen und dann meinen Stichentscheid gelten lassen. Der Stichentscheid meinerseits und eines Teils der Kommission war folgende Meinung: Es war zum Zeitpunkt unserer ersten Sitzung verfrüht, den vorgeschlagenen neutralen Text des Dekrets von Seiten des Staatsrats mit möglichen richtungsweisenden und heimfallorientierten Sätzen zu beladen. Man sollte so die Möglichkeit erhalten, dies zuerst in den Fraktionen zu beraten. Zudem hat man noch die Möglichkeit, Abänderungsanträge einzubringen und letztendlich wollen wir eine offene politische Debatte führen. Das Dekret als solches soll uns Zeit verschaffen und nicht ein Mischmasch werden mit Gesetzestexten. Dies zu Ihrer Bemerkung.

Ich würde vorschlagen, dass sich die Kommission im Anschluss direkt im Saal «Porte de Conthey» trifft, damit wir die Abänderungsanträge, die eingetroffen sind, behandeln können. Dies ist bis jetzt noch nicht gesagt worden.

In diesem Sinne danke ich allen Fraktionen im Namen der Kommission für das Eintreten und die Lesung für dieses Dekret – für ein wichtiges Projekt, dass in die richtige Walliser Energiezukunft geht, indem zukünftig möglichst Gebühren, Steuern, Zinsen,

hochwertige Arbeitsplätze im Sinne eines optimalen Produktions- und Wertschöpfungspotenzial im Wallis bleiben sollen.

Ich danke ebenfalls dem Departementvorsteher. Er wird sicher noch ein paar Ausführungen machen und wir werden uns – wie gesagt – im Anschluss direkt treffen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je crois que c'est une journée importante pour notre canton, c'est le début d'un processus qui aura des conséquences pour l'avenir de notre canton et je crois que cela mérite quelques réflexions de base.

Je dois à Jean Pralong la réflexion suivante, il m'a dit un jour: «Tu sais, Jean-Michel, en lieu et place d'une politique avec l'énergie, nous devons prévoir une politique énergétique réaliste, économiquement viable et réalisable.» Es braucht weniger eine Politik mit der Energie als eine realistische, ökonomisch vertretbare und umsetzbare Energiepolitik. Und von dieser Grundüberzeugung lässt sich der Staatsrat in der Festlegung der neuen Energiepolitik – dieses Jahrhundertprojekts mit überragender, überparteilicher, überregionaler Bedeutung für die wirtschaftliche Zukunft unseres Kantons – leiten. Wir dürfen keine Fehler machen. Er hat sich deshalb für ein schrittweises, etappiertes Vorgehen entschieden. Er will mit der Wasserkraft mehr Wertschöpfung im Wallis, für das Wallis und er will zu diesem Zweck die Anteile des Walliser Gemeinwesens an dieser Wasserkraft erheblich erhöhen, ohne dabei die bisherigen Partner vollends der Stromproduktionsanteile zu berauben – das wäre unverantwortlich für das Gesamtsystem der Stromversorgung in der Schweiz.

Und im Lichte dieser Erkenntnis gibt es folgende Grundsätze, die wesentlich zu berücksichtigen sind:

Premier principe: une solution ne se décrète pas, elle se construit; il faut rendre possible ce qui est nécessaire.

Deuxième principe: le Valais doit s'unir derrière cette solution; une désunion sur cette question pourrait être nuisible pour l'avenir de notre canton.

Troisième principe: nous devons prendre les citoyens et les citoyennes valaisans avec nous pour la construction et surtout la mise en place de cette solution.

Quatrième principe qui est encore plus important: pas de solution sans modèle économique et sans modèle industriel qui rend cette solution viable sur la durée et qui sera créatrice de plus-value pour les Valaisans et les Valaisannes.

Cinquième principe – c'est peut-être là-dessus qu'il y aura des discussions –: de temps en temps, il faut avoir le courage de ne pas se précipiter, mais avancer par étapes, à un rythme élevé: oui; précipitation sans avoir une solution bien réfléchie, mûre, partagée: non. Il y a nécessité d'agir, mais il n'y a pas d'urgence à se précipiter.

Toute la Suisse sait que l'on travaille sur ce dossier, toute la Suisse nous regarde et toute la Suisse saura si le Valais se déchire autour de la question du retour des concessions.

C'est dans cet esprit que nous avons proposé ce décret, qui trouve maintenant unanimité d'entrée en matière. Je vous remercie.

Cela ne veut pas dire que c'est un..., moi je n'ai pas de problème avec le terme «moratoire» parce que le premier était juste et le deuxième était encore plus juste. Alors, dans ce contexte, ce n'est pas seulement un moratoire, c'est plus qu'un moratoire et ce n'est pas une pause de réflexion. Non, on utilise ce temps pour travailler et puis pour concrétiser cette nouvelle stratégie avec vous, la construire avec vous. C'est la plus importante décision à prendre ce jour.

Alors, aujourd'hui, on ne donne pas seulement un arrêt sur ces réflexions qui concernent des éventuelles anticipations dans le retour des concessions, mais on donne

quand même un cadre avec des principes, on dit ce que l'on veut. Si vous analysez les éléments de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Etat et qui sont maintenant intégrés dans ce décret, on affiche clairement ce qu'on veut et, maintenant, à nous de définir comment on va atteindre ce qu'on veut. C'est dans ce cadre que ces principes que vous retrouvez dans le message, ces six éléments de la stratégie donnent dans les faits cette volonté que nous voulons réaliser ou cette ambition que nous voulons réaliser et transformer en réalité. C'est dans ce sens que l'on détermine sur quel terrain on va jouer et c'est à nous de mettre en place la stratégie pour réussir à travers la concrétisation. Mais, d'abord, il faut aussi savoir sur quel terrain on joue, qu'est-ce qu'on veut atteindre, quels sont les objectifs. C'est la première étape et on avance à un rythme très élevé.

Je peux vous dire que, par exemple, sur la question de la stratégie du propriétaire des FMV, on est déjà avancé, on a une avance sur le calendrier. Le département a terminé son travail. On va présenter cette stratégie du propriétaire au Conseil d'Etat, en intégrant aussi la commission pour que celle-ci prenne aussi en compte dans ses réflexions cette stratégie du propriétaire. En effet, il faut quand même avoir une colonne vertébrale qui sera mise en place pour réaliser notre stratégie future.

Voilà ces quelques généralités.

Maintenant concernant quelques questions qui ont été posées.

Aqueduc: Moi, je vous dis toujours, et ceci est une conviction que j'ai, si la solution est rentable, si elle est, d'une manière technologique, réalisable, si elle prend en considération les aspects environnementaux, vous trouverez toujours un investisseur. Mais si ces critères ne sont pas remplis, vous ne les trouverez pas. C'est une remarque sur cette question. Dans ce sens, on est toujours ouvert à recevoir des investisseurs qui ont un intérêt à le réaliser, mais sous ces conditions.

Concernant le pompage-turbinage, on a une réponse. J'aurai l'occasion, vendredi, de donner une réponse à cette question. Alors, je ne veux pas me lancer dans cette discussion aujourd'hui.

Evidemment, Monsieur le député Narcisse Crettenand, vous avez raison, la stratégie Force hydraulique s'intègre et tient compte de la stratégie Efficacité et approvisionnement en énergie du canton du Valais, c'est-à-dire qu'elle s'intègre et puis on va arriver avec des éléments de stratégie concernant l'efficacité énergétique, éolienne, solaire, ces deux sont déjà terminées, soit la stratégie sur le solaire et la stratégie sur l'éolien. On a terminé nos travaux et on va vous présenter les résultats de ces réflexions tout bientôt.

Encore une réponse à la question posée par le député (suppl.) Gilbert Truffer. Die Beantwortung Ihrer Frage, wir hätten eigentlich heute schon die Möglichkeit, über unsere Homologation Einfluss zu nehmen. Das stimmt, aber hier mit diesem Dekret und mit dieser Leitlinie, die wir jetzt hier definiert haben, haben wir eben gleichzeitig auch definiert, was wir als öffentliches Interesse betrachten. Und es gibt uns deshalb auch die Möglichkeit, hier eine Konkretisierung des Begriffes «öffentliches Interesse» zu machen und dann haben wir jetzt mit diesem Dekret noch eine zusätzliche Sicherheit geschaffen, dass niemand eine Strategie in die Hand nimmt, die gegen unsere Interessen führen könnte.

Ich danke dafür, dass alle diese Bedeutung des Geschäftes erkannt haben und dass sich alle für Eintreten entscheiden. Für mich ist auch klar, et ici je dois aussi répondre à plusieurs revendications, il n'y a pas de stratégie de politique énergétique dans le domaine des forces hydrauliques qui ne prendra pas en considération les droits des communes concédantes. On doit les prendre en compte parce que c'est clairement quelque chose qui est acquis. Mais si on les prend en compte, on a aussi déjà entendu que ces communes sont d'accord de céder aussi, dans une approche de responsabilité, pas les droits mais peut-être les éléments. C'est pour moi un des critères clairs, il n'y a pas de compromis historique sans le fait que, en même temps, on prend en compte les droits des communautés concédantes, ce sont les communes et le canton.

Alors, merci de m'avoir écouté et puis on se réjouit de continuer avec vous à un rythme élevé, soutenu, à concrétiser cette stratégie pour l'avenir de notre canton. Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du jeudi matin 13 septembre 2012.*)

Entrée en matière

**3. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification),
(deuxième lecture)**

Eintretensdebatte

**AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung),
(zweite Lesung)**

Président: Gérald Varone / Rapporteur: Mathieu Fardel (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die Grundlage zu einem Ausführungsgesetz bietet ein Bundesgesetz. Im Ausführungsgesetz haben die Kantone die Möglichkeit, kantonsspezifische Eigenheiten zu berücksichtigen.

So waren bis anhin im Wallis Selbständigerwerbende von Beiträgen an Familienausgleichskassen befreit und waren somit aber auch nicht berechtigt, Kinderzulagen zu beziehen.

Mit diesem Gesetz werden nun auch Selbständigerwerbende – ausgenommen sind selbständige Landwirte – verpflichtet, auf ihr AHV-Einkommen, Beiträge an eine Familienkasse zu entrichten. Im Gegenzug werden sie berechtigt, Kinderzulagen zu beziehen.

Die Detailberatung der zweiten parlamentarischen Kommission hat Anträge im Sinne der CVPO im Gesetz aufgenommen. So ist der minimale Beitragsatz von 2,5% aus dem Gesetz gestrichen worden, was wir auch gut finden. Ebenso, dass der Beitragsatz zwischen Arbeitnehmer und Arbeitgeber verschieden sein kann, findet die Zustimmung der CVPO.

Der neu eingebrachte Zusatzartikel 9 Absatz 1bis welcher erlaubt, spezielle Situationen wie zum Beispiel Patchworkfamilien oder Zusatzleistungen in der Verordnung zu regeln, entspricht der CVPO.

Die CVPO befürwortet das Gesetz in der vorliegenden Form und ist für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Marcel Gaspoz, PDCC:

Le groupe DC du Centre a étudié avec la plus grande attention le projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales.

Notre groupe se réjouit du fait qu'avec cette modification, le principe d'une allocation pour chaque enfant soit pratiquement atteint et accepte bien évidemment d'entrer en matière.

Trente secondes..., je crois que j'ai battu un record!

Merci.

Herr Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

In der ersten Lesung vom 10. Mai 2012 wurde dieses Gesetz mit einer grossen Mehrheit von 114 Ja zu 1 Nein mit 2 Enthaltungen angenommen. Die CSPO konnte in erster Lesung mit grosser Genugtuung diesem Gesetz zustimmen, da mit diesem Gesetz ihre langjährige Forderung «ein Kind = eine Zulage» praktisch umgesetzt wurde. Zudem war die CSPO sehr zufrieden, dass ihr Antrag, die maximale Dauer der Weiterzahlung der Familienzulagen bei Krankheit oder Unfall auf 720 Tage zu erhöhen, angenommen wurde. Die Bundesverordnung sieht in diesen Fällen eine wesentlich tiefe Dauer der Weiterzahlung der Familienzulagen vor.

Für die zweite Kommission ergaben sich noch zwei Fragenkreise:

Erste Frage: Wie soll die Problematik der Zusatzleistungen ab dem dritten Kind bei sogenannten Fortsetzungsfamilien gelöst werden?

Da heute im Rahmen der soziokulturellen Veränderungen viele Familien nicht mehr die traditionelle Familienform leben – sich zu sogenannten Patchworkfamilien oder auch nichtehelichen Lebensgemeinschaften usw. zusammengeschlossen haben –, gibt es heute die verschiedensten Familienformen. Der Vorschlag des Departements trägt dieser Vielfalt Rechnung, indem er im Gesetz keine klaren Vorgaben erlässt, sondern nur auf eine Verordnung im Artikel 9 Absatz 1bis hinweist. Laut Departement soll dabei jede Familie ab dem dritten Kind ihren Anspruch auf Zusatzleistungen beantragen können, wenn diese im gleichen Haushalt im Wallis leben. Der Antrag muss aber von der Familie ausgehen. Die CSPO unterstützt diesen pragmatischen und sehr fortschrittlichen Vorschlag des Departements – zeigt er doch wesentliche familienfreundliche Züge. Und diese liegen ganz auf der Linie der CSPO.

Die zweite Frage betrifft die untere Beitragsgrenze der Selbständigerwerbenden.

Die Kommission entschied mit 9 zu 4 Stimmen, den Vorschlag des Parlamentes in erster Lesung beizubehalten. Dabei soll aber der Zusatz «die Beitragssätze der Selbständigerwerbenden und der Arbeitgeber können verschieden sein» aufgeführt werden. Die Kommission kommt hier somit wieder auf den ursprünglichen Gesetzestext zurück.

Die hier vorgeschlagene Variante ermöglicht es den Kassen, flexibel auf der Kostenseite zu reagieren.

Die CSPO ist für Eintreten.

Noch eine Bemerkung möchte ich machen: Im deutschen Gesetzestext müsste man meiner Meinung nach den Begriff «Arbeitnehmer» durch «Arbeitgeber» unter Artikel 31 Absatz 1 ersetzen sofern dieser Zusatz angenommen wurde.

Danke.

M. le député (suppl.) Pascal Dubosson, PDCB:

Le groupe DC du Bas a étudié le projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales avec le même sérieux que lors de la première lecture.

Nous rejoignons les conclusions faites par la commission de deuxième lecture et acceptons ses propositions de modification.

Nous avons malgré tout une question qui est ressortie de notre préparation de groupe.

Un député a eu connaissance d'un cas pratique. Un indépendant, également employeur de plusieurs salariés, a reçu de la part de la caisse d'allocations familiales à laquelle sont affiliés ses employés un courrier annonçant qu'il devra obligatoirement s'affilier à la même caisse.

Après contrôles effectués, il apparaît que cette obligation serait prévue dans le projet d'ordonnance. Nous demandons au département de laisser aux indépendants la possibilité de s'affilier à la caisse de leur choix.

A défaut de réponse précise, nos représentants de la commission de deuxième lecture interviendront sur ce sujet lors de leur séance.

Le groupe PDCB est donc pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention

Mme la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le principe «un enfant = une allocation» cher à la gauche est pratiquement atteint avec ce projet de modification de la loi fédérale sur les allocations familiales.

La modification obligera tous les indépendants à être affiliés à une caisse et cela leur permettra également de toucher des allocations.

Le fait qu'un salarié en arrêt maladie puisse toucher des allocations familiales jusqu'à la durée maximale de 720 jours est une progression sociale pour notre canton. On ne choisit pas d'être longuement malade et la coupure du droit aux allocations familiales était profondément injuste vu que les charges liées aux contributions envers les enfants ne diminuent pas.

Cette modification de loi tient également compte des évolutions différentes de la sphère familiale et permet de trouver des solutions propres à chaque réalité.

Lors de situations de familles recomposées, il est important que ce soient les caisses d'allocations qui restent maîtres de l'application de cette assurance sociale lors de situations demandant un traitement spécifique.

Imaginer toucher le fonds cantonal de la famille, non dédié à cette tâche du reste, est aberrant et rajoute encore des partenaires à l'application de la loi.

Pour l'adaptation qui tient compte des nouvelles réalités, le groupe ADG se félicite de l'ouverture d'esprit et salue les solutions pragmatiques trouvées amenant une équité au sein des familles.

Le groupe ADG entre en matière sur cet objet.

Merci pour votre attention.

Mme la députée Laetitia Massy, PLR:

En première lecture, le groupe ADG s'était battu pour que l'on corrige, avec cette modification de la loi d'application sur les allocations familiales, l'injustice qui frappe les familles recomposées. En effet, l'allocation supplémentaire pour le troisième enfant n'était pas accordée dans tous les ménages quand les enfants n'ont pas les mêmes parents et notre groupe l'avait fortement dénoncé en proposant une solution correctrice qui avait été balayée par ce même Parlement.

Nous nous réjouissons donc de constater que ce qui avait été annoncé comme trop compliqué et impossible à appliquer a finalement vu deux solutions être proposées. L'ordonnance va régler ces cas de plus en plus nombreux dans notre société actuelle et répondre ainsi aux véritables besoins des familles valaisannes.

Nous appuyons également les demandes de la commission de voir les caisses informées suffisamment leurs assurés sur la question puisque ce sont les assurés eux-mêmes qui devront entreprendre les démarches pour obtenir cette allocation supplémentaire. Le site Internet de la Caisse cantonale devra donc être suffisamment précis et contenir les formulaires nécessaires.

Par ailleurs, notre groupe estime que la solution proposée pour les indépendants fait preuve d'un certain manque de logique. En effet, soit on met en place un seul taux de cotisation pour les indépendants et les salariés pour un taux unique de surcompensation,

soit on en met deux. Dans la formule choisie, on impose deux taux de cotisation mais un seul de surcompensation, ce qui ne satisfait pas le groupe PLR. Nous proposerons donc un amendement à l'article 49 afin de corriger ce problème. Les salariés paieront ainsi pour les salariés, les indépendants pour les indépendants, sans que l'on touche aux prestations. L'article 49 sera complété de manière à prévoir un mécanisme de surcompensation séparé mais fonctionnant pour les indépendants sur le même principe que pour les salariés.

En conclusion, le groupe PLR regrette aussi le fait que, pour cette modification de la loi d'application, seule la Caisse de compensation ait été représentée et que les autres caisses n'aient pas été entendues.

Nous acceptons l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la deuxième commission parlementaire:

Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière.

Comme ceci a été dit, la modification de cette loi d'application est rendue nécessaire par un changement au niveau fédéral qui introduit l'obligation aux indépendants de s'affilier à une caisse d'allocations familiales.

Pour rappel, lors de la première lecture, notre Parlement a validé les décisions suivantes:

- à l'article 31 ainé 1, la suppression du taux de contribution minimal qui était fixé à 2,5% et uniquement indiquer le taux maximal de 4,5%;
- à l'article 41 alinéa 4, la durée pendant laquelle la limite du revenu n'est pas appliquée en cas de maladie de longue durée a été portée à 720 jours;
- de plus, sur mandat du Grand Conseil, notre commission de deuxième lecture devait se pencher sur la problématique du supplément pour le troisième enfant des familles recomposées.

A l'occasion de cette deuxième lecture, les discussions de notre commission se sont principalement focalisées sur deux points, soit la problématique du supplément pour le troisième enfant des familles recomposées où la loi actuelle ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. En quelques mots, je vais essayer d'être aussi clair que l'a été le président de la première commission, notre collègue René Constantin, et cela n'est pas chose aisée au vu de la complexité du système des allocations familiales. Tout d'abord, ce système repose principalement sur les employés et les employeurs selon leur secteur d'activité (pour info, le canton du Valais dispose d'une quarantaine de caisses), sur le lieu de travail de l'employé et, finalement, sur les 26 cantons et demi-cantons qui composent notre pays.

Aujourd'hui, pour bénéficier d'une allocation pour troisième enfant, il est nécessaire que les trois enfants dépendent du même allocataire. Cette situation ne pose pas de problème pour les familles dites classiques. Il en va autrement pour les familles recomposées où plusieurs enfants dépendent de plusieurs allocataires.

Exemples:

Madame Y vit avec Monsieur X. Madame Y est maman d'une petite fille issue d'un mariage précédent et M. X est papa de deux garçons issus également d'un mariage précédent. Aujourd'hui, ce couple ne perçoit pas de supplément pour troisième enfant car les trois enfants ne dépendent pas du même allocataire et bien qu'ils vivent sous le même toit et ont les mêmes besoins qu'une famille classique où vivent trois enfants.

Pour combler cette lacune manifeste et injuste, la deuxième commission vous propose d'ajouter à l'article 9 un alinéa 1bis (nouveau) qui dit ceci: «L'ordonnance règle les

situations particulières des familles recomposées qui vivent dans un même ménage en Valais et dont les droits des enfants découlant de la présente loi ne sont pas rattachés à un seul allocataire.»

L'ordonnance en question est la suivante: Lorsqu'au moins trois enfants vivent dans un même ménage en Valais, mais que leurs droits aux allocations familiales selon la législation valaisanne ne sont pas rattachés à un même allocataire, des suppléments peuvent être demandés à la caisse d'allocations familiales qui verse les allocations à l'enfant le plus jeune. Il incombe aux requérants de fournir les éléments permettant de statuer, en particulier les preuves concernant le domicile dans le même ménage.

Vous l'aurez compris, avec cette modification, la famille recomposée de Madame Y et de Monsieur X pourra s'adresser à la caisse d'allocations familiales qui verse les allocations à l'enfant le plus jeune afin de toucher le supplément pour troisième enfant et cette injustice sera réparée.

A noter que, face à la complexité et à la diversité des cas, il n'est pas possible de définir un système automatique. Cette amélioration touchera tout de même la grande majorité des cas, à l'exception des familles recomposées où tous les allocataires ne sont pas rattachés au droit valaisan.

Permettez-moi de vous donner encore deux exemples.

Madame A vit avec Monsieur B. Madame A travaille à Lausanne et est maman d'un garçon. Monsieur B travaille en Valais et est papa de deux petits garçons. Le premier enfant dépend du droit vaudois et les deux autres du droit valaisan. Dans ce cas, une demande peut être adressée à la caisse valaisanne de l'enfant le plus jeune qui donnera le supplément pour troisième enfant.

Madame C vit avec Monsieur D. Madame C travaille à Berne et est maman d'une petite fille. Monsieur D travaille également à Berne et est papa de deux petits garçons. Dans ce cas, aucun supplément ne peut être demandé, car les deux parents sont sous le régime du droit bernois.

Comme vous pouvez le constater, et j'espère avoir été assez clair, cette nouvelle disposition permettra de rétablir une justice dans le traitement des allocations pour troisième enfant et ce dans la grande majorité des cas.

Pour ce qui est du financement, il doit se faire via les caisses et non via le fonds pour la famille qui a d'autres buts et ne doit pas être considéré comme un fonds fourre-tout.

Le deuxième point important de la discussion a porté sur le taux de contribution, taux qui pour les employés est fixé entre 2,5 et 4,5%. La deuxième commission a décidé de ne pas fixer le taux minimal afin de laisser une certaine marge de manœuvre pour les indépendants. A noter que cette décision a été prise malgré un certain risque de dumping des caisses hors canton qui pourraient user de taux intéressants en guise de produit d'appel pour d'autres prestations financières. La commission estime ce risque mineur de par le fait du mécanisme de surcompensation. Il est également relevé qu'un taux identique aux employés est, selon les caisses valaisannes, préférable car l'argent versé aux caisses valaisannes reste en Valais.

Je remercie M^{me} la conseillère d'Etat et son service ainsi que les membres de la commission pour leur travail et je demande aux commissaires de se retrouver dans cette même salle à l'issue des débats de ce matin.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich stelle fest: Alle Fraktionen sind für Eintreten und begrüssen diese vorgeschlagene Änderung unseres Applikationsgesetzes.

Es wurde hier gesagt, es sei schon eine lange Geschichte und effektiv, die Geschichte für «ein Kind = eine Zulage» begann 1991 mit Frau Frankhauser und konkret

wurde es dann durch Hugo Fasel, der eine Motion eingebracht hat, die angenommen wurde.

Wir haben heute das Bundesgesetz, das eben sich ausspricht, dass sich die Selbstständigen auch einer Kasse anschliessen müssen und dass die Kinder von Selbstständigen auch Kinder-, Berufs- und Ausbildungszulagen erhalten – vorher war ja das freiwillig. Es betrifft neu – man kann fast sagen – 99 Komma X Kinder. Es gibt noch ganz komplizierte Fälle und Herr Follonier, der langjährige Direktor, ist auch hier auf der Tribüne und er macht diese Berechnungen. Er hat mir gesagt: «Sie dürfen nicht sagen 100%, alle Kinder bekommen eine Zulage, es sind so 99 Komma etwas». Es gibt sehr komplizierte Fälle, wo man eben nicht alles ausschüttet.

Es wurde auch gesagt, dass Verbesserungen angebracht waren bei der ersten Lesung vor allem im Krankheitsfall. Dass wir auf die maximale Dauer von 720 Tagen gehen wenn jemand krank wird und Kinderzulagen erhält. Darauf gehe ich nicht mehr ein, aber es ist trotzdem eine gute Verbesserung.

Und die zweite Verbesserung, die von der radikalen Partei gewünscht wurde bei diesen neu zusammengesetzten Familien oder Patchworkfamilien oder Forsetzungsfamilien. Hier denke ich, hat man eine gute Lösung gefunden. Die Familie muss nach wie vor den Antrag stellen. Es wird das Dossier angeschaut, ob sie die Zusatzleistungen bekommen. Es ist nach wie vor ein bisschen kompliziert, aber es geht hier um Kinder und Jugendliche. Es geht darum, Familien zu unterstützen. Es sind nicht so viele Fälle und die werden jetzt nach dem Vorschlag der Kommission dann bearbeitet.

Ich komme zum letzten Punkt zu diesen Beitragssätzen. In beiden Kommissionen wurde ganz lange diskutiert, ob die die gleichen haben sollten, ob man die vorschreiben sollte für die Selbstständigen. Dazu kann ich erwähnen: Es erfolgt auch ein komplizierter Ausgleichsmechanismus zwischen den Kassen, wenn eine Kasse mehr Familienzulagen ausschütten muss, also wenn eine Kasse eher junge Familien als Mitglieder hat. Es folgt ein Ausgleich, aber wenn man alles frei lässt, wenn eine Kasse selber den Beitragssatz bestimmen kann, haben wir die Befürchtung, dass gewisse Kassen doch ein Dumping betreiben. Wieso? Man kann die Kasse freiwillig wählen, an die man sich anschliesst und eine Familienzulagenkasse schüttet nicht nur Kinderzulagen aus – sie preisen auch andere Dienstleistungen an und dann können sie sagen: «Kommen Sie zu uns, wir haben einen sehr tiefen Beitragssatz» und mit diesem tiefen Beitragssatz ködern sie Kunden und wir finden das nicht richtig. In dem Sinn möchte man halt doch nicht jegliche Freiheit lassen, aber ich glaube es gibt dazu Abänderungsanträge. Wir werden das erneut diskutieren und das Dafür und das Dagegen einbringen und die Kommission soll dann entscheiden.

Ich danke, dass Sie eingetreten sind und ich hoffe, dass wir eine gute Lösung für diese Beitragssätze finden.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 septembre 2012.*)

Entrée en matière

4. LOI

modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ

betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (zweite Lesung)

Président: Marcel Bayard / Berichterstatter: Philipp Matthias Bregy

Discussion sur l'entrée en matière:

Mme la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:

La commission de deuxième lecture a traité cette loi en tenant compte des différentes remarques faites lors de la première lecture, le 14 juin 2012.

Elle a bien compris l'importance de libérer le ministère public d'une tâche qu'il avait héritée du nouveau droit pénal en rendant au tribunal de police son autorité pénale administrative. Ce dernier sera à même de traiter à nouveau les contraventions et amendes d'ordre de sa compétence. De plus, un juge unique pourra statuer si les faits sont établis et que l'amende n'excède pas 500 francs.

Pour avoir répondu dans son rapport aux éventuelles questions susceptibles d'être posées au tribunal de police, nous félicitons la commission.

Nous espérons que, grâce à cette loi, le ministère public pourra de nouveau se concentrer sur les affaires de son domaine de compétences et continuer d'être efficace dans son travail.

Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen, CVPO:

Die CVPO teilte bereits in der ersten Lesung das Ziel, die Staatsanwaltschaft in Bagatellfällen zu befreien; warnte indes vor einer schlichten Umverteilung dieser Aufgaben auf die Gemeinden. Die Last einer schlichten Umverteilung, die die Gemeinden personell und finanziell schwer belastet. Mit den auch von der CVPO eingebrachten Vorschlägen der nunmehr flexibleren kostensparenden Arbeitsweise der Polizeigerichte, konnten wesentliche Verbesserungen und Vereinfachungen realisiert werden. So steht der Entlastung der Staatsanwaltschaft nicht eine entsprechende Mehrbelastung der Gemeinden gegenüber.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten.

Ich danke.

Mme la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud, PDCC:

Le groupe DC du Centre est satisfait de constater que l'interpellation urgente déposée en mai 2011 par son collègue Pascal Rey et consorts soit concrétisée aujourd'hui par la modification de diverses lois qui déchargeront demain le ministère public.

En effet, selon le code de procédure pénale suisse actuel, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, les infractions légères sont de la compétence du procureur.

La loi qui nous est soumise aujourd'hui institue à nouveau les tribunaux de police communaux qui retrouveront leurs fonctions et pourront statuer en ces cas dits bagatelles.

La proposition de modification législative de deuxième lecture allège encore la procédure sur trois points. En effet:

- la nomination de suppléants n'aura lieu par l'autorité communale qu'en cas de récusation et d'empêchement effectif d'un membre du tribunal,
- le tribunal de police peut siéger sans l'assistance d'un greffier juriste et
- un juge unique sera compétent pour statuer lorsque les faits seront établis et punissables d'une amende maximale de 500 francs ou sur des décisions de procédure.

Le groupe DC du Centre entre donc en matière sur cette modification législative.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la députée Brigitte Diserens, PLR:

L'article 6bis répond aux objectifs et aux coûts minimaux, notamment à la souplesse du fonctionnement.

De plus, tout cet article répond à toutes les questions qui ont été posées en première lecture.

Nous saluons aussi la décision éclairée de la commission qui a été de refuser que les frais de fonctionnement des tribunaux de police soient transférés à l'Etat.

Le groupe PLR relève aussi que le Conseil d'Etat a mandaté une commission afin d'étudier globalement les synergies entre la police cantonale et la police communale, comme le demandait notre motion, que nous avons déposée lors de la dernière législature déjà.

Nous acceptons donc cette entrée en matière.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Mit dieser Gesetzesänderung wird etwas korrigiert, was bei der Einführung bei der eidgenössischen Strafprozessordnung übersehen wurde – nämlich die Bagatellfälle, die nicht mehr durch die Staatsanwaltschaft beurteilt werden sollen.

Die CSPO ist mit den Vorschlägen der zweiten Kommission grundsätzlich einverstanden. Sie bedauert jedoch gleichzeitig, dass in der Frage der Entschädigung keine einheitliche Regelung auf Gesetzesstufe gefunden wurde. Das wird wieder dazu führen, dass die Mitglieder des Polizeigerichts in den verschiedenen Gemeinden unterschiedlich entschädigt werden.

Das Polizeigericht ist ein Gericht, das aber jetzt aufgrund der vorliegenden Gesetzesbestimmungen nicht mehr zur Justiz gehört sondern zur Verwaltung. Der von der CSPO in erster Lesung hinterlegte Abänderungsantrag zu Artikel 1 Absatz 4, welcher angenommen wurde, führt für sich allein somit nicht zum Ziel. Die Entschädigung der Mitglieder der Polizeigerichte und der Juristen, die dann beigezogen werden können (insofern erforderlich), wird von den finanziellen Möglichkeiten der Gemeinde abhängen, was nicht sein kann. Auf jeden Fall erinnert die CSPO daran, dass den Juristen für das Verfassen des Rapports oder des Urteils eine Entschädigung zusteht und das wird zu höheren Kosten führen.

Die CSPO hinterlegt zwei Abänderungsanträge zu Artikel 6bis. Einerseits ist auf Gesetzesstufe zu entscheiden, wer neben dem Präsidenten als Einzelrichter entscheiden kann und andererseits gehört die Spezialgesetzgebung in die Aufzählung von Absatz 4 und ist nicht als eigener Absatz 5 zu formulieren.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG entre en matière.

Je ne vais pas m'étendre beaucoup plus longtemps.

Deux considérations ont été principalement discutées et où des questions ont été posées, à savoir la répartition des coûts liés aux tribunaux de police et le nombre de personnes siégeant dans ces mêmes tribunaux de police.

Les réponses apportées par la deuxième commission satisfont entièrement le groupe ADG qui entre donc en matière sur cet objet.

Merci.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC approuve la loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre.

Bon sens et simplification: il arrive parfois d'heureuses surprises dans ce Parlement.

Le groupe UDC entre en matière pour la deuxième lecture de cette loi.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Marcel Bayard, PDCC, président de la deuxième commission parlementaire:

Effectivement, je constate que l'entrée en matière est acceptée par l'ensemble des groupes et je vous en remercie.

Ce n'est pas une surprise puisque peu de questions restaient véritablement en suspens.

Il y avait deux points forts:

- réexaminer l'organisation du tribunal de police et
- la couverture des frais de fonctionnement du tribunal de police.

Concernant la couverture des frais, la commission s'est référée aux principes arrêtés dans le cadre de la RPT II et aux déclarations du président de la première commission parlementaire.

Concernant l'organisation du tribunal de police, la commission a adopté, à l'unanimité, les articles proposés par le département.

Bleibt noch der Abänderungsvorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann betreffend der Einzelrichter im Polizeigericht und die Kommission trifft sich deshalb nach der Sitzung hier im Grossratssaal. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Es freut mich, dass Sie von einer freudigen Angelegenheit sprechen. Effektiv wurde hier etwas korrigiert, was man bei der Umsetzung der neuen Strafgesetzzordnung nicht in Erwägung gezogen hat.

Ich kann mich rühmen, wir haben eine gute Vorlage dem Parlament unterbreitet. Die erste Kommission hat diese nochmals verbessert und die zweite auch noch einmal. Und so sind wir heute in einer Situation, wo wir sagen: Es ist eine gute Situation, dass man das ursprüngliche Polizeigericht fast wieder hat. Dieses Mal im Sinn einer Administrativbehörde und dass wir das nicht administrativ zu stark belasten, dass hier Vereinfachungen, Erleichterungen vor allem auch in der zweiten Kommission gefunden wurden.

Ich danke, wenn Sie eintreten und den Abänderungsantrag von der CSPO wird sicher auch demnächst behandelt.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 septembre 2012.*)

Der Präsident:

Bevor wir nun zu den Entwicklungen zum Präsidium kommen, teile ich Ihnen noch einmal mit: Die Sitzung für das Sportgesetz findet eine halbe Stunde nach dem Schluss dieser Debatte in der «Porte de Conthey» statt (Kommission Jean-François Copt).

Danke für die Kenntnisnahme.

**Développements: Présidence
Entwicklungen: Präsidium**

**5. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
quel lobbying pour le Valais? (12.06.2012) (6.025)**

**INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Lobbying für das Wallis (12.06.2012) (6.025)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Ich erteile das Wort an die Frau Staatsratspräsidentin.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann folgende Antwort im Namen der Regierung auf diese Interpellation geben:

Le groupe UDC souhaite connaître la stratégie du Conseil d'Etat du Valais en matière de promotion des intérêts valaisans sur la scène fédérale. Sont suggérés entre autres variantes le recrutement d'un lobbyiste ou l'augmentation du nombre des conseillers d'Etat.

La promotion des intérêts du canton du Valais dépasse largement un seul homme, qu'il soit conseiller d'Etat ou lobbyiste professionnel. Elle s'inscrit dans l'activité gouvernementale au sens large de la finalité et bien sûr sur autres choses: la promotion des intérêts du canton et du bien-être de sa population.

L'acceptation de l'initiative populaire Weber est révélatrice des changements structurels dans notre pays. La Suisse est de moins en moins rurale. Le point démographique, économique, politique des villes s'affirme toujours plus.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat partage l'avis exprimé par l'auteur de l'interpellation. Le canton du Valais peut encore mieux promouvoir ses intérêts. De fait, de nombreuses personnes s'activent déjà à la promotion des intérêts cantonaux. Les membres du Gouvernement et les cadres de l'Administration s'engagent régulièrement pour des objets de portée nationale ou intercantonale. Diverses mesures ont été prises pour renforcer les liens avec les acteurs institutionnels, et cela bien avant l'acceptation de l'initiative Weber:

- rôle actif des membres du Conseil d'Etat dans plusieurs conférences intergouvernementales;
- réorganisation de la Chancellerie d'Etat et création d'une cellule Affaires fédérales dans le cadre du projet d'amélioration de la gouvernance décidée par le Conseil d'Etat fin 2010;
- renforcement des liens entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans;
- nomination de nombreux collaborateurs dans des groupes de travail au plan fédéral ou intercantonal.

Ces mesures devront encore être consolidées et développées.

Le développement de ces activités s'inscrit pleinement dans le champ d'action du Conseil d'Etat, des départements et de l'Administration.

Dans le contexte actuel, une attention particulière portée aux thématiques nationales et intercantionales constitue clairement une priorité. Diverses solutions sont

envisagées. Elles passent par une meilleure identification des enjeux et par un engagement plus marqué des membres du Conseil d'Etat et des cadres de l'Administration sur les objets prioritaires.

Le Gouvernement poursuivra activement ses actions pour renforcer la position du canton du Valais sur la scène fédérale.

Quant à l'éventuelle augmentation du nombre de conseillers d'Etat, elle fera encore l'objet de nombreuses discussions au sein de la population, dans les partis, au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

6. MOTION

**du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, et cosignataires concernant
supprimer les lois superflues (14.06.2012) (6.026)**

MOTION

**von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
überflüssige Gesetze abschaffen (14.06.2012) (6.026)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Begrüssen möchte ich heute auch meine Urgrossmutter Katharina Imstepf, die dort hinten an der Wand am Spinnrad dreht, die ich erst kürzlich dort entdeckt habe.

Ist ein Gesetz überholt, nutzlos und damit schlicht überflüssig, so kann und muss es aufgehoben werden. Überflüssige Gesetze verkomplizieren unsere ohnehin komplexer werdende Rechtsordnung.

Einerseits sollten wir drauf bedacht sein, die stets wachsende Gesetzesflut, an der wir Parlamentarier nicht unschuldig sind – wie heute bereits erwähnt wurde –, einzudämmen. Andererseits müssen noch immer in Kraft stehende, aber nutzlose Erlasse aufgehoben werden. Mit anderen Worten – und dies verlangt die vorliegende Motion – muss unsere Gesetzessammlung einmal konsequent ausgemistet werden. Mist hat es genug. Verschiedene Akte des Gesetzgebers oder der Exekutive sind nämlich inzwischen völlig überholt und geistern als eigentliche Gesetzesleichen in der Walliser Gesetzessammlung umher.

Heute Morgen hatte ich hier ein Papier des Zentrums für Rechtsinformation auf dem Tisch, die ein Seminar durchgeführt haben zum interkantonalen Recht, an dem offenbar auch Vertreter unseres Parlamentsdienstes teilgenommen haben. Dort wurde auch kritisiert, dass im Bereich des interkantonalen Rechts noch immer Erlasse publiziert sind, obwohl sie eigentlich aufgehoben wurden.

Ursprünglich wollte ich dem Grossen Rat eigentlich in jeder Session ein neues Gesetz zur Abschaffung empfehlen. Nachdem ich aber die Walliser Gesetzessammlung etwas intensiver durchforstet hatte, musste ich bald feststellen, dass dies ein langwieriges und aufwendiges Unterfangen für sämtliche Beteiligten würde.

Die vorliegende Motion fordert den Staatsrat deshalb auf, dem Grossen Rat ein Paket von überflüssigen Gesetzen, Verordnungen und Beschlüssen vorzulegen, die ersatzlos aufgehoben werden können. Dabei soll im Zweifel die Aufhebung eines Erlasses beantragt werden. Der Grosse Rat wird ja dann zumindest in Bezug auf die Gesetze das letzte Wort haben.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung meiner Motion.

Der Präsident:

Ihre Motion wird bekämpft.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Je crois que si une loi est superflue, dans cette salle on est 130, il suffit de déposer une motion pour supprimer telle ou telle loi.

Si, dans une loi, il y a des âneries, eh bien!, celui qui vous parle en est parfaitement responsable puisqu'il est député et certainement qu'il a contribué à mettre cette ânerie.

Donc, moi, je trouve que cette motion est totalement irréaliste et un peu extraterrestre.

Faisons notre travail! S'il y a des choses superflues à supprimer, eh bien!, dites-nous quelles lois il faut supprimer et puis on fera notre travail. Mais, il ne faut pas demander à ceux qui n'ont pas fait les lois de supprimer des choses qu'ils n'ont pas faites. Faisons notre travail! Merci.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Eine kurze Stellungnahme dazu. Unsere Fraktion hat in dieser Legislatur schon mehrere Gesetze zur Aufhebung empfohlen – auch andere Fraktionen – und Gesetze wurden auch schon aufgehoben. Es ist ein etwas mühsames und langwieriges Unterfangen – wie ich das bereits beschrieben habe –, dass jedes Mal auch die administrativen Behörden über ein Gesetz dann beraten müssen. Wenn das alle in einem Mal, in einem Wisch geht, ist das viel einfacher.

Zudem fordere ich auch die Vorlage von Verordnungen und Beschlüssen des Staatsrats die aufgehoben werden können, die in der Kompetenz eigentlich des Staatsrats sind, aber die jetzt einfach einmal vorgelegt werden müssen. Es geht nicht nur um die Gesetze, wo der Grosse Rat zuständig ist.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ich frage Herrn Turin an, ob er eine Abstimmung verlangt und das bekämpft.

(...)

Ja, er möchte das bekämpfen; wir müssen also abstimmen.

Par 54 voix contre 26 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 6.026 du député (suppl.) Aron Pfammatter.

Sie haben dieser Motion zugestimmt und sie wird an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

7. POSTULAT

**des députés Aron Pfammatter (suppl.), CVPO, et Daniel Studer (suppl.), CVPO,
concernant la décentralisation de l'Administration cantonale –
où en sommes-nous à ce jour? (15.06.2012) (6.027)
(en collaboration avec le DFIS et le DTEE)**

POSTULAT

**der Grossräte Aron Pfammatter (Suppl.), CVPO, und Daniel Studer (Suppl.), CVPO,
betreffend Dezentralisierung der kantonalen Verwaltung – wo stehen wir heute?
(15.06.2012) (6.027) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Mit Interpellation vom 11. Mai 2011 haben Daniel Studer und ich dem Staatsrat zum vorliegenden Thema bereits unsere Argumente dargelegt und verschiedene Fragen gestellt, so insbesondere die Frage, bei welchen Verwaltungseinheiten eine Dezentralisierung in Frage kommt und in welchem Zeitrahmen diese verwirklicht werden könnte. Diese Frage konnte vom Staatsrat unserer Meinung nach nicht befriedigend beantwortet werden.

Die uns vom Staatsrat unterbreiteten Zahlen umfassen auch parastaatliche Gebilde, welche nicht zur eigentlichen Verwaltung im engeren Sinne zählen und geben deshalb ein verfälschtes Bild über den Stand der Dezentralisierung der Kantonsverwaltung ab. Zudem argumentierte der Staatsrat in seiner Antwort, dass eine Dezentralisierung schon weitgehend bestehe und nannte zur Begründung zahlreiche Einheiten, deren Dezentralisierung uns ohnehin zwingend erscheint, so etwa Schulen, Standesämter, Mediatheken, Museen, RAV, staatlich betriebene Seilbahnen, Forstkreise oder gar die Wildhüter.

Wir weisen darauf hin, dass die Stellen der eigentlichen Kantonsverwaltung durch Steuergelder aus allen drei Regionen finanziert werden. Entsprechend ist bei der Ansiedlung dieser Stellen eine dezentrale Verteilung anzustreben. Der Bund und verschiedene private Grossunternehmen beweisen, dass eine Dezentralisierung betriebswirtschaftlich sinnvoll und effizient sein kann, ohne Mehrkosten zu generieren. Dies nicht zuletzt dank den heutigen neuen Technologien wie leistungsfähigen Breitbandnetzen, virtuellen Servern, Videotelefonie etc.

Wir fordern den Staatsrat deshalb auf, detaillierte Zahlen insbesondere in Bezug auf Anzahl Arbeitsplätze nach Verwaltungseinheiten geordnet und gegliedert vorzulegen, auf deren Grundlage eine Dezentralisierung der eigentlichen Kantonsverwaltung bewerkstelligt werden kann. So bildet etwa die kantonale Steuerverwaltung, deren Abteilungen bereits nach Regionen aufgeteilt sind, das offensichtlichste Beispiel dafür, dass eine Dezentralisierung ohne Weiteres an die Hand genommen werden könnte. Im Übrigen freut es uns, dass auch unsere Unterwalliser Kollegen von der PLR ein Postulat eingereicht haben, das in die ähnliche Richtung geht.

Zum Schluss möchte ich Sie noch auf das Leitbild Wallis aufmerksam machen. Ich bin per Zufall darauf gestossen. Das gab es früher offenbar noch, ein Büchlein des Staatsrats mit Überlegungen zur Gestaltung und Zukunft unseres Kantons. Damals schrieb der Staatsrat zur Dezentralisation der Verwaltung Folgendes: «Eine bürgernahe Verwaltung trägt viel zu einem besseren Demokratieverständnis bei. Erfolgreiche Ansätze zu einer sinnvollen Dezentralisation gewisser Verwaltungsstellen sind daher auszubauen und weiter zu realisieren. Der Gefahr einer zunehmenden Entfremdung zwischen Bürger und Staat ist wirksam entgegenzuwirken.»

Ich hoffe auch der jetzige Staatsrat lässt sich von diesen Überlegungen leiten und ersuche Sie um Unterstützung dieses Postulats.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Traitements:
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Behandlungen:
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

8. POSTULAT
des députés Bruno PERROUD (suppl.), UDC, Olivier SALAMIN (suppl.), ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), Benno MEICHTRY (suppl.), CVPO,
Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, et cosignataires concernant
un pool interservice pour le suivi administratif des personnes
en situation de handicap (09.05.2011) (2.169)

POSTULAT
der Grossräte Bruno PERROUD (Suppl.), UDC, Olivier SALAMIN (Suppl.), ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), und Benno MEICHTRY (Suppl.), CVPO, Grossrätin
Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, sowie Mitunterzeichnenden betreffend
dienststellenübergreifender Pool für die administrative Begleitung
der behinderten Personen (09.05.2011) (2.169)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Olivier Salamin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Suite à la RPT I, la planification, la coordination et le financement des prestations en faveur des institutions pour les personnes en situation de handicap relèvent du canton du Valais.

Conformément à la volonté du Conseil fédéral, la vision cantonale sur la prise en charge des personnes handicapées a été formalisée dans un plan stratégique approuvé au niveau fédéral. Ce plan est souvent cité en exemple par les professionnels concernés, ce qui nous permet, au passage, de féliciter les acteurs de cet important travail.

Si la répartition des tâches a été effectuée entre la Confédération et les cantons, il est encore des tâches et des règles qui ne sont pas clairement réparties entre les différents services et départements qui œuvrent en faveur des personnes handicapées en Valais.

Ce manque de coordination entre les départements et les services provoque des problèmes pratiques, auxquels nombre de prestataires sont confrontés. Par exemple, des suivis administratifs et des modes de subventionnement différents. Ces procédures non harmonisées provoquent également une perte de temps considérable et génèrent une bureaucratie aussi importante qu'inutile. Des institutions comme La Castalie ou Insieme Oberwallis sont particulièrement touchées du fait qu'elles accueillent dans leurs murs des personnes handicapées mineures et majeures.

Enfin, les parents d'enfants handicapés ne comprennent pas bien les changements importants dans la facturation des prestations au passage de leurs enfants à l'âge adulte.

Les cosignataires de ce postulat remercient le Conseil d'Etat d'avoir répondu favorablement à leur demande de conduire une démarche interne aux trois services pour améliorer leur coordination administrative et se réjouissent de découvrir, en octobre prochain, le projet concret. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich habe die Antwort, die Ihnen vorliegt, nochmals gelesen. Dazu muss ich sagen, dass wir die Antwort am 14. März gegeben haben und gesagt haben, dass wir bis im

Oktober 2012 einen Bericht vorlegen möchten. Also es ist gar nicht möglich in so kurzer Zeit. Sie müssen uns ein bisschen länger Zeit geben. Ich möchte das präzisieren.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Das Wort wird nicht verlangt.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

9. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant: pour un usage judicieux de nos forces policières (16.11.2011) (2.196)

(motion transformée en postulat lors du développement)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend: Für einen sinnvollen Einsatz unserer Polizeikräfte (16.11.2011) (2.196)

(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und die Antwort des Staatsrates wird so akzeptiert.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

10.POSTULAT

du député (suppl.) Anton LAUBER, CSPO, et cosignataires concernant la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels – Inspection des bâtiments (16.11.2011) (2.197)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Anton LAUBER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gesetz zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente – Gebäudeinspektionen (16.11.2011) (2.197)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und wir gehen davon aus, dass Sie mit der Antwort zufrieden sind.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

11.POSTULAT

**de la députée (suppl.) Anne LUYET, UDC, et cosignataires concernant
disparu corps et biens (16.11.2011) (2.199)
(en collaboration avec le DFIS et le DEET)**

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Anne LUYET, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend
Kosten für Sucheinsätze (16.11.2011) (2.199)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVER)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und wir gehen davon aus, dass Sie mit der Antwort einverstanden sind.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

12.POSTULAT

**du député (suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant la rémunération des avocats-stagiaires: l'Etat doit être un exemple
(18.11.2011) (2.202) (motion transformée en postulat lors du développement)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Entlohnung der Anwaltspraktikanten:
Der Staat muss mit gutem Beispiel vorangehen (18.11.2011) (2.202)
(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier habe ich keine Wortmeldung und wir gehen davon aus, dass Sie einverstanden sind.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

13.POSTULAT

**des députés Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les coûts
des mutations dans les alarmes SMT (16.12.2011) (2.205)
(en collaboration avec le DECS)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
Mutationskosten in Sachen SMT-Alarme (16.12.2011) (2.205)
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Also, wir haben auch hier keine Wortmeldung.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

14.POSTULAT
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée
Francine ZUFFEREY MOLINA, concernant les critères d'intégration
lors des demandes de naturalisations (16.12.2011) (2.206)
POSTULAT
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin
Francine ZUFFEREY MOLINA, betreffend Integrationskriterien bei
Einbürgerungsgesuchen (16.12.2011) (2.206)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Mme la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nous avons lu avec attention la réponse du Conseil d'Etat à notre postulat.

Nous sommes d'avis que la mise en place de la Check-list doit se faire rapidement afin de garantir une égalité de traitement envers les personnes demandant la naturalisation.

Enfin, hormis la connaissance d'une langue nationale, les autres critères d'intégration peuvent être ressentis différemment d'une commune à une autre.

La mise en place d'un processus clair n'est donc pas superflue et aidera les commissions au sein des communes à traiter les dossiers avec équité.

Les candidats à la naturalisation doivent être irréprochables. L'Etat a donc envers eux un devoir d'exemplarité et se doit de définir des règles uniformes.

Nous serons donc attentifs à ce que la mise en place de la Check-list se fasse rapidement.

Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Ich habe noch eine Mitteilung für die Kommission von Herrn Marcel Bayard betreffend Beurteilung der Übertretungen des kantonalen und des kommunalen Rechts und die Verhängung der Ordnungsbussen. Diese trifft sich jetzt auch direkt anschliessend an diese Sitzung hier in diesem Saal.

Wir kommen zum Schluss der Sitzung. Ich danke Ihnen für das speditive Mitmachen und schliesse die Sitzung. Danke schön.

La séance est levée à 11 h 30.

Séance du jeudi 13 septembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Election d'un juge cantonal suppléant
Wahl eines Ersatzrichters beim Kantonsgericht
2. **Première lecture**
Décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques
Erste Lesung
Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer
3. **Première lecture**
Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires
Erste Lesung
Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen
4. **Deuxième lecture**
Modification de la loi sur le droit de cité valaisan
Zweite Lesung
Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht
5. **Deuxième lecture**
Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales
Zweite Lesung
Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Familienzulagen
6. **Deuxième lecture**
Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers
Zweite Lesung
Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer
7. **Deuxième lecture**
Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre
Zweite Lesung
Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen

Der Präsident:

Gemäss meinem Jahresmotto und der Ausstellung draussen in der Wandelhalle von der Gebäudetechnik in dieser Session kann ich Ihnen zur heutigen Ausstellung noch einige Informationen geben:

Die Gebäudetechnik spielt eine Schlüsselfunktion bei der nachhaltigen Reduktion des Energiekonsums, der Nutzung erneuerbarer Energien und der Verminderung der CO₂-Emissionen.

Heute wollen wir Sie deshalb besonders über die folgenden Technologien informieren: Die Wärmepumpe im herkömmlichen Sinne hat ausgedient – immer neuere Modelle kommen auf den Markt. Auch die gebäudeintegrierte Solaranlage ist heute schon eine Realität. Was die Nutzung von Sonnenenergie betrifft, so ist das Wallis als sonnenverwöhnter Kanton gerade zu prädestiniert für den Bau von Solarstromanlagen, so wie solarthermischen Installationen. Holzenergie ist eine weitere interessante Energieoption, gerade bei grösseren Gebäuden. Fernheizungen wiederum stellen eine ideale Lösung für entlegene Berggemeinden dar. Energieeffiziente Anlagen und Geräte gehören inzwischen gerade bei neuern Gebäuden zur Standardausrüstung. Die Fachleute draussen in der Wandelhalle werden Sie gerne darüber informieren.

Auf Ihren Tischen haben Sie einen Fragebogen. Mit diesem Fragebogen möchten wir über die Qualität des Dolmetscherdienstes von Ihnen Auskunft erhalten. Unsere Dolmetscher machen eine sehr gute Arbeit und wir möchten aber wissen, ob Sie diese auch nutzen und wie Sie damit zufrieden sind. Im Gegensatz hatten wir gestern mit ihnen eine Besprechung und der Übersetzungsdienst ist Ihnen sehr dankbar, wenn Sie Ihre Wortmeldungen vorher über Mail zustellen oder in einer zweifachen Ausführung in der Speakerkabine abgeben. Eines oder das Andere genügt und auch wenn es nur kleine Texte sind, sind sie sehr dankbar, wenn Sie diese dem Übersetzungsdienst abgeben.

Des Weiteren haben wir Sie für heute anschliessend der Nachmittagssession für die die Ausstellung der Ecole de Savièse eingeladen. Sie haben noch bis 10.00 Uhr Zeit, sich im Sekretariat zu melden, wenn Sie noch Interesse haben, diese geführte Besichtigung im «l'ancien pénitencier de Sion» anzuschauen. Das Thema dieser Ausstellung: das Land aus der Sicht der Stadt. Die Werke, die dort ausgestellt sind, zeigen ein Wallis, wie es früher einmal war mit den Traditionen. Diese Bilder wurden vornehmlich in die Deutschschweiz, also ausserhalb des Kantons Wallis verkauft, um damit in der Deutschschweiz zu zeigen, wie idyllisch das Wallis ist. Und das hat doch eine gewisse Parallele zur heutigen Zeit, wenn man uns im Wallis einen bisschen das idyllische Wallis erhalten will und nicht die Moderne zuspricht. Also melden Sie sich bitte noch an.

Nun kommen wir zur Tagesordnung und ich bitte Sie, ein bisschen mehr Silentium zu halten.

1. ELECTION
d'un juge cantonal suppléant
WAHL
eines Ersatzrichters beim Kantonsgericht
Rapport de la commission de justice /
Bericht der Justizkommission

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Ich beehre mich, Ihnen in meiner Funktion als Präsident der Justizkommission, Herrn **Fernando Willis** als Kandidaten für den Posten eines Ersatzrichters am Walliser Kantonsgericht vorzuschlagen.

Die Justizkommission hat sich ihrer Linie treu dafür entschieden, Ihnen trotz einem für einmal ein bisschen knapperen Resultat nur jenen Kandidaten vorzuschlagen, der das bessere Ergebnis erzielt hat. Aus Sicht der Justizkommission ist dies nämlich der einzige und auch der richtige Weg, um die für die Justiz so wichtige Qualität, die Entpolitisierung voranzutreiben.

Im durchwegs standardisierten und objektivieren Verfahren werden zwischenzeitlich alle Kandidatinnen und Kandidaten durch die Justizkommission angehört und die Bewerbungsunterlagen studiert.

Es ist mir, wie gesagt, eine Ehre, Fernando Willisich nochmals kurz vorzustellen – dies obwohl die Meisten von Ihnen bereits unseren Bericht im Detail gelesen haben.

Fernando Willisich ist 42-jährig, Rechtsanwalt und Notar sowie Partner einer Rechtsanwalts- und Notariatskanzlei in Visp. Zudem verfügt er aufgrund seiner militärischen Tätigkeit – unter anderem am Militärgericht IV – über die nötige Erfahrung im Redigieren von Urteilen und aufgrund eines Studienaufenthaltes in Paris über sehr gute Französischkenntnisse.

Die Justizkommission ist überzeugt, Ihnen, geschätzte Damen und Herren, einen fähigen und sprachgewandten Kandidaten für die Wahl zum Ersatzrichter am Kantonsgericht vorzuschlagen.

Wir danken Ihnen für die Unterstützung des Kommissionsvorschlags.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Gibt es weitere Vorschläge oder Wortmeldungen?

Dies scheint nicht der Fall zu sein.

Aucune autre proposition.

Wir haben also einen Kandidaten für diesen Posten. **So können wir diese Wahl als stille Wahl durchführen und damit wäre Herr Fernando Willisich gewählt.**

Wir können auch gleich zur **Vereidigung** kommen.

Ich bitte Herrn Willisich, in den Saal zu kommen.

Die 1. Vizepräsidentin wird nun die Vereidigungsformel vorlesen.

(...)

(Siehe Art. 20 des Gesetzes über die Gerichtsbehörden.)

Ich gratuliere Ihnen zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Erfolg und Befriedigung bei der Ausübung dieses Amtes. Ich danke Ihnen für Ihr Engagement für den Kanton Wallis. Besten Dank!

(Applaus)

Première lecture

2. DECRET

concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques

Erste Lesung

DEKRET

betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen und Vereinbarungen über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte öffentlicher Gewässer

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition 1 du groupe PDCB par le député Nicolas Voide (pas développée):

Proposition 2 du groupe PDCC par le député David Théoduloz (pas développée):

Vorschlag 3 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Rieder (nicht entwickelt):

Vorschlag 4 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

A l'alinéa 1 litera a, il y a quatre propositions d'amendement émanant des groupes PDCB, PDCC, CVPO et CSPO, soit d'ajouter: «en prenant en compte les droits des communautés concédantes».

La commission vous recommande d'accepter ces amendements aux motifs que la future stratégie énergétique en matière de forces hydrauliques du canton doit et devra tenir compte des communautés concédantes.

Par «communautés», il faut entendre non seulement les communes mais aussi le canton.

Cet amendement correspond au message du Conseil d'Etat ainsi qu'à l'esprit de la motion Coudray et Rossier pour la commission économie et énergie.

La commission entend également clairement spécifier que cet amendement ne fige aucune solution et que tous les modèles, sans a priori, devront être étudiés.

C'est à cette condition que la commission a accepté l'amendement par 10 voix pour, zéro contre et 3 abstentions.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Cet ajout, comme l'a dit le rapporteur, confirme le droit actuel qui, semble-t-il, n'a pas de conséquence pour les discussions futures.

Comme cet ajout fait plaisir à la majorité de ce Parlement, on ne combattra pas cet amendement.

Cependant, si je relève les propos tenus par le député (suppl.) Gilbert Truffer hier, la hache de guerre est quand même, je ne dirai pas à portée de main mais sous l'oreiller.

Der Präsident:

Also Sie verlangen keine Abstimmung? Das ist korrekt.

Danke für Ihre Bemerkung. Der Artikel 1 ist also nicht bekämpft.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Ich möchte dies nochmals hier unterstreichen: Diese Änderung soll kein Präjudiz für irgendwelche Partner schaffen. Sie soll aber auf die bestehende Gesetzesgrundlage hinweisen und letztendlich alle Türen für die Lösungsfindung der Walliser Energiezukunft offen lassen.

Wichtig scheint hier letztendlich, dass wir mit dem Dekret eine Grundlage bzw. ein Zeichen nach innen (gegen das Wallis hin als einiges Wallis) und gegen aussen schaffen bzw. setzen, damit wir geeint die Energiezukunft des Wallis gestalten können.

Wir wollen damit Ruhe schaffen, nicht mit der Idee 3 Jahre zuzuwarten, sondern damit konkret die strategischen Visionen und Zielsetzungen, welche im Energiestrategiepapier «Wasserkraft 2050» festgelegt wurden, verfolgt werden können.

Fortan müssen konkrete Gespräche mit den verschiedenen Partnern geführt werden, um die Basis der neuen Gesetzesgrundlage schaffen zu können.

Wir dürfen und wollen im Moment keine Türen zuschlagen. Es braucht alle Betroffenen am selben Tisch: die konzidierenden Gemeinden wie auch das übrige Gemeinwesen, der Kanton, die EVU, die Forces Motrices Valaisannes und alle weiteren Partner.

Diese Stossrichtung wurde letztendlich von allen Kommissionsmitgliedern einhellig begrüsst.

Ich danke Ihnen.

Article 1, adopté avec l'adjonction identique proposée par les groupes PDCB, PDCC, CVPO et CSPO à l'alinéa 1 litera a.

Article 2, adopté.

Article 3

Vorschlag 5 der ADG-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer (durch Grossrat Jean-Henri Dumont):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 5

La commission vous recommande de refuser cet amendement du groupe ADG.

En effet, plus de 90% des installations de production sont au-delà de 10 MW; il n'y a qu'un très faible pourcentage entre 3 et 10 MW (peut-être 3 à 4% des installations).

En dessous de 10 MW, les installations n'auront donc aucune influence sur la stratégie du canton.

Le choix d'une limite à 10 MW résulte d'une harmonisation avec la RPC qui pose la même limite.

De toute façon, il sied de rappeler que les installations de moins de 10 MW sont soumises à homologation et donc au contrôle de l'Etat.

Ne pas baisser cette limite est aussi un signal envers les communes qui pourraient avoir des projets de cette taille-là en les incitant à investir.

Enfin, la commission est d'avis qu'il ne faut pas supprimer la date du 7 mars 2012. En principe, les textes législatifs ne doivent pas prévoir de rétroactivité. Toutefois, celle-ci est possible seulement à la condition qu'une date soit fixée. Le 7 mars 2012 correspond à la décision du Conseil d'Etat.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous recommandons de refuser cet amendement.

Au vote, la commission a pris une position contre par 11 voix, 2 pour et zéro abstention.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

D'abord, je tiens à remercier le rapporteur et le président de la commission pour le point précédent, soit d'avoir bien précisé ce que nous avons négocié et discuté dans la commission pour qu'il n'y ait pas de confusion et que, par l'ajout proposé par les groupes PDC, d'avoir bien précisé qu'il n'y aurait aucune conséquence pour la suite des travaux et qu'on n'utiliserait pas cet ajout pour essayer de limiter le débat global sur les stratégies à avoir concernant l'hydroélectricité valaisanne. C'est à cette condition d'ailleurs qu'il nous semblait important de montrer déjà à ce stade-là une certaine unité et puis une certaine capacité au compromis parce qu'il sera important d'essayer de trouver une solution d'un compromis pour tous les groupes et d'être unis sur cette question notamment dans nos rapports au niveau hors canton.

Concernant l'article 3, je précise quand même, par rapport à ce qu'a dit le rapporteur, qu'en commission, le député (suppl.) Gilbert Truffer qui était présent et qui a déposé cette proposition avait renoncé à la deuxième partie de la proposition, c'est-à-dire à biffer les éléments concernant le délai de l'effet rétroactif.

Donc, la question qui se posait pour nous n'était plus que la question d'exclure du champ d'application de ce décret les aménagements hydroélectriques de puissance théorique moyenne brute n'excédant pas 3 MW.

Pourquoi avons-nous fait cette proposition?

Même s'il ne s'agit que de 3 à 4% des installations, il ne s'agit quand même pas de petites installations. En effet, 3 à 10 MW, cela représente l'électricité d'environ 2'000 à 6'000 ménages. Ce n'est donc pas petit car cela représente plus que certaines communes, voire certains groupements de communes. Donc, ce sont quand même déjà de gros projets par rapport à cela.

Nous, ce que nous souhaitons, pour être clair, pour que ce moratoire soit réellement efficace, il nous semblait important qu'il ne soit pas limité seulement au-dessus de 10 MW mais nous souhaitons que cette limitation soit portée jusqu'à 3 MW afin que le signal soit très clair dans ce décret.

Je vous remercie pour votre attention.

Herr Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Ich bin nicht gleicher Meinung wie mein Kollege Dumont. Und ich bin auch nicht gleicher Meinung wie Gilbert Truffer, der möchte, dass man die Bruttoleistung auf maximum 3 Megawatt heruntersetzt.

Lassen wir doch den Konzessionsgemeinden ein wenig Spielraum. Passen wir uns doch dem an, was auch in den KEV-Regeln steht. Setzen wir eine Zeichen, dass wir Kompromisse eingehen wollen. Lehnen Sie den Antrag ab und lassen wir den Gemeinden den nötigen Spielraum.

Ich danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Die Definition der mittleren Bruttoleistung von 10 Megawatt basiert analog der Grenze für die kostendeckende Einspeisevergütung (KEV) – das mal nur als Definition, wieso man auf diese 10 Megawatt kam.

Im Moment sind für Kraftwerkanlagen zwischen 3-10 Megawatt nach dem 7. März 2012 keine Konzessionsgesuche eingegangen. Zudem muss drauf hingewiesen werden,

dass dieser Leistungsbereich zwischen 3-10 Megawatt, bezogen auf die bestehenden Walliser Kraftwerke, nur etwa 3-4% der Walliser Wasserkraftproduktion ausmacht.

Falls ein Konzessionsgesuch in den nächsten 3 Jahren (heisst während dieser Dekretsphase) eintreffen sollte, hat der Kanton immer noch die Möglichkeit nach Artikel 20 des Wasserrechtsgesetzes dieses abzulehnen, wenn es nicht den unter dem Artikel 1 des Dekrets definierten Bestimmungen unterliegt. Grundsätzlich werden so oder so alle Gesuche auf ihre Homologation hin überprüft. Es sind also genügend Kontrollmechanismen vorhanden.

Eine Reduktion von 10 auf 3 Megawatt könnte in der Energiedebatte ein Affront gegenüber den Gemeinden in ihrer Souveränität sein. Wir wollen hier aber sicher nicht eine Debatte mit den Gemeinden auslösen, denn diese brauchen wir, um die gemeinsame Lösung der Zukunft zu finden. So gesehen sollen sie die Möglichkeit zur Stellung von Konzessionsgesuchen bis zu einer mittleren Bruttoleistung von 10 Megawatt nach wie vor haben.

Deshalb hat die Kommission mit 11 zu 2 Stimmen entschieden, dass wir diese 10 Megawatt belassen sollen.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je peux rassurer le groupe ADG concernant l'homologation des concessions qui sont octroyées par les communes entre 0 et 10 MW. Là aussi, le Conseil d'Etat veillera à ce que les principes édictés dans ce décret soient aussi appliqués dans le sens de dire, finalement, on ne laissera pas partir cette énergie, même produite par ces installations, hors canton, c'est-à-dire la majorité devrait rester justement dans les mains des communautés publiques valaisannes.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Au vu des explications du président de la commission et du chef du département, nous **retirons** notre proposition.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Der Vorschlag wurde also zurückgezogen und entfällt damit. Wir brauchen nicht abzustimmen.

Article 3, adopté.

Articles 4 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Lassen Sie mich nochmals ausholen und den einheitlich vom Gesamtstaatsrat beschlossenen und getragenen Aktionsplan, welcher in 5 Etappen umgesetzt werden soll, erklären.

Die erste Phase: «Vision und Ziele» und «Verabschiedung Vorgehensplan» wurden mit der Veröffentlichung des Strategiepapiers 2050 im Juni letzten Jahres bereits erreicht.

Nun wird bereits heute die zweite Phase «das Dekret» verabschiedet und somit abgeschlossen. Ein weiterer Meilenstein liegt somit hinter uns.

Die dritte Phase betrifft die Eignerstrategie des Kantons bezüglich der Forces Motrices Valaisannes und die Strategie Forces Motrices Valaisannes mit Blick auf Heimfallmodelle. Diese Phase wurde bereits rollend in Angriff genommen und steht nächstens vor dem Abschluss. Hierzu kann uns vielleicht der Staatsrat noch etwas sagen.

Flankierende Vorbereitungsmaßnahmen, Hearings, ökonomische und juristische Analysen des Wasserkraftpotentials, Berechnungsmodelle etc. betreffen die vierte Phase und können nun ebenfalls angegangen werden.

Daraus soll sich in der fünften Phase der Richtungsentscheid «Heimfallmodell» mit der entsprechenden neuen Gesetzesgrundlage ergeben.

Das Projekt Energiezukunft Wallis schreitet klar voran.

Wir müssen aber den Energiekontext ebenso auf internationaler Eben führen. Es kann nicht sein, dass die Entwicklung der deutschen Subventionspolitik zugunsten der Wind- und Solarenergie zu einer Entwertung der Wasserkraft, bezogen auf unsere Pumpspeicherkraftwerke, führt.

Auf nationaler Ebene wurde bekanntlich der Atomausstieg beschlossen. Einerseits kann dies zu einer Aufwertung unserer Wasserkraft führen, andererseits sind vor allem die grossen Elektrizitätsgesellschaften sprich Konzessionäre davon betroffen. Ihnen drohen zukünftig grosse Energieerzeugungsverluste, was ihr Interesse an unserer Wasserkraft vergrössert (ich weise auf das Postulat Gasche hin).

Im Kanton Wallis kann die politische Debatte nun erst richtig stattfinden. Ziel ist es, eine einheitliche Walliser Lösung zu finden, so dass alle am gleichen Strang ziehen.

In diesem Kontext zeigt dieses Dekret seine Wichtigkeit. Es ist ein Beweis der geschlossenen Einheit nach innen und ein Zeichen gegen aussen, um Zeit zu bekommen, so dass wir geeint die Energiezukunft des Wallis gestalten können.

Wir können und müssen nun konkret diese wichtigen Verhandlungen gemeinsam unter den Betroffenen führen, um mit den konzidierenden Gemeinden, dem übrigen Gemeinwesen, dem Kanton, den EVU, der Forces Motrices Valaisannes und allen weiteren Partnern konstruktiv zu einer bestmöglichen Lösung für alle zu gelangen.

Das oberste Ziel bleibt die Wahrung der sicheren Versorgung des Wallis sowie ein optimales Produktions- und Wertschöpfungspotential mit dem Verbleib des Grossteils der Erträge im Kanton Wallis unter Berücksichtigung der bestehenden Rechte und der Interessen aller Partner.

Um dieses Zeichen nach aussen festzulegen, wurde in der Kommission einstimmig beschlossen, das Geschäft schlank und klar **in nur einer Lesung zu behandeln**. Deshalb stelle ich diesen Antrag an Sie.

In diesem Sinne danke ich bereits im Voraus allen Fraktionen im Namen der Kommission für die hoffentlich geschlossene Abstimmung in der Befürwortung des vorliegenden sehr wichtigen Geschäfts.

Die heutigen und zukünftigen Bewohner unseres Kantons werden es Ihnen verdanken.

Danke.

Le décret concernant l'approbation de certaines dispositions et conventions communales relatives à l'utilisation des forces hydrauliques des eaux publiques est adopté par 120 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Was Sie heute hier und jetzt entschieden haben, ist ein klares Zeichen, dass Sie alle Ihrer Verantwortung bewusst sind, dass wir hier in diesem schwierigen Dossier wirklich einen ersten wichtigen Schritt nehmen und auch ein Signal nach aussen geben, dass man hier eben eine Lösung finden will, die über alle Parteigrenzen hinweg wirklich die Lösung sein wird, die für das Wallis wichtig sein wird für die wirtschaftliche Zukunft. Ich möchte Ihnen dafür danken. Es ist ein ermutigendes Zeichen. Es ist ein Zeichen auch des Vertrauens, dass Sie dem Staatsrat entgegen bringen.

J'aimerais clairement dire que ce n'est pas une pause de réflexion; il ne faut pas continuer à transporter ce message que c'est une pause de réflexion. Non, on va utiliser ce décret pour qu'il n'y ait pas d'autres stratégies qui soient mises en place pour court-circuiter la solution que, ensemble, nous voulons construire dans cette phase, qui est maintenant la phase déterminée par le décret des trois années. On va travailler et on va avancer par étapes à un rythme accéléré.

On est bientôt aussi prêt pour présenter la stratégie du propriétaire pour les Forces Motrices Valaisannes, quel rôle cette société doit prendre dans la future stratégie énergétique ou politique énergétique du canton? C'est une pièce angulaire dans toute cette structure. C'est pour cela qu'il faut avancer par étapes, à un rythme élevé, à un rythme structuré avec des modules. Et là, on a pris le rythme.

Alors, ce n'est pas un arrêt des travaux mais c'est le début d'un travail avec acharnement pour réussir le défi de présenter aux Valaisannes et aux Valaisans une solution qui va faire avancer ce canton.

Alors merci pour ce signal encourageant que vous avez donné par ce vote magnifique. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort noch einmal an den Kommissionspräsidenten.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Abschliessend danke ich nochmals allen Kolleginnen und Kollegen für dieses geeinte und klare Zeichen und ebenso auch das klare Votum mit keiner Gegenstimme und keinen Enthaltungen. Heute wurde ein wichtiger Meilenstein in der Walliser Energiepolitik gesetzt. Wie gesagt, jetzt können und müssen wir zusammen konstruktiv in die richtige Richtung gehen.

Ich danke ebenfalls allen Kommissionsmitgliedern für die spannenden und teilweise emotionsgeladenen, aber bereichernden Diskussionen. Ich danke dem Departementvorsteher, Herrn Staatsrat Jean-Michel Cina, seinem Dienstchef Moritz Steiner, seinen juristischen und wirtschaftlichen Mitarbeitern Robin Mitterdorfer und Grégoire Largey für die technische Unterstützung und unserem Rapporteur Frédéric Delessert. Danke.

Der Präsident:

Ich komme noch zu einem weiteren Antrag. **Die Kommission hat vorgeschlagen, dieses Dekret in einer Lesung durchzuführen.**

Es gibt keine Wortmeldung und wir werden nun abstimmen.

La lecture unique est acceptée par 121 voix.

Première lecture

3. LOI sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires

Erste Lesung GESETZ über den Bevölkerungsschutz und die Bewältigung von besonderen und ausserordentlichen Lagen

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Président: Claude-Alain Richard /Rapporteur: Sébastien Roh*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

Article 8

Proposition 1 du groupe PDCC par le député Pascal Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 1

Cette proposition du groupe PDCC, déposée par le député Pascal Rey, a été refusée par la commission par 7 voix contre 4 et zéro abstention, estimant que la précision concernant la subordination était importante afin d'éviter des conflits entre le chef d'intervention et le chef d'état-major.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Je prends bonne note de la position de la commission en ce qui concerne notre amendement. Je la comprends comme une volonté de clarification des compétences de chacun et de la hiérarchisation nécessaire des fonctions au sein des états-majors.

Si je comprends cette volonté qui repose sur une vision idéale, je ne renonce, toutefois, pas à cet amendement pour les raisons suivantes qui se veulent non pas idéales mais pratiques:

Comme expliqué lors de l'entrée en matière, la fonction de chef d'intervention au sein de l'état-major est aujourd'hui fixée par son cahier des charges qui relève de l'autorité communale. Or, certaines communes ou groupements de communes, et non des moindres puisque je peux citer celle de Crans-Montana, celle de Sion et celle de Monthey, ces communes intègrent le chef d'intervention à leur état-major où il devient parfois lui-même le chef de l'état-major mis sur pied car il est au bénéfice d'une formation dans les secours avérée et régulièrement exercée. Le chef d'intervention est donc intégré à l'état-major et non pas subordonné à celui-ci, comme le prévoit la commission.

Pour tenir compte de l'existant, il nous semble plus prudent que ce Parlement accepte notre amendement.

Dans de nombreuses interventions, le chef d'intervention deviendrait même subordonné à lui-même puisque, au titre de chef de sécurité communal, de chef du service du feu ou de la protection civile, il occupera peut-être également le poste de chef d'état-major.

Nous insistons pour que le passage de témoin entre le chef d'intervention et le chef d'état-major soit optimisé et non limité à une passation simple et abrupte de la responsabilité, dès lors que l'état-major est mis sur pied.

J'interpelle doublement M^{me} la conseillère d'Etat:

- premièrement, pour connaître la position de son département qui devrait être conscient et informé des disparités de fonctionnement actuelles et
- deuxièmement, pour lui demander si la deuxième commission qui traitera de l'objet pourrait obtenir pour ses travaux le projet d'ordonnance qui accompagnera cette loi.

Nous sommes, en effet, persuadés qu'une certaine souplesse devrait être conservée à cet article, en laissant ensuite le soin à l'ordonnance et au règlement communal de clarifier l'intégration et la subordination éventuelle du chef d'intervention. Ils pourront le faire alors de façon optimale, selon les compétences des intervenants, en tenant compte des disparités communales qui existent aujourd'hui et dont il ne peut pas être fait simplement abstraction.

Par ce biais-là, sera tout de même assurée tant la hiérarchisation des fonctions que nous ne remettons pas en cause comme nous ne remettons pas en cause la subordination du chef d'intervention et du chef d'état-major à l'autorité communale, respectivement cantonale.

Merci des précisions de M^{me} la conseillère d'Etat ou du président de la commission et de votre soutien, cas échéant, au maintien de l'amendement du groupe PDCC que je vous prie de bien vouloir soutenir.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Quelques mots sur cet amendement

Dans les faits, il s'agit d'un faux débat. Par principe, une personne qui intègre une structure préétablie et dont les fonctions et responsabilités ont été préalablement définies par l'autorité politique compétente est automatiquement subordonnée à la hiérarchie en place. Ce serait le cas ici d'un chef d'intervention en regard d'un chef d'état-major de conduite qui ne serait pas la même personne.

Toutefois, la commission, à une large majorité, a souhaité maintenir le texte initial et ce par souci de clarté et afin d'éviter toute ambiguïté lors d'un événement. En effet, les futurs lecteurs de cette loi ne seront pas forcément tous juristes. Il a paru nécessaire à la commission de mentionner plus précisément le sens d'une intégration au sein d'un organe de conduite. Dans tous les cas, il ne saurait y avoir deux chefs pour une même mission.

La commission maintient donc la formulation initiale et je vous incite, Mesdames et Messieurs les députés, à la soutenir. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Herr Rey, Sie erwarten eine Antwort von mir. Ich kann Ihnen das ganz einfach sagen: Wir haben diesen Text so vorgeschlagen, dass es ganz klar ist. «...integriert und

unterstellt (subordonné)» ist unsere Fassung. Die Kommission hat jetzt dieser Fassung zugestimmt. Ich denke bei einem ausserordentlichen oder besonderen Ereignis muss man wissen: Wer ist der Chef und wer befiehlt? Da muss man handeln; da muss Klarheit sein.

In dem Sinn bevorzugt der Staatsrat natürlich seine Version und wenn Sie auf die Verordnung angesprochen haben, die liegt im Entwurf sicher vor bis zur zweiten Lesung und es gibt uns dann auch die Möglichkeit, in der Verordnung noch genauer zu präzisieren was wir meinen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Halten Sie an der Abstimmung fest, Herr Rey? Jawohl!

Also kommen wir zur Abstimmung.

Par 68 voix contre 47 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 1 du groupe PDCC défendue par le député Pascal Rey.

Article 8, adopté avec la proposition 1 du groupe PDCC à l'alinéa 2.

Article 9

Proposition 2 du groupe PDCC par le député Pascal Rey (pas développée):

Proposition 3 de la députée (suppl.) Madeline Heiniger, ADG (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

La proposition 2 du groupe PDCC et la proposition 3 de la députée (suppl.) Madeline Heiniger sont identiques.

La commission a **accepté** ces propositions par 10 voix et une abstention.

Elle est revenue sur sa décision prise lors du débat final de ses travaux préparatoires afin d'être cohérente avec les modifications apportées aux articles 10 et 11, et de garantir ainsi le respect de la hiérarchie.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Das Wort wird nicht verlangt.

Damit sind die beiden Änderungen im Sinne der Kommission angenommen.

Article 9, adopté avec les propositions identiques 2 et 3 à l'alinéa 4 lettre b acceptées par la commission.

Articles 10 à 46, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

A l'issue de cette première lecture, le groupe PDCC relève la qualité du travail du département et de la commission.

On n'est que difficilement prêt à affronter l'imprévisible. La nature garde, hélas!, un potentiel de destruction lorsqu'elle se déchaîne toujours supérieur à la force et à l'intelligence des hommes.

Le Valais est à lui seul un éden où la nature peut exprimer tout son potentiel, qu'il puisse être exploité comme au travers de la force hydroélectrique qui nous a occupés ce matin ou qu'il doive être maîtrisé comme lors des multiples interventions dans le cadre de la correction du Rhône en cours.

Il peut arriver, toutefois, que nous nous trouvions confrontés à des avalanches que nul ne pouvait prévoir, comme ce fut le cas à Evolène, ou à des débordements que nulle digue ne saurait contenir.

Les risques sismiques restent l'épée de Damoclès que le Valais doit intégrer à son développement et aux normes de son patrimoine bâti ou à bâtir.

Prévoir ces risques, les contenir dans des mesures acceptables, les prévenir tant que faire se peut, telles seront les missions des états-majors communaux qui en seront chargés. Le pourront-ils toujours alors que leurs ressources sont parfois limitées?

Nous nous interrogeons encore, Madame la conseillère d'Etat, et souhaitons que chaque commune de ce canton, que chaque citoyen ou chaque hôte de notre canton puissent, cas échéant, bénéficier des réflexions en cours et des mesures qui seront prises pour lutter contre les éléments naturels, pour faire face aux situations extraordinaires.

Le groupe PDCC accepte la loi telle qu'issue des débats de première lecture et relève avec satisfaction que ses amendements ont pu trouver grâce auprès du Parlement.

Le groupe PDCC rappelle et insiste également qu'il ne soutiendra le regroupement physique des centrales d'alarme qu'à la condition exclusive que le principe d'une séparation claire des appels sanitaires des autres appels d'urgence soit rigoureusement appliquée. Les engagements du Conseil d'Etat en la matière ont été entendus.

Il appartiendra également à la deuxième commission de se pencher sur les compétences requises pour les répondants d'une centrale unique qui regrouperait les centrales du feu et de la police. La professionnalisation des secours démarre dès réception de l'appel et cette réception devra être à la hauteur par des répondants professionnels.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de collaborer dans le cadre de la deuxième lecture à la finalisation d'une loi nécessaire qui doit être avant tout fonctionnelle, applicable et tenir compte des contingences locales dans son application, soit de la qualité de chacun des intervenants et de leur optimisation. Merci de votre attention.

Mme la députée Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Eh bien!, non, il n'y a pas que l'UDC qui considère que les questions posées lors de l'entrée en matière de ladite loi n'ont pas trouvé réponse. Le groupe PLR est également insatisfait.

En effet, le groupe PLR constate, d'une part, qu'une partie de ses interrogations n'a pas été traitée et, d'autre part, que les questions traitées par la cheffe du département ont été mal interprétées et ses réponses ne correspondent pas au contenu des questions soulevées.

De ce fait, le groupe PLR réitère ses questions, à savoir:

- qui décide au moment des faits que l'on se trouve en présence d'un événement ordinaire ou particulier?

- au sujet de l'article 5 alinéa 4, lorsqu'une commune n'est pas touchée par l'événement, elle doit mettre à disposition les moyens publics en personnel et en matériel gratuitement. Les communes sont-elles d'accord avec ces exigences?
- toujours à l'article 5 alinéa 5, qu'entend-on par frais considérables et quelle part pourrait demander une petite commune voisine à une grande ville?
- en ce qui concerne l'organisation cantonale de conduite, quel soutien pourront attendre les petites communes en cas d'événements ordinaires néanmoins importants?
- pour les communes proches de l'aéroport de Sion, que ce soit lors d'une manifestation ou d'une utilisation régulière de celui-ci, des études d'intervention et de partage des responsabilités ont-elles été faites en cas de crash d'un aéronef d'une certaine importance sur une zone d'habitations relativement dense nécessitant des moyens extraordinaires?

Nous demandons donc que la commission de deuxième lecture se penche sur nos interrogations et qu'elle nous fournisse des réponses concrètes et précises.

Le groupe PLR accepte le projet de loi tel que présenté en première lecture avec les remarques précitées.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich habe festgestellt, dass Sie alle zufrieden sind mit dem Projekt der ersten Lesung. Sie erwarten mehrere Antworten anlässlich der zweiten Lesung.

Ich muss allerdings sagen, es erstaunt mich schon, dass Sie da nicht mehr Anträge hinterlegt haben, was Sie eigentlich wollen oder was nicht beantwortet wurde.

Ich habe Ihnen erklärt, was das mit den Gemeinden heisst. Wenn Sie das noch ausdefinieren wollen Frau Arlettaz, das überlasse ich Ihnen, was Sie sich vorstellen, aber ich denke, wir haben nicht jeden Tag eine Katastrophe und es sind immer spezielle Ereignisse und man muss auch situativ schauen, was das heisst, was das für eine kleine Gemeinde heisst. Und dass in dieser Situation der Staatsrat diese Gemeinde unterstützen kann, scheint mir normal.

Was die Einsatzzentrale betrifft, dort möchte ich ganz klar sagen, wir sind im Moment am Studieren des Projekts. Wenn das vorwärts geht, gibt es einen Beschluss im Grossen Rat. Es ist hier der Grosse Rat, der über diese Erneuerung der Einsatzzentrale der Polizei beschliessen kann. Er kann auch beschliessen, ob man eine gemeinsame Zentrale will unter einem Dach. Es ist immer der Grosse Rat. Im Gesetz haben wir nur einen allgemeinen Satz eingefügt und es wäre ja wirklich schade, wenn das Gesetz nicht vorwärts gehen kann, nur weil die Frage der Zentrale oder der Zentralen nicht geklärt ist.

Wie gesagt, die Verordnung liegt im Entwurf dann vor für die zweite Lesung und ich denke es ist gut, dass wir dann noch diese Fragen, die Sie gestellt haben, vertiefen, aber dann müssen Sie sich auch wirklich klarer äussern, was Sie eigentlich wollen oder nicht.

Ich danke den Kommissionsmitgliedern und dem Präsidenten für die Arbeit und bin sehr zuversichtlich für die zweite Lesung.

La loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires est adoptée par 111 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Je tiens à remercier la cheffe du département, M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, les collaborateurs du département, M. Nicolas Moren, chef du Service de la sécurité civile et militaire, M. Claude-Alain Roch, chef de l'Office cantonal de protection de la population, M^{me} Anne-Laure Zufferey Terrettaz, collaboratrice scientifique, le rapporteur de la commission, le député Sébastien Roh, M^{me} Benoîte Moulin du Service parlementaire ainsi que tous les membres de la commission de la sécurité publique pour leur engagement et le sérieux du travail effectué.

Merci de votre attention.

Deuxième lecture

4. LOI sur le droit de cité valaisan (modification)

Zweite Lesung

GESETZ über das Walliser Bürgerrecht (Änderung)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION*

Président: Jean-Daniel Bruchez / Rapporteuse: Géraldine Arlettaz-Monnet (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994

Article 1bis, adopté.

Article 3

Proposition 1 du groupe ADG par la députée (suppl.) Madeline Heiniger (pas développée):

Proposition 2 du groupe PDCC par la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud (pas développée):

Proposition 3 du groupe PDCB par le député Pascal Nigro:

Proposition 4 du groupe PLR par le député Bernard Rey (par le député (suppl.) Philippe Nantermod):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

Mme la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, rapporteuse:

Quatre propositions.

La proposition 1 du groupe ADG est retirée au profit de la proposition 3 du groupe PDCB.

La proposition 2 du groupe PDCC est retirée au profit de la proposition 3 du groupe PDCB.

La proposition 3 du groupe PDCB est acceptée par la commission par 3 pour, un contre et 3 abstentions.

La proposition 4 du groupe PLR est refusée par la commission par 8 contre, 4 pour et zéro abstention.

La collectivité publique la mieux placée pour apprécier l'intégration et vérifier l'exigence de bonne conduite est la commune. Dès lors, le principe même d'une résidence prolongée dans la commune doit être retenu.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

D'une manière générale et c'est valable pour les deux amendements, nous estimons que l'on ne doit pas encourager la mobilité dans ce domaine. Alors, sous cet angle, la proposition 4 du groupe PLR nous semble devoir être clairement refusée.

Quant à la proposition 3 du groupe PDCB, qui propose dans le fond une sorte de dérogation, nous estimons que la disposition actuelle est suffisante dans la mesure où elle comporte quand même les deux mots «en principe». Alors, dans les cas où on estime qu'il y a un motif légitime d'avoir changé de domicile, et ça existe pour des gens qui ne cherchent pas à déjouer les contrôles ou qui ne sont pas des espèces de nomades, eh bien!, dans ces cas-là, nous estimons qu'une application de ces deux mots «en principe» est suffisante pour tenir compte de ces situations.

Nous vous proposons ainsi de rejeter également la proposition 3 du groupe PDCB.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Pour obtenir la nationalité par naturalisation ordinaire, la loi fédérale impose certains critères stricts: le demandeur doit avoir vécu douze ans en Suisse, être intégré à la communauté suisse, s'être accoutumé au mode de vie et aux usages suisses, se conformer à l'ordre juridique suisse et ne pas compromettre la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse.

A ces critères s'ajoute cette exigence cantonale, celle d'avoir passé les trois dernières années qui précèdent la requête dans la commune de domicile et y rester domicilié durant la procédure.

Les critères d'octroi de la nationalité par naturalisation ordinaire évoluent au fil du temps. Les conditions exigées pour obtenir le passeport à croix blanche varient au gré des changements dans la société.

Je milite pour des conditions fermes mais des conditions justes.

Chers collègues, les temps changent. Déménager n'est pas un signe de légèreté ou de manque d'intégration. De nombreuses personnes qui se naturalisent sont jeunes, ont entre 20 et 30 ans, et les raisons qui les poussent à déménager sont multiples mais montrent plutôt un signe d'intégration: mise en ménage, nouveau travail, nouvelle formation ou séparation malheureusement, et quand ce n'est pas simplement la crise du logement qui les pousse à changer de commune – cela est un cas particulièrement fréquent chez les jeunes.

J'ai pris connaissance cette semaine encore du cas d'un couple qui, après avoir construit un immeuble, a déménagé dans une commune limitrophe et se voit contraint de recommencer toute la procédure.

Nous-mêmes députés encourageons cette mobilité par nos multiples décisions en matière de transport, d'aménagement du territoire ou de formation. Soyons logiques: admettez-le, vivre dans une commune durant trois ans ne permet généralement plus, à l'heure actuelle où nos villes comptent des habitants par milliers, voire par dizaines de milliers, d'affirmer à la lecture d'un nom que tel ou tel est ou n'est pas intégré. Et lorsque ce serait le cas, un simple coup de fil aux autorités précédentes est facile, peu bureaucratique et arrange tout le monde.

Chers collègues, la naturalisation est un acte politique fort. Des conditions sévères sont particulièrement justifiées, mais la naturalisation ne doit pas non plus devenir un bizutage.

Ayons le courage d'admettre qu'en 2012, déménager ne doit pas fermer les portes de la naturalisation pour une personne qui remplit toutes les conditions et supprimons cette exigence désuète.

Je tiens à préciser quand même que la plupart des cantons ont supprimé cette condition d'habiter dans une commune complètement, et cela n'a posé aucun problème parce que les autorités ont une marge de manœuvre dans leur prise de position.

Quant à l'autre proposition retenue par la commission, elle me paraît être une véritable usine à gaz. Pourquoi un seul déménagement permis? Pourquoi pas deux? Il n'y a rien qui permet de justifier cela. Nous avons les moyens de vérifier l'intégration d'une personne. Nous le faisons. Nos autorités le font. Ne mettons pas des conditions non nécessaires.

Je vous invite pour cela à soutenir la proposition 4 du groupe PLR et à faire une loi sur le droit de cité qui soit moderne et qui n'ajoute pas des conditions inutiles.

Merci beaucoup.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Pour revenir sur les mots qui ont été dits sur «en principe» qui devrait suffire pour que les gens puissent déménager, je ne reprendrai pas l'argumentation de mon collègue Philippe Nantermod que je partage tout à fait, mais pour dire que, au niveau pratique, nous avons pu le constater dans la commission des naturalisations, les mots «en principe» ne sont, apparemment, pas toujours suffisants puisque plusieurs personnes ont vu leurs dossiers retournés pour se représenter et ont perdu ainsi une année et demie ou deux ans.

Donc, les mots «en principe», pour nous, ne suffisent pas et nous maintenons naturellement l'amendement que nous avons déposé.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Juste deux mots pour dire que je veux bien croire que certaines demandes ont été..., c'est-à-dire qu'on a recalé les candidats par une interprétation, pour certains, excessivement formaliste des termes «en principe». Il faut peut-être voir les motifs. Alors, ce que j'aimerais simplement dire ou répéter ici, c'est que c'est une loi qui concerne la naturalisation et ce n'est pas une loi sur le tourisme.

Tenir compte des réalités modernes, comme le suggère notre collègue Philippe Nantermod, oui, mais pas encourager le tourisme.

La discussion est close.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

J'aimerais juste apporter quelques précisions.

Premièrement, au niveau cantonal, c'est cinq ans et non pas trois ans. Donc, par rapport à une procédure qui devrait commencer après cinq ans, cela veut dire environ deux ans de traitement jusqu'à sept ans avant de pouvoir obtenir la citoyenneté cantonale.

Un autre élément que je trouve très important: notre cher canton et notre chère Confédération ont été construits sur une base essentielle, soit par le bas, les communes, ensuite le canton et enfin la Confédération. Donc, par rapport à cela, je trouve très important qu'au niveau des communes, on puisse traiter puisque c'est en priorité là que vivent les gens.

Alors, pour ma part, j'estime que trois ans avec cette possibilité de changement par rapport à ce qui était apporté et je rappelle encore une fois que ce droit de cité, en deuxième lecture, concernait spécifiquement l'affaire d'introduire les recours; ces autres articles n'ont été traités ni en première lecture ni autrement. Alors, est-ce que la modification de l'article 3 est une première lecture et puis on devrait faire une deuxième lecture? Je ne sais pas.

Mais, en tout cas, je vous encourage à soutenir la proposition de la commission.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Une petite correction matérielle.

Il n'est pas question d'exclure les communes de la décision de naturalisation.

Il est simplement question de savoir si vivre trois ans dans une commune est une condition nécessaire pour pouvoir obtenir la naturalisation.

Si vous regardez les dossiers, vous verrez que la plupart des jeunes qui se font naturaliser ont déménagé, sur une période de sept ans, plusieurs fois, souvent plus d'une fois, pour des raisons simples, soit des questions de prix du loyer, des questions de formation, des questions d'emplois. Dire à ces jeunes qu'ils doivent rester à un endroit, c'est les pousser finalement à ne pas trouver un emploi, à ne pas faire de formation ou à vivre dans un appartement qui ne correspond pas forcément à leurs besoins.

J'ai des collègues avec qui j'ai fait toute l'école, depuis le premier jour d'école, qui sont Italiens, qui demandent la naturalisation aujourd'hui et qui ne peuvent pas l'obtenir simplement parce qu'ils ont déménagé pour leur emploi, pour leur famille, alors qu'ils sont très intégrés. Et à ceux-ci, j'ai envie de dire: venez dans la communauté suisse, il y a assez de garde-fous pour éviter les abus.

Merci beaucoup.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich muss einmal festhalten, diese Revision betrifft ja den Rekurs; wenn jemand einen negativen Entscheid erhält von einer Gemeinde wer den Rekurs behandeln soll.

Während der ersten Lesung wurde dann diese Frage der Wohnsitzdauer, um das Gesuch stellen zu können (wie hoch die sein muss), hinterlegt und angenommen. Der Staatsrat bzw. mein Departement hat eine Umfrage gemacht bei der Vereinigung der Walliser Gemeinden. Und wir haben effektiv drei Varianten befragt: Ob sie an drei Jahren festhalten möchten, ob sie auf ein Jahr die Dauer verkürzen möchten oder ob sie überhaupt einverstanden sind, diese Bedingung abzuschaffen. Die Gemeindevereinigung hat uns eine andere Variante als die bevorzugte Variante geschickt und das ist die, die heute vorliegt, die Herr Nigro auch hinterlegt hat. Ich denke, die Gemeinden sind sehr nahe an den Leuten und wenn die Gemeindevereinigung dies wünscht, ist es auch sehr wahrscheinlich, dass das auch eine gute Lösung ist – wissend, dass der Staatsrat bei der Revision im Jahr 2007 selber eine Variante mit nur einem Jahr hat vorgeschlagen. Aber eben, die Sache ist evolutiv und ich denke, die Gemeinden haben jetzt ihre Meinung gesagt. Jetzt ist es am Parlament zwischen diesen Varianten zu wählen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen also nur zur Abstimmung.

Vorschläge 1 und 2 sind zurückgezogen – entfallen in diesem Fall.

Vorschlag 3 der PDCB-Fraktion wird zum Kommissionsvorschlag.

Dann haben wir den Vorschlag 4 der PLR-Fraktion und dann eben den Antrag von Herrn Jean-Luc Addor gegen den Kommissionsvorschlag zu sein, das heisst, er möchte die Rückkehr zum Originaltext.

Wir stimmen folgendermassen ab: Wir werden nun den Vorschlag zwischen Herrn Addor (Rückkehr zum Originaltext) und der PLR-Fraktion gegeneinander abstimmen.

(...)

Mit 72 Ja, 39 Nein und 6 Enthaltungen haben Sie dem Vorschlag der PLR-Fraktion den Vorzug gegeben.

Wir stellen nun den Vorschlag 4 der PLR-Fraktion gegen den Vorschlag 3 der PDCB-Fraktion (durch die Kommission angenommen).

Par 65 voix contre 49 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 3 du groupe PDCB admise par la commission.

Article 3, adopté avec la proposition 3 du groupe PDCB au chiffre 1.

Article 18

Vorschlag 5 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn:

Proposition 6 du groupe PLR par le député Bernard Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 18:

Mme la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, rapporteure:

Proposition 5

Cette proposition du groupe CSPO a été rejetée par 9 contre, 3 pour et zéro abstention.

La commission a décidé de maintenir sa proposition.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Die CSPO hat es bereits bei der Eintretensdebatte gesagt: Wir sind gegen eine Verkürzung des Rechtsmittelwegs und wir sind auch dagegen, dass man in einer verwaltungsrechtlichen Angelegenheit einen atypischen Rechtsweg begründet. Somit wird das ganze Gesetzssystem für alle Betroffenen umso komplizierter, weil man nicht immer weiss, wer das jetzt zuständig ist.

Es ist noch zu erwähnen, dass im Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege eigentlich klar geregelt ist, wer zuständig ist und welche Fristen usw. gelten und darum ersuchen wir Sie, diesen Antrag anzunehmen.

Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Möchte sich der Kommissionspräsident äussern? Ist nicht der Fall.

Frau Staatsrätin? Auch nicht.

Also stimmen wir über Artikel 18 Absatz 1 neu ab (Vorschlag 5).

Par 97 voix contre 17 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe CSPO défendue par la députée Graziella Walker Salzmänn.

Mme la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, rapporteur:

Proposition 6

Cette proposition du groupe PLR est acceptée par 8 pour, un contre et 3 abstentions.

La commission a accepté cette suppression car le droit de connaître la motivation fait partie du droit d'être entendu, lequel ne peut être limité par une avance de frais.

En 2009, le Grand Conseil a interdit de procéder à la notification d'une décision par rembourse postal. L'exigence d'une avance de frais préalable contredirait ce principe.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

L'exigence d'une avance de frais préalable à la notification des considérants d'une décision ou d'un jugement, c'est quelque chose qui est tout à fait bien connu en droit civil actuel et qui est pratiqué par les tribunaux valaisans. Il n'y a donc rien là qui soit contraire ni au droit d'être entendu ni à quoi que ce soit. Il y a simplement une exigence élémentaire qui est pratiquée dans d'autres domaines aussi. Sous cet angle, dans ce domaine-là, les gens ne seraient ni moins bien ni mieux traités; ils seraient traités comme, par exemple, c'est le cas des justiciables en droit civil. Il n'y a rien là que de très normal.

Je ne comprends pas la position de la commission.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Avec la formulation faite par la commission, le requérant devait payer une somme à définir pour connaître les considérants de la décision. Dès le moment où il les aurait obtenus, c'est cela qui lui aurait permis d'étayer sa défense, son argumentaire pour faire recours auprès du Tribunal cantonal. Pour faire recours aussi auprès du Tribunal cantonal, il devrait payer une avance de frais entre 500 et 1'000 francs. On permettrait donc seulement aux personnes qui ont les moyens de faire recours.

Je crois que nous, les libéraux-radicaux, nous accordons une grande importance – comme d'autres partis au sein de ce Parlement – au droit de cité valaisan et à la croix blanche sur fond rouge. Nous pensons qu'il faut remplir toute une série de conditions pour les obtenir mais c'est justement parce que nous pensons que les valeurs de notre pays sont importantes que nous pensons qu'un recourant peut obtenir les raisons motivant son refus sans avoir à payer.

Merci donc de soutenir notre amendement.

La discussion est close.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Par rapport à ces explications, lors de la première séance de commission, cela n'avait fait pas l'ombre d'un pli puisque ça avait été discuté amplement et, hier, par rapport au traitement des amendements, M. Perrin, chef du Service administratif et juridique, nous a expliqué que, par rapport à la voie juridique, cela n'était pas possible. Et puis, par rapport à ce contexte-là, la demande de rembourse postal peut être de 50 à 500 francs, est-ce qu'il y a aussi, par rapport à cela, après une égalité ou une inégalité de traitement dans les différentes communes, certaines pouvant appliquer 50 francs et d'autres 500 francs pour inciter la personne à faire cette demande?

Voilà les explications que je peux donner.

Je pense que M^{me} la cheffe du département a plus de précisions à apporter sur le sujet.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Diese Abänderung wurde ja gestern intensiv diskutiert. Und was muss man dazu wissen? Wenn die Gemeinde ein Gespräch führt mit der Person, die sich einbürgern will, macht die Gemeinde immer einen Bericht und sie schickt diesen Bericht auch an das Departement. Jetzt, wenn eine abschlägige Antwort erfolgt, kann die Gemeinde nur schreiben: «Ihr Gesuch wurde abgelehnt» und dann müsste die Person bezahlen, um zu wissen, was in diesem Bericht steht und warum das Gesuch abgelehnt wurde. Es ist wirklich eine Ungleichheit, die wir hier einführen und ich denke, es gibt wirklich eine «justice à deux vitesses».

Aus diesem Grund und auch aus juristischen Gründen sehen wir von dem ab und wir denken, es handelt sich effektiv um 10 ablehnende Entscheide pro Jahr, die wir haben. Es ist nicht eine riesige Menge und ich denke, die Leute sollten das Recht haben zu wissen, warum ihr Gesuch abgelehnt wurde. Es sollte nicht eine Frage des Geldes sein, am Schluss dieser Prozedur, ob man es vermag oder nicht vermag, diese Begründung zu erhalten.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich habe eine formelle Berichtigung. Es ist eine summarische Begründung vorgesehen und eine summarische Begründung heisst ganz klar, dass man nicht mit Nein oder Ja antworten kann, sondern kurz und präzise antworten muss, warum ein Gesuch abgelehnt worden ist. Beispielsweise weil zu wenig Sprachkenntnisse da sind, weil die Integration nicht gegeben ist. Also eine summarische Begründung sagt ganz klar, warum das Gesuch abgelehnt worden ist. Die Leistung eines Kostenvorschusses ist demzufolge rechtens und es gibt keinen Grund, hier den Gemeinden eine zusätzliche Aufgabe zuzuhalten, ohne dass die Gemeinden dafür eine Entschädigung erhalten können. Sonst gibt es eine Bevorzugung von Leuten, die das Walliser Bürgerrecht wollen, gegenüber denjenigen, die auf einem anderen Weg der öffentlich-rechtlichen Abteilung ihr Recht suchen. Und das wäre meines Erachtens nicht gerecht.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.

Wir werden den Artikel 18 Absatz 2 abstimmen.

Par 88 voix contre 30, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 6 du groupe PLR admise par la commission.

Article 18, adopté avec la proposition 6 du groupe PLR à l'alinéa 2.

Il, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Bernard Rey, PLR:

Mardi matin, lors de l'entrée en matière, j'avais déploré l'absence de M^{me} la conseillère d'Etat lors des travaux de la commission. Entre-temps, j'ai appris les raisons de son absence. Avant de faire ma remarque, j'aurais dû me renseigner. Je ne l'ai pas fait. Je prie donc M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten de bien vouloir accepter mes excuses pour les propos que j'ai tenus mardi matin.

Même si notre amendement concernant la domiciliation a été refusé, celui proposé par le groupe PDCB va déjà dans le bon sens. Nous pensons que les contingences du XXI^e siècle vont rapidement en démontrer les limites mais nous devons, dans l'intervalle, nous contenter de ce compromis.

Merci à la commission d'avoir été sensible à notre argumentaire de mardi matin concernant l'avance de frais pour obtenir les considérants motivant un refus. En acceptant de biffer un ajout qu'elle avait elle-même fait, la commission a fait preuve de courage et de maturité, et je ne peux que l'en féliciter.

Le groupe PLR soutient cette modification de loi.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO-Fraktion wird diesem Gesetz in der Schlussabstimmung nicht zustimmen. Wie bereits ein paar Mal ausgeführt, wir sind nicht einverstanden mit der Verkürzung des Rechtswegs.

Danke.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Le groupe PDCB est satisfait du résultat final de cette modification de la loi sur le droit de cité valaisan.

On attendait plus de clarté, plus de simplicité dans les procédures et c'est ce qu'il en ressort au final.

L'adaptation de cette loi à la mobilité du mode de vie actuel ayant été acceptée par une partie des groupes, cela démontre que le Parlement est ouvert et, je l'espère, montrera qu'il est ouvert au monde actuel et sensible à son évolution.

A ce sujet, merci d'avance pour toutes les familles qui n'auront pas à voir rallonger inutilement le long chemin, déjà assez sinueux, de l'octroi du droit de cité.

Les voies de recours seront également plus limpides et mieux définies. Le principe de démocratie n'en sort que fortifié.

Merci à la commission qui a permis d'aboutir à ce résultat et merci à vous toutes et tous de soutenir ce texte comme nous le ferons.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

L'essentiel pour nous, c'était que l'on ne galope pas devant le droit fédéral. On était bien obligé de s'y adapter mais qu'on n'en fasse pas plus que ce qui était strictement imposé, à notre corps défendant, par le droit fédéral.

Sous cet angle, nous saluons ce qui est sorti de cette deuxième lecture et, en particulier, la simplification des voies de recours, dont nous persistons évidemment à déplorer l'existence puisque, pour nous, la naturalisation a toujours été et restera toujours, même si ce n'est plus aujourd'hui la réalité juridique, un acte politique avant d'être une espèce de vulgaire décision administrative.

Par contre, nous déplorons que, sans nécessité, alors que le droit actuel (je l'ai dit tout à l'heure), pour nous, permet de tenir compte des situations légitimes dans lesquelles certaines personnes, certains candidats à la naturalisation sont amenés à déménager, nous déplorons donc que, sans nécessité, on ait assoupli l'une des conditions cantonales de la naturalisation.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons au vote final.

La discussion est close.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les groupes qui soutiendront les propositions et cette loi en deuxième lecture.

Nous avons fait un pas important, contrairement à ce qu'a expliqué notre collègue Jean-Luc Addor, en simplifiant la chose, mais je trouve qu'il est vraiment important, dans l'intérêt de la population, des futurs Valaisans et Valaisannes et des futurs confédérés, de pouvoir faciliter certaines choses pour avoir l'accès surtout par rapport au droit de recours qui a été décidé maintenant puisqu'il n'y en avait point avant et par rapport à cette souplesse où, dans une commune, on peut vivre pendant une année, une année et demie, voire pendant un jour, mais je rappelle toujours quand même l'essentiel: que le début de la procédure, c'est après trois ans dans une ou deux communes, et après une année ou deux ans de traitement selon l'avance au niveau du service.

Alors, vraiment, je vous remercie de soutenir cette loi en deuxième lecture.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Madame la cheffe du département? Après le vote.

Wir kommen also zur Abstimmung.

La loi sur le droit de cité valaisan (modification) est adoptée par 90 voix contre 13 et 14 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte an dieser Stelle allen Mitgliedern der Kommission und dem Präsidenten danken. Ich möchte hier noch zwei wesentliche Bemerkungen anfügen:

Zum Ersten: Auf Schweizerischer Ebene wird das Bürgerrecht revidiert und es wird demnächst in die Parlamente kommen. Dort will man die Verfahren vereinfachen und die Kriterien vereinheitlichen. Was wir hier im Kanton Wallis haben, ist dasselbe. Wir wollen auch vom Departement her einheitlichere Kriterien zuhanden der Gemeinden abgeben. Wir haben eine breite Konsultation schon durchgeführt und demnächst wird dieses Papier an die Gemeinden gehen, damit sie sehen, wie etwa die Kriterien sind und wie man diese bewerten soll.

Das Zweite ist diese Dauer. Diese wurde jetzt ein bisschen zuhanden der Mobilität vor allem von jungen Familien und jungen Personen erleichtert und da muss man sagen, letzte Woche gab es einen Bericht. Es gibt einen Bericht zur Einbürgerungspraxis der Kantone. Dort gibt es Kantone, die sehr leicht einbürgern, die sich im Mittelfeld befinden und die sehr hohe Hürden stellen. Und der Kanton Wallis ist ein Kanton, der sehr hohe Hürden stellt bei der Einbürgerung und ich denke, durch diese Möglichkeit, dass man innerhalb von drei Jahren in zwei Gemeinden wohnen kann und das Gesuch trotzdem einreichen kann und weiter behandelt wird, ist die Hürde ein bisschen weniger hoch für Leute, die sich einbürgern wollen.

Ich danke allen.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

J'aimerais, tout d'abord, remercier M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du département, M. Damian Mottier, secrétaire général et responsable du controlling départemental, M. Jacques de Lavallaz, chef du Service de la population et

des migrations, M. Michel Perrin, chef du Service administratif et juridique, et M^{me} Evelyne Eichler, juriste du service, pour leur précieuse collaboration durant les deux séances de la commission.

Merci à vous, les membres de la commission, pour votre travail assidu et merci à vous tous qui avez soutenu cette loi dans l'intérêt, comme je l'ai dit au préalable, des futurs Valaisans et confédérés.

Merci de votre attention.

Deuxième lecture

5. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification)

Zweite Lesung

AUSFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION*

Président: Gérald Varone / Rapporteur: Mathieu Fardel (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales du 11 septembre 2008

Articles 2, 9 et 30, adoptés.

Article 31

Proposition 1 du groupe ADG par le député Raymond Borgeat (par la députée Michelle Grandjean Böhm):

Nouvelle proposition 2 de la commission / Neuer Vorschlag 2 der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 31:

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR, rapporteur:

Proposition 1

La commission a refusé cette proposition du groupe ADG par 6 voix contre 5 et zéro abstention.

Pour la commission, le taux de contribution doit refléter la structure de la caisse, notamment si elle a des indépendants qui n'ont pas forcément la même structure de coûts que des employés. Cela doit être reflété dans le taux. C'est ainsi que la commission souhaite avoir deux taux différents entre les indépendants et les employés.

Mme la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG, par le biais de cet amendement, demande que les indépendants soient traités de la même manière que les salariés.

Un taux différencié offre la possibilité aux indépendants de disposer de taux faibles et cela ne répond pas à notre notion de solidarité.

Les allocations familiales peuvent désormais être quasiment considérées comme une assurance sociale. Dès lors, le principe d'égalité des devoirs et des droits doit être respecté.

Merci de soutenir cet amendement.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la deuxième commission parlementaire:

La commission a refusé cet amendement compte tenu de la priorité des salariés sur les indépendants. Le taux de contribution des indépendants devrait se situer bien en dessous de celui des employeurs et, de ce fait, ne devrait grever de manière inconsidérée leurs charges.

De plus, cette solution rallie apparemment la majorité de ce Parlement.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Möchte sich die Departementchefin noch äussern? Das ist nicht der Fall.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 81 voix contre 17 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe ADG défendue par la députée Michelle Grandjean Böhm.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR, rapporteur:

Proposition 2

La commission présente une nouvelle proposition: «Les caisses reconnues au sens de l'article 23 alinéa 1 lettre a demandent à la Caisse de compensation compétente pour l'AVS la décision de cotisation personnelle.»

Cette modification a été proposée suite à une discussion avec le service qui souhaitait mettre cela dans l'ordonnance. Il nous a paru plus clair que cela figure directement dans la loi.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es gibt keine Wortmeldung und so wird dieser Artikel im Sinne der Kommission akzeptiert.

La discussion est close.

Article 31, adopté avec la nouvelle proposition 2 de la commission à l'alinéa 3.

Articles 31bis, 41 et 46, adoptés.

Article 49

Proposition 3 du groupe PLR par la députée Laetitia Massy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR, rapporteur:

Proposition 3

La commission a **accepté** cette proposition du groupe PLR par 6 voix contre 4 et une abstention.

Pour la commission, cette proposition est cohérente avec ce qui a été accepté précédemment à l'article 31 alinéa 1.

A partir du moment où il y a deux taux qui sont possibles entre les indépendants et les employeurs, il nous semblait aussi logique qu'il y ait deux mécanismes de surcompensation.

De plus, cela permet aussi une plus grande transparence dans le système.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es gibt keine Wortmeldung und so ist dieser Vorschlag angenommen.

Article 49, adopté avec la proposition 3 du groupe PLR à l'alinéa 2.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Mme la députée Laetitia Massy, PLR:

Le groupe PLR se réjouit de constater qu'une solution a pu être trouvée en ce qui concerne l'injustice qui touchait jusqu'à présent les familles recomposées. Le groupe PLR avait dénoncé fortement ce problème en première lecture et s'était, malheureusement, heurté à un mur.

Nous sommes heureux de constater que l'été a permis non seulement la prise de conscience de cette injustice qui touche de nombreuses familles valaisannes, malgré ce qui a été annoncé, mais également de présenter une solution non discriminatoire.

Notre groupe est donc satisfait des changements proposés et acceptés, et nous acceptons bien évidemment cette modification de la loi d'application.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Das Ausführungsgesetz verpflichtet neu Selbstständigerwerbende, auch auf ihre AHV-Einkommen Beiträge zur Finanzierung der Familienausgleichskasse zu leisten.

Im Gegenzug dazu können sie eben neu für ihre Kinder solche Kinderzulagen beziehen.

Die CVPO ist mit dem Gesetz zufrieden und wir werden diesem zustimmen.

Ich danke.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Le groupe UDC est pour les allocations familiales aux salariés. Nous sommes pour les enfants sans aucune limite. Mais nous sommes aussi pour que nos indépendants puissent être et rester, comme leur nom l'indique, indépendants, c'est-à-dire libres de cotiser ou non, que ce soit les allocations familiales, que ce soit le chômage et que ce soit le deuxième pilier, et libres de s'affilier ou non, ce qui entraîne, de ce fait, le fait d'avoir droit à ces prestations ou ne pas y avoir droit.

La loi valaisanne de 2008 était en adéquation avec le statut de l'indépendant et avait été très bien accueillie par les personnes touchées; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Alors, à quand l'obligation aux indépendants de cotiser pour le chômage sous prétexte que tout le monde doit avoir droit à cette prestation, à quand l'obligation aux indépendants d'avoir un deuxième pilier sous prétexte que tout le monde doit avoir un complément à son AVS quand on arrive à la retraite?

En dehors du fait que nous sommes contre l'obligation d'affiliation des indépendants, comme c'est une loi d'application, celle-ci suite aux modifications faites en deuxième lecture trouve grâce à nos yeux et notre groupe dira un petit oui. Merci.

La discussion est close.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la deuxième commission parlementaire:

Cette loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales démontre que, en comparaisons intercantionales, notre canton sait se montrer généreux envers les familles.

Le principe «un enfant = une allocation» est pratiquement atteint à 100%. En effet, grâce au supplément troisième enfant également versé aux familles recomposées, une injustice est ainsi réparée.

A relever également le délai porté de 360 à 720 jours pour les personnes empêchées de travailler en raison d'une maladie de longue durée, période durant laquelle la limite minimale du revenu n'est pas appliquée.

Finalement, cette loi accorde une certaine souplesse dans les taux des indépendants qui ne verront pas leurs charges s'envoler.

Je tiens à remercier les membres de la commission et le rapporteur, le député (suppl.) Mathieu Fardel, pour leur précieux travail.

Je remercie M^{me} la conseillère d'Etat et ses collaborateurs, M. Follonier et M. Rech, pour leur parfaite collaboration.

Je vous remercie de votre attention et vous encourage à soutenir massivement cette loi en deuxième lecture.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Meinerseits bin ich auch sehr zufrieden, wie diese zweite Lesung gelaufen ist. Wir haben effektiv das Ausführungsgesetz, das wir machen müssen «ein Kind = eine Zulage». Aber wir konnten wesentliche Verbesserungen einbringen eben für dieses dritte Kind für diese Fortsetzungsfamilien und da möchte ich speziell dem Präsidenten, Herrn Varone, und auch den Kommissionsmitgliedern danken. Sie haben sich Zeit genommen, sich in die Problematiken einzudenken, die Komplexität dieser Situationen zu verstehen und wir haben jetzt eine gute Lösung gefunden.

Ob dies zahlreiche Familien sind oder weniger zahlreiche, das ist vielleicht eine Ansichtssache. Ich denke, es ist wichtig, dass die Kinder und Familien mit mehreren Kindern gut unterstützt werden.

Ich beantrage Ihnen auch, dieses Gesetz in zweiter Lesung anzunehmen und danke auch den Mitarbeitern, speziell Herrn Claude Follonier als ehemaliger Direktor, der an der Ausarbeitung sehr mitgewirkt hat und an Herrn Philippe Rech.

La loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification) est adoptée par 106 voix et une abstention en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Deuxième Lecture

6. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les étrangers

Zweite Lesung

EINFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION*

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Philippe Nantermod (suppl.)

Titre

Proposition 1 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion au titre:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 1

Le groupe UDC propose de modifier le titre en ajoutant: «...et de la loi fédérale sur l'asile».

Cette proposition a été refusée par la commission par 9 voix contre une et une abstention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Il est tout à fait possible et conforme à la loi d'élargir le champ d'application de la loi que nous sommes en train de travailler aux quelques dispositions que, aujourd'hui en tout cas, nous pourrions y introduire et qui concernent le domaine de l'asile.

La meilleure preuve que c'est possible, c'est qu'un canton, qui n'est quand même pas quelque part dans la brousse, qui est relativement proche de nous, un canton relativement grand aussi, le canton de Berne, l'a fait dans une loi que j'ai ici et qui est relativement récente, qui date de 2009, qui est toujours en vigueur et dont on a des raisons de penser qu'elle donne plus ou moins satisfaction aux Bernois.

Ensuite, on a déjà vu au débat d'entrée en matière ce qu'il fallait penser, c'est-à-dire rien de bon, de l'argument selon lequel il faudrait attendre la révision en cours de la loi fédérale sur l'asile. Si le Conseil d'Etat, si la cheffe du département veut attendre qu'un jour, on ait peut-être une loi qu'on pourrait considérer comme à peu près définitive, si elle veut attendre qu'on ait fini avec ce chantier permanent et perpétuel qu'est la loi fédérale sur l'asile depuis qu'elle existe, eh bien!, cela veut dire simplement une chose: je peux vous garantir que nous n'aurons jamais, dans ce canton, de loi d'application sur l'asile.

Donc, la seule question qui se pose, c'est une question politique, elle n'a rien de juridique, elle n'a rien de technique: avons-nous la volonté de régler aujourd'hui, nous pouvons le faire, nous l'avons bien fait contre notre avis (c'est la démocratie), tout à l'heure, en introduisant en deuxième lecture des dispositions dans la loi sur le droit de cité qui

n'étaient pas prévues au programme au départ, eh bien!, ce que nous vous proposons ici, ce n'est rien d'autre qu'un moyen qui vous permettra de faire la même chose tout à l'heure.

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Anlässlich der Eintretensdebatte habe ich schon erwähnt, dass die CVPO diese Gesetzesvorlage annehmen wird. Ich werde dementsprechend nur einmal das Wort ergreifen.

Mit den Abänderungsanträgen, die eingegangen sind, kann sich die CVPO nicht anfreunden. Vor allem der erneute Versuch mit diversen Anträgen das Asylgesetz in diesem Gesetz einzubringen, bleibt für uns unzweckmässig.

Ein Asylgesetz braucht es aber auch aus unserer Sicht. Warten wir also auf das sich in Bearbeitung befindende Bundesgesetz, um die Arbeit nicht zweimal zu tätigen.

Ebenso ist es nicht angebracht, in diesem Gesetz neue Artikel betreffend der Unterkünfte und den Umgang mit den Gemeinden einzufügen, denn das Baugesetz oder das Baureglement der Gemeinden regelt bei Neubauten oder deren Umnutzung diese Thematik.

Der Abänderungsantrag der die Streichung des Absatzes 3 im Artikel 12 verlangt, ist für uns nicht nachvollziehbar, da genau dieser Artikel gewährleistet, dass die Dienststelle das Verfahren zum Entzug des Aufenthalts- und Niederlassungstitels in der Schweiz eröffnet und genau durch diesen Gesetzesartikel wird die Ausweisung von straffälligen Ausländern gleichzeitig mit der Strafe ausgesprochen.

Das vorliegende Gesetz regelt die Kompetenzen aller zuständigen Stellen und erlaubt damit die wirksame Umsetzung des Bundesrechts durch die kantonalen und kommunalen Behörden.

Die CVPO lehnt sämtliche Abänderungsanträge ab.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Comme nous l'avons dit à l'entrée en matière, nous ne sommes pas favorables à introduire des éléments sur l'asile dans cette loi sur les étrangers. Nous estimons que cette loi sur les étrangers doit s'en tenir au contenu tel que la commission nous l'a fourni.

Cependant, nous serions gênés de devoir refuser de parler de l'asile sans avoir l'assurance ferme de la conseillère d'Etat, un engagement ferme, un oui, que le Conseil d'Etat nous proposera prochainement soit une loi sur l'asile, soit des éléments permettant de régler tout ce qui concerne l'asile.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je voudrais peut-être en préambule vous dire que la commission de deuxième lecture, du moins dans sa majorité, a respecté le travail qui avait été fait. Donc, nous ne sommes pas entrés en matière sur la totalité des propositions qui ont été faites.

Maintenant, concernant la loi sur l'asile, puisqu'elle a fait discuter non seulement en première mais aussi en deuxième lectures, eh bien!, je vais suivre les propos du député Urs Kuonen qui a été suffisamment clair: il n'y a pas de place effectivement dans cette loi pour l'asile..., peut-être qu'un jour, je ne sais pas... Une chose est certaine, c'est qu'actuellement, elle est en travail au niveau fédéral et que nous souhaitons avoir la totalité des éléments pour en parler.

Madame la conseillère d'Etat, vous avez dit en commission, et vous allez peut-être répondre tout à l'heure au député Pascal Bridy concernant le travail qui sera réalisé dans

cette commission et surtout l'importance que vous donnerez à la problématique des requérants d'asile. Cette réponse, vous l'avez; je ne peux pas la donner pour vous. Mais, je souhaiterais que l'on ne mélange pas tout à l'intérieur de cette loi d'application.

Pour le reste, je n'ai pas grand-chose à dire, et je vais laisser la parole au rapporteur qui vous donnera les éléments au fur et à mesure des propositions de modification. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Das Ganze in ein Ausführungsgesetz über die Ausländer und das Asyl zu bringen, macht keinen Sinn. Wir haben auf Bundesebene zwei Gesetze und hier geht es wirklich um das Ausländergesetz.

Was das Asylgesetz betrifft, das ist ja momentan in Verhandlung in dieser und nächster Woche und voraussichtlich werden die eidgenössischen Parlamentarier sogar Dringlichkeitsmassnahmen beschliessen, das heisst, es gibt dort kein Referendum und die Massnahmen können vorübergehend in Kraft gesetzt werden ab dem 1. Januar 2013.

In dem Sinn macht es keinen Sinn, hier etwas hineinzubringen in ein Ausführungsgesetz über die Ausländer.

Es gilt auch zu sagen, dass an und für sich sowohl das Ausländergesetz als auch das Asylgesetz sehr detailliert sind und dass man kantonal nur einfache Ausführungsgesetze machen kann.

Sie haben gesagt, Herr Kuonen und Herr Kommissionspräsident, dass man diese Problematik nicht vermischen soll. Ich teile diese Ansichten und ich habe das auch in der Kommission gesagt, die Asylproblematik hier im Kanton Wallis wird demnächst auch auf breiter Ebene angegangen. Sie kennen alle die Situation bei der Gemeinde Simplon. Sie wehren sich gegen die Eröffnung eines Asylzentrums und die Argumente sind hauptsächlich wegen der Zone, dass wir eine Umnutzung vornehmen müssten. Aufgrund dieser Gemeinde haben wir eine Arbeitsgruppe eingesetzt, die über mehrere Departemente geht. Die Arbeitsgruppe ist am Erarbeiten der Grundlagen und sie hat gewünscht, dass sie noch einen Experten zuziehen kann. Es ist Jean-Baptiste Zufferey und er ist wirklich ein Schweizerischer Experte, was das Schweizerische Raumplanungsgesetz betrifft, aber auch das kantonale. Er wird uns demnächst seine Expertise oder seinen Bericht zustellen und sobald sie diesen hat, wird die Arbeitsgruppe dem Departement und dem Staatsrat Vorschläge unterbreiten.

Meine Absicht ist, aufgrund des Berichtes dieser Arbeitsgruppe, eine ausserparlamentarische Arbeitsgruppe einzusetzen, um zu sehen, wie wir weiter gehen. Vor allem nicht in der gesamten Asylpolitik, aber wie wir weiter gehen in der Beherbergung von Asylsuchenden bei unserem Konzept, ob das weiterhin Gültigkeit haben soll. Wir haben ein kantonales Konzept, das heisst der Kanton führt die kollektiven Zentren und je nach Situation, ob die Leute eher anerkannt werden als Flüchtling oder hier bleiben, verteilen wir die Familien und die Personen in Wohnungen in Gemeinden.

Ich möchte hier anfügen, wie es im Bundesgesetz steht. Im Bundesgesetz steht, dass die Kantone die Asylsuchenden aufnehmen müssen und wenn sich die Kantone nicht einigen auf die Anzahl oder die Verteilung wird der Bundesrat ein Machtwort sprechen. Die Kantone haben sich geeinigt und wir haben diesen Verteilschlüssel. Der Kanton Wallis muss 3,9% aller Asylsuchenden aufnehmen.

Darum haben wir jetzt eben das kantonale Konzept. Wir denken, es ist besser. Wir können in den kollektiven Unterkünften erste Informationen gezielt abgeben. Wir können Beschäftigungsprogramme einrichten. Wir haben Kurse. Und dort möchte ich anfügen und das auch zuhanden der SVP: Es gibt Kantone, die nicht ein solches kantonales Beherbergungskonzept haben wie wir. Es gibt Kantone, die machen es genau gleich, wie es der Bund vis-à-vis uns macht, sie machen eine prozentuale Aufteilung auf die Gemeinden. Das ist zum Beispiel der Fall im Kanton Zürich. Jede Gemeinde muss prozentual

Asylsuchende aufnehmen und sich dann arrangieren, was sie macht. Sie muss Wohnungen zumieten. Sie muss Wohnungen wieder abgeben. Wenn das eine Lösung sein wird im Kanton Wallis, sei das dahingestellt. Aber es ist gerade die SVP vom Kanton Zürich, die jetzt über eine Pressemeldung gesagt hat, sie möchte nicht, dass der Kanton so weiterfährt. Der Kanton solle kantonale Asylunterkünfte einrichten. Sie sehen, es gibt beide Positionen auch bei der SVP.

In dem Sinne danke ich, wenn Sie das nicht vermischen und hier konsequent ein Anwendungsgesetz zum Ausländergesetz einführen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Das Wort wird nicht mehr verlangt; wir kommen zur Abstimmung.

Par 91 voix contre 13, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Titre, adopté.

Considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Proposition 2 du groupe PDCC par les députés David Théoduloz et Pascal Bridy (pas développée):

Proposition 3 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 4:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 2

La commission, par 11 voix contre zéro et zéro abstention, a refusé cette proposition du groupe PDCC.

Elle s'en tient au texte qui correspond au texte fédéral.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Kommissionsmeinung einverstanden sind.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 3

Le groupe UDC propose un alinéa 3 nouveau.

La commission a refusé cette proposition par 9 voix contre une.

La commission estime que le droit public s'applique de manière unilatérale. Il n'est pas nécessaire de signer un contrat pour le voir s'appliquer. Cela est valable pour les Suisses comme pour les étrangers.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Ce n'est pas simplement de s'engager à respecter la loi qu'il s'agit en signant une charte d'intégration; ça va quand même bien au-delà. Il n'y a pas simplement des rapports de droit public et des lois à respecter dans ce pays. Il y a aussi un certain nombre, on pourrait appeler cela d'us et coutumes ou de principes que nous souhaiterions en tout cas que les étrangers, qui restent durablement dans notre pays, respectent. Je citerai simplement des principes qui nous semblent élémentaires, comme le respect de la femme et de l'enfant par rapport à des pratiques que chacun connaît. La primauté du droit commun, du droit civil sur des droits religieux tels que la charia. Voilà quelques exemples de domaines qui pourraient être réglés par une charte d'intégration et qui vont largement au-delà, pour reprendre des termes de l'actuel rapporteur en première lecture, de la situation où on demanderait à un automobiliste de s'engager à respecter les règles de la LCR.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons d'insister avec cette proposition qui nous semble avoir quelque chose d'important derrière elle.

La discussion est close.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wünschen Sie die Abstimmung? OK!

So werden wir über Vorschlag 3 abstimmen.

Par 95 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 4, adopté.

Article 5

Vorschlag 4 der ADG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 4

La commission a refusé cette proposition du groupe ADG par 5 contre 3 et 3 abstentions.

Cette proposition n'a pas rencontré de majorité tout d'abord parce qu'elle est déjà incluse dans le droit fédéral, les buts des auteurs sont relativement flous et on n'imagine pas l'application concrète.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Bund verlangt unter anderem im Gesetz, dass Bundesstellen gemeinsam mit den zuständigen kantonalen Behörden Massnahmen zum Schutz vor Diskriminierung treffen und umsetzen sollen. Eine umfassende Integrationspolitik sei nur möglich, wenn gleichzeitig der Schutz vor Diskriminierung konsequent umgesetzt werde, so die Meinung des Bundes. Die von den Kantonen und dem Bund gemeinsam erarbeiteten Eckwerte für die Gestaltung der Integrationspolitik sowie die Aufgabenbereiche der kantonalen Integrationsprogramme formulieren den Diskriminierungsschutz als Teilbereich der staatlichen Integrationsförderung. Wir brauchen also diese Bestimmung im Gesetz, dass Projekte gegen Rassismus und

Diskriminierung in unserem kantonalen Integrationskonzept aufgenommen werden können. Diese Konzepte werden vom Bund geprüft und sie müssen seinen Vorgaben entsprechen. Ansonsten laufen wir Gefahr, die entsprechenden Gelder vom Bund nicht zu erhalten. Die Kommission störte sich vor allem am unklaren Begriff «Diskriminierung». Deshalb schlagen wir die Formulierung des Bundesgesetzes über Ausländerinnen und Ausländer vor: «Schaffen günstiger Rahmenbedingungen für die Chancengleichheit.».

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Das Wort wird nicht mehr verlangt..., doch!

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Oui, brièvement pour dire que la seule exigence du droit fédéral se trouve dans un chapitre qui est intitulé Intégration des étrangers. C'est un concept relativement général qui se décline après avec différents éléments. C'est vrai qu'on nous parle d'égalité des chances dans un des paragraphes de ces dispositions mais on nous parle aussi d'autres choses. Alors, quand on nous en parle dans la loi fédérale, c'est pour fixer des objectifs. Ici, nous sommes dans une disposition qui traite des subventions. Alors, on veut subventionner quelque chose et on ne sait même pas exactement ce que c'est.

Au lieu de se disperser dans toutes sortes de formulations qu'on change au gré du nombre des lectures, nous proposons qu'on s'en tienne au concept général, qui n'est déjà pas forcément facile à définir, qui est celui d'intégration.

C'est la seule chose qui est vraiment exigée par le droit fédéral, qu'on s'y tienne.

La discussion est close.

Der Präsident:

Wir kommen zur Abstimmung über Artikel 5 Absatz 1, Vorschlag 4 der ADG-Fraktion.

Par 74 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4 du groupe ADG défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Article 5, adopté.

Article 6

Proposition 5 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 5

Cette proposition du groupe UDC a été refusée par la commission par 7 voix contre 2 et 2 abstentions.

La différence entre les termes «personnes migrantes» et «étrangers» est assez simple. Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité suisse; un migrant est quelqu'un qui bouge. La commission pourrait s'occuper de l'intégration de personnes qui ont vécu leur vie en dehors de la Suisse et qui viendraient par la suite en Suisse, mais qui sont toutefois suisses. Imaginons le cas d'un jeune qui serait né, par exemple, au Japon et qui,

pour ses 18 ans, viendrait en Suisse, eh bien!, la commission pourrait aussi proposer des mesures pour l'intégration de cette personne bien qu'elle soit suisse de naissance.

La commission a estimé que c'était un service que l'on pouvait aussi offrir à la population suisse.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

La loi que nous essayons d'appliquer ici puisque ce que nous faisons, c'est une loi d'application d'une loi fédérale, alors déjà on a choisi (choix, à notre avis, discutable) de ne pas inclure le domaine de l'asile, voilà maintenant qu'on voudrait inclure celui, je ne sais pas comment on veut l'appeler, du tourisme ou de la migration, etc. On n'est pas en train de faire une loi sur l'intégration, on est en train de faire une loi qui porte un nom assez précis: une loi sur les étrangers. La loi fédérale ne s'applique qu'aux personnes qui n'ont pas la nationalité suisse. Alors qu'on m'explique en quel honneur, on voudrait introduire cette notion de migrant, dont le rapporteur a bien expliqué qu'elle n'a qu'un sens compréhensible, c'est de vouloir l'appliquer également à des Suisses.

Nous proposons qu'on s'en tienne sur ce point (ça nous semblait être la volonté du Parlement tout à l'heure, il ne faudrait pas que le Parlement aille dans tous les sens) à une loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers, s'il vous plaît.

La discussion est close.

Der Präsident:

Wir werden über Artikel 6 abstimmen.

Par 78 voix contre 26 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 6, adopté.

Article 7, adopté.

Article 8

Proposition 6 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 6

Cette question a déjà fait l'objet de beaucoup de discussions en première commission, en première lecture, en deuxième commission et maintenant en amendement.

La commission n'est pas revenue sur cette question-là et a rejeté cette proposition par 7 voix contre 2 et une abstention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Il y a des situations où les étrangers concernés ont les moyens de payer ce qui n'est qu'un élément des frais de la procédure. Alors, on ne voit pas exactement en quel honneur on ne les traiterait pas de la même manière que les justiciables qui ont les moyens de financer leurs procès.

Quand ils n'ont pas les moyens, on leur accorde l'assistance judiciaire; quand ils ont les moyens, il n'y a pas de raison que ce soit l'Etat qui paie.

Ce que nous demandons, ce n'est ni plus ni moins que cela.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Peut-être juste une toute petite correction matérielle, c'était 8 contre 2 et une abstention.

Il faut aussi savoir, pour répondre au député Jean-Luc Addor, qu'il y a eu un arrêt du Tribunal fédéral en la matière. En ce sens, la commission a suivi cet arrêt du TF.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Wir kommen zur Abstimmung

Par 91 voix contre 19, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 8, adopté.

Articles 9 et 10, adoptés.

Article 11

Proposition 7 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 11:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 7

Cette proposition du groupe UDC a été rejetée par 8 voix contre une et 2 abstentions.

Il est proposé de supprimer le comité de visite des prisons, le député ayant estimé que ce comité ne servait à rien.

La commission estime, au contraire, que ce comité ne fait pas de mal, d'autant plus que les personnes qui sont placées en détention le sont en détention administrative et non pénale, et cela justifie qu'une autorité un tout petit peu indépendante ait un œil là-dessus.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Les établissements de détention, quels qu'ils soient, font l'objet d'un certain nombre de contrôles et de mécanismes de surveillance ordinaires.

On ne voit pas pour quels motifs, simplement parce qu'il s'agirait d'étrangers, on devrait créer encore une commission ou un comité ou je ne sais quoi, supplémentaire de visiteurs, une espèce de couche supplémentaire, peu importe qu'elle ne coûte pas des millions et des millions à l'Etat. On ne voit pas pourquoi ces gens-là devraient être..., ils ne doivent certainement pas être moins bien traités, ni les établissements dans lesquels ils sont détenus moins bien surveillés que les autres, mais il n'y a aucune raison qu'on crée encore une fois une couche supplémentaire, dont j'aimerais répéter ici une chose qui ressort d'ailleurs du rapport de la deuxième commission, à savoir qu'il n'y a aucune véritable exigence légale, il y a une espèce de vague recommandation européenne, mais il y en a des paquets, si on commençait à toutes les appliquer, je ne sais pas exactement où on irait. Il n'y a aucune obligation légale, à strictement parler, d'ajouter ce comité superflu, donc inutile.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

En fait, il n'y a aucune obligation légale de le faire, je suis d'accord avec vous, Monsieur le député Jean-Luc Addor, mais il est tout de même recommandé par les règles pénitentiaires européennes.

Et puis, c'est une commission qui, aujourd'hui, fonctionne et je crois qu'elle peut rendre de bons services.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Das Wort wird nicht mehr verlangt und wir kommen zur Abstimmung über Artikel 11 Buchstabe c.

Par 87 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 7 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 11, adopté.

Article 12

Vorschlag 8 der ADG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 12:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 8

L'alinéa 3 introduit par la commission de deuxième lecture vise à garantir que, à l'avenir, la pratique du Service de la population et des migrations soit maintenue, c'est-à-dire que lorsqu'une personne commet une infraction contenue dans l'initiative populaire fédérale pour l'expulsion des criminels étrangers, le service ouvre automatiquement une procédure une fois que le jugement pénal est tombé.

Cette procédure totalement légale permet d'appliquer la volonté populaire et un droit juste et strict.

La commission soutient donc le maintien de cet alinéa 3 par 9 voix contre 2 et zéro abstention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nur schon aus rechtswissenschaftlicher Sichtweise ist dieser Absatz fragwürdig: Er basiert auf einem Verfassungsartikel. Es ist jedoch an Bundesrat und Parlament, ein entsprechendes Bundesgesetz zu schreiben oder anzupassen, welches wir wiederum in einem kantonalen Ausführungsgesetz umsetzen. Dieser Absatz gehört deshalb nicht in dieses Gesetz. Erst recht im Wissen darum, dass in Bern die Umsetzung dieses Verfassungsartikels genau jetzt im Gang ist.

La discussion est close.

Der Präsident:

Also es gibt keine Wortmeldung und wir kommen zur Abstimmung.

Par 92 voix contre 18, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe ADG défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Article 12, adopté.

Article 12bis nouveau

Proposition 9 du groupe PLR par le député Narcisse Crettenand:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 12bis nouveau:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 9

Le groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, propose un nouvel article.

La commission, par 5 contre 3, a refusé cette proposition.

Je tiens à souligner que cette proposition a été opposée à **l'amendement 11 proposant un article 13 nouveau** (cf. *Annexes/Beilagen p.*) du groupe UDC, déposée par le député Jean-Luc Addor, en commission.

Alors, je ne sais pas, est-ce qu'on les traite les deux en même temps? Est-ce que l'on fait comme en commission?

En commission, ces deux propositions ont été opposées.

La proposition 9 d'adjonction d'un article 12bis nouveau a remporté 3 voix contre 9 et la proposition 11 d'adjonction d'un article 13 nouveau a remporté 5 voix quant à elle. Donc, la proposition d'un article 13 nouveau a été retenue.

Puis, la proposition d'un article 13 nouveau a été opposée à l'absence d'article concernant cette question.

Au final, cela l'a emporté par..., je ne m'y retrouve plus..., ce nouvel article a été refusé par 7 voix contre 4 et zéro abstention, merci Monsieur le président de la commission.

Il s'agit ici d'introduire dans la loi la question de l'asile, la question de l'ouverture des centres de requérants d'asile, les communes n'étant actuellement pas consultées avant la décision du Conseil d'Etat. Plusieurs députés ont demandé que ce soit fait, l'article 12bis nouveau demandant une simple information et l'article 13 nouveau la participation des communes.

La commission a estimé pour la même raison qu'à la proposition 1, c'est-à-dire la modification du titre de la loi, que ces questions-là devaient faire l'objet d'une loi spécifique sur l'asile et n'avaient pas la place dans la loi sur les étrangers.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Il me semble que c'est un minimum que l'on demande ici. Les communes sont les partenaires du canton. Le principe de transparence qui gouverne les politiques publiques impose un minimum de communication et ce domaine n'échappe pas, me semble-t-il, à cette règle.

C'est donc le minimum que nous demandons ici; nous ne demandons pas un droit de veto des communes mais simplement un droit à l'information.

On attend autre chose de l'Etat qu'un comportement à la «Lucky Luke» qui décide et informe ensuite.

Tout à l'heure, lorsqu'on parlait des forces hydrauliques, on a confirmé le droit existant pour être sûr que le droit des communes soit pris en compte. Et, ici, on ne souhaite même pas reconnaître le droit des communes à être informées.

Je ne sais pas si notre proposition sera opposée à la proposition 11, mais on demande en tout cas le vote sur notre amendement.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Nous maintenons évidemment notre proposition 11 dont la formulation, qui reprend d'ailleurs notre initiative sur l'asile, est un peu plus large que celle du groupe PLR.

Mais qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre de ces deux propositions, ce qu'il est important de dire c'est déjà une chose: ce que nous demandons, les uns et les autres, contrairement à ce qui a été dit à l'entrée en matière par notre collègue Pascal Bridy, ce n'est pas un droit de veto. Il faut quand même le dire clairement. Cela ne donne en aucune manière aux communes le droit de s'opposer à l'implantation d'un centre de demandeurs d'asile, dont la cheffe du département a rappelé tout à l'heure qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un certain nombre d'obligations imposées par le droit fédéral. Donc, ce n'est pas de faire obstacle à l'application du droit fédéral qu'il s'agit; c'est tout simplement de donner aux communes un droit élémentaire (il en a été question tout à l'heure dans d'autres cadres quand on parlait de droits de retour, etc.), c'est le droit d'être entendues, parce qu'il y a des problèmes réels qui sont là-dedans, tout le monde le sait. Les communes n'ont, avec la pratique actuelle, les diktats du département de l'Etat du Valais, même pas la possibilité, même si elles le souhaitaient, de se préparer pour accompagner au moins l'arrivée de ces demandeurs d'asile sur leur territoire. Par contre, évidemment, ce sont elles, au premier chef, qui ont la charge après de gérer tous les problèmes qui sont posés par ces centres de demandeurs d'asile. Donc, cela relève encore une fois du droit d'être entendu, d'un droit élémentaire et ce que nous demandons c'est tout simplement que l'Etat collabore vraiment avec les communes. En effet, les autorités communales (ce sont d'autorités élues dont il s'agit) ne sont pas des adversaires de l'Etat que l'on sache mais ce sont et ce sont presque toujours des partenaires de l'Etat, et l'Etat doit les traiter comme tels. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous avons été obligés de lancer une initiative populaire, qui sera déposée lundi. De toute manière, quoi qu'il en soit, nous nous retrouverons devant le peuple pour en débattre.

Mais, dans l'immédiat, nous avons l'occasion (une occasion qui a été manquée en première lecture, qui a été manquée après en deuxième commission) de donner une réponse, de donner une base légale et d'imposer finalement (parce que c'est bien de cela dont il s'agit) au Gouvernement le respect d'un principe élémentaire à l'égard d'autorités élues.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Une brève intervention, juste pour rappeler ici que l'UDC a tout à fait le droit de lancer des initiatives, de récolter des signatures, comme nous aurons tout à fait le droit si celle-là aboutit de nous y opposer.

Nous ne sommes pas là pour traiter de cela.

Je crois que ce qui a été tranché, c'est lors de la première proposition: il a été décidé de ne pas nommer cette loi «loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et de la loi fédérale sur l'asile».

Alors, je crois qu'il faut s'en tenir à la décision initiale.

Il y aura une loi d'application sur l'asile qui nous sera proposée au moment voulu, avec les modifications qui sont en train d'être traitées au niveau des Chambres fédérales à Berne.

Actuellement, nous traitons la loi sur les étrangers. Je vous prie donc simplement d'avoir de la cohérence dans cette loi et de ne pas y introduire des articles qui n'ont rien à y faire.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Es stimmt, dass wir im Grundsatz dagegen waren, ein Asylgesetz aus diesem Gesetz zu machen, aber es liegt an den Intervenienten, die Artikel zurückzuziehen oder nicht. Sie können das im Abstimmungsverfahren dann selber bestimmen.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Tout d'abord, nous avons effectivement opposé la proposition 9 à la proposition 11 qui étaient similaires mais effectivement avec les petites subtilités qu'a relevées le député Jean-Luc Addor.

Je ne sais pas comment vous allez pratiquer mais en tout cas pour nous, en commission, cela ne posait pas trop de problèmes.

Mais si vous voulez faire le vote proposition par proposition, je crois que ce n'est non plus pas un gros souci pour nous.

Maintenant, concernant le fond du problème, je crois que, dans la commission, personne n'a dit que ce n'était pas un problème d'actualité, un problème important. C'est vrai ce qui a été dit, vous l'avez souligné, mais la commission reste aussi d'avis à ce que la loi sur l'asile soit présente, qu'on puisse étudier la problématique à fond et puis éviter de partir dans l'urgence et de ne pas voir la totalité des éléments qui feront peut-être, je ne sais pas, à l'avenir, perturber les décisions que nous prendrions aujourd'hui.

Peut-être dire aussi qu'il est important aujourd'hui de savoir que cela a aussi une incidence sur l'aménagement du territoire d'héberger des requérants, ce n'est pas d'héberger des requérants dans un hôtel ou dans un camp comme tel, mais ça demande aussi une réflexion et je pense qu'il y a des incidences sur d'autres lois et d'autres services de l'Etat.

Et puis, effectivement, comme nous n'avons pas souhaité entrer en matière tout à l'heure sur l'intégration de l'asile à l'intérieur de ce projet de loi sur les étrangers, eh bien!, je suis évidemment la logique du député Jean-Henri Dumont.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Der Kommissionspräsident hat es soeben gesagt, man muss die ganze Sache grundlegender anschauen, vor allem auch im Raumplanungsgesetz. Ich habe eingangs erwähnt, ich möchte eine ausserparlamentarische Arbeitsgruppe, die sich grundlegend dieser Problematik dann annimmt und Vorschläge letztlich hier dem Parlament unterbreitet.

Zu Herrn Addor möchte ich sagen, es ist effektiv so, wir sind nicht Gegner. Der Bund, die Kantone oder die Gemeinden sind Partner und wir haben eine gemeinschaftliche Aufgabe zu erledigen, auszuführen, wenn es um Asylsuchende geht.

Vielleicht zur heutigen Praxis doch ein Wort: Meistens handeln wir ein bisschen in Eile, weil wir eben zu wenig Kollektivzentren finden. Sobald wir ein Zentrum haben, informieren wir die Gemeinde, dann sprechen wir mit ihnen, was das für die Gemeinde heisst bezüglich der Schule, der Sicherheit. Auch sonstige Fragen mit der Gemeinde klären wir. Es

ist allerdings ein Unterschied: Wir klären alle Fragen, die verbunden sind mit dem Zentrum, aber wenn wir die Frage stellen müssen: «Wollen Sie ein Zentrum oder nicht?», dann kann sich jede Person hier im Saal ausrechnen, wie die Antwort ist und darum bin ich wirklich der Meinung, dass das Problem grundsätzlicher angegangen werden muss und das sollte demnächst auch in dieses Parlament hier kommen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Das Wort wird nicht mehr verlangt und wir kommen nun zur Abstimmung.

Ich schlage vor, dass wir die Abstimmung auch so machen, wie es die Kommission gemacht hat. Es geht nicht an, dass Artikel 12bis neu (Vorschlag 9) und Artikel 13 neu (Vorschlag 11) beide angenommen werden. Also müssen wir diese zwei Vorschläge gegeneinander abstimmen und über den obsiegenden wird dann abgestimmt, ob wir diesen annehmen.

Prozedur: Wer Artikel 12bis neu, Vorschlag 9 der PRL-Fraktion durch Grossrat Narcisse Crettenand, zustimmt, drückt die grüne Taste, wer Artikel 13 neu, Vorschlag 11 der UDC-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor, unterstützt die rote Taste.

Mit 87 Ja, 22 Nein und 7 Enthaltungen haben Sie dem Vorschlag 9 der PLR-Fraktion den Vorzug gegeben.

Wir stimmen nun ab, ob Sie in Übereinstimmung mit der Kommission den Artikel 12bis (Vorschlag 9) ablehnen wollen, dann drücken Sie die grüne Taste, wenn Sie diesen annehmen die rote Taste.

Par 61 voix contre 60 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 9 du groupe PLR (art. 12bis nouveau).

Article 12bis nouveau, adopté.

Article 13

Proposition 10 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 13:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 10

Cette proposition de l'UDC a été refusée par 7 voix contre une et 3 abstentions.

Il est proposé de supprimer la commission des cas de rigueur.

Cette commission doit donner un préavis au Service de la population et des migrations avant de décider d'un cas de rigueur au sens de l'article 14 de la loi sur les étrangers qui est la soupape de la loi sur les étrangers et permet de faire des exceptions quand il y a des problèmes humanitaires, comme on a pu en parler ces derniers jours pour un cas valaisan. Cette commission a été constituée parce que le service est réputé particulièrement dur sur ces questions-là. Pour que le service puisse se laver de tout affront en la matière, une commission indépendante a été mise sur pied.

Cette proposition considère que le service est compétent pour agir et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une commission indépendante de l'institution étatique.

La commission vous recommande de rejeter cette proposition estimant que la commission sur les cas de rigueur permet une certaine indépendance et une meilleure image de l'Etat dans ce genre d'activité.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Nous avons un grave soupçon à l'égard du Service de la population et des migrations. Je tenais à vous en faire part ici. Ce soupçon très grave, c'est celui de faire son travail et d'appliquer la loi. C'est pour cela que les contribuables paient son chef et les collaborateurs de celui-ci.

Et nous avons la faiblesse de penser que, depuis des années, de ce point de vue, il a une bonne image, parfois originale en Suisse, hélas!, l'image d'un service qui encore une fois applique la loi. Parce que la loi est la même pour tout le monde et puis elle doit être appliquée. Ou alors il faut la changer, mais il faut trouver des majorités pour cela, et les gens pensent ici en Valais qu'il est normal que les décisions soient appliquées.

Alors, à partir de là, il y a un certain nombre de décisions à prendre. La cheffe du département a, à sa disposition, précisément un service qui sert à ça, à lui préparer les décisions. Nous pensons que, à un moment donné, ce qui est important, ce n'est pas de se camoufler derrière une commission de plus pour échapper à des responsabilités auxquelles, on le voit bien ces jours-ci, de toute manière, elle n'échappe pas. A moins que l'objectif de la création ou du maintien de cette commission soit d'essayer, par la bande, de faire en sorte que des propositions de son propre service ne soient pas acceptées; ce qui pose, à ce moment-là, un problème de cohérence entre l'action, d'une part, de la cheffe du département et, d'autre part, de son service.

Pour éviter ce genre de situation, pour que chacun, chacune en l'occurrence, assume ses responsabilités, nous vous proposons de supprimer cette commission qui ne sert à rien, si ce n'est encore une fois à troubler l'image de l'Etat et à donner l'impression qu'il y a toutes sortes de personnes qui décident alors que, de manière ultime, il n'y en a qu'une seule.

La discussion est close.

Der Präsident

Merci Monsieur le député.

Das Wort wird nicht verlangt und wir kommen zur Abstimmung.

Par 91 voix contre 17 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 10 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 13, adopté.

Articles 14 à 17, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Les étrangers, l'asile: mélanger tout cela, c'est en faire une montagne, c'est vouloir arracher toutes les dents pour une seule qui branle.

C'est toute une montagne, mais la montagne a, finalement, accouché d'une souris. Et si la gestation a été difficile, l'accouchement s'est bien passé et nous sommes très contents du bébé. Merci.

Mme la députée Patricia Casays, PDCB:

Au nom des quatre districts du Bas, je remercie le président, le rapporteur et les membres de la deuxième commission qui ont étudié les amendements déposés et qui ont maintenu le texte tel que proposé en deuxième lecture.

Cette loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers pourra ainsi entrer en vigueur, je l'espère, le 1^{er} janvier 2013.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Je remercie le Parlement d'avoir accepté d'entrer dans cette loi le minimum que l'on peut demander en matière d'information aux partenaires que sont les communes.

Et puis, nous attendons avec impatience la prochaine loi qui est celle sur l'asile.

Nous acceptons bien évidemment cette loi d'application.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Nous constatons que, au-delà de notre travail de stricte application de la loi fédérale, à part un certain nombre de questions sur lesquelles nous n'avons pas eu de succès avec nos propositions, il y a quand même deux points très importants pour nous qui sont ancrés dans le texte tel qu'il ressort de ce travail de deuxième lecture:

Le premier point important, c'est qu'une majorité de ce Parlement considère, comme nous, qu'il est normal que les décisions populaires, en l'occurrence l'acceptation par les Suisses mais aussi par les Valaisans de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels, soient respectées et qu'elles soient finalement exécutées, et puis que l'on n'ait pas besoin tout le temps de lancer d'autres initiatives comme nous l'avons fait pour en finir une fois avec cette pratique qui consiste, quand cela nous arrange, à se moquer de la volonté populaire et puis, quand cela ne nous arrange pas (il y a un autre cas célèbre qui touche le Valais maintenant) alors, tout d'un coup, on voudrait aller encore plus loin qu'une volonté populaire dont la clarté n'est pas toujours évidente. Cela, pour nous, est un point extrêmement positif.

Le second point qui, pour l'UDC, est évidemment très positif, c'est l'introduction dans cette loi (peu importe son titre, j'allais dire «peu importe le flacon pourvu qu'il y ait l'ivresse»), eh bien!, si vous m'autorisez cette comparaison peut-être un petit peu audacieuse, qu'importe le titre pourvu qu'il y ait un droit d'être entendu pour les communes.

Pour ces deux motifs, au-delà de notre insuccès pour d'autres propositions, nous allons accepter ce projet au vote final.

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG ne peut pas soutenir la loi en l'état vu les délibérations qui se sont passées parce que nous considérons, premièrement, qu'il y a un problème avec l'unité de matière dans la loi puisqu'on mélange les sujets de l'asile et des étrangers finalement, on a des articles qui sont plutôt du domaine de l'asile comme l'article 12bis que nous avons accepté, et principalement par ce fait nous ne pouvons pas soutenir cette loi lors du vote final. Nous pensons, effectivement, que ça va être un article problématique à appliquer, notamment également à cause de la volonté d'informer les communes au préalable de la décision du canton, ce qui veut dire qu'on aura certainement de gros problèmes à trouver des communes qui seront d'accord du coup d'accepter ces centres de requérants. Et c'est vrai que d'informer avant que la décision ne soit prise pourra conduire, on va dire à une surchauffe dans les communes et à une intégration beaucoup plus difficile de ces requérants d'asile. Donc, nous pensons que c'est un article qui est assez boiteux finalement et qui rendra l'application de la loi difficile. Et ce n'est pas le seul. On ne va pas revenir sur tout le débat, mais il est vrai que, à notre sens, l'article qui renvoie à un article constitutionnel dont on ne connaît pas la teneur est également juridiquement boiteux.

Toutefois, nous regrettons quand même de ne pas pouvoir nous prononcer en faveur de cette loi parce qu'il y a de bonnes choses qui sont prévues, notamment au niveau des concepts d'intégration.

Mais, vu les délibérations de ce matin, c'est vrai que nous devons quand même avoir une certaine cohérence. En effet, quand on nous dit ne pas vouloir mélanger les thématiques et ne pas faire une loi sur l'asile, mais qu'on met quand même des dispositions dedans, je trouve qu'il y a quand même une certaine schizophrénie de ce Parlement, schizophrénie qui se retrouve aussi dans la problématique qu'on a avec une famille d'immigrants que l'on voudrait renvoyer parce que la tendance est toujours à durcir les lois et les mêmes personnes qui les durcissent, après, s'offusquent lorsqu'on les applique.

Donc, il faudrait quand même penser de temps en temps à être cohérents et, dans ce sens-là, nous ne pourrions pas accepter cette loi en l'état.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Pour appliquer correctement la législation fédérale, le canton devait se doter d'une loi d'application.

Nous avons dû régler quels étaient les autorités et organes compétents en matière de droit des étrangers, leurs tâches, les procédures à suivre et les voies de recours possibles.

Cette loi d'application est sous toit et je remercie par avance le Parlement de soutenir le travail du Conseil d'Etat et des commissions. Cette loi va ainsi remplacer le décret arrivant à échéance à la fin de cette année.

Le problème de l'asile, effectivement, est un problème avéré. Je crois que, dans ce Parlement, une lance a été rompue en faveur d'une approche de cette loi sur l'asile puisque, avec ce nouvel article 12bis, nous allons consulter les communes avant l'ouverture d'un centre de requérants d'asile. Dans mon document, j'avais souligné le terme «avant» et là évidemment je pense que ça va poser quand même quelques problèmes pour le département sachant que les communes, par nature, vont faire opposition à tout centre d'hébergement de requérants. Donc, nous aurons des problèmes, je m'imagine, et je souhaite à la cheffe du département, finalement, que tout se passe bien. Toutefois, je suis persuadé, et je le redis, le problème de l'asile est important mais faisons en sorte que nous travaillions sur une loi qui sera vraiment peaufinée à l'extrême.

Merci encore aux groupes pour la décision de tout à l'heure.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich meinerseits danke auch für die Arbeit, die gemacht wurde in der Kommission und dem Kommissionspräsidenten und den Mitarbeitern der Dienststelle.

Im Grossen und Ganzen denke ich, haben wir ein gutes Anwendungsgesetz. Es ist ein einfaches Gesetz und das Bundesgesetz ist sehr ausführlich und daher braucht es nicht ein ausführliches Anwendungsgesetz.

Das Einzige, das ist dieser Artikel 12bis. Vielleicht denken Sie, jetzt haben Sie etwas Gutes vollbracht hier im Grossen Rat – ich glaube es nicht. Wir haben Probleme heute, Asylunterkünfte zu finden. Wir probieren das immer zusammen mit den Gemeinden zu tun. Wir sind in sehr gutem Dialog mit den Gemeinden und auch überall wo wir Asylzentren haben, in diesen Gemeinden haben wir keine Probleme. Wenn Sie meinen, durch diesen Passus die Probleme zu verringern, glaube ich das nie und nimmer. Ich kann Ihnen sagen, mit diesem Passus werden die Probleme nur noch verstärkt und vergrössert. Ich kann Ihnen ein Beispiel geben: An einem Ort waren erste Kontakte geknüpft, ob sich hier eventuell eine Struktur für ein Asylzentrum eignen würde. Die Leute von meiner Dienststelle waren nicht einmal vor Ort, haben schon Bürger der Gemeinde angefangen, eine Petition zu

lancier, um zu sagen: Wir sind dagegen. Ohne zu wissen, was das heisst, wie wir das machen würden. Es ist ein Reflex dort, dass man grundsätzlich gegen so ein Asylzentrum ist und es wird immer Bürgerinnen und Bürger einer Gemeinde geben, die dagegen sind und ich möchte dann sehen, welcher Gemeinderat vor oder nach den Gemeinderatswahlen dann trotzdem sagt: OK.

Aber eben, wenn Sie das bestimmen... Ich denke und kann Ihnen nur sagen, die Probleme werden noch grösser. Ich bin gewählt, um Probleme anzugehen und nach guten Lösungen zu suchen.

La loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers est adoptée par 95 voix contre 22 et 2 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je souhaite, au terme des débats et au vu du résultat, remercier le département et sa cheffe, M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, ainsi que MM. Perrin et de Lavallaz, chefs de service, et M^{me} Monnet, adjointe du chef de service.

Et puis, je souhaite également remercier l'ensemble de ma commission pour le travail effectué dans une ambiance tout à fait ouverte.

Je vous remercie donc d'avoir voté et accepté cette loi.

Deuxième lecture

7. LOI

modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre

Zweite Lesung

GESETZ

betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION**

Président: Marcel Bayard / Berichterstatter: Philipp Matthias Bregy

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du ministère public du 10 septembre 2010

Article 1, adopté.

II

Loi sur l'organisation de la justice du 11 février 2009

Article 6, adopté.

Article 6bis

Vorschläge 1, 2 und 3 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Hier gibt es den Vorschlag 1 der CSPO, durch Graziella Walker Salzmann, zur Vereinfachung des Systems.

Die Kommission hat eine noch einfachere Version gefunden und die Kommission hat diesem Vorschlag einstimmig zugestimmt.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es gibt keine Wortmeldung und ich gehe davon aus, **dass Sie mit dieser Änderung (neuer Vorschlag der Kommission) einverstanden sind.**

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 2 der CSPO durch Graziella Walker Salzmann

Es gibt hier in diesem Zusammenhang einfach nur zu erwähnen, dass diese Auflistungen, die dort gemacht worden sind, je einzeln für sich und nicht kumulativ gelten. Auch dieser Vorschlag wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Auch hier gibt keine Wortmeldung und ich gehe davon aus, **dass Sie mit der Meinung der Kommission einverstanden sind.**

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 3 der CSPO durch Graziella Walker Salzmann

Dieser Absatz ist zu streichen. Es ist die logische Konsequenz der Entscheidung, die wir vorher getroffen haben. Ebenfalls einstimmig angenommen von der Kommission.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Auch hier habe ich keine Wortmeldung und **die Zustimmung der Kommission wird so gutgeheissen.**

Article 6bis, adopté, à l'alinéa 4, avec la nouvelle proposition de la commission et l'adjonction d'une lettre e nouvelle (proposition 2 du groupe CSPO), et la suppression de l'alinéa 5 (proposition 3 du groupe CSPO).

Article 9, abrogé.

III

Loi d'application du code pénal suisse du 14 septembre 2006

Article 15, abrogé.

Articles 18, 24a et 66, adoptés.

IV

Loi d'application du code de procédure pénale suisse du 11 février 2009

Articles 2, 11 et 38, adoptés.

V

Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière du 30 septembre 1987

Article 15, adopté.

VI

Loi sur le repos du dimanche et des jours de fête du 9 juillet 1936

Article 5, adopté.

VII, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Marcel Bayard, PDCC, président de la deuxième commission parlementaire:

La présente loi a pour but de remédier aux modifications législatives apportées à l'organisation judiciaire et à la procédure pénale qui ont attribué au ministère public la compétence de poursuivre les contraventions de droit cantonal et communal, et de prononcer les amendes d'ordre impayées ou contestées, commises sur le territoire communal ou constatées par la police municipale, ce qui représente quand même 4'000 causes en moyenne annuelle.

Mit den letzten Abänderungsvorschlägen der zweiten Lesung ist das oben genannte Ziel der Kompetenzübertragung von der Staatsanwaltschaft an das Polizeigericht erreicht. Zudem ist die Organisation des Polizeigerichts nun flexibler und seine Arbeitsweise möglichst kostensparend.

Je remercie la cheffe du département, le chef de service, M. Perrin, les collaborateurs et tous les membres de la commission pour le travail effectué.

Je vous remercie de soutenir ce projet. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte auch meinerseits danken. Ich denke, es ist ein kleines Problem, das man vielleicht bei der Einführung der neuen Strafprozessordnung vergessen hat oder nicht genügend Beachtung geschenkt hat. Ein kleines Problem ist in dem Sinne jetzt gelöst und ich sehe Herrn Dubuis auf der Tribüne. Man kann nicht sagen, dass der Staatsanwalt die Arbeiten schlecht gemacht hat, aber es sind doch Bagatellfälle, die sie behandeln müssen. Sie sind entlastet und es ist jetzt Sache der Gemeinde, diese Ordnungsbussen in erster Instanz zu behandeln.

Ich danke für die Arbeit der Kommission und des Departements.

La loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre est adoptée par 98 voix en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Ich habe noch einen Hinweis für die Sitzung von morgen Vormittag.

Als erstes Geschäft werden wir das Traktandum «Wahl eines ausserordentlichen Staatsanwalts» behandeln. Durch eine krankheitsbedingte Absenz des bestehenden Staatsanwalts müssen wir einen temporären Staatsanwalt bestimmen.

Die Justizkommission hat heute Morgen noch eine Sitzung gehabt und wird morgen einen mündlichen Bericht abgeben. Heute werden Sie noch per E-Mail über den Antrag der Staatsanwaltschaft informiert und wir werden dies also morgen als erstes Geschäft behandeln.

Die Sitzung nehmen wir um 13.30 Uhr wieder auf. Ich wünsche einen guten Appetit und danke für das speditive Mitarbeiten.

La séance est levée à 11 h 45.

Séance de relevée du jeudi 13 septembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

13 h 30.

Der Präsident:

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Bevor wir mit dem ordentlichen Programm des heutigen Nachmittags beginnen, ist es mir eine Ehre, dass wir hier die Verleihung des Labels SwissClimate an den Grossen Rat durchführen dürfen.

(Applaudissements)

Ouverture de la séance: 13 h 45.

Der Präsident:

Herzlich willkommen zur Nachmittagssession.

Der erste Punkt auf unserer ursprünglichen Traktandenliste entfällt, da wir das Dekret in einer Lesung «durchgewunken» haben.

Ordre du jour:

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

1. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant l'achèvement de la mensuration officielle (08.05.2012) (4.189)

Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Abschluss der amtlichen Vermessung (08.05.2012) (4.189)

2. Interpellation de la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: à qui appartiennent les sources? (08.05.2012) (4.190) *(en collaboration avec le DTEE)*

Interpellation von Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Wem gehören die Quellen? (08.05.2012) (4.190) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)*

3. Postulat des députés Yves **FOURNIER**, PLR, et Nicolas **VOIDE**, PDCB, concernant le Valais a mal à «ses» Tsiganes! Faut-il punir le «bon élève»? (08.05.2012) (4.191) *(en collaboration avec le DSSI)*

Postulat der Grossräte Yves **FOURNIER**, PLR, und Nicolas **VOIDE**, PDCB, betreffend Zigeunerproblematik: Soll etwa der Musterschüler büssen? (08.05.2012) (4.191) *(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)*

4. Interpellation des députés Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, Mathieu **FARDEL** (suppl.), PLR, et cosignataires concernant la vitiviniculture valaisanne en péril (10.05.2012) (4.192)

Interpellation von Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, Grossrat (Suppl.) Mathieu **FARDEL**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Gefahr für den Walliser Weinbau (10.05.2012) (4.192)

5. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés German **EYER**, Francine **ZUFFEREY MOLINA** et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, concernant une aide de l'Etat uniquement pour les entreprises ayant des conventions collectives de travail (10.05.2012) (4.193)
 Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German **EYER** und die Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA** und Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, betreffend Staatshilfe nur für Firmen mit Gesamtarbeitsverträgen (10.05.2012) (4.193)
6. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés German **EYER**, Gilbert **TRUFFER** (suppl.), Reinhold **SCHNYDER** et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, concernant qu'est-ce qui est le plus important: la population ou les pilotes amateurs? (10.05.2012) (4.194) (*en collaboration avec le DSSI et le DTEE*)
 Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte German **EYER**, Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), Reinhold **SCHNYDER** und Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, betreffend was zählt mehr: Bevölkerung oder Hobbyflieger? (10.05.2012) (4.194) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI und dem DVBU*)
7. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant étabes en zone agricole et écuries en zone à bâtir (10.05.2012) (4.195) (*en collaboration avec le DTEE*)
 Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Viehställe in der Landwirtschaftszone und Pferdeställe in der Bauzone (10.05.2012) (4.195) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
8. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gilbert **TRUFFER** (suppl.), German **EYER**, Reinhold **SCHNYDER** et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, concernant riposter aux attaques sur le droit de retour! (10.05.2012) (4.196)
 Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), German **EYER**, Reinhold **SCHNYDER** und Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, betreffend Attacken auf Heimfall kontern! (10.05.2012) (4.196)
9. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, concernant le calcul des valeurs des retours de concessions à partir des propositions de solution A, B et C (12.06.2012) (4.199)
 Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, betreffend Berechnung Heimfallwerte aus den Lösungsansätzen A, B und C (12.06.2012) (4.199)
10. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold **SCHNYDER** et Gilbert **TRUFFER** (suppl.), concernant: pour une offensive énergétique d'assainissement des bâtiments (13.06.2012) (4.200)
 Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Reinhold **SCHNYDER** und Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), betreffend: für eine energetische Bausanierungsoffensive (13.06.2012) (4.200)

11. Postulat des députés Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la promotion de systèmes de gestion de résidences secondaires (14.06.2012) (4.201)
Postulat der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Förderung von Bewirtschaftungssystemen von Zweitwohnungen (14.06.2012) (4.201)
12. Interpellation des députés Jean-Pierre **GUEx** (suppl.), PDCB, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Frédéric **DELESSERT**, PLR, et Joël **GAILLARD**, PDCB, concernant la vente d'immeubles à des personnes à l'étranger – une pratique administrative inéquitable (14.06.2012) (4.202)
Interpellation der Grossräte Jean-Pierre **GUEx** (Suppl.), PDCB, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Frédéric **DELESSERT**, PLR, und Joël **GAILLARD**, PDCB, betreffend Verkauf von Grundstücken an Personen im Ausland – eine ungerechte Verwaltungspraxis (14.06.2012) (4.202)
13. Motion du groupe PDCB, par les députés Joachim **RAUSIS** et Patrice **MICHAUD** (suppl.), concernant simplifications la mini-hydraulique – bis (15.06.2012) (4.203) (*en collaboration avec le DTEE*)
Motion der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim **RAUSIS** und Patrice **MICHAUD** (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für Kleinwasserkraftwerke – bis (15.06.2012) (4.203) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
14. Postulat des députés Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant PA 2014-2017, un danger pour le maintien des petits éleveurs de la race d'Hérens, de la race Evolénarde, des moutons nez noirs et des chèvres à col noir (15.06.2012) (4.204)
Postulat der Grossräte Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend AP 2014-2017: eine Gefahr für die Kleinzüchter von Eringern, Evolènern, Schwarznasenschafen und Schwarzhalsziegen (15.06.2012) (4.204)
15. Interpellation du groupe PDCC, par les députés Alain **DE PREUX**, Pascal **REY** et Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ**, concernant: le Conseil d'Etat est-il prêt à accorder des moyens financiers aux sociétés de remontées mécaniques par le biais du fonds de développement régional? (15.06.2012) (4.205) (*en collaboration avec le DTEE*)
Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Alain **DE PREUX**, Pascal **REY**, und Grossrätin Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ**, betreffend: Ist der Staatsrat bereit, den Seilbahngesellschaften Finanzmittel aus dem Fonds für Regionalentwicklung zu gewähren? (15.06.2012) (4.205) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
16. Postulat du groupe CSPO, par le député Urban **FURRER**, concernant le courant vert doit rester du courant vert (15.06.2012) (4.206)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban **FURRER**, betreffend grüner Strom soll auch grüner Strom bleiben (15.06.2012) (4.206)

**Développements:
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)**

**Entwicklungen:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)**

**1. INTERPELLATION
de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant l'achèvement de la mensuration officielle (08.05.2012) (4.189)
INTERPELLATION
von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Abschluss der amtlichen Vermessung
(08.05.2012) (4.189)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich erteile darum das Wort an Herrn Jean-Michel Cina für die Antwort.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich nehme gerne Stellung zu den formulierten Fragen. (Es sind drei Fragen und ich werde die Fragen nicht einzeln wiederholen sondern direkt auf die Antworten eingehen.)

Die erste Antwort lautet wie folgt: Die unvermessenen Gebiete im Kanton Wallis sind vor allem Alpgebiete. In der von Bundesrat Ueli Maurer unterzeichneten Strategie der amtlichen Vermessung für die Jahre 2012-2015 heisst es: «Die amtliche Vermessung im Standard AV93 wird mittels Ersterhebungen und Erneuerungen – zumindest in den Baugebieten und in wirtschaftlich bedeutenden Gebieten – fertig gestellt.»

Mit den abgeschlossenen und noch laufenden Arbeiten decken wir genau die in der Strategie des Bundes vorgesehenen Gebiete ab. Wir konzentrieren uns deshalb auf den Abschluss dieser laufenden Arbeiten innerhalb dieser genannten Gebiete. Wir haben zwar einzelne Probleme vor allem bei Erneuerungen, aber hier zeichnet sich eine Lösung ab. Wir werden aber allerdings erst nach 2016 mit der Ersterhebung der unvermessenen Gebiete, das heisst eben der Alpgebiete, beginnen.

Mit der vom Grossen Rat beschlossenen Revision des Gesetzes über die amtliche Vermessung und Geoinformation wurde der Vermessung der fehlenden Gebiete Rechnung getragen. Die Kosten der Vermessung der Alpgebiete werden durch den Bund und den Kanton getragen und vor Inangriffnahme der Arbeiten werden die Gemeinden rechtzeitig informiert.

Aber wie gesagt – und das möchte ich nochmals sagen – die Kosten der Vermessung der Alpgebiete werden durch den Bund und den Kanton getragen.

Welche Vorbereitungsarbeiten wurden bereits getätigt und wie steht der Bund zu diesem Projekt? Der Kanton hat ein Pilotprojekt für die Vermessung der Alpgebiete durchgeführt, das kurz vor dem Abschluss steht. Der Bund hat sich an diesem Projekt im üblichen Umfang finanziell beteiligt. Da es eine gesetzliche Verpflichtung gibt, eine flächendeckende amtliche Vermessung zu haben, wird sich der Bund auch an diesen Arbeiten finanziell beteiligen.

Sind die entsprechenden Budgetmittel reserviert? Zu gegebener Zeit werden die Arbeiten in das Realisierungsprogramm aufgenommen und es liegt dann an den politischen Instanzen, die notwendigen finanziellen Mittel zu sprechen. Die Erfahrung zeigt, dass in den letzten Jahren die finanziellen Mittel für die Realisierung der amtlichen Vermessung sowohl vom Bund als auch vom Kanton immer zur Verfügung gestellt wurden. Hingegen hat es an der Bewilligung von zusätzlichen personellen Mitteln gefehlt.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Das Wort wird nicht verlangt und wir können weiterfahren mit der Tagesordnung.

2. INTERPELLATION

**de la députée Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant: à qui appartiennent les sources? (08.05.2012)
(4.190) (en collaboration avec le DTEE)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
und Mitunterzeichnenden betreffend: Wem gehören die Quellen? (08.05.2012)
(4.190) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Zuge des Erweiterungsbaus des Thermalbads in Brigerbad wurden Bohrungen gemacht. Das Projekt ist derzeit Gegenstand einer Studie, die vom Bundesamt für Energie, dem Kanton Wallis, der Stadtgemeinde Brig-Glis sowie der Geothermie Brigerbad AG weiter getragen wird.

Fragen gibt es in diesem Zusammenhang offenbar betreffend das Eigentumsrecht an den Quellen.

Auch im Rahmen der Realisierung von Kleinwasserkraftwerken werden oft Quellen gefasst. Auch hier stellen sich oftmals Fragen betreffend das Eigentum an diesen Quellen. Sind es die Geteilten, sind es die Parzelleneigentümer oder ist es gar die Gemeinde?

Dazu haben wir folgende Fragen:

- Sind die Rechte an den Quellen im ZGB abschliessend geregelt?
- Was sieht das öffentliche Recht auf Bundes- und Kantonebene vor?
- Können Streitigkeiten vor den Gerichten durch eine klarere Gesetzgebung auf Kantonebene vermindert werden?

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich kann wie folgt auf die gestellten Fragen antworten:

Zunächst darf ich grundsätzlich anführen, dass sich das private Eigentum auch auf die Quellen erstreckt. Zudem bestehen die Grundsätze, dass Quellen als Bestandteile von Grundstücken gelten und das Grundwasser der Quellen gleichgestellt ist. Das ist der Grundsatz – Grundsatz also: privates Eigentum.

Und jetzt gibt es von diesen Grundsätzen des Zivilrechts drei wesentliche Abweichungen:

1. Die sogenannten Bachquellen – Es ist ständige Rechtsprechung des Bundesgerichts, dass Quellen, die auf einem Privatgrundstück entspringen und von Anfang an einen Wasserlauf bilden oder zu schaffen vermöchten – sprich festes Gerinne, Bett mit festen Ufern – als Teil des von ihnen gebildeten Wasserlaufs betrachtet werden und demnach dessen rechtliches Schicksal teilen. Und in der Regel fallen derartige Wasserläufe und somit auch deren Quellen im Wallis in das öffentliche Eigentum der Einwohnergemeinden.
2. An dem der Kultur nicht fähigen Land – wie Felsen- und Schutthalden, Firnen und Gletschern – und den daraus entspringenden Quellen, besteht unter Vorbehalt anderweitigen Nachweises kein Privateigentum.

3. Eine weitere Präzisierung ist im kantonalen Einführungsgesetz zum Schweizer Zivilgesetzbuch enthalten. Demnach fallen unter anderem alle Wasserläufe in das öffentliche Eigentum der Gemeinden ab demjenigen Punkt, wo sie entspringen. Und ebenfalls in den Bereich des öffentlichen Gemeindeeigentums gehören die unterirdischen Gewässer, mit einer mittleren Wassermenge von mehr als 300 Liter pro Minute. Dies einerseits unter Vorbehalt bestehender privater Nutzungen, welche bereits vor dem Inkrafttreten dieses Gesetzes bestanden haben und andererseits – wie hier von Bedeutung – vorbehältlich den Entnahmen an der Oberfläche durch den Eigentümer bis höchstens 50 Liter pro Minute.

Abschliessend kann gesagt werden, dass die rechtliche Zuordnung von Quellen zum privaten oder öffentlichen Bereich durch die gegenwärtige Rechtslage sowie die Judikatur des Bundesgerichts bereits klar und ausführlich erfolgt ist. Streitigkeiten im Einzelfall bleiben naturgemäss immer möglich.

3. POSTULAT

**des députés Yves FOURNIER, PLR, et Nicolas VOIDE, PDCB, concernant le Valais a mal à «ses» tsiganes! Faut-il punir le «bon élève»? (08.05.2012)
(4.191) (en collaboration avec le DSSI)**

POSTULAT

**der Grossräte Yves FOURNIER, PLR, und Nicolas VOIDE, PDCB, betreffend Zigeunerproblematik: Soll etwa der Musterschüler büssen? (08.05.2012)
(4.191) (in zusammenarbeit mit dem DSSI)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Yves Fournier, PLR:

Juillet 2012, la question «tsiganes» défraye la chronique.

Voilà donc que l'actualité surmédiatisée de cet été a rejoint une préoccupation martigneraise vieille de 15 ans. Voilà, en effet, 15 ans que la région de Martigny-Fully attend que le Conseil d'Etat tienne ses promesses, 15 ans que Martigny attend que d'autres places d'accueil soient créées en Valais, 15 ans que Martigny et la seule aire de stationnement puissent avoir, à un moment donné, quelques petites sœurs ailleurs pour les tsiganes.

Articles de journaux, lettres officielles, pétitions de commerçants et de paysans lésés ont souligné depuis longtemps cette difficile promiscuité.

Martigny, il y a 15 ans, s'est montrée bon élève. Il n'est pas normal qu'elle en paie seule les conséquences.

Le Conseil d'Etat doit tenir ses promesses, ses engagements et prendre les mesures adéquates pour développer une meilleure répartition des aires d'accueil, pour nommer un médiateur cantonal, comme c'est le cas sur le canton de Vaud, et veiller à ce que notre droit, notre droit à tous, soit scrupuleusement appliqué.

Avant que, de guerre lasse, la commune octodurienne ne ferme la seule aire valaisanne dévolue aux tsiganes et avant qu'une partie de la population concernée ne réagisse de façon plus musclée, je vous invite à prendre sérieusement en compte ces remarques ainsi que les questions urgentes que nous aborderons demain matin.

Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le postulat n'est pas combattu und wird so zur Behandlung überwiesen.

4. INTERPELLATION

**des députés Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, Mathieu FARDEL (suppl.),
PLR, et cosignataires concernant la vitiviniculture valaisanne en péril
(10.05.2012) (4.192)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, Grossrat (Suppl.)
Mathieu FARDEL, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend
Gefahr für den Walliser Weinbau (10.05.2012) (4.192)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Mme la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

A la veille des vendanges, les vigneron valaisans et les négociants sont inquiets. La récolte s'annonce prometteuses mais tous les signaux sont au rouge quant à la suite. De nombreuses caves ont des stocks importants.

Aussi attendons-nous volontiers vos réponses à cette interpellation, Monsieur le conseiller d'Etat.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le Conseil d'Etat souhaite, une nouvelle fois, rappeler quelques principes régissant ce secteur.

La loi sur l'agriculture et le développement rural de 2007 et l'ordonnance sur la vigne et le vin de 2004 ont clairement défini les compétences et responsabilités des différents partenaires concernés: Etat du Valais, Interprofession de la vigne et du vin, encaveurs et vigneron.

«Gouverner, c'est prévoir», au vu des multiples changements des conditions cadres, le Conseil d'Etat a commandé, en mars 2007 déjà, une étude baptisée Viti 2015 dans le but de définir la stratégie vitivinicole à réaliser à l'horizon 2015. Seize recommandations ont été notamment émises dans ce cadre. Une charte de qualité, un contrat de prestations promotionnel de 1,8 million sur trois ans ont été signés avec l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais. L'Etat du Valais a ainsi notamment renforcé son soutien à la promotion des vins valaisans et en faveur de leur qualité. Le canton du Valais est de loin le canton qui soutient le plus sa viticulture et il ne l'a jamais autant fait qu'aujourd'hui. Il dispose de plus, grâce aux outils de suivi mis en place, d'une très bonne connaissance de la situation économique de ce secteur. Dans ce cadre, l'analyse économique globale de la filière vitivinicole valaisanne, basée sur les chiffres TVA payées par les entreprises, démontre que celle-ci génère des marges positives depuis plusieurs années. Il est vrai que la situation a changé et on doit prendre en considération ce changement. Mais on doit aussi prendre en considération les faits suivants: La répartition de cette valeur ajoutée au sein de la branche est, par contre, défavorable aux vigneron, ce qui conduit à un manque d'investissements et à une destruction du capital vigne. Or, la thématique du prix de la vendange et donc de la répartition de la valeur ajoutée dans un système libéral dépend avant tout de discussions privées entre vendeurs et acheteurs au sein de la branche. Le canton ne peut intervenir dans ces transactions commerciales qui relèvent globalement de la défense professionnelle du vigneron.

Vu cette situation, nous souhaitons réorienter à l'avenir une partie des moyens actuels vers des mesures de soutien bénéficiant directement aux vigneron.

Nous nous engageons donc, par exemple, pour augmenter les aides structurelles, aussi bien aux niveaux cantonal que fédéral (murs en pierres sèches et crédits d'investissements pour le capital-plantes notamment).

Vous mentionnez le découragement des vigneron·nes face à un système de paiements directs toujours plus complexe et exigeant. Là également, nous nous engageons pour obtenir des paiements directs adaptés à la réalité de notre vignoble dans le cadre de la PA 2017, notamment concernant les exigences de formation (taille des entreprises pour l'accès aux paiements directs, soutien aux vignobles en terrasses notamment).

En conclusion, le Conseil d'Etat défend fortement les caractéristiques du vignoble au niveau fédéral. Au niveau cantonal, il a proposé une stratégie claire à la profession et mis des moyens importants à disposition.

Il appartient maintenant, dans un système libéral, à chaque acteur de la branche de prendre ses responsabilités en conséquence.

5. MOTION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés German EYER, Francine ZUFFEREY MOLINA et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, concernant une aide de l'Etat uniquement pour les entreprises ayant des conventions collectives de travail (10.05.2012) (4.193)

MOTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German EYER und die Grossrätinnen Francine ZUFFEREY MOLINA und Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, betreffend Staatshilfe nur für Firmen mit Gesamtarbeitsverträgen (10.05.2012) (4.193)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Grossratspräsident Felix Ruppen hat sein präsidiales Jahr unter das Motto gestellt, die Arbeit und den Wert der Arbeit in kleineren und mittleren Betrieben bekannt zu machen und auch diese Arbeit zu honorieren. Das ist sehr lobenswert und auch richtig. Grossratspräsident Felix Ruppen hat gestern auch gesagt – wenn ich mich recht erinnere –, dass gerade die Gebäudetechnik über einen fortschrittlichen Gesamtarbeitsvertrag verfügt. Auch das ist richtig und mit meiner Motion verlangen wir, dass der Staatsrat Mandate nur an Betriebe erteilt, die sich an die Bestimmungen von Gesamtarbeitsverträgen halten.

Jetzt hat es in der Motion ein kleines Problem gegeben, was den Titel und den Text anbelangt.

Ce sont nos collègues Marie-Claude Ecoeur et Marcel Delasoie qui ont dit, dans le titre et dans le texte, ce n'est pas le même sens. Pour clarifier la situation, ce sont seulement les branches qui sont concernées par les contrats collectifs qui sont touchées par cette motion.

Das heisst, nur Branchen und Betriebe, die über einen Gesamtarbeitsvertrag verfügen, sollen sich an die Bestimmungen des Gesamtarbeitsvertrages halten. Wir verlangen natürlich nicht, dass sämtliche Betriebe zwingend einen Gesamtarbeitsvertrag erhalten müssen. Also nur mal um dort Klarheit zu schaffen, Betriebe, die einen Gesamtarbeitsvertrag kennen, müssen sich zwingend an diese Bestimmungen halten. Das ist der Sinn und Zweck von dieser Motion.

Ich danke für die Unterstützung dieser Motion in dem Sinne. Ich hoffe, ich habe das ein bisschen klarer machen können.

Danke schön.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihre Motion scheint bekämpft.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Effectivement, le groupe DC du Bas-Valais avait remarqué ces confusions.

Finalement, nous ne pouvons pas accepter le texte tel qu'il nous est présenté.

Il y a deux aspects principaux:

Sur le fond, tout d'abord, c'était la compréhension que nous avons alors du texte, il n'était pas concevable d'imposer une convention collective de manière artificielle dans tous les domaines d'activité bénéficiant d'aides étatiques de quelque nature que ce soit. La conclusion d'une convention collective doit être le résultat d'une démarche volontaire et coordonnée entre les employés et les employeurs.

Ensuite, une autre incohérence de taille sur la forme qui rend pratiquement cette motion caduque. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Dans le titre, il est question d'une aide de l'Etat uniquement pour les entreprises ayant des conventions collectives de travail alors que, dans le texte, les motionnaires parlent des entreprises qui respectent ces conventions collectives. Si, sur ce dernier point, nous pouvons rejoindre les initiants, nous ne pouvons concevoir que des entreprises qui signent des conventions collectives ne respectent pas leurs engagements.

Autre confusion dans ce texte: l'argumentaire est développé et centré autour des entreprises industrielles alors que la proposition comprend, au final, toutes les entreprises valaisannes.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas-Valais vous incite à refuser cette motion et à la classer à ce stade.

Merci d'avance de votre soutien.

Herr Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Aus Respekt und Achtung gegenüber der ADG-Fraktion habe ich mir heute eine rote Krawatte umgebunden.

Doch diese Motion schießt den Vogel ab! Selbst wenn Sie, Herr Eyer, jetzt sagen, dass der Titel und der Text keinen Konsens finden, muss ich sagen: Ich kann mich damit nicht einverstanden erklären.

Es beginnt bereits in der ersten Linie des Motionstextes, wo es heisst, die Nationalbank wäre untätig. Das ist eine Anmassung! Diese Aussage traue ich mich nicht zu äussern, diese Meinung teile ich nicht.

Der Kanton Wallis ist ein von Selbstständigerwerbenden, von KMU getriebener Kanton. Mit einem Gesamtarbeitsvertrag Anreize schaffen – wohl kaum. Wirtschaftsförderung an Gesamt- und Kollektivarbeitsverträge zu binden, meine sehr geschätzten Damen und Herren, das ist ein Witz.

Es kann doch beim besten Willen nicht angehen, in dieser konjunkturschwachen Wirtschaftsphase diejenigen zu knebeln, die noch bereit sind, Risiken zu tragen und Arbeitsplätze zu schaffen.

Statt verhältnisblödsinniger Gesamtarbeitsverträge wäre es viel, viel vernünftiger, die Kräfte dafür einzusetzen, die bestehenden zu regeln bzw. zu verbessern. Ich spreche von Jahresarbeitszeit ohne Einschränkungen und neugeregelte Zuschläge für Arbeiten am Wochenende – sprich Samstags- und Sonntagszuschläge. Die Arbeitnehmer wollen arbeiten – wir haben die besten Arbeitnehmer: Lasst sie doch krampfen! Den Fokus darauf zu richten, wäre richtig. Es stünde den Motionären bedeutend besser an, hier die Kräfte einzusetzen.

Meine Damen und Herren der ADG, wenn Sie neue Betriebe im Wallis ansiedeln und bestehende behalten wollen, dann müssen Sie mit uns die Walliser Betriebe auf die jeweilige Marktsituation unkompliziert, unbürokratisch, effizient und wirkungsvoll reagieren lassen. So schaffen und behalten wir sichere Arbeitsplätze – nicht mit bremsenden Gesamtarbeitsverträgen.

Das Übel müssen wir mit oder bei der Wurzel anpacken, deshalb treten wir von der CVPO vehement und mit aller Deutlichkeit gegen diese Motion an. Meine Damen und Herren, dass müssen auch Sie.

Danke schön.

M. le député (suppl.) Gilles Vuignier, PDCC:

Le PDC a pour vocation de défendre les intérêts de la classe moyenne. Nous sommes donc favorables au développement de l'économie locale et aux mesures qui peuvent la renforcer.

Les conventions collectives sont des conventions librement négociées entre les partenaires sociaux, c'est-à-dire entre les employeurs et les employés. L'existence d'une convention collective est ainsi garante de paix sociale. Elle déploie des effets régulateurs sur les salaires et les conditions de travail en évitant une sous-enchère ou des effets de dumping. Elle crée entre les employeurs des conditions égales évitant des distorsions de concurrence néfastes.

C'est pourquoi le groupe PDCC affirme clairement qu'il est favorable au développement des conventions collectives de travail.

Cependant, il ne faut pas que le remède tue le patient, et c'est ce qui se passe avec cette motion que nous vous proposons de rejeter fermement. Pourquoi? Relisez son titre: «une aide de l'Etat uniquement pour les entreprises ayant des conventions collectives de travail». Cela signifie que toutes les entreprises actives dans des domaines non soumis à des conventions collectives de travail se trouveraient, du jour au lendemain, dépourvues des aides étatiques prévues dans des législations fédérales ou cantonales. La seule possibilité de retrouver ces aides passerait par la signature ou l'adoption d'une convention.

Je vous laisse imaginer la pression et la marge de manœuvre dont disposerait l'association faîtière touchée par cette initiative. Il lui faudrait accepter à peu près tout pour arriver à signer une convention alors que le principe même des conventions revient à du bilatéralisme, c'est-à-dire que chaque partie est libre de se décider librement. Le couteau des aides étatiques sous sa gorge, ce serait-là la ruine de notre système si envié à l'étranger, c'est-à-dire le partenariat social.

Enfin, pour ne pas tourner autour du pot, il faut être conscient que l'une des branches en Valais à ne pas disposer d'une convention collective est l'agriculture. Vous savez l'importance vitale que l'aide étatique a envers notre agriculture, notamment envers nos vigneron. Ici, je fais référence à l'interpellation de tout à l'heure.

Pour terminer, quelques mots sur l'argument qui veut que le développement de la motion s'écarte de son titre. Enfin, le développement n'indique plus que seules les entreprises œuvrant dans un domaine auraient le droit de bénéficier des aides étatiques. Ces aides ne seraient supprimées qu'aux entreprises qui auraient violé une disposition d'une convention collective. Ce développement semble bien plus sensé et applicable que le titre même de la motion. Mais, il faut savoir qu'un inspecteur peut examiner toutes les fiches de salaires des employés d'une société et remonter dans les cinq dernières années. Le droit du travail – et ici je m'adresse à mes collègues députés avocats ou juristes – est relativement compliqué. Il n'y a qu'à lire les différentes interprétations que font les auteurs spécialisés dans le domaine du droit du travail, en particulier par exemple sur la réduction du droit aux vacances en cas d'arrêts maladie, sans parler des arrêts maladie pour les gens qui sont à temps partiel. Donc, la probabilité pour un entrepreneur qui n'est pas juriste de faire une minime erreur est grande. Quelle serait la sanction? Les sanctions prévues dans les conventions collectives, c'est-à-dire la remise en l'état, la situation d'avant, plus une amende. Mais, qu'est-ce qu'il y aurait en plus? Il y aurait une superposition avec un retrait de toute aide étatique, ce qui signifierait que, du jour au lendemain, la société se verrait retirer toute aide et pourrait peut-être tomber en faillite.

Vous voyez que, même si cette mesure semble intéressante, sa mise en application est plus que périlleuse pour notre économie.

En résumé, je répète clairement que le groupe DC du Centre ne veut pas être le fossoyeur de l'économie de proximité et en particulier pas de l'agriculture valaisanne.

Je suis persuadé que vous, Chers collègues, tous partis confondus, aurez le courage de nous suivre. Oubliez donc les fausses bonnes idées de certains «bobos» urbains et, Chers collègues, ayez l'honnêteté de refuser cette motion.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.)

Ich erteile das Wort an Herrn Grossrat German Eyer für eine materielle Berichtigung.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nur kurz eine materielle Berichtigung.

Ich stelle fest, dass viele Leute in diesem Saal offenbar zuhören, aber nicht verstehen, was ich gesagt habe. Und zweitens stelle ich fest, dass gerade Gesamtarbeitsverträge – und das auch an die Adresse von Herrn Zurbriggen – in den nächsten Jahren entscheidend sein werden in Bezug auf das Dossier «Personenfreizügigkeit». Wenn nämlich Gesamtarbeitsverträge nicht mehr eingehalten werden, wird das Schweizer Volk bei der nächsten Ausdehnung in Richtung Kroatien höchstwahrscheinlich Nein sagen. Und dann haben wir dann in der Wirtschaft ein Problem, Herr Zurbriggen; das wird Probleme schaffen. Zweitens, Herr Zurbriggen, haben Sie gesagt, im ersten Satz würden wir reden von einer untätigen Nationalbank. Die Motion wurde im Mai hinterlegt und zu jenem Zeitpunkt war die Nationalbank untätig und hat dann nur auf Druck der Gewerkschaften die Untergrenze von 1,20 Franken eingeführt.

Noch einmal, la phrase qui est la plus importante dans cette motion, c'est «on demande que les conventions collectives de travail soient respectées». C'est la phrase qui est la plus importante und der Rest ist Schaumschlagerei – auch an die Adresse des Neffen von Kollege Lugon.

Danke schön.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:

Avec les rectifications qui ont été faites par mon préopinants allant dans le sens du travail des partenaires sociaux, des associations professionnelles et des syndicats tendant à faire respecter et à faire étendre l'application des conventions collectives de travail à toutes les entreprises, cette motion va véritablement dans ce sens-là. Et quelque part, il est important que les conditions de travail soient respectées par toutes les entreprises afin que les conditions de concurrence soient aussi équitables pour toutes les entreprises, celles qui respectent les conventions et celles qui ne les respectent pas.

La motion du député German Eyer va vraiment dans le sens de dire: il faut que toutes les entreprises qui sont soumises à une convention collective de travail la respectent. Il ne demande pas à ce que de nouvelles conventions soient introduites afin que toutes les entreprises soient soumises mais seulement dans le cas où il y a une convention collective de travail, il est souhaitable que ces entreprises la respectent et il est souhaitable que l'Etat soit attentif à cela afin d'adjuger des travaux à des entreprises qui respectent les conditions de concurrence en vigueur.

Dans ce sens, on peut soutenir la motion du député German Eyer.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr und so werden wir zur Abstimmung kommen.

Par 69 voix contre 45 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.193 du député German Eyer.

6. INTERPELLATION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés German EYER, Gilbert TRUFFER (suppl.), Reinhold SCHNYDER et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, concernant qu'est-ce qui est le plus important: la population ou les pilotes amateurs? (10.05.2012) (4.194)
(en collaboration avec le DSSI et le DTEE)**

INTERPELLATION

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte German EYER, Gilbert TRUFFER (Suppl.), Reinhold SCHNYDER und Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, betreffend was zählt mehr: Bevölkerung oder Hobbyflieger? (10.05.2012) (4.194)
(in Zusammenarbeit mit dem DSSI und dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Positionen der Standortgemeinde Raron und der umliegenden Gemeinden sind klar: 74,3 Prozent der Einwohnerinnen und Einwohner von Raron wollen keinen Flugplatz mehr. Neben der Gemeinde Raron sprechen sich auch die Gemeinden Visp, Niedergesteln und Baltschieder gegen den Flugplatz aus. Dies aus Gründen der Sicherheit und der Gesundheit der Bevölkerung, aber auch um den Raum für die Entwicklung der gesamten Region zu nutzen. Das Flugfeld in Raron hat jeglichen öffentlichen Charakter verloren und dient nur noch einer kleinen Gruppe von Hobbyfliegern.

Darum hat uns die Stellungnahme des Staatsrates erstaunt. Er hat die klaren Positionen der betroffenen Gemeinden im Vernehmlassungsverfahren allenfalls zur Kenntnis genommen, aber in keiner Art und Weise berücksichtigt. Die Walliser Regierung hält in ihrer Stellungnahme an das zuständige Bundesamt für Zivilluftfahrt fest, den Flugplatz zu erhalten und keine Änderung vorzunehmen.

Mit dieser Interpellation, die wir allerdings schon im Mai eingereicht haben, wird der Staatsrat angefragt, ob er bereit ist, auf seinen Entscheid zurückzukommen, damit der klare Volkswille der betroffenen Bevölkerung und die viel gelobte Gemeindeautonomie respektiert werden?

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Wir geben Antwort auf die hinterlegte Interpellation und zwar wie folgt:

Aufgrund der Anfrage der Gemeinde Raron vom Jahre 2010, das Flugfeld in Raron aufzuheben und aus dem Sachplan Infrastruktur der Luftfahrt zu streichen, wurde der Kanton Wallis vom Bundesamt für Zivilluftfahrt aufgefordert, eine Vormeinung abzugeben. Der Staatsrat Wallis hat seine Position auf der Grundlage einer breiten Vernehmlassung bei allen kantonalen, regionalen und kommunalen Instanzen und Organe erarbeitet, und sich in seinem Schreiben vom 16. November 2011 an das BAZL für die Beibehaltung des Flugfeldes Raron im SIL ausgesprochen.

Mit seinem Entscheid vom 16. Mai 2012 sprach sich der Bundesrat klar für den Erhalt des Flugplatzes Raron im Sachplan Infrastruktur der Luftfahrt (SIL) aus und unterstrich damit

die Bedeutung dieser Anlage für den Kanton Wallis, welche heute insbesondere für Touristik- und Geschäftsflüge genutzt wird und der fliegerischen Aus- und Weiterbildung sowie dem Flugsport dient.

Anlässlich des Koordinationsgesprächs vom 14. Juni 2012 zwischen allen beteiligten Akteuren informierte das zuständige Bundesamt für Zivilluftfahrt, dass nun, wie im entsprechenden Objektblatt des SIL vorgesehen, das erforderliche Umnutzungsverfahren (die Verlegung des Flugplatzes in den östlichen Teil der ehemaligen Militärpiste) eingeleitet wird.

Gleichzeitig wird der Kanton gemeinsam mit den Gemeinden und den weiteren Akteuren alles daran setzen, die im Raum zwischen Visp und Raron geplanten Projekte miteinander abzustimmen und nach optimalen Lösungen für den Gesamttraum zu suchen. Der Staatsrat hat die Dienststelle für Raumentwicklung als Folge des Postulats von Grossrätin Helena Mooser Theler beauftragt, die Koordination der verschiedenen Projekte und Vorhaben (u.a. Flugplatz, Integralmelioration, Arena, Markthalle) sicherzustellen und hierfür eine Austauschplattform einzuberufen, unter Beteiligung des bereits 2009 durch ihn eingesetzten Steuerungsausschusses zur Koordination der autobahneigenen und autobahnfremden Projekte im betroffenen Perimeter. Eine erste Sitzung mit den interessierten kommunalen, regionalen und kantonalen Akteuren fand in diesem Zusammenhang am 5. Juli 2012 statt.

7. POSTULAT

**du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant
étables en zone agricole et écuries en zone à bâtir (10.05.2012) (4.195)
(en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend Viehställe in der
Landwirtschaftszone und Pferdeställe in der Bauzone (10.05.2012) (4.195)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Chaque conquête de l'homme a été accompagnée de son lot d'inconvénients. La plus noble conquête de l'homme, c'est le cheval; les nuisances, ce sont les mouches et les odeurs.

Les chevaux ne sont pas assimilés à des animaux de rente et on ne peut pas construire des écuries dans les zones agricoles. Ainsi, les gens qui ont des chevaux doivent construire dans les zones à bâtir. Je vous laisse imaginer le plaisir des voisins qui sont condamnés à supporter les odeurs et les mouches alors que, pour eux, un cheval, c'est effectivement un animal qui mériterait l'appellation d'agricole.

Nous demandons au Conseil d'Etat de réfléchir à cette situation, de chercher des solutions et de les proposer si nécessaire au niveau fédéral de manière à pouvoir rétablir des situations qui soient un peu plus acceptables pour la population, notamment la population qui habite proche des chevaux.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung weitergeleitet.

8. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gilbert TRUFFER (suppl.), German EYER, Reinhold SCHNYDER et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, concernant riposter aux attaques sur le droit de retour! (10.05.2012) (4.196)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert TRUFFER (Suppl.), German EYER, Reinhold SCHNYDER und Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, betreffend Attacken auf Heimfall kontern! (10.05.2012) (4.196)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich erteile Herrn Jean-Michel Cina für die Beantwortung das Wort.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich kann auf die einzelnen Fragen wie folgt antworten.

Antwort auf Frage 1: In der Botschaft zum Dekret betreffend die Genehmigung bestimmter kommunaler Verfügungen – das Dekret, das wir heute hier mit 120 Stimmen verabschiedet haben – ist vorgesehen, dass eben auch ein entsprechender Aktionsplan bereit stand und hinterlegt war und dass im Arbeitspaket 4 auf die eingehende Analyse der vorgeschlagenen Heimfallmodelle jetzt eingegangen wird. Der dafür vorgesehene Zeitraum läuft von 2013 bis 2016. Somit kann davon ausgegangen werden, dass entsprechende Gesetzesvorschläge in den Jahren 2014 und 2015 dem Grossen Rat unterbreitet werden – das ist das Timing.

Antwort auf die Frage 2: In Zusammenhang mit der Frage, was wir eben auf Schweizerischer Ebene machen, um unsere Interessen zu wahren. Derzeit wird die Problematik in der Regierungskonferenz der Gebirgskantone (GR, TI, UR, NW, OW, GL) intensiv diskutiert und wir haben bereits eine entsprechende Strategie festgelegt und haben auch Massnahmen geplant, um unsere Interessenwahrung hier zu koordinieren und zu verstärken. Wir arbeiten also in diesem Zusammenhang mit den anderen Kantonen zusammen und haben auch schon mit den Walliser Vertreterinnen und Vertretern des eidgenössischen Parlaments Kontakt aufgenommen und ihnen entsprechend auch Argumentationspapiere zur Verfügung gestellt, um unsere Positionen zu verteidigen und zu vertreten. Auch für den Staatsrat ist es offensichtlich, dass die Verstösse versuchen die Spielregeln während eines laufendem «Spiels» zu ändern. Dies ist nicht akzeptabel und ich persönlich habe das bereits verschiedenen Bundesräten auch direkt mitgeteilt. Ich habe ihnen auch gesagt, dass wenn sie hier unsere Rechte angreifen werden, wir uns aufs Bitterste verteidigen werden und wir hier nicht zuschauen werden wie man hier allenfalls unsere Interessen nicht berücksichtigt. Der Heimfall und seine Ausgestaltung sind auf Grundlage bestehender Konzessionen oder einschlägiger kantonaler Bestimmungen vereinbart worden. Die in den Vorstössen geforderte Gesetzesänderung kann aus Gründen der Rechtssicherheit auf laufende Konzessionen keine Auswirkungen zeitigen, ansonsten das in diesen Konzessionen austarierte Gleichgewicht zwischen Leistungen und Gegenleistungen nachträglich zu Ungunsten der verleihenden Gemeinwesen verändert würde. Und wie gesagt, das ist inakzeptabel.

Es trifft zu, dass die Interventionen bereits als Vorboten einer Verlagerung der gesetzgeberischen Macht zu Gunsten der Eidgenossenschaft im Bereich der Wasserkraftnutzung insbesondere beim Heimfallrecht gedeutet werden können. Daher wird

es von Bedeutung sein, dass sich die zukünftige Wasserkraftstrategie einerseits diesem nationalen Kontext nicht verschliesst, und andererseits im Kanton grösstmögliche Geschlossenheit bei der Durchsetzung seiner vitalen Interessen gezeigt wird. Der innerkantonale Konsens über die Zukunft der Wasserkraft im Wallis wird somit ein wesentliches Argument im Kampf gegen allfällige Bestrebungen sein, die Verfügungsmacht über die Wasserkräfte direkt oder indirekt dem Bund zu übertragen.

9. POSTULAT

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.)
Gilbert TRUFFER, concernant le calcul des valeurs des retours de
concessions à partir des propositions de solution A, B et C (12.06.2012)
(4.199)**

POSTULAT

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.)
Gilbert TRUFFER, betreffend Berechnung Heimfallwerte aus den
Lösungsansätzen A, B und C (12.06.2012) (4.199)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Heimfalldebatte ist voll lanciert, das haben wir auch in den letzten Tagen hier gesehen. Dem werden Diskussionen folgen und zwar in allen politischen Gremien und Verbänden.

Die Arbeitsgruppe «Strategie Wasserkraft» hat im letzten Jahr einen Bericht erstellt, zusammen mit einem externen Büro, der verschiedene Grundlagen liefert, dem aber eine Grundlage fehlt, die – meines Erachtens – sehr wichtig ist, die ich dazumal in der Arbeitsgruppe auch explizit verlangt habe. Um eine transparente und faire Diskussion führen zu können, brauchen wir die Grundlage: Wie gross sind die Heimfallwerte für die einzelnen Gemeinden nach den Varianten A bis C? Und zwar muss eine saubere Aufstellung erfolgen, nach welchen Varianten welche Gemeinden – auch die Gemeinden, die jetzt nicht Konzessionäre sind also keine Wasserzinsen beziehen – wie viel erhalten. Das externe Büro wird sicher in der Lage sein, eine solche Berechnung zu erstellen, wenn ihnen der Staatsrat diese Aufgabe oder dieses Mandat erteilt – verfügt es doch über alle Grundlagen, die dazu notwendig sind.

Ich bitte euch also, diesem Postulat zuzustimmen, damit wir die erforderlichen Grundlagen schaffen können.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.)

Ihre Motion scheint bekämpft.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Heute Morgen haben Sie in seltener Einstimmigkeit und in nur einer Lesung das Dekret für ein Moratorium in der Energiepolitik angenommen. Das Ziel besteht darin, dass man ohne Präferenz für ein Modell eine neue Wasserkraftstrategie erarbeitet.

Die vom Postulanten geforderte Berechnung ist entgegen seinen Ausführungen nicht so leicht zu machen, da die Modelle A, B und C nicht im Detail ausgeschafft sind; man müsste eine Vielzahl von Annahmen treffen und hätte dann ein Resultat, das nichts aussagt.

Der Postulant geht selber davon aus, dass der Gesamtheimfallwert anzunehmen wäre und das für jede einzelne Gemeinde. Es stellt sich die Frage: Wie hoch müsste die Ressourcenrente gewählt werden, welcher Prozentsatz müsste gewählt werden?

Die grossen Heimfälle sind erst in 30 Jahren und wir haben mit Sicherheit aufgrund der heutigen Entwicklungen mit dem Gletscherschwund usw. viele andere Fragen noch zu klären, die diese Thematik beeinflussen.

Zur Wirtschaftlichkeit möchte ich kurz die Presse zitieren, wo der Direktor der FMV ausgeführt hat: «Wir stellen also fest, dass wir für das gleiche Produkt 2008 etwa 12,8 Rappen erhalten haben; heute sind es nur noch 6 Rappen pro Kilowatt.»

Meine Damen und Herren, der Herr Staatsrat hat es bereits mehrfach ausgeführt, es geht darum, dass man das Modell nicht zu Beginn des Prozesses wählt, sondern am Schluss. Solange also die Parameter nicht klar sind und wir auf dem Prozess der Strategieverarbeitung sind, sind wir klar der Auffassung, dass wir diese nicht vorweg mit Zahlen, die nicht konkret sind und heute auch nicht konkret sein können, beeinflussen wollen. Das weckt Begehrlichkeiten.

Geschätzte Damen und Herren, gerne erinnere ich Sie an dieser Stelle an die Diskussionen um den neuen Finanzausgleich. Zuerst gab es viele Diskussionen und dann waren auf einmal die Zahlen da und weg war die Solidarität.

Aus all diesen Gründen ersuche ich Sie, geschätzte Damen und Herren, dieses Postulat im Stadium der Entwicklung abzulehnen.

Wenn die Parameter bekannt sind, gibt es keinen Grund mehr, dass man diese dann nicht rechnet, aber zum heutigen Zeitpunkt ist es zu früh. Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Gilbert Truffer für eine materielle Berichtigung.

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Werte Frau Walker Salzmann, ich muss Ihnen da entschieden widersprechen.

Ich war in der Arbeitsgruppe mit dabei. Es gibt genügend Grundlagen, damit man diese Berechnungen anstellen kann. Und zwar geht das nur, wenn man Gleiches mit Gleichem vergleicht und man kann dieses Postulat nur bekämpfen, wenn man eine transparente Diskussion verhindern will.

Es geht nur darum, dass man den Leuten, den Stimmbürgern den Teufel an die Wand malen will und von Enteignung der Berggemeinden spricht. Eine richtige Berechnung wird transparent aufzeigen, dass auch Gemeinden, die jetzt meinen, dass sie den Kürzeren ziehen, sehr wohl von den einzelnen Varianten profitieren werden, also sprich auch von der Variante B, die wir eingebracht haben. Es geht zu diesem Zeitpunkt – und da gebe ich Ihnen recht – nicht darum, sich für ein Modell zu entscheiden. Es geht darum, transparente Grundlagen zu schaffen, um eine objektive Diskussion führen zu können und dazu sind diese Zahlen einfach unerlässlich. Denn sonst kann jeder reden und versprechen was er will und es wird keine Transparenz stattfinden.

Ich möchte also den Grossen Rat auffordern, diesem Postulat zuzustimmen.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen mehr und wir kommen zur Abstimmung.

Par 59 voix contre 47 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.199 du député (suppl.) Gilbert Truffer.

10. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold SCHNYDER et Gilbert TRUFFER (suppl.), concernant: pour une offensive énergétique d'assainissement des bâtiments (13.06.2012) (4.200)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Reinhold SCHNYDER und Gilbert TRUFFER (Suppl.), betreffend: für eine energetische Bausanierungsoffensive (13.06.2012) (4.200)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mein Postulat passt ganz genau ins Tagesthema von unserem Grossratspräsidenten Felix Ruppen, nämlich: «Wir, die Gebäudetechniker sind innovativ und setzen uns für eine nachhaltige Zukunft ein.»

Bauten, die vor 1990 erbaut wurden, weisen zur aktuellen gewerblichen Gebäudetechnik Energieverluste von 80-90% auf.

Die Sanierung eines alten Mehrfamilienhauses in der Altstadt von Basel zeigt beispielhaft auf, wie man mit Wärmedämmung, Solarenergieerzeugung und Wärmepumpe den Energieverbrauch drastisch bis und zwar bis zu 91% reduzieren kann.

Das kantonale Energiegesetz verfolgt zwei Stossrichtungen: Die Reduktion des Energiebedarfs und die Erhöhung der Energieeffizienz. Der Kanton Wallis hat in der Vergangenheit in beiden Bereichen Anreize geschaffen. Wie das obige Beispiel zeigt, sind bei energieeffizienten Sanierungen noch grosse bzw. grössere Energieeinsparungen möglich. Und die Installation von neuen erneuerbaren Energiespendern wie Photovoltaik macht auf Häusern, die energetisch nicht saniert sind, wenig Sinn.

Die mit dem Ausstieg aus der Kernenergie eingeleitete Energiewende verlangt nach der Eindämmung unnötigen Energieverbrauchs. Zudem verlangt die Annahme der Zweitwohnungsinitiative im Bereich Tourismus und Bauwirtschaft langfristig wirtschaftliche Alternativen. Damit die Chancen wahrgenommen werden können, muss die Politik neue Rahmenbedingungen schaffen.

Die Förderung der Energieeffizienz – und dies vor allem bei der Sanierung von Altbauten – leistet, ausgestattet mit zusätzlichen Anreizsystem einen wesentlichen Beitrag, den Energieverbrauch zu senken.

Wir fordern daher die Regierung auf:

1. Möglichkeiten aufzuzeigen, wie man mit zusätzlichen Anreizsystemen Gebäude und Gebäudesanierungen bezüglich Energieeffizienz optimiert werden können.
2. Eine energetische Wohnbausanierungsoffensive zu starten und hierzu im Budget 2013 und den folgenden Jahren die nötigen Beträge bereitzustellen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und so zur Behandlung weitergeleitet.

11. POSTULAT

**des députés Beat Rieder, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, et
cosignataires concernant la promotion de systèmes de gestion
de résidences secondaires (14.06.2012) (4.201)**

POSTULAT

**der Grossräte Beat Rieder, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Förderung von Bewirtschaftungssystemen
von Zweitwohnungen (14.06.2012) (4.201)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Es gibt Zeiten zum Jammern und es gibt solche zum Handeln. Gejammert haben wir – teilweise zu recht – jetzt ist aber Zeit zum Handeln.

Der Bundesrat hat eine erste Verordnung erlassen, die Rechtssicherheit gewährt und erste Verbesserungen mit sich bringt. Dies nicht zuletzt, dank den erfolgreichen Interventionen unserer Staatsräte. Ein entscheidender Punkt bei dieser Verordnung ist, dass zukünftig Ausnahmen bestehen, wo man qualifizierte Bewirtschaftungssysteme hat. Dies ist übrigens – und das auch an die Adresse der Initianten – die einzige Möglichkeit, warme Betten zu schaffen. Diese Bewirtschaftungssysteme brauchen aber eine Koordination. Sie brauchen eine Führung von oben und sie kosten Geld. Geld, das man auf dem Markt in der aktuellen Situation nicht hat.

Aus diesem Grund fordern wir den Staatsrat auf, solche Bewirtschaftungssysteme zu fördern, einen entscheidenden Schritt hier für diese Ausnahmemöglichkeit zu machen und auch einen entscheidenden Schritt für warme Betten zu machen. Und schlussendlich – und das gehört einfach noch einmal dazu – die nötigen finanziellen Mittel bereit zu stellen. Denn nur so, ich betone nur so, können wir diese für uns so nachteilige Initiative einigermaßen abfedern.

Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

12. INTERPELLATION

**des députés Jean-Pierre GUEX (suppl.), PDCB, Jean-Luc ADDOR, UDC,
Frédéric DELESSERT, PLR, et Joël GAILLARD, PDCB, concernant la vente
d'immeubles à des personnes à l'étranger – une pratique administrative
inéquitable (14.06.2012) (4.202)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Jean-Pierre GUEX (Suppl.), PDCB, Jean-Luc ADDOR, UDC,
Frédéric DELESSERT, PLR, und Joël GAILLARD, PDCB, betreffend Verkauf
von Grundstücken an Personen im Ausland – eine ungerechte
Verwaltungspraxis (14.06.2012) (4.202)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Es gibt keine Wortmeldung und ich bitte den Departementvorsteher, seine Antwort zu geben.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le délai d'interdiction de revente pendant cinq ans se base sur l'article 14 de la loi fédérale sur l'acquisition des immeubles par des étrangers qui impose à l'autorité de première instance d'assortir l'autorisation des charges destinées à assurer que l'immeuble sera affecté aux buts dont se prévaut l'acquéreur.

Cette interprétation de la loi fédérale est partagée par les autres cantons touristiques et l'Office fédéral de la justice.

Faire partir le délai de revente au moment de la signature de l'acte de vente poserait des problèmes d'inégalité de traitement avec tous les actes du même genre déjà inscrits au registre foncier et pour lesquels les acquéreurs étrangers ont dû attendre le délai de cinq ans dès l'inscription au registre foncier pour pouvoir revendre. Une telle pratique poserait de gros problèmes d'application rétroactive.

Par l'application d'un tel système, le canton donnerait son accord à la violation manifeste de l'article 26 de la loi fédérale en admettant que l'acquéreur étranger soit considéré comme propriétaire non plus lors de l'inscription au registre foncier, suite à l'obtention de l'autorisation selon la loi fédérale conformément à notre système tabulaire, mais lors de la signature de l'acte de vente. Nous aboutirions à de nombreuses situations dans lesquelles la revente aurait lieu tout de suite après l'inscription au registre foncier et se poserait alors la question de la spéculation interdite par l'article 12 de la loi fédérale.

Selon l'article 5 lettre b de la loi cantonale, les Suisses ou non assujettis doivent attendre dix ans avant de pouvoir revendre un logement de vacances. Ainsi, les délais les plus défavorables pour les étrangers se rapprochent des délais d'attente imposés aux Suisses.

Il faut également rappeler que, en cas de justes motifs, le service chargé de l'application de la loi fédérale admet de lever cette charge interdisant la revente dans un délai de cinq ans, pour autant que la revente ait lieu sans bénéfice. Il s'agit de prendre en considération les situations problématiques en respectant l'interdiction faite à l'article 12 de la loi fédérale de faire des placements de capitaux prohibés. De nombreux cas ont été traités à ce jour dans ce sens. Or, si la proposition des interpellateurs avait été appliquée dans ce cas, ils auraient pu faire un large bénéfice dans la revente; ce qui a été prohibé.

Le fait d'accepter aujourd'hui de revenir sur cette pratique pourrait provoquer de fortes vagues vu les questions d'inégalité de traitement que cela comporte et les intérêts en jeu.

Il faut encore relever que les actes signés avant l'entrée en vigueur du règlement cantonal qui faisaient l'objet de la liste d'attente ont aujourd'hui tous obtenu le contingent utile. De nouveaux cas ne pourront pas se représenter puisque le règlement cantonal a introduit la procédure interdisant la signature d'actes de vente avant l'octroi du contingent.

Sur cette base, nous considérons qu'il n'est pas opportun de modifier la pratique du Service des registres fonciers et de la géomatique.

Puisque je sais que cette réponse ne plaira pas aux interpellateurs, il y a une possibilité où on pourrait donner des avantages, c'est en changeant le règlement cantonal sur l'application. Puisqu'il est évident qu'avec l'acceptation de l'initiative Weber, nous devons réorienter notre système d'attribution des contingents et l'orienter plus vers la revente, et réfléchir comment on peut favoriser la revente. Le Conseil d'Etat a donné mandat à la commission qui est en charge de l'attribution de ces contingents pour déterminer comment et avec quelle philosophie on peut modifier notre règlement pour justement favoriser la revente.

Dans ce sens, je suis persuadé qu'on trouvera des solutions qui iront dans le sens de ce que les interpellateurs souhaitent, mais qui n'iront peut-être pas jusqu'à respecter vraiment la volonté des interpellateurs parce que là on aurait quand même des soucis juridiques. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je crois que le chef du département a un peu devancé ce qu'on aurait pu penser.

J'aimerais juste dire ici (puisque l'on a la possibilité de dire si on est satisfait ou non), peut-être bien qu'on n'est pas entièrement satisfait mais ce qui est important je crois, l'esprit de cette intervention c'était quoi? Ce n'est pas de rouler pour je ne sais quel spéculateur. Ce n'est pas le sujet ici. Le sujet, c'est comment faire pour favoriser au mieux le maintien ou le développement de l'économie de ce canton.

Alors, sous cet angle, si le département va dans le sens de ce qui vient d'être évoqué, je pense que c'est plutôt une bonne chose.

13. MOTION

du groupe PDCB, par les députés Joachim RAUSIS et Patrice MICHAUD (suppl.), concernant simplifions la mini-hydraulique–bis (15.06.2012) (4.203) (en collaboration avec le DTEE)

MOTION

der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim RAUSIS und Patrice MICHAUD (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für Kleinwasserkraftwerke–bis (15.06.2012) (4.203) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Comme proposé par le Conseil d'Etat dans sa réponse à notre précédent postulat traitant cette problématique, accepté tacitement par le Parlement en novembre 2011, nous revenons à la charge en proposant de simplifier la procédure de création de nouvelles installations de micro-hydraulique.

Précision sur le but de cette motion: il s'agit de faciliter l'obtention d'autorisations de construire et d'exploiter des mini-centrales hydroélectriques. Ces installations sont considérées comme faisant partie des nouvelles énergies renouvelables et, à ce titre, doivent bénéficier de notre soutien, ne serait-ce qu'en relation avec la décision du Conseil fédéral de sortir du nucléaire.

Je tiens ici à rassurer les défenseurs de la nature qui pourraient croire que le but est de capter tous les filets d'eau du canton. Ce sont souvent les communes qui pilotent ce genre de projets et, à ce titre, leur proximité avec les intérêts environnementaux et économiques locaux permettra de faire la part des choses en conformité avec la législation actuelle. Et n'oublions pas que le canton doit tenir compte de tous les intérêts en présence avant d'accorder une autorisation.

Nous ne demandons donc pas de changer les conditions d'octroi des autorisations mais juste de simplifier la procédure administrative en regroupant les deux procédures actuelles en une seule.

Merci pour votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Motion ist nicht bekämpft und wird zur Behandlung weitergegeben.

14. POSTULAT

des députés Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier TURIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant PA 2014-2017, un danger pour le maintien des petits éleveurs de la race d'Hérens, de la race Evolénarde, des moutons nez noirs et des chèvres à col noir (15.06.2012) (4.204)

POSTULAT

der Grossräte Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier TURIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend AP 2014-2017: eine Gefahr für die Kleinzüchter von Eringern, Evolènern, Schwarznasenschafen und Schwarzhalsziegen (15.06.2012) (4.204)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les petits éleveurs de races emblématiques du Valais pourraient être péjorés par la nouvelle politique agricole 2014-2017. Ils contribuent, cependant, au maintien de la diversité génétique de ces animaux de rente. De plus, certains de ces petits exploitants entretiennent des secteurs pentus, là où les animaux des grandes exploitations ne peuvent plus aller au vu de leur gabarit.

Ils contribuent donc au maintien de notre diversité paysagère, à limiter l'extension de la forêt et à maintenir des milieux naturels intéressants.

Il ne faut pas oublier qu'ils contribuent aussi à prévenir les glissements de terrains et autres dangers naturels.

Ces petites exploitations sont aussi des acteurs dont bénéficie le tourisme.

Ce postulat demande donc au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de nos parlementaires fédéraux afin que ceux-ci défendent l'une des facettes de notre patrimoine agricole en proposant d'introduire une exception à la politique agricole 2014-2017 en exigeant qu'une formation agricole complète ne soit pas requise.

Lorsque nous avons déposé notre postulat en juin de cette année, le problème était loin d'être résolu.

Depuis, nous avons appris que nos parlementaires fédéraux avaient pris en compte ce problème et le défendaient.

Aux dernières nouvelles, c'est en discussion, mais rien n'est encore fait.

Je vous propose, par conséquent, de maintenir ce postulat afin que nos parlementaires fédéraux soient conscients que notre Parlement cantonal est très sensible à cet aspect et les soutient dans leur démarche.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

15. INTERPELLATION

**du groupe PDCC, par les députés Alain de PREUX, Pascal REY et Marie-Noëlle MASSY MITTAZ, concernant: le Conseil d'Etat est-il prêt à accorder des moyens financiers aux sociétés de remontées mécaniques par le biais du fonds de développement régional? (15.06.2012) (4.205)
(en collaboration avec le DTEE)**

INTERPELLATION

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Alain de PREUX, Pascal REY, und Grossrätin Marie-Noëlle MASSY MITTAZ, betreffend: Ist der Staatsrat bereit, den Seilbahngesellschaften Finanzmittel aus dem Fonds für Regionalentwicklung zu gewähren? (15.06.2012) (4.205)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Mme la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC:

L'origine du fonds de la nouvelle politique régionale se trouve dans la volonté du canton de participer à l'amélioration des conditions d'existence dans les régions de montagne.

Le contexte économique international impacte le quotidien de plusieurs pans de notre économie qui vont des entreprises de construction aux acteurs touristiques en passant par les artisans, les ingénieurs, les architectes, les agences de location, les offices du tourisme, les remontées mécaniques, pour n'en citer que quelques-uns.

Pour compenser les effets conjoncturels et structurels sur le développement de l'économie et du tourisme dans notre canton, nous demandons au Conseil d'Etat d'utiliser déjà les moyens financiers accordés par le Parlement au travers du fonds cantonal de développement régional.

Les engagements doivent être significativement plus ambitieux sachant que les moyens du fonds le permettent et qu'ils sont essentiellement financés par les remboursements.

Merci au Conseil d'Etat de mettre à disposition des régions de montagne les moyens pour développer leur économie.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Faisant le constat d'un contexte économiquement difficile, en particulier pour les acteurs du secteur touristique et notamment les sociétés de remontées mécaniques, les auteurs interpellent le Conseil d'Etat sur sa disposition à accorder des moyens financiers aux sociétés de remontées mécaniques par le biais du fonds de développement régional.

Il est judicieux de préciser qu'il faut distinguer, d'une part, crédits d'engagement dotés de 300 millions de francs accordés au fonds cantonal de développement régional et, d'autre part, crédits de paiement annuel des prêts du Service du développement économique, et ces derniers étant limités pour 2012 et 2013 à 22 millions de francs par an.

Cette limite de paiement de la part de l'Etat est liée aux contraintes d'ordre budgétaire auxquelles le canton est tenu de se conformer et cela indépendamment du fait que le plafond d'engagement soit bien plus élevé que les crédits de paiement alloués. Et c'est là que ça cloche. Vous avez les 300 millions qui sont donnés comme crédits d'engagement mais chaque dépense, et c'est d'ailleurs des prêts qu'on octroie, doit passer par un engagement budgétaire. Et c'est là qu'on est limité et cela nous crée un souci. Mais, dans ce contexte, nous avons la volonté d'aborder cette problématique.

Dans ce sens, quant au fait que la totalité des prêts prévus dans la convention-programme NPR 2008-2011 n'ont pas été utilisés dans leur entier, cela s'explique largement par le changement de paradigme entre l'ancienne LIM et la NPR qui l'a remplacée, ainsi que par la réorganisation des régions. Ces modifications ayant été assimilées depuis, on peut constater que la nouvelle organisation des régions fonctionne, les moyens alloués à l'exercice 2011 ayant été entièrement utilisés. Vous vous rappelez des critiques à juste titre, c'était de dire, finalement, vous avez tant de moyens et puis vous ne les utilisez pas, parce qu'on avait des projets et, aujourd'hui, on a beaucoup de projets et on a des restrictions budgétaires et aussi dans le cadre de la convention-programme avec la Confédération parce qu'il y a toujours la moitié qui est financée par la Confédération et puis l'autre moitié par le canton. Dans ce contexte, nous avons aussi des critères bien définis pour l'octroi de ces montants de la Confédération.

Dans ce sens, pour la période actuelle 2012-2015, nous enregistrons une forte croissance de projets amenés par des sociétés de remontées mécaniques, ce qui, en soi, est réjouissant. Cette croissance est, cependant, si importante que les besoins financiers exprimés dépasseront probablement les montants prévus dans la convention-programme, soit 48 millions sur quatre ans contre 40 millions pour la période précédente. Même si on a obtenu 8 millions de plus de la Confédération, on voit déjà aujourd'hui, selon les projets qui sont annoncés, que, sur toute la période, on aura un problème financier.

Mais, en même temps, on doit constater que ces montants ont été discutés et approuvés avec la Confédération, ils ne peuvent être répartis autrement et aucun transfert entre axes n'est possible. C'est ici une règle posée par la Confédération qui a, par ailleurs, indiqué ne pas entrer en matière pour une augmentation des moyens. Reste une réflexion sur l'augmentation des moyens cantonaux.

En outre, les critères d'analyse prévue par la stratégie cantonale intègrent pleinement la nécessité de la compétitivité des sociétés de remontées mécaniques, ce à quoi le SECO accorde la plus haute importance. Ces sociétés présentent, de ce point de vue, des profils très différents à la fois au niveau de leur parc d'installations, de leur rentabilité et de leur capacité à atteindre une viabilité future. C'est tout particulièrement cette dernière qui doit être examinée avant qu'un soutien étatique ne puisse être envisagé.

L'Etat ne saurait se soustraire au strict respect des critères fixés par la stratégie évoquée plus haut, notamment la rentabilité minimum exigée.

En conclusion, les règles et mécanismes fixés par la Confédération ou le Parlement, auxquels le canton est tenu de se conformer, contraignent le canton à apporter le meilleur soutien avec le programme actuellement appliqué en faveur des remontées mécaniques. Entre parenthèses, je peux dire qu'on n'arrête pas de réfléchir pour trouver des solutions.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Bevor wir zum letzten Geschäft des Tages kommen, erinnere ich Sie noch einmal an den Fragebogen zur Qualität des Dolmetscherdienstes. Füllen Sie diesen bitte aus und werfen Sie ihn in die Urne draussen in der Wandelhalle.

16. POSTULAT

**du groupe CSPO, par le député Urban FURRER, concernant le courant vert
doit rester du courant vert (15.06.2012) (4.206)**

POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban FURRER, betreffend grüner Strom
soll auch grüner Strom bleiben (15.06.2012) (4.206)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

In der Schweiz gibt es zurzeit 11 Pumpspeicherkraftwerke mit einer Leistung von 1'400 Megawatt – zum Vergleich die grösste Solaranlage der Welt schafft es gerade auf 60.

Geplant ist, dass in den nächsten 4-5 Jahren die Kapazität der Pumpspeicherung auf 3'500 Megawatt erhöht wird, also um das 2,5-Fache. Hier ist das Walliser Pumpspeicherwerk Nant de Drance, welches im Jahr 2017 in Betrieb gehen soll mit 900 Megawatt eingerechnet. Weitere Projekte sind bei uns geplant, an denen sich der Kanton wie in der Anlage Nant de Drance beteiligen kann.

Dass Pumpspeicherkraftwerke für die Schweiz wichtig sind, zeigen nicht nur die enormen Investitionen der Stromkonzerne, sondern auch die Absicht des Bundes. Erst kürzlich hat die Energieministerin Doris Leuthard mit ihren Amtskollegen aus Deutschland und Österreich eine Erklärung unterzeichnet, wonach Pumpspeicherkraftwerke zu fördern sind.

Die Schweiz soll Europas Batterie werden, welche innert wenigen Minuten ökologischen Spitzenstrom abgeben kann. Darum wollen die Stromkonzerne in den nächsten Jahren die Kapazität der Pumpspeicherkraftwerke massiv erhöhen. Pumpspeicherkraftwerke sollen in Zukunft noch mehr Strom abnehmen, wenn zu viel Strom im Netz ist – also dann, wenn es an der Nordsee stürmt und die Windturbinen auf Hochtouren laufen.

Ökostrom kann heute zu einem viel höheren Preis verkauft werden als Strom aus Atom- oder Kohlenkraftwerken. Deshalb wollen die Betreiber der Pumpspeicherkraftwerke die Elektrizität, die sie aus mit Ökostrom hoch gepumptem Wasser produzieren, ebenfalls als grüne Energie verkaufen.

Nach der heutigen Regelung darf Energie aus erneuerbaren Energiequellen nicht als solche im Speichersee gespeichert werden. Die «grüne» Energie wird zur «grauen» Energie. Den grossen Stromproduzenten entgehen mit der aktuellen Regelung Wertverluste in Millionen – Geld von dem ein grosser Teil nicht zuletzt in unserer Staatskasse fehlt.

Es kann davon ausgegangen werden, dass künftig mehr Ökostrom für das Hochpumpen verwendet wird. Hierzu muss jedoch die Verordnung über den Herkunftsnachweis angepasst werden, ansonsten ist es wirtschaftlich unattraktiv, Strom auf erneuerbaren Quellen zu speichern.

Mit diesem Postulat ersuchen wir den Staatsrat, beim UVEK also beim Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation vorstellig zu werden.

Die Speicherung ist umso wichtiger, will man auf erneuerbaren Energien setzen. Wind oder Solarstrom produzieren unregelmässig Energie – die Pumpspeicherkraftwerke übernehmen hier eine wichtige Funktion.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und die Annahme dieses Postulats.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

Ich möchte Sie noch darauf hinweisen, dass wir morgen von den Berufsverbänden der Gebäudetechnik ein reichhaltiges Stehbuffet am Mittag erhalten und Sie also nicht auswärts ein Mittagessen einnehmen müssen.

Und für alle die nun auch noch die Ausstellung der Ecole de Savièse besuchen: Wir treffen uns um Viertel nach drei hier vor dem Gebäude.

Danke für Ihr speditives Mitmachen und ich schliesse die Sitzung.

La séance est levée à 15 heures.

Séance du vendredi 14 septembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Election d'un procureur extraordinaire
Wahl eines ausserordentlichen Staatsanwalts
2. **Deuxième lecture**
Loi sur le sport
Zweite Lesung
Gesetz über den Sport
Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
3. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par les députés François **THURRE** (suppl.) et Rita **THEODULOZ** (suppl.), concernant l'égalité des chances en matière de formation – aussi pour les jeunes handicapés (12.09.2011) (3.132)
Postulat der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat François **THURRE** (Suppl.) und Grossrätin Rita **THEODULOZ** (Suppl.), betreffend Chancengleichheit im Ausbildungsbereich – auch für junge Behinderte (12.09.2011) (3.132)
4. Postulat du député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, PLR, concernant le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons (15.09.2011) (3.133)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, PLR, betreffend regelmässige Standortbestimmung über die für unsere Kantone so wichtigen Hochschulen (15.09.2011) (3.133)
5. Postulat des députés Yves Fournier, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, et Urs **KUONEN**, CVPO, concernant: pour une démocratie mieux comprise et plus efficiente (18.11.2011) (3.137)
Postulat der Grossräte Yves Fournier, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, und Urs **KUONEN**, CVPO, betreffend: für eine besser verstandene und effizientere Demokratie (18.11.2011) (3.137)
6. Postulat des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Gratién **CORDONIER** (suppl.), PDCC, concernant: vers un collège sans papier... (18.11.2011) (3.138)
Postulat der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Gratién **CORDONIER** (Suppl.), PDCC, betreffend papierloses Kollegium (18.11.2011) (3.138)
7. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël **GAILLARD**, concernant une place pour la famille dans les plans d'études (16.12.2011) (3.141)
Postulat der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend: Berücksichtigung der Familie in den Lehrplänen (16.12.2011) (3.141)
8. Postulat des députés Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Daniela **BODENMÜLLER** (suppl.), CVPO, Alexander **ALLENBACH** (suppl.), CSPO, François **PELLOUCHOUD** (suppl.), UDC, et cosignataires concernant la loi sur le CO: adapter la directive à la loi (16.12.2011) (3.142)

Postulat der Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Daniela **BODENMÜLLER** (Suppl.), CVPO, der Grossräte Alexander **ALLENBACH** (Suppl.), CSPO, François **PELLOUCHOUD** (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend OS-Gesetz: Weisung dem Gesetz anpassen (16.12.2011) (3.142)

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. Postulat du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: pour plus d'équité dans l'octroi des bourses d'étude (09.05.2012) (3.150)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend: für mehr Gerechtigkeit bei den Stipendien (09.05.2012) (3.150)
10. Postulat du député Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pas de Hockey en «Russie blanche»! (10.05.2012) (3.151)
Postulat von Grossrat Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: kein Eishockey in Weissrussland (10.05.2012) (3.151)
11. Interpellation des députés René **CONSTANTIN**, PLR, et Pascal **REY**, PDCC, concernant Conservatoire cantonal, AMO, EJMA... quid de l'harmonisation souhaitée? (10.05.2012) (3.152)
Interpellation der Grossräte René **CONSTANTIN**, PLR, und Pascal **REY**, PDCC, betreffend Kantonales Konservatorium AMO, EJMA... was ist mit der gewünschten Harmonisierung? (10.05.2012) (3.152)
12. Interpellation de la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les logiciels Open Source à la HEP, dans les écoles et dans l'Administration (11.05.2012) (3.153)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS); betreffend Open Source an PH, Schulen und in der Verwaltung (11.05.2012) (3.153)
13. Motion du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant le libre choix de l'école pour tous (12.06.2012) (3.155)
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend freie Schulwahl für alle! (12.06.2012) (3.155)
14. Postulat de la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et cosignataires concernant l'éducation aux médias numériques (13.06.2012) (3.156)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend digitaler Medienunterricht (13.06.2012) (3.156)
15. Postulat du député Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant les excursions scolaires durant l'école obligatoire (15.06.2012) (3.157)
Postulat von Grossrat Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schulausflüge der obligatorischen Schulstufe (15.06.2012) (3.157)
16. Interpellation du député Markus **TRUFFER**, CVPO, concernant: est-il indispensable qu'il soit tilleul, bleu clair, jaune pâle ou rose? (15.06.2012) (3.158)
Interpellation von Grossrat Markus **TRUFFER**, CVPO, betreffend: Muss es denn wirklich lindengrün, hellblau, zartgelb oder rosa sein? (15.06.2012) (3.158)

17. Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Alexander **ALLENBACH** (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant l'institution spécialisée Mattini à Brigue – des éclaircissements sont indispensables! (15.06.2012) (3.159)
- Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Grossrat (Suppl.) Alexander **ALLENBACH**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend sozialpädagogische Einrichtung Mattini in Brig – Entwirrung erforderlich! (15.06.2012) (3.159)
18. **Heure des questions / Fragestunde**
Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
19. Postulat du député Diego Wellig, **CSPO**, et cosignataires concernant les tarifs BLS pour le chargement des voitures, où en est-on? (10.09.2010) (5.099)
- Postulat von Grossrat Diego Wellig, **CSPO**, und Mitunterzeichnenden betreffend: BLS Autoverlad Tarife wie weiter? (10.09.2010) (5.099)
20. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant la promotion de l'e-mobilité (17.03.2011) (5.125) (*en collaboration avec le DEET*)
- Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend koordinierte Förderung der E-Mobilität (17.03.2011) (5.125) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
21. Postulat des députés Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le chargement des camions à St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)
- Postulat der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden betreffend Lastwagenverlad St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)
22. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Reinhold **SCHNYDER**, concernant le bruit routier: qu'est-ce qui va être assaini et quand? (09.05.2011) (5.139)
- Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, betreffend Strassenlärm: Was wird wann saniert? (09.05.2011) (5.139)
23. Postulat du député Erno **GRAND**, CVPO, et cosignataires concernant la route Susten – Loèche-les-Bains (16.11.2011) (5.163)
- Postulat von Grossrat Erno **GRAND**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Strasse Susten – Leukerbad (16.11.2011) (5.163)
24. Postulat de la députée Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: à partir du 11 décembre 2011, éducation des voyageurs aux CFF (17.11.2011) (5.165)
- Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: ab dem 11. Dezember 2011 Fahrgast-Erziehung bei den SBB (17.11.2011) (5.165)
25. Postulat du député Manfred **SCHMID**, CVPO, et cosignataires concernant pas de prise en charge du loup aux frais de l'Etat (17.11.2011) (5.166)
- Postulat von Grossrat Manfred **SCHMID**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend keine Wolfsbetreuung auf Staatskosten (17.11.2011) (5.166)

26. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant l'entretien du Rhône (14.12.2011) (5.170)
 Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Unterhalt Rhone (14.12.2011) (5.170)
Urgences / Dringlichkeiten
27. Postulat urgent du groupe PDCB, par les députés Pascal **DUBOSSON** (suppl.) et Jérôme **BUTTET**, concernant les gens du voyage, il est temps de tirer des leçons et de prendre des mesures (11.09.2012) (2.238)
 Dringliches Postulat der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Pascal **DUBOSSON** (Suppl.) und Jérôme **BUTTET**, betreffend Fahrende: höchste Zeit, Lehren zu ziehen und Massnahmen zu ergreifen (11.09.2012) (2.238)
28. Postulat urgent du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant: oiseaux migrateurs ou coucous nuisibles? (11.09.2012) (2.239)
 Dringliches Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Zugvögel oder Nesträuber? (11.09.2012) (2.239)
29. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT**, Didier **FOURNIER** et Sébastien **PYTHON** (suppl.), concernant coordination et délégué-e pour l'accueil des gens du voyage! (11.09.2012) (2.240)
 Dringliche Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT**, Didier **FOURNIER** und Sébastien **PYTHON** (Suppl.), betreffend Koordination und Delegierter für Fahrende (11.09.2012) (2.240)
30. Interpellation urgente des députés Charles **CLERC**, UDC, Guillaume **VANAY** (suppl.), UDC, et Roger **ECOEUR**, UDC, concernant les gitans: plus jamais ça! (11.09.2012) (2.241)
 Dringliche Interpellation der Grossräte Charles **CLERC**, UDC, Guillaume **VANAY** (Suppl.), UDC, und Roger **ECOEUR**, UDC, betreffend Zigeuner: nie wieder! (11.09.2012) (2.241)

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Unsere 1. Vizepräsidentin wird heute das Parlament in der Deutschschweiz an einer Tagung vertreten und ist für heute entschuldigt, so dass der 2. Vizepräsident ihre Aufgaben übernehmen wird für heute.

Gemäss dem Jahresthema und der Ausstellung in der Wandelhalle möchte ich Ihnen noch die Informationen für heute übergeben. Dies mache ich auf Wunsch der «technique du bâtiment» auf Französisch. Vielleicht ist dann auch die Aufmerksamkeit ein bisschen grösser.

Présentation de la technique du bâtiment au Grand Conseil – message pour le vendredi 14 septembre 2012.

Et si nous, Valaisans, décidions tous ensemble de devenir les champions suisses dans l'utilisation des énergies renouvelables?

La technique du bâtiment vous propose de partager cette vision et vous décrit comment parvenir à la transformer en réalité.

Le Valais a des points forts: meilleur potentiel d'énergie solaire de Suisse, climat sec favorable pour le fonctionnement des pompes à chaleur air-eau, importants volumes de bois à disposition, existence d'importants rejets de chaleur inexploités, possibilité de profiter des expériences des précurseurs, de la maturité des produits et de la baisse des coûts, bonne sensibilisation dans la population.

Les mesures concrètes sont proposées dans le schéma.

Quel sera notre bénéfice?

Diminution de la dépendance énergétique du Valais face aux énergies fossiles et nucléaires, amélioration de la sécurité d'approvisionnement pour l'économie valaisanne, création de places de travail dans la recherche (hautes écoles) et les bureaux de conseils spécialisés, création de places de travail dans la construction par l'activité de rénovation-assainissement énergétique, perspectives motivantes pour les jeunes dans les métiers axés sur l'innovation et valorisation des ressources naturelles.

Alors allons-y! De l'individu aux collectivités publiques, tout le monde a intérêt à s'engager pour l'avenir.

Voilà les informations que je pouvais vous donner.

Und nun beginnen wir mit der Tagesordnung.

1. Election d'un procureur extraordinaire Wahl eines ausserordentlichen Staatsanwalts

Der Präsident:

Sie haben den Antrag der Staatsanwaltschaft erhalten sowie den Lebenslauf des Kandidaten für die Wahl eines ausserordentlichen Staatsanwalts.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Sie fragen sich vielleicht, warum wir heute einen ausserordentlichen Staatsanwalt zu wählen haben. Es gibt zwei Gründe:

1. Hat die Staatsanwaltschaft ein Gesuch eingereicht und
2. sieht das Gesetz vor, dass jeder Staatsanwalt von diesem Parlament gewählt werden muss.

Sie haben aufgrund der Kürze keinen schriftlichen Bericht erhalten – wie Ihnen das Claude Bumann und der Präsident Felix Ruppen gestern erklärt haben – daher zwei, drei ein bisschen ausführlichere Erklärungen meinerseits.

Im Frühjahr dieses Jahres ist eine Staatsanwältin erkrankt. Man hatte lange Zeit die Hoffnung, dass es sich um eine kurze Erkrankung handelt. Zwischenzeitlich ist klar, dass diese Erkrankung leider länger dauern wird. Aus diesem Grund hat die Staatsanwaltschaft ein Gesuch eingereicht zur Ernennung eines ausserordentlichen Staatsanwalts. Sie haben das entsprechende Gesuch gestern per Mail erhalten.

Aus diesem Grund gab es für die Justizkommission schlussendlich zwei Fragen:

1. Gibt es einen Bedarf für die Ernennung dieses ausserordentlichen Staatsanwalts?
2. Wenn es einen Bedarf gibt, gibt es einen qualitativ guten Kandidaten, der innert dieser Zeit ernannt und hier vom Parlament gewählt werden kann?

Zur ersten Frage, zur Frage des Bedarfes, kann ich Ihnen sagen, wir haben den Generalstaatsanwalt und seinen Stellvertreter angehört und sie haben uns ganz klar erläutert, dass es einen Bedarf gibt, dass die Dossiers stocken und sie haben uns auch erklärt, dass die Möglichkeit der Anstellung eines Juristen diese Probleme nicht lösen würde, weil der Jurist nicht die Möglichkeit hat, die Entscheide selber zu fällen und schlussendlich selber zu entscheiden. Demzufolge ist also klar, dass es einen ausserordentlichen Staatsanwalt braucht.

Die zweite Frage, ob es einen qualitativ guten Kandidaten, der in kurzer Zeit dieses Amt antreten kann gibt, kann ich Ihnen ebenfalls bejahen. Die Staatsanwaltschaft hat vorsortiert und uns in der Person von **Grégoire Contesse** einen Kandidaten präsentiert, der (a) ein Kandidat ist, der das Amt in kurzer Zeit antreten kann und (b) ein Kandidat ist, der über die nötigen Qualitäten verfügt. Contesse war bei der Justizkommission zudem kein

Unbekannter, hat er sich bereits einmal für ein Amt als Staatsanwalt beworben, als man die Untersuchungsrichter zu Staatsanwälten ernannt hat. Bereits damals hat die Justizkommission ihn als wählbar anerkannt, aber anderen Leuten schlussendlich den Vorzug gegeben.

Grégoire Contesse ist 32-jährig. Er ist Rechtsanwalt mit einer eigenen Kanzlei in Sitten und er hat bereits anderthalb Jahre als Schreiber der damaligen Untersuchungsrichterin beim Kantonalen Untersuchungsrichteramt genau in der Funktion, die er jetzt als Staatsanwalt übernehmen würde, gearbeitet. Mit anderen Worten, seine Qualitäten sind der Staatsanwaltschaft bekannt, aber noch viel wichtiger, er kennt die Arbeit, die auf ihn zukommt. Bei der gestrigen Anhörung durch die Justizkommission hat er dann auch bestens dargelegt, dass er alle Qualitäten mit sich bringt, um dieses Amt auszuführen.

Die Justizkommission hat schlussendlich sowohl den Bedarf wie auch die Kandidatur von Herrn Grégoire Contesse einstimmig (mit den anwesenden Personen) anerkannt.

In diesem Sinne ersuche ich Sie, geschätzte Damen und Herren, dem Antrag der Justizkommission zu folgen.

Ich möchte aber noch eine kleine Klammerbemerkung machen: Aus Sicht der Justizkommission ist das Verfahren, dass ein ausserordentlicher Staatsanwalt im Falle einer Erkrankung einer Person, die bereits dort arbeitet, durch das Parlament vorgenommen werden muss zu kompliziert. Aus diesem Grund werden wir eine Motion hinterlegen, dass zukünftig die Staatsanwaltschaft die Möglichkeit hat, in solchen Fällen für eine Dauer von maximal 6 Monaten, einen ausserordentlichen Staatsanwalt zu ernennen. Denn nur so kann garantiert werden, dass der Fluss und die Arbeit erledigt werden.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung und wünsche einen angenehmen Tag.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.

Aucune autre proposition.

So haben wir also einen Kandidaten für einen Posten und können gemäss Artikel 115 diesen in stiller Wahl bestätigen.

Ich gratuliere ihm und wünsche ihm eine gute Arbeit als Staatsanwalt.

(Applaus)

Deuxième lecture

**2. LOI
sur le sport**

Zweite Lesung

**GESETZ
über den Sport**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION**

Président: Jean-François Copt / Berichterstatter: Aron Pfammatter (Suppl.)

Titre et considérant, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

Article 7

Proposition 1 du député Freddy Philippoz (pas développée):

Vorschlag 2 der ADG-Fraktion durch Grossrat Reinhold Schnyder:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschläge 1 und 2

Der Vorschlag 1 wurde zugunsten des Vorschlags 2 zurückgezogen.

Für den Vorschlag 2 waren 3 Kommissionsmitglieder, 8 waren dagegen und 2 haben sich enthalten. Die Kommissionsmehrheit ist der Meinung, dass eine kantonale Sportkommission überflüssig ist.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

J'ai retiré cet amendement au profit de la proposition 3 du groupe ADG qui est celle adoptée par le Parlement en première lecture.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Eine Sportkommission ist die Verbindung zur Öffentlichkeit. Diese Kommission kann Themen des Sports, welche die Öffentlichkeit beschäftigt, zum Departement und umgekehrt, Projekte und Informationen an die Öffentlichkeit bringen. Eine Sportkommission zusammengesetzt aus Vertretern und Fachleuten aus dem Sportbereich kann auch bei Vernehmlassungen und Zukunftsthemen beigezogen werden. Sie kann dem Departementvorsteher Vorschläge unterbreiten, mit denen Sport und Bewegung, Anerkennung der Freiwilligenarbeit und Programme zur Bekämpfung von Doping und Gewalt unterstützt und gefördert werden.

Der wichtige Artikel der Sportkommission im Gesetz ist eigentlich der Artikel 9. Dort wird genau definiert, was die Sportkommission für Aufgaben hat. Zwingend ist es nicht, hier im Artikel 7 das noch aufzuführen, dass der Staat eine kantonale Sportkommission einsetzen soll. Wenn dem Artikel 9 zugesagt wird, dann ergibt sich auch daraus, dass der Staat (das Departement) die Aufgabe hat, eine Sportkommission einzusetzen.

Deshalb möchte ich das hier zurückziehen und hoffe, dass dann im Artikel 9 der Sportkommission mit ihren Aufgaben zugesagt wird. Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Also der Vorschlag 2 wurde zurückgezogen.

La discussion est close.

M. le député Jean-François Copt, PLR, président de la deuxième commission parlementaire:

Peut-être un petit rappel de ce qui a déjà été dit lors de l'entrée en matière.

Dans cette loi, il y a déjà l'Office du sport qui est constitué ainsi que la commission du fonds du sport. Je rappelle que, dans cette commission du fonds du sport, sont

représentées les huit plus grandes associations sportives du canton, donc ce qui nous paraissait suffisamment important et représentatif pour ne pas encore créer une nouvelle commission.

Je rappelle également, et ceci a déjà été dit, que, dans les prérogatives du Conseil d'Etat, il est toujours possible de constituer une commission ad hoc en cas de besoin.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Ich gehe davon aus, dass auch Herr Freddy Philippoz einverstanden ist, dass **der Vorschlag 1 zurückgezogen ist**. Ja, es ist der Fall.

Wir brauchen also darüber nicht mehr abzustimmen.

Article 7, adopté.

Article 8, adopté.

Article 9 (supprimé par la commission)

Vorschlag 3 der ADG-Fraktion durch Grossrat Reinhold Schnyder:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 9:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Wenn ich das recht verstanden habe, wird der Vorschlag 3 aufrecht erhalten? Ja!

Es geht hier wiederum um die kantonale Sportkommission. Mit dem gleichen Stimmenverhältnis von 3 Ja, 8 Nein und 2 Enthaltungen hat die Kommission auch diesen Antrag abgelehnt.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wie ich bereits vorher erwähnt habe beim Artikel 7, ist es mir wichtig, dass wir über diesen Artikel 9 abstimmen, weil hier genau definiert wird, was die Aufgaben der Sportkommission sind und wenn dieser Artikel durchkommt, dann scheint es mir auch logisch, dass dann das Departement eine Sportkommission einsetzen muss.

In dem Sinne verlange ich hier die Abstimmung.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Je ne reviens pas sur les explications que j'ai données lors de l'entrée en matière de mercredi concernant la nécessité d'avoir une telle commission.

Par contre, j'aimerais préciser les points suivants:

Le Parlement avait décidé en mai 2012, lors de la discussion de détail de cette loi, de maintenir une commission cantonale du sport. Pourquoi le Parlement changerait-il d'opinion quatre mois plus tard? Cette commission, qui est une commission stratégique de réflexion, n'a rien à voir avec la commission du fonds du sport. Et là, je ne rejoins pas du tout le président de la commission. La commission du fonds du sport gère le fonds du sport. Par contre, cette commission est une commission de réflexion, une commission stratégique qui apporte ses réflexions au chef du département.

Je peux vous apporter les précisions suivantes discutées avec le chef du département, M. Claude Roch, concernant le coût de cette commission, puisqu'on m'a dit qu'elle coûterait très cher: 10 membres à 200 francs/séance = 2'000 francs, deux fois par année = 4'000 francs. Montant total à payer: 4'000 francs.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous rends attentifs à l'importance.

Pour le budget 2013 qui est de l'ordre de 3 milliards 140 millions, nous devrions consacrer 4'000 francs pour donner à notre canton la possibilité d'avoir une commission cantonale du sport.

Sans cette commission, nous allons nous priver de la réflexion de personnalités sportives valaisannes du sport qui ont réalisé des exploits aux championnats du monde, aux jeux olympiques ou aux autres grandes manifestations et qui ont acquis une grande expérience dans leur vie professionnelle et sportive. Ces sportifs seraient heureux de pouvoir apporter leur contribution au développement du sport en Valais.

Le Panathlon Club Sion-Valais, qui est composé de 70 membres, serait très déçu de ne pas avoir cette commission cantonale du sport. Eh oui!, Chers collègues députés, par l'importance du vote, vous allez décider du maintien ou non de cette commission, je vous rends vraiment sensibles à cette décision et vous remercie de votre soutien.

La discussion est close.

M. le député Jean-François Copt, PLR, président de la deuxième commission parlementaire:

Comme ceci a déjà été dit, ce n'est pas l'aspect financier qui est primordial dans ce sujet-là.

Je ne vois pas dans quelle mesure les présidents des huit associations principales qui sont représentées au fonds du sport n'auraient pas la possibilité de donner des indications et puis des lignes directrices pour le chef du département.

Donc, je vous demande de suivre la commission.

Je vous rappelle le vote: 3 oui et 9 non pour cette commission.

Je demanderai peut-être à M. le conseiller d'Etat d'apporter quelques éclaircissements supplémentaires.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais rappeler l'historique de cette commission. Lors de la consultation, nous ne l'avions pas mise, mais sur demande du Panathlon, du député Freddy Philippoz et d'autres personnes, nous avons pensé que c'était utile d'avoir une commission qui s'appelle «stratégique».

Je crois qu'il faut bien faire la différence entre la commission du fonds, qui est une commission de préavis sur la gestion du fonds, et une commission stratégique, qui est convoquée pour la stratégie du sport, notamment sur les grands événements.

C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de la mettre dans la loi.

Cette commission stratégique, qui a été acceptée en première lecture, peut donner une impulsion supplémentaire au sport.

A moi, elle ne me gêne pas.

Der Präsident:

Wir kommen also zur Abstimmung.

(...)

Entschuldigung, wir müssen nochmals zurück auf die Abstimmung kommen. Ich habe nämlich den Kommissionsentscheid als «rot» gesagt und das ist falsch.

Wir werden die Abstimmung wiederholen, damit es für alle klar ist. Das war mein Fehler!

Par 76 voix contre 37 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe ADG défendue par le député Reinhold Schnyder.

Sie sind der Kommission gefolgt.

Article 9, supprimé.

Article 10

Vorschlag 4 der ADG-Fraktion durch Grossrat Reinhold Schnyder (nicht entwickelt):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 4

Wenn ich das recht verstanden habe, **wird dieser Vorschlag zurückgezogen.**

Article 10, adopté.

Article 11

Proposition 5 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 11:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 5

Dieser Vorschlag wird mit 12 zu 1 Stimme abgelehnt.

Mme la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Tous les enfants ne peuvent être de grands sportifs comme tous les enfants ne peuvent être de grands virtuoses. Un tel sera très bon en sport et l'autre excellent en dessin mais piètre sportif. Un tel pourra être très bon musicien mais piètre artiste.

Nos enfants sont différents et seront toujours différents.

La possibilité donnée à l'alinéa 3 de cet article 11 permet aux directions des établissements, avec l'accord du département, la mise sur pied de cours d'appui pour les cours d'éducation physique.

Accordons à nos enfants le droit d'être différents et rejetons cet alinéa, certainement également très coûteux. Merci pour votre soutien.

La discussion est close.

M. le député Jean-François Copt, PLR, président de la deuxième commission parlementaire:

Si on lit cet article dans son intégralité, on se rend compte que cet alinéa 3 est vraiment le prolongement de l'alinéa 1 et de l'alinéa 2, et fait vraiment la transition avec les alinéas suivants qui traitent du concept «Sport-Art-Formation».

Je pense que c'est vraiment important de pouvoir le maintenir.

Je vous remercie de soutenir la commission.

Par 113 voix contre 8, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe UDC défendue par la députée (suppl.) Anne Luyet.

Article 11, adopté.

Article 12

Proposition 6 du groupe PDCB par le député Jean-Didier Roch (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 6

Dieser Vorschlag hat die Kommission mit 9 Ja, 3 Nein und 1 Enthaltung **angenommen**.

Die Kommissionsmehrheit ist der Meinung, dass man hier die Gemeindeautonomie schützen und die Freiräume bewahren sollte.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es gibt keine Wortmeldungen und so können wir davon ausgehen, dass Sie damit **einverstanden** sind.

Article 12, adopté avec la proposition 6 du groupe PDCB admise par la commission.

Article 13

Proposition 7 du groupe PDCB par le député Jean-Didier Roch (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 7

Dieser Vorschlag wird von der Kommission **abgelehnt zugunsten eines neuen Kommissionsvorschlags**: Der **Staatsrat** legt die Entschädigung... fest.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Das Wort wird nicht verlangt und wir gehen davon aus, dass Sie mit der Kommission **übereinstimmen**.

Article 13, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Articles 14 à 16, adoptés.

Article 17

Proposition 8 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 8

Die Kommission hat diesen Vorschlag mit 11 Ja und 1 Enthaltung **abgelehnt**, da sie der Meinung ist, dass hier das Fördern doch eine starke Verpflichtung darstellt.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Das Wort wird nicht verlangt und wir gehen davon aus, dass **Sie mit der Meinung der Kommission einverstanden sind.**

Article 17, adopté.

Article 18, adopté.

Article 19, supprimé.

Articles 20 à 22, adoptés.

Article 23

Vorschlag 9 der ADG-Fraktion durch Grossrat Reinhold Schnyder (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschlag 9

Dieser Vorschlag wurde **zurückgezogen.**

Article 23, adopté.

Article 24, adopté.

Article 25

Vorschlag 10 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Liliane Brigger:

Vorschlag 11 der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen:

Vorschlag 12 der ADG-Fraktion durch Grossrat Reinhold Schnyder:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 25:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Berichterstatter:

Vorschläge 10, 11 und 12

Dort sind drei identische Abänderungsanträge eingegangen. Die Kommission hat diese Anträge **angenommen** mit 7 zu 6 Stimmen.

Die Kommissionsmehrheit ist der Meinung, dass diese regionalen Projekte mehr unterstützt werden sollen als vorgesehen. Es geht hier gemäss einer Liste des Departements um Sportinfrastrukturen und -anlagen von regionaler Bedeutung mit kantonaler Tragweite und zwar um die Eishallen in Siders, Martinach und Visp sowie die Curlinghalle in Sitten.

Herr Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen, CVPO:

Der Sport übernimmt tragende Funktionen in unserer Gesellschaft als Träger von Werten wie Fairplay, Teamgeist, Durchhaltewillen, in der Prävention, für Wohlbefinden und Gesundheit, bei der Förderung von Wirtschaft und Tourismus und nicht zuletzt bei der Imageförderung des Wallis.

Damit der Sport aber seine Funktion in der Gesellschaft wahrnehmen kann, braucht es entsprechende Infrastrukturen. Mit einer Erhöhung des kantonalen Beitrags von 5% gehen wir einen Schritt in die richtige Richtung. Staatsrat Roch geht von Kosten in der Höhe von 6-8 Millionen in den nächsten 10 Jahren aus. Setzen Sie diesen Betrag ins Verhältnis zum jährlichen Budget von 3 Milliarden. Wir sprechen hier von 0,02% des jährlichen Budgets. Das sollte uns die Jugend und der Sport im Allgemeinen wert sein, meine Damen und Herren.

Für die Standortgemeinden können aber solche Beiträge das Zünglein an der Waage spielen, ob man einen Neubau einer Halle in Angriff nimmt oder nicht. Und mit der gewählten Formulierung «Sportinfrastruktur von regionaler Bedeutung mit kantonaler Tragweite» ist auch gewährleistet, dass es nicht zu hunderten von solchen Unterstützungsfällen kommt. Konkret wird es wohl um die drei Eishallen von Visp, Siders und Martigny gehen.

Meine Damen und Herren, unterstützen Sie die Erhöhung auf 25%, damit das Wallis auch in Zukunft im Sport die Nase vorn hat.

Danke.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Ganz kurz: Die CSPO ist der Meinung, dass in diesem Artikel 25 Absatz 2 ganz klar steht: «Im Rahmen seiner Budgetmöglichkeiten koordiniert und unterstützt der Staat den Bau und die Renovierung einer Sportinfrastruktur...». Und da sind wir der Meinung, dass in diesem Budgetrahmen ja immer wieder angepasst wird.

Danke.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Auch nur eine Ergänzung: Ich finde die Anlagen in den Regionen, die haben Ausstrahlung und sind Animation und Aufforderung zu Bewegung und Sport. Für den Schulsport, den Breiten- und Freizeitsport aber auch den Leistungssport sind Sportanlagen ein wichtiger Pfeiler der sportlichen Betätigung.

Ich hoffe, dass Sie diesem Antrag zustimmen.

La discussion est close.

Der Präsident:

Diese Anträge wurden von der Kommission angenommen, werden von niemand bekämpft und sind also so angenommen...

Der Staatsrat möchte noch das Wort.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le Conseil d'Etat propose 20% et non pas 25% pour des motifs très clairs:

Un projet régional n'est pas un projet cantonal. J'aimerais vous rappeler l'article 25 qui mentionne qu'un projet régional doit remplir un certain nombre de conditions pour devenir un projet cantonal, et pas parce qu'il est régional il doit obtenir forcément une subvention cantonale.

Je vous rappelle ainsi que l'article 25 est assez précis, que le concept cantonal doit être mis en place, que le concept cantonal prévoit trois régions et que les trois régions doivent être satisfaites pour que le concept puisse être mis en place et pour que la subvention soit accordée à des projets régionaux.

Je vous rappelle aussi qu'un projet régional demande qu'il soit accepté par une région, ça doit être un projet d'agglomération et il y a des financements pour les projets d'agglomération. Le député (suppl.) Marc Wyssen parle de patinoire. Je vous rappelle tout de même l'exemple que j'ai donné plusieurs fois: une patinoire cantonale coûte 40 millions, deux patinoires coûtent 60 millions et, si vous faites le calcul, ce sont les 20 à 25% qui correspondent à cette différenciation. J'aurais préféré une patinoire cantonale plutôt que trois éléments qui sont des éléments plus régionaux que cantonaux.

Pour ma part, je vous propose de suivre le Conseil d'Etat et le 20%.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Der Staatsrat besteht also auf den 20%. So müssen wir abstimmen.

Par 81 voix contre 39, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques 10 du groupe CSPO, 11 du groupe CVPO et 12 du groupe ADG, admises par la commission.

Article 25, adopté avec les propositions identiques 10, 11 et 12 admises par la commission à l'alinéa 2.

Articles 26 et 27, adoptés.

Annexe I, adoptée.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

A l'entrée en matière de la première lecture, j'avais dit: nous l'avons voulue, nous l'avons, alors défendons-la.

Eh oui!, cette loi méritait d'être défendue jusqu'au bout.

La possibilité nous était offerte d'apporter les correctifs nécessaires à travers la deuxième commission, puis en déposant les amendements désirés.

Merci aux membres de la deuxième commission d'avoir traité avec sérieux et compétence tous les amendements proposés.

Merci aussi aux représentants du DECS pour leur engagement et la pertinence des explications données.

Nous sommes satisfaits de l'issue positive qui a permis la suppression de la commission cantonale du sport, que nous estimions superflue.

Tenant compte des nombreux points positifs de cette loi, comme la promotion de la pratique sportive, pas seulement auprès de tous les élèves mais de l'ensemble de la population, et sensibilisés par les bienfaits du sport sur la santé, par les problématiques des grands événements (sécurité et financement) et aussi par l'apport principal de cette loi qui réside dans la possibilité pour le canton de soutenir financièrement la construction d'infrastructures sportives, nous terminons par un sprint final qui devrait nous amener, nous membres de ce Parlement, à accepter à une large majorité cette loi devenue plus ambitieuse et incitative.

Merci de votre aimable écoute.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die ADG hat von Anfang an dieses Sportgesetz unterstützt und wird auch bei der Schlussabstimmung dem Gesetz zustimmen.

Mehrere Kantone haben ebenfalls in den letzten Jahren ein Rahmengesetz für den Sport geschaffen. Auch für unseren Kanton ist es wichtig, ein Gesetz zu haben, das einen nicht zu unterschätzenden Bereich der Gesellschaft klar regelt. Dies ist besser, als wenn man bei jeder Fragestellung in verschiedenen anderen Gesetzen und Verordnungen nach Antworten suchen muss.

Wir bedauern, dass der Sportkommission nicht zugestimmt wurde und finden, dass dies falsch ist, aber kein Grund ist, das ganze Gesetz infrage zu stellen.

Es gibt dem Sport beim DEKS ein klar definiertes Eingangstor; es regelt Verantwortlichkeiten und Aufgaben der verschiedenen Partnern im Sport. Mit der Unterstützung von Infrastrukturen schafft es günstige Voraussetzungen, um überhaupt Sport treiben zu können.

Wie bereits erwähnt, wird die ADG dem Gesetz zustimmen.

Danke.

M. le député Didier Cachat, PLR:

En tant que président d'Ice Hockey Valais/Wallis, je me réjouis de voir aboutir cette loi.

Il s'agit, tout d'abord, de la reconnaissance des associations cantonales comme partenaires privilégiés des piliers du sport valaisan.

Ensuite, le soutien aux infrastructures permettra de renouveler nos installations vieillissantes, ce qui est primordial au développement du sport moderne tant de masse que d'élite.

Notre canton compte de nombreuses patinoires mais, malheureusement, la plupart sont désuètes et ne répondent plus aux normes de sécurité nécessaires.

Cette décision permettra de construire de nouvelles installations, non seulement pour mon sport de prédilection mais aussi pour les autres sports phares du canton.

En tant qu'enseignant, je ne peux que me réjouir du soutien au sport scolaire facultatif qui permet à nos jeunes de découvrir de nombreux sports et surtout de bouger. Dans ma commune, c'est une organisation qui fonctionne depuis des années à la satisfaction de tous.

Enfin, n'avoir qu'une seule plate-forme de référence pour tout ce qui concerne le sport me semble pratique et nécessaire.

Je vous recommande donc et je vous remercie de soutenir cette loi.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

J'accepte la décision du Parlement quant à la suppression de la commission cantonale du sport, mais je ne comprends pas les députés qui changent d'avis quatre mois plus tard.

Le chef du département, M. le conseiller d'Etat Claude Roch, l'a très bien dit ce matin: la commission ne sera pas inscrite dans la loi mais peut être mise sur pied selon le bon vouloir du chef du département.

Je suis donc très heureux et satisfait, et vous remercie de votre soutien à voter confortablement cette loi.

Merci.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Einerseits will man in diesem Parlament alte, unnötige Gesetze abschaffen und andererseits schafft man neue Gesetze – und dieses Gesetz ist hier durchaus angebracht.

Wir sind uns jedoch bewusst, dass ein Sportgesetz allein noch nicht sportlich macht und wir hoffen, dass der Staatsrat für die Finanzierung der Sportinfrastrukturen auch sportlich entscheidet.

Wir unterstützen natürlich das Gesetz.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Avec ou sans commission cantonale du sport, nous n'avons pas changé d'avis; nous n'en avons d'ailleurs pas changé depuis la consultation: nous ne voyons toujours pas l'utilité qu'il peut y avoir, pour régler (s'il y a à régler) ce qui se fait déjà maintenant, de disposer d'une loi supplémentaire qui sera une loi de trop.

Nous allons donc la refuser au vote final.

La discussion est close.

M. le député Jean-François Copt, PLR, président de la deuxième commission parlementaire:

A trop vouloir tergiverser parfois, on perd souvent en efficacité. Telle aurait pu être la maxime de ce projet de loi.

Heureusement, il n'en fut rien.

Certains, pourtant, hésitent encore quant à l'utilité de cette loi. A ceux-là, j'aimerais demander instamment de ne plus douter et de se prononcer avec conviction pour sa mise en place.

A tous les autres, au nom de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans, et plus spécialement de notre jeunesse, j'aimerais dire que notre canton peut être vraiment fier. Cette loi répond réellement à un besoin. En effet:

- elle est un gage de pérennité pour une pratique sportive dans ce canton durable et efficace;
- elle planifie de manière efficiente son organisation, ses structures et surtout son financement à long terme, car c'est toujours cela qui est décisif en finalité.

Merci donc d'avance pour votre soutien le plus unanime possible à la mise sur pied de ces dispositions législatives.

Toutes les sportives et tous les sportifs, jeunes et moins jeunes, débutants ou chevronnés, de ce canton sauront vous en être reconnaissants.

Sans attendre le résultat très positif – j'ose espérer – du vote de tout à l'heure et pour ne pas reprendre encore une fois la parole, permettez que je remercie en premier lieu le chef du département, M. le conseiller d'Etat Claude Roch, les collaborateurs de ses services, MM. Arsène Duc, Jean-Marie Cleusix et Grégoire Jirillo, pour leurs compétences et leur disponibilité.

Merci aussi à notre rapporteur Aron Pfammatter ainsi qu'à mes collègues commissaires pour leur travail sérieux et assidu.

Merci enfin à vous, Chères et Chers collègues députés, pour votre participation active et constructive à l'élaboration d'une loi appelée à promouvoir encore davantage l'image d'un Valais sportif, dynamique et progressiste.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Der Departementvorsteher wird nach der Abstimmung zu Ihnen sprechen.

Wir kommen also zur Abstimmung.

La loi sur le sport est adoptée par 114 voix contre 6 et 3 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais vous remercier pour cette très large acceptation de cette loi et remercier évidemment le président de la commission, le député Jean-François Copt, le rapporteur, le député (suppl.) Aron Pfammatter, ainsi que la commission pour la collaboration, pour le travail qui est fait ainsi que pour les modifications qui ont été apportées.

Je voudrais dire à la députée Liliane Brigger que je crois toujours avoir été sportif, physiquement et puis aussi dans le Parlement, et puis que, évidemment, le fairplay, c'est la base du sport.

Alors, merci à vous tous d'être fairplay et de défendre le fairplay parce que ça manque souvent, et le député Didier Cachat le sait, dans nos associations, pas chez les dirigeants mais chez quelques représentants. On rencontre dans les stades des dissonances qui sont déplaisantes. Alors merci, à travers le sport, de défendre le fairplay, de défendre la promotion de la santé, ce qui est important.

Nous avons fait une loi cadre et cette loi cadre est incitative. J'espère que nous arriverons, à travers cette incitation, à mobiliser notre population pour éliminer le tiers de jeunes ou le tiers de la population qui ne fait pas de sport. Je crois que c'est un des objectifs. Et c'est cet objectif que j'aimerais transmettre aussi aux communes parce que ce n'est pas une affaire financière, c'est une affaire d'état d'esprit, de motiver notre population pour faire du sport.

Pour le député Freddy Philippoz, je crois qu'il l'a déjà dit, nous avons déjà mis des commissions en place sur des sujets particuliers. Je crois que les chefs de département peuvent aussi se faire accompagner de conseillers de grande capacité, de grandes performances.

Dans les conceptions d'infrastructures, je crois que la première mission qui appartiendra au département et au Conseil d'Etat, c'est de faire un concept valaisan qui permettra de dire quelles sont les infrastructures indispensables et quelles sont les infrastructures que nous pouvons monter au niveau cantonal, les infrastructures régionales que nous pouvons monter au niveau cantonal, parce qu'il est important que l'ensemble du canton du Valais participe à ces infrastructures.

J'aimerais, pour conclure, vous dire combien nous souhaitons dans notre canton, en tout cas au département, organiser une grande manifestation et nous sommes en contact actuellement avec les Universiades, ce sont les jeux universitaires mondiaux, pour 2019, 2021, et les contacts que nous avons eus nous montrent que déjà les Universiades de golf auront lieu à Montana en 2014, et puis peut-être une infrastructure plus globale sur l'ensemble du Valais, notamment pour un stade de biathlon qui pourrait être construit dans le Haut-Valais, dans la vallée de Conches. Ce sont des éléments que nous allons mettre dans notre concept. Et j'espère que, comme l'a dit la députée Liliane Brigger, nous aurons des décisions sportives et surtout rapides.

Merci de votre écoute et merci de votre décision.

Traitements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

3. POSTULAT

des groupes PDCB et PDCC, par les députés François THURRE (suppl.) et Rita THEODULOZ (suppl.), concernant l'égalité des chances en matière de formation – aussi pour les jeunes handicapés (12.09.2011) (3.132)

POSTULAT

der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat François THURRE (Suppl.) und Grossrätin Rita THEODULOZ (Suppl.), betreffend Chancengleichheit im Ausbildungsbereich – auch für junge Behinderte (12.09.2011) (3.132)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Postulat wurde abgelehnt.

Das Wort wird nicht verlangt und so gehe ich davon aus, dass Sie mit dieser Ablehnung einverstanden sind.

4. POSTULAT

du député (suppl.) Philippe NANTERMED, PLR, concernant le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons (15.09.2011) (3.133)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMED, PLR, betreffend regelmässige Standortbestimmung über die für unsere Kantone so wichtigen Hochschulen (15.09.2011) (3.133)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Postulat wurde angenommen.

Das Wort wird nicht verlangt; so sind Sie mit der Antwort einverstanden.

5. POSTULAT

des députés Yves FOURNIER, PLR, Jérôme BUTTET, PDCB, et Urs KUONEN, CVPO, concernant: pour une démocratie mieux comprise et plus efficiente (18.11.2011) (3.137)

POSTULAT

der Grossräte Yves FOURNIER, PLR, Jérôme BUTTET, PDCB, und Urs KUONEN, CVPO, betreffend: für eine besser verstandene und effizientere Demokratie (18.11.2011) (3.137)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Yves Fournier, PLR:

Je tiens ici à remercier, tout d'abord, le Conseil d'Etat pour sa réponse et M. le conseiller d'Etat Claude Roch plus particulièrement.

Nous avons pris connaissance de ce document et nous sommes particulièrement contents de voir que cet objectif de préparer notre jeunesse à sa mission citoyenne est effectivement une préoccupation importante et noble pour le département.

Je me permettrai, toutefois, d'insister pour que les deux services concernés se permettent de sensibiliser de façon accrue ou de façon plus pratique les différents intervenants dans ce domaine. Une lettre adressée aux directions du secondaire II serait peut-être la bienvenue afin d'insister, de développer la réalisation de cet objectif.

Je vous remercie.

Le président:

M. le chef du département désire s'exprimer.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Très rapidement, pour accepter cette proposition et pour dire aussi que, probablement, 2015 sera un événement particulier pour le Valais et nous pourrons mettre l'accent, notamment sur les questions historiques et culturelles de notre canton dans le cadre de 2015. Merci.

6. POSTULAT

**des députés Raymond BERGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Gratien CORDONIER (suppl.), PDCC, concernant:
vers un collège sans papier... (18.11.2011) (3.138)**

POSTULAT

**der Grossräte Raymond BERGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Gratien CORDONIER (Suppl.), PDCC, betreffend papierloses Kollegium
(18.11.2011) (3.138)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En déposant ce postulat, Gratien Cordonier et moi-même avons transmis, en notre nom mais également au nom d'étudiants, la préoccupation de faire diminuer la quantité de papier consommée dans les écoles du secondaire II. Notre intention n'était en aucun cas d'imposer une disparition immédiate du papier au profit d'une structure numérique. En aucun cas, nous ne voulons que le virtuel remplace systématiquement le papier. Le seul élément de la réponse qui nous a été transmise qui puisse nous satisfaire est le premier paragraphe qui stipule que le département conduit une réflexion sur l'emploi d'ICT dans les écoles.

En revanche, nous ne pouvons pas accepter l'argumentation finale du département. Alors que nous demandons une analyse, on nous répond que «sans doute» l'énergie consommée par les peut-être futures tablettes est supérieure à celle consommée par les photocopieuses. Le «sans doute» tient plutôt de l'hypothèse que de l'affirmation péremptoire. L'expression énergie grise n'a même pas été invoquée.

Monsieur le chef du département, imaginons, un bref instant, que vous deviez critiquer un de vos enseignants qui aurait affirmé qu'il est inutile d'éteindre les lumières dans un centre scolaire parce qu'on y aurait installé des panneaux photovoltaïques. Je vous vois déjà hausser les épaules tant cette affirmation est incongrue. Malheureusement, votre réponse finale, celle qui se veut être l'argument qui assène le coup de grâce, est de la même veine. Comment peut-on affirmer qu'il est inutile d'économiser du papier car l'Agenda 21 réfléchit sur la manière de recycler celui-ci?

En mon nom ainsi qu'au nom de Gratien Cordonier, et surtout au nom des étudiants que nous avons rencontrés, nous ne pouvons accepter votre argumentation. Nous demandons donc le vote sur ce postulat qui, rappelons-le, ne veut pas du jour au lendemain interdire le papier mais aller de l'avant dans une réflexion de transfert partiel vers des moyens modernes.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat scheint bekämpft.

Herr Grossrat (Suppl.) Alessandro Marino, SVPO/Freie Wähler:

Papiersparen, aber den Stromverbrauch für über 6'000 Schülerinnen und Schüler in die Höhe befördern, das ist absurd.

Diese Idee lehnen wir entschieden ab. Dass im Postulat auch noch auf die Senkung des Stromverbrauchs und den Atomausstieg hingewiesen wird, finde ich milde gesagt äusserst speziell, liefern doch gerade diese Aussagen für eine Bekämpfung dieses Postulats denkbar günstige Voraussetzungen.

Zudem ist ein kompletter Verzicht auf Papier in pädagogischer, ökonomischer und ökologischer Hinsicht kaum vorstellbar.

Erlauben Sie mir noch eine persönliche Randbemerkung:

Ich erachte es nicht als sinnvoll, dass gerade Jugendliche, welche bereits sonst viel zu viele Stunden mit ihrem Laptop, Handy, i-Pad oder was es da sonst noch alles gibt, verbringen, auch noch in der Schule dauernd auf einen elektronischen Bildschirm starren.

Ich bitte sie deshalb, dieses Postulat abzulehnen.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Si je peux être d'accord avec l'argumentation actuelle du député Raymond Borgeat, nous avons répondu au postulat et lorsque vous avez écrit: «Il nous semble judicieux d'analyser l'opportunité, à l'instar du Parlement sans papier, de migrer systématiquement du papier au numérique pour de tels documents. Nous prions le DECS d'analyser les modalités d'un tel transfert», nous avons répondu qu'il était excessivement difficile de passer du papier au numérique, et c'est la raison pour laquelle nous avons refusé le postulat.

Mais, évidemment, nous poursuivons nos études sur ces modifications. L'exemple que nous vivons actuellement, que nous avons accepté, c'est la commune d'Ardon (avec une ou deux classes) qui réalise une expérience pour nous. Nous l'avons dans plusieurs collèges.

Comme nous voulons répondre à votre postulat, dans ce sens, nous vous proposons de refuser le postulat, tout en acceptant l'analyse que nous poursuivons.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir gehen weiter zur Abstimmung. Das Postulat ist bekämpft... Herr Borgeat verlangt noch einmal das Wort.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Alors, effectivement, quand on parlait de «tels documents», ce n'est pas un document en général, mais c'est juste ce qui est stipulé dans le texte, ce sont donc les documents qui sont distribués localement dans une classe. Evidemment, et on a clairement mis ceci dans le postulat, on ne veut pas que tous les documents, livres et autres soient systématiquement passés en numérique. Ce serait effectivement quelque chose de totalement incongru.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich glaube jetzt ist alles gesagt und wir können abstimmen.

Par 82 voix contre 24 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.138 du député Raymond Borgeat.

7. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël GAILLARD, concernant
une place pour la famille dans les plans d'études (16.12.2011) (3.141)**

POSTULAT

**der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat Joël GAILLARD, betreffend:
Berücksichtigung der Familie in den Lehrplänen (16.12.2011) (3.141)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

«L'éclatement des familles est un fléau social», cette déclaration du municipal socialiste biennois en charge des affaires sociales, parue dans un récent *Matin Dimanche*, est très certainement largement partagée, nous n'en doutons point.

Infléchir la propagation de ce fléau en ne fustigeant personne mais en préparant au mieux notre jeunesse aux réalités de l'institution universelle qu'est la famille, tels sont le but de notre postulat et celui que doit également viser l'enseignement dispensé dans nos écoles, cela en accord avec l'article 13bis de notre Constitution cantonale introduit en 2003 et qui reconnaît à la famille son rôle fondamental.

Nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse. Celle-ci est développée, mais probablement trop pour la plupart d'entre nous qui ne sommes pas du sérail. Elle nous emmène dans des citations d'objectifs qui laissent la place à de larges interprétations.

Par contre, dans cette réponse, nous relevons avec satisfaction que la mise en œuvre de ce domaine d'enseignement reste de compétence cantonale. Cela nous permet donc de choisir la ligne que nous entendons donner aux enseignements qui touchent cette problématique, base de la stabilité et de l'équilibre de notre société.

Il est également écrit qu'une certaine sensibilité et qu'une attention soutenue sont portées dans ce domaine par le Conseil d'Etat. Il est aussi dit que cette thématique est présente au cœur de certains apports disciplinaires. Nous pouvons vous suivre un bout dans les arguments, mais nous ne pouvons accepter qu'il soit laissé aux établissements ou aux enseignants une marge de manœuvre trop grande dans l'intégration de cette thématique dans leur enseignement. C'est ce que nous pouvons penser à la lecture de la réponse.

Nous voulons que, dans ce domaine, le Conseil d'Etat donne la ligne à suivre en veillant à ce que la famille soit traitée explicitement, mais sans intervenant externe, comme un objet d'étude dans les programmes, comme le sous-entend notre postulat.

Le Conseil d'Etat, qui dit accepter le postulat, considère son traitement comme déjà effectif. Cela ne nous satisfait pas mais, sans vouloir rouvrir le débat, un engagement complémentaire du Conseil d'Etat dans le sens demandé nous permettrait d'accepter la réponse telle que formulée.

Merci d'avance au Conseil d'Etat de nous faire connaître sa position et à vous, Chers collègues, de votre appui.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

L'engagement complémentaire, je crois qu'il est pris. C'est pour cela que nous avons répondu que c'est un problème permanent qui nous préoccupe.

Je voudrais rappeler que les programmes, soit le Plan d'études romand ou le Lehrplan 21, sont des instruments qui donnent des objectifs. Je vous rappelle que les cantons ont la liberté d'organiser, à l'intérieur de ces objectifs, leurs programmes. Je vous rappelle aussi que le canton du Valais a été un promoteur pour donner une certaine liberté aux cantons, notamment les 15%. Finalement, ce sont les valeurs qui sont importantes et les valeurs ne figurent pas dans les plans d'études. Les valeurs, nous les communiquons périodiquement aux enseignants et aux établissements. Il est évident que nous ne laisserons pas la liberté aux établissements mais nous leur donnerons un certain nombre de directives, dont les valeurs que nous voulons respecter dans notre canton du Valais. Ces directives, nous allons les revoir, les reconstruire et aller dans votre sens.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Je voudrais remercier ici le chef du département pour cette déclaration.

8. POSTULAT

des députés Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Daniela BODENMÜLLER (suppl.), CVPO, Alexander ALLENBACH (suppl.), CSPO, François PELLOUCHOUD (suppl.), UDC, et cosignataires concernant la loi sur le CO: adapter la directive à la loi (16.12.2011) (3.142)

POSTULAT

der Grossrätinnen Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Daniela BODENMÜLLER (Suppl.), CVPO, der Grossräte Alexander ALLENBACH (Suppl.), CSPO, François PELLOUCHOUD (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend OS-Gesetz: Weisung dem Gesetz anpassen (16.12.2011) (3.142)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich zitiere aus dem Bericht der zweiten Kommission zum OS-Gesetz, Artikel 24 Organisation der Halbklassen: «Die Kommission spricht sich einstimmig für diese Variante aus. Damit will man den OS-Zentren die Kompetenz überlassen, die Klassen sowohl homogen wie auch heterogen zusammenzustellen zu können.»

Ich zitiere aus der Eintretensdebatte zum OS-Gesetz vom September 2009: «Warum hat sich die CSPO schlussendlich doch noch entschlossen in die Debatte einzutreten? Erstens: Für den gezielten Unterricht vor allem in den Sprachen sollten die ersten Klassen für 6-8 Stunden in heterogene Halbklassen eingeteilt werden, deren Einteilung vom Departement begutachtet wird. Die Kommission hat sich vor allem auf Antrag der CSPO und der SPO zur Streichung des Wortes «heterogen» ausgesprochen. Zudem soll nach dem Willen der Kommission die Aufteilung in Halbklassen der Schulleitung überlassen werden, denn diese kennt ihre Schüler wahrscheinlich am besten.»

Dies sind nur zwei Zitate aus dem Bericht der zweiten Kommission und aus der Detailbehandlung hier in diesem Saal vor ziemlich genau 2 Jahren. Es gibt deren mehr und sie zeigen klar, was die Kommission und der Grosse Rat mit diesem Artikel erreichen wollte und immer noch erreichen will.

Wir hier im Saal, wir haben diskutiert. Wir haben schlussendlich dem Artikel 24 und den Anpassungen der zweiten Kommission zugestimmt. Wir haben das Gesetz als Ganzes angenommen. Wir schaffen die Gesetze – der Staatsrat setzt sie um.

Deshalb verlangen wir, Alexander Allenbach von der CSPO, François Pellouchoud von der UDC, Daniela Bodenmüller von der CVPO und meine Wenigkeit, dass wir über dieses Postulat abstimmen. Denn nicht der Departementchef und sein Dienstchef machen die Gesetze – wir sind die gesetzgeberische Gewalt; wir haben entschieden und der Staatsrat soll es so nun umsetzen.

Besten Dank für Ihre Unterstützung – merci pour votre soutien!

Herr Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:

Die Grundidee, ob die zweite Landessprache in heterogenen oder homogenen Klassen unterrichtet werden soll, wird im Ober- und Unterwallis unterschiedlich angesehen und gewünscht.

Fakt ist, die zweite Kommission hat einen Kompromissvorschlag erarbeitet, welcher sowohl dem Unter- als auch dem Oberwallis entgegen kommt. Dieses Parlament hier hat im September 2009 bei der Beratung des OS-Gesetzes dem eindeutig so zugestimmt.

Überraschenderweise hat nun der Staatsrat den Kompromisstext wieder geändert und den Unterricht in heterogenen Klassen in der Verordnung eingebunden. Hier wird ganz klar der Wille des Parlaments durch das Departement missachtet. Wird hier nicht der Wille dieses Parlaments beschnitten? Wer ist die gesetzgeberische Instanz?

Werte Damen und Herren, warum will man in der Schule etwas, das in der Privatwirtschaft anders funktioniert? Wenn 20 Leute einen Sprachkurs besuchen, so werden jeweils nach einem Jahr Testergebnisse gemacht, um neue Gruppen zu bilden. Ziel von allen Sprachkursen ist es, die einzelnen Gruppen so einzuteilen, dass die Kursteilnehmer auf einem möglichst gleichen Niveau sind. Jeder profitiert am meisten, wenn alle in der Gruppe gleich weit sind.

Interessant ist auch, dass der Kanton Wallis – also genau das DEKS – bei der Weiterbildung ihrer Lehrpersonen in Französisch, Deutsch, Englisch klar homogene Leistungsgruppen vorschreibt. Alle Lehrer müssen am Ende eines Jahres zu Prüfungen antreten, damit sie im folgenden Jahr in gleich ausgeglichenen Gruppen eingeteilt sind. Warum will man in der Schule nun etwas anderes?

Am Ende der Primarschulzeit haben die Schüler bereits 4 Jahre Sprachunterricht: das Oberwallis französisch – das Unterwallis deutsch. Die erreichten Sprachkompetenzen einer Klasse gehen sehr weit auseinander. Ich sehe keinen einzigen Grund, dass man all diese Schüler nun in durchmischte Klassen einteilen will. In diesem System würden vom allerbesten Schüler bis zu den Kindern, die grosse Sprachprobleme haben in derselben Halbklassen sein. Eine Unterforderung, eine Überforderung gibt es dort.

Es wäre doch besser, wenn die Schüler, welche Fortschritte gemacht haben und erweiterte Sprachkompetenzen aufweisen in einer eigenen Halbklassen gefördert werden und in der anderen Klasse können Schüler mit Schwierigkeiten langsame und adäquat ihrer Kompetenz gezielt unterrichtet werden.

Geschätzte Unterwalliser Grossräte, warum wollt ihr hier dem Oberwallis etwas aufzwingen, was wir gar nicht wollen?

Durch dieses Postulat beantragen wir einzig, dass die Fassung der zweiten Kommission und dieses Parlaments angewandt wird. Geben wir doch beiden Kantonsteilen die Möglichkeit, so zu unterrichten, wie es der Mentalität der Schuldirektionen und der Lehrer entspricht.

Ich danke.

Mme la députée Laetitia Massy, PLR:

C'est en tant qu'ancienne présidente de la commission de deuxième lecture de la loi sur le CO que je prends la parole car j'ai entendu quelques contrevérités dans les propos qui ont été tenus et j'aimerais rappeler quelques principes de manière très brève.

Tout d'abord, il est vrai que, lors de ces deux lectures en début de législature, il y a eu une très très grosse opposition entre le Haut et le Bas-Valais concernant le principe des classes hétérogènes en première année du CO pour la langue 2. Il est vrai qu'il y a eu de très très gros combats en première lecture et également en deuxième lecture, et que le principe choisi pour la première année, accepté par ce Parlement, était extrêmement clair: il s'agissait d'avoir des petits groupes pour pouvoir justement compenser cet effet de classes hétérogènes/classes homogènes, et il avait absolument été voté dans cette même législature sur ce même principe le fait de garder des classes hétérogènes.

Par ailleurs, la même question que nous posons en début de législature, à savoir que veut dire une classe homogène? Je crois que tout enseignant sait que, en langue, cela n'existe pas.

J'aimerais également dire que ce que demandent les personnes qui étaient dans la deuxième commission mais qui ne représentent pas l'entier de la commission, puisque nous sommes plusieurs à ne pas avoir signé ce postulat, c'est tout simplement de renverser le principe d'une loi que nous avons votée durant cette même législature et, finalement, de contourner en utilisant ce qui devait être une exception pour en faire une généralisation. C'est une exception qui était mentionnée dans le rapport, c'était la volonté de la majorité de la commission et ici on essaie d'en faire une généralisation.

Donc, je vous recommande de ne pas accepter ce postulat.

Merci.

M. le député Yves Fournier, PLR:

Dans toutes les écoles de langues du monde, la première chose que l'on fait, c'est un classement des élèves, de façon à ce que chaque élève puisse bénéficier d'un maximum d'attention de la part de ses enseignants. On va regrouper ainsi, dans les écoles de langues d'Angleterre, d'Allemagne ou de France pour les germanophones, les élèves selon leurs capacités au départ du cours.

Nous avons ici la possibilité, grâce à ce postulat, d'y introduire une certaine sensibilité, de laisser notamment au Haut-Valais une certaine latitude en la matière et surtout de laisser un peu plus de pertinence à cette loi, de façon à ce que les élèves bénéficient vraiment au maximum de l'enseignement qui leur est donné.

Vouloir séparer les élèves, ce n'est pas forcément quelque chose de dramatique. Je vous rappelle que les niveaux I et les niveaux II existent en maths et en français. Il s'agit ici de la langue 2, de l'allemand ou du français pour le Haut-Valais.

Je crois qu'un minimum de pertinence nous incite à accepter ce postulat, qui est vraiment frappé du sceau du bon sens.

Lorsqu'on pratique cet enseignement, je crois qu'on ne choisit pas, on va véritablement vers l'acceptation de ce postulat.

Je vous invite, par conséquent, à suivre ces arguments.

Merci.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Le groupe PDCC a la désagréable impression de se retrouver deux à trois ans en arrière, c'est un petit peu ennuyeux.

Nous demandons donc une déclaration claire au conseiller d'Etat quant à ces petits groupes hétérogènes pour la première année du CO.

Nous aimerions savoir exactement où nous en sommes.

Finalement, la réponse du Conseil d'Etat est quasiment l'inverse du postulat.
Où est la vérité?
Le groupe PDCC votera à partir de votre réponse.
Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je crois que c'était une discussion qui était très large lorsque l'on a abordé les questions du CO.

Avec M. Claude Bumann, j'ai contrôlé la loi maintenant et la loi dit ceci: «La première année regroupe tous les élèves en classes hétérogènes, sauf pour la langue d'enseignement et les mathématiques qui sont enseignées à deux niveaux.» Et ensuite: «Le département accorde, sauf pour les cours à niveaux et en priorité la langue 2, jusqu'à 8 périodes/semaine par classe pour le dédoublement et la réorganisation de certains cours.»

Donc, c'est clair. Ce sont des classes hétérogènes en première année, sauf pour la langue d'enseignement (l'allemand pour le Haut-Valais) et les mathématiques. Toutes les autres branches sont hétérogènes avec des demi-classes.

J'aimerais, Monsieur le député (suppl.) Konstantin Bumann, vous faire comprendre que le conseiller d'Etat respecte les décisions du Grand Conseil. La loi fait foi, et nous avons suivi la loi telle qu'elle a été décidée par le Grand Conseil.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

La parole n'est plus demandée.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 68 voix contre 48 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.142 de la députée (suppl.) Laura Kronig.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. POSTULAT

du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant: pour plus d'équité dans l'octroi des bourses d'études (09.05.2012) (3.150)

POSTULAT

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend:
für mehr Gerechtigkeit bei den Stipendien (09.05.2012) (3.150)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le règlement pour le calcul des bourses et des prêts d'honneur fixe l'octroi des bourses en fonction du revenu mais aussi de la fortune brute revalorisée. Alors, cette fortune brute revalorisée, c'est la valeur des taxes cadastrales multipliée par 2,5 plus tous les capitaux mais, par exemple, aussi les valeurs d'inventaires des indépendants, sans la déduction des dettes.

S'il est tout à fait compréhensible de refuser d'octroyer des bourses et des prêts d'honneur aux millionnaires, je ne pense pas qu'il était dans la volonté du législateur de les refuser à des familles nombreuses ou à des indépendants qui seraient endettés.

Par ce postulat, nous demandons simplement au département de corriger cet état de fait et de ne tenir compte que de la fortune nette qui est la seule fortune qui ait du sens, ou alors au moins de tenir compte du nombre d'enfants.

Merci.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Tout d'abord, Monsieur le président, permettez-nous de nous étonner de devoir débattre de ce postulat aujourd'hui. En effet, l'article 127 du règlement du Grand Conseil stipule que la Présidence renvoie les propositions parlementaires à leurs auteurs lorsque, je cite: «l'objet de l'intervention a déjà été délibéré par le Grand Conseil au cours de la période législative et la situation de fait n'a pas changé entre-temps».

Ce postulat touche la loi sur les allocations de formation, débattue au cours de cette législature et adoptée par le plenum le 18 novembre 2010, soit il y a moins de deux ans. Il n'était, à notre avis, pas recevable.

Ne pas faire respecter cette disposition de notre règlement permet à qui n'a pas pensé intervenir ou n'a pas été suivi dans le débat sur la loi de proposer sa position publiquement dans une période choisie non par hasard.

Je sais, par ailleurs, qu'il n'est pas nécessaire de suggérer aux auteurs de ce postulat de faire savoir ces jours prochains, *urbi et orbi*, qu'une proposition en faveur de la famille a été combattue par le parti qui se dit celui de la famille.

Le groupe PDCB se doit, néanmoins, de réagir envers ce postulat qui constitue le premier volet d'un triptyque d'interventions à la parenté évidente à traiter aujourd'hui. Fort habilement, ses auteurs mélangent critères d'attribution des bourses et des prêts, et limites d'attribution des bourses, et affirment que l'octroi des bourses est fixé sans tenir compte des dettes ni de la situation familiale.

Cette lecture nous étonne: l'ordonnance du 24 juin 2011 – et non pas le règlement comme cité dans le texte – précise, en son article 6, que le revenu déterminant se compose:

- du revenu net imposable, auquel est ajouté, cas échéant, le montant des intérêts débiteurs calculés aux taux de 3% sur la partie des dettes privées supérieure à 500'000 francs;
- d'un apport de 5% de la fortune, après déduction d'une franchise de 40'000 francs pour les parents et de 10'000 francs par enfant.

Les dettes privées ne sont prises en compte que jusqu'à concurrence de 500'000 francs.

Le revenu net imposable, chacun le sait, est obtenu après des déductions de montants forfaitaires pour chacun des enfants et des intérêts des dettes privées. Donc, le calcul pour l'octroi des allocations de formation tient compte de la situation familiale et des dettes jusqu'à hauteur de 500'000 francs.

Voyons maintenant les plafonds d'attribution.

Le revenu déterminant maximal donnant droit aux allocations tient compte, lui aussi, de la situation familiale puisqu'il est de 84'000 francs, augmenté de 6'000 francs par enfant à charge à partir du deuxième.

Le seul facteur qui ne varie pas en fonction de la situation familiale est la fortune-plafond arrêtée à 800'000 francs avant déduction des dettes. Une fortune supérieure ne permet plus de solliciter des bourses.

Est-ce vraiment une injustice? Ce n'est pas notre avis car qui a pu emprunter 800'000 francs, ou plus, quelle que soit sa situation familiale, disposait au minimum de 200'000 francs de fonds propres.

La grande majorité des contribuables valaisans et les familles apprécieraient que l'Etat utilise leurs impôts pour accorder des bourses à des personnes aisées qui auraient investi une partie importante de leur fortune et présenteraient ainsi, et provisoirement peut-être, des dettes supérieures à 800'000 francs.

Et ce plafond limite l'octroi des bourses uniquement. Si les autres critères sont respectés, des prêts d'honneur sont encore possibles. Les intervenants de votre groupe s'étaient battus avec moi dans la commission de deuxième lecture que je présidais comme au plenum pour le maintien des prêts d'honneur, et en affirmant avec conviction qu'ils seraient attentifs à ce que les prêts représentent bien le tiers du total des allocations de formation attribuées. Soyez cohérents, ne demandez pas maintenant, pour les enfants de familles fortunées, l'octroi de bourses plutôt que de prêts.

La toute récente loi sur les allocations de formation tient donc compte, tant dans le calcul des allocations que dans les limites y donnant droit, de la situation familiale et de l'état des dettes privées, dans une mesure cohérente et suffisante pour les besoins propres des familles, même nombreuses, de notre canton.

Pour cette raison et aussi pour les raisons formelles exprimées au début de mon intervention, le groupe PDCB refuse ce postulat et vous invite à en faire autant.

Je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Kontrolle der Interventionen wird durch den Chef des Parlamentsdienstes und des Präsidiums genau gemacht. Bei dieser Intervention sind wir der Meinung, dass es ein neues Element enthält und daher haben wir dieses auch akzeptiert. Es ist auf der Tagesordnung und wird so auch behandelt.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Der Postulant hebt hervor, dass Studierende aus kinderreichen Familien mit einem kleinen Einkommen im Besitz eines grossen Hauses oder einer Wohnung mit einer hohen Hypothekarschuld nicht in den Genuss von Ausbildungsbeiträgen sprich Stipendien kommen.

Es ist sicher logisch, dass eine kinderreiche Familie zwingend eine grosse Wohnung mit dementsprechend hohem Wert besitzen kann oder muss.

Das vorliegende Postulat bezieht sich auf Artikel 9 Absatz 2 der Verordnung vom 24. Juni 2011, welche besagt (ich zitiere): «Wenn das Vermögen vor Abzug der Schulden den Betrag von 800'000 Franken übersteigt, wird eine allfällige Hilfe nur in Form von einem Ausbildungsdarlehen gewährt.» Dieser Absatz in Artikel 9 wurde vor einigen Jahren vom Staatsrat auf Vorschlag der kantonalen Kommission für Ausbildungsbeiträge eingeführt. Die Kommission begründete die Einführung dieses Absatzes damit, die Auszahlung von Stipendien an Studierende wohlhabender Eltern, welche im Besitze von luxuriösen Villen oder mehrerer Immobilien und Grundstücken sind, zu verhindern. Heute noch hat dieser Absatz in Artikel 9 seine Berechtigung.

Gesuche von Studierenden mit zitierten Verhältnissen aus kinderreichen Familien sind sehr selten. Im vergangenen Schuljahr 2011/2012 hat die Kommission ein einziges Gesuch behandelt, welches die besagten Verhältnisse aufwies. Bei diesem Fall entschied sich die Kommission, das Gesuch als «Sonderfall» zu behandeln und Stipendien zu gewähren.

Aus den dargelegten Gründen sehe ich als Präsidentin der Kommission keinen Grund, die Anwendungsmöglichkeiten zur Berechnung der Ausbildungsbeiträge zu ändern, da die Kommission in den dargelegten Fällen zugunsten der Studierenden entscheidet.

Ein anderes, viel grösseres Problem stellen die zur Verfügung stehenden Mittel, sprich Budget dar, welche die Kommission in diesem Schuljahr zwingt, die einzelnen Beiträge nach unten anzupassen und damit mehrere Studierende leider nicht mehr in den Genuss von Ausbildungsbeiträgen kommen.

Aus den oben dargelegten Gründen bitte ich Sie, Kolleginnen und Kollegen, dieses Postulat abzulehnen, weil es keine Notwendigkeit aufweist und damit nur administrative Mehrarbeit provoziert.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft und wir kommen zur Abstimmung.

Par 103 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.150 du député Eric Jacquod.

10. POSTULAT

du député Benoît BLANCHET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pas de hockey en «Russie blanche»! (10.05.2012) (3.151)

POSTULAT

von Grossrat Benoît BLANCHET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: kein Eishockey in Weissrussland (10.05.2012) (3.151)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La «Russie blanche» est un pays plus connu sous le nom de Biélorussie. Son président est le dernier dictateur d'Europe, élu par 80% de la population en 2010 mais bizarrement les Etats-Unis et l'Union Européenne refusent tout visa à lui et à plus de 150 de ses collaborateurs directs.

C'est dans cette Biélorussie que seront organisés les Championnats du monde de hockey sur glace en 2014.

La Biélorussie, c'est des prisonniers politiques, c'est la peine de mort en vigueur (400 morts exécutés ces 20 dernières années), c'est des droits civils qui ne sont pas respectés, c'est des manifestations réprimées, c'est des candidats à la présidence emprisonnés.

Je crois sincèrement que les instances internationales de hockey devraient suspendre le plan de tenir ces championnats du monde en Biélorussie.

La situation des droits de l'homme dans le pays n'a jamais été aussi mauvaise et continue à se détériorer.

Pour moi, maintenir les championnats du monde équivaldrait à supporter, à soutenir et à légitimer un régime qui viole les droits de l'homme, les droits du peuple de Biélorussie, d'une façon alarmante.

En soutenant mon postulat, vous soutiendrez les victimes de ces violations des droits de l'homme.

Alors, effectivement, j'entends probablement dans vos travées des voix s'élever demandant si c'est vraiment à nous de faire cela, si ce sont nos affaires.

Moi, je vous demanderai juste si, en tant que citoyens du monde, vous êtes en ordre avec votre conscience. Quand vous pouvez faire quelque chose pour sauver des vies et nuire à une personne néfaste et que vous ne faites rien, si vous êtes tranquilles avec ça.

A Vionnaz, dans mon petit village, on accueille depuis 20 ans des enfants de Biélorussie qui ont été contaminés par un nuage nucléaire venant d'Ukraine et qui le sont encore maintenant par un homme qui méprise son peuple et qui ne lui apporte que de la peur. Et, croyez-moi, il y a des regards qu'on n'oublie pas.

Je vous demande juste de soutenir mon postulat. Merci.

Mme la députée Laetitia Massy, PLR:

Le postulat qui nous est présenté reflète certainement beaucoup d'émotions, mais nous a laissés sans voix, nous a même laissés quelque peu ébahis et époustoufflés par la demande formulée par les initiants qui semblent estimer que c'est au Valais d'agir en preux chevalier et de pourfendre les vils dictateurs de la planète. Ce serait donc au canton du Valais d'endosser le rôle de super héros et de se mêler de politique internationale, de remplir le rôle de ministre des sports et pourquoi pas encore d'entraîneur de l'équipe suisse.

Commençons par nous mêler de l'attribution des Championnats du monde de hockey sur glace, passons ensuite – pourquoi pas – au Mondial de football puisqu'il y a également des problèmes au Brésil, puis aux Jeux Olympiques, et j'en passe et des meilleurs.

Est-ce véritablement le rôle de notre Parlement cantonal de donner son avis sur tout et de se muer en don quichotte en s'attaquant à toutes les injustices qui, malheureusement, existent dans notre monde?

De plus, j'aimerais ajouter que les demandes formulées semblent plutôt relever d'une résolution que d'un postulat puisque c'est bien auprès des autorités fédérales que l'on nous demande d'intervenir.

Pour toutes ces raisons et malgré la grande sensibilité que nous pouvons montrer face aux arguments développés par le député Benoît Blanchet, je vous demande de rejeter ce postulat que nous jugeons utopique et déplacé, et de revenir au traitement des affaires cantonales.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Pierre Gualino, PDCB:

Pas d'équipe nationale de hockey en Russie blanche.

Si l'on commence par ce genre de raisonnements, où doit-on s'arrêter?

Nous ferions une carte mondiale des pays à éviter pour toutes nos équipes nationales.

Nous pourrions faire encore mieux. Avec cette carte, nous interdirions à tous citoyens suisses de se rendre ou de partir en vacances dans ces pays. Et encore mieux, on pourrait fermer toutes discussions ou échanges avec ces pays qui ne conviennent pas politiquement et qui pour certaines personnes ne nous paraissent pas fréquentables.

Non, l'image de la Suisse et du Valais est une image d'ouverture et de discussion. Une image de frontières ouvertes, d'échanges et d'aide à ceux qui en font la demande.

N'oublions pas, et j'exprime ici une vision personnelle, que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Nous verrons après usage ce qu'il adviendra du rêve du printemps arabe. Enlever un dictateur pour permettre de mettre en place un système encore plus dur, basé sur une vision unilatérale pour le pays, basé sur la haine et la rancœur, n'est peut-être pas la meilleure chose pour le petit peuple et les minorités. Au final, ceux qui souffraient souffrent encore plus et les exemples aujourd'hui dans le monde ne manquent pas.

Par ces considérations, le groupe DC du Bas refuse ce postulat.

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Weissrussland oder Belarus ist eine Republik mit einem Zweikammersystem: der Repräsentantenkammer und dem Rat der Republik – also mit demokratischer Verfassung. Leider aber regiert Staatspräsident Lukaschenko sein 10 Millionen Volk diktatorisch, mit aller Härte und hat 14 politische Gegner eingekerkert. Dem Land geht es wirtschaftlich sehr schlecht und es wurde vom berüchtigten Tschernobyl-GAU am schlimmsten betroffen.

Wegen Lukaschenko nun aber ein ganzes Land mit dem Boykott der Eishockey-Weltmeisterschaft abstrafen zu wollen, zeugt von wenig Verständnis für ein eishockeybegeistertes Volk und von wenig Realitätssinn. Wäre es da nicht sinnvoller, die Schweizer Spieler und Fans würden in Belarus wann immer möglich das berühmte Beresinalied singen für Frieden? Sie könnten auch Hunderte von Teddybären mit Menschenrechtsforderungen verschenken, wie es die Schweden anfangs 2012 im kleinen Städtchen Iwjanets taten, in dem sie aus einem Leichtflugzeug an Fallschirmen Hunderte Teddybären abwarfen und damit die weissrussische Führung düpierten. Die neutralen Schweden nehmen an der WM natürlich teil. Für die Schweizer könnten es statt kleinen Teddys auch kleine Willy Tells mit aufgedruckten Menschenrechtsforderungen sein...

Ein Boykott macht wirklich keinen Sinn und würde die Falschen treffen: die eishockeybegeisterten Weissrussen, die Eishockeyfans der Schweiz und die Nationalmannschaft; den diktatorischen Despoten Lukaschenko würde es nicht beeindrucken, es wäre ihm völlig egal und möglicherweise ist er 2014 gar nicht mehr im Amt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Mme la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

La Biélorussie est considérée, certes, comme la dernière dictature en Europe.

Une pétition a été déposée avec 30'000 signatures auprès de la Fédération internationale de hockey sur glace demandant de revoir l'attribution de cette manifestation, soit les Championnats du monde hockey sur glace en 2014, à la Biélorussie.

La fédération a, depuis lors, pris position et a déclaré, je cite: «Le rôle des organisations sportives et des athlètes n'est pas d'intervenir dans la politique. De plus, le sport ne doit pas être utilisé comme marionnette pour les politiciens ou activistes. Au contraire de la politique, le sport doit rester uni pour la réconciliation et l'ouverture aux nouvelles frontières. En n'y allant pas, nous allons punir les mauvaises personnes.»

Cette prise de position, le groupe UDC la soutient et estime que politique et sport ne doivent pas être amalgamés, et vous propose de rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Das Postulat ist also bekämpft und wir kommen zur Abstimmung.

Par 88 voix contre 21 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.151 du député Benoît Blanchet.

11. INTERPELLATION

des députés René CONSTANTIN, PLR, et Pascal REY, PDCC, concernant Conservatoire cantonal, AMO, EJMA... quid de l'harmonisation souhaitée?

(10.05.2012) (3.152)

INTERPELLATION

der Grossräte René CONSTANTIN, PLR, und Pascal REY, PDCC, betreffend Kantonales Konservatorium AMO, EJMA... was ist mit der gewünschten Harmonisierung? (10.05.2012) (3.152)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

M. le député René Constantin, PLR:

Monsieur le conseiller d'Etat Claude Roch, vous aviez souhaité une harmonisation des pratiques et surtout des exigences en ce qui concerne l'enseignement de la musique au sein des institutions subventionnées par l'Etat. Et vous aviez raison. Pour cela, vous avez mandaté un expert indépendant, chargé d'effectuer un état des lieux de la situation, puis d'apporter ses propres solutions pour corriger les carences dévoilées.

Faut-il rappeler que ces institutions sont au nombre de trois, à savoir le Conservatoire cantonal de musique, la Allgemeine Musikschule Oberwallis et l'Ecole de jazz appelée communément EJMA.

Au sein d'un même canton, il est évident, et ceci nous paraît réalisable, de fixer des objectifs communs, d'exiger des cursus similaires dans les différents cycles d'apprentissage ainsi qu'une uniformisation des procédures de qualification pour l'obtention des diplômes là où c'est possible.

Nous vous demandons, Monsieur le conseiller d'Etat, de dresser aujourd'hui un bilan intermédiaire des mesures d'amélioration qui ont été mises en place par le département.

Où en êtes-vous dans la concrétisation de plans d'études harmonisés, dans l'uniformisation des pratiques existantes et, si les moyens existent, dans la volonté d'harmoniser les salaires pour les professeurs diplômés enseignant dans ces différentes écoles?

Merci pour vos réponses aux quatre questions qui figurent dans cette interpellation.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Vous trouverez déjà le rapport pour information sur le site Internet de l'Etat du Valais au Service de la culture et vous pourrez examiner le détail de ce rapport qui, pour la première question, donne un certain nombre d'informations d'harmonisation, notamment sur le cursus scolaire, sur les conditions d'engagement, sur les diplômes qui sont exigés et sur un certain nombre de conditions d'harmonisation. C'est pour le premier point, l'objectif n'était pas de faire une réforme des structures. Je vous rappelle que ce sont des institutions autonomes puisque ce sont des fondations ou des associations et que l'Etat a un rôle de subventionnement mais, à travers ce subventionnement, effectivement, il peut guider un certain nombre d'opérations, notamment la coordination entre ces instituts. C'est ce qui a été fait à travers cette étude.

Deuxième point: si l'harmonisation sera effective en 2012? Non, puisque les cours ont déjà commencé. L'étude a été remise, je crois, au mois de juin. Nous pensons que les institutions pourront harmoniser dès 2013 leurs procédures.

Les revalorisations: il y a un certain nombre de travaux supplémentaires à effectuer. Les comparaisons qui ont été faites avec les autres cantons nous montrent qu'il faut une revalorisation, qu'elle est légitime. Par contre, il faudra aussi trouver les moyens financiers, définir un concept salarial, définir peut-être plus en détail les conditions de ces institutions, je le rappelle, autonomes.

Le dernier point: la relation avec les communes. Je vous rappelle également que, à travers la RPT, nous n'avons pas voulu entrer en matière puisque ce sont des institutions et que c'était un lien indirect avec les communes. Donc, une étude va être entreprise dès cet automne pour examiner avec les communes comment le partenariat doit être mis en place.

12. INTERPELLATION

**de la députée (suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
les logiciels Open Source à la HEP, dans les écoles et dans l'Administration
(11.05.2012) (3.153)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin (Suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS);
betreffend Open Source an PH, Schulen und in der Verwaltung (11.05.2012)
(3.153)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La question concerne les logiciels Open Source à la HEP, dans les écoles et dans l'Administration.

Je vais répondre séparément à ces trois questions pour vous dire, déjà sur le principe, que l'Open Source est profitable pour l'ensemble de nos institutions. Elle est parfois plus économique, pertinente, mais elle n'est pas toujours réalisable.

Sur la HEP, nous avons déjà intégré cette utilisation pour les enseignants, pour une partie des étudiants, et nous poursuivons cette mise en place progressive. La stratégie est effectivement de favoriser ces logiciels sachant qu'ils permettent de rassurer les choix des décideurs, d'être compatible avec les systèmes, notamment avec le système qui est en activité dans beaucoup d'endroits, notamment avec Microsoft. Et puis, nous allons de l'avant avec la HEP.

En ce qui concerne les écoles cantonales, nous avons déjà formé un certain nombre d'enseignants pour collaborer avec ces logiciels. L'avantage, c'est qu'ils sont compatibles avec Microsoft qui est quand même incontournable dans nos entreprises et dans nos administrations. Nous établissons un concept cantonal évidemment pour montrer que le premier choix peut passer par cette solution, mais que celle-ci doit être appuyée par des serveurs compatibles, par la sécurité et également sur les coûts des licences puisque nous avons des licences Microsoft, nous avons 150'000 francs par année de licences pour nos écoles et il faut compter sur 20'000 utilisateurs potentiels, 7 fr. 50 par utilisateur. Nous allons donc de l'avant, mais il faut une progression et, probablement, une application qui soit compatible.

Avec l'Administration cantonale, c'est plus difficile puisqu'il y a peu de compatibilité, que la migration serait très conséquente et incite des coûts importants. C'est la raison pour laquelle on favorise Open Source, mais elle est difficilement réalisable.

Et ce n'est pas une priorité quant à l'Administration cantonale, pour les écoles oui.

13. MOTION

**du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant
le libre choix de l'école pour tous (12.06.2012) (3.155)**

MOTION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod, betreffend freie
Schulwahl für alle! (12.06.2012) (3.155)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Une école de qualité est un défi permanent. Les méthodes éducatives ont très fortement évolué au cours des siècles et, en particulier, au cours de ces dernières décennies, de par le développement des connaissances pédagogiques et méthodologiques, mais aussi par l'adaptation indispensable de l'école à l'évolution de la société.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici l'importance d'une excellente instruction de base, condition fondamentale au développement de l'individu comme de la société.

L'école doit donc pouvoir offrir aux enfants, très différents les uns des autres, des méthodes d'instruction adaptées.

C'est pour cela qu'une offre variée de formations de base peut offrir des possibilités ajustées à chaque enfant.

Le rôle de l'Etat est de s'assurer que les enfants puissent tous recevoir un enseignement de qualité mais pas forcément d'avoir l'exclusivité de cet enseignement. L'Etat doit veiller à ce que les parents exercent leur responsabilité éducative et même les inciter à le faire le mieux possible. Mais, ce n'est pas le rôle de l'Etat de les déposséder de cette responsabilité. Pour exercer cette responsabilité, les parents doivent aussi pouvoir choisir l'école la plus adaptée pour leur enfant, même s'ils n'ont pas les moyens de payer les frais d'une école privée.

Par ailleurs, une saine émulation entre les écoles bénéficiera certainement à la qualité de celles-ci. Des écoles décentralisées pourraient profiter d'augmenter leurs effectifs en offrant un cadre différent.

Le libre choix de l'école, du type d'instruction, permet aussi l'économie de mesures pédagogiques spécifiques et d'appuis scolaires.

De nombreuses expériences à l'étranger ont montré que le libre choix de l'école était particulièrement favorable aux enfants des milieux les plus défavorisés. Ainsi, une étude de l'OCDE, l'étude n° 14 Education working, a montré que justement dans les milieux les plus défavorisés, le libre choix de l'école permettait un niveau d'instruction supplémentaire et donc une meilleure accession aux études supérieures.

Je terminerai simplement en citant un avocat fiscaliste français qui disait: «Le bon scolaire est un outil de liberté et de responsabilité. En ce sens déjà, il est un moyen d'éducation personnelle et sociale des parents et des enfants. Il est un moyen de rendre chacun attentif aux coûts de l'enseignement et à l'usage de l'impôt, ce qui ne peut qu'en favoriser une meilleure économie.»

Par cette motion, nous demandons donc au Conseil d'Etat de proposer des mesures permettant le libre choix de l'école.

Merci.

Mme la députée Danielle Schmid, PDCC:

Donner aux parents le choix de l'école pour leurs enfants.

En dehors de la difficulté pour les collectivités publiques d'organiser les classes, le groupe PDCC craint que l'argument de maintenir les classes de montagne en les ouvrant à des élèves de la plaine ne se retourne en leur défaveur. En effet, le risque est grand que des parents travaillant en plaine y scolarisent leurs enfants pour des questions d'organisation familiale. Or, nous savons qu'il suffit d'un seul élève en moins pour provoquer la fermeture d'une classe.

En outre, l'école publique valaisanne offre, à nos yeux, une excellente prise en charge des enfants ayant des besoins de différenciation. De plus, un élève devant bénéficier d'une prise en charge plus importante que celle proposée au sein de son centre scolaire peut déjà intégrer des structures spécialisées.

Cette motion nous semble donc inutile et même dangereuse pour la vie de nos classes de village, c'est pourquoi nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de la refuser. Merci.

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

Le libre choix de l'école est un thème récurrent auquel le PLR, tant aux niveaux fédéral que cantonal, a toujours voué une attention particulière.

Après tout, nous bénéficions depuis peu du libre choix de l'hôpital, alors pourquoi pas de celui de l'école?

A première vue, les objectifs visés par le motionnaire semblent autant progressifs qu'ambitieux: diversité des situations et des besoins pédagogiques, opportunités adaptées à chaque enfant, liberté et mobilité dans le choix de l'école, le tout saupoudré d'une baisse des coûts et garni d'une augmentation de la qualité par un effet de concurrence. Mais que demande le peuple?

Eh bien!, Chers collègues, sous un verni libéral et avant-gardiste se dissimule une nasse trompeuse aux relents cruciformes. Vouloir permettre le libre choix de l'école à l'entier des familles de notre canton, c'est prendre le risque de bonder les classes des agglomérations urbaines tout en vidant celles situées en montagne. C'est surtout aussi limiter l'exercice du libre choix aux parents à haute mobilité uniquement. A l'intérieur des communes urbaines, c'est prendre le risque de ghettoïser certains quartiers dont la composition démographique et culturelle, savamment dénigrée par certains milieux, ne manquera pas d'attiser la crainte des familles et d'agir en épouvantail. Un modèle scolaire qui, au lieu d'enseigner l'apprentissage du vivre ensemble et de l'ouverture à l'autre, favorisera des écoles selon la classe sociale ou, pire encore, l'orientation religieuse.

L'aspect financier présenté ici selon le système des bons scolaires aura sans doute pour effet d'augmenter les coûts de la formation au lieu des millions d'économies que nous promet le motionnaire. On peut, en effet, aisément imaginer que le départ de 3 élèves sur une classe de 25 ne va produire des économies d'échelle suffisantes à une baisse massive des coûts.

Le groupe PLR salue la qualité actuelle de l'école valaisanne selon des critères mesurables sur l'ensemble du canton.

Selon nous, la réflexion et les modalités d'application d'un libre choix de l'école devraient s'accompagner de conditions cadres, clairement établies et sans doute prioritairement dirigées au niveau du secondaire II général, majoritairement concerné par l'offre actuelle des écoles privées valaisannes, dont nous saluons la qualité.

Combattre l'inégalité des chances, ce n'est pas niveler l'éducation vers le bas; c'est, au contraire, admettre la différence et miser sur l'opportunité de la réussite individuelle par la coopération, la mixité sociale et l'ouverture.

Cette motion, si elle a le mérite de nous rappeler les principes et les impératifs en lien aux objectifs généraux de l'école, n'apporte, hélas!, pas une solution aux défis contemporains mais se contente, au contraire, de proposer à certains une fuite vers moins de diversité et moins d'effort.

Vous l'aurez compris, nous vous recommandons le rejet de cette motion. Merci.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Si, de prime abord, votre proposition semble intéressante parce qu'elle repose sur la possibilité donnée aux parents de diriger leurs enfants vers le lieu d'enseignement le mieux adapté, du fait, et c'est vrai, que les enfants sont très différents les uns des autres, mais, en grattant un peu le contenu, le groupe PDCB s'est déjà posé quelques questions et formule quelques réflexions.

Est-ce, d'abord, le libre choix à l'intérieur de l'école publique ou est-ce le libre choix entre toutes les écoles publiques et privées du canton ou même intercantionales (je pense ici au Chablais)? Le cas échéant, qui assumera les coûts de l'école privée?

Le transport des élèves est du ressort des communes. C'est un coût non négligeable, surtout dans les communes de grand territoire. Qui paiera la facture? Les communes? Les parents qui auront fait le choix d'externaliser leurs enfants? Le canton?

Vous dites: «Une saine émulation pourra aussi bénéficier aux écoles de montagne notamment qui pourront attirer des enfants de la plaine par un cadre différent.» Comme président de la commission scolaire de St-Maurice, je vois arriver, de temps à autre, des courriers de parents d'autres communes demandant de scolariser leurs enfants dans la mienne uniquement parce qu'ils travaillent sur la commune, et c'est par pur confort personnel. Pour nous, le risque est avéré de plutôt voir se désertifier les écoles de montagne parce qu'une majorité de parents travaillent en plaine.

Et puis, si nous vous suivions, on pourrait également imaginer que, chaque année ou même en cours d'année, des parents souhaitent changer d'école parce que, dans telle école, l'enseignement semble meilleur, parce que l'enseignant actuel ne leur semble pas à la hauteur, parce qu'un des parents aura changé son lieu de travail. Nous ne sommes pas sûrs que ce sera pour le bien de l'enfant.

Nous connaissons les difficultés que rencontrent les enfants qui, déjà aujourd'hui, doivent changer d'école. Pour eux, il est difficile de se refaire des copains; parfois, ils sont rejetés par les autres élèves. C'est aussi dans la cohésion de la classe que l'on peut favoriser une saine émulation entre tous.

Autre élément, si nous vous suivions: Il se pourrait que, effectivement, une école dispense un meilleur enseignement que les autres. Le risque serait de voir un afflux marqué des élèves dans cette école. Il faudrait alors construire de nouvelles classes, avec les frais qui en découlent. Quelques années plus tard, ce serait dans l'école de la commune voisine qu'on dispenserait le meilleur enseignement. On viderait d'un côté pour remplir de l'autre.

Vous dites aussi: «Le libre choix de l'école pourra encore permettre d'économiser des millions en termes d'appuis scolaires et d'appuis pédagogiques spécifiques.» Nous ne sommes pas d'accord. Au vu de la matière développée précédemment, nous pensons que l'école coûtera plus cher qu'aujourd'hui tant en appuis scolaires qu'en infrastructures et en transports.

Notre groupe rejette fortement cette motion. Nous avons confiance en nos institutions scolaires parce qu'elles dispensent aujourd'hui un enseignement de qualité, reconnu dans toute la Suisse et où chacun a et aura sa place.

Et libre aux quelques parents qui pensent le contraire de choisir l'école privée de leur choix, mais à leurs frais.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die vorliegende Motion «freie Schulwahl für alle» hat zum Ziel, dass die Eltern ohne Rücksicht auf den Wohnort selber auswählen können, welche Schule für ihr Kind die Beste und Geeignetste ist.

Im Rahmen des Möglichen soll die getroffene Wahl nicht aus finanziellen Gründen eingeschränkt sein, so dass es nicht zu einem Zweitklassen-Schulsystem kommt und nur den Reichen vorbehalten bleibt. Also kurz zwischen den Zeilen: Die Gemeinden sollen die Privatschulen finanzieren.

Die freie Schulwahl würde vor allem Berggemeinden benachteiligen, da im Kanton Wallis nur in dicht besiedelten Gebieten eine Auswahl an Schulen besteht. Die Schulklassen in den Bergdörfern sind ohnehin schon durch kleinste Abwanderungen und die geburtenschwachen Jahrgänge in ihrem Fortbestand gefährdet. Im dezentralen Kanton sollten die Regionen und ihre Schulen gestärkt und nicht noch geschwächt werden.

Die freie Schulwahl führt hingegen zu einer Separation, weil von ihr letztlich vor allem eine dünne Schicht von privilegierten Eltern profitieren, welche so in den Genuss von finanziellen Zustössen für die Wahl ihrer Schule kommen. Diese Mittel müssen dann irgendwie eingespart werden, was zwangsläufig zu einer Verschlechterung der Bildungsqualität führen wird.

Die freie Schulwahl steht im Widerspruch zu den Bemühungen, die Bildung schweizweit zu harmonisieren. Zwar braucht es durchaus mehr Freiheit und Flexibilität im Bildungssystem, dafür sind Lösungen innerhalb der staatlichen Schulen zu suchen, statt das ganze System, das sich bewährt hat, auf den Kopf zu stellen.

Die freie Schulwahl führt zu mehr Bürokratie für die Kontrolle der «freien» Schulen und lässt die Ausgaben für die Verwaltung selber ansteigen.

Helfen wir lieber den kleinen Berggemeinden, ihre Schulen zu stärken und aufrecht zu erhalten, statt sie durch eine freie Schulwahl noch mehr zu schwächen.

Übrigens: In der gleichen Woche wo diese Motion hinterlegt wurde, war im Kanton Zürich die Abstimmung zur Initiative «Freie Schulwahl für alle». Sie wurde mit 82% abgelehnt. Ebenfalls in vier weiteren Kantonen der Schweiz wurde die gleiche Abstimmung hoch verworfen.

Die CSPO kann mit der vorliegenden Motion nicht einig gehen und wir empfehlen sie zur Ablehnung.

Danke.

M. le député (suppl.) Fabien Derivaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est d'avis que le libre choix de l'école ruinerait les efforts qui ont été fournis pour mettre en place notre système actuel, qui – et je pense que M. Roch sera d'accord avec moi – fonctionne bien. Cette libéralisation de l'école ne permettrait plus une bonne socialisation de nos têtes blondes, ce qui porterait évidemment atteinte à l'un des fondements de notre système éducatif: l'égalité de traitement des élèves.

De plus, il pourrait y avoir un risque de transformer certains établissements scolaires en ghettos, préférés par une communauté souhaitant se distinguer des autres (pour diverses raisons lui appartenant), ce qui nous semble totalement inacceptable. Comment apprendraient à se connaître les enfants d'un même quartier ou d'un même village s'ils n'allaient plus à l'école ensemble?

Par ailleurs, retenir une telle proposition ouvrirait la porte au tourisme scolaire, ce qui engendrerait nombre de problèmes logistiques et organisationnels, du fait des nombreux déplacements d'une commune à l'autre, que ce soit de la plaine vers la montagne ou dans le sens inverse, sans parler évidemment de la menace qui planerait sur certaines écoles de montagne, désertées avec l'acceptation un tel système.

Enfin, nous ne comprenons pas l'argument économique à propos des appuis et des mesures pédagogiques spécifiques, dans la mesure où un libre choix de l'école ne garantit pas une diminution de ces besoins en encadrements spécifiques tels qu'ils existent aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, au nom du groupe ADG, je vous invite à refuser cette motion et à la classer à ce stade.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Die Motion wird also bekämpft und wir kommen zur Abstimmung.

Par 104 voix contre 6 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.155 du député Eric Jacquod.

14. POSTULAT
de la députée (suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et
cosignataires concernant l'éducation aux médias numériques (13.06.2012)
(3.156)

POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend digitaler Medienunterricht (13.06.2012) (3.156)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Erinnern Sie sich noch an den Besuch der Polizei während Ihrer Primarschulzeit? Wie sie uns zeigten, wie man sicher über die Strasse geht? «Lüege, lose, löife.» Ein Blick nach links, ein Blick nach rechts, ein Blick nach links und dann Laufen.

Heute gibt es neue Gefahren. Die digitalen Medien sind heute Alltag. Sie bieten Chancen, aber auch neue Gefahren. Eltern sind nicht mit Facebook, Google etc. aufgewachsen. Sie fühlen sich oft sehr überfordert, um ihre Kinder darin zu begleiten und sie vor den Gefahren zu schützen. Diese Aufgaben dürfen wir auch nicht einfach den Lehrern überwälzen. Man kann von ihnen nicht verlangen, dass sie alle Experten sind oder zu Experten werden. Und es gibt bereits erste Schulen im Oberwallis (und bestimmt auch im Unterwallis), die versucht haben, die Gefahren des Internets, der Datenschutzbestimmungen etc. in die Schule zu integrieren. So hat zum Beispiel die Primarschule Ried-Brig vor ein paar Jahren mit ihren Klassen ein Cyberagent-Spiel gemacht, bei dem sie spielend lernen, wie man mit den Gefahren im Internet umzugehen hat. Oder es gibt OS-Zentren wie die OS Stalden oder die OS Mörel, die haben Tage gemacht dazu, haben Experten eingeladen.

Warum müssen die das Rad immer wieder neu erfinden? Ich fordere deshalb mit diesem Postulat einen digitalen Medienunterricht mit Fachkräften. Genau so wie die Verkehrspolizei früher zu uns kam und uns gezeigt hat, wie man sicher über die Strasse läuft, sollen diese Fachleute unseren Schülerinnen und Schülern beibringen, wie man sich sicher im Netz bewegt.

Ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

Herr Grossrat (Suppl.) Alessandro Marino, SVPO/Freie Wähler:

Für mich hat die Schule die Aufgabe, den Schülern das Wissen zu vermitteln und sie solide auf die Berufswelt vorzubereiten.

Ich finde es wichtiger, Sprachen und Mathematik zu erlernen, statt sich mit den sozialen Netzwerken herumzuschlagen. Die Schule soll sich den Kernaufgaben widmen und nicht gleich jede Modeerscheinung und jede Änderung des Konsumverhaltens behandeln.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler bekämpft deshalb dieses Postulat.

Mme la députée Marianne Maret, PDCB:

Facebook, Google+, Smartphones, Cybermobbing, etc., de nouveaux domaines pour lesquels les enfants et les adolescents doivent être éduqués. La postulante a naturellement raison, mais... Mais qui sont censés éduquer les enfants prioritairement?

Si l'on pousse l'analyse au-delà de cet aspect de la problématique, force est de constater que l'on propose à nouveau et pour la énième fois une intervention de spécialistes, donc évidemment externe dans les classes.

Le groupe DC du Bas dit non, non à la multiplication des intervenants externes dans les classes. Ces interventions grignotent, petit à petit mais inexorablement, le temps dévolu aux branches de base. Malgré les résultats des tests Pisa, de plus en plus de citoyens s'interrogent quant au niveau de compétences de nos élèves à l'issue de la scolarité obligatoire. Notre groupe se fait ici l'écho de ces préoccupations.

Enfin, dernier élément mais non des moindres, le nouveau plan d'études, le PER, prévoit déjà que les enseignants doivent aborder le domaine des réseaux sociaux et des problématiques périphériques y relatives. Cet objet est clairement déjà au programme.

De ce fait, le postulat que nous analysons devient, à notre sens, sans objet et c'est pourquoi, vous l'aurez compris, notre groupe le combat. Merci.

Herr Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Digitale Medien – Fluch oder Segen?

Wir werden darüber abstimmen. Es wird ein Nein rauskommen und deshalb brauche ich mich nicht zu äussern.

Danke schön.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Si cela peut rassurer ma collègue, la députée (suppl.) Laura Kronig, notre combat du postulat n'a rien de personnel. Un postulat sur le même sujet avait été déposé en novembre 2009 par la députée Graziella Walker Salzman et seul son retrait à l'heure du développement lui avait évité notre opposition.

Alors quelques éléments en vrac pour étayer cette opposition justement.

A notre avis, les nouvelles technologies évoluent trop vite pour qu'il y ait un réel intérêt à créer des cours spécifiques de prévention. Il nous paraîtrait beaucoup plus utile de travailler avec une plate-forme Internet de référence qui, elle, serait dynamique, consultable à tout moment, surtout au moment où il pourrait y avoir des problèmes.

Les professionnels en la matière, Action Innocence par exemple, confirment qu'il ne sert à rien d'apprendre à utiliser les réseaux sociaux; il faut plutôt développer un esprit solide et critique pour aborder ces réseaux comme toutes les autres nouvelles technologies.

A notre sens, les enseignants sont en contact journalier avec les élèves. Ils sont donc le mieux à même d'évaluer au quotidien de quelle manière intervenir. Il nous paraît inutile à ce stade d'ajouter des cours complémentaires.

Le groupe PLR préfère concentrer les efforts de l'école sur les branches principales et culturelles, histoire d'avoir des jeunes bien formés et armés de sens critique. Cela sera sans doute beaucoup plus efficace pour échapper aux abus des réseaux sociaux.

Merci donc de nous rejoindre dans le combat de ce postulat.

Mme la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

L'éducation parentale est, selon Pourtois, une activité volontaire d'apprentissage de la part de parents qui souhaitent améliorer les interactions nouées avec leurs enfants pour encourager l'émergence de comportements jugés positifs et réduire celle de comportements jugés négatifs.

Ces quelques mots définissent à merveille le travail que l'on attend de la part des parents.

L'école n'a pas à prendre la relève dans les domaines où les parents ont abandonné soit par manque de temps ou simplement pour éviter le conflit.

L'école a le devoir d'instruire les enfants et de seconder les parents dans l'éducation de ceux-ci.

Les matières enseignées à l'école deviennent de plus en plus éducatives et de moins en moins scolaires. Le temps pris sur ces domaines éducatifs empiète de plus en plus sur les branches nécessaires à un bagage suffisant à l'entrée dans la vie professionnelle.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC vous invite à rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Das Postulat ist also bekämpft und wir werden darüber abstimmen.

Par 94 voix contre 19 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.156 de la députée (suppl.) Laura Kronig.

15. POSTULAT

du député Diego Wellig, CSPO, et cosignataires concernant les excursions scolaires durant l'école obligatoire (15.06.2012) (3.157)

POSTULAT

von Grossrat Diego Wellig, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schulausflüge der obligatorischen Schulstufe (15.06.2012) (3.157)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die Schulausflüge in die schöne Walliser Natur müssen unbedingt gefördert werden und die bürokratischen Hürden vereinfacht werden. Vor allem mehrtätige Ausflüge in die Bergwelt mit ausgebildeten und kompetenten Begleitern sind für die Sensibilisierung der Walliser Schüler für unseren Tourismuskanton von höchster Wichtigkeit.

Wir verlangen vom Staatsrat eine einfache Handhabung der Bewilligung von mehr naturnahen Schulausflügen, welche insbesondere über einen Tag hinaus führen.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und so zur Behandlung überwiesen.

16. INTERPELLATION

du député Markus Truffer, CVPO, concernant: est-il indispensable qu'il soit tilleul, bleu clair, jaune pâle ou rose? (15.06.2012) (3.158)

INTERPELLATION

von Grossrat Markus Truffer, CVPO, betreffend: Muss es denn wirklich lindengrün, hellblau, zartgelb oder rosa sein? (15.06.2012) (3.158)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich erteile das Wort an den Departementchef für die Antwort.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je vais être très court parce que, en réalité, les couleurs qui sont demandées, concernent les remplaçants et les salaires. Donc, les couleurs sont demandées par niveau. C'est par simplicité, en accord avec les finances et mon département, que ces couleurs facilitent la rémunération des enseignantes et des enseignants.

Il est rare qu'un établissement ait deux couleurs..., au niveau politique peut-être pas, sauf pour les miens dans le Haut. Mais cela dit, les couleurs concernent surtout un niveau et les établissements sont d'un, éventuellement deux niveaux.

Donc, je vous propose de ne pas faire trop d'histoire sur ces formulaires qui sont une simplification pour l'Administration et de peu d'importance pour les directions d'école.

17. POSTULAT

des députés Graziella Walker Salzmann, CSPO, Alexander Allenbach (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant l'institution spécialisée Mattini à Brigue – des éclaircissements sont indispensables! (15.06.2012) (3.159)

POSTULAT

von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend sozialpädagogische Einrichtung Mattini in Brig – Entwirrung erforderlich! (15.06.2012) (3.159)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Ein Teil dieses Postulats hat sich bereits erfüllt, weil das Bauprojekt am 27. Juli 2012 im Amtsblatt publiziert wurde.

Der Notstand an Plätzen in sozialpädagogischen Einrichtungen verlangt jedoch nach einem engagierteren Einsatz des Staatsrats. Aus diesem Grund ziehen wir das Postulat nicht zurück.

Und wenn wir einen Wunsch frei hätten, so würden wir uns wünschen, dass Herr Staatsrat Claude Roch bis zum Ende der Legislatur das neue Heim in den Mattini eröffnen würde. Leider bleibt in der Politik Vieles wünschbar, aber trotzdem hoffen wir, dass Herr Roch sich noch stark engagiert, dass dieses Heim baldmöglichst eröffnet werden kann.

Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

18. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 17

**der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz Ruppen und Louis Ursprung, betreffend Asylheim auf dem Simplon:
Gibt es jetzt endlich Antworten?**

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Die Frage der Herren Grossräte Ruppen und Ursprung betrifft zwei unterschiedliche Punkte: Erstens die Miete des Hotels Bellevue auf dem Simplon und zweitens die allgemeinen Fragen im Zusammenhang mit der Eröffnung der kollektiven Asylunterkunft auf dem Simplon.

Wir haben ein doppeltes Problem. Einerseits jenes des Zonenplans, welcher die Zweckbestimmung des Ortes auf einen Ferienstandort beschränkt, und andererseits das Problem der Betriebsbewilligung für das Hotel Bellevue. Die Zonenplanänderung und die Betriebsbewilligung liegen jeweils in der Zuständigkeit der Gemeinde Simplon-Dorf. Da der aktuelle Besitzer die Erneuerung der Beherbergungsbewilligung nicht beantragt hat, ist er nicht in der Lage, das Gebäude zur Verfügung zu stellen. Die Dienststelle für Sozialwesen kann daher nicht über das Objekt verfügen und hat entsprechende Schritte für die Annullierung des Vertrags eingeleitet.

Über die Problematik der Betriebsbewilligung hinaus hat die Arbeitsgruppe eine ganze Reihe von allgemeinen Fragen hervorgehoben, die Gegenstand von fundierten Untersuchungen in Form eines qualifizierten Rechtsgutachtens sein werden. Die

Beherbergung von Asylbewerbenden stellt zum Beispiel eine durch das Bundesrecht vorgesehene Aufgabe dar. Geht dieses den in anderen Gesetzgebungen vorgesehenen Regelungen, wie dem Raum- und Planungsrecht, vor?

Oder was geschieht, wenn sich ein Zentrum für Asylbewerbende an seinem Standort nicht als zonenkonform herausstellt? Kann der Kanton Vorkehrungen für den Erhalt einer Zonenänderung treffen?

Auf Grundlage der auf diese Fragen zu erteilenden Antworten wird der Kanton ein Konzept und ein Verfahren in Sachen Eröffnung von Zentren für die Kollektivbeherbergung von Asylbewerbenden definieren können.

Eine Realität bleibt in jedem Fall: Das Wallis muss 3,9% der in der Schweiz ankommenden Asylsuchenden aufnehmen. Diese müssen zwangsläufig in der einen oder anderen Gemeinde untergebracht werden.

Question 2

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal Dubosson, concernant les gens du voyage, clarification de l'épisode estival

TEXTE DEPOSE:

Question 15

du député Charles Clerc, UDC, concernant les gitans: flou juridique ou courage variable des autorités?

TEXTE DEPOSE:

Der Präsident:

Die Fragen 2 und 15 werden im Rahmen der Dringlichkeiten beantwortet.

Question 9

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Jérémie Pralong, concernant de nouvelles classes d'accueil pour les jeunes migrants

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Effectivement, depuis le début de l'année, nous avons un nombre considérable de jeunes inscrits dans les classes CASPO qui sont des classes d'apprentissage linguistique pour les jeunes.

Jusqu'à l'année passée, nous avons 25 à 30 jeunes inscrits; cette année, nous en avons plus de 100.

Nous devons résoudre ce problème évidemment. Nous voulons, en ce début d'année scolaire, d'abord, mettre des conditions pour ces engagements, des conditions peut-être un peu plus restrictives. On doit vérifier les disponibilités à Martigny, puisque ces cours se donnent à Martigny, et au Botza à Vétroz pour 15 jeunes. Ces cours ont commencé. Nous allons vérifier la disponibilité des enseignants.

Nous pensons, durant le mois d'octobre, pouvoir ouvrir une classe supplémentaire.

Question 6

des députés Jean-Pierre Penon, PLR, et Christophe Bessero, PLR, concernant l'application de la RPT

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Les communes sont appelées effectivement plusieurs fois dans l'année à régler un certain nombre de factures importantes à l'Etat, non seulement leur part aux salaires des enseignants mais également leur participation dans le domaine des routes cantonales, dans

le domaine social ou de la péréquation financière intercommunale.

Avancer le paiement de la péréquation aux communes bénéficiaires impliquerait bien sûr pour l'Etat aussi également d'avancer la facturation aux communes contributrices. Il serait ainsi malvenu d'exiger de ces communes le paiement de plusieurs factures conséquentes pour la même échéance.

C'est la raison pour laquelle l'Etat veille à échelonner tout au long de l'année les importantes factures adressées aux communes sur l'ensemble de la durée d'une année.

A relever aussi qu'avec la nouvelle péréquation intercommunale, la date du versement aura lieu à fin novembre au lieu de fin décembre avec l'ancien système. Ainsi, les communes contributrices doivent également régler cette facture un mois plus vite.

Les communes étant habituées à gérer leur trésorerie en fonction de ces factures importantes, le Conseil d'Etat est de l'avis que le mode de facturation et de paiement, que ce soit pour les factures du DECS, du DTEE, du DSSI ou du DFIS, en ce qui concerne la péréquation est approprié et doit être maintenu.

Frage 11

von Grossrat Markus Truffer, CVPO, betreffend: Der Einsatz von Herdenschutzhunden ist im Wallis illegal

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Es stimmt, dass das Halten von Herdenschutzhunden während des Einsatzes streng genaugenommen nicht mit dem Artikel 10a des kantonalen Tierschutzgesetzes vereinbar ist.

Man muss aber darauf hinweisen, dass die Herdenschutzhunde im Rahmen des Konzepts «Wolf Schweiz» nach dem Inkrafttreten des kantonalen Tierschutzgesetzes angesiedelt wurden. Das Halten im Gegensatz vom Einsatz von Herdenschutzhunden ist jedoch mit den Artikeln 24b (gefährliche Hunde) und 27a (Verwaltungsmassnahmen) unseres kantonalen Tierschutzgesetzes vereinbar.

Ausserdem muss man noch darauf hinweisen, dass die Haltung von Herdenschutzhunden in unserem Kanton im Beschluss betreffend die Sömmerung geregelt wird; dieser enthält Vorschriften über die Aufsicht, die Massnahmen bei verdächtigem oder unangemessenem Verhalten und die Meldepflicht bei ihrem Einsatz.

Der Staatsrat möchte aber bekräftigen, dass in unserer kantonalen Gesetzgebung klar die Forderung erhoben wird, dass der Hund ausserorts unter Kontrolle zu halten ist. Das bedeutet im Klartext, dass der Halter seinen Hund jederzeit und unter allen Umständen zurückrufen kann.

Deshalb ist der Staatsrat mit dem Abgeordneten Markus Truffer einverstanden und meint, dass im kantonalen Ausführungsgesetz ein Artikel angefügt werden müsste, in dem darauf hingewiesen wird, dass der Artikel 10a nicht für Jagdhunde und Herdenschutzhunde im Einsatz gilt.

Question 5

du groupe PDCC, par la députée Danielle Schmid, concernant la modification des critères d'attribution des prêts NPR

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

L'auteure du texte demande si le Conseil d'Etat est conscient de la situation dans laquelle il met les sociétés de remontées mécaniques en modifiant les règles d'attribution des crédits NPR. De plus, l'auteure s'étonne que les préavis des antennes régionales ne soient plus suivis et elle se demande si ces organes de conseils sont encore nécessaires.

En réponse à la première question, le Conseil d'Etat précise qu'il n'a pas révisé les règles d'attribution des crédits NPR. Celles-ci sont toujours appliquées telles que définies dans la loi sur la politique régionale du 12 décembre 2008 ainsi que dans son ordonnance. L'article 7 de l'ordonnance précise que les prêts cantonaux et, par analogie, fédéraux, accordés au financement de projets d'infrastructures, ne dépasseront pas 25% des coûts retenus. Cette valeur de 25% délimite un maximum mais elle ne constitue pas une valeur fixe garantie à chaque projet.

Les moyens effectivement disponibles selon les préceptes budgétaires cantonaux, d'une part, et relevant du programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale cantonale 2012-2015, d'autre part, ont pour conséquence une offre qui demeure limitée. L'année 2012 a vu s'annoncer de très nombreuses demandes de prêts dans le cadre de projets de remontées mécaniques. Alors que le budget quadriennal total pour les trois régions est de 48 millions, la demande actuellement prévisible, selon les régions, est d'environ 180 millions. Une analyse précoce de la situation a conduit le département à envisager de ne pas utiliser systématiquement la valeur légale maximale de 25% mais de limiter celle-ci à un taux de 15% autant pour la part cantonale que pour la part fédérale, mais à concurrence d'un montant maximum par projet de 4 millions. Tout cela dans le but de garder la possibilité de soutenir un plus grand nombre de projets dans les limites des disponibilités financières.

Quant aux préavis des comités des régions (ce sont les comités des régions qui préavisent les projets, les antennes ayant un rôle administratif), précisons qu'ils doivent être accordés en connaissance des budgets à disposition des régions et de la demande effective. La convention-programme avec la Confédération dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2012-2015 a été signée par le conseiller fédéral Schneider-Ammann le 31 mai 2012 fixant ainsi son entrée en vigueur et déterminant les moyens financiers à disposition des projets de remontées mécaniques. Les préavis des comités des régions antérieurs à cette date ont donc été réalisés sur la base des enseignements de la mise en œuvre de la politique régionale au cours de la période contractuelle 2008-2011, mais dans l'inconnue relative du nombre de projets de remontées mécaniques à venir ainsi que des dispositions budgétaires effectives pour la période contractuelle 2012-2015. C'est sur la base d'une planification quadriennale demandée par le département et dans le sens des éléments précisés au paragraphe précédent que les préavis des comités des régions n'ont pas pu être forcément suivis. Il n'a jamais été question de remettre en cause ni leur existence ni leur utilité.

Je profite de l'occasion pour vous renvoyer à la réponse que j'ai donnée hier à la question posée par la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz sur les difficultés que nous connaissons. Merci.

Question 7

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant les viticulteurs sont aussi des agriculteurs

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La politique vitivinicole valaisanne basée sur les AOC et la qualité a clairement porté ses fruits. Depuis 2004, le chiffre d'affaires de la branche a augmenté de 2,5% par an en moyenne et les résultats des vins valaisans ont été régulièrement meilleurs que ceux des autres régions suisses. Par cette stratégie et les mesures de soutien mises en place depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat a, en effet, été clairement instigateur et artisan complice de cette réussite.

Aujourd'hui, le Valais subit les conséquences d'une situation difficile – les temps changent – dans d'autres régions de production suisses et portant sur des vins de qualité litre et de vrac. Les producteurs valaisans qui sont encore aujourd'hui dans ce marché le subissent de plein fouet. Le problème ne réside donc pas dans la politique de qualité mise

en place en Valais mais bien plutôt dans le fait qu'elle n'est pas appliquée en totalité.

Le problème se situe principalement au niveau national. Les solutions doivent donc être prioritairement trouvées à ce niveau. Des discussions sont actuellement en cours avec le conseiller fédéral Scheider-Ammann et le Conseil d'Etat soutiendra les mesures efficaces et réalistes pour améliorer la situation. De nouvelles mesures de soutien cantonal ne nous semblent en l'état pas efficaces pour solutionner des problèmes nationaux.

Le Conseil d'Etat continuera à soutenir de manière forte les vins AOC Valais. Après un effort sans précédent pour financer leur promotion, les moyens disponibles seront partiellement réaffectés sur des aides directes aux producteurs et cela déjà dans le cadre du budget 2013.

La politique vitivinicole valaisanne, basée sur Viti 2015 et la charte de qualité signée par l'ensemble des familles de l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais, est en place. Il en va de la responsabilité des vigneronns et encaveurs de ce canton de confirmer leur engagement en faveur de la qualité des vins du Valais.

Il serait, par contre, faux de modifier aujourd'hui cette politique sous prétexte que certains acteurs sont encore dans un marché de qualité litre et de vrac.

Frage 13

der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Markus Truffer und Hans-Ulrich Weger, betreffend Valais/Wallis Promotion

HINTERLEGTER TEXT:

Der Präsident:

Die Frage 13 wir mit den Dringlichkeiten beantwortet.

Frage 14

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend: Wie viele Kantone unterstützen das Referendum gegen das Raumplanungsgesetz?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Diese Antwort wird kurz ausfallen.

Der Staatsrat hat bezüglich des Referendums gegen das Raumplanungsgesetz in Ihrem Auftrag – im Auftrag des Walliser Grossen Rates – alle Kantone um Unterstützung gebeten. Alle Kantone haben ein komplettes Argumentarium mit unseren Überlegungen erhalten. Bis jetzt hat noch kein Kanton positiv geantwortet. Die Referendumsfrist läuft noch und die Kontakte zu den Kantonen, die noch nicht geantwortet haben, werden aufrecht gehalten und wir werden dann zu gegebener Zeit abschliessend darüber informieren.

Question 3

du groupe PDCB, par la députée Véronique Coppey, concernant la déviation Châble – Villette – Cotterg

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La question de la députée Véronique Coppey porte sur la déviation de Villette sur la route cantonale 94 qui donne accès au val de Bagnes, particulièrement à Verbier.

Je précise que la mise à l'enquête publique a été effectuée le 9 décembre 2011 après une étude fleuve, si l'on peut dire, puisque 15 variantes ont été passées au filtre des services.

La mise à l'enquête, que l'on pensait correspondre aux attentes, a suscité 34 oppositions. Ces oppositions sont actuellement en traitement, traitement en cours, certaines proposent des variantes, donc nous avons également fait travailler nos services sur l'étude de ces variantes, également sur l'appréciation financière de ces variantes.

Nous sommes dans l'attente de ces compléments d'étude de détail. Et on espère avoir un aboutissement du processus pour cet hiver, donc pour fin 2012.

Si tel est le cas, on peut espérer également que le projet sera soumis au Conseil d'Etat pour homologation durant le premier semestre 2013. S'il n'y a pas de recours contre cette décision, on pourrait imaginer un crédit d'engagement correspondant soumis à l'aval du Grand Conseil dans la foulée.

A préciser encore que le classement de la RC 94 dans le cadre du réseau complémentaire des routes d'importance nationale n'est toujours pas réalisé. Nous attendons toujours la décision finale et surtout le délai de la Confédération. A préciser que cet élément est tout de même très important puisque c'est la clé du financement. Le montant, selon la variante retenue, sera de toute manière de l'ordre de près de 35 millions (environ 33,5 millions actuellement). Il faut savoir que le classement permettrait un financement fédéral à hauteur de 75% de ce projet. Vous comprenez donc que ces 25 millions disponibles sur le marché fédéral sont fondamentaux, vitaux pour aller de l'avant dans ce projet.

Question 1

du groupe PLR, par le député Yves Fournier, concernant Rail-Check: des retards inadmissibles

TEXTE DEPOSE:

Question 4

des députés Pascal Rey, PDCC, Alain de Preux, PDCC, et David Théoduloz, PDCC, concernant Rail-Check ou Rôle-Chèque?

TEXTE DEPOSE:

Frage 8

von Grossrat Diego Wellig, CSPO, betreffend Rail-Check

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ces trois questions portent sur le même objet; je me permets d'y répondre simultanément.

Il était assez logique que la diffusion des Rail-Check 2012 soulève plusieurs questions, plusieurs interventions. Nous avons d'ailleurs encore deux postulats urgents auxquels il sera répondu tout à l'heure, mais qui reprendront pour l'essentiel ou qui devraient se référer aux réponses que je vais apporter.

Les députés Diego Wellig et Yves Fournier s'interrogent sur les délais de diffusion des Rail-Check. Le député Pascal Rey propose de simplifier la procédure d'établissement en demandant aux parents de préfinancer les titres de transport et de les rembourser ensuite.

Dire que l'exercice 2012 de l'émission des Rail-Check n'a pas été satisfaisant, je crois que c'est un euphémisme. Il y a effectivement eu des retards de transmission aux familles et l'information même n'a pas été exempte de problèmes.

Cette situation est une réalité, nous l'admettons, je l'admets, et il convient d'analyser les raisons qui ont conduit à ces problèmes et, finalement, d'en tirer les conséquences.

Les départements concernés prendront, je peux déjà l'affirmer, toutes les mesures nécessaires pour que l'exercice 2013 se déroule de manière efficace et satisfaisante.

Cela étant, quelques questions de fond et quelques éléments de réponse.

Plusieurs facteurs ont amené à ce retard dans la transmission de ces Rail-Check. Tout d'abord, j'aimerais quand même préciser que l'exercice consiste à émettre plus de 15'000 Rail-Check individualisés selon le lieu de domicile et d'études de chaque étudiant. Cette émission doit se réaliser dans un délai très court puisque, à peu près de la mi-juillet, dès que les résultats de réussite pour la promotion de l'année sont connus, jusqu'à la mi-

août, date de la reprise des cours pour la plus grande partie des élèves. Donc, à peu près quatre semaines de disponibles avec différents problèmes nouveaux ou inattendus qui sont arrivés cette année:

Retard d'une dizaine de jours à fin juillet que l'on pourrait imputer à notre partenaire CFF. C'était particulièrement péjorant pour cette année où on avait des délais très serrés et, comble de malchance, nous avons dû également pallier en urgence l'absence pour maladie du collaborateur responsable de toute l'organisation et de l'élaboration des Rail-Check. Ces problèmes n'expliquent pas tout. En fait, ils ne doivent même rien justifier mais ils ont contribué à rendre cet exercice 2012 particulièrement difficile.

Envoi décalé d'une dizaine de jours pour environ 1'500 Rail-Check. A préciser que c'est une chose, à laquelle nous ne nous attendions pas d'une manière aussi totale cette année, mais une chose qui était prévue dans le règlement puisque, à l'article 8 alinéa 1, il est prévu qu'il peut y avoir un certain délai, que tout le monde ne recevra pas forcément en même temps ces Rail-Check.

En ce qui concerne la demande du député Pascal Rey, soit de demander aux parents de préfinancer les coûts totaux pour l'achat des abonnements puis les rembourser sur la base des frais effectifs, cela peut également amener certaines familles à des situations difficiles, des familles nombreuses avec des montants relativement importants dont il faudrait faire l'avance pour acquérir ces Rail-Check.

A part cela, charge de travail pour s'assurer que tous les justificatifs présentés correspondent bien à la filière de formation, au nombre de trajets nécessaire, ça reviendrait aux communes, ce qui n'est pas forcément souhaitable.

Donc, pour l'instant, nous ne prenons pas position sur cet objet de manière définitive. Par contre, comme je l'ai dit, nous allons reconsidérer la procédure actuelle et, en concertation avec nos partenaires que sont les CFF bien sûr mais également et essentiellement les communes, et finalement pour le bien de tous les usagers, des élèves et de leurs familles, apporter les adaptations nécessaires pour que 2013 se déroule de manière optimale.

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

19. POSTULAT

du député Diego Wellig, CSPO, et cosignataires concernant les tarifs BLS pour le chargement des voitures, où en est-on? (10.09.2010) (5.099)

POSTULAT

von Grossrat Diego Wellig, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: BLS Autoverlad Tarife wie weiter? (10.09.2010) (5.099)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Ich möchte mich herzlich bedanken für die positive Antwort und bin froh, dass der Staatsrat die Dringlichkeit von einem angemessenen und akzeptablen Autoverlade-Tarif mit Argusaugen weiterhin verfolgen wird, damit die Touristen auch mit wenig Geld in das schöne Wallis kommen können.

Danke.

20. POSTULAT

des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Beat RIEDER, CVPO,
concernant la promotion de l'e-mobilité (17.03.2011) (5.125)
(en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Beat RIEDER, CVPO,
betreffend koordinierte Förderung der E-Mobilität (17.03.2011) (5.125)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und so wird die Antwort akzeptiert.

21. POSTULAT

des députés Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le chargement des
camions à St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)

POSTULAT

der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
und Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat
Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden
betreffend Lastwagenverlad St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Seelisbergtunnel soll in 5 Jahren renoviert werden. Der Gotthardtunnel soll im Jahr 2020 während tausend Tagen infolge Sanierungsarbeiten geschlossen werden.

Die Flut der Lastwagen durch das Wallis und über den Simplonpass wird in der Zeit massiv zunehmen. Sowohl der Simplonpass als auch der Grosse St. Bernhard werden zur attraktiven Gotthard Alternative.

In unserem Postulat fordern den Staatsrat auf, den Lastwagenverlad zwischen St-Maurice und Domo II zu prüfen; weil in St-Maurice das Kontrollzentrum für die Lastwagen steht.

Schon heute leidet die Bevölkerung am Simplon extrem unter den 79'000 Lastwagen, die den Pass überqueren. Zu behaupten, der erwartete Anstieg von ca. 13% auf etwa 90'000 Lastwagen sei keine unzumutbare Mehrbelastung ist ein Affront. Da helfen auch keine kosmetischen Massnahmen, keine Informationen und keine Beschwichtigungsversuche aus dem UVEK in Bern oder DVBU in Sitten.

Auch die in letzter Zeit angekündigten verkehrstechnischen Änderungen machen den Simplon zu einer Schleicherstrecke für Lastwagen mit gefährlichen Sonderfrachten. Schritt für Schritt werden Autofahrer und Touristen gezwungen, den Autoverlad zu benutzen. Die Zukunft sieht so aus: Die Lastwagen schleichen über den Pass – die Autos nehmen den Autoverlad zwischen Brig und Iselle. Und genau umgekehrt wäre es richtig. Die Lastwagen

gehören auf die Schiene, so wie es dank der Alpeninitiative in unserer Verfassung steht.

Leider unterstützt die Walliser Regierung die Berner Transitpolitik; hat sie sich doch positiv zum Bau der zweiten Gotthardröhre geäußert. Und deshalb hat sie bisher alle meine Vorstöße in dieser Sache schubladisiert und darum verlange ich zu diesem Geschäft die Abstimmung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Les arguments pour lesquels le Conseil d'Etat vous recommande le rejet du postulat sont assez clairs.

Aujourd'hui, même s'il apparaît comme très satisfaisant de pouvoir faire une rollende Autobahn, une autoroute sur le train, entre St-Maurice et Domodossola, les premières études qui ont été réalisées au niveau de la Confédération, à qui nous avons également sous-traité le problème, montrent d'abord qu'il n'y a pas, je dirai, de proportionnalité dans cette mesure et ensuite qu'il y a un aspect économique et commercial qui ne correspond pas du tout à la réalité. Nous imaginions nous aussi qu'il était simplement possible de réactiver le quai de St-Maurice et d'équiper celui de Domo II pour mettre les camions dessus avec des rames qui feraient une navette. Le problème est beaucoup plus complexe tant au niveau de la mise en place des infrastructures au niveau des gares que de l'intégration de rames supplémentaires sur un axe qui est déjà extrêmement chargé.

Alors, les réponses que nous aimerions apporter sont des réponses positives pour le Valais, à savoir trouver d'autres solutions: charger à Domo II, oui, mais ne pas venir jusqu'en Valais, essayer d'être suffisamment attractif pour que cette rollende Autobahn aille jusqu'au sud de l'Allemagne ou jusqu'en France pour éviter complètement les trajets en Valais.

Mais, pour l'instant, compte tenu des données à disposition et compte tenu aussi des échéances, on parle de Gotthard 2020, on n'a aucune certitude que cette date sera respectée.

Donc, à ce jour, c'est une réponse qui, j'en conviens, ne satisfait pas la postulante mais c'est une réponse qui n'est peut-être pas non plus, je dirai, définitive par rapport aux problèmes qui risquent de se poser dans le futur avec l'augmentation du trafic des poids lourds en Valais.

Je vous recommande donc, dans un premier temps, de rejeter ce postulat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Postulanten verlangen die Abstimmung und so werden wir über das Postulat abstimmen.

Par 69 voix contre 17 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.127 de la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

22. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Reinhold SCHNYDER, concernant le bruit routier: qu'est-ce qui va être assaini et quand?

(09.05.2011) (5.139)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold SCHNYDER, betreffend Strassenlärm: Was wird wann saniert? (09.05.2011)

(5.139)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Sie haben die Antwort erhalten.

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie damit einverstanden sind.

23. POSTULAT

**du député Erno GRAND, CVPO, et cosignataires concernant
la route Susten – Loèche-les-Bains (16.11.2011) (5.163)**

POSTULAT

**von Grossrat Erno GRAND, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
Strasse Susten – Leukerbad (16.11.2011) (5.163)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Wir danken dem Staatsrat für die Antwort und die Absicht, weitere Verbesserungen an der Strasse Leuk – Leukerbad vorzeitig zu tätigen.

Ich erlaube mir aber trotzdem einige Bemerkungen, die für viele Bergstrassen im Wallis gelten, anzubringen. Über Jahrzehnte wurde diese Strasse vor sehr langer Zeit von Saumwegen zu Karrenwegen ausgebaut und heute werden jeweils nur die prekärsten Stellen verbessert gleich einem Flickwerk.

Was der Abschnitt Winterstrasse betrifft, ist das Problem, dass zweistöckige Busse und grössere Lastwagen diese wegen der ungenügenden Höhe im Tunnel nicht befahren können. Hier könnte aber mit einem vernünftigen Aufwand Abhilfe geschafft werden, was leider nicht im Ausbauprogramm vorgesehen ist.

Von der möglichen Klassifizierung ins Schweizerische Hauptstrassennetz wird bereits seit sehr langer Zeit gesprochen. Die Frage sei hier erlaubt: Ist es volkswirtschaftlich wirklich günstig zu handeln oder eben abzuwarten? Danke.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La question importante que pose le postulant Erno Grand: est-ce qu'il est urgent d'intervenir ou d'attendre?

Il est urgent de faire classer cette route, ce qui également donnera la possibilité de procéder à ces travaux complémentaires et fondamentaux qui sont encore dans le pipeline.

Il est évident, on vous l'a dit, que nous maintenons une substance extrêmement bonne sur l'ensemble du linéaire de cette route mais également en ayant égard aux communes qui devront passer à la caisse.

Il vaut mieux aujourd'hui faire pression pour que, dans les délais les plus brefs, nous ayons ce classement et que le 75%, comme pour le cas de Villette et de la route de Verbier, soit pris en charge par la Confédération.

Pour le reste, vous l'avez vu, nous avons quand même passablement de projets d'amélioration et de maintien de la substance de cette route au mieux des intérêts de la vallée et des intérêts financiers de chacun.

24. POSTULAT

**de la députée Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant: à partir du 11 décembre 2011, éducation des voyageurs aux CFF
(17.11.2011) (5.165)**

POSTULAT

**von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend: ab dem 11. Dezember 2011 Fahrgast-Erziehung bei den SBB
(17.11.2011) (5.165)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Die Antwort ist negativ und ich gehe davon aus, dass Sie diese akzeptieren.

25. POSTULAT

**du député Manfred SCHMID, CVPO, et cosignataires concernant pas de prise
en charge du loup aux frais de l'Etat (17.11.2011) (5.166)**

POSTULAT

**von Grossrat Manfred SCHMID, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
keine Wolfsbetreuung auf Staatskosten (17.11.2011) (5.166)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Ich danke Ihnen für die Antwort in unserem Sinne.

Die Tatsache, dass in den letzten Jahren zusätzliche Kosten in der Höhe von 60'000 Franken jährlich entstanden sind, was ca. 850 Arbeitsstunden unserer Wildhüter entspricht, um die Zwischenfälle mit dem Wolf zu bewältigen. Dies bestärkt mich in der Ansicht, dass auch der Bund einen Teil der Kosten übernehmen soll. Umso mehr dieser Aufwand bald einer Stelle von 50% entsprechen wird.

Ich hoffe nun, dass die Intervention in Bern erfolgreich sein wird und Teile der Aufwände übernommen werden. Dass das eigentliche Wolfsmonitoring auf einem aktuellen Stand ist in der Schweiz, beweist die Meldung, dass einer der Wölfe, die im letzten Jahr noch im Oberwallis genetisch nachgewiesen wurde, jetzt im Graubünden drei junge Wölfe geworfen hat. Es gibt also auch schlaue Wölfe... Es ist nur zu hoffen, dass die Jungmannschaft nicht bald wieder in unseren Kanton zurückkehrt und uns zusätzliche Kosten verursacht.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

26. POSTULAT

**du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant
l'entretien du Rhône (14.12.2011) (5.170)**

POSTULAT

**von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Unterhalt Rhone (14.12.2011) (5.170)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort einverstanden sind.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

27. POSTULAT URGENT

du groupe PDCB, par les députés Pascal Dubosson (suppl.) et Jérôme Buttet, concernant les gens du voyage, il est temps de tirer des leçons et de prendre des mesures (11.09.2012) (2.238)

DRINGLICHES POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Pascal Dubosson (Suppl.) und Jérôme Buttet, betreffend Fahrende: höchste Zeit, Lehren zu ziehen und Massnahmen zu ergreifen (11.09.2012) (2.238)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Deux postulats urgents, deux interpellations urgentes, deux questions sur le même sujet, provenant de droite, du centre, de gauche, du Bas et du Centre du canton prouvent, si besoin était, combien ce qui est apparu, à tort ou à raison, aux lecteurs profanes comme perplexité des autorités ou absence de réaction appropriée face à l'installation des gitans dans le Chablais à la fin juillet, a irrité la population et leurs représentants dans cette salle, et ce d'autant plus que ces installations peuvent se répéter d'un jour à l'autre et dans toutes les régions du canton. Mercredi encore, confrontées une fois de plus à un événement semblable, les autorités vaudoises ont conduit de force une quarantaine de caravanes installées illégalement à Penthaz vers la place officielle de Rennaz, donc aux portes de notre canton.

Nous admettons un mode de vie différent choisi depuis des générations par ces nomades. Nous pouvons aussi, par des infrastructures adaptées, leur permettre de le perpétuer en harmonie avec la population résidante, mais nous devons nous donner les moyens de réagir et de sanctionner quand ils bafouent nos lois, nos institutions et nos concitoyens.

Nous demandons donc l'analyse de cet événement sur le plan des responsabilités et des moyens à prendre pour en éviter la répétition ou pour agir sans délai et de façon adéquate s'il se répète malgré tout.

Nous demandons aussi de connaître les conclusions du groupe de travail mis en place il y a plus de 15 ans pour étudier ces questions.

Et, parmi les moyens à prendre, d'analyser l'opportunité de former, au sein de nos institutions, un médiateur habilité à négocier avec les gens du voyage, d'une part, et avec les autorités des autres cantons, d'autre part. Une coordination avec les autres cantons proches est indispensable. Il semble, en effet, que, mercredi, les autorités vaudoises, avant de conduire les gitans installés illégalement à Penthaz vers le site de Rennaz, avaient incité les caravanes qui occupaient ce site, à se déplacer sur la place de Martigny.

Il est évident qu'il y a problème et que la solution de ce problème ne se trouve pas entre les mains d'un seul canton.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das folgende Postulat hat den gleichen Inhalt sowie auch die zwei darauf folgenden Interpellationen.

Ich denke, dass die Frau Staatsrätin am Schluss antworten wird.

(Cf. réponse du Conseil d'Etat ci-après.)

**28. POSTULAT URGENT
du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant: oiseaux migrateurs ou
coucous nuisibles? (11.09.2012) (2.239)**

**DRINGLICHES POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend Zugvögel oder
Nesträuber? (11.09.2012) (2.239)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Ils sont venus, ils sont repartis, mais de nouvelles migrations sont assurées, certaines comme les hirondelles, certaines comme les criquets.

Ah!, les feux de camp, les chants, les danses, l'expression de la liberté, des images romantiques ou bucoliques des romanichels, de gitans, des gens du voyage dans leur ensemble et, le lendemain, des débris, des détritiques, des immondices, des déjections, des lieux ravagés, des propriétaires de terrains catastrophés, quand ce ne sont pas des récoltes perdues ou parfois envolées. C'est ça la réalité.

Si une partie des gens du voyage respecte nos lois, nos usages et la propriété privée, tous ne sont pas aussi respectueux.

Avertir, négocier, prévenir, c'est bien, mais aussi sévir, réprimer et protéger.

L'absence de sanctions est souvent à l'origine de l'irrespect des lois.

Ainsi, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir des procédures standards et une réglementation permettant l'expulsion immédiate, *manu militari* si nécessaire, et des sanctions financières immédiates elles aussi. Les premiers expulsés et sanctionnés auront valeur d'exemple pour ceux qui voudraient les imiter.

Il existe des places à l'intention des gens du voyage; qu'ils les utilisent et les respectent.

Quant au nombre d'emplacements, faut-il, oui ou non, faire pression pour l'augmenter?

Avant de répondre à cette question, il serait intéressant de connaître la planification de ces emplacements et l'état d'avancement des projets en Suisse romande, outre-Sarine et outre-frontière. Devons-nous être les grands naïfs de l'histoire? Devons-nous, avec l'exiguïté de notre territoire, être les plus prompts à assumer la présence des gens du voyage, à les inviter en mettant à leur disposition des emplacements? Devons-nous mettre en place des aimants..., j'ose le terme, ces aimants à indésirables?

Nous sommes persuadés du contraire. Pas de précipitation dans ce domaine. Au championnat des naïfs, nous serions satisfaits de ne pas avoir la médaille d'or.

Enfin, qu'en est-il de la responsabilité du loueur de tente? N'avait-il pas à s'assurer que le montage de la tente soit effectué dans un endroit autorisé?

Et sur le déroulement des événements de Collombey, y a-t-il eu des erreurs? Peut-être, peut-être pas, mais, si c'est le cas, elles doivent être corrigées.

Nous ne voulons en tout cas pas d'une chasse aux sorcières. Nous voulons juste une solution pour l'avenir, une solution praticable.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir kommen zur dringlichen Interpellation 2.240...

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Monsieur le président du Grand Conseil, juste une rectification matérielle. J'ai appuyé pour m'opposer au postulat urgent du député Pascal Bridy.

(D'accord, répond le président.)

Envelopper des insultes de poésie n'empêche pas que ce sont des insultes.

Et, Cher député Pascal Bridy, je vous ai connu plus précis dans vos arguments. Est-ce les élections communales qui vous ont fait emboucher les trompettes de la démagogie et stigmatiser les gens du voyage, malheureusement comme beaucoup d'autres dans cette affaire? En les traitant dans le titre de «oiseaux migrants ou de coucous nuisibles», cela n'est qu'une insulte. Utiliser de tels termes est une honte, selon moi, pour ce Parlement.

J'aimerais quand même relever deux ou trois points qui figurent dans votre postulat tel que rédigé et des propos que vous avez tenus, pour simplement clarifier la situation.

Vous vous basez sur ce qui s'est passé sur la commune de Monthey, voire Collombey-Muraz, puisqu'il y a même litige sur ces éléments-là, pour faire votre demande. J'aimerais juste rectifier deux ou trois choses par rapport à ce que vous affirmez.

Une situation analogue s'est déroulée sur Vaud la semaine dernière, non, Monsieur Bridy, sur Vaud, les gitans ou les gens du voyage s'étaient installés sur un terrain sur lequel ils n'avaient pas le droit de s'installer. Apparemment, et ce sera à la justice de trancher sur ce qui s'est passé sur le terrain de Monthey, les gens du voyage se sont installés, ont négocié et ont payé une location sur ce terrain. Et le problème que la justice devra trancher, donc ce n'est pas à nous ici d'anticiper sur les positions de la justice: le propriétaire de ce terrain l'avait déjà loué à un agriculteur. Il semblerait qu'il y ait conflit d'intérêt. Donc, la situation n'est simplement pas analogue.

Deuxièmement, quand vous parlez de squat des terrains privés, eh bien!, on est dans cette situation qui est différente.

Troisièmement, vous évoquez l'intervention de la police à Aproz et à Martigny en 2006, et vous dites qu'il n'y a pas eu d'intervention à Collombey-Muraz. Je suis désolé, mais, d'abord, il y a eu intervention à Collombey-Muraz puisque la police cantonale était là et a participé mais, bien sûr, n'a pas expulsé puisqu'elle n'avait pas le mandat d'expulser, mais elle a veillé et elle a contribué à ce que ça se passe le mieux possible ou le moins mal possible, c'est selon, comme elle l'avait fait à Aproz puisque, à Aproz, il n'y a pas eu d'expulsion. La police cantonale l'a clairement clarifié, en disant qu'elle avait fait exactement le même travail, être présente. Donc, je pense qu'il faut être un peu précis sur les faits avant de vouloir attaquer une communauté.

Quatrièmement, vous demandez, par ce postulat, d'établir un règlement permettant l'expulsion immédiate des contrevenants. Excusez-moi mais, pour moi, cela n'est simplement pas acceptable et n'est pas recevable. En effet, pour pouvoir définir qu'il y ait, dans ce sens-là, des contrevenants et des personnes qui portent atteinte à la propriété privée dans ce cas-là, c'est à la justice de trancher puisqu'il y a un désaccord entre un locataire et un loueur. Je ne vois pas que, administrativement parlant, par règlement, on puisse déléguer soit au Conseil d'Etat, soit au département, soit à la police cantonale de pouvoir décider d'eux-mêmes immédiatement une expulsion. Pour moi, ce serait un déni de droit qu'on introduirait dans notre droit et je ne suis pas convaincu que tant le droit cantonal que le droit fédéral permettraient d'agir de la sorte.

C'est dans ce sens-là et surtout pour les propos qui ont été aussi tenus, d'insultes, que nous nous opposons à ce postulat alors que nous ne nous sommes pas opposés au postulat précédent qui tient compte de la réalité des choses et qui a du respect pour l'ensemble des parties et surtout pour l'Etat de droit dans lequel nous vivons. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Wort wird noch einmal von Hrn. Grossrat Pascal Bridy verlangt.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Monsieur le président du Grand Conseil, merci de me redonner la parole juste pour répondre à l'intervenant précédent.

Vous parlez d'injures, ce n'est pas vrai, j'ai bien fait la différence entre ceux qui respectent nos usages et ceux qui ne les respectent pas.

Ceux qui les respectent sont les bienvenus mais ceux qui ne les respectent pas et qui laissent tout en divagation après, j'ai de la peine à accepter qu'on les laisse venir, j'ai de la peine à accepter qu'ils soient les bienvenus même pour les voisins bienveillants et tolérants.

Quant au déroulement de l'affaire, j'ai bien spécifié: «Sur le déroulement des événements de Collombey, y a-t-il eu des erreurs? Peut-être, peut-être pas, mais, si c'est le cas, elles doivent être corrigées.»

Concernant l'attaque d'une communauté, ce n'est pas une communauté que j'ai attaquée, ce sont des individus, ceux dont j'ai parlé tout à l'heure qui ne respectent pas la propriété, qui ne respectent pas les usages qu'il y a ici, qui n'ont aucune éducation par rapport aux gens qui les accueillent et à la collectivité qui les accueille.

Quant au règlement que je demande, c'est simplement pour éviter qu'il y ait tergiversations chaque fois qu'il y a un cas qui se présente.

Les gens qui respectent, pas de problème; ceux qui ne respectent pas, on doit pouvoir sévir. Autrement, c'est les inviter à rester.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich möchte so weiter verfahren, dass wir jetzt trotzdem zuerst die beiden Interpellationen durchnehmen und dann kommen wir zurück und werden über das Postulat 2.239 abstimmen.

(Cf. réponse du Conseil d'Etat ci-après.)

29. INTERPELLATION URGENTE

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Sébastien Python (suppl.), concernant coordination et délégué pour l'accueil des gens du voyage! (11.09.2012) (2.240)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri Dumont, Didier Fournier und Sébastien Python (Suppl.), betreffend Koordination und Delegierter für Fahrende (11.09.2012) (2.240)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Tout d'abord, dans cette affaire dite des gens du voyage de Monthey et/ou Collombey-Muraz et vu la complexité du dossier, permettez-moi de vous prier de garder la dignité due à notre fonction, de prendre du recul sur les événements avérés ou supposés, et de faire preuve de prudence et de modération.

Notre rôle n'est certainement pas d'ajouter de l'huile sur le feu et d'instrumentaliser la situation à des fins politiciennes et électorales.

Le groupe ADG entend mener une réflexion globale et faire des propositions responsables et constructives en matière de prévention et d'accompagnement professionnel.

Sans revenir en détail sur l'ensemble des faits, dont tout le monde a plus ou moins connaissance, il convient tout de même de clarifier certains points. Je vais redire deux ou trois points que j'ai soulevés tout à l'heure. Comme je l'ai déjà souvent lu et entendu, et comme cela ressort de plusieurs interventions déposées en urgence dans cette session, certains ont déjà instruit l'affaire, jugé et condamné les gens du voyage alors que l'affaire est en procédure judiciaire sur certains points.

Illustration: L'occupation du terrain est régulièrement qualifiée d'illégale, des mesures d'expulsion immédiate sont demandées dans de telles situations alors que l'illégalité de cette occupation n'est pas avérée et fait justement l'objet d'une plainte. La justice tranchera. Mais, si les faits tels qu'ils ont été rapportés par bribes dans la presse et, selon nos informations, sont exacts, si un propriétaire avait bien loué son terrain aux gens du voyage (le montant de 5'500 francs est évoqué), si ce terrain était déjà loué par le propriétaire à un agriculteur exploitant, si, dans ce cas, l'agriculteur exploitant avait des raisons légitimes de ne pas accepter l'occupation par des tiers du terrain qu'il loue, le problème viendrait-il des gens du voyage ou le problème ne viendrait-il pas du propriétaire qui aurait loué son terrain à deux loueurs différents en même temps? C'est maintenant à la justice de faire son travail en toute indépendance et sans céder à quelque pression que ce soit.

Certains demandent des mesures d'expulsion immédiate, se référant à un soi-disant précédent à Aproz en 2006. La police cantonale a démenti ce fait puisqu'il n'y a pas eu d'expulsion.

S'il y a parfois des problèmes liés à la différence de leur mode de vie, il n'y a, toutefois, pas systématiquement de problèmes graves. Par contre, il est pour nous évident que s'il y a des actes délictueux, délinquants, voire criminels, ceux-ci doivent être empêchés et punis, comme la loi l'exige. Par contre, il n'est pas question d'introduire un droit d'exception envers une communauté quelle qu'elle soit. Dans ce sens, imaginer ce que certains appellent à la mise en place d'une «alerte gitans», en référence à une «alerte enlèvement» est tout simplement choquant, disproportionné, discriminatoire et donc inacceptable. Cela reviendrait à faire un amalgame fallacieux entre criminels et gens du voyage. Pourquoi, dès lors, ne pas établir une «alerte criminel en col blanc»? Absurde.

Le groupe ADG entend contribuer à calmer le jeu et à chercher des solutions pragmatiques aux problèmes réels de la venue sur notre territoire des gens du voyage dans le respect du droit actuel.

Les événements ont montré des incompréhensions entre les différents acteurs: population, gens du voyage, police, autorités, justice. Ces différents acteurs se sont adressés mutuellement des reproches quant aux responsabilités dans cette affaire. Pour sortir de cet engrenage néfaste et contreproductif, une approche globale, professionnelle et coordonnée est absolument indispensable. Pour le groupe ADG, deux éléments sont particulièrement importants pour gérer au mieux les séjours des gens du voyage: une approche globale et coordonnée et une médiation professionnelle spécialisée.

Actuellement, le canton du Valais coordonne-t-il déjà les transits des gens du voyage avec les autres cantons, notamment romands, et le département et le Conseil d'Etat entendent-ils renforcer ces coordinations, mener des réflexions et harmoniser les pratiques en la matière?

Une dernière question. Une connaissance spécifique de la culture et des traditions des différentes communautés permet une approche pragmatique et plus efficace. Comme cela fonctionne bien en France et dans le canton de Vaud pour prévenir, communiquer et négocier, le département et le Conseil d'Etat envisagent-ils la formation et la nomination d'un ou d'une déléguée aux gens du voyage comme personne de référence? Merci.

(Cf. réponse du Conseil d'Etat ci-après.)

30. INTERPELLATION URGENTE
des députés Charles Clerc, UDC, Guillaume Vanay (suppl.), UDC, et Roger Ecoeur,
UDC, concernant les gitans: plus jamais ça! (11.09.2012) (2.241)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Charles Clerc, UDC, Guillaume Vanay (Suppl.), UDC, und
Roger Ecoeur, UDC, betreffend Zigeuner: nie wieder! (11.09.2012) (2.241)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Guillaume Vanay, UDC:

Après la gestion catastrophique de la crise provoquée, en juillet, par l'implantation d'un campement illégal de gitans dans un champ situé sur le territoire de la ville de Monthey, le groupe UDC s'inquiète de l'attitude que la police cantonale et surtout sa patronne politique, M^{me} Waeber-Kalbermatten, ont eue à cette occasion. Il s'inquiète de ce que l'Etat ait complètement failli, dans cette affaire, à sa mission de veiller à la sécurité des personnes et des biens.

Le bilan de cette crise, qui n'est d'ailleurs pas terminée, est une chose, mais ce qui compte encore plus, ce sont les leçons qu'il faut en tirer pour l'avenir, car on voit bien que le répit, relatif, dont le Valais semble bénéficier depuis lors ne va pas durer. J'en veux pour preuve les incidents qui se multiplient pas loin de chez nous, dans le canton de Vaud, à Payerne, St-Prex, Penthaz ou encore Crissier. J'en veux pour preuve que les gitans installés à Penthaz viennent d'être déplacés à Rennaz, aux portes du Valais.

Les Valaisans peuvent légitimement exiger de leurs autorités et de leur police que celles-ci fassent respecter nos lois et en particulier la propriété privée. Quand des propriétaires victimes de la politique du fait accompli usuellement pratiquée par les gitans appellent la police à l'aide, ils ont le droit d'être aidés. Ils ont le droit d'être protégés par la police plutôt que celle-ci, par une sorte d'inversion absurde, protège les gitans en situation illégale contre leur colère légitime.

Le groupe UDC attend donc avec impatience les réponses de la cheffe du département aux questions posées dans cette intervention.

Je profite de mon temps de parole pour un dernier point. Après les différents mérites décernés cet été pour divers rôles d'interprétation, je tiens également aujourd'hui à remettre une récompense. Plusieurs critères ont été retenus afin de primer le plus justement et le plus impartialement possible la personne la plus méritante dans le traitement du dossier des gitans. Ces critères sont notamment les suivants: la prise de responsabilité et esprit de décision, rapidité d'action, présence médiatique et sur le terrain, analyse juridique ou encore application des lois en vigueur. Plusieurs personnes, comme par exemple Jacqueline de Quattro, étaient nominées. C'est dire que le choix n'a pas été facile pour départager les finalistes. Cependant, après délibérations du jury chablaisien, j'ai le plaisir et l'immense joie, Madame Waeber-Kalbermatten, de vous remettre la caravane d'or comme prix de la rare inefficacité dont vous avez su faire preuve dans votre rôle, le premier pourtant, vous qui êtes présidente du Gouvernement, dans le film muet intitulé: Esther n'aboie pas, les caravanes restent.

(...)

Le président:

Voilà, je pense que vous avez terminé.

Nous en venons maintenant aux réponses de M^{me} la conseillère d'Etat.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Der Präsident hat es gesagt, ich werde auf die zwei Fragen der Fragestunde, die zwei Postulate und auf die zwei Interpellationen in einem Mal antworten; weil es wurden sehr viele Fragen aufgeworfen und die meisten überschneiden sich. Also ich werde eine einzige Antwort auf alle Interventionen geben.

Différentes interventions parlementaires ont été déposées au sujet des gens du voyage, en particulier de leur présence dans le Chablais valaisan en juillet dernier.

Compte tenu du fait que toutes ces interventions se recoupent, le Conseil d'Etat vous donne une réponse globale sous l'angle de la sécurité publique. Mon collègue Jean-Michel Cina répondra aux questions liées à la gestion des gitans sous l'angle de l'aménagement du territoire et notamment à la motion 4.211.

L'affaire dite de Collombey fait actuellement l'objet d'une plainte pénale et nous oblige donc à une certaine réserve.

S'agissant notamment de la question relative à la responsabilité du loueur de la tente, le Conseil d'Etat ne saurait se déterminer sur ce point. En effet, il s'agit d'un litige de droit privé entre le propriétaire du terrain, le bailleur de la tente et les gens du voyage.

Ce sont les autorités judiciaires qui auront à dire le droit et répondre à ces questions mais pas le Conseil d'Etat.

Nous relevons, toutefois, que le dimanche 22 juillet 2012, à 16 h 45, la police intercommunale du Haut-Lac a informé la centrale de la police cantonale à Sion qu'une quinzaine de caravanes de gens du voyage circulait sur la route d'Aigle en direction de Muraz. Ces caravanes ont été suivies par la police intercommunale. Elles se sont dirigées sur un terrain déjà occupé par une vingtaine de roulottes. Le soir même, le propriétaire du terrain a été approché dès son arrivée sur les lieux par les gens du voyage. Celui-ci a renvoyé au lendemain la discussion sur l'occupation de ses terres.

Le lendemain de l'installation des gitans, et après d'infructueuses négociations, une plainte pénale a été déposée auprès du procureur du Bas-Valais. Suite à cela, le procureur a donné par écrit la mission à la police cantonale de, je cite: «mettre fin à l'illégalité de la situation».

Au vu de la situation, des membres de l'état-major de la police cantonale se sont rendus sur place pour procéder à une médiation dans le respect des principes de proportionnalité et d'opportunité. Cette stratégie, ligne directrice de chaque intervention de police, a permis d'éviter une confrontation directe entre les gens du voyage et la population.

Les parties s'étant mises d'accord sur le versement d'une somme d'argent en dédommagement des inconvénients occasionnés, il pouvait être considéré que la mission d'ordre général donnée par le ministère public avait été exécutée.

Il faut également mentionner que les polices municipales sont chargées de maintenir l'ordre public sur leur territoire. Face à des problèmes de ce type, elles sont donc les premières à devoir intervenir. Si elles estiment ne pas avoir la capacité de gérer la situation, elles font alors appel à la police cantonale, ce qui a été le cas.

De façon plus générale, sur la question des gens du voyage, les éléments suivants sont à relever.

Sous l'angle de la sécurité et selon la police cantonale, plusieurs groupes de travail traitent de la problématique des gens du voyage au niveau romand. Sont évoqués dans ce cadre la gestion et la coordination des activités de police, le suivi des déplacements, l'harmonisation des conditions d'accueil et, s'il y a lieu, la lutte contre la criminalité itinérante. La collaboration avec la France fonctionne également très bien.

Les problématiques du canton du Valais et du canton de Vaud se posent dans des proportions différentes. En 2011, le nombre des nuitées de caravanes était huit fois plus élevé dans le canton de Vaud qu'en Valais. Cela a amené nos voisins à créer un poste de

médiateur et à distribuer un *vade-mecum* aux communes. Ces mesures ont été jugées nécessaires par le canton de Vaud mais ne se justifient pas, à ce jour, en Valais.

Les médias ont relaté une intervention de police à Payerne basée sur la clause générale de police. Il convient, toutefois, de relever que l'évacuation effectuée à Payerne n'a eu pour effet que de déplacer le problème ailleurs. La clause générale de police permet aux autorités exécutives d'agir, même en l'absence de base légale, pour autant que des conditions juridiques restrictives soient remplies. Celles-ci n'étaient pas réalisées cet été dans le Bas-Valais, notamment l'imminence d'un danger grave ou d'une perturbation importante de l'ordre et de la sécurité publics. Cela a également été relevé publiquement par le président de la municipalité de Monthey.

A relever encore que depuis l'introduction du nouveau code de procédure pénale suisse en 2011 et à la modification de l'article 7 lettre a de la loi sur la police cantonale qui s'en est suivie, la cheffe du Département de la sécurité n'a plus de droit de requête de la police cantonale en matière judiciaire. Ainsi, dans ce domaine précis, selon la loi, la police cantonale travaille sous les ordres exclusifs du ministère public et non de la responsable du département en charge de la sécurité. Il est donc faux d'affirmer que la cheffe du DSSI aurait dû faire évacuer le camp, n'en déplaise à certains.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que la situation de 2006 à Aproz était très différente de celle de cet été. La police cantonale était intervenue dans le cadre d'une affaire judiciaire.

S'agissant de la célébration qui a eu lieu à Collombey, cette union n'ayant pas la portée juridique d'un mariage au sens du droit civil suisse, les services compétents de l'Etat n'ont, à juste titre, pas jugé nécessaire d'intervenir.

En conclusion:

- la sécurité publique a été assurée et la population n'a pas été mise en danger;
- la police cantonale a fait le maximum afin que la population résidente n'ait pas trop été importunée par la présence de ces personnes;
- grâce à la médiation de la police cantonale, la situation n'a pas dégénéré;
- aucun blessé n'a été à déplorer.

Les intervenants cantonaux et communaux ont pris leurs responsabilités et ont géré le mieux possible cette situation difficile.

De manière générale, la gestion des gens du voyage par la police cantonale ainsi que par les autorités communales n'est de loin pas catastrophique comme on a pu le lire, sans pour autant être parfaite non plus. Ainsi, des enseignements devront être tirés par l'ensemble des partenaires tels que notamment la collaboration et la communication entre le ministère public, la police cantonale et les communes.

Concernant les mesures à prendre afin que de telles situations ne se reproduisent plus, je prends l'engagement devant vous que lors de la prochaine séance de la Conférence latine des directeurs de justice et police du 5 octobre 2012, j'interviendrai pour qu'un concordat romand soit mis sur pied dans les meilleurs délais.

Au niveau du canton du Valais, un plan «gitans» de la police cantonale existe déjà mais nous veillerons à ce qu'il soit remis à jour à la lumière des derniers événements, s'il y a lieu. Celui-ci sera présenté au Conseil d'Etat et au ministère public.

Au sujet de la création de la fonction de médiateur, la police cantonale est formée pour ce genre d'intervention. La question de savoir s'il y a lieu d'engager une personne connaissant spécifiquement le monde des gens du voyage reste ouverte. Elle pourra être étudiée dans le cadre du groupe de travail interdépartemental «gitans» présidé par le Service du développement territorial, tout comme d'ailleurs la distribution d'un *vade-mecum* à l'attention des communes.

Sous l'angle sécuritaire, une amélioration concrète serait la création de places de transit intercantionales supplémentaires. Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je veux juste apporter quelques réflexions ou quelques précisions concernant toute la question des aires de transit, des aires de séjour et puis les problématiques liées à l'aménagement du territoire sur ce dossier.

Le Conseil d'Etat est conscient de la problématique récurrente des gens du voyage et s'efforce essentiellement par ses services représentés dans le groupe de travail «gitans» d'y apporter des solutions dans la mesure de ses compétences. Il faut toujours prendre en considération aussi qu'on doit trouver des solutions dans le respect des compétences qui existent.

Le Conseil d'Etat tient à souligner que les problèmes doivent être différenciés, comme mentionné dans l'arrêt du Tribunal fédéral 129 II 321, l'aménagement d'aires de séjour en nombre suffisant dans les cantons pour que les gens du voyage suisses puissent mener une vie conforme à leurs traditions est une préoccupation des autorités fédérales.

Les aires de stationnement pour les gens du voyage étrangers venant en masse sont, quant à elles, prévues le long des axes de transit principaux et, selon l'étude de base fédérale, le Valais n'est pas concerné, c'est-à-dire n'a pas l'obligation de mettre en place des aires de stationnement pour ces gens du voyage qui arrivent de l'étranger et qui viennent en masse.

Par ailleurs, vu que des aires de transit, qui couvrent les besoins pour les gens du voyage suisses et étrangers venant en petits groupes, existent déjà à Martigny et à Rennaz, le problème observé à Collombey n'était pas lié au manque de disponibilité de places d'accueil.

Jamais on ne trouvera une place que, nous, nous devrions mettre à disposition pour recevoir un mariage d'un groupe européen au niveau européen. Ce ne sera jamais possible et ce n'est pas notre obligation de mettre en place une telle infrastructure pour accepter des mariages à ce niveau-là.

Les besoins cantonaux en matière d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage sont connus. A cet effet, nous portons notamment à votre connaissance l'existence du rapport d'expertise Eigenmann Rey Rietmann 2001 Les gens du voyage et l'aménagement du territoire St-Gall, évalué en 2005, puis réévalué en 2010, dont les dernières conclusions relèvent que le Valais aurait besoin au moins d'une aire de séjour dans le Valais central et de trois aires de transit, une par région. Actuellement, seule l'aire de transit de Martigny est en service depuis 1998. On l'a entendu hier les propos tenus aussi par le groupe PLR à ce sujet. A ce jour, et ce malgré plusieurs tentatives, les négociations entre le Conseil d'Etat et les communes concernées n'ont pas abouti.

Le groupe de travail «gitans» continue, toutefois, sa recherche de solutions constructives afin de remédier à cette problématique. Actuellement, le canton est en contact avec une commune du Haut-Valais pour examiner les possibilités d'aménager un site en aire de transit pour les gens du voyage. Afin de ne pas créer d'entraves à ces négociations, il nous paraît inopportun pour l'heure de rendre publics les résultats du groupe de travail.

Il découle de ce qui précède que le canton, notamment par son groupe de travail «gitans», souhaite que les aires de stationnement manquantes soient mises en service dans les meilleurs délais. Toutefois, il n'a pas la possibilité d'imposer aux communes la délimitation de zones adéquates pour le stationnement des gens du voyage car la définition et l'attribution de l'affectation du territoire incombent aux communes, et là on retrouve toute la difficulté de trouver des places. Le canton ne peut que jouer, dans ce contexte, un rôle d'incitation et de soutien.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Ce n'est pas pour ajouter quelque chose aux commentaires qui viennent d'être faits, mais la mise en scène du député (suppl.) Guillaume Vanay à l'encontre de M^{me} la présidente du Gouvernement a choqué notre groupe. Elle est indigne de ce Parlement!

(Applaudissements nourris)

Je vous demande, Monsieur le président du Grand Conseil, de faire appliquer l'article 84 alinéa 3 de notre règlement.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Sie sind mir da zuvor gekommen; ich wollte eben Herrn Vanay auf Artikel 84 hinweisen.

Mir als amtsältester Grossrat ist hier noch nie zu Ohren gekommen, dass jemand eine derart beleidigende Aussage gegenüber dem Staatsrat gemacht hat. Ich finde, das ist sehr respektlos von Ihnen und ich bitte Sie, sich an die Regeln hier im Grossen Rat zu halten. Ich werde nun dieses «Geschenk» aus dem Grossen Rat entfernen und Sie können es dann wieder heimnehmen und vielleicht selber im Kinderzimmer damit spielen!

(Applaudissements nourris)

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais dire ici, au nom du Gouvernement – mais j'ai été devancé par le groupe auquel j'appartiens –, à la suite du développement de l'interpellation urgente par le député (suppl.) Guillaume Vanay, que nous ne souscrivons nullement aux propos qui ont été tenus et qui blessent les convenances que l'article 84 du règlement, auquel il a déjà été fait allusion, mentionnent.

Nous voulons vraiment vous demander, Mesdames et Messieurs les députés, d'éviter en toutes circonstances et peut-être encore plus dans les six mois qui précèdent les élections au niveau cantonal de vous livrer à des attaques personnelles, dans le cas présent contre la présidente du Gouvernement.

Nous réprouvons totalement et entièrement ce genre de propos.

Je terminerai par dire que si l'on est capable, dans cette salle, de manquer de respect vis-à-vis des uns et des autres, je me demande comment on pourra sortir de cette salle et demander du respect dans la rue!

Merci de votre attention.

(Applaudissements nourris)

Der Präsident:

Wir gehen weiter mit der Tagesordnung.

Das Postulat 2.238 wird nicht bekämpft und ist damit überwiesen.

Das Postulat 2.239 wird bekämpft und wir werden darüber abstimmen.

Par 77 voix contre 33 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 2.239 du député Pascal Bridy.

Wir werden die Sitzung jetzt hier unterbrechen für die Mittagspause und die restlichen Dringlichkeiten am Nachmittag behandeln.

Ich weise Sie noch darauf hin, dass für Sie alle ein persönliches Zertifikat von «Wallis Wald» erstellt wurde. Diejenigen, die es noch nicht erhalten haben, können das im Sekretariat des Parlamentsdienstes abholen und nun wünsche ich Ihnen einen guten Appetit beim Aperitif hier draussen in der Wandelhalle.

Wir werden um 14.00 Uhr die Sitzung wieder aufnehmen.

La séance est levée à 12 h 30.

Séance de relevée du vendredi 14 septembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 14 heures.

Ordre du jour:

Pages

Urgences / Dringlichkeiten

1. Résolution urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés German **EYER**, Camille **CARRON**, Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) et Madeline **HEINIGER** (suppl.), concernant: non à l'exécution du renvoi de la famille Cvetkovic (11.09.2012) (2.242)
Dringliche Resolution der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte German **EYER**, Camille **CARRON** und Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) sowie Grossrätin (Suppl.) Madeline **HEINIGER**, betreffend: Nein zum Vollzug der Wegweisung der Familie Cvetkovic! (11.09.2012) (2.242)
2. Postulat urgent des députés Pascal **NIGRO**, PDCB, Joachim **RAUSIS**, PDCB, Willy **GIROUD**, PLR, Philippe **NANTERMOD** (suppl.), PLR, et cosignataires concernant le droit d'asile: les effets pervers et inhumains de l'excessive longueur de la procédure (11.09.2012) (2.243)
Dringliches Postulat der Grossräte Pascal **NIGRO**, PDCB, Joachim **RAUSIS**, PDCB, Willy **GIROUD**, PLR, Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Asylrecht: die absurden und unmenschlichen Auswirkungen der übertriebenen Länge des Verfahrens (11.09.2012) (2.243)
3. Interpellation urgente du groupe UDC, par les députés Edmond **PERRUCHOUD** et Roger **ECOEUR**, concernant la convention fiscale franco-suisse: hostilité gauloise (11.09.2012) (1.241)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond **PERRUCHOUD** und Roger **ECOEUR**, betreffend Steuerabkommen zwischen Frankreich und der Schweiz: Säbelrasseln aus dem Westen (11.09.2012) (1.241)
4. Résolution urgente du groupe PDCC, par les députés Daniel **PORCELLANA** et David **THEODULOZ**, concernant l'impérialisme fiscal français inacceptable (11.09.2012) (1.242)
Dringliche Resolution der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel **PORCELLANA** und David **THEODULOZ**, betreffend inakzeptabler französischer Steuerimperialismus (11.09.2012) (1.242)
5. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant: la BCVs sur les traces de La Poste? (11.09.2012) (1.243)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend: Die WKB auf den Spuren der Post? (11.09.2012) (1.243)
6. Postulat urgent du groupe PDCB, par la députée Marianne **MARET**, concernant: que se passe-t-il avec les enfants requérants d'asile? (11.09.2012) (3.160)
Dringliches Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne **MARET**, betreffend: Was geschieht mit den Kindern von Asylbewerbern? (11.09.2012) (3.160)
7. Motion urgente des députés Pascal **LUISIER**, PDCB, Willy **GIROUD**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, et cosignataires concernant la réintroduction du blocage financement des vins (11.09.2012) (4.207)

Dringliche Motion der Grossräte Pascal **LUISIER**, PDCB, Willy **GIROUD**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB und Mitunterzeichnenden betreffend Wiedereinführung der Blockierung-Finanzierung im Weinbau (11.09.2012) (4.207)

8. Interpellation urgente des députés Urs Kuonen, CVPO, Rainer **STUDER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant la limitation des quantités pour les vendanges 2012: une punition pour les viticulteurs? (11.09.2012) (4.208)

Dringliche Interpellation der Grossräte Urs **KUONEN**, CVPO, Rainer **STUDER** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Mengenbeschränkung Traubenernte 2012: Strafe für die Weinbauern? (11.09.2012) (4.208)

9. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant le projet Nant de Drance, quel risque pour les FMV? (11.09.2012) (4.209)

Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Projekt Nant de Drance: Welche Risiken für die FMV? (11.09.2012) (4.209)

10. Postulat urgent du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Raymond **BORGEAT**, Grégoire **RABOUD**, Jérôme **DUBOIS** (suppl.) et Didier **FOURNIER**, concernant: stop aux Caliméro (11.09.2012) (4.210)

Dringliches Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Raymond **BORGEAT**, Grégoire **RABOUD**, Jérôme **DUBOIS** (Suppl.) und Didier **FOURNIER**, betreffend: fertig gejammt! (11.09.2012) (4.210)

11. Motion urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT**, Didier **FOURNIER** et Sébastien **PYTHON** (suppl.), concernant des places d'accueil pour les gens du voyage! (11.09.2012) (4.211)

Dringliche Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT**, Didier **FOURNIER** und Sébastien **PYTHON** (Suppl.), betreffend Aufenthaltsplätze für Fahrende (11.09.2012) (4.211)

12. Interpellation urgente du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant: la promotion de la place économique bientôt plus qu'en français? (11.09.2012) (4.212)

Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend: Standortpromotion bald nur noch auf Französisch? (11.09.2012) (4.212)

13. Postulat urgent du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant des communes sont dos au mur: où en est le canton? (11.09.2012) (4.213)

Dringliches Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Gemeinden stehen mit dem Rücken zur Wand: Wo bleibt der Kanton? (11.09.2012) (4.213)

14. Postulat urgent des députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.), PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant l'initiative sur les résidences secondaires: «un recours contre une ordonnance sans base légale!» (11.09.2012) (4.214)

Dringliches Postulat der Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungsinitiative: Beschwerde gegen eine Verordnung ohne Gesetzesgrundlage (11.09.2012) (4.214)

15. Interpellation urgente du groupe PDCB, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant l'initiative Weber: comment appliquer l'inapplicable? (11.09.2012) (4.215)
Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend unmöglicher Vollzug der Zweitwohnungsinitiative (11.09.2012) (4.215)
16. Postulat urgent du groupe UDC, par la députée (suppl.) Anne **LUYET**, concernant les Rail-Check – les apprentis passent à la caisse (11.09.2012) (5.211)
Dringliches Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne **LUYET**, betreffend Rail-Check – Die Lernenden werden zur Kasse gebeten (11.09.2012) (5.211)
17. Interpellation urgente du groupe PDCB, par les députés Joël **GAILLARD** et Laurent **LEGER**, concernant Rail-Check, la situation est-elle sous contrôle? (11.09.2012) (5.212)
Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joël **GAILLARD** und Laurent **LÉGER**, betreffend Rail-Check – Situation unter Kontrolle? (11.09.2012) (5.212)
18. Postulat urgent du groupe UDC, par le député (suppl.) François **PELLOUCHOUD**, concernant afin d'échelonner sur quelques années toutes les nouvelles constructions (11.09.2012) (5.213)
Dringliches Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) François **PELLOUCHOUD**, betreffend Staffelung sämtlicher Neubauten über mehrere Jahre (11.09.2012) (5.213)
19. Postulat urgent du groupe CVPO, par les députés Aron **PFAMMATTER** (suppl.) et Beat **RIEDER**, concernant les demandes d'autorisation de construire – que fait le canton pour maîtriser l'affluence? (11.09.2012) (5.214)
Dringliches Postulat der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Aron **PFAMMATTER** (Suppl.) und Beat **RIEDER**, betreffend Baugesuche – Was macht der Kanton zur Bewältigung des Ansturms? (11.09.2012) (5.214)
20. Interpellation urgente du groupe CVPO, par les députés Beat **RIEDER** et Philipp Matthias **BREGY**, concernant A9: des problèmes avec le personnel (11.09.2012) (5.215)
Dringliche Interpellation der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat **RIEDER** und Philipp Matthias **BREGY**, betreffend A9: Personalprobleme (11.09.2012) (5.215)
21. Interpellation urgente du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant: quand l'office de construction des routes nationales connaîtra-t-il la paix? (11.09.2012) (5.216)
Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend: Wann kommt das Amt für Nationalstrassenbau zur Ruhe? (11.09.2012) (5.216)
22. **Lecture**
Décision concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP
Lesung
Beschluss über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVA

23. **Deuxième lecture**

Modification de la loi fiscale

Zweite Lesung

Änderung des Steuergesetzes

24. **Deuxième lecture**

Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct

Zweite Lesung

Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer

Der Präsident:

Herzlich willkommen zur Nachmittagssitzung!

Bevor wir mit dem Programm beginnen, möchte ich Ihnen noch zwei Personen, die neu hier im Parlamentsdienst arbeiten, vorstellen.

Qu'est-ce qui se cache derrière la terminologie pas très affriolante de médiamaticien. Selon Wikipédia, le métier de médiamaticien regroupe trois métiers en un, à savoir employé de commerce, concepteur multimédia et informaticien.

Ainsi, Chers membres du Grand Conseil, en plus de vous soutenir dans votre découverte des joies de la vie sans papier, ce sont ces trois métiers que, durant 4 ans d'apprentissage, devront assimiler Laurie Germanier, apprentie de première année, de Conthey et Jonathan Bornet, apprenti de deuxième année, de Nendaz.

Nous pouvons les féliciter d'avoir choisi le Service parlementaire du Grand Conseil pour venir se réaliser dans leur apprentissage.

Vous pouvez les applaudir.

(Applaudissements)

Ich wünsche Ihnen viel Befriedigung und Freude hier bei der Lehre und hoffe, dass Sie diese auch erfolgreich bestehen werden. Viel Erfolg und danke!

Ich nehme noch einen zweiten kurzen Punkt hinein, Herr Grossrat Edmond Perruchoud möchte noch schnell das Wort für eine kurze Erklärung.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Vous connaissez mon discours: rigoureux, parfois rugueux. Mais vous reconnaîtrez que celui-ci s'inscrit toujours dans la convenance et dans le respect.

Je déteste la mollesse. Le débat politique doit être disputé. De la confrontation des idées doit sortir l'éclectisme, thèse, antithèse, synthèse.

«Dieux vomit les tièdes», je m'inspire des Grecs anciens qui ont produit Périclès grâce au sophisme.

Ce qui s'est passé ce matin n'est pas tolérable!

Je m'interroge: suis-je un petit peu responsable?

J'ai le privilège de manier le verbe, allègrement, mais je sais utiliser le verbe. J'ai été formé à l'école du professeur Dominique Poncet.

Est-ce que l'exemple que j'ai donné à notre jeune collègue a peut-être été utilisé à mauvais escient?

L'agression de ce matin fut massive. L'agression de ce matin fut personnalisée. Je le déplore et, avec moi, le groupe UDC.

Le dérapage – et ce terme décrit insuffisamment la dureté de l'attaque – de ce matin ne fut guère admissible.

Madame la présidente, dans la mesure où celle-ci vous était personnalisée, je vous prie d'accepter les regrets du groupe UDC et aussi de l'auteur des propos qui, je peux vous l'affirmer, le regrette amèrement..., mais un peu tard.

Il serait trop facile de faire l'acte de contrition et de demander l'absolution.

Je viendrai, si vous voulez bien ouvrir votre porte, Madame la présidente, avec l'auteur des propos pour qu'il puisse exprimer lui-même ses regrets et se rétracter.

Cela dit, Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs, nous devons continuer à travailler ensemble avec un propos ferme, un propos qui va donner des solutions éclectiques.

Et je souhaite que l'incident soit terminé et que la collaboration soit fructueuse pour les institutions, pour le Valais et pour les habitants de ce canton.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat für Ihre Entschuldigung im Namen der UDC-Fraktion und ich hoffe, dass wir zu einem solchen Thema nie wieder sprechen müssen hier.

Wir gehen nun über zur Tagesordnung.

Urgences / Dringlichkeiten

1. RESOLUTION URGENTE

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés German Eyer, Camille Carron, Gaël Bourgeois (suppl.) et Madeline Heiniger (suppl.), concernant: non à l'exécution du renvoi de la famille Cvetkovic (11.09.2012) (2.242)

DRINGLICHE RESOLUTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte German Eyer, Camille Carron und Gaël Bourgeois (Suppl.) sowie Grossrätin (Suppl.) Madeline Heiniger, betreffend: Nein zum Vollzug der Wegweisung der Familie Cvetkovic! (11.09.2012) (2.242)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Mme la députée (suppl.) Madeline Heiniger, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Miroslav Cvetkovic et sa famille, Serbes du Kosovo, viennent de recevoir une réponse négative du Tribunal administratif fédéral, fin août. Le canton du Valais a donc reçu de Berne l'ordre d'exécuter leur renvoi.

Or, cette décision intervient après neuf ans de procédure, suite à la première demande d'asile de M. Cvetkovic en 2003. Au cours de cette période, il s'est marié et le couple a eu trois enfants. Il s'est formé et travaille comme maçon. La famille est totalement intégrée en Suisse et en Valais, indépendante financièrement et les dettes d'asile remboursées. De plus, une large parenté habite également en Suisse, avec des permis de séjour valables. Finalement, le Kosovo étant devenu indépendant, la famille ne peut pas y retourner et devrait donc aller s'installer en Serbie, à Belgrade, où personne ne l'attend.

Il semble donc, sur un plan humain, inadmissible de renvoyer cette famille dans ces circonstances. C'est pourquoi, et c'est le sujet de la résolution, le Grand Conseil demande, par voie de résolution, que ces personnes ne soient pas expulsées et que le Conseil d'Etat renonce à un renvoi forcé.

Cette situation, vous la connaissez, les médias en ont largement parlé. Le magnifique soutien à la famille concernée nous touche et nous le rejoignons. Cependant, nous sommes obligés de relever quelques points et d'élargir le débat:

- Cette famille n'est pas seule dans cette situation en Valais. Il existe une quinzaine de familles dans des situations similaires. La question d'une intervention se pose pour elles aussi.

- Or, après cinq ans de séjour en Suisse, une personne requérante d'asile peut déposer une demande de permis B auprès du canton pour des raisons humanitaires. Un certain nombre de critères sont évalués, comme l'intégration, l'indépendance financière, la scolarité des enfants, etc., afin de déterminer s'il s'agit d'un cas de rigueur selon l'article 14 de la loi fédérale sur l'asile.
- Une grande marge d'appréciation est laissée aux autorités cantonales dans l'application de la disposition sur les cas de rigueur. Si le canton préavise en faveur d'une autorisation de séjour, il est généralement suivi par l'Office fédéral des migrations.
- Dans le cas des Cvetkovic, la demande déposée au canton en 2011 a reçu une réponse négative inexplicable au regard des critères qui sont évalués alors qu'un préavis positif aurait permis de régulariser leur situation en Suisse après neuf ans.
- Depuis, la situation mérite d'ailleurs une réévaluation suite au début de scolarisation de leur enfant.
- Aujourd'hui, le groupe de solidarité populaire comme les interventions politiques soutenant leur cause lancent un signal politique clair au canton: pour des raisons d'humanité et de valeurs notamment autour de la famille, nous souhaitons que la marge d'appréciation qui est laissée au canton par la loi fédérale soit plus largement utilisée afin de régulariser la situation des familles qui sont dans la même situation que les Cvetkovic. Il n'est pas admissible, pour elles non plus, qu'elles soient expulsées après des années de procédures qui les amènent à une intégration poussée dans notre pays.

Soyons donc cohérents avec nos choix.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.

Frau Departementvorsteherin darf ich Ihnen das Wort erteilen?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Vorerst möchte ich ein Wort an Herrn Perruchoud richten. Ich akzeptiere Ihre Entschuldigung und ich werde auch an einer gemeinsamen Besprechung mit Ihnen und dem Interpellanten teilnehmen.

Ich komme zur Antwort auf diese dringliche Resolution betreffend die Familie Cvetkovic.

L'historique du parcours de la famille Cvetkovic sera détaillé dans la réponse au postulat urgent.

Saisie d'une demande de permis humanitaire, la commission consultative en matière de cas de rigueur dans le domaine des étrangers, présidée par l'ancien juge Christian Praplan, a estimé, en toute indépendance, lors de sa séance du 13 décembre 2011, que l'on ne pouvait pas considérer que les membres de la famille se trouvaient dans une situation d'extrême gravité au sens de la loi fédérale.

Wenn man sagt, der Kanton Wallis hätte einen sehr grossen Spielraum, muss man auch sagen, es ist das Bundesgesetz. Und das Bundesgesetz legt auch den Sinn und den Zweck der Härtefälle fest.

Elle a, en effet, conclu à ce que leur réintégration dans leur pays d'origine, la Serbie, qui sollicite son adhésion à l'Union Européenne, ne devait pas leur poser de problème insurmontable, les époux étant jeunes, en bonne santé et au bénéfice d'une formation. Ils peuvent bénéficier, par ailleurs, d'une aide financière au retour offerte par la

Confédération et compter sur le soutien de leur parenté établie en Suisse et sur place. De plus, les enfants sont très jeunes et donc encore étroitement liés à leurs parents.

La commission des cas de rigueur ne revient pas sur les décisions déjà prises. La loi fédérale sur l'asile donne, toutefois, des possibilités aux requérants pour se faire entendre. Celle qui paraît la plus envisageable serait qu'une demande de réexamen soit déposée auprès de l'ODM par la famille ou son mandataire.

Der Präsident:

Ich danke Ihnen für die Antwort Frau Staatsrätin.

Es liegt keine weitere Wortmeldung vor.

Wir müssen über diese Resolution abstimmen.

Par 78 voix contre 24 et 17 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 2.242 du député German Eyer.

2. POSTULAT URGENT

des députés Pascal Nigro, PDCB, Joachim Rausis, PDCB, Willy Giroud, PLR, Philippe Nantermod (suppl.), PLR, et cosignataires concernant le droit d'asile: les effets pervers et inhumains de l'excessive longueur de la procédure (11.09.2012) (2.243)

DRINGLICHES POSTULAT

der Grossräte Pascal Nigro, PDCB, Joachim Rausis, PDCB, Willy Giroud, PLR, Philippe Nantermod (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Asylrecht: die absurden und unmenschlichen Auswirkungen der übertriebenen Länge des Verfahrens (11.09.2012) (2.243)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Je reprendrai ici certains points qui ont déjà été décrits par ma collègue pour donner un petit peu un ensemble cohérent à mon texte, même si ça a déjà été dit, mais l'importance de cette affaire en vaut la peine.

Dès l'année 2003, M. et M^{me} Cvetkovic, résidant actuellement à Vernayaz, ont déposé, séparément puis conjointement, des demandes d'asile et de permis humanitaires suivis de dépôts de recours qui, même s'ils étaient légitimes, ont tous été refusés. Le dernier épisode, vous le connaissez, c'est celui de la sommation définitive de renvoi au 31 août 2012.

Pourquoi cette situation, en apparence similaire à des dizaines d'autres cas, a-t-elle suscité une telle réaction auprès de la population valaisanne et suisse, à tel point que la liste des sympathisants n'a cessé de croître au fil des semaines – 1'500 signatures rien que pour la pétition, sans parler des lettres, des messages de soutien et des témoignages spontanés?

Eh bien!, tout simplement parce que la situation de la famille Cvetkovic est très différente de la plupart des dossiers courants pour deux raisons:

Tout d'abord, alors que la procédure complète, y compris les recours, n'aurait guère dû se prolonger au-delà de trois ans, elle a duré neuf ans en tout. Cela a déjà été dit. Ce délai supplémentaire incompréhensible, qui n'implique pas du tout le canton mais la Confédération, de six ans fait toute la différence. En trois ans seulement, il n'y aurait pas eu de mariage, pas d'enfant, pas d'apprentissage, pas de scolarisation de la fille aînée, pas d'intégration, pas d'amitiés nouées avec la population locale et surtout pas de racines qui commencent à s'ancrer solidement chez nous.

Ensuite, par un coup du sort ou de la malchance, cette famille a été placée en Valais par l'Administration fédérale. Alors que ce placement dans un si beau pays aurait dû

être pris comme un bonheur suprême, c'en est devenu un cauchemar pour la famille Cvetkovic. En Valais, semble-t-il – on l'a entendu encore à la radio hier au soir –, les permis humanitaires sont bien plus difficiles à recevoir que dans le reste de la Suisse. La preuve: tous les membres de la famille des deux conjoints ont été naturalisés ou ont reçu des permis B, des permis C dans d'autres cantons alors qu'ils sont arrivés en Suisse, en grande partie, après Marija et Miroslav Cvetkovic. A titre d'exemple, le canton de Vaud a choisi la sévérité dans les cas de délits alors que les cas de rigueur sont traités avec plus de souplesse.

Mais si nous revenons un instant à la procédure, il ressort que les requérants n'ont, selon la commission des cas de rigueur et les services compétents de l'Etat, qu'un seul critère sur cinq demandés qui n'est pas rempli, soit intégration réussie: en ordre, indépendance financière: en ordre, scolarité des enfants: réalisée, problèmes de santé: malheureusement avérés parce que les jumeaux de la famille ont des problèmes de croissance et sont au bénéfice d'une rente AI. Reste le dernier point, soit la possibilité de réintégrer leur pays: positif. M^{me} la conseillère d'Etat a soulevé aussi ce point en disant: voilà, on peut les renvoyer parce que ce point est positif. Voilà donc le problème majeur pour eux: nos instances locales pensent qu'ils peuvent réintégrer leur pays. Mais, comment réintégrer son pays, quel pays, quand on a toute sa famille en Suisse? Lorsque tous nos amis sont ici? Lorsque ces neuf ans d'attente ont permis de créer les fondations d'un futur chez nous et pas ailleurs? Comment accepter qu'on veuille renvoyer en Serbie des ressortissants du Kosovo? Ne risquons pas de revivre les cas dramatiques vécus par le passé dans ce genre de dossier.

En résumé, les qualités reconnues de la famille Cvetkovic se retournent ici contre elle: ils sont honnêtes, sympathiques, intégrés, appréciés. Voilà leurs seuls défauts. On veut recalculer des premiers de classe alors que, tous les jours, la presse fait écho de délits, brigandages, meurtres qui choquent l'opinion publique par la mansuétude et l'impuissance avec lesquelles ils sont traités.

Non, Chers collègues, non, Madame la conseillère d'Etat, ne laissons pas cette iniquité entacher le sens de l'accueil et de la justice de notre canton. De surcroît, la crédibilité du système d'asile helvétique n'en sera en rien remise en cause.

Afin de donner la possibilité aux instances compétentes de réexaminer la pertinence des critères de l'octroi d'un permis humanitaire et surtout de réétudier la situation inhumaine que vont engendrer les retards de procédure cités plus haut si l'ordre d'expulsion était exécuté, je vous remercie de soutenir ce postulat urgent pour donner une chance à la famille Cvetkovic de se défendre sur les décisions prises puisqu'il y a des voies de recours aussi sur cette dernière décision. Merci pour votre attention.

Der Präsident.

Danke Herr Grossrat.

Ich wollte Sie eben drauf hinweisen, dass die 5 Minuten um sind. Darf ich allgemein bitte darauf hinweisen: Wir haben sehr viele Geschäfte heute Nachmittag noch zu erledigen, dass Sie Ihre Redezeit freiwillig so kurz wie möglich halten, sich auf das Wichtigste konzentrieren.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Die Herren Grossräte Nigro, Rausis, Giroud und Nantermod verlangen vom Staatsrat, dass man das Dossier der Familie Cvetkovic neu ansieht, nachdem sie einen negativen Bescheid bekommen haben vom Bund.

Sie sagen zu Recht, die Prozedur habe zu lange gedauert – ich teile Ihre Meinung, diese Prozeduren dauern zu lange. Ich selber bin in einer Kommission von der Schweizerischen Sozialdirektorenkonferenz, mit der Justiz- und Polizeidirektorenkonferenz,

wo wir mit dem ODM nach Lösungen suchen. Wir haben verschiedene Massnahmen vorgeschlagen. Ein Teil dieser Massnahmen floss schon direkt in die Revision vom Asylgesetz ein, das in dieser Session behandelt wird. Nach der Session werden wir mit der Arbeit fortfahren und schauen, wie man die ganze Prozedur verkürzen kann.

Für mich ist es ganz klar: Leute, die in ihren Ländern verfolgt werden, denen müssen und wollen wir Schutz geben; Leute, die aus wirtschaftlichen Gründen hierher kommen, die sollen so schnell als möglich wieder zurück. Die Prozedur muss verkürzt werden, aber eben dort sind sehr viele Fragezeichen, weil – und da öffne ich gerne hier die Klammer – um die Prozedur zu verkürzen, ist man überzeugt in der Arbeitsgruppe, dass wir grössere Bundeszentren brauchen. In diesen Bundeszentren müssen alle Leute, die mit einem Dossier zu tun haben, zusammen sein und dann muss innert einer gewissen Frist entschieden werden. Wenn uns das gelingt, hat das Auswirkungen letztlich auf die Plätze, die wir brauchen vom Bund her aber auch auf die kantonale Asylpolitik und ich denke, wir hätten dann auch weniger Probleme in den Kantonen nach geeigneten Strukturen zu suchen, weil wir würden dann wirklich Asylsuchende aufnehmen, die voraussichtlich einen positiven Entscheid erhalten.

Jetzt zur Familie Cvetkovic. Wenn Sie sagen, der Kanton solle dort einwirken oder solle den Vollzug – wie es in der Resolution heisst – nicht vollziehen, man solle die nicht ausweisen: Der Kanton hat im Bezug auf die Prozedur keinen Einfluss. Es ist ausschliesslich eine Bundeskompetenz.

Ich komme doch zur Geschichte der Familie Cvetkovic. Herr Miroslav Cvetkovic ist im September 2003 auf illegale Weise in die Schweiz eingetreten. Er wurde dem Kanton Wallis zugeteilt und bereits im Januar 2004 hat er einen negativen Bescheid bekommen vom Bundesamt für Migration und man hat ihm gesagt, er müsse die Schweiz bereits im Jahr 2004 verlassen. Er hat einen Rekurs hinterlegt.

Seine Frau kam im Jahr 2006 in die Schweiz. Sie wurde dem Kanton Zürich zugeteilt. Sie haben geheiratet und sie konnte dann den Kanton wechseln und auch in den Kanton Wallis ziehen. Sie haben wiederum einen Entscheid bekommen, dass sie nicht akzeptiert werden und sie hat dann einen Rekurs gemacht. Dann hat das eidgenössische Administrativgericht entschieden, dass man die Dossiers zusammenlegen müsse von beiden, dass man nicht jedes Dossier einzeln behandelt und hat das ODM (Office des migrations) gebeten, einen neuen Entscheid zu fällen. Die haben das gemacht und im November 2009 hat das ODM wiederum das Asylgesuch abgewiesen von dem Ehepaar (oder von der Familie) Cvetkovic und hat 2009 gesagt, sie müssten unser Land verlassen. Sie haben wiederum einen Rekurs gemacht und jetzt im Mai/Juni 2012 ist dann der Entscheid gefallen.

Ich möchte einfach nur sagen, dass Herr Miroslav Cvetkovic und auch seine Frau seit langer Zeit, fast seit dem Eintreten in die Schweiz, dass sie nicht als Asylsuchende angeschaut werden, dass ihr Land Serbien nicht mehr im Krieg ist und dass sie zurück gehen können. Sie sind in dem Sinn «wirtschaftliche Flüchtlinge».

Jetzt sprechen Sie immer diese Kommission, diese Konsultativkommission für Härtefälle an. Die haben das Dossier angeschaut. Es gab ein Gesuch von der Vereinigung Suisses-Immigrés, die haben ein Gesuch im Namen der Familie hinterlegt, ob sie nicht ein Permis B oder ein «permis humanitaire» bekommen könnten. Sie haben das Dossier genau angeschaut und haben gesagt, es sei nicht ein harter Schwerefall, wie es das Bundesgesetz sagt und sie haben gesagt, die Familie könne aus verschiedenen Gründen – die ich schon genannt habe – zurück gehen. Die Kinder waren 2011 noch nicht in der Schule. Die älteste Tochter geht jetzt in die Schule und die anderen Kinder sind noch nicht in der Schule integriert. Und sie haben auch gesagt, sie bekommen eine finanzielle Hilfe, wenn sie zurück gehen.

Jetzt muss ich Ihnen sagen, wenn es keine neuen Elemente gibt, wird die Konsultativkommission für Härtefälle das Dossier nicht noch einmal evaluieren und neu darüber beschliessen. Ich selber habe auch Vertrauen in diese Konsultativkommission und

es geht auch hier um eine gewisse Glaubwürdigkeit gegenüber anderen Fällen. Klar kann man sagen, dieser Fall kann nicht mit anderen Fällen verglichen werden. Ich stimme mit Ihnen überein, jeder Fall, jede Familie muss einzeln angeschaut werden, aber dennoch, man muss auch ein System haben, Entscheide fällen, die glaubwürdig sind gegenüber allen Familien.

Sie sprechen die unterschiedlichen Arten von den Kantonen an. Ich selber finde das auch nicht gut, dass schlussendlich ein Asylsuchender je nach welchem Kanton er zugeteilt ist, eher ein Permis B bekommt oder nicht. Wenn man sieht, die ganzen humanitären Permis kommen zu 80% von den Kantonen Waadt und Genf. Ich denke, wenn es uns gelingt, dass die Prozeduren beschleunigt werden, müssen wir alle pendenten Fälle, einer Lösung zu führen. Wir müssen sagen, was wir schweizweit machen mit Familien, die wie die Familie Cvetkovic seit 5, 7, 9 Jahren oder schon länger hier ist. Für diese Fälle müssen wir in eine allgemeine Lösung finden. Ich finde es wirklich nicht gut, dass jeder Kanton anscheinend so viel Spielraum hat. Ich kann Ihnen sagen, der Kanton Wallis gehört nicht zu den härtesten Kantonen. Es gibt auf der Internetseite vom Bundesamt für Migration eine Statistik, wie viele Härtefälle bewilligt wurden nach dem Ausländergesetz und wie viele Härtefälle bewilligt wurden nach dem Asylgesetz – wie dieses hier – und da sehen Sie ganz klar, dass der Kanton Wallis weder extrem large noch extrem hart ist.

Ich kann Ihnen sagen, dass die Situation, wie die Familie dargestellt wird – auch von Ihnen und von den Medien – das berührt uns, den Staatsrat und uns alle, wenn man sieht, es ist nicht gut und trotzdem, es ist unser System wo wir sind. Es sind unsere Gesetze, die eben so geschaffen wurden.

In dem Sinn wird die Konsultativkommission für Härtefälle das Dossier nicht ansehen und ich habe es schon vorher bei der Resolution gesagt, der juristische Weg, der gegangen werden kann, ist, dass die Familie selber wiederum beim ODM ein «réexamen» ihres Dossiers verlangt – das kann sie – und wenn sie neue Elemente anfügen kann, dass das Bundesamt für Migration dies berücksichtigt.

In dem Sinn, mehr Kompetenz hat der Kanton nicht und ich beantrage, dass in dem Sinn das Postulat nicht angenommen werden kann, dass Sie sagen, wir müssten ein positives «préavis» geben für ein Permis B.

Der Präsident.

Danke Frau Staatsrätin.

Das Postulat ist also so bekämpft und wir müssen darüber abstimmen.

Par 73 voix contre 31 et 19 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 2.243 du député Pascal Nigro.

Sie haben dem Postulat zugestimmt und es wird zum Vollzug überwiesen.

3. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par les députés Edmond Perruchoud et Roger Ecoeur, concernant la convention fiscale franco-suisse: hostilité gauloise (11.09.2012) (1.241)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond Perruchoud und Roger Ecoeur, betreffend Steuerabkommen zwischen Frankreich und der Schweiz: Säbelrasseln aus dem Westen (11.09.2012) (1.241)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

A relire le texte de mon interpellation urgente, j'espère que M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay ne me tiendra pas rigueur si la plume était un peu acerbe, mais ce que nous craignons c'est que vous subissiez un petit peu l'envoûtement de M^{me} la cheffe du Département des finances et que vous acceptiez trop facilement une adhésion à cette convention franco-suisse.

Je dois vous dire que, par comparaison aux propos de la résolution urgente de notre collègue Daniel Porcellana qui s'exprimera après, mon propos initialement était beaucoup plus musclé. J'avais parlé d'opérations guerrières et puis j'ai essayé de tempérer et je suis venu avec un titre un petit peu plus modéré. Lorsque le député Daniel Porcellana parle d'impérialisme, il montre sa détermination, que je salue même si on m'aurait peut-être fait grief si je l'avais utilisé.

Le problème ici – on a parlé tout à l'heure de gitans, des dizaines de personnes, on a parlé de la famille Cvetkovic, une famille de plusieurs membres – n'est pas quelques unités, mais peut-être à peu près 200'000 emplois en Suisse dans le domaine bancaire notamment et dans le domaine des prestations annexes à des personnes qui viennent en Suisse pour passer leur retraite.

J'aimerais dénoncer les attaques des pays étrangers en vous citant le Times de New York d'août 2012 où l'on parle d'une diminution depuis 2009 de 5% de la masse financière gérée en Suisse; par contre, dans les Caraïbes et au Panama, une augmentation de 17%, à Hongkong et à Singapour une augmentation de 36%, et je ne parle pas de l'Etat de Delaware et je ne parle pas de tous les trusts anglo-saxons qui véhiculent des fortunes occultes en Suisse.

Lorsque j'ai pris connaissance des tensions franco-suisse, vous aurez lu Le Temps (p. 4) du 8 août 2012 où l'on dit: «Tensions franco-suisse pour les successions» et puis au bas: «Hervé Falciani pas près d'être extradé.» Vous vous souvenez que Falciani a fui la Suisse alors qu'on lui reprochait de l'espionnage économique, soustractions de données, violation du secret commercial, violation du secret bancaire. Falciani a quitté la Suisse et a trouvé un havre de sécurité en France. La France se permet de ne pas extraditer un criminel de droit commun et la France se permet de nous faire la leçon.

Alors, l'opposition à ces demandes et à cette application de la cheffe du Département des finances de la Confédération doit trouver l'appui de ce Parlement.

Le problème est beaucoup plus grave parce que beaucoup de personnes viennent en Suisse au moment de la retraite, peut-être pour des raisons fiscales mais aussi pour d'autres raisons. Il y a des personnes qui viennent pour la beauté du paysage. Si l'aspect fiscal joue un certain rôle, il ne faut pas ignorer qu'il y a peut-être d'autres éléments: la sécurité, la qualité de vie et j'en passe.

Et alors le député Daniel Porcellana pourra le faire mieux que moi-même, si, par hypothèse, la Suisse acceptait une telle solution, cela signifierait que dorénavant ce principe pourrait valoir non seulement dans les relations internationales mais aussi dans les relations intercantionales. Combien de Vaudois, de Genevois, de Neuchâtelois, pour ne citer que ces cantons-là, voient certains de leurs ressortissants venir en Valais pour terminer leurs dernières années dans un cadre extraordinaire et meurent dans ce pays et, à ce moment-là, leur succession mobilière reviendrait au canton duquel proviennent les héritiers et non pas au canton du Valais.

Le problème est extrêmement grave. Alors, je crois qu'il faut que l'on résiste par tous les moyens.

Et puis, pour démontrer la concertation et la collaboration que j'ai prônées tout à l'heure en début de séance cet après-midi, je vous suggère, Monsieur le président, que l'on ne traite pas plus loin mon interpellation urgente puisqu'il y avait une rallonge qui disait qu'on pouvait éventuellement aller sur le terrain de la résolution. A cet égard, je suis sûr que notre collègue Daniel Porcellana réussira à s'exprimer mieux que moi et à vous convaincre mieux que moi. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir werden nun zuerst noch die Resolution behandeln und anschliessend wird der Herr Staatsrat Ihnen dann Antwort geben.

4. RESOLUTION URGENTE

du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana et David Théoduloz, concernant l'impérialisme fiscal français inacceptable (11.09.2012) (1.242)

DRINGLICHE RESOLUTION

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana und David Théoduloz, betreffend inakzeptabler französischer Steuerimperialismus (11.09.2012) (1.242)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Sous couvert de supprimer la double imposition, la France vise avant tout dans le cadre de cette renégociation à se procurer de nouvelles recettes fiscales au détriment de nos collectivités publiques par une ingérence intolérable du fisc français dans la perception de l'impôt sur des biens situés sur le territoire suisse.

Les autorités fiscales françaises tentent au moyen de cette révision de la convention datant de 1953 de s'arroger le droit et cela sans réciprocité de prélever l'impôt sur les successions sur les biens mobiliers non pas au lieu de domicile du défunt comme le prévoit actuellement cette convention mais en faisant fi des principes fixés par le modèle de convention de l'OCDE au lieu de domicile des héritiers.

En cas d'acceptation de cette révision, notre pays va aggraver sa position concurrentielle. Plus de 155'000 Français en Suisse et plus de 170'000 Suisses en France seront touchés par ces nouvelles dispositions.

En octroyant ce droit à la France, les Etat endettés qui nous entourent seront naturellement tentés de s'engouffrer dans cette nouvelle brèche avec pour conséquence de mettre sérieusement à mal notre souveraineté fiscale. Le Conseil d'Etat s'est déterminé contre ce nouveau droit accordé à la France.

Le PDCC répond ainsi à la demande du député Edmond Perruchoud et vous demande de soutenir cette résolution qui demande à M^{me} la ministre des finances de renégocier plus particulièrement les articles 4, 5, 10 et 11 de la nouvelle convention révisée avec la France sur les successions, cela afin de préserver le droit exclusif des cantons d'imposer les biens sis sur leur territoire en respect du modèle de convention de l'OCDE 1982.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Hostilité gauloise, impérialisme français, il faut reconnaître que le ton monte dans ce Parlement, y compris au niveau du vocabulaire, et certes, nous devons aussi le comprendre, nous avons affaire à une problématique qui touche ni plus ni moins qu'à la souveraineté de notre pays. Je ne sais pas si cela justifie ces titres très accrocheurs, qui ressemblent un petit peu à du marketing, mais néanmoins le fond, et c'est cela qui est important, doit être traité avec tout le sérieux que l'interpellation glissant vers la résolution, d'une part, et la résolution, d'autre part, méritent.

Effectivement, les auteurs constatent que la France tente, au moyen notamment de la révision de cette convention entre la Confédération et la République française, en vue

d'éviter les doubles impositions du reste, de prélever un impôt sur la base du régime français et cela en mettant fin à la convention que nous avons depuis 1953 avec la France.

En mai 2011 – il faut refaire un tout petit peu le calendrier –, donc récemment, les autorités françaises ont fait part à l'Administration fédérale des contributions non pas de leur volonté de renégocier la convention, parce que les Suisses sont lents, parce que les Suisses ont un système démocratique qui passe dans les cantons, qui passe bien sûr par la Confédération, voire par le peuple, donc les autorités françaises se sont approchées de l'autorité fédérale pour informer la Confédération qu'elles avaient l'intention tout simplement non pas de négocier une nouvelle convention mais de dénoncer celle qui existait.

C'est dans le cadre de cette démarche que la présidente de la Confédération, respectivement le Conseil fédéral ont pris très au sérieux ces informations venant de l'autre côté du Jura et ont privilégié d'emblée, sachant le nombre de personnes qui sont concernées selon les chiffres que nous avons entendus tout à l'heure, la voie ou la solution d'une révision plutôt de cette convention que simplement la possibilité pour la France, en respectant les délais, de dénoncer celle-ci.

Alors, vu le risque imminent de dénonciation, la Confédération a souhaité engager une renégociation de celle-ci avec les autorités françaises, au mois de juin 2012, et a commencé, dans cette situation, une approche bilatérale comme garantit le droit et dans le but de protéger au mieux et les Français et les résidents en Suisse contre l'absence de convention, l'intérêt des contribuables concernés étant sans aucun doute possible bien sûr clairement en jeu. Cette volonté de dialogue avait notamment pour but de résoudre les conflits de compétences, dont on sait, en l'absence de règles entre les deux Etats, combien ceux-ci pourraient être dommageables pour les contribuables concernés.

Les solutions restaient ouvertes mais le principe de négocier une nouvelle convention était indispensable. C'est à ce moment-là que la majorité de la Conférence des directeurs des finances a soutenu devant la menace – mais ce n'était plus une menace, elle était tellement imminente que c'était quasiment synonyme de réalité – d'une dénonciation très imminente de la convention et s'est ralliée au texte et à l'approbation faite par le Conseil fédéral le 4 juillet 2012. Et puis, à la suite de ce paraphe – c'était le 5 en fait, mais cela n'a pas d'importance –, nous nous sommes trouvés dans une consultation où nous avons eu réellement la connaissance jusque dans le détail des règles posées, qui étaient choquantes – on peut utiliser ce terme –, qui violaient bien sûr le principe de la souveraineté fiscale des Etats et puis – autre élément essentiel – étaient totalement contraires, et le député Daniel Porcellana l'a bien mis en exergue, à la convention modèle de l'OCDE. Et, par définition, si nous avons, au niveau international, une convention modèle, c'est pour la suivre, qu'on suive ce modèle. Et ici, justement, nous sommes dans une situation où il y a clairement, de la part de l'Etat français, une volonté de ne pas suivre ce modèle qui pourtant est retenu au niveau international.

C'est donc dès l'ouverture de cette procédure d'audition que nous avons pu prendre connaissance du contenu définitif et complet de la convention. Vous connaissez ce contenu qui permet à la France de soumettre à l'impôt l'ensemble des biens dévolus (biens meubles et biens immeubles) par une personne domiciliée en Suisse à des héritiers et légataires, eux, domiciliés en France. Bien sûr que la France dit: nous allons imputer les impôts payés en Suisse, mais ces nouvelles dispositions contredisent manifestement la convention modèle et cela a bien sûr interpellé votre Gouvernement qui, dans sa réponse à l'audition adressée du reste non pas au Gouvernement mais à l'Administration, même pas au département mais à l'Administration fiscale, eh bien!, nous avons apporté cette prise de position suite à cette audition – ce n'est même pas une consultation, on appelle cela une audition – devant le Gouvernement valaisan et celui-ci a donc décidé, le 23 août 2012, lors de la séance du Conseil d'Etat, que, tenant compte du fort pouvoir d'attractivité de la Suisse et de la forte diminution de ce pouvoir d'attractivité de la Suisse en général et du canton du Valais également bien entendu, compte tenu aussi du fait que la convention modèle de l'OCDE n'était pas respectée alors que dans d'autres domaines, notamment lorsque l'on parle

d'échanges automatiques on fait référence à la convention modèle, il est quand même assez logique qu'on ait le même parallélisme lorsque l'on parle de l'imposition sur les successions, et, dans ce cadre-là, le Conseil d'Etat a donc décidé, dans sa séance du 23 août 2012, après analyse des avantages et des inconvénients résultant de l'absence d'une convention, de demander à la Confédération, nous sommes restés sur la position de la nécessité d'avoir une convention. Nous sommes convaincus que cela est indispensable. Mais nous avons néanmoins demandé, de manière claire, à M^{me} la présidente de la Confédération de renégocier la nouvelle convention, notamment sur l'article 11 qui nous paraît tout à fait inacceptable.

Cette convention a été paraphée mais, néanmoins, nous avons la conviction qu'aujourd'hui elle ne doit pas être ratifiée.

C'est pourquoi l'appui du Parlement à la position du Conseil d'Etat ne pourra que renforcer la position que nous avons apportée devant M^{me} la présidente de la Confédération et, dans ce sens-là, nous ne serions pas fâchés que vous souteniez la position du Gouvernement valaisan à travers l'acceptation de cette résolution urgente.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Interpellation wäre damit erledigt.

Für die Resolution müssen wir hier abstimmen.

Par 108 voix contre 8 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 1.242 du député Daniel Porcellana.

5. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, concernant:
la BCVs sur les traces de La Poste? (11.09.2012) (1.243)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend:
Die WKB auf den Spuren der Post? (11.09.2012) (1.243)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Le monde politique valaisan s'est élevé à juste titre, mais sans beaucoup de succès, contre la fermeture des bureaux de poste dans les différents villages du canton. La décision pour la poste se trouve dans la Berne fédérale.

Comme client de la BCVs, j'ai appris, le 22 juin dernier, la fermeture de la représentation de mon village pour le 30 novembre prochain.

Malgré ses slogans: la confiance rapproche, confiance et proximité, proche de chez vous, il semble que la majorité des représentations de la BCVs soit menacée de fermeture à court terme.

Ici, c'est un problème politique valaisan. La décision se prend à Sion. Et l'Etat du Valais y est majoritaire.

Il faut se rappeler aussi que, parmi les mesures pour redynamiser les 52 communes qui connaissent la problématique spécifique des régions de montagne, il est recommandé de soutenir les services, qu'ils soient privés ou publics. Malheureusement, ces communes verront leurs représentations de la BCVs si elles existent encore, fermer leurs portes si rien n'est entrepris.

Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de la politique centralisatrice de la BCVs?

L'Etat du Valais, comme actionnaire majoritaire de la BCVs, qui fait déjà un cadeau de près de 10 millions de francs sur ses dividendes, «cadeau» entre guillemets suite à l'explication de notre conseiller d'Etat mais cadeau quand même, le Conseil d'Etat a-t-il la volonté d'intervenir pour éviter le démantèlement du réseau de la BCVs afin de maintenir les représentations menacées de fermeture?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci à l'interpellateur qui nous permet de préciser un certain nombre d'éléments par rapport à son interpellation urgente qui fait état de l'annonce de la fermeture, par la BCVs, de la représentation d'Isérables – alors, rassurez-vous, j'ai déjà reçu l'une ou l'autre demande de ce type-là d'intervention –, qui expose qu'il semble que la majorité des représentations de la BCVs soit menacée de fermeture à court terme et qui demande si le Conseil d'Etat a connaissance de cette politique centralisatrice.

J'aimerais ici rappeler quelques éléments qui me paraissent essentiels dans le cadre de ce débat.

Tout d'abord, les dispositions légales bien sûr, c'est ainsi que nous menons un Etat en respectant le droit, c'est donc conformément à l'article 22 de la loi sur la BCVs du 1^{er} octobre 1991 que le Conseil d'Etat exerce les droits liés aux actions qu'il détient. Il examine, de plus, le rapport spécifique du réviseur bancaire, au sens de l'article 22 de la loi. Et, finalement, nous établissons chaque année, à l'attention du Parlement, un rapport qui donne l'appréciation du Conseil d'Etat sur la stratégie de la BCVs en tant qu'actionnaire et garant, d'une part, et sur le rapport spécifique du réviseur bancaire, d'autre part.

L'annonce de la fermeture de la représentation d'Isérables revêt manifestement un caractère, à nos yeux, purement opérationnel. L'examen d'une telle situation n'entre pas dans le cadre des compétences précitées attribuées au Conseil d'Etat par la BCVs.

Mais, nous voudrions dire aussi qu'il en irait autrement, Monsieur le député, si la BCVs modifiait de manière générale et importante sa politique concernant son réseau. Nous y tenons nous aussi bien sûr. En effet, une telle modification pourrait alors être examinée au regard de sa conformité aux buts fixés par l'article 2 de la loi sur la BCVs, à savoir que la BCVs doit offrir les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton, et doit contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne. Une telle hypothèse ne semble, toutefois, pas réalisée en l'espèce puisque l'on parle d'une succursale.

Et nous sommes allés un bout plus loin dans le rapport de la BCVs qui, sous la signature du conseil d'administration, écrit que, concernant l'exercice 2011, la BCVs, à la fin 2011 disposait d'un vaste réseau couvrant tout le territoire cantonal, comprenant au total 76 points de vente, 21 succursales et 55 représentations. S'y ajoutaient encore – et ceci est important par rapport aussi à une évolution que chacun connaît – 68 bancomats et 11 versomats. Et puis, la BCVs, qui examine aussi ses coûts et sa nécessité de rendements, a ajouté dans son rapport que le développement d'une succursale électronique, dénommée banque directe, permet à la BCVs le suivi de ses clients à travers ces nouvelles dispositions, notamment celles permettant un comportement des citoyennes et des citoyens, respectivement des clients de la BCVs.

Toujours dans le rapport du conseil d'administration, celui-ci s'exprimait de la manière suivante: «Au centre du réseau se trouvent évidemment les 21 succursales qui constituent avec les 55 représentations la colonne vertébrale de la relation clientèle. Les représentations, quant à elles, permettent à la BCVs d'assurer une présence physique dans les localités plus petites ou dans les vallées. Le réseau de la BCVs est régulièrement analysé et les besoins de la clientèle constamment réévalués.»

Ces textes démontrent l'intention du conseil d'administration de maintenir, parfois même de développer un fort réseau, compte tenu bien sûr naturellement de l'autre côté de l'évolution des besoins de la clientèle.

Je ne terminerai pas sur l'allusion au «cadeau» auquel vous avez fait allusion puisque vous l'avez mis vous-même entre parenthèses. Il ne s'agit pas bien sûr d'un cadeau et vous savez très bien que nous avons du reste dans le cadre des débats au Grand Conseil de cette même année démontré que le dividende versé par la BCVs au canton avait fortement augmenté ces trois dernières années.

Je vous remercie ainsi de votre interpellation urgente et de l'attention que vous avez portée à la réponse que je viens de vous donner.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir gehen weiter mit dem Punkt 14... Entschuldigung, ich habe schon eine Seite übersprungen. Schön wäre es von der Zeit her! Ich wollte schon etwas vorwärts machen, aber leider hat der Chef des Parlamentsdienstes mich da wieder gebremst...

6. POSTULAT URGENT

du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret, concernant: que se passe-t-il avec les enfants requérants d'asile? (11.09.2012) (3.160)

DRINGLICHES POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne Maret, betreffend: Was geschieht mit den Kindern von Asylbewerbern? (11.09.2012) (3.160)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Mme la députée Marianne Maret, PDCB:

Au milieu de l'été, les communes ont reçu les factures concernant leur participation aux coûts des salaires des enseignants.

En vertu de l'entrée en vigueur de la RPT II, un montant par élève domicilié sur leur territoire est facturé; il se monte à un peu plus de 3'200 francs pour cet exercice.

Or, quelle ne fut pas la surprise de celles qui accueillent des enfants requérants d'asile lorsqu'elles ont constaté que les coûts pour ces enfants leur étaient imputés; pour information, ce montant est de l'ordre de 200'000 francs pour la ville de Martigny et de 24'000 francs pour Vouvry, par exemple.

Comment, d'une part, le Conseil d'Etat peut-il s'inscrire en faux dans l'idée d'une démarche consultative et concertée avec les communes en arguant que le dialogue avec ces dernières est déjà effectif et, d'autre part, agir de manière si cavalière?

Si l'on veut que les choses se passent le mieux possible ou en tout cas le moins mal possible lorsque l'installation de requérants est prévue dans une municipalité, il est impératif qu'une concertation entre le canton et les communes soit mise en place. Nous l'avons décidée hier, c'est tant mieux. Comment se fait-il que jusqu'à aujourd'hui la problématique des coûts induits par l'installation des requérants et qui sont à la charge des communes n'ait jamais été traitée? Même si ce modèle de facturation est nouveau, cela n'excuse en rien le fait que cette question n'ait pas été réglée.

Faire payer ces coûts à ces communes est une injustice et fait le lit de crispations supplémentaires et ô combien néfastes. C'est évident.

Fort de ce qui précède, le groupe PDCB demande au DECS d'annuler les montants facturés aux communes y relatifs et prie le Conseil d'Etat de prélever ces sommes dans le budget dévolu à la prise en charge des requérants. La Confédération verse des forfaits au

canton. Si ces montants ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts, ce n'est pas pour autant que les communes doivent passer à la caisse. Par contre, nous invitons le Conseil d'Etat à demander à la Confédération une reconsidération des montants alloués à cet effet.

Il va sans dire que, dans le pire des cas, il vaudrait mieux que ces montants soient répartis entre toutes les communes du Valais, mais cela devrait être une solution de dernier recours.

Je vous demande, Chers collègues, de soutenir ce postulat. Il en va de la sérénité des relations canton/communes.

Merci pour votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je vais, tout d'abord, répondre à votre question, Madame la députée. Que se passe-t-il avec les enfants requérants d'asile? Ils se forment, et nous le voulons.

Sur les autres questions que vous posez, j'aimerais reprendre les réponses légales qui nous sont imposées par la Confédération et par vos votes.

Tout d'abord, concernant l'asile, la loi fédérale sur l'asile prévoit, je cite: «La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour les frais résultant de l'application de la présente loi. Ces frais couvrent notamment les coûts de l'aide sociale, de l'assurance-maladie obligatoire et comprennent une contribution aux frais d'encadrement.» La Constitution fédérale, en son article 62 alinéa 1, dit: «L'instruction publique est du ressort des cantons.» L'alinéa 2 précise que «les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants. Cet enseignement est obligatoire et est placé sous la direction ou la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit dans les écoles publiques».

Cela signifie que c'est la RPT, que vous avez votée il y a quelques mois, qui s'applique dans le cas valaisan. La RPT, que vous avez votée, dit précisément «le principe de la prise en charge des parts communales par la commune de domicile». Précision du code civile, et je cite l'article 24 alinéa 2 qui dit ceci: «Le lieu où elle (la personne) réside est considéré comme son domicile lorsque l'existence d'un domicile antérieur ne peut être établie ou lorsqu'elle a quitté son domicile à l'étranger ou n'en a pas acquis un nouveau en Suisse.»

Solution qui a été choisie par le Conseil d'Etat, puisque les villes valaisannes ont demandé des éclaircissements: Le Conseil d'Etat, le 30 juillet 2012, a répondu sur cette problématique et a donné la solution que vous connaissez, c'est-à-dire d'appliquer à la lettre la RPT II.

J'aimerais aussi mentionner que nous avons fait une proposition d'un système un peu différent de partenariat entre l'ensemble des communes, et la Fédération des communes valaisanne n'a pas voulu entrer en matière.

En vertu de ces principes, nous appliquons la loi de façon stricte.

Je vous propose ainsi de ne pas accepter ce postulat urgent.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 87 voix contre 13 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 3.160 de la députée Marianne Maret.

7. MOTION URGENTE

des députés Pascal Luisier, PDCB, Willy Giroud, PLR, Xavier Moret, PLR, Nicolas Voide, PDCB, et cosignataires concernant la réintroduction du blocage-financement des vins (11.09.2012) (4.207)

DRINGLICHE MOTION

der Grossräte Pascal Luisier, PDCB, Willy Giroud, PLR, Xavier Moret, PLR, Nicolas Voide, PDCB und Mitunterzeichnenden betreffend Wiedereinführung der Blockierung-Finanzierung im Weinbau (11.09.2012) (4.207)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le monde vitivinicole valaisan vit des jours très difficiles, peut-être les plus difficiles qu'il n'a jamais traversés.

Je ne vais pas m'attarder sur l'inventaire des problèmes déjà relatés dans la motion urgente déposée mais simplement souligner la réalité du terrain, c'est-à-dire le constat que, à ce jour, un bon nombre de vignerons producteurs de vendange n'ont été que partiellement payés pour leur récolte 2011. Cela est principalement dû à la chute des prix dans le marché des vins d'entrée de gamme que sont les fendants, gamays ou pinots, au niveau du vrac principalement.

Je renvoie les sceptiques à la lecture des journaux qui, ces jours-ci, relatent quasiment quotidiennement les difficultés de la profession.

Les motionnaires sont bien conscients que cette mesure, à elle seule, ne suffira pas à résoudre tous les problèmes.

Par contre, associé à d'autres mesures, aux aides déjà accordées par le département – et je profite ici de remercier M. le chef du département –, le blocage-financement des vins peut se révéler un outil intéressant. J'en veux pour preuve le fait qu'il donne satisfaction dans les cantons viticoles où il est utilisé, en particulier à Genève, Neuchâtel et dans le canton de Vaud. Pourquoi n'en irait-il pas de même en Valais?

Je rappelle également que ce procédé n'entraîne aucune sortie d'argent pour la caisse de l'Etat, ce dernier n'intervenant qu'au titre de donneur de gage.

Ainsi, le seul cas où l'Etat pourrait être appelé à mettre la main à son porte-monnaie serait celui d'une faillite de l'encaveur, faillite dans laquelle la vente du stock ne couvrirait pas les dettes du failli.

Un autre avantage de ce système réside dans le fait qu'il n'a pas de force contraignante, en ce sens que les encaveurs sont libres d'y avoir recours ou non. Ainsi, ceux qui n'y auront pas recours ne seront pas pénalisés.

Les motionnaires laissent le soin au Conseil d'Etat de fixer les limites de cet outil en termes de durée du contrat et de volume minimum d'encavage.

Nous sommes, toutefois, d'avis qu'une durée de garantie d'une année ne devrait pas être dépassée et que la limite de volume devrait être assez basse de manière à donner accès à cette aide, non seulement aux grandes maisons mais également aux plus petits commerces.

J'aimerais, enfin, tordre le cou à la rumeur qui voudrait qu'il s'agisse ici à nouveau d'une mesure en faveur des grandes maisons de vins. Cela est faux. L'introduction de la clause par laquelle les fonds ainsi obtenus devront servir exclusivement au paiement des fournisseurs de vendange ou de vins est là pour le rappeler. Avec cette adjonction, nouvelle, on a la garantie que les véritables bénéficiaires seront bien les vignerons producteurs.

Quant à la mise en application de cette mesure, qui pourrait inquiéter certains, elle est fort simple puisque, au terme du contrat, soit l'encaveur rembourse la banque et la garantie est levée, soit il ne le fait pas et alors un simple contrôle du prix payé par cet

encaveur à ses fournisseurs permettra de constater si cette condition a été respectée ou non.

En conclusion, je vous recommande, au nom et pour le bien de la viticulture valaisanne, de soutenir cette motion.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Quelques mots, tout d'abord, pour vous dire que le groupe PDCC soutiendra massivement cette motion urgente puisque, à l'époque, nous en avons déposé une exactement pour les mêmes motifs, le blocage-financement, qui a été transformée ensuite en interpellation. Dans le cadre de cette interpellation, la réponse du conseiller d'Etat avait été la suivante: il y a la possibilité de recourir notamment à l'Office valaisan de cautionnement mais, vous le savez, en pratique, ce recours à l'Office valaisan de cautionnement est très difficile parce que l'office ne cautionne pas sur la base d'un stock à l'actif du bilan.

Nous aurions, cependant, deux questions précises à vous poser, Monsieur le conseiller d'Etat:

La première: quels sont les stocks existants à l'heure actuelle des années antérieures?

La seconde: comme vous le savez tous, le blocage-financement a existé jusqu'en 2004, l'Etat du Valais a-t-il dû, oui ou non, à un moment donné, participer financièrement, c'est-à-dire honorer sa caution auprès de certaines banques et, si oui, à quelle hauteur?

Merci pour la réponse à ces questions.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je crois qu'il est important de bien analyser l'opportunité de recourir à un instrument qui a été jugé à un certain moment comme inadapté; c'était d'ailleurs la raison pour laquelle on ne l'a plus utilisé.

Et on a bien réfléchi parce qu'il y avait la modification de la loi, c'est-à-dire que l'ancienne loi prévoyait cette possibilité et la loi actuelle ne le permet pas. Cela veut dire que si on aimerait donner ce soutien à ces encaveurs ou à ces entreprises d'encavage, il faudrait créer une base légale, il faudrait à un certain moment faire une loi ou un décret ou quoi que ce soit puisque la base légale n'existe pas. Cela veut aussi dire que ça va prendre du temps. Il ne faudrait donc pas croire – et je vais vous amener des arguments pour refuser cet instrument –, cela ne va pas être réalisé dans les délais pour que ça ait des conséquences déjà pour la récolte de cette année. Ici, il faut déjà clairement prendre en considération cela.

Le blocage-financement était une procédure généralisée par laquelle le canton acceptait de garantir un prêt bancaire moyennant la mise en gage de tout ou partie du stock de vins d'un encaveur.

Das muss man sich auf der Zunge zergehen lassen, das heisst, der Weinhändler bekommt einen Kredit von einer Bank, der Kanton übernimmt eine Garantiestellung und dafür erhält er die Lagerbestände als Garantie. Sie sehen, wie die Kette aufgebaut ist.

Entre 1983 et 1994, le canton a cautionné plus de 1,5 milliard de francs d'engagements (1,5 Milliarden wurden als Engagements), c'est un engagement éventuel dans les livres, les fiduciaires savent, ce sont des «Eventualverpflichtungen» dans un bilan. Alors, dans notre bilan de l'Etat, vous avez à un certain moment un chiffre important qui sera inscrit comme une «Eventualverpflichtung», je ne sais pas comment on dit en français mais ce n'est pas grave. Alors, la gestion de tous ces engagements sera très lourde, administrativement, et on risquerait des pertes, c'était décrit, lorsque ces entreprises d'encavage tomberaient en faillite.

Pour répondre à la première question qui a été posée, nous avons eu, lors de cet exercice, plusieurs centaines de milliers de pertes..., en tout cas plus que ce que les apéros

du Grand Conseil pourraient assumer sans que votre foie serait touché lourdement. Alors, cela veut dire que si, à un certain moment, et j'ai eu un collaborateur qui m'a dit que: lorsque ce cas arrivait, nous, fonctionnaires, on a dû organiser des camions pour aller chercher ce vin et puis, après, le prendre et puis se dire: mais qu'est-ce qu'on va faire avec ce vin? Il n'y a que trois variantes: soit on le boit nous-mêmes, soit on le vend, soit on le détruit. Et peut-être la dernière serait la meilleure, le détruire, parce que, comme cela, le marché n'est pas mis en danger. Le boire, c'est un plaisir évidemment si... la qualité est bonne. Alors, réfléchissez bien si, aujourd'hui, on prend cette décision.

La réintroduction d'un tel système généralisé représenterait aujourd'hui des engagements pour l'Etat du Valais de l'ordre de 100 millions par an. Ces montants constituent un crédit d'engagement soumis à l'approbation du Grand Conseil au sens des articles 10, 17 et 29 alinéa 2 de la LGCAF. Un fonds de financement spécial devra être, le cas échéant, constitué pour couvrir les pertes.

Le Conseil d'Etat, et ceci a été évoqué, lors de la session de décembre 2011, vous a déjà exposé les arguments pour refuser la réintroduction d'un système de blocage-financement généralisé et avait ouvert de nouvelles possibilités de cautionnement aux entreprises d'encavage.

Je ne veux pas y revenir mais je donnerai quelques exemples après.

Mais, les mêmes arguments déjà évoqués sont toujours d'actualité. Il faut bien le prendre en considération parce que ce n'est pas la réponse à un problème qui existe, il ne faut pas croire qu'on n'a pas un souci. Mais, est-ce que l'outil qu'on veut mettre en place est le bon outil pour lutter contre ce problème?

Le Valais, selon notre analyse, subit aujourd'hui les conséquences d'une situation difficile dans d'autres régions de production suisses et d'un mauvais positionnement dans les segments d'entrée de gamme, de qualité litre et des vins en vrac. Il convient donc de régler ce problème au niveau national, comme je l'ai déjà dit en réponse à d'autres interpellations. Nous pensons que prendre une mesure cantonale anticipée ne reviendrait qu'à fait porter les conséquences financières au canton pour un problème à régler au niveau national.

Il est vrai que le blocage-financement existe effectivement dans d'autres cantons, les cantons cités, mais ce sont justement aussi ces cantons-là qui créent des problèmes au niveau national et qui se répercutent sur le Valais. Ce sont justement eux qui, aujourd'hui, ont les plus grandes difficultés de stocks et d'écoulement. Le blocage-financement ne constitue donc aucunement une solution mais peut plutôt agir comme un oreiller de paresse dans le marché actuel, qui est un marché ouvert, ne l'oublions pas.

Vous affirmez également qu'il était impossible de prévoir que ce marché des vins d'entrée de gamme allait s'écrouler. C'est inexact. Depuis 2009, l'observatoire des vins en grande distribution en Suisse renseigne chaque trimestre la filière vitivinicole valaisanne sur les tendances et les prix en grande distribution.

Le problème, vous le dites clairement dans votre intervention, vient des stocks excédentaires chez les encaveurs qui ne peuvent être vendus. Ici, on parle de 10 millions de litres au niveau suisse et puis pour le Valais, pour répondre à la deuxième question, c'est entre..., nous estimons, parce qu'on n'a pas les chiffres exacts, nous estimons qu'il y a des stocks excédentaires de 2 millions à 3 millions de litres, surtout dans les rouges. Mais, ce qu'il est important de savoir, c'est que, à la fin, ce blocage-financement ferait porter en fin de compte la responsabilité de la vente au canton. Comme dans d'autres branches économiques, dans un marché libre, ce n'est pas au canton d'intervenir et d'écouler des vins que les encaveurs eux-mêmes ne peuvent vendre.

Là, Mesdames et Messieurs, les règles sont assez simples. Quand vous avez un problème de stock excédentaire, qu'est-ce que vous faites? Il n'y a que trois variantes: soit vous encavez ce que vous arrivez à vendre (règle 1), puis règles 2 et 3: soit vous vendez mieux, soit vous vendez plus. Celui qui ne respecte pas ces trois principes de base, il doit disparaître du marché parce que la disparition du marché de quelqu'un qui n'arrive pas à

respecter ces trois règles en tout cas ne nuirait pas aux bons qui sont capables de gérer d'une manière entrepreneuriale responsable leur propre entreprise.

L'octroi de crédits dépend avant tout des résultats financiers des entreprises d'encavage. C'est pourquoi le Conseil d'Etat avait ouvert la possibilité de cautionner, et on a une seule entreprise en Valais qui a demandé ce cautionnement qu'on a offert à travers le CCF, 18 millions, on est en train de le traiter et de l'analyser dans le cadre du CCF.

Alors, j'ai encore beaucoup d'arguments; je ne vais peut-être pas tous les répéter.

Finalement – et ceci est important – vous demandez que les crédits cautionnés servent exclusivement à payer les fournisseurs. Ce souhait est, certes, louable mais surtout illusoire. Le système de blocage-financement n'assure, en effet, aucune garantie de paiement de la vendange aux vignerons et le contrôle de l'affectation des fonds est impossible. La seule solution serait que l'Etat du Valais se substitue aux entreprises d'encavage et paie directement les fournisseurs de vendange avec les crédits octroyés sur les stocks qu'il prend en garantie. Cela ne correspond ni au rôle du canton ni à un marché concurrentiel et ouvert.

Voilà, en conclusion, nous vous demandons, le Conseil d'Etat vous demande de ne pas soutenir cette motion urgente parce qu'elle ne répondra pas ou n'amènera pas la solution que nous tous souhaitons, et moi aussi. Ce n'est pas le fait que je ne m'engage pas pour les viticulteurs. Finalement, on a fait la preuve qu'on s'engage. On veut réorienter nos aides directement en direction des producteurs à travers plusieurs possibilités que nous avons. Mais, ici, clairement, je dois dire que ce n'est pas la solution à un problème qui existe mais qui est aussi un problème que les entreprises, dans un marché libéral, doivent régler elles-mêmes. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile noch das Wort an Herrn Grossrat Willy Giroud für eine materielle Berichtigung.

M. le député Willy Giroud, PLR:

Je ne suis bien entendu pas satisfait de la réponse du chef du département.

Détruire le fruit de sa récolte, il n'y a rien de pire que cela. Est-ce que quelqu'un voudrait détruire le travail qu'il a fait?

Qui, dans cette salle, n'a pas encore touché le salaire 2011? Personne, sauf les viticulteurs valaisans.

De la viticulture valaisanne, tout le monde en est fier.

Lorsque les nuages noirs arrivent, on est parfois content de se cacher derrière ceux-ci.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous cacher. La situation vitivinicole valaisanne est grave et il faut agir tout de suite car remettre encore une fois l'ouvrage sur le métier, sous prétexte que les conditions X ou Y ne sont pas remplies, en décembre 2011, on nous dit qu'il faut des prix indicatifs pour pouvoir réintroduire le blocage-financement; les prix indicatifs, aujourd'hui, sont là, et on ne l'a pas, toutes les conditions sont remplies.

Cette mesure est faite pour sauver la viticulture valaisanne et les vignerons qui ne sont pas payés encore aujourd'hui, et il y en a dans cette salle.

C'est pourquoi je vous demande, Chers collègues, de soutenir cette motion urgente contre l'avis du Conseil d'Etat.

Merci pour votre soutien.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Qui a la responsabilité de payer aux viticulteurs les produits qu'il a amenés, qui? Ce sont quand même les encaveurs. C'est quand même leur responsabilité, et aussi de leur dire à ces fournisseurs à un certain moment: mon cher ami, je ne peux pas les prendre parce que je n'ai pas les moyens de les prendre. Mais, au moins, ils le disent avant de les prendre. Je crois que c'est cela aussi une responsabilité.

Je ne crois pas que l'on puisse dire aujourd'hui que cet instrument-là va permettre à de mauvaises entreprises qui sont mal gérées, qui n'arrivent pas à fournir la qualité qui est due, de dire: on va payer les fournisseurs. Alors, les fournisseurs vont choisir ceux qui sont capables de vendre leurs produits parce qu'ils sont bons, parce qu'ils vont réussir.

Alors, dire qu'aujourd'hui avec cette solution, le viticulteur lui-même touchera plus d'argent, c'est très risqué, oui c'est très risqué, je pense que c'est même faux.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 72 voix contre 38 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion urgente 4.207 du député Pascal Luisier.

Sie haben der Wiedereinführung dieser Finanzierung zugestimmt.

8. INTERPELLATION URGENTE

des députés Urs Kuonen, CVPO, Rainer Studer (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant la limitation des quantités pour les vendanges 2012: une punition pour les viticulteurs? (11.09.2012) (4.208)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Urs Kuonen, CVPO, Rainer Studer (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Mengenbeschränkung Traubenernte 2012: Strafe für die Weinbauern? (11.09.2012) (4.208)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Ich werde nicht auf die Fragestellung zurückkommen, die Ihnen in schriftlicher Form vorliegt. Erlauben Sie mir noch einige Ergänzungen zur Problematik der Weinbranche.

Leider muss ich festhalten, dass diese Mengenbeschränkung wenig durchdacht wurde und nur wenigen zugute kommt. Es ist das einfachste Mittel, die Weinbauern weniger produzieren zu lassen, sprich ihnen das Einkommen zu reduzieren.

Mit diesem Mittel nimmt man nur einigen an diesem Markt beteiligten Händlern die Verantwortung gegenüber ihren eigenen Betrieben weg und straft mit dieser Reduktion die gut geführten starken Betriebe. Hinzu kommen noch die Einbussen von bis zu 25% weniger Einkommen bei den Weinbauern, die durch diesen Beschluss, der nur kurz vor Weinerntebeginn getroffen wurde, angebracht ist.

Stellen Sie sich einmal vor, werte Kolleginnen und Kollegen, was dies für Sie bedeuten würde? Eine Reduktion Ihres Salärs um 25%.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Wenn man natürlich jetzt diese beiden Interventionen miteinander in Beziehung setzt, dann kann man natürlich da in der Argumentationslinie sich Fragen stellen. Wenn ich vorher gesagt habe, man soll nur so viel einkellnern wie man dann auch verkaufen kann, dann hat die Branche natürlich auch eine Verantwortung, diesen Markt, der da besteht zu regulieren.

In der Tat ist es aber so, dass diese Kompetenz eben gerade nicht beim Kanton ist, sondern bei der zuständigen Branchenorganisation. Und diese Branchenorganisation kann diese Mengenbeschränkung – gestützt auf die entsprechenden Gesetzgebungen und Verordnungen – klar selbst treffen, trifft sie selbst und hört uns auch nicht an. Also der Kanton hat in dieser Fragestellung keine Funktion, keine Verantwortung. Das muss hier mal auch klar gesagt werden, weil in der Öffentlichkeit das Gefühl besteht oder die Meinung vorherrscht, der Kanton würde hier eingreifen.

Wichtig ist, dass man in diesem Zusammenhang immer auch zur Kenntnis nimmt, dass eben auch die Problematik der Produktionsrechte und der Traubenpreise, dass das vor allem von privaten Abmachungen innerhalb der Branche abhängt, das heisst zwischen Verkäufern und Einkäufern und es ist nicht Aufgabe des Kantons, in diese privatrechtlichen Verhandlungen einzugreifen, denn diese Aufgabe obliegt der Interessenvertretung innerhalb der Branche eben auch der Weinbauer, weil diese ja paritätisch zusammen gesetzt ist. Und hier muss man sagen, dass die Weinbauern, Weinhändler und andere diesen Entscheid paritätisch in einer paritätischen Zusammensetzung gemeinsam getroffen haben.

9. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, concernant le projet Nant de Drance, quel risque pour les FMV? (11.09.2012) (4.209)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend Projekt Nant de Drance: Welche Risiken für die FMV? (11.09.2012) (4.209)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

En matière d'électricité, on parle souvent du Valais ou de la Suisse comme la batterie de l'Europe. Mais, aujourd'hui, en matière d'énergie électrique, il semble que ce soit l'Allemagne qui mène le jeu avec ses immenses capacités de production solaire et éolien, et malheureusement aussi avec des centrales au charbon et au gaz naturel. Même la France avec ses 54 réacteurs nucléaires a dû s'approvisionner chez nos voisins du nord lors des grands froids de l'hiver passé.

On construit aujourd'hui le projet Nant de Drance qui sera une immense batterie électrique de 900 MW. Le rendement de ce type d'installation est d'environ 80%. Un pompage-turbinage consomme donc plus d'énergie qu'il n'en produit, le but étant de pomper lorsque l'énergie est bon marché et de turbiner lorsque l'énergie est chère.

Aujourd'hui, le prix de l'énergie électrique est relativement bas, donc le potentiel de rendement d'une telle installation a tendance à diminuer aussi.

Les FMV sont partenaires à raison de 10% du projet de Nant de Drance. Le projet initial était devisé à 990 millions pour une puissance de 600 MW. Une extension du projet à 900 MW a été décidée, portant le projet à 1,3 milliard. Actuellement, le projet se monte à 1,8 milliard et, selon certaines sources, la facture finale pourrait s'approcher des 3 milliards.

Alpiq souhaite se désengager du projet. Est-ce un signe que le projet n'est plus rentable ou plus maîtrisable? Dans les scénarii de crise, l'arrêt du projet a, semble-t-il, été envisagé aussi parmi d'autres possibilités.

Les FMV voulaient prendre une participation de 20% dans ce projet. Est-ce encore d'actualité? Jusqu'où les FMV sont-elles capables d'assurer leur engagement dans le projet Nant de Drance sans mettre en péril leur participation dans d'autres projets, voire de mettre en péril leur pérennité?

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Questions intéressantes et importantes pour l'avenir du canton du Valais.

Il est évident que c'est quelque chose que l'on doit suivre de près.

Dans ce sens, vous savez que le canton du Valais est actionnaire majoritaire des FMV SA, société de droit privé qui dispose, comme vous l'avez relevé, de 10% de Nant de Drance SA et les FMV SA sont représentées par des administrateurs que le canton désigne.

Ce que l'on peut confirmer à ce jour, c'est que:

- Alpiq, actionnaire à hauteur de 54% de Nant de Drance SA, analyse aujourd'hui une optimisation de son portefeuille énergétique, cela pour des raisons qui lui sont propres;
- le projet Nant de Drance SA est en cours de construction et devrait être terminé en 2017/2018;
- les dernières estimations connues devraient respecter l'enveloppe budgétaire de 2 milliards de francs au total, tel que communiqué à l'assemblée générale des FMV de 2011, que ces dernières estimations seront respectées, au stade des connaissances d'aujourd'hui évidemment;
- le risque d'entreprise/d'entrepreneur pris par les FMV SA avec leur participation à hauteur de 10% est aujourd'hui supportable même si l'on constate que la rentabilité calculée en 2009/2010 est aujourd'hui plus faible mais toujours positive selon les hypothèses actualisées;
- les FMV – et c'est la responsabilité de chaque conseil d'administration – analysent de façon permanente toute modification de l'environnement, qu'il soit positif (dans le sens d'opportunités) ou négatif (concernant les risques).

10. POSTULAT URGENT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Raymond Borgeat, Grégoire Raboud, Jérôme Dubois (suppl.) et Didier Fournier, concernant: stop aux Calimero (11.09.2012) (4.210)

DRINGLICHES POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Raymond Borgeat, Grégoire Raboud, Jérôme Dubois (Suppl.) und Didier Fournier, betreffend: fertig gejamert! (11.09.2012) (4.210)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

C'est en se penchant sur notre passé que nous pouvons construire notre avenir.

Sans vouloir entreprendre une chasse aux sorcières, il est nécessaire de réfléchir sur la campagne menée par quelques ténors valaisans pour lutter contre la Lex Weber sur les résidences secondaires. En effet, tant avant qu'après la votation, une majorité de Valaisans a présenté aux autres Confédérés une image négative de notre canton. Que de fois n'a-t-on pas entendu que les Valaisans, tels des «Calimero» ne savaient que se plaindre, sans même reconnaître qu'effectivement ils ont parfois utilisé leur territoire de manière désordonnée. Ne disposant pas de données statistiques fiables, nous avons mené une campagne bien émotionnelle. Le verdict de cette votation a créé un émoi certain en

Valais. La ténuité du résultat a fortement attisé les regrets. Mais force est de constater qu'il était immensément difficile d'identifier les sources des chiffres avancés durant cette campagne.

Ne commettons pas les mêmes erreurs pour la future votation au sujet de la LAT et mettons à disposition des Valaisans une statistique fiable portant notamment sur:

- les surfaces à bâtir utilisées et non utilisées;
- les surfaces équipées et non équipées;
- une estimation raisonnable des réserves de terrains, calculée sur une croissance tant endogène qu'exogène.

Le débat autour de cette nouvelle mouture de la LAT portera essentiellement sur la réserve des terrains constructibles. Ces chiffres devront porter non seulement sur la quantité de surfaces disponibles mais aussi sur une projection dans le temps, en tenant compte d'un développement raisonnable. Quel Valais voulons-nous transmettre aux générations futures, quel taux de croissance voulons-nous pour nos villages, nos villes, nos stations?

Tous ces chiffres devront évidemment être disponibles pour un maximum de communes, voire pour des sous-périmètres à l'intérieur des communes.

Il est malheureusement plus délicat d'obtenir des informations quant à l'état hypothécaire des terrains sis en zones à bâtir. Il serait pourtant intéressant de chiffrer correctement le «risque» hypothécaire. Combien de Valaisans ont réellement placé une parcelle non construite en nantissement d'un emprunt?

Que l'on soit pour ou contre la nouvelle version de la LAT, il est nécessaire de disposer de statistiques fiables afin de se forger une opinion solide. De plus, quelles que soient les circonstances finales: aboutissement ou pas du référendum, acceptation ou refus de la nouvelle version de la LAT, ces données seront nécessaires pour mener une politique globale d'aménagement du territoire.

Jusqu'à maintenant, nous avons essentiellement joué la carte de la victimisation, celle abattue par celui qui subit la partie. Si nous voulons être proactifs, nous devons soutenir ce postulat.

Je vous remercie autant de votre soutien que de votre écoute.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Je combats ce postulat non pas sur le fond (d'ailleurs, il me semble que les statistiques existent en Suisse, il vous suffit d'aller sur le site Internet de l'Office fédéral du développement territorial pour trouver des cartes très détaillées sur les zones à bâtir en suisse) mais surtout sur la forme.

Si nous avons perdu sur la Lex Weber, c'est aussi parce que la gauche urbaine a estimé que les cantons ruraux faisaient tout faux.

Je rappelle quand même que la crise du logement, on la trouve à Genève, on la trouve à Zurich. Je rappelle que c'est le canton de Bâle-Ville qui, aujourd'hui, n'a pas du tout de zones réservées pour le développement lors des 15 prochaines années.

Sur la LAT, je refuse que l'on dise que les Valaisans sont des «Calimero» ou jouent les victimes.

Oui, nous avons été les victimes d'un marchandage inacceptable en échangeant l'initiative sur le paysage contre les zones à bâtir dans les régions rurales.

Nous nous battons, nous nous battons contre la LAT, nous le faisons aujourd'hui. Mais, nous ne devons pas nous tirer dans le pied en nous faisant passer pour des «Calimero», en répétant partout que nous jouons les victimes, parce que c'est ce que nous sommes réellement dans ce débat-là.

Je refuse ce postulat et je vous invite à le faire parce que nous avons déjà ces chiffres.

Maintenant, il s'agit de lever la tête, de dire que les Valaisans sont fiers de leur canton, que tout ce qui a été fait n'est pas forcément faux, n'est pas forcément mal, que ce qui a été fait dans les années soixante, septante, quatre-vingts, il y avait de bonnes raisons de le faire, et ne cassons pas tout ce que les générations antérieures ont fait.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat ist also bekämpft.

Will sich der Staatsrat noch äussern?

Da das nicht der Fall ist, kommen wir zur Abstimmung.

Par 58 voix contre 27 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 4.210 du député Raymond Borgeat.

11. MOTION URGENTE

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Sébastien Python (suppl.), concernant des places d'accueil pour les gens du voyage! (11.09.2012) (4.211)

DRINGLICHE MOTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri Dumont, Didier Fournier und Sébastien Python (Suppl.), betreffend Aufenthaltsplätze für Fahrende (11.09.2012) (4.211)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je ne vais pas revenir sur les détails de l'événement du 22 au 29 juillet 2012 – on en a déjà largement débattu – concernant les gens du voyage dans le Chablais. Je me suis déjà exprimé tout à l'heure lors du développement de l'interpellation urgente.

Je me contenterai donc de préciser quelques faits, quelques principes ainsi que notre demande.

S'il y a quelques problèmes lors du passage des gens du voyage dans notre canton, ce n'est ni la guerre ni l'anarchie.

Selon les sources de la police cantonale, il y a eu 16 campements en 2010 et 18 en 2011. Il n'y a pas eu de problèmes majeurs. Et la presse n'a plus fait état de difficultés importantes en Valais depuis 2006. L'événement de 2006, c'était à Aproz. La police cantonale a rempli sa mission d'accompagnement sans qu'une expulsion ne soit ni demandée ni effectuée.

Cependant, il n'existe pas suffisamment de places d'accueil ou de transit en Valais. La police cantonale le signale elle-même et demande des places en suffisance.

Le Conseil d'Etat le reconnaît lui-même de fait puisqu'il s'est lui-même fixé l'objectif de trois sites dans le canton, il y a déjà plus de 15 ans.

Le groupe ADG entend assumer ses responsabilités pour résoudre des problèmes réels en faisant des propositions constructives.

C'est pourquoi par la présente motion urgente, nous proposons que, après une quinzaine d'années de tergiversations et de «commissionnites», le Conseil d'Etat passe aux actes et se donne les moyens de réaliser enfin ce qu'il s'est lui-même fixé: une place d'accueil pour les gens du voyage dans chacune des trois régions du Valais.

La ville de Martigny, exemplaire sur ce point, a fait l'effort de créer une place d'accueil. Bravo! Mais, malheureusement, aucune autre commune n'a suivi.

Les habitants de Martigny et du Bas-Valais vont-ils accepter encore longtemps d'être les seuls à accepter cette responsabilité? Il est donc urgent que les deux autres régions assument aussi leurs responsabilités.

Cette motion urgente a pour but que le Conseil d'Etat puisse agir efficacement dans ce sens.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat pourra adopter ou proposer des modifications législatives et réglementaires. Si nécessaire, le Conseil d'Etat pourra ou devra intervenir au niveau fédéral puisque notre droit actuel semble donner la compétence en la matière de manière quasi-exclusive aux communes.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'agir activement, avec les marges de manœuvre légales qu'il a déjà et de soulever le problème au niveau fédéral pour, enfin, trouver des solutions respectueuses des personnes concernées, des populations locales, des gens du voyage.

Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Die Motion wird nicht bekämpft.

Ich erteile das Wort an den Herrn Staatsrat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Vous savez, je l'ai déjà dit ce matin, concernant la planification de ces aires de séjour ou de transit, que, selon les dispositions légales et la jurisprudence fédérale en vigueur, la résolution de la problématique liée à la définition et à la localisation des aires de stationnement pour les gens du voyage est sans équivoque du ressort des communes.

Dans ce sens, dans le cadre des compétences que nous voulons accepter et que nous devons accepter, le canton, quant à lui, peut juste assurer principalement la coordination des places d'accueil dans le respect du principe 6 de la fiche A.4/2 «Terrains de camping-caravaning, véhicules d'habitation (camping-car)» du plan directeur cantonal, soit de créer des aires de stationnement adéquates pour les gitans et assurer la gestion de ces places d'entente avec les communes concernées.

Mais, il en découle que, en matière de planification, le canton ne peut qu'inciter et soutenir les démarches des communes mais ne peut pas les y contraindre.

Dans ce sens, avec la marge que l'intervenant nous donne, nous sommes d'accord d'accepter cette motion urgente dans le sens de la réponse que j'ai donnée parce qu'on ne peut pas la respecter à la lettre près de ce que vous nous avez présenté auparavant.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Der Staatsrat hat die Motion angenommen und so können wir weiter gehen.

12. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant:
la promotion de la place économique bientôt plus qu'en français? (11.09.2012)
(4.212)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend:
Standortpromotion bald nur noch auf Französisch? (11.09.2012) (4.212)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich erteile das Wort an den Herrn Staatsrat.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Nun, die CVPO hat eine entsprechende Frage gestellt und die CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann hat eine Fragestellung in die ähnliche Richtung gemacht.

Das zeigt doch die Besorgnis des Oberwallis im Rahmen des Aufbaus dieser neuen Struktur – deren Erfolg wir ja alle wollen und für deren Erfolg wir uns alle einsetzen. Weil wir haben einen Auftrag, den Sie uns hier gegeben haben. 128 Grossräte haben diesen Wunsch geäussert, dass man jetzt diese branchen- oder sektorenübergreifende Promotionsgesellschaft für das Wallis macht. Und deshalb will ich hier heute auch ganz klar sagen, wir sind bei der Umsetzung dieses Projekts auf Kurs, wir kommen gut vorwärts. Der Grosse Rat hat uns diesen Auftrag ja gegeben und deshalb ist es jetzt auch wichtig, dass die verschiedenen Akteure diesen Auftrag, den auch sie erhalten haben, hier mit einem positiven Engagement erfüllen, damit diese Gesellschaft wirklich ab dem 1. Januar 2013 die Tätigkeit aufnehmen kann.

In diesem Sinne wurden die notwendigen Schritte in die Wege geleitet, damit diese Gesellschaft erfolgreich am 1. Januar 2013 starten kann. Die Aufbauarbeiten schreiten zügig und gut voran, so dass die Gründungsversammlung von Valais/Wallis Promotion bereits auf Ende Oktober 2012 angesetzt ist.

Jetzt gilt es aber in diesem Zusammenhang zu präzisieren, dass der Vorstand von Valais/Wallis Promotion anlässlich der Gründungsversammlung aus fünf Mitgliedern besteht: Den vier Präsidenten der Partnerorganisationen und dem vom Staatsrat ad interim bestimmten Präsidenten. Und aufgrund der verschiedenen bereits angekündigten Wechsel an der Spitze der Partnerorganisationen, die ihre Präsidenten – und das war so gewollt – frei bestimmen können. Ist es nicht klar, dass von diesen vier Partnerorganisationen, dass da alles Oberwalliser an der Spitze dieser Organisationen sein werden und so eigentlich eine Situation eintreten könnte, dass eben dieses Gleichgewicht nicht erzielt werden kann. Das ist aber das System im Moment.

Deshalb gibt es ja eben auch diese vier restlichen Mitglieder des Vorstandes, die von der Mitgliederversammlung gewählt werden und hier kann dann auch ein entsprechender Ausgleich erfolgen.

Wir haben verschiedentlich gefordert, dass hier Fachkompetenzen gesucht sind, dass hier wirklich dann auch die entsprechenden ökonomischen Kompetenzen und den Kompetenzen in unterschiedlichen Bereichen wirklich vereint werden, damit diese Organisation erfolgreich sein wird. Wir haben auch mehrfach gefordert und Sie haben das auch bestätigt, dass die operative und strategische Führung der Gesellschaft soweit wie möglich in private Hände gelegt werden und man hat immer wieder gehört, dass diese Organisation nicht verpolitisiert werden soll und deshalb haben wir auch diese Wahl getroffen, dass die einzige Persönlichkeit, die vom Staatsrat ernannt wird, der Präsident sein wird.

Der Vorstand von Valais/Wallis Promotion wird vor Ende Jahr durch vier weitere Mitglieder ergänzt, welche von der Generalversammlung von Valais/Wallis Promotion bestimmt werden. Somit hat die Generalversammlung von Valais/Wallis Promotion noch vor dem operativen Start von unserer Organisation, das heisst am 1. Januar 2013, die

Möglichkeit – und das möchte ich jetzt aber auch ganz klar in Richtung aller möglichen Interessierten sagen –, dass es wichtig ist, dass die verschiedenen Wirtschaftssektoren oder Sprachregionen angemessen im Vorstand vertreten sind, damit eben das erzielt werden kann was wir alle wünschen und das ist der Erfolg dieser Gesellschaft.

Der Staatsrat ist davon überzeugt, dass eine angemessene Vertretung bei den Sprachregionen und den Wirtschaftssektoren eine Voraussetzung für diesen Erfolg sein wird und er hat und wird deshalb in diesem Sinne auch alle notwendigen Massnahmen ergreifen, um der Gesellschaft einen erfolgreichen Start zu ermöglichen.

13. POSTULAT URGENT

du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn, concernant des communes sont dos au mur: où en est le canton? (11.09.2012) (4.213)

DRINGLICHES POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, betreffend Gemeinden stehen mit dem Rücken zur Wand: Wo bleibt der Kanton? (11.09.2012) (4.213)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Mit diesem Postulat geht es nicht darum, irgendwelche Polemik zu machen, sondern es geht darum, die auf Bundesebene gefällten Entscheide im Kanton umzusetzen und es hat sich gezeigt – ich bin selber Präsidentin einer Tourismusgemeinde –, dass die Gemeinden darauf angewiesen sind, dass der Staat sie in der Umsetzung unterstützt.

Ich verzichte darauf, die einzelnen Schritte darzulegen. Aber wir verlangen vom Staatsrat, dass er die notwendigen Ressourcen zur Verfügung stellt, nicht damit dass man hier dann faktisch doch plötzlich ein Bauverbot hat, obwohl dass es in der Verordnung über Zweitwohnungsinitiativen viele Ausnahmen gibt.

Ich danke für die Unterstützung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Staatsrat des Kantons Wallis hat die spezifische Problematik des Zweitwohnungsbaus bereits im Jahr 2007 erkannt, die Gemeinden mit Handlungsbedarf identifiziert und mit dem Koordinationsblatt D.1/3 «Integrierter Tourismus» des kantonalen Richtplans einen Massnahmenkatalog ausgearbeitet, um ein qualitatives nachhaltiges Wachstum der touristischen Infrastruktur zu fördern und den Zweitwohnungsbau zu lenken. Also 2007 – vor der Abstimmung der Lex Weber – hat diese Regierung dieses Problem antizipiert, aber sie ist vielleicht vorangeschritten und die Musikgesellschaft ist hinten nicht nachgekommen also man vorne dirigiert hat. Das muss man auch mal klar hier sagen, also diese Regierung hat die Fähigkeit, Probleme zu antizipieren und hier Probleme auch aufzugreifen.

Nun, in Zusammenarbeit mit dem Kanton haben bis Anfang Mai 2012 insgesamt 15 Walliser Gemeinden mit Handlungsbedarf Massnahmen zur Steuerung des Zweitwohnungsbaus beschlossen und 10 weitere Gemeinden haben diese Massnahmen auch initiiert, das heisst, 25 Gemeinden, die wirklich ernsthaft und stark betroffen waren, haben ihre Vision dargelegt und haben Massnahmen ergriffen.

Am 1. Juli 2011 trat die Teilrevision des Raumplanungsgesetzes als Gegenvorschlag zur Zweitwohnungsinitiative in Kraft. Diese verlangte unter anderem eine Anpassung des kantonalen Richtplans sowie Massnahmen zur Förderung von Hotellerie und preisgünstigen Erstwohnungen sowie eine bessere Auslastung der Zweitwohnungen. Und in

der Folge hat der Staatsrat am 23. November 2011 eine Arbeitsgruppe eingesetzt (also bereits vor der Abstimmung), mit dem Auftrag einen «Masterplan für die touristische Beherbergung» zu erarbeiten und damit auf die Ergänzungen und Anforderungen des revidierten Raumplanungsgesetzes zu reagieren.

Mit der Annahme der Zweitwohnungsinitiative am 11. März 2012 durch das Schweizer Stimmvolk hat sich die Ausgangslage für die touristische Beherbergung und die Walliser Wirtschaft grundsätzlich geändert. Der Staatsrat hat unmittelbar nach Annahme der Initiative einen Aktionsplan verabschiedet, der in erster Linie auf die Unterstützung der Gemeinden ausgerichtet ist. Unter anderem wurden alle Walliser Gemeinden mittels Internetplattform und Hotline laufend informiert und dabei hat der Kanton auch darauf hingewiesen, dass die Gemeinden, welche mit der Erstellung eines Reglements zur Lenkung des Zweitwohnungsbaus begonnen haben, ihre Arbeit weiterführen sollen. Es wurde ihnen auch dringend empfohlen, schnellstmöglich mit dem Kanton in Verbindung zu treten, um gemeinsam die neue Ausgangslage zu analysieren. Nun weiss ich, dass die Gemeinde Riederalp das getan hat – vielleicht noch nicht ganz zufrieden ist mit dem Service den wir hier geboten haben, aber in diesem Sinne sind wir selbstverständlich bereit, diesen Kontakt zu vertiefen und hier gemeinsam mit Ihnen, Frau Gemeindepräsidentin, vorwärts zu gehen.

Auch im Bereich der Raumentwicklung sind wir uns bewusst, dass hier Herausforderungen auf uns zukommen. Deshalb haben wir auch im Bereich Raumentwicklung im Jahr 2009 das entsprechende Projekt eingeleitet, eingeleitet, um die kantonale Richtplanung und die Gesetzgebung zu überprüfen. Und in diesem Zusammenhang auch den Auftrag erteilt, die Bauzonen im Kanton Wallis zu analysieren. Dieses Mandat wird in Kürze abgeschlossen und wird uns erlauben, über alle Gemeinden eine Gesamtschau der überbauten und nichtüberbauten Bereiche der Bauzone sowie der Bauzonenreserven zu erhalten. Auf der Grundlage dieser Überlegungen werden wir dann unsere Strategie, diese Strategie, die wir im Projekt «Développement territorial 2020» konkretisieren wollen auch vertiefen.

Die Arbeiten zur Umsetzung der ersten Teilrevision des Raumplanungsgesetzes sind im Gang und der Kanton unterstützt tatkräftig die Gemeinden in Fragen der Raumplanung. Wir werden auch im Hinblick auf die Verordnung, die jetzt ansteht, den Kontakt zu den Gemeinden suchen, sie informieren und ihnen zur Verfügung stehen bei der Frage: Wie geht jetzt das mit der Anwendung dieser Verordnung? Wir haben uns überlegt entsprechend zwei Seminare zu veranstalten noch vor dem 1. Januar 2013, um hier noch konkreter den Kontakt zu den Gemeinden zu suchen.

In diesem Sinne beantragt der Staatsrat das Postulat anzunehmen.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen auf die neue Seite der Tagesordnung. Neue Seite, neue Regel: Die meisten haben sich daran gehalten, sich sehr kurz zu halten. Trotzdem führen wir nun die reduzierte Debatte ein, weil sonst haben wir keine Chance, diese Geschäfte heute noch zu Ende zu führen.

14. POSTULAT URGENT

**des députés Philippe Nantermod (suppl.), PLR, Nicolas Voide, PDCB,
Jean-Luc Addor, UDC, Aron Pfammatter (suppl.), CVPO, et cosignataires
concernant l'initiative sur les résidences secondaires: «un recours contre une
ordonnance sans base légale!» (11.09.2012) (4.214)**

DRINGLICHES POSTULAT

**der Grossräte Philippe Nantermod (Suppl.), PLR, Nicolas Voide, PDCB,
Jean-Luc Addor, UDC, Aron Pfammatter (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Zweitwohnungsinitiative: Beschwerde gegen eine Verordnung ohne
Gesetzesgrundlage (11.09.2012) (4.214)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Je vais essayer de faire court.

Il y a un grand débat de juristes aujourd'hui pour savoir si l'ordonnance arrêtée par le Conseil fédéral concernant la Lex Weber dispose des bases légales suffisantes pour pouvoir être appliquée.

Ce débat-là n'est pas seulement un débat de juristes. Il se pourrait très bien que, l'année prochaine, quelqu'un qui voit sa demande d'autorisation de construire refusée recourt au Tribunal fédéral et que le Tribunal fédéral déclare l'ordonnance illicite, sans base légale et la casse, avec pour conséquence un flou juridique pas possible entre le 1^{er} janvier et le jour de la décision du Tribunal fédéral.

Les quatre avocats qui ont signé le présent postulat urgent, dont un avocat très récent, je vous l'accorde, estiment qu'il est plus judicieux que le canton saisisse directement le Tribunal fédéral comme il peut le faire, et seul un canton peut le faire, pour demander de trancher cette question qui fait débat chez les juristes et pas seulement chez les juristes valaisans.

Je crois qu'il en va de la sécurité du droit. Il ne s'agit pas de contester l'ordonnance sur le fond mais simplement de garantir que, si elle est appliquée, elle l'est de A à Z pour que nous puissions avoir un petit peu de sérénité dans l'application de la Lex Weber.

Merci beaucoup.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Es ist schon fast paradox, wenn wir zu den wichtigen Postulaten kommen, wird die Redezeit verkürzt...

Dieses Postulat hat ein grosses Potential, nämlich ein juristisches und ein politisches Desaster für den Kanton Wallis zu werden.

Desaster wieso? Juristisch, weil das Bundesgericht allenfalls auf diese Klage gar nicht eintreten wird. Weil es handelt sich nicht um einen Kompetenzkonflikt zwischen dem Kanton Wallis und Bern, sondern um einen Kompetenzkonflikt allenfalls zwischen dem Bundesrat und dem Bundesparlament. Das heisst, Sie gehen die Gefahr, dass Sie kläglich vom Bundesgericht abgewiesen werden.

Politisch ist überhaupt nichts zu gewinnen. Gewinnen Sie die Klage, fällt die Zweitwohnungsverordnung des Bundesrats dahin und es bleibt die unsichere Verfassungsbestimmung der Initianten. Selbst die Möglichkeiten, die die Zweitwohnungsverordnung vorsieht, sind Ihnen dann verbaut.

Verlieren Sie die Klage – und davon gehe ich aus – dann gewähren Sie dieser Verordnung ein politisches Gewicht, welches sie nicht verdient und welches es dem Bundesparlament verunmöglichen würde, später diese Verordnung im Sinne des Kantons Wallis zu revidieren.

A contrecœur bitte ich Sie, dieses Postulat – auch wenn es intelligent aufgefasst werden sollte – zurückzuziehen, ansonsten bekämpfe es die CVPO und hoffe, dass sich die Parlamentsmehrheit nicht der Schweizerischen Öffentlichkeit zur Lächerlichkeit preisgeben will.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Je précise d'emblée que j'interviens ici à titre personnel.

Je ne suis pas juriste, comme tous les signataires de ce postulat urgent, et ne me targue pas de pouvoir juger si la démarche des postulants a des chances ou non d'invalider l'ordonnance.

Par contre, je suis persuadé que ce combat juridique supplémentaire, qu'il aboutisse ou non, ne peut servir l'image de notre canton.

Sans analyser nos éventuelles responsabilités dans le lancement d'une initiative d'abord, dans son acceptation ensuite, il convient maintenant de respecter la décision du peuple qui a montré, sans être pleinement conscient des conséquences pour notre canton, une volonté sans équivoque.

Lorsque le Conseil fédéral a décidé d'éditer l'ordonnance d'application, les cantons alpins, et le Valais en tête, n'ont pas contesté la validité de cette décision, se sont battus pour disposer au sein de la commission devant en étudier le contenu une représentation suffisante, puis ont obtenu certes pas tout ce qu'ils souhaitaient mais des résultats jugés acceptables.

Se battre maintenant pour annuler cette ordonnance, à tort ou à raison, ne peut que nous faire passer pour des enfants capricieux et ne contribuera pas à regagner une sympathie dont nous aurons certainement besoin dans d'autres combats tout aussi, sinon plus importants, tels que la suite à la LAT, le retour des concessions, etc.

Je ne suis pas sûr non plus que le retour à une période d'incertitude de durée indéterminée soit jugé comme exclusivement positif par les communes et même les entreprises.

N'anéantissons pas les chances qui sont encore les nôtres par des attitudes qui ne peuvent qu'irriter.

Vous l'avez compris, si ce postulat est maintenu, je m'y opposerai.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En latin, on dirait: «Weber lex, dura lex, sed lex».

Messieurs les dépositaires, ne devriez-vous pas faire le deuil de l'échec de votre campagne contre cette initiative plutôt que de tout tenter pour éviter son application?

Le 11 mars 2012, la Suisse et sa population ont accepté l'initiative fédérale concernant la limitation de la construction des résidences secondaires et, parmi cette population, 22,2% des Valaisans. En répartissant ce vote sur ce Parlement, il y a 34 députés qui ont été d'accord.

Et, comme dit le proverbe «nécessité fait loi», cette ordonnance n'a peut-être pas de base légale, selon vos avis de juristes, et c'est sans doute juste, bien que l'expérience m'ait fait comprendre que quand deux juristes sont d'accord, il faut se méfier..., alors là quatre! Mais, sommes-nous prêts à prendre le risque de ne pas avoir d'ordonnance qui octroie des exceptions et légifère cette initiative, et de voir le Tribunal fédéral confirmer M. Weber dans sa demande d'application immédiate de son initiative, soit dès le 12 mars 2012?

Comme le disait hier après-midi le député Philipp Matthias Bregy, il y a un temps pour se plaindre et un temps pour agir, et votre démarche, Messieurs les députés, sera sans doute perçue comme une plainte aux yeux des autres cantons.

Je suis aussi surpris du comportement de l'UDC. Ce parti se plaint de la lenteur gouvernementale au Conseil fédéral concernant son initiative pour le renvoi des criminels étrangers et pas plus tard qu'hier pour la loi sur l'asile. Et, aujourd'hui, ce même parti veut amener le canton au Tribunal fédéral pour se plaindre que le Conseil fédéral va trop vite.

Je suis Valaisan et, comme tout Valaisan qui se respecte, j'ai une fierté. Me plier à la volonté du peuple n'est pas faire preuve de manque de fierté mais c'est juste admettre un fait. Oui, cette loi fera sans doute mal à notre économie. Mais ne sommes-nous pas assez intelligents et débrouillards pour créer un autre domaine d'activité? Devons-nous encore passer pour les «Calimero» suisses? Je pense qu'on prend déjà cette voie avec la loi sur l'aménagement du territoire.

Si vous avez envie d'aller crier à Berne que les 50,6% des Suisses qui ont accepté cette initiative sont des anti-Valaisans, allez-y, mais pas sur le dos de notre canton. Le Valais est fier et montrera que cette loi le rendra encore plus fort.

Votre remède semble bien plus dangereux...

Le président:

Je vous prie de conclure!

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Deux phrases encore..., je peux?

Votre remède semble bien plus dangereux que le mal souhaité par l'ensemble des citoyens de ce pays.

Acceptons cette loi, cherchons et trouvons ensemble des solutions, mais arrêtons de vouloir éviter l'inévitable.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Un visionnaire en mai avait écrit: «Ainsi, il est absolument indispensable que le processus législatif commence immédiatement et aboutisse dans les meilleurs délais, de telle manière que le Conseil fédéral ne puisse pas se substituer au législateur. Le mal est fait, il faut s'en accommoder, sauf si une voie de droit existe», Maître Nantermod.

Malheureusement, Maître Nantermod, la loi, il faut la lire et surtout lorsqu'il s'agit de la Constitution: les actes de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral ne peuvent pas être portés devant le Tribunal fédéral; les exceptions sont déterminées par la loi. Les exceptions se trouvent dans la loi fédérale sur le Tribunal fédéral, que je vais lire dès que je l'aurai trouvée... Alors, encore une fois, n'interprétez pas, lisez, et je citerai quelqu'un qui est avec moi, parce que je suis juriste mais je ne prétends pas connaître le droit: «Le Tribunal fédéral connaît par voie d'action en instance unique des conflits de compétences entre autorité fédérale et autorité cantonale.» Il faut donc, comme Maître Rieder l'a dit, une compétence fédérale et une compétence cantonale qui entrent en conflit. Ce n'est pas le cas ici. Peut-être deux compétences fédérales pourraient être discutables, mais pas une de niveau fédéral et une de niveau cantonal. Maître Rieder a parfaitement raison cette fois-ci; dommage qu'il ne m'ait pas suivi la première fois.

Cela étant, j'aimerais citer Jean-François Aubert, conseiller national, conseiller aux Etats, libéral, neuchâtelois: «La disposition exclut ainsi le contrôle direct ou abstrait des actes normatifs de l'Assemblée fédérale (essentiellement de ses ordonnances) et du Conseil fédéral (ses ordonnances).»

Donc, Maître Nantermod, j'aimerais me tromper. Malheureusement, je dois vous dire que vous vous trompez. Il n'y a pas de voie de droit au Tribunal fédéral. Et l'image – le pharmacien Buttet nous l'a rappelé – serait catastrophique pour le canton du Valais si le Tribunal fédéral disait: le recours du canton est irrecevable.

Par contre, Mesdames et Messieurs, en mai...

Le président:

Je vous prie de conclure.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

...je suis venu vous présenter en procédure d'urgence une résolution, vous demander que le canton du Valais demande aux Chambres fédérales de légiférer dans l'urgence, Monsieur Cina, contrairement à ce que vous avez voulu expliquer, cette possibilité devrait être réactivée ici.

Je demande aux bonnes volontés d'avoir le courage de se mettre à l'œuvre.

En l'état, je crois qu'il faut se résigner à la réalité.

Et si vous êtes raisonnable, Maître Nantermod, et je vous sais d'une honnêteté intellectuelle absolue, si vous êtes raisonnable, retirez ce postulat pour ne pas faire une image un peu négative de ce Parlement et du canton.

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

Stoppons la caricature. Nous ne sommes pas un canton peuplé d'irréductibles Valaisans luttant contre l'envahisseur confédéré. Nous sommes Suisses et respectons la démocratie helvétique et le choix du peuple, et cela même quand ça ne nous arrange pas.

Ceux qui pensent qu'on va gagner deux ans avec notre économie se trompent. L'absence de législation et le flou qui va régner risquent de bloquer tout nouveau projet et de bloquer la construction dans notre canton.

Ce qui est mauvais en soi, ce n'est pas cette ordonnance. Ce qui est regrettable pour le Valais, c'est la décision du 11 mars.

Compte tenu de cela, l'ordonnance n'est-elle pas un moindre mal? Ne jouons-nous pas avec le feu? Pensons-nous réellement et honnêtement que l'éventuelle loi élaborée par le Parlement fédéral serait plus favorable au Valais que l'ordonnance?

Au vu de la position du Parlement fédéral sur la LAT, permettez-moi d'en douter.

«Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.»

Je vous demande de refuser ce postulat pour l'image et les emplois de notre canton, et parce que nous devons mettre notre énergie ailleurs, notamment dans des mesures et des projets accompagnant la votation. Je pense à une banque du tourisme, à l'amélioration des conditions cadres pour l'implantation de nouveaux hôtels, aux mesures incitatives pour la rénovation de l'existant et à des JO en 2026. Merci.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

N'étant pas juriste, je ne souhaite pas mettre en doute plus avant tous les éléments qui ont été discutés tout à l'heure.

Effectivement, j'ai tout de même un doute quant à notre compétence juridique en la matière.

Ayant discuté avec vous tout à l'heure, Monsieur le député (suppl.) Philippe Nantermod, vous me confiez également qu'il y avait peut-être une chance sur dix de gagner.

Le groupe PDCC n'est pas prêt à saisir cette chance sur dix quand il y a neuf chances sur dix de perdre.

Une situation de vide juridique ne serait d'ailleurs pas non plus préférable. Nous en sommes aujourd'hui quasiment convaincus.

A ce titre, si vous ne le retirez pas, le groupe PDCC s'opposera à ce postulat urgent.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

J'aimerais quand même vous dire, Monsieur le député (suppl.) Xavier Mottet et Monsieur le député Benoît Blanchet, que vous auriez dû écouter mon intervention avant de prendre la parole parce que, à aucun moment, je n'ai remis en question la volonté du peuple, et je ne me permettrai jamais de le faire. Je n'ai pas dit que l'ordonnance était mauvaise dans ma présentation. Je n'ai pas dit qu'elle était justifiée ou pas. J'ai simplement dit qu'elle allait être remise en question. Et si ce n'est pas nous qui le faisons par un recours abstrait, c'est-à-dire avant son entrée en vigueur, et seul un canton peut le faire, ce sera un privé qui le fera, et il le fera au mois de juin ou au mois de septembre l'année prochaine. Et ce sera peut-être au mois de juin ou au mois de septembre l'année prochaine qu'il saisira cette chance sur dix dont j'ai parlé. Mais, s'il la saisit, vous vous retrouverez avec le vide juridique pour le futur et une espèce de vide juridique rétroactif.

Je ne veux pas revenir sur le conflit de compétences, que Maître Perruchoud a relevé. Je ne partage pas son point de vue. Pour moi, ce qui n'est pas de la compétence de la Confédération est de la compétence des cantons et quand le Conseil fédéral prend une décision pour laquelle il n'est pas compétent, les cantons le sont, notamment en matière d'aménagement du territoire. Mais, laissons cela de côté.

J'aimerais finir sur la question du ridicule et de l'image. Nous avons face à nous une association «Helvetia Nostra» qui a déposé, nous l'avons appris, 235 recours. Nous demandons d'en faire un, et de ne pas remettre en question le fond de l'affaire, simplement la forme. Il y a des institutions en Suisse. Nous avons une Constitution. Nous avons un Parlement à Berne, un Parlement qui, lorsqu'il fait des lois, entend toutes les parties, fait un débat public. Et c'est ce débat-là dont nous avons besoin parce que nous pouvons tirer de la Lex Weber des arguments pour notre canton. Je préfère une loi faite publiquement par des élus du peuple qu'une loi conçue en catimini par une administration fédérale. C'est pour cela que j'étais pour la loi et c'est pour cela que je pense que nous devons quand même poser la question – et poser la question, ce n'est pas donner la réponse – à la cour suprême de Suisse, le Tribunal fédéral.

Je maintiens le postulat urgent au nom des quatre postulants. Je pense qu'il se justifie de le demander.

Et, juste pour la petite anecdote, si – comme c'est parti – on se prend une monstre volée, l'image du Valais sera sauvée. Merci beaucoup.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Il y a quand même un proverbe chinois que j'aimerais donner au député (suppl.) Philippe Nantermod: «Dans la vie, il faut savoir quelle guerre il faut mener» et on doit savoir, dans la vie parfois aussi, est-ce que je veux gagner à la fin, est-ce que je veux prendre le risque de perdre la crédibilité?

Aujourd'hui, on est dans une telle question, soit de dire, à un certain moment: attention, si vous faites cette démarche – et ici on partage les craintes juridiques exposées de manière brillante par le chef de groupe des «noirs»... et le brillant avocat, le député Edmond Perruchoud, qui a pu juste dire que Maître Beat Rieder avait raison, merci –, alors, dans ce sens, à un certain moment, il faut quand même prendre en considération que le Valais n'est pas cet irréductible village valaisan, où quelqu'un aurait la naïveté de croire que nous avons la potion magique parce que cette potion magique, Mesdames et Messieurs, n'existe que dans les BD. Alors, à un certain moment, il ne faut pas aller donner des coups dans le dos de tous ces cantons alpins qui nous ont soutenus dans ce processus de mettre en avant une ordonnance, qui peut-être n'est pas parfaite, qui peut-être sera attaquant, peut-être que le Tribunal fédéral va dire que le Conseil fédéral n'avait pas la compétence, mais on a quand même obtenu beaucoup de choses. Et si, aujourd'hui, on va à l'encontre du travail qui a été fait, aussi par les cantons alpins, comment voulons-nous garder cette alliance pour aller dans d'autres défis qui nous attendent dans le domaine de l'énergie et dans d'autres questions qui occupent le Valais?

Alors, au nom de toutes ces valeurs valaisannes qui nous honorent, le Conseil d'Etat est clairement d'avis qu'il faut continuer à se battre avec intelligence. Et ici, je reprends ce qui a été dit par Maître Perruchoud, oui, le Valais veut s'engager dans ce processus législatif, qui peut être un processus d'urgence. La dernière fois, j'ai dit que ce qui n'existait plus, c'étaient les fameux AFU (arrêtés fédéraux urgents). Il y a une procédure d'urgence, mais elle est assez compliquée, elle est assez similaire au processus législatif, mais il y a quand même quelques avantages. Alors, moi, personnellement, je ne m'opposerai en tout cas pas, et le Gouvernement non plus, à un processus d'urgence pour mettre en place cette législation, mais il fallait d'abord mettre cette ordonnance pour avoir au moins une certaine sérénité juridique ou sécurité juridique sur certaines questions.

Alors, c'est dans ce sens que l'action doit être portée au cœur du processus législatif actuellement en cours. La place de l'autorité n'est pas dans les tribunaux.

Cette bataille, nous devons la mener avec les autres cantons alpins, nos alliés de toujours, en collaboration avec la Confédération, notre partenaire.

Pas contre eux, mais pas sans eux, mais pour le bien du Valais.

Alors, le Conseil d'Etat vous demande de refuser clairement ce postulat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Edmond Perruchoud für eine materielle Berichtigung.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le conseiller d'Etat Cina, je crois penser que la proximité des vendanges dans la région de Salquenen sera encore meilleure que d'habitude.

Si je vous comprends bien, vous êtes d'accord qu'il faut renoncer à ce postulat et le Parlement valaisan pourrait aujourd'hui réactiver la résolution pour demander aux Chambres fédérales la loi fédérale sur la procédure d'urgence. Et avec l'appui de la représentation des conseillers aux Etats et des conseillers nationaux valaisans plus des autres cantons alpins et autres cantons concernés, on pourrait avoir un résultat rapide, fiable et sans doute un peu meilleur que l'ordonnance.

Ai-je bien compris vos propos?

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Vous avez la tendance de toujours comprendre ce que vous aimez entendre..., mais la seule chose que je peux vous confirmer, et puis ne demandez pas au Gouvernement des choses qu'il veut de toute façon faire parce qu'il va le faire. Je confirme qu'il va le faire, c'est-à-dire nous engager dans ce processus législatif et, avec nos parlementaires, demander à ce que ce processus soit pris en main.

J'ai même d'autres idées pour faire plus rapidement cette loi, mais c'est à l'intelligence de ce Gouvernement de les proposer et puis pas d'attendre jusqu'à ce que l'UDC nous le propose.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Es ist alles gesagt und wir kommen zur Abstimmung.

Par 102 voix contre 21, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 4.214 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

15. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe PDCB, par le député Joachim Rausis, concernant l'initiative Weber:
comment appliquer l'inapplicable? (11.09.2012) (4.215)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joachim Rausis, betreffend unmöglicher
Vollzug der Zweitwohnungsinitiative (11.09.2012) (4.215)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

A choisir entre la peste, soit le résultat de la votation fédérale du 11 mars, et le choléra, soit l'ordonnance d'application adoptée par le Conseil fédéral le 22 août, je suis comme vous, j'aurais tendance à simplement vouloir être en bonne santé.

Mais, et nous venons d'en faire la preuve en rejetant le précédent postulat urgent, le Valais doit maintenant aller de l'avant.

Aller de l'avant, cela signifie lever le doute et la gabegie administrative dans laquelle les communes, le canton et les privés sont plongés.

Dans ce sens, je pose trois questions précises au Conseil d'Etat:

La première en lien avec la liste des communes concernées par l'ordonnance: l'Office fédéral de la statistique a, semble-t-il, des méthodes de calcul pour le moins discutables, selon le mécanisme décrit dans mon interpellation urgente.

La deuxième en lien avec la sauvegarde de notre patrimoine: comment imaginer qu'une initiative censée protéger le paysage et les habitants du canton puisse conduire à laisser mourir nos cœurs de village en empêchant de transformer les raccards en résidences secondaires, même dans une commune au-dessus du seuil fatidique de 20%?

Dernière question d'ordre plus général: pour s'assurer que le Conseil d'Etat pourra répondre à l'afflux de dossiers en transférant du personnel à l'interne de l'Administration le cas échéant.

Merci pour votre attention et vos réponses.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le député auteur de l'interpellation urgente pose trois questions distinctes en lien avec l'initiative sur les résidences secondaires et l'ordonnance d'application décidée par le Conseil fédéral.

Le Conseil d'Etat peut apporter les réponses suivantes:

1. Le Conseil fédéral a fixé dans une annexe à l'ordonnance d'application une liste de communes au sujet desquelles il a été présumé que la barre des 20% de résidences secondaires est dépassée. Les résidences qui, lors du recensement de l'an 2000, n'ont pas été désignées comme occupées de façon constante ont été comptabilisées comme résidences secondaires potentielles. Au vu de l'évolution constatée depuis le dernier recensement, il est tout à fait probable que certaines communes se trouvent injustement listées dans cette annexe. Chaque commune a la possibilité de signaler sa position si elle juge avoir été fausement, au vu des données à disposition, citée dans cette liste. Le Conseil d'Etat n'a pas la possibilité de demander lui-même l'amendement de cette liste. La responsabilité de signaler à l'Office fédéral du développement territorial qu'elles ne dépassent pas le quota de 20% de résidences secondaires incombe aux communes elles-mêmes. Signalons encore que ce sont bien les communes qui sont en possession des données concernant les résidences secondaires et non pas le canton. Le Gouvernement va très rapidement faire le nécessaire pour informer les communes des termes et exigences d'une telle procédure.

2. En ce qui concerne les bâtiments agricoles en zone à bâtir, en particulier les raccards, le Conseil d'Etat a clairement demandé, dans sa prise de position relative au projet d'ordonnance du Conseil fédéral, que leur éventuelle transformation en résidences secondaires soit maintenue, dans la mesure où il considère que cette possibilité laissée aux propriétaires contribue fortement à garantir des centres de village homogènes et de caractère. Cette exigence n'a, cependant, pas été retenue et force est de constater que l'ordonnance ne prévoit pas, du moins dans cette phase transitoire qui va jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions prévues par l'initiative populaire, la possibilité de transformer un raccard en résidence secondaire. Le Conseil d'Etat met clairement tout en œuvre pour que,

dans le processus législatif que nous voulons inciter et faire avancer, cette exigence puisse être reprise dans cette loi.

3. Quant à la dotation en personnel suffisante pour gérer au mieux l'afflux de demandes de constructions au sein de l'Administration cantonale, elle a fait l'objet d'un postulat urgent déposé séparément. Nous vous renvoyons donc à la réponse qui sera donnée soit par M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, soit par M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay.

16. POSTULAT URGENT
du groupe UDC, par la députée (suppl.) Anne Luyet, concernant les Rail-Check –
les apprentis passent à la caisse (11.09.2012) (5.211)
DRINGLICHES POSTULAT
der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne Luyet, betreffend Rail-Check –
Die Lernenden werden zur Kasse gebeten (11.09.2012) (5.211)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Mme la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Je ne vais pas épiloguer sur le sujet car tout le monde, j'en suis persuadée, a lu avec attention le texte de ce postulat.

Je pense que tout le monde a compris qu'à vouloir trop simplifier, on peut se retrouver parfois dans des situations inattendues.

Avec l'application de ce nouveau règlement, les communes, le canton et surtout les parents des apprentis valaisans sont pénalisés financièrement. Avec ce calcul, seules les entreprises de transports publics sont subventionnées. Les parents se retrouvent dans l'obligation de payer le tiers d'un abonnement onéreux et qui, de plus, n'est pas adapté aux besoins de leurs enfants apprentis. Selon la distance entre le lieu de domicile et le lieu de formation professionnelle, la différence entre le prix de l'abonnement de parcours et les besoins effectifs peut varier sensiblement et, dans bon nombre de cas, il est plus avantageux pour les parents de payer entièrement les transports de leurs enfants apprentis que de faire valoir les Rail-Check émis.

Pour les indécis, j'ose poser la question: qui achèterait une livre de pain par jour dans le seul but de soutenir les céréaliers et les boulangers?

Les familles valaisannes vous remercient pour votre soutien.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Mon collègue Jacques Melly a donné un certain nombre d'informations ce matin sur le Rail-Check et les conditions qui ont amené peut-être à nos décisions.

Je voudrais, tout d'abord, préciser que la problématique que nous avons eue avec les multicourses nous a obligés à modifier le système puisque j'ai appris, lorsque j'étais plus jeune, que les gens étaient, par définition, honnêtes mais qu'il ne fallait pas leur donner des moyens de détourner la loi. Or, nous avons constaté qu'un certain nombre d'abus ont été faits puisque les multichèques ne sont pas nominatifs.

C'est la raison pour laquelle nous voulons changer cette solution. La proposition que nous aimerions vous faire avec le Conseil d'Etat et avec les services de Jacques Melly, c'est

d'étudier dans les semaines et les mois qui viennent, après l'argumentation qui nous sera donnée par nos services, avec nos partenaires qui sont les chemins de fer et les communes, un système et revenir, dans les mois qui viennent, avec une proposition qui corrigera les malentendus que nous avons eus.

Mais, nous ne voulons pas aujourd'hui donner des réponses sur les multichèques parce que les multichèques sont également dangereux et nous aimerions aussi corriger les abus.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'accepter partiellement ce postulat urgent.

17. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PDCB, par les députés Joël Gaillard et Laurent Léger, concernant Rail-Check, la situation est-elle sous contrôle? (11.09.2012) (5.212)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joël Gaillard und Laurent Léger, betreffend Rail-Check – Situation unter Kontrolle? (11.09.2012) (5.212)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Je ne vais pas allonger. Tout le monde sait lire. Les questions sont précises.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Jacques Melly et moi-même avons déjà répondu à une partie de vos questions, notamment sur les multichèques et cette question doit être revue dans le sens de la réponse de tout à l'heure.

En ce qui concerne les années passerelles et les années de stages, j'aimerais préciser que, selon les lois fédérales et cantonales, ce sont des années de stages auprès d'un lieu de travail et pas dans une école. Pour éviter d'avoir une inégalité de traitement avec les apprentis qui sont en stages, nous ne sommes pas entrés en matière sur les passerelles et sur l'année de stages pour les maturités professionnelles.

Je pense que c'est l'inégalité de traitement qu'il faut examiner mais, comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous reviendrons avec une décision plus précise lorsque nous aurons tous les considérants.

18. POSTULAT URGENT

du groupe UDC, par le député (suppl.) François Pellouchoud, concernant afin d'échelonner sur quelques années toutes les nouvelles constructions (11.09.2012) (5.213)

DRINGLICHES POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) François Pellouchoud, betreffend Staffelung sämtlicher Neubauten über mehrere Jahre (11.09.2012) (5.213)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Ce postulat poursuit deux buts:

1. pour les propriétaires et
2. pour les travailleurs.

Sur toutes les demandes déposées, seulement 30% verront le jour si les propriétaires n'ont que trois ans pour les réaliser. C'est tout. Car l'ordonnance dit bien que l'autorisation peut être prolongée de deux ans par l'autorité compétente et pour de justes motifs. De ce fait, les autorisations ne sont valables que trois ans et, ensuite, c'est selon les motifs et selon l'autorité.

Le premier but de mon postulat est pour tous les dépositaires de demandes de construire. Pour certains d'entre eux, c'est un héritage familial ou une avance d'hoirie. Si ces personnes concernées, par faute de temps et de moyens, ne réalisent pas le projet autorisé, celles-ci auront une grande perte, que ce soit sur le plan financier ou sentimental. Certaines personnes n'auront pas les fonds propres dans les trois ans mais avec quelque temps de plus, un des enfants sera devenu grand, un autre sera intéressé, un autre aura pu travailler quelques années et augmenter ses fonds propres. Pour toutes ces personnes, je vous demande de soutenir mon postulat car ce sont vraiment ces gens-là qui sont touchés par ce postulat. Les promoteurs, eux, arriveront facilement à réaliser dans les temps les projets autorisés.

Le second but, c'est pour les employés valaisans. Une augmentation considérable des demandes d'autorisation déposées a été constatée. J'espère que le département fera le nécessaire afin que ces demandes soient, dans les plus brefs délais, autorisées. Nous allons créer un boum de constructions dans les trois ans à venir, oui, et après? Ce postulat a pour but d'étaler ces constructions sur une durée de quelques années supplémentaires afin que les travailleurs du bâtiment ne se retrouvent pas, dans un premier temps, stressés, pressés et au bord de l'épuisement et, dans trois ans, après tant d'efforts, au chômage et à la charge de la société.

Je désire faire une précision sur mon postulat. Quand je parle de prolonger les autorisations de construire déjà délivrées ou à délivrer, cela sous-entend bien entendu les autorisations à délivrer jusqu'au 31 décembre de cette année.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, ce postulat n'a qu'une durée limitée dans le temps mais aura des effets positifs sur notre canton.

Je vous demande de soutenir mon postulat.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La durée de validité des autorisations de construire à prolonger pour quatre ans supplémentaires, telle est la demande déposée avec ce postulat urgent.

Les arguments qui viennent d'être expliqués mais, écoutez, ils n'apportent pas grand-chose de complémentaire à ce que j'avais déjà compris, dans la mesure où c'est une projection gratuite de penser que les gens, si on ne leur donne pas quatre ans de plus, ne vont pas pouvoir construire. Peut-être. Pourquoi pas dix, pourquoi pas quinze?

Quelque part, il y a une loi qui prévoit ces éléments-là et c'est peut-être là où j'aimerais revenir. La fixation d'une durée de validité d'autorisation trouve son principe dans une loi fédérale, plus précisément à l'article 22 de la loi sur l'aménagement du territoire. En principe, la durée de validité est fixée entre un et deux ans, voire trois ans, avec pour nous possibilité de prolongation à cinq ans. La jurisprudence, en fait, n'impose aucune limite maximale chiffrée. Par contre, on se rend compte à la lecture des différents droits cantonaux qu'aucune loi ne prévoit une durée de validité de plus de trois ans.

Pourquoi est-ce qu'il faut une durée de validité? Au-delà de promouvoir ou de permettre à des gens, qui voudraient aujourd'hui lancer un projet, de pouvoir l'étaler dans le temps, c'est qu'on veut garantir une situation juridique, particulièrement en cas d'évolution et de modification du droit. L'autorité compétente constate que les conditions légales du moment sont remplies, au moment où l'on donne l'autorisation, mais elle veut et doit pouvoir appliquer aux nouvelles constructions des réglementations qui entreraient en vigueur

ultérieurement. Donc, on ne peut pas bloquer aujourd'hui toutes les réglementations en disant: Monsieur veut sept ans pour construire sa maison.

Il convient encore de préciser qu'une durée de validité spéciale de sept ans, dont le champ d'application ne concernerait que les projets de résidence secondaire, donc autorisés d'ici au 31 décembre, ne pourrait être inscrite dans l'ordonnance. Il y a un principe d'égalité qui régit l'activité législative. On ne peut pas avoir une autorisation de construire dont la durée serait différente selon les projets de construction (résidences secondaires, résidences principales). Et il n'est d'ailleurs pas souhaitable, d'une manière globale, qu'une durée de validité aussi longue que sept ans s'étende à l'ensemble des projets prévus sur le territoire cantonal. Là, vous prenez un Sonderfall, on ne pourrait pas traiter que ce cas particulier et ce serait très dangereux également pour l'ensemble des constructions et la sécurité de la construction dans le canton que d'étaler, d'élargir cette ouverture à l'ensemble du canton.

Alors, en résumé, pour faire court, les arguments qui s'opposent à une durée de validité de sept ans inscrite dans l'ordonnance se recoupent avec les motifs qui s'opposent à une prolongation de validité de deux ans. La durée de validité, plus elle est longue, plus le risque est grand que la situation de fait ou de droit, déterminant au moment de l'octroi de l'autorisation, ait changé. Concrètement, une longue durée entrave des effets de modification d'un plan d'aménagement de zones ou d'affectation de zones intervenue dans l'intervalle. On sait qu'il y a un intérêt à l'application d'un nouveau plan d'aménagement, une longue durée rendrait le nouveau PAZ totalement inefficace. Sous l'angle du principe également de publicité, la durée de validité trop longue porte atteinte aux intérêts des voisins, dans la mesure où on a aussi un droit légitime de savoir de façon claire ce qui se passe sur une parcelle voisine. D'une manière générale, de nouveau, on ne peut pas imaginer de lancer des projets et d'attendre sept ans pour les démarrer alors même qu'il y a des problèmes de proximité ou autres. Cela empêche de prendre en compte des changements dans la situation de fait. Par exemple, nouvelle situation de dangers. Ici, on est dans un canton à très forte situation de dangers dans les vallées latérales. Changement des propriétaires des parcelles voisines. Incertitudes juridiques. Il n'est pas certain qu'une durée de validité telle soit encore conforme au droit fédéral dès lors que l'article 22 de la loi sur l'aménagement du territoire exige qu'une construction ne soit autorisée que dans la mesure où elle est conforme au plan d'affectation en vigueur. Finalement, cela empêche les modifications de droit intervenues depuis le moment de la délivrance du permis. Impossibilité de déployer leurs effets (normes techniques, environnementales, etc.).

Donc, il faut quand même imaginer qu'entre le bon fond qu'il y a derrière cette proposition se cachent toute une série de problèmes au niveau des détails, au niveau de la législation, ce qui fait que je demande, et le Gouvernement avec moi, de refuser ce postulat urgent, sans souligner encore le problème d'image qui a été plusieurs fois évoqué tout à l'heure. On accuserait le canton de faire provision de dossiers de construction alors même qu'on n'a pas la capacité de les réaliser. Je ne crois pas que ce soit également une image apte à populariser l'image qui est celle que l'on voudrait aujourd'hui dans le cadre de la négociation avec la LAT et dans la mise en application de la Lex Weber.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

J'ai écouté et entendu.

Où je vous rejoins, c'est par rapport à tout ce qui a été développé avant, par rapport, disons, à la Berne fédérale et tout ça.

Par rapport à ce que vous avez affirmé si c'était sur un long terme, il y a quand même l'ordonnance qui dit que quand un chantier a commencé, il doit continuer. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de zone, de voisinage, si pendant quelques années, il y a des chantiers qui sont en cours ou pas en cours. Donc, l'ordonnance dit bien qu'un chantier qui commence doit se continuer d'une manière normale.

Alors, par rapport à tous les arguments que vous avez développés par rapport à toutes ces lois qui peuvent intervenir entre deux qu'on ne peut pas avancer plus loin, je reviendrai avec le même postulat ou différemment dans le courant de l'année prochaine.

De ce fait, j'avais déposé ce postulat urgent pour les Valaisans, pour préserver un petit peu de travail à nos employeurs.

Je retire ce postulat urgent provisoirement et je reviendrai quand les choses à Berne seront un peu plus posées. Merci.

19. POSTULAT URGENT

du groupe CVPO, par les députés Aron Pfammatter (suppl.) et Beat Rieder, concernant les demandes d'autorisation de construire – que fait le canton pour maîtriser l'affluence? (11.09.2012) (5.214)

DRINGLICHES POSTULAT

der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Aron Pfammatter (Suppl.) und Beat Rieder, betreffend Baugesuche – Was macht der Kanton zur Bewältigung des Ansturms? (11.09.2012) (5.214)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Wir haben es bereits mehrfach gehört: Die Baugesuche haben zugenommen und werden bis Ende Jahr noch weiter zunehmen. Verständlicherweise wollen sich die Walliser Grundeigentümer vor der faktischen Enteignung ihres Eigentums durch die Weber-Initiative schützen.

Für den Kanton Wallis steht ebenfalls viel auf dem Spiel, da die kantonale Wirtschaft aufgrund der Weber-Initiative massiven Schaden erleiden wird. Um diesen Schaden nicht noch grösser werden zu lassen, muss der Kanton handeln. Einerseits ist temporär mehr Personal zur Behandlung der Baugesuche zur Verfügung zu stellen und andererseits sind auch bei der erstinstanzlichen Beschwerdebehörde, dem Staatsrat, übergangsmässig die Stellen aufzustocken.

Die investitionswilligen Bauherren müssen vor weiteren rechtlich haltlosen Verzögerungen bewahrt werden. Gerade auch die aufschiebende Wirkung der Beschwerden kann der Staatsrat dadurch noch schneller ablehnen bzw. entziehen. Der Baugesuchsteller kann danach unmittelbar mit dem Bau beginnen. Für die Frage des anwendbaren Rechts ist unseres Erachtens hingegen allein der Bauentscheid der Gemeinde massgeblich. Ergibt dieser noch im Jahre 2012 kommen die Bestimmungen der rechtswidrigen Zweitwohnungsverordnung bereits deshalb nicht zur Anwendung.

«Helvetia Nostra» hat das Wallis mit einer Flut von Baueinsprachen überschwemmt. Dabei fällt auf, dass im Wallis horrend mehr Einsprachen eingereicht wurden als in anderen Kantonen, obwohl die Zahl der Baugesuche in verschiedenen anderen Kantonen im gleichen Masse angestiegen ist. Aufgrund dieser geradezu missbräuchlichen Einsprachen hat der Staatsrat die Gebühren des Beschwerdeverfahrens streng nach Tarifordnung anzuwenden. Zudem sind die Gemeinden darüber zu informieren, dass «Helvetia Nostra» für Bauvorhaben innerhalb der Bauzone nicht zur Beschwerde berechtigt ist, wie sich dies aus den kürzlich ergangenen Staatsratsentscheiden auch ergibt. Dies im Sinne der Rechtssicherheit und der schnelleren Behandlung der Baugesuche auch auf kommunaler Ebene.

Wir fordern den Staatsrat deshalb auf, die aufgezeigten Massnahmen zur Bewältigung der zahlreichen Baugesuche umgehend zu ergreifen. Hier ist der Staatsrat nämlich zweifellos zuständig.

Ich danke Ihnen.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Das Kantonale Bausekretariat ist zuständig, die Baugesuche in kommunaler Kompetenz den zuständigen kantonalen Dienststellen zur Vernehmlassung zuzustellen und nach Eingang der jeweiligen Vernehmlassungsergebnisse die Synthese der letzteren den Gemeinden zuzustellen. Ein grosser Teil dieses Prozesses wird somit nicht durch das kantonale Bausekretariat gesteuert, sondern die vom Kantonalen Bausekretariat unabhängigen kantonalen Verwaltungseinheiten anderer Departemente. Für Dossiers im Kompetenzbereich der Kantonalen Baukommission übt das Kantonale Bausekretariat zudem sämtliche administrativen Vorkehren wie Instruktion, Vorbereitung, Entscheidungsredaktion und Versand durch.

Unmittelbar nach Annahme der Initiative Weber am 11. März 2012 hat das Kantonale Bausekretariat Vergleichsstatistiken zu den Dossiereingängen des Vorjahres erstellt. (Stand 12. September 2011: 1'728 Dossiers, Stand 12. September 2012: 2'293 Dossiers). Die Anzahl Dossiers lassen keinen Schluss auf die konkreten Wohneinheiten zu, da ein Dossier ein Gesuch für mehrere Wohneinheiten beinhalten kann. Seit dem Zeitpunkt des Anstiegs der Anzahl hinterlegter Baudossiers (insbesondere in kommunaler Kompetenz) versucht das Kantonale Bausekretariat, durch befristete Anstellungen von Aushilfskräften die Dossierflut zeitgerecht zu behandeln. Gleichzeitig ist aber festzustellen, dass die Dossierflut weiter zunimmt. Trotz dieser ergriffenen Massnahme zeichnet sich aber ab, dass aufgrund der teilweise akuten personellen Situation in den übrigen konsultierten kantonalen Verwaltungseinheiten die Dossierflut nicht zeitgerecht behandelt werden kann.

In der Sache Lex Weber hat die Stiftung «Helvetia Nostra», vertreten durch Pierre Chiffelle, Rechtsanwalt in Vevey, bis zum heutigen Tag 234 Gesuche um aufschiebende Wirkung ein gereicht; in 83 Fällen wurde Beschwerde eingelegt. Der Staatsrat hat bisher 75 Dossiers behandelt. Die Fälle betreffen das gesamte Kantonsgebiet und von den Verfahren betroffen sind alle drei Regionen; 33 liegen im Oberwallis, 113 im Mittelwallis und 88 im Unterwallis. 41 Gesuche betreffen die von der Gemeinde Bagnes erteilten Bewilligungen, 39 jene der Gemeinde Anniviers und 23 erteilte Baubewilligungen der Gemeinde Nendaz.

Der Staatsrat ist auf die Beschwerden der Stiftung «Helvetia Nostra» wegen fehlender Beschwerdelegitimation nicht eingetreten und bestätigte die Entscheide der Gemeindebehörden. Gegen den ersten Entscheid des Staatsrats vom 29. Juni 2012 hinterlegte «Helvetia Nostra» am 30. August nun eine Beschwerde an das Kantonsgericht.

Bei der Frage, wie die Gemeinden die durch «Helvetia Nostra» gegen Bauvorhaben eingereichten Einsprachen behandeln sollen, hat der Kanton diese insbesondere via Hotline und via den Verband der Walliser Gemeinden unterstützt. Zudem stehen die zuständigen Rechtsdienste den betroffenen Gemeinden jederzeit zur Verfügung, um konkrete Anfragen zu beantworten, welche die generell via die Hotline erteilten Informationen übersteigen. Die Hotline funktioniert ausgezeichnet. Die Anfragen werden rasch und kompetent beantwortet. Zudem wird die Internetseite laufend aktualisiert, so dass die Gemeinden sich rund um die Uhr informieren können. Abgesehen davon ist vorgesehen, demnächst die betroffenen Gemeinden auch via E-Mail über Neuigkeiten oder zu treffende Massnahmen zu informieren.

Betreffend Auferlegung der Kosten im Rahmen der Einreichung «missbräuchlicher» Einsprachen bzw. Beschwerden sind zwei Verfahrensstadien zu unterscheiden, nämlich die Einreichung einer Einsprache bei einer erstinstanzlichen Entscheidbehörde und die Einreichung einer Beschwerde bei einer Beschwerdeinstanz.

Im Verfahren vor der erstinstanzlichen Entscheidbehörde sieht Artikel 63 Absatz 2 der Bauverordnung vor, dass dem Einsprecher die amtlichen Kosten nur auferlegt werden können, welche er durch offensichtlich unbegründete Einsprachen verursacht hat. Grundsätzlich ist in diesem Zusammenhang anerkannt, dass eine solche Regelung dem Prinzip des rechtlichen Gehörs zu genügen hat, da eine durch ein Projekt betroffene Person in der Regel die Möglichkeit eingeräumt erhalten soll, sich zu diesem Projekt zu äussern,

bevor ein Entscheid in der Sache ergeht. Einem erfolglosen Einsprecher können somit nicht selbstredend die entstandenen Kosten auferlegt werden. Folglich ist es mit Ausnahme einer offensichtlich unbegründeten Einsprache nicht zulässig, einem erfolglosen Einsprecher die Kosten bzw. einen Teil der Kosten aufzuerlegen.

Im Beschwerdeverfahren vor einer Beschwerdeinstanz hingegen sind die allgemeinen Bestimmungen und Regelungen anzuwenden, wonach grundsätzlich die unterliegende Partei die Kosten des Verfahrens zu tragen hat. Ausnahmsweise können somit derjenigen Partei, welche in unbegründeter Weise Beschwerde geführt hat, die Kosten auferlegt werden. Diese vorerwähnten Grundsätze sind somit in den Einsprache- bzw. Beschwerdeverfahren, welche durch «Helvetia Nostra» initiiert werden, zu berücksichtigen.

Der Staatsrat wird die erforderlichen organisatorischen verwaltungsinternen Massnahmen bei allen betroffenen Dienststellen ergreifen, damit die von Beginn an vollständig eingereichten Baugesuchsdossiers fristgerecht behandelt werden können. Er dankt dem Grossen Rat, dass er hierzu, wie durch den Verfasser des dringlichen Postulats gefordert, auch über den vom Grossen Rat gewährten Budgetrahmen hinaus zusätzliche qualifizierte und kompetente Arbeitskräfte einstellen kann.

Der Staatsrat schliesst aber zum heutigen Zeitpunkt nicht aus, dass die Gemeinden in den kommenden Tagen darüber informiert werden, bis zu welchem Zeitpunkt Baugesuchsdossiers, die bereits von Beginn an vollständig eingereicht werden, akzeptiert werden können. Die Gemeinden werden aufgefordert, ausschliesslich vollständige, qualitativ einwandfreie und bewilligungsfähige Baugesuchsdossiers zur Weiterbehandlung an die kantonalen Verwaltungseinheiten zu senden. Zudem ersucht der Staatsrat die Gemeinden aufgrund der Dossierflut dringend, ausschliesslich diejenigen Baugesuchsdossiers an das Kantonale Bausekretariat zur Einleitung des kantonalen Vernehmlassungsverfahrens bei den kantonalen Dienststellen zu senden, welche gestützt auf die einschlägigen Gesetzgebungen zwingend den kantonalen Instanzen zur Vormeinung vorzulegen sind.

Das dringliche Postulat wird teilweise angenommen.

20. INTERPELLATION URGENTE

du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy, concernant A9: des problèmes avec le personnel (11.09.2012) (5.215)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy, betreffend A9: Personalprobleme (11.09.2012) (5.215)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Es ist Zeit, Herr Staatsrat, für einen Befreiungsschlag beim Autobahnbau im Oberwallis.

Wenn Sie das Autobahnstück im Oberwallis befahren wollen, dann müssen Sie schnell einmal auf die Bremse treten, weil es nur 30 Sekunden dauert, bis Sie wieder auf der Kantonsstrasse sind. Und wenn Sie dann die Autobahn in Sitten befahren, dann sehen Sie, dass bereits die Sanierungsarbeiten der bestehenden Autobahn unterwegs sind. Dieses doppelte Bild zeigt eigentlich alles über die Vergangenheit des Autobahnbaus im Wallis.

Wir haben Abschnitte, die neu aufgelegt werden müssen. Wir haben Abschnitte, bei denen die Arbeiten ins Stocken gekommen sind. Der Dienstchef für die Autobahnbaute im Oberwallis – das ist die grösste Baustelle im Wallis – fehlt seit einem Jahr. Projektleiter verabschieden sich und Abschnittleiter kündigen ebenfalls. Das heisst, es bestehen effektiv dringende Handlungsbedarfe an mehreren Orten.

Ich gebe meine Redezeit zurück an den Staatsrat, damit er uns erklärt, wie er nun endlich diese personellen Lücken schliessen will. Weil es braucht rasche, dringliche Entscheide und sonst kommt dieses Dossier nicht gut.

Ich bin gespannt auf die Antwort.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Vous savez, dans toutes les grandes classiques cyclistes, à la fin de l'étape, on dit qu'il y a la difficulté de la journée.

Alors, je ne sais pas si ce sera la difficulté de la journée, mais je vais vous demander en tout cas un petit peu de votre temps.

Je crois effectivement que ce dossier est d'importance. J'ai préparé le texte en allemand. Je vais vous demander un petit peu de patience. Je pense qu'il devrait y en avoir pour 20 à 30 minutes.

Die Verfasser der dringlichen Interpellationen sorgen sich insbesondere um die Personalsituation des Amtes für Nationalstrassenbau. Dieses Amt durchlebt aktuell in der Tat eine schwierige Situation. Neben diversen Schwierigkeiten, welche ich anschliessend erwähnen werde, spielt auch der Umstand eine Rolle, dass die seit geraumer Zeit vakante Stelle des Amtschefs trotz intensiver Bemühungen bis heute noch nicht besetzt werden konnte. Aber auch die in der Zwischenzeit bekannt gewordenen bedauerlichen aber zu respektierenden Demissionen eines Projekt- und eines Teilprojektleiters haben einen gewissen Einfluss.

So hat auch der Walliser Bote in der Zwischenzeit das Thema wieder aufgenommen, uns jedoch einen «Mantel des Schweigens» umgehängt. Diesen Mantel muss ich jedoch klar zurückweisen. Mir war es immer ein Anliegen, gerade im Bereich der Nationalstrasse A9 offen und transparent zu kommunizieren. Dies belegen meine Ausführungen anlässlich der Medienorientierung vom 25. Juni dieses Jahres, die sofortige Kommunikation der Personalabgänge Anfang September sowie meine heutigen Ausführungen. Der Staatsrat und ich möchten die heutige Gelegenheit erneut nutzen, dem Grossen Rat einen vertieften Überblick über das Vorgehen sowie der ergriffenen Massnahmen zu geben.

Punkt 1: Bildung des Amtes für Nationalstrassenbau

Vorerst ist daran zu erinnern, dass das Amt für Nationalstrassenbau als Folge der getätigten Vorauszahlungen bei diversen Teilstrecken der Autobahn im Oberwallis per 1. Januar 2010 gebildet worden ist. Seit seiner «Geburt» hatte dieses Amt auch einige, bereits vor seiner Entstehung hängige und ungelöste Dossiers zu übernehmen, welche noch heute Auswirkungen entfalten (insbesondere: Anpassung des Generellen Projekts im Pfywald, Regelung der unterbrochenen Arbeiten am Tunnel Riedberg, Personalbestand der französischsprachigen Mitarbeiter). Die heutige Situation auf den einzelnen Teilstrecken wird ebenfalls erläutert.

Das Amt für Nationalstrassenbau verfügt sodann, neben den deutschsprachigen Mitarbeitern, über 19 Mitarbeiter französischer Muttersprache. Bereits vor der Bildung des Amtes war ein Grossteil der durch diese Mitarbeiter auszuführenden Arbeiten beendet. Diese personalrelevante Situation wurde vor dem 1. Januar 2010 nicht geregelt. Nach Feststellung dieser Ausgangslage hat sich die heute tätige interimistische Amtsleitung dieser Problemstellung sofort angenommen und seit Mai 2012 die entsprechenden administrativen und organisatorischen Schritte zur Lösungsfindung analysiert und umgesetzt.

Zurzeit sind insgesamt 9 dieser Personen verschiedenen Dienststellen des Departements zugeteilt. Die Finanzierung dieser zeitlich befristeten Massnahme wird durch das Bundesamt für Strassen sichergestellt. Es ist geplant, dass bis spätestens Ende des ersten Semesters 2013 eine definitive Lösung für diese Mitarbeiter gefunden werden kann. Von den übrigen von dieser Massnahme nicht-betroffenen Mitarbeitern betreuen 3 Personen das amtsinterne Labor und 6 Personen sind auf dem Streckenabschnitt Sidlers Ost – Leuk West tätig. Zu erwähnen ist auch, dass einer Person gekündigt werden musste.

Seit der Gründung dieses Amtes setzt sowohl das Departement, sein Verwaltungs- und Rechtsdienst aber auch das Amt mit Unterstützung des Bundesamtes für Strassen alles daran, diese noch offenen Fragen umsetzbaren und tragfähigen Lösungen zuzuführen.

Punkt 2: Kündigung des und Suche nach einem neuen Amtschef

Es ist leider eine Tatsache, dass der bisherige Chef des Amtes für Nationalstrassenbau nach rund zweijähriger Tätigkeit in dieser Funktion entschieden hat, sich ab dem 29. Februar 2012 einer neuen beruflichen Herausforderung zu stellen. Seit dessen Weggang wird die Amtsleitung interimistisch und in Zusatzbelastung zu ihren angestammten Aufgaben- und Verantwortungsbereichen durch den Adjunkten des Amtes für Nationalstrassenbau sowie den Chef des Verwaltungs- und Rechtsdienstes des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt sichergestellt. Der stellvertretende Direktor des ASTRA stellt mit seiner Aussage im Walliser Boten vom 13. Juni 2012 der interimistischen Führungscrew ein gutes Zeugnis aus, indem er sagt: «Die Interimslösung funktioniert hervorragend. Aber es ist völlig klar, dass die Belastung für die Verantwortlichen im Wallis derzeit gross ist. Mittelfristig braucht es eine andere Lösung.»

Unverzüglich nach Kenntnissnahme am 30. November 2011 der Kündigung des ehemaligen Amtschefs wurde die Stelle (und in Berücksichtigung der Weihnachts- und Neujahrszeit) mittels Publikationen vom 6., 13. und 20. Januar 2012 schweizweit und insbesondere auch in Fachzeitschriften und Internetportalen ausgeschrieben. Innert der Frist vom 27. Januar 2012 wurden 3 Kandidaturdossiers hinterlegt. Aus diversen Gründen konnte keine Anstellung eines Amtschefs vorgenommen werden. Dieses erste Selektionsverfahren wurde am 16. März 2012 abgeschlossen.

Die vakante Stelle wurde in der Folge zum zweiten Mal mittels Publikationen vom 1., 8., 15. und 22. Juni 2012 erneut schweizweit und wiederum auch in Fachzeitschriften und Internetportalen ausgeschrieben. Die Eingabefrist endete am 29. Juni 2012. Anlässlich dieser Stellenausschreibung wurden insgesamt 5 Kandidaturen hinterlegt. Aus diversen Gründen konnte erneut keine Anstellung eines neuen Amtschefs vorgenommen werden. Dieses Verfahren wurde am 3. August 2012 abgeschlossen.

Seit die Kündigung des ehemaligen Amtschefs bekannt war, suchten sowohl der Departementvorsteher, der stellvertretende Vizedirektor des ASTRA sowie der Chef des Verwaltungs- und Rechtsdienstes Kontakt mit möglichen Kandidaten, um diese allenfalls zu einer Bewerbung zu bewegen. Auch diese Bemühungen waren leider bis heute nicht erfolgreich. Aktuell sind Gespräche mit potenziellen Kandidaten aus verschiedenen Regionen der Schweiz im Gang – aus Gründen der Vertraulichkeit können ich und der Staatsrat hiezu aber zum heutigen Zeitpunkt keine detaillierteren Angaben machen. Ob aber die teilweise spekulative und negative Berichterstattung in den Medien zur Kandidatenkür positiv beiträgt, ist nicht an dieser Stelle zu diskutieren.

Punkt 3: Mögliche Gründe für die Nichtbesetzung der Stelle des Amtschefs

Es ist schwierig, mögliche Gründe, welche für die aktuelle Nichtbesetzung der Cheffunktion verantwortlich sind, zu nennen. Offensichtlich leidet der gesamte schweizerische Arbeitsmarkt an einem Mangel an Fachkräften in den Bereichen der Bauingenieure sowie der Baumeister. Ob allenfalls weitere Gründe mitverantwortlich sind, kann zum heutigen Zeitpunkt nicht abschliessend beurteilt werden. Aus der Sicht des Departements kann aber ausgeschlossen werden, dass diese Stelle mit Ziel der Netzvollendung der Autobahn A9 im Oberwallis nicht ausreichend herausfordernd, spannend und interessant wäre.

Punkt 4: Beendigung des Strafverfahrens betreffend Vorauszahlungen

Mit Entscheid vom 23. Mai 2012 hat das Kantonsgericht das mehrere Jahre dauernde Strafverfahren im Zusammenhang mit den getätigten Vorauszahlungen bei diversen Autobahnabschnitten im Oberwallis abgeschlossen. Alle fünf aktuell seitens der Kantonsverwaltung betroffenen Personen wurden strafrechtlich schuldig gesprochen und zu bedingten Strafen verurteilt. Dieser Entscheid ist in der Zwischenzeit in Rechtskraft erwachsen, da die betroffenen Mitarbeiter des Amtes für Nationalstrassenbau auf die Einreichung einer Beschwerde ans Bundesgericht verzichteten.

Der Staatsrat hat aufgrund dieser Ausgangslage entschieden, gegenüber diesen Mitarbeitern keine weiteren disziplinarischen Massnahmen zu ergreifen oder gar

zivilrechtliche Verfahren einzuleiten. Dieser Entscheidung wurde den betroffenen Mitarbeitern des Amtes persönlich mitgeteilt. Heute kann somit festgehalten werden, dass alle die mit den Vorauszahlungen bei diversen Autobahnabschnitten im Oberwallis zusammenhängenden Verfahren abgeschlossen sind. Das Departement ist froh, dass nun alle diese Verfahren abgeschlossen sind und hofft, dass dadurch neue positive Kräfte innerhalb des Amtes entstehen.

Punkt 5: Kündigung des Projektleiters und Teilprojektleiters der Teilstrecke Visp

Mit Schreiben vom 3. September 2012 haben sowohl Herr Christian Pfammatter, Projektleiter Visp sowie Herr Bruno Saller, Teilprojektleiter Visp aus persönlichen Gründen ihre Kündigung per 31. Dezember 2012 eingereicht. Trotz eines unmittelbar und gleichentags durchgeführten persönlichen Gesprächs mit den Betroffenen bestätigte insbesondere der Projektleiter gegenüber der Interimsleitung des Amtes, dass ausschliesslich «persönliche Gründe» für seine Kündigung massgebend seien. Weitere Gründe nannte der Projektleiter nicht.

In Berücksichtigung der persönlichkeitsrelevanten Beziehung zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer kann und darf der Arbeitnehmer keine anderen als die durch den Arbeitnehmer angeführten Kündigungsgründe kommunizieren. Es mutet schon ein wenig sonderbar an, wenn nun öffentlich auch dem Departement in Spekulationsabsicht über allfällige andere Kündigungsgründe «ein Mantel des Schweigens» vorgehalten wird. Das Departement kann einzig anführen, dass es die Kündigungen bedauert und keinesfalls versucht hat, die Kündigungen aktiv oder passiv herbeizuführen. Ob allenfalls anderweitige Gründe für die Kündigung insbesondere des Projektleiters massgebend sind, ist zum heutigen Zeitpunkt unbekannt – allenfalls werden diese, wenn überhaupt, wohl erst in Zukunft ersichtlich.

Unverzüglich nach Eingang der Kündigung wurden seitens des zuständigen Departements sowie der interimistischen Amtsleitung alle notwendigen Sofortmassnahmen ergriffen: Sicherstellung der internen und externen Kommunikation mit Festlegung der Sprachregelung in Zusammenarbeit mit den betroffenen Personen, Information und Entscheid des Staatsrats, direkte Information der Mitarbeitenden des Amtes für Nationalstrassenbau, Ergreifung temporärer organisatorischer Massnahmen durch Zuteilung eines bereits im Amt tätigen Projektleiters zugunsten des Projekts Visp zur Sicherstellung des Wissensmanagements sowie des Wissenstransfers. Überdies sind zurzeit amtsintern diverse befristete Transfers mit den betroffenen Personen in Besprechung und Vorbereitung, damit der operative Betrieb der heute laufenden sowie die Planung der kommenden Baustellen weitgehend sichergestellt werden kann.

Mit heutigem Datum (Freitag, 14. September 2012) werden zudem die Stellenausschreibungen von 2-3 Bauingenieuren als Projektleiter sowie erneut diejenige des Amtschefs schweizweit publiziert. Eingabefrist der Bewerbungsdossiers ist der 5. Oktober 2012.

Punkt 6: Vorbehaltene Entscheide im Rahmen der Personalrekrutierung

Sollten sich im Rahmen der nun laufenden Verfahren zur Personalrekrutierung keine konkreten Lösungen abzeichnen, behält sich das zuständige Departement in noch vorzunehmender Absprache mit dem ASTRA vor, allenfalls Mandate an externe Bauingenieurbüros zu erteilen, damit die Vakanzen auf diese Weise geregelt werden können und der Autobahnbau planmässig fortgeführt werden kann. Vorbehalten bleiben zum heutigen Zeitpunkt selbstverständlich auch mögliche, verwaltungsinterne Lösungen.

Punkt 7: Intensivierung der externen und internen Kommunikation

Das Departement hat aufgrund vergangener diverser negativer medialer Schlagzeilen im Verlaufe des Frühlings entschieden, die interne wie externe Kommunikation zu verbessern. So hat es bereits im Verlauf des zweiten Semesters 2011 eine professionelle Kommunikationsanalyse durchführen lassen. Das daraus resultierende Kommunikationskonzept sieht verschiedene Massnahmen zu deren Umsetzung vor.

Start dieser Informationsoffensive war die Medienorientierung vom Juni betreffend Stand der Netzvollendung der A9 im Oberwallis bei der Baustelle des gedeckten Einschnittes in Turtmann. In der Folge wurde konzeptgemäss die breite Öffentlichkeit durch diverse Medienmitteilungen über den jeweiligen Arbeitsfortschritt bei den betroffenen Teilprojekten informiert. Aktuell laufen Vorbereitungsarbeiten zu einer institutionalisierten Kommunikation mit den jeweiligen Anspruchsgruppen. Geplant ist, dass die noch nicht umgesetzten Massnahmen im Winter 2012/2013 konkret realisiert werden.

Punkt 8: Situation auf den einzelnen Teilstrecken – Fortschritt der Bauarbeiten

Grundsätzlich ist festzuhalten, dass auf operativer Stufe zurzeit auf den aktuellen Baustellen planmässig gearbeitet wird – rund 70 Arbeits- und Ingenieurgemeinschaften sowie ca. 400 Beschäftigte arbeiten auf den diversen Baustellen.

An dieser Stelle eine generelle Übersicht über die Situation auf den einzelnen Teilstrecken:

Teilstrecke Siders Ost – Leuk/Susten Ost

Auf dieser Teilstrecke wurden insbesondere folgende Problemstellungen seit der Bildung des Amtes für Nationalstrassenbau festgestellt:

Das Ende der heute bestehenden Autobahn im Bereich Siders wurde nicht nach den einst bewilligten Plänen fertig gestellt. Daraus ergab sich eine Verschiebung der Achse des weiteren Autobahnverlaufs, welche nicht mehr dem durch den Bundesrat ursprünglich genehmigten Generellen Projekt entspricht. Zudem haben sich in der Zwischenzeit diverse sicherheitsrelevante Bestimmungen für Tunnelbauten verändert und Autobahnteilprojekte unterstehen neu ebenfalls einer Umweltverträglichkeitsprüfung. Aufgrund dieser Situation entschied das Departement in Zusammenarbeit mit dem ASTRA, das bestehende Generelle Projekt in Berücksichtigung dieser neuen Ausgangslage anzupassen und somit im Austausch mit allen betroffenen Kreisen einer zielführenden Lösung zuzuführen.

Zurzeit arbeitet eine durch den Staatsrat eingesetzte Ingenieurgemeinschaft an der Überarbeitung der Grundlagen. Diese sollte im Verlauf des ersten Semesters 2013 vorliegen. Die beauftragten Ingenieure konnten ihre Arbeit nicht unverzüglich aufnehmen, weil 3 in der Zwischenzeit zurückgezogene Beschwerden die Arbeitsvergabe blockierten. Ebenfalls wurde verschiedenen spezialisierten Umweltbüros ein Mandat zur Erstellung des Umweltverträglichkeitsberichtes erteilt.

Vor rund eineinhalb Jahren wurde die Projektorganisation Pfy (POP) ins Leben gerufen mit dem Ziel, Vertreter der Bundesbehörden, der kantonalen Behörden aber auch der Naturschutzorganisationen zusammenzuführen, um tragfähige Lösungen zu erarbeiten. Im Rahmen dieser Arbeit ist auch die Frage der im Pfywald aktiven Kieswerke zu lösen und die noch nicht realisierten Ersatzmassnahmen der erstellten T9 am rechten Rhoneufer zu konkretisieren.

Teilstrecke Leuk/Susten Ost – Steg/Gampel Ost

Auf dieser Teilstrecke wurden insbesondere folgende Problemstellungen seit der Bildung des Amtes für Nationalstrassenbau festgestellt:

Aufgrund der Feststellungen in der vorgenannten Teilstrecke ist insbesondere auch der Anschluss Leuk/Susten Ost zu überprüfen. Insbesondere weil dieser Anschluss Teil der Überarbeitung des Generelles Projektes der Teilstrecke Siders Ost – Leuk/Susten Ost bildet.

Die im Bereich des gedeckten Einschnittes Turtmann festgestellten Terrainsetzungen sind unter Kontrolle und die Arbeiten schreiten planmässig voran.

Das Detailprojekt des Tunnels Riedberg wurde aufgrund der festgestellten geologischen Probleme neu überarbeitet und befindet sich zurzeit beim ASTRA zur Überprüfung und Freigabe. Sobald diese Freigabe erfolgt, wird über die Weiterführung der Arbeiten entschieden.

Teilstrecke Steg/Gampel Ost – Visp West

Die bereits bei der Teilstrecke Sidiers Ost – Leuk/Susten Ost erwähnten Änderungen diverser Vorschriften führen auch in diesem Teilabschnitt zu einer ergänzten Planaufgabe der Portale des gedeckten Einschnitts Raron.

Die geplanten Schüttungen beziehungsweise Vorbelastungen können vorderhand nicht begonnen werden, da zurzeit kein geeignetes Schüttmaterial aus den Tunnelvortrieben vorhanden ist. Zudem ist das Vergabeverfahren des Tunnels Visp infolge eines Beschwerdeverfahrens blockiert.

Eine festgestellte erhöhte Quecksilberbelastung der betroffenen Böden führt zu aufwendigen Entsorgungsmassnahmen in enger Zusammenarbeit mit der Dienststelle für Umweltschutz.

Teilstrecke Visp West – Visp Ost

Auf der Teilstrecke Visp West – Visp Ost ist insbesondere die Koordination mit dem 4. Geleise der SBB aber auch die Thematik der Entsorgung der mit Quecksilber belasteten Standorte ein Thema. Besonders hervorzuheben sind aber zwei Problemstellungen im Rahmen der Erstellung des Tunnels Eyholz. Zum einen wurden Schwierigkeiten bei dem durch die ARGE eingebrachten Beton aber auch unterschiedliche Standpunkte im Zusammenhang mit der vorgefundenen schwierigen Geologie festgestellt.

Bereits bevor öffentliche Berichterstattungen davon sprachen, fanden am 6. Juli 2012 die ersten Chefgespräche zwischen Vertretern des Bauherrn und der beteiligten Unternehmungen zur Analyse der festgestellten Schwierigkeiten statt. Erste Lösungen konnten umgesetzt werden. Am 10. September 2012 fand ein zweites Chefgespräch statt. Anlässlich dieses Gesprächs wurde das weitere Vorgehen festgelegt. Zurzeit sind die organisatorischen Massnahmen in Umsetzung.

Im Vergabeverfahren des Tunnels Visp führte ein vom Verfahren ausgeschlossener Anbieter Beschwerde, welche durch das Kantonsgericht gutgeheissen wurde. Zurzeit sind in Zusammenarbeit mit der Projektverfasserin Abklärungen in Berücksichtigung der ursprünglichen Ausschreibungsunterlagen im Gange, auf welche Art die Umsetzung des Entscheides des Kantonsgerichtes zu erfolgen hat. Definitive Erkenntnisse sollten in den kommenden Wochen vorliegen.

Aus heutiger Sicht ist davon auszugehen, dass durch diese Schwierigkeiten eine Verlängerung der Gesamtbauzeit absehbar ist. Demgegenüber werden die einzelnen Teilstrecken gestaffelt in Betrieb genommen, wie dies anlässlich der Medienorientierung vom Juni 2012 seitens des Departements ausgeführt worden ist.

Punkt 9: Regelmässige Kontrollen durch das Finanzinspektorat

In Anwendung des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle ist jede Verwaltungseinheit – somit also auch das Amt für Nationalstrassenbau – den fundamentalen Grundsätzen der Geschäfts- und Finanzhaushaltführung unterworfen. Gemäss den Artikeln 44 und 45 dieses Gesetzes übt das Finanzinspektorat die Finanzaufsicht und die Kontrolle und Überprüfung von Dienst- und Amtsstellen aus. Aufgrund eines jährlichen Brutto-Investitionsvolumens von ca. 180 Millionen Franken ist es nachvollziehbar, dass das Finanzinspektorat im Bereich des Nationalstrassenbaus vermehrte Überprüfungen vornimmt. Das Kantonale Finanzinspektorat arbeitet eng mit dem Finanzinspektorat des Bundesamtes für Strassen zusammen.

Diese durch das Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle festgelegten «Spielregeln» sind von allen verantwortlichen Funktionsträgern der kantonalen Verwaltungseinheiten zu beachten und zwingend einzuhalten. Es ist nicht nachvollziehbar und gleichzeitig befremdend, dass es offensichtlich «hinter vorgehaltener Hand» heisst, durch die Präsenz des Finanzinspektorates könnten «keine schnellen Entscheide gefällt werden, was sich wiederum auf den Baufortschritt auswirke».

Es ist zutreffend, dass das Finanzinspektorat diverse Berichte zu den einzelnen Teilstrecken erstellt hat. Diese Berichte werden grundsätzlich auch der Finanzkommission sowie der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates zugestellt. Im Bereich der Teilstrecke Siders Ost – Leuk/Susten Ost wurden, wie oben aufgezeigt, die entsprechenden Massnahmen umgesetzt. Das Finanzinspektorat hat am 7. August 2012 einen Bericht über die Arbeiten im Tunnel Eyholz abgegeben. Die in diesem Bericht empfohlenen Handlungsmassnahmen werden zurzeit mit der zuständigen externen örtlichen Bauleitung sowie der Bauherrschaft besprochen und es wird ein Zeitplan zu deren Umsetzung erstellt. Die anlässlich der Durchschlagsfeier der Tunnelröhre Süd des Tunnels Eyholz erwähnten Schwierigkeiten werden zurzeit proaktiv zwischen den Projektbeteiligten diskutiert und raschmöglichst einer einvernehmlichen Lösung zugeführt.

Letzter Punkt, Punkt 10: Forderung der Einsetzung einer parlamentarischen Untersuchungskommission

Ob gestützt auf die vorangehenden Ausführungen zum heutigen Zeitpunkt, wie dies kürzlich medial durch die SP Oberwallis gefordert, eine parlamentarische Untersuchungskommission eingesetzt werden soll, welche sich mit der Geschichte des Autobahnbaus oder gar mit Handlungen bzw. möglichen Unterlassungen von heute zum grössten Teil in Pension befindlichen oder nicht mehr für das Amt tätigen Personen auseinanderzusetzen hat, ist einzig durch den Grossen Rat zu entscheiden.

Sollte sich der Grosse Rat zu diesem Schritt entscheiden, sichert der Staatsrat einer allfälligen parlamentarischen Untersuchungskommission die Unterstützung zu. Der Staatsrat und ich als Departementvorsteher stellen sich aber die Frage, ob es nicht zielführender wäre, seitens des Departements alle Energie in die Lösung der aktuellen Schwierigkeiten stecken zu können und das Amt für Nationalstrassenbau in ruhigere Gewässer zu führen. Es ist aus der Sicht des Staatsrates zweckmässiger, den laufenden Bau und die zukünftige Realisierung der Netzvollendung der Autobahn A9 im Oberwallis nicht noch zusätzlich durch Handlungen zur Vergangenheitsbewältigung zu belasten. Der Grosse Rat hat anstelle der Einsetzung einer parlamentarischen Untersuchungskommission die ebenso effiziente Möglichkeit, das Finanzinspektorat und somit indirekt das Finanzinspektorat des ASTRA mit zusätzlichen Controlling-Vorkehren zu beauftragen oder gar seine eigene Geschäftsprüfungskommission zur Vornahme diverser Untersuchungen einzusetzen.

Gerne ist das zuständige Departement bereit, dem Grossen Rat anlässlich der Novembersession weitergehende Informationen zu den vorerwähnten Massnahmen sowie deren Erfolg zukommen zu lassen. Im Weiteren bietet sich den interessierten Grossrätinnen und Grossräten die Möglichkeit, die jeweiligen Schlüsselprojekte der A9 anlässlich eines Besuches kennen zu lernen, so wie dies anlässlich der Arbeitstagung vom 28. Juni 2012 der thematischen Kommission Bau und Verkehr der Fall war.

Je vous remercie pour votre patience.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Angesichts der fortgeschrittenen Zeit werden wir jetzt noch die letzte Dringlichkeit behandeln und dann werden wir die Lesungen vorziehen.

Die Behandlungen und Entwicklungen des DFIG setzen wir an den Schluss der Debatte. Vorläufig werden wir die Sitzung bis 18.00 Uhr weiterführen.

21. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant:
quand l'Office de construction des routes nationales connaîtra-t-il la paix?
(11.09.2012) (5.216)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend:
Wann kommt das Amt für Nationalstrassenbau zur Ruhe? (11.09.2012) (5.216)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Im Namen der CSPO-Fraktion danken wir dem Staatsrat, dass er alle Fragen bereits vorweg beantwortet hat – auch diejenigen, die wir aufgeführt haben und nicht nur diejenigen, die die CVPO aufgeführt hat.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Herr Staatsrat, haben Sie noch ergänzende Ausführungen?

Dies scheint nicht der Fall zu sein.

Lecture

22. DECISION

concernant l'utilisation de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP

Lesung

BESCHLUSS

über die Verwendung des Kantonsanteils an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe LSVÄ

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Commission de l'équipement et des transports /
Kommission für Bau und Verkehr*

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Philippe Nantermod (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition 1 du groupe ADG par le député Gérald Varone (par le député Grégoire Raboud):

Proposition 2 du groupe PLR par le député André Vernay (par la députée (suppl.) Elisabeth Lehner):

Proposition 3 du groupe UDC par le député Charles Clerc (pas développée):

Vorschlag 4 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Proposition 1

Le groupe ADG propose le retour au texte du Conseil d'Etat.

La commission a mis en opposition les propositions 1, 2 et 3. Je pense qu'on en fera de même ici.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Certains éléments apportés ultérieurement par les services concernés nous indiquent qu'une modification de cette clé de répartition doit être faite de manière concertée et réfléchie.

Nous en voulons pour preuve les conséquences d'une baisse de moyens attribués à la police cantonale, dont le nombre de contrôles inhérents de poids lourds sur notre réseau routier serait linéairement diminué et cette situation influencera directement la sécurité des transports où, par exemple, la part de 2,5% attribuée au Service de la circulation routière sert à recueillir toutes les données techniques concernant les véhicules valaisans soumis à la RPLP, pour être ensuite transmises à la Direction générale des douanes, sans quoi le processus ne pourrait pas fonctionner correctement.

Pour toutes ces raisons, et il y en a probablement d'autres, notre groupe propose de revenir à la répartition du Conseil d'Etat pour les quatre prochaines années.

Dans quatre ans, à l'occasion de la prochaine décision relative à l'utilisation de cette part cantonale, une nouvelle répartition pourrait être proposée par le Gouvernement au Grand Conseil afin d'augmenter les moyens affectés aux routes et aux transports publics de notre canton, tout en tenant compte de manière claire des conséquences sur les différents services touchés par l'utilisation de cette part de la RPLP.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la députée (suppl.) Elisabeth Lehner, PLR:

La proposition d'amendement du groupe PLR avait pour but de donner plus de moyens à la réfection et à l'entretien de nos routes car tout le monde est conscient que le budget attribué à l'entretien de celles-ci ne suffit de loin pas à maintenir en bon état notre réseau routier.

Notre proposition avait aussi pour but d'attirer l'attention du Gouvernement quant au solde de certains fonds de préfinancement.

Même si notre proposition d'amendement n'a pas trouvé grâce aux yeux de la commission, nous sommes en partie satisfaits puisque la proposition de la commission va dans le sens de notre amendement.

Le groupe PLR retire donc sa proposition d'amendement 2 au profit de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Wir haben also zu Artikel 1 Absatz 2 drei verschiedene Abänderungsvorschläge.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

Comme je l'ai dit, la proposition 1 a été opposée aux propositions 2 et 3.

La proposition 2 du groupe PLR vient d'être retirée. Elle avait été opposée à la proposition 3 du groupe UDC mais n'avait pas été retenue par 4 voix contre 3.

La proposition 3 du groupe UDC a été opposée à la proposition 2 et la proposition 3 a été retenue par 4 voix contre 3 et 4 abstentions.

Puis, la proposition 3 qui avait été retenue a été opposée à la proposition 1 du groupe ADG et la proposition 3 a été retenue par 5 voix contre 4 et 2 abstentions.

Au final, la proposition 3 a été opposée à la proposition de la commission de deuxième lecture et c'est la proposition de la commission de deuxième lecture qui a été retenue par 7 voix contre 4 et zéro abstention.

Donc, beaucoup de votes pour arriver au même résultat.

La position de la commission reste qu'il faut attribuer plus d'argent pour les routes qui se dégradent petit à petit. La proposition retenue permet un bon équilibre, un juste équilibre entre les besoins des finances publiques et les besoins de la rénovation du réseau routier.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es verbleibt uns also, den Vorschlag 1 gegen den Vorschlag 3 zuerst einmal abzustimmen und dann den obsiegenden gegen den Kommissionsvorschlag...

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je sais qu'on a à peu près tous envie de finir rapidement.

Je serai donc bref pour vous dire néanmoins que le Gouvernement, sans vouloir faire preuve d'obstination, a la conviction que les propositions que nous vous avons faites sont celles qui répondent le mieux aux divers besoins que nous pouvons entendre.

En effet, aller tracer dans l'un ou l'autre secteur, évidemment la proposition 2 a été retirée et cela facilite, c'est vrai, un petit peu la tâche de la décision que vous allez prendre tout à l'heure.

Néanmoins, j'aimerais dire ici à ce stade que de toucher à cette répartition devrait vous amener à une réflexion bien plus élargie sur les différents impacts de l'introduction de cette redevance tant aux niveaux des coûts directs que des coûts indirects, du reste, par rapport au ménage financier général de l'Etat.

Nous pourrions évidemment penser, et vous avec le Gouvernement, que si nous voulions changer les règles ou les clés de répartition – on pourrait penser à la protection de l'environnement, qui est bien entendu touchée par l'introduction de la RPLP, on pourrait penser aux transports, particulièrement aux transports scolaires pour rester dans un domaine qui touche de manière précise l'Etat et les communes (deuxième argument) et puis on peut bien sûr aussi penser au troisième secteur, la santé.

Dans ce sens, nous pensons que l'élément permettant entre autres de conserver à la lettre e un 5% non pas pour l'Administration cantonale des finances mais bien pour le ménage général, c'est-à-dire pour la protection de l'environnement, la santé, les transports scolaires qui, eux, sont impactés directement par l'introduction de la RPLP, sans parler des autres aspects, pour ces raisons-là, nous vous proposons d'en rester à la proposition du Gouvernement qui correspond du reste tout à fait à la proposition 1 du groupe ADG.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, n'ouvrez pas la boîte de Pandore. Nous vous demandons de soutenir la position du Gouvernement.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zur Abstimmung: Vorschlag 1 der ADG gegen Vorschlag 3 der UDC.

Par 48 voix contre 38 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe ADG.

Wir stimmen nun noch ab zwischen dem Vorschlag der Kommission und dem Vorschlag 3 der UDC.

Par 80 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC.

Sie haben dem Vorschlag der Kommission zugestimmt.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

La proposition 4 du groupe CSPO a été refusée par la commission par 9 voix contre une et une abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Dieser Abänderungsantrag beruht sich auf dem Bericht der Finanzkommission zur Rechnung 2011. In diesem Bericht wurde vom Staatsrat verlangt, dass er den Bedürfnisnachweis erbringt, welche Dienststellen effektiv diese Budgets auch brauchen oder nicht. Es stellt sich uns auch die Frage, wie die Saldi der Spezialfinanzierungskonti aufgeteilt werden und weil man uns die Antworten bis heute nicht gebracht hat, haben wir gedacht, wir hinterlegen diesen Antrag und wir hätten gerne eine Stellungnahme des Staatsrats dazu.

Danke.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Ich verweise sicher auf die nachfolgenden Ausführungen von Herrn Staatsrat Maurice Tornay. Anlässlich der Kommissionssitzung hat er uns dahingehend orientiert, dass durch die Führung der Spezialkonti diesem Vorschlag der CSPO eigentlich schon heute Rechnung getragen wird, so dass dieser Vorschlag grossmehrheitlich in der Kommission dann auch abgelehnt wurde, weil er ja bereits befolgt wird.

Aber ich verweise auf die Ausführungen von Herrn Staatsrat Maurice Tornay.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Dans la mesure où à l'article 1, de manière précise, les montants de la RPLP sont affectés aux cinq disciplines qui ont été arrêtées, il n'y a plus de possibilité dans ce même article mais à l'alinéa 3 de dire que l'on doit tenir compte des besoins particuliers des services mentionnés selon l'alinéa 2 et attribuer les recettes en conséquence.

Nous avons ici une directive qui est claire à l'article 1 alinéa 2, que vous venez d'arrêter du reste, et cette directive-là ne nous laisse plus de marge de manœuvre pour attribuer des recettes de manière différente que ce qui vient d'être arrêté dans la décision prise de manière claire par le Grand Conseil.

C'est pour cela que nous n'avons évidemment pas de marge qui, à ce stade, nous permet de répondre à votre question, de suivre votre proposition.

Maintenant, pour ce qui est de l'attribution aux fonds et de l'utilisation de ceux-ci, nous avons donné dans le rapport et celui-ci précise de manière claire quels sont les montants qui sont à disposition. Au niveau de l'évolution de ces fonds et comme mentionné dans le message du Conseil d'Etat, le total des comptes de financements spéciaux était de +5,6 millions au compte 2008, de -1,6 million au compte 2009, de +1,1 million au compte 2010 et de +10,6 millions au compte 2011. Cette évolution confirme, dès lors, l'objectif des instruments proposés. C'est le procès-verbal de la commission qui le dit.

Mais, pour la compréhension générale, et j'aimerais dire ici combien il est important d'accepter que les services qui reçoivent, à travers le fonds, ces moyens puissent les utiliser de manière anticipée, et à ce moment-là le fonds devient négatif, ou, au contraire, ne pas les

utiliser et faire des réserves, et à ce moment-là le fonds devient positif, parce que c'est extrêmement important que nous puissions parfois avoir cette souplesse avec le fonds RPLP. C'est du reste la seule justification de l'existence de ces différents fonds; sinon, ce sont des dépenses ordinaires de l'Etat qui viennent dans la caisse générale de l'Etat.

C'est pour cela que nous continuons d'estimer et d'expliquer, y compris à la commission des finances, combien il ne faut pas pénaliser l'un ou l'autre service qui, pendant l'une ou l'autre année, a réalisé non pas la totalité de la dépense mais seulement partiellement, sachant que, étant donné qu'il y a un fonds, c'est l'année suivante qu'il pourra l'utiliser à bon escient notamment pour réaliser l'un ou l'autre investissement que l'affectation annuelle ne permet pas de couvrir.

Voilà les explications, Madame la députée, que je peux vous donner par rapport aux fonds et à leur situation, et à la justification de l'existence de ceux-ci.

Quant à votre proposition, je ne peux malheureusement pas y donner suite parce qu'elle est juste inapplicable par rapport à l'alinéa 2 de l'article 1 qui vient d'être décidé et qui prévoit des instructions claires dans l'exécution que nous devons réaliser au niveau de l'Exécutif de la décision prise par le Grand Conseil.

Alors, je souhaite que vous retiriez cette proposition parce que, manifestement, elle n'est pas applicable. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann **hat den Vorschlag 4 zurückgezogen.**

La discussion est close.

Article 1, adopté.

Article 2, adopté.

Article 3

Propositions 5 et 7 du groupe PDCB par le député Daniel Emonet (pas développées):

Vorschlag 6 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

La proposition 5 du groupe PDCB est **acceptée** par la commission à l'unanimité.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Der Vorschlag 5 wurde von der Kommission **angenommen.**

Es gibt keine Wortmeldung und er ist damit akzeptiert und der **Vorschlag 6 wurde zurückgezogen.**

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:

La proposition 7 du groupe PDCB a été refusée au profit d'une nouvelle proposition de la commission acceptée par 7 voix contre 3. Il s'agit, en fait, de maintenir une période quadriennale et, plutôt que de 2012-2015, prendre 2013-2016, avec entrée en vigueur en 2013.

Pour résumer, vu que la présente décision porte sur quatre ans, il s'agit de maintenir quatre ans mais à partir du 1^{er} janvier prochain plutôt que de commencer à partir du 1^{er} janvier dernier.

Cela a été accepté par 8 voix positives et zéro abstention par la commission.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es gibt keine Wortmeldung und so gehe ich davon aus, dass der Vorschlag so **angenommen** wird.

Article 3, adopté avec la proposition 5 du groupe PDCB à l'alinéa 1 et la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Mme la députée (suppl.) Elisabeth Lehner, PLR:

Le groupe PLR est satisfait du fait que la proposition de la commission ait été acceptée. Cela permet au Service des routes de bénéficier de 2 millions supplémentaires par année.

Le groupe PLR se réjouit que les remarques de la commission des finances sur l'excédent du compte de financement du Service de la circulation routière et de la navigation aient été suivies.

Dans ce sens, le groupe PLR accepte le texte de la décision.

Merci pour votre attention.

Mme la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Suite aux discussions au cours de cette décision, nous estimons que les propositions de changement des prestations RPLP attribuées au canton du Valais doivent faire l'objet d'une réflexion réfléchie et concertée de la part du Conseil d'Etat, comme l'a justement relevé le chef du département.

En effet, si le secteur routier s'avère très important dans cette répartition, ce que nous approuvons totalement, il y a, cependant, d'autres secteurs, tels que les charges liées à la circulation et à la police et les charges figurant au ménage financier général, comme l'environnement et la santé, qui sont touchés par le travail à réaliser dans ce domaine.

Juste relever encore une fois que les restrictions proposées par la commission, notamment en ce qui concerne la baisse des moyens attribués à la police cantonale, vont générer des conséquences sécuritaires pour les poids lourds de ce canton.

Pour ces raisons et étant donné le refus du Parlement de revenir à la proposition du Conseil d'Etat, à savoir 70% pour la réduction des charges liées au secteur routier, le groupe ADG refuse la décision concernant l'utilisation des prestations RPLP.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO:

Wir, die CVPO, nehmen mit Befriedigung zur Kenntnis, dass der Kommissionsentwurf zur Schlussabstimmung ansteht.

Dem Unterhalt der Strassen werden die nötigen Mittel zugewiesen, damit mindestens der heutige Zustand gewahrt werden kann. Dies ist für die täglichen Strassenbenutzer aber auch für uns als Touristenkanton und seine Gäste erforderlich und

nötig. Der Dienststelle für Strassenverkehr und Polizei sind jedoch allenfalls fehlende Mittel für die Vornahme von Kontrollen des Schwerverkehrs im bisherigen Rahmen über das ordentliche Budget zuzuweisen.

Wie schon anlässlich der Eintretensdebatte dargelegt, wird die CVPO dem Beschlussentwurf zustimmen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Mit dem vorliegenden Beschluss haben wir für die nächsten 4 Jahre Voraussetzungen geschaffen, damit der Unterhalt unserer Strassen etwas mehr Mittel erhält bzw. zur Verfügung hat, ohne dass übrige Bereiche oder Dienststellen unnötig zu stark in Mitleidenschaft gezogen werden.

Zudem haben wir gewährt, dass der Staatsrat uns – dem Grossen Rat – künftig einen neuen Beschlussentwurf zur rechten Zeit vorlegen wird, so dass wir nicht mehr die Problematik der Rückwirkung eliminieren müssen.

Geschätzter Herr Staatsrat Tornay, ich möchte Ihnen, Ihren Mitarbeitern Herrn Pierre-André Charbonnet, Herrn Damian Locher und Herrn Frédéric Theytaz bestens danken für die wertvolle Mitarbeit und Aufklärung der Kommission. Mein Dank geht auch an den Parlamentsdienst, insbesondere Frau Benoîte Moulin für die Protokollführung und an unseren Berichtersteller Herrn Kollega Philippe Nantermod. Ein Dank ebenfalls an die verschiedenen Kommissionsmitglieder für die wertvolle und engagierte Mitarbeit.

Ihnen, werte Kollegen, danke ich im Voraus, wenn Sie dem Beschlussentwurf in der Schlussabstimmung zustimmen.

Besten Dank.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux ou trois remarques.

Tout d'abord, par rapport à l'article 3 alinéa 2, je ne suis pas intervenu, mais je me réjouis bien sûr de voir cette prolongation de quatre ans parce que si, la prochaine fois, le Département des finances n'est pas en retard pour vous présenter cette décision – ce que j'espère –, nous arriverons devant vous au mois de décembre 2014 déjà. Si c'était l'année 2015 qui avait été retenue par le Parlement, nous devrions venir devant vous, pour être dans le bon délai, au mois de décembre 2013 afin de préparer le budget 2015 à partir des instructions du mois de mars 2014. Donc, je salue bien entendu la décision que vous venez de prendre de prolonger pour la période 2013-2016 à l'alinéa 2 de l'article 3.

Bien sûr que le budget 2013 est dans vos mains. Nous devons donc discuter avec la commission des finances de la manière de traiter la modification d'aujourd'hui. Et puis, nous trouverons les solutions, même si celles-ci ne sont pas forcément faciles. Mais refuser cette décision nous mettrait encore plus dans la difficulté. C'est pourquoi je vous invite, malgré la déception que vous pouvez avoir, et que je partage puisque ce n'est pas la proposition du Gouvernement, mais néanmoins il faut aussi dire que nous n'avons pas renversé la terre et que cette position est tout à fait, pour nous, à ce stade bien sûr, acceptable, je vous demande en tout cas de soutenir cette décision.

Pour ne pas reprendre la parole, Monsieur le président du Grand Conseil, j'aimerais, à mon tour, remercier le président de la commission, le député Alwin Steiner, de son engagement, remercier aussi le rapporteur, le député (suppl.) Philippe Nantermod, ainsi que

tous les membres de la commission, sans oublier bien sûr les précieux services du Service parlementaire et les collaborateurs du département.

Alors, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, malgré les décisions prises lors des différents articles, et il n'y en a pas beaucoup, je vous invite à soutenir ce projet.

Merci.

Ainsi décidé par 83 voix contre 15 et une abstention, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 septembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Deuxième lecture

**23. LOI FISCALE
(modification)**

Zweite Lesung

**STEUERGESETZ
(Änderung)**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION*

Präsident: Beat Rieder / Rapporteur: Pascal Luisier

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi fiscale du 10 mars 1976

Articles 4 alinéa 1 lettre b, 13 alinéa 1, 13a, 13b, 13c, 13d, 20 lettre j et 22 alinéa 1 lettre c et alinéa 2, adoptés.

Article 29 alinéa 1 lettres g et n

Proposition 1 du groupe UDC par le député Eric Jacquod:

Vorschlag 2 der ADG-Fraktion durch Grossrat German Eyer (durch Grossrat Jean-Henri Dumont):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 29 alinéa 1 lettres g et n:

M. le député Pascal Luisier, PDCB, rapporteur:

Deux propositions. Je vais vous donner la position de la commission sur ces deux propositions qui devront être opposées.

La proposition 1 du groupe UDC a été refusée par la commission par 12 non, un oui et zéro abstention.

Bien que respectueuse des droits démocratiques de chacun, la commission souligne, en préambule, que cette proposition a déjà fait l'objet de trois refus nets dans le

cadre de la révision de la loi fiscale que ce soit au plenum ou dans les commissions.

Elle relève la contradiction contenue dans la formulation même de l'amendement puisque l'on parle, d'un côté, de la déductibilité de la totalité de la prime annuelle versée et, de l'autre, de la prime moyenne de référence.

Enfin, la commission suit le Conseil d'Etat dans sa volonté d'encourager les citoyens à s'assurer auprès des caisses maladie pratiquant les tarifs les moins élevés.

La proposition 2 qui émane du groupe ADG a également été refusée par la commission par 12 non, un oui et zéro abstention.

La commission a entendu et pris bonne note des préoccupations du groupe ADG relatives à la diminution des rentrées fiscales cantonales engendrée par cette révision ainsi que du souci qu'il se fait de la santé des finances communales, souci une nouvelle fois exprimé par son commissaire en séance de commission.

De l'avis de la commission, la Fédération des communes valaisannes a pu faire part de ses inquiétudes, lesquelles ont été prises en compte par le Conseil d'Etat par le biais de l'introduction échelonnée dans le temps des nouvelles déductions pour les primes de caisse maladie.

La commission est consciente que tant le canton que les communes valaisannes ont des besoins illimités. Il est, cependant, nécessaire de fixer des priorités.

En l'espèce en augmentant les déductions pour cotisations aux caisses maladie, le canton entend privilégier l'aspect social par rapport à l'aspect financier.

Enfin, la commission relève que les déductions prévues dans le projet du Conseil d'Etat sont une mesure efficace en vue de l'allègement de la charge fiscale de la classe moyenne.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Juste quelques mots pour dire que, effectivement, ça a été refusé au plenum mais par 35 voix contre 31 et 48 abstentions. Donc, je pense qu'on pouvait encore en discuter.

Ensuite, peut-être un élément: pourquoi est-ce qu'on parle de la prime de référence? Il est clair que, actuellement, cette déduction n'a pas tellement de sens vu que les montants déductibles prévus permettent la déduction dans, en principe, tous les cas de l'entier de la prime étant donné le subventionnement. Mais dans la probabilité assez grande que les primes continuent à grimper, on risque de se trouver dans un système qui risque d'être autre, et de pouvoir déduire jusqu'au montant de la prime de référence encouragera les gens à justement choisir les primes des caisses maladie les meilleur marché s'ils veulent pouvoir les déduire. Merci.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je défends la proposition 2 du groupe ADG en rappelant que le groupe ADG fait un effort pour trouver une solution et a diminué ses prétentions de baisses puisque nous nous sommes ralliés à la proposition de la Fédération des communes valaisannes.

Je tiens à rappeler ici ce que cette fédération disait dans la procédure de consultation: «La situation économique actuelle et future s'avère particulièrement préoccupante, ce qui va évidemment générer moins de recettes fiscales pour les collectivités publiques. Beaucoup de communes ne sauront aborder les incidences d'une nouvelle révision fiscale si elles veulent maintenir les services publics au niveau actuel. Enfin, une nouvelle diminution de recettes aurait des incidences négatives sur la capacité d'investissements des communes. Il est à soulever que les investissements communaux sont les meilleurs outils de politique anticyclique.»

Je tiens aussi à rappeler que, malgré ce qui a été dit par rapport à l'échelonnement, cela ne résout pas le problème des communes. Pour preuve, les Conférences des

présidents des communes des districts de Martigny et de Sierre ont confirmé leur opposition après la première lecture par rapport à la proposition qui est faite.

C'est pour cela que nous maintenons cette proposition et nous insistons sur cet élément.

Enfin, quand j'entends l'argument qu'il s'agit de privilégier le social par rapport au financier, excusez-moi, mais je pense que les communes dans leurs activités sociales ont besoin de sous aussi. Donc, priver les communes de moyens financiers, c'est aussi les empêcher de faire du social. Merci.

La discussion est close.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Bei einem Steuerpaket gibt es immer drei Positionen: Die einen wollen weniger Steuerentlastungen, die anderen wollen mehr Steuerentlastungen und die Kommission muss den goldenen Mittelweg finden. Und wir glauben, dass wir ihn gefunden haben, weshalb wir Ihnen beide Anträge zur Ablehnung empfehlen.

Sowohl der Kanton als auch die Gemeinden verfügen über hervorragende finanzielle Ausgangslagen. Es trifft nicht zu, dass die vergangenen Steuerentlastungen zu wirtschaftlich katastrophalen Folgen im Wallis geführt haben – das Gegenteil trifft zu. Jede Steuerentlastung wurde rekompensiert mit mehr Steuereinnahmen für Kanton und Gemeinden. Deshalb empfiehlt die Mehrheit der Kommission die Anträge 1 und 2 zur Ablehnung.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

On peut toujours discuter bien entendu, Monsieur le député Eric Jacquod. Je suis en tout cas de ceux qui pensent que c'est ainsi que ça doit se passer, mais je souhaiterais néanmoins que vous retiriez votre proposition. En effet, dans les deux lignes que vous avez écrites, il y a une telle contradiction que c'est juste pas possible de l'accepter. On ne peut pas dire en même temps: je veux la totalité de la déduction jusqu'à la hauteur de la prime de référence. C'est parfaitement contradictoire. Je vous l'ai expliqué.

Je souhaite donc, à ce titre-là, que si vous maintenez votre proposition, le Parlement la refuse.

Je vous l'ai déjà dit, on ne peut pas parler de la totalité de la prime, sachant que la prime de référence ne correspond pas à la totalité. C'est le texte fédéral qui le dit et donc nous ne pouvons pas aller dans votre sens.

Pour le reste, je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'excellent rapport qui a été fait par le député Pascal Luisier.

Je voudrais néanmoins dire ici au groupe ADG que si vous revendiquez la position des communes pour des investissements – c'est ce que j'ai entendu –, vous ne pouvez pas finir votre discours en disant que les communes ont aussi besoin de social. Cela ne joue pas; c'est contradictoire.

Mais, je vous rappelle ce que nous, ici, nous faisons avec cela. Nous favorisons la formation. Nous ne sommes pas en train de faire des cadeaux aux riches et je sais que vous êtes sensibles à ce point-là. Nous favorisons les aidants bénévoles pour les personnes âgées et peut-être, si tout à l'heure la commission est suivie par le Grand Conseil, aussi pour les personnes handicapées. Finalement, nous acceptons socialement une déduction d'une charge qui apparaît comme importante pour la population suisse en général: une déduction des primes d'assurance-maladie.

Alors, moi, j'ai vraiment de la peine à ce que, vous, vous veniez dire qu'il faut refuser cela parce que les communes demandent des moyens pour des dépenses d'investissements et, de l'autre côté, on met en place une politique qui est quasi dans la ligne de ce que j'entends souvent de votre côté.

Alors voilà, bien sûr que vous allez maintenir votre proposition et je demanderai de la combattre.

Je terminerai en disant que, contrairement à une analyse qui ne serait que superficielle, votre proposition met plus en difficulté les communes parce qu'elles doivent immédiatement s'appliquer à faire des économies immédiates en 2013 plus importantes. C'est vrai que, sur la durée, elles sont moins importantes, mais en 2013 plus importantes.

Je vous demande donc non pas de spolier les communes pour des dépenses d'investissements mais de faire en sorte que l'on mène une politique pour les trois arguments que je viens de vous donner, qui me paraissent tellement dans votre ligne que je ne comprendrai vraiment pas que vous vous y opposiez.

Merci à chacun de soutenir la commission.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je redonne la parole au député Eric Jacquod.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Je retire la proposition 1.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Puisque le chef du département m'a personnellement interpellé, je tiens juste à préciser deux choses:

D'abord, la revendication que vous m'attribuez est juste la revendication de la Fédération des communes valaisannes. L'histoire des investissements: il est clair que si les communes valaisannes doivent pour des raisons conjoncturelles ou souhaitent garder le niveau d'investissements qui est prévu et qu'il y a une baisse fiscale, eh bien!, elles devront prendre ailleurs et cela touchera certainement le social. C'est cela le lien. Mais, ce n'est pas notre revendication; nous avons fait nôtre la revendication des communes valaisannes, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Voilà, c'était juste cette rectification que je tenais à apporter.

Un dernier élément que je tiens quand même à dire puisque c'est aussi une interpellation que j'ai eue. Quand vous nous parlez de l'aide notamment pour les personnes handicapées, je veux juste relever un paradoxe: on est en train de préparer..., vos partis de la majorité de droite sont en train de préparer des révisions de l'AI qui mettent en difficulté les personnes à l'AI. Et pour compenser tous ces problèmes, on va donner des peanuts, des cacahuètes pour les personnes qui seraient touchées. Ce n'est pas correct.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que vous maintenez votre proposition? Oui.

Alors, il faut voter.

Par 73 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 du groupe ADG.

Article 29 alinéa 1 lettres g et n, adopté.

Article 30 lettre b, adopté.

Article 31 alinéa 1 lettre i

Proposition 3 du groupe UDC par le député Eric Jacquod:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Pascal Luisier, PDCB, rapporteur:

La commission, à l'unanimité, a accepté la proposition 3 du groupe UDC, mais elle entend quand même faire un petit commentaire.

D'une manière générale, le domaine de la fiscalité laisse très peu de place à l'émotionnel.

En vous proposant d'accepter cet amendement, la commission vous prouve le contraire.

Elle relève, tout d'abord, qu'il ne semble pas y avoir une réelle demande d'une telle déduction, ni du côté des contribuables concernés ni du côté des institutions. En effet, plus de 95% des handicapés vivent en institution et, corollairement, seul un tout petit nombre d'entre eux vivent à la maison. La problématique est donc, dans la réalité, inversée.

En outre, la commission a le souci que cette mesure ne crée de faux espoirs auprès des proches des handicapés. En effet, certains handicapés (les cérébraux par exemple) n'entreraient pas dans le champ d'application de cette mesure car, même sans l'aide de bénévoles, ces gens ne seraient pas placés en institution. Cette déduction leur serait donc, malheureusement, refusée par l'autorité de taxation.

On le pressent bien, l'application de cette mesure par l'autorité fiscale sera très compliquée et comportera une forte dose de subjectivité.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Das Wort wird von Herrn Grossrat Eric Jacquod verlangt.

Der Kommission hat Ihren Antrag angenommen.

(...)

Also ist nicht mehr nötig zu sprechen.

Danke Herr Grossrat Eric Jacquod.

Wünscht Herr Staatsrat das Wort? Ja.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, pour apporter quelques précisions parce qu'effectivement, M. le rapporteur l'a déjà dit, nous ne voudrions pas céder à des notions émotionnelles dans le cadre de cette révision de la loi fiscale.

Alors, deux précisions:

La première à l'attention du groupe DC du Bas-Valais qui était intervenu par le député (suppl.) Pierre Gualino qui m'avait posé une question relative aux frais de maîtrise. Et puis, je vous ai oublié, Monsieur le député (suppl.), dans le cadre de l'entrée en matière et j'aimerais réparer cet oubli. Actuellement, pour répondre positivement à cette notion, les déductions seront possibles et j'ai ici un magnifique tableau – peut-être qu'il figurera un jour dans le mémorial. Dès que nous sommes en possession d'une formation de base, c'est-à-dire une maturité gymnasiale, une école de culture générale, une formation professionnelle (on parle de secondaire II mais c'est faux dans notre langage valaisan), mais dès qu'on est en possession d'un de ces trois types de diplôme – je répète: maturité gymnasiale, école de culture générale ou formation professionnelle, un CFC –, tout ce que l'on fait par la suite sera considéré comme déductible dans le cadre de ce que nous avons arrêté au niveau des frais de formation. Donc, les frais de maîtrise venant forcément après un certificat fédéral de capacité, ils sont déductibles.

Voilà pour cette information que je me devais de donner aussi pour le procès-verbal et notamment pour l'interprétation historique du droit.

J'en viens maintenant à la déduction relative aux aidants bénévoles d'une personne handicapée. Nous sommes bien sûr, dans la commission, portés aussi à l'acceptation qui a été faite de manière unanime pour la situation et pour les cas où cette situation relative aux handicapés devrait se réaliser. J'aimerais dire ici qu'avec cette proposition acceptée par la commission à l'article 31, cet amendement accorde aux aidants bénévoles de personnes handicapées le droit à la déduction de 3'000 francs s'il est établi – et c'est pour cela que nous ne voulons pas, en écho aux propos de M. le rapporteur, laisser de faux espoirs – qu'à défaut de cette aide, la personne handicapée devrait être placée dans une institution. Pour les aidants bénévoles d'une personne âgée de 65 ans au moins ou d'une personne en situation de handicap bénéficiant d'une rente d'impotence moyenne ou grave, 3'000 francs. La déduction est accordée si l'aide apportée est régulière et s'il est établi que, à défaut de cette aide, la personne âgée devrait être placée dans un EMS ou dans une institution. L'état de santé de la personne âgée et l'aide apportée doivent être attestés par un médecin ou par le centre médico-social.

Et puis, nous voudrions dire aussi à ce stade que la déduction est subordonnée aux conditions ci-après: La déduction est possible pour autant que la personne handicapée ne bénéficie pas des aides prévues par la loi sur l'intégration. Ce sont les aides versées pour indemniser les aidants. Nous ne voulons donc pas de cumul. L'aidant est bénévole. L'aide est régulière. La personne handicapée bénéficie d'une rente d'impotence moyenne ou grave, comme le texte l'indique très clairement. Enfin, l'aide apportée favorise le maintien à domicile de la personne handicapée. Et là également, nous aurons une attestation du service social handicap ou d'un médecin, comme pour la déduction pour les aidants bénévoles pour les personnes âgées.

Ces précisions étant faites, bien entendu qu'il n'y a pas de vote puisque la commission a accepté, à l'unanimité, la proposition faite par le député Eric Jacquod.

Article 31 alinéa 1 lettre i, adopté avec la proposition 3 du groupe UDC admise par la commission.

Article 56a, adopté.

Article 89

Proposition 4 du groupe UDC par le député Eric Jacquod (pas développée):

Proposition 5 du groupe PLR par le député (suppl.) Philippe Nantermod et la députée Laetitia Massy (par le député (suppl.) Philippe Nantermod):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 89:

M. le député Pascal Luisier, PDCB, rapporteur:

Deux propositions: la proposition 4 du groupe UDC a été **retirée** en commission au profit de la proposition 5 du groupe PLR.

Cette proposition 5 du groupe PLR a été refusée par 10 non, 3 oui et zéro abstention.

Cette proposition a été traitée en parallèle avec la proposition 7 du même groupe demandant que le nouveau barème d'imposition cantonale des bénéficiaires des personnes morales ne s'applique pas pour l'impôt communal des personnes morales pour les bénéficiaires supérieures à 150'000 francs.

La commission a refusé ces deux amendements. Elle rappelle préalablement que le Conseil d'Etat a déjà admis un postulat similaire des députés Fardel et Nantermod, précisant que ce postulat serait traité lors d'une prochaine révision de la loi fiscale.

Sur le fond, l'objectif annoncé par le groupe PLR, lors de l'entrée en matière, était d'augmenter l'attractivité de la fiscalité valaisanne pour les grandes sociétés dans le but de les attirer dans notre canton.

La commission relève qu'un tel outil existe déjà par le biais de l'article 138 de la loi fiscale valaisanne, lequel attribue au Conseil d'Etat la compétence d'exonérer en totalité ou en partie des impôts cantonaux et, les communes entendues, des impôts communaux, les industries nouvelles répondant à certaines exigences.

Quant à appliquer des taux différents en matière d'impôt sur le bénéfice à l'impôt cantonal et à l'impôt communal pour des bénéficiaires imposables supérieurs à 150'000 francs, il s'agirait, aux yeux de la commission, d'un retour en arrière. En effet, cette distinction existait il y a plusieurs années. Elle a été supprimée par ce même Parlement qui, par souci d'équité entre les communes, a notamment supprimé l'application des coefficients communaux aux personnes morales.

Enfin, le coût de cette mesure est jugé bien trop élevé par la commission puisqu'il est chiffré à 7,5 millions la première année et à 35 millions en 2017 pour le canton, bien évidemment zéro pour les communes.

Proposition 5 refusée donc par 10 voix contre 3 et zéro abstention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Monsieur le conseiller d'Etat, mardi, vous m'avez fait plaisir, vous avez dit: «trop d'impôt tue l'impôt», et c'est vrai. Le Valais est le 21^e plus mauvais canton – certains pensent le meilleur sans doute – du point de vue libéral-radical sous l'angle de la fiscalité des entreprises. Nous sommes peut-être les premiers pour les PME, mais nous ne nous en sortons pas pour les grosses sociétés. Nous avons un impôt sur le bénéfice qui est équivalent à celui du canton de Vaud et presque celui de Genève qui sont des cantons qui sont très attractifs par nature.

Nous avons les moyens d'être plus attractifs. La proposition que le groupe PLR vous fait n'est pas sortie d'un chapeau. C'est exactement celle qu'a choisie le canton de Neuchâtel, un canton plutôt à gauche d'ailleurs. Le peuple a dit oui et, grâce à cela, ils ont pu attirer déjà de nouvelles sociétés.

S'il est vrai qu'il y a déjà des possibilités pour attirer de nouvelles entreprises par décisions du Conseil d'Etat, nous ne sommes pas d'accord avec celles-ci. Ce n'est pas ponctuellement que le canton doit être attractif; il doit tout le temps l'être. Il doit être bon pour les entreprises qui sont restées ici aussi et qui ont créé des emplois chez nous. Les entreprises qui viennent de l'extérieur doivent venir de manière pérenne en comprenant que nous voulons d'elles et que nous sommes prêts à leur offrir de bonnes conditions. Et il suffirait d'une grosse boîte, une grosse boîte qui s'implante, pour que les 35 millions soient récupérés. Cela a été le cas sur le canton de Neuchâtel.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous devons avoir le courage, une fois, de dire: 7 millions par année, on les met, on y va, on attire des entreprises, on fait revenir des cerveaux.

Et si, d'aventure, les finances publiques des prochaines années ne permettraient pas de continuer dans cette voie-là – ce dont je doute et que je ne souhaite pas –, nous pourrions toujours revenir sur cette décision.

Pour le Valais, pour ses jeunes et pour que la prochaine fois qu'une grosse entreprise part, nous puissions dire: ouf!, on en a attiré une autre entre-temps.

Merci beaucoup.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Personnellement, comme le député (suppl.) Philippe Nantermod, mais dans le sens inverse, je ne me suis pas réjoui quand M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, lors de l'entrée en matière, n'a pas seulement dit: «trop d'impôt tue l'impôt», il a surtout dit que nous

revendiquions une hausse des impôts. Alors, j'ai l'occasion ici de faire comme vous, pour corriger, nous n'avons jamais demandé une hausse des impôts mais nous avons demandé de ne pas faire de baisse des impôts. Ce n'est pas tout à fait pareil.

Deuxièmement, par rapport à cette intervention, quand on voit les difficultés que j'ai nommées et que vous n'avez pas respectées concernant les désirs et les besoins des communes, que vous veniez, en plus, avec une proposition avec un montant de ce niveau-là, cela me semble difficile à croire parce que, et je sais ce que vous comptiez répondre, c'est que les communes ne sont pas touchées. Le problème, c'est que si les communes ne sont pas touchées et que l'Etat n'a plus les moyens d'offrir certains services, les communes devront de toute façon remplacer ces services pour des questions financières. Et, par rapport à ces montants-là, je ne suis pas sûr qu'elles garantiront le bon fonctionnement de l'Etat du Valais s'il manque ça dans les disponibilités du canton.

Enfin, revenir sur une décision ultérieurement, je n'y crois absolument pas. Ce n'est pas en tout cas le trend dans lequel nous allons ici.

Donc, dans ce sens-là, je vous invite réellement à refuser cette proposition qui serait absolument catastrophique pour notre canton.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je donne la parole encore une fois à l'auteur de la proposition.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

C'était simplement pour dire ce qu'a dit mon collègue à propos des communes.

Donc, c'est en ordre.

La discussion est close.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Meine Damen und Herren, dieser Schlagabtausch zeigt ja eben die Problematik. Die einen wollen mehr Steuern und engagieren sich für mehr Steuern und die anderen wollen weniger Steuern. Wir sind die Partei und wir sind die Kommission, die den Mittelweg suchen und finden muss. Daher glauben wir, dass der Kanton momentan solche Steuerausfälle in dieser Höhe von 35 Millionen Franken nicht tragen kann und sind gegen den Vorschlag 5 der PLR-Fraktion.

Für alle diejenigen, die nur Deutsch sprechen (die Dolmetscherin hatte zwischenzeitlich Ermüdungserscheinungen): Es sind doch erhebliche Steuerausfälle, die bei einer Annahme des radikalen Vorschlags für den Kanton und natürlich indirekt auch für die Gemeinden eintreffen würden und daher raten wir Ihnen an, diesen Antrag abzulehnen.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments supplémentaires aux cinq arguments déjà développés par M. le rapporteur.

Nous avons l'outil qui s'appelle exonération fiscale pour attirer de nouvelles entreprises dans notre canton. Nous avons même l'outil qui s'applique aux entreprises qui sont déjà sur notre territoire et qui développent une nouvelle activité. Et c'est bien plus intéressant soit pour les finances communales de l'ensemble des communes de ce canton, soit pour les finances cantonales, de pouvoir agir cas par cas plutôt que de généraliser la déduction.

Et si je vous montrais quels seraient les bénéficiaires de votre proposition, je pense que vous auriez de la peine vous-même à l'accepter.

Deuxième élément, Monsieur le député (suppl.) – je n'arriverai pas à vous faire plaisir deux fois, mais là je suis déjà à la conclusion –: nous avons, en séance du Conseil d'Etat, accepté votre postulat, le 31 août 2012. Vous avez déposé un postulat qui va dans cette direction et nous l'avons accepté en séance du Conseil d'Etat. Nous trouvons qu'à quelque part, le chemin peut être juste. Du reste, ce que fait la gauche neuchâteloise, pourquoi la droite valaisanne ne pourrait-elle pas le faire? Je partage cette opinion. OK, mais..., l'Etat du Valais est un immense paquebot. On ne change pas les règles du jeu alors que le budget 2013 est déjà là. Nous ne pouvons pas le faire sérieusement et encore moins dire: si ça ne va pas bien, dans trois ans, on revient en arrière. Je ne crois pas non plus, évidemment, à ce genre d'approche. On doit piloter ce paquebot et on le pilote en acceptant votre postulat, on le pilote en étudiant votre proposition et non pas en la mettant en œuvre tout de suite. Cela n'est simplement, à nos yeux, pas possible. Il ne faut pas déstabiliser, par un changement de direction relativement important sur la durée notamment, ce paquebot. Un jour, nous pourrions aller dans votre chemin, c'est envisageable. Mais, aujourd'hui, nous ne pouvons pas le faire parce que, manifestement, on pilote un paquebot avec beaucoup de précaution et on sait ce qui arrive lorsque l'on s'approche trop des côtes.

Et puis, vous avez dit, Monsieur le député (suppl.): «il suffirait», c'est quand même un conditionnel. Il suffirait d'avoir quelqu'un. Mais oui, et je vais vous dire qu'il est encore plus difficile de l'avoir avec votre proposition parce qu'il n'y a que la moitié de l'attractivité puisque les communes n'ont pas cette attractivité. Et nous, nous pensons qu'il faut aller dans une double attractivité communale et cantonale.

Je pense que le jour où nous viendrons, lorsque nous aurons traversé un certain nombre d'incertitudes qui sont aujourd'hui les nôtres, nous viendrons, il y a fort à parier, avec un effort qui est fait autant sous l'angle des communes que sous l'angle du canton pour les excellentes raisons données tout à l'heure par M. le rapporteur.

Alors, voilà, moi, je crois que la responsabilité qui est la vôtre doit vraiment être interpellée. Je souhaite, à titre personnel, que vous retiriez cette proposition pour l'étude dans le cadre du postulat que le Gouvernement a accepté le 31 août 2012.

Voilà, je vous ferai plaisir une deuxième fois..., mais un peu plus tard.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Monsieur le conseiller d'Etat, vu que vous vous engagez à faire deux fois mieux en prenant aussi les communes dans le paquebot prochainement et puis que vous me faites plaisir en acceptant mon postulat, notre postulat, **je retire cette proposition** et je me réjouis que le Valais puisse être plus attractif pour la prochaine législature avec un nouveau Parlement renouvelé.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Sie haben also die Vorschläge 5 und 7 zurückgezogen.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voudrais juste dire officiellement que je ne croyais pas pouvoir faire plaisir deux fois de suite..., donc ce sera trois fois!

Article 89, adopté.

Articles 108 alinéa 3, 108a alinéa 1, 108d alinéas 1 et 2, 108i et 108j, adoptés.

Article 117 alinéa 4, abrogé.

Article 136 alinéa 1 lettre f, adopté.

Article 174

Proposition 6 de la députée (suppl.) Fanny Darbellay (PDCB), (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Pascal Luisier, PDCB, rapporteur:

Cette proposition 6 a été **retirée**.

Article 174, adopté.

Article 180

Proposition 7 du groupe PLR par le député (suppl.) Philippe Nantermod et la députée Laetitia Massy (pas développée) – **retirée**:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 180, adopté.

Article 218 alinéa 2, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée

Débat final:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste une prise de parole pour préciser notre position.

Le groupe ADG était prêt à faire un pas si la baisse fiscale avait été moins poussée et dans le sens des communes valaisannes.

Nous, déjà, nous n'étions pas favorables sur le principe. Nous souhaitons au moins pouvoir amenuiser cette baisse fiscale car nous craignons que l'Etat n'ait plus les moyens à terme de remplir sa tâche.

Actuellement, dans cette salle, de nombreux députés ne cessent de demander des augmentations de charges pour l'Etat, soit par du personnel supplémentaire, soit par des prestations supplémentaires, alors que le chef du département ne cesse de demander à ses collègues de faire des efforts qui, parfois, dépassent pratiquement le possible et l'entendement.

Donc, pour ces raisons et parce que le Parlement a été, à mon sens et à notre sens, totalement excessif et parce que le Valais a des enjeux importants, notamment dans les investissements, dans la reconversion de notre économie, après la Lex Weber ça veut dire reconvertir notre économie, notamment dans les énergies renouvelables, on a des défis importants dans les transports, on a des défis importants dans l'hydroélectricité, cela ne se fera pas sans moyens, eh bien!, le groupe ADG refusera cette révision fiscale.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Enfin..., non pas enfin j'ai la parole, mais enfin des mesures ciblées en faveur de la classe moyenne. Enfin un soutien pour ceux qui, suite à une augmentation de salaire, à une augmentation de leur temps de travail, perdent des subventions aux caisses maladie en même temps qu'ils voient leurs factures d'impôts augmenter. Enfin un message en faveur de ceux qui donnent un peu de leur temps à ceux qui en ont besoin.

Merci pour eux, Mesdames et Messieurs.

Merci aussi pour les entreprises qui bénéficieront un peu de quelques allègements.

Le groupe PDCC estime que cette classe moyenne et que ces entreprises méritent un effort financier de la part du canton et des communes car ce sont elles qui ont contribué pour la plus grande part au quelque 40% d'augmentation des recettes fiscales du canton et des communes. Nous estimons qu'elles méritent cet effort qui, somme toute, ne représente que 3% des recettes fiscales communales.

Vous l'aurez compris, nous acceptons cette révision.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Nur kurz: Die CVPO ist selbstverständlich für dieses Gesetz.

Es wurde alles und noch viel mehr bereits gesagt – ich muss darauf nicht mehr eintreten. Die Vergangenheit hat gezeigt, dass verschiedene moderate Steuersenkungen trotzdem zu mehr Steuereinnahmen geführt haben (unser Kommissionspräsident hat das gesagt).

Nur ein Wort zu den Sozialisten von der ADG. Während dieser Woche hat man mehrfach gehört, dies sei der falsche Zeitpunkt für Steuersenkungen. Ich frage mich, wann für die ADG der richtige Zeitpunkt für Steuersenkungen ist. Heute hatten wir schon die Debatte zwischen Weinbauern und Staat, wie das Verhältnis dort aussieht. Vielleicht könnte man bei Ihnen sagen: Selbst wenn im staatlichen Rebberg goldene Trauben wachsen, wären Sie nicht für eine Steuersenkung...

Ich danke Ihnen.

Mme la députée Laetitia Massy, PLR:

Le groupe PLR se réjouit de constater que cette nouvelle révision de la loi fiscale est sous toit.

Pour une fois, et ceci a déjà été dit, c'est avant tout sur la classe moyenne que pèseront ces réductions.

Nous relevons également avec satisfaction la reconnaissance des aidants bénévoles pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap.

Nous regrettons, par contre, bien évidemment que le Parlement n'ait pas osé aujourd'hui se doter d'une politique fiscale attractive pour pouvoir, à terme, faire venir de grandes entreprises, mais avons bien compris le message du conseiller d'Etat et disons que ce sera pour une prochaine fois.

Comme souligné lors de l'entrée en matière, le groupe PLR estime qu'à l'avenir, lorsque nous envisagerons de nouvelles révisions fiscales, nous devons mieux prendre en compte les incidences qu'elles auront sur les communes.

Le groupe PLR accepte bien évidemment cette modification.

Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Jean-Henri Dumont für eine kurze Erklärung.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Puisque j'ai été interpellé, je me permets de répondre pour le groupe ADG.

Je rappelle juste que, en 12 ans, 10 révisions fiscales et 9 baisses fiscales sur le plan financier.

Alors, je crois que, à un moment donné, il faut savoir raison garder et s'arrêter.

Par contre, ce que j'entends aussi, c'est que les demandes exagérées ne sont pas renvoyées par le chef du département puisque lui-même dit d'entrée qu'il accepte des postulats allant dans le sens d'une augmentation encore, qu'il y a une nouvelle révision fiscale qui est déjà prévue, si ce n'est pas dans deux ans, ce sera en tout cas dans quatre ans parce qu'on sera à nouveau en période électorale.

De ce côté-là, vous conviendrez que, effectivement, il sera difficile souvent de vous suivre parce que nous tenons à ce que l'Etat ait les moyens de remplir les missions qu'il doit remplir et nous n'accepterons jamais d'appauvrir l'Etat pour qu'il ne puisse plus remplir ses missions, et c'est pareil pour les collectivités publiques, c'est-à-dire les communes. Merci.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC se réjouit aussi des déductions fiscales qui sont faites en faveur de la classe moyenne.

Effectivement, la progression à froid fait qu'il y a quand même eu une augmentation des impôts.

Et puis, nous regrettons quand même qu'on ait été un peu frileux pour encourager les personnes morales, mais nous faisons confiance au Gouvernement pour continuer dans ce sens-là.

On peut tout à fait comprendre, je comprends tout à fait la vision de mon préopinant parce que la vision est très différente. Si on veut que l'Etat continue d'augmenter ses tâches, forcément l'Etat prendra une place toujours plus grande dans la société et forcément on pourra avant tout taxer les employés d'Etat qui, eux, ne pourront pas quitter le canton pour aller chercher des cieux fiscaux meilleurs.

Donc, bien sûr, nous acceptons cette révision. Merci.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Monsieur le député Jean-Henri Dumont, vous faites une fixette sur les périodes électorales, c'est bien dommage. Ce ne sera jamais notre cas, j'en suis désolé.

Nous acceptons évidemment cette baisse des recettes fiscales. Nous acceptons évidemment ce qui a été dit tout à l'heure.

Vous omettez, à chaque fois, de préciser qu'en 9 ans, ce sont 37% d'augmentation des recettes fiscales pour les communes. Cette diminution ici, ce sont 3% des recettes fiscales.

Horizon 2014/2015, vous savez ce qui va arriver? Très certainement une correction de la progression à froid qui va simplement compenser totalement les mesures que nous sommes en train de prendre.

Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous dites? C'est ridicule.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Lassen wir die Emotionen weg und bleiben bei den Fakten.

Die Kommission und die Mehrheit dieses Parlaments senden Steuerimpulse aus wenn es der Wirtschaft nicht so gut geht. Und im Moment haben wir gewisse Probleme bei der Wirtschaft und deshalb sind solche positiven Steuerimpulse für unsere kantonale Wirtschaft gut.

Was haben wir eigentlich beschlossen? Ich lese es Ihnen gerne noch einmal vor: «Die Senkung der Steuerbelastung des Mittelstandes durch eine Erhöhung der Pauschalabzüge für Versicherungsprämien. Die Unterstützung der Freiwilligenarbeit für die Betreuung von Betagten und neu auch von Invaliden durch einen Steuerabzug. (Ich war überrascht, dieser Antrag kam nicht von der ADG sondern von der UDC.) Die Förderung der Weiterbildung durch die Gewährung von Abzugsmöglichkeiten bei den Aus- und Weiterbildungskosten. Und letztlich die Steuererleichterung für juristische Personen vor allem für kleinere und mittlere Unternehmen, in dem für Gewinne bis 150'000 Franken ein Satz von 3% zur Anwendung kommt.»

Wir machen keine Steuererleichterungen für die Reichen sondern für die Mittelschicht und jene Leute, die bis jetzt in den bisherigen Steuerrevisionen vergessen gingen. Es ist eine gute, eine sehr gute Steuerrevision. Sie zielt genau auf jene Schichten, welche bis jetzt von diesem Parlament bei den Steuerrevisionen nicht berücksichtigt wurden. Deshalb glaube ich, meine Damen und Herren, können Sie dieser Steuerrevision getrost und ohne Schwierigkeiten – sogar inklusive der ADG – zustimmen.

Ich danke den Herrn Staatsrat, den Mitarbeitern, der Kommission, dem Rapporteur und allen, die an diesem Resultat mitgearbeitet haben für ihren Einsatz und hoffe, dass die Mehrheit des Parlaments einen positiven und guten Schlusspunkt hinter diesen anstrengenden Tag setzt.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments dans le cadre de ce débat final qui, comme on a pu le constater, ressemble à quelque part à un débat de société, et les philosophies des divers partis finalement s'expriment.

Mais, je suis quand même surpris, Mesdames et Messieurs les députés, que lorsque l'on propose que les aidants bénévoles, donc que l'intergénérationnalité soit prise en considération, le groupe ADG ne soutienne pas une direction de ce type-là.

Je suis d'autant plus surpris lorsque l'on vient, pour la première fois, avec des dispositions qui sont pour la classe moyenne, et vous avez aussi des membres de votre parti qui font partie de la classe moyenne, pour des personnes seules, aidants bénévoles pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées, vous refusez ce genre d'approche. La part pour l'économie dans le cadre de cette révision est infime. Sur les 30 millions globaux que nous aurons à la fin, en trois étages, il y a à peine 3 millions pour l'économie et 37 millions pour l'humain. Et vous, vous dites non.

Franchement, j'ai le sentiment que l'on a inversé des valeurs aujourd'hui et que c'est la droite qui fait du social.

Eh bien!, la droite a raison de faire du social, Mesdames et Messieurs, parce que j'aimerais dire au député Jean-Henri Dumont..., qui va m'écouter..., j'aimerais donc dire au député Jean-Henri Dumont que nous avons des défis et vous les avez relevés. Vous avez cité les dossiers sur lesquels le XXI^e siècle nous attend et la population valaisanne aussi. Nous partageons ces défis. Nous partageons vos soucis, mais nous n'êtes pas allés au bout de la réflexion parce que le Gouvernement valaisan, avec l'appui de ce Parlement, a mis 349 millions déjà aujourd'hui dans un fonds d'infrastructures pour le XXI^e siècle, c'est-à-dire pour les retours, pour des éléments de ce type-là, et pour relever les défis que vous avez cités tout à l'heure.

Alors, ne venez pas dire que nous manquons de prévoyance parce que c'est objectivement faux, et c'est un fait.

Alors, après les périodes électorales, vous utiliserez les arguments comme vous l'entendez.

Nous faisons, aujourd'hui, une proposition modérée de modification de la loi fiscale qui, pour les 37 millions sur 40 millions, à la fin, est quasiment exclusivement pour la

personne, pour l'intérogénération, et pour soutenir, nous soutenons les aides bénévoles, nous suggérons aussi, à travers cette disposition fiscale, à la jeunesse mais aussi, étant donné les mobilités professionnelles auxquelles nous sommes de plus en plus appelés, et nous soutenons une formation continue après les formations de base.

Mais franchement, je vais vous le dire, cette disposition et cette révision devraient faire l'unanimité de ce Parlement. Et je souhaite qu'il en soit ainsi.

Et, pour finir, j'aimerais remercier le président de la deuxième commission pour la célérité avec laquelle il a mené les travaux. Même quand on discutait pour la deuxième fois d'un sujet, eh bien!, on a tous compris qu'on pouvait toujours discuter. Merci, Monsieur le président, pour votre engagement.

Merci aussi au rapporteur, le député Pascal Luisier, ainsi qu'à tous les membres de la commission qui ont travaillé avec beaucoup, beaucoup d'engagement et qui, ce n'est pas pour vous mettre mal à l'aise mais néanmoins ont accepté en deuxième lecture par 13 contre zéro cette décision.

Alors, je vous invite – oui, et je me retourne vers vous – à soutenir cette disposition et à participer avec nous aux débats et aux améliorations de certaines conditions que nous voulons pour les Valaisannes et pour les Valaisans.

Merci de votre attention.

La loi fiscale (modification) est adoptée par 76 voix contre 7 et 5 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Deuxième lecture

**24. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
(modification)**

Zweite Lesung

**AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
(Änderung)**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION**

Präsident: Beat Rieder / Rapporteur: Pascal Luisier

Der Präsident:

Wir haben keine Abänderungsanträge.

Titre et considérants, adoptés.

I

**Loi d'application de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
du 24 septembre 1997**

Article 3, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification de la loi d'application n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'application de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (modification) est adoptée par 76 voix et 2 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Und nun sind wir schon etwas über der offiziellen Zeit, die ich eigentlich zur Verfügung hatte.

Ich frage nun hier die Versammlung an: Wollen Sie noch eine halbe Stunde verlängern, um die restlichen Punkte zu behandeln oder wünschen Sie, dass wir das auf einen nächste Session verschieben?

Wir stimmen ab!

(59 Nein, 10 Ja und 4 Enthaltungen.)

Ich sehe, die Mehrheit wünscht keine Verlängerung der Session.

Ich danke Ihnen für das Ausharren. Leider waren so viele dringliche Interventionen, dass unser Zeitplan nicht stimmte. Es ist in Ihren Händen, das Programm auch besser zu machen.

Ich wünsche eine gute Zeit.

Auf Wiedersehen und einen schönen Abend!

La session ordinaire de septembre 2012 est officiellement close à 18 h 25.